



HAL
open science

Espace Transnational et Territoires. Les Réseaux Marocains du Développement

Thomas Lacroix

► **To cite this version:**

Thomas Lacroix. Espace Transnational et Territoires. Les Réseaux Marocains du Développement. Géographie. Université de Poitiers, 2003. Français. NNT : . tel-00819508

HAL Id: tel-00819508

<https://theses.hal.science/tel-00819508>

Submitted on 2 May 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

- Université de Poitiers -

U.F.R. des Sciences Humaines et Arts

Département de Géographie

THOMAS LACROIX

**ESPACE TRANSNATIONAL ET TERRITOIRES
LES RESEAUX MAROCAINS DU DEVELOPPEMENT**

Thèse pour l'obtention du grade de docteur
en Géographie et Sciences politiques
sous la direction de M Patrick Gonin
et Mme Catherine Wihtol de Wenden

Soutenue à Paris le 16 décembre 2003

Jury :

M. Mohamed Charef, Professeur de Géographie, Université d'Agadir
M. Patrick Gonin, Professeur de Géographie, Université de Poitiers
M. Rémy Leveau, Professeur émérite de Science Politique, IEP de Paris
M. Marco Martiniello, Professeur de Science Politique, Université de Liège
M. Denis Retailé, Professeur de Géographie, Université de Rouen
Mme. Catherine Wihtol de Wenden, Professeur de Science Politique, IEP de Paris

REMERCIEMENTS

Je voudrais utiliser cet espace pour exprimer ma gratitude à tout ceux qui ont, d'une manière ou d'une autre, participé à la réalisation de cette thèse et à son histoire. Le doctorat ne se résume pas à un exercice académique, il est aussi le temps d'apprentissage d'un métier et de ses techniques, d'une profession et de sa culture. Ce travail et son auteur portent la marque de leur attention.

Je tiens tout d'abord à remercier Catherine Wihtol de Wenden et Patrick Gonin, pour avoir accepté de diriger ce travail. Ils ont su, avec beaucoup de finesse, orienter mes recherches sans les contraindre.

Que celui qui souhaite effectuer une thèse casanière abandonne l'idée de travailler sur l'immigration marocaine. De Lille à Perpignan, du désert à Amsterdam, je veux remercier ceux qui m'ont accueilli, pour une journée ou pour un an, et tout particulièrement Marco Martiniello et l'équipe du CEDEM, Paolo De Mas et enfin Mohamed Charef qui a contribué par nos interminables discussions au « Mokka » d'Agadir à ma compréhension de la situation du Sud marocain.

Cette thèse doit beaucoup à toutes les personnes qui m'ont accordé leur temps et leur expérience au cours de mes enquêtes. Des anonymes de la mondialisation aux personnalités publiques, j'ai découvert à travers l'immigration marocaine un monde de richesses humaines. Je remercie Mohamed El Ayoubi et les Kasbati, Abdallah Zniber, Lahcen Abbrah, Jamal Lahoussain et son équipe.

Ma reconnaissance va également à toute l'équipe de Migrinter. Je remercie Emmanuel Ma Mung et Gilles Dubus pour leur aide et ceux qui m'ont soutenu dans les heures difficiles de la rédaction : Olivier Clochard, Camille Ratia, Ludovic Joyeux, Bénédicte Michalon et Stéphanie Mali, mes relecteurs indéfectibles.

Mes pensées vont aussi à ceux qui ont partagé les aspects plus intimes de mon parcours, Yasmina Djahra, à qui cette thèse est dédiée, et ma famille. Sans leur soutien de tout instant, cette thèse n'aurait pas pu voir le jour.

Enfin, je souhaiterais clôturer cette rubrique en lançant non pas un ultime remerciement, mais une invitation au lecteur. Je voudrais donc l'inviter à s'approprier mes propos, les amender, bref les faire vivre par un regard constructif. C'est là tout le sens du « nous » que j'ai choisi pour exprimer mon point de vue. Un « nous » peut être formel, mais aussi un « nous » inclusif. Je profite ainsi d'un espace évoquant le parcours de ce travail pour amorcer son avenir.

Sommaire

DE L'OBJET AU SUJET, CONCEPTS ET METHODOLOGIE.....	1
INTRODUCTION : UN OBJET, LES MAROCAINS IMPLIQUES DANS DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT POUR LEUR VILLAGE D'ORIGINE.....	1
1. ESPACES MIGRATOIRES TRANSNATIONAUX.....	3
2. LE TRANSNATIONALISME, UN CORPUS CONCEPTUEL.....	9
3. PROBLEMATIQUE : LA CONSTRUCTION D'UN ESPACE TRANSNATIONAL, QUAND LES ETATS S'EN MELENT.....	30
MÉTHODOLOGIE : THÉORIE ET PRATIQUE	40
1. LA POSTURE CONCEPTUELLE.....	40
2. LA MÉTHODE DE TERRAIN.....	45
PREMIERE PARTIE : LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL DANS LE SUD MAROCAIN	61
INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE : LES CONTRAINTES LOCALES DES FLUX DE DEVELOPPEMENT	62
CHAPITRE 1 : EMIGRATION ET STRUCTURES VILLAGEOISES DANS LE SUD MAROCAIN : LES FONDEMENTS D'UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT	64
1. L'ESPACE DU SUD MAROCAIN	65
2. L'EMIGRATION CHLEUHE	80
3. LES RETOMBEES MIGRATOIRES DANS LE SUD MAROCAIN	89
CHAPITRE 2 : SOCIETE CIVILE ET DEVELOPPEMENT EN MILIEU RURAL.....	102
1. LE PAYSAGE ASSOCIATIF MAROCAIN	102
2. LES ASSOCIATIONS VILLAGEOISES DE DEVELOPPEMENT	107
3. LE SECOND NIVEAU DES ORGANISATIONS RURALES DE DEVELOPPEMENT	127
4. PLACE DES EMIGRES.....	135
CHAPITRE 3 : L'ETAT MAROCAIN FACE AUX FLUX TRANSNATIONAUX : ESPACE TRANSNATIONAL, DEVELOPPEMENT LOCAL ET CONSTRUCTION DES TERRITOIRES... 	144
1. L'ETAT MAROCAIN ET LES FLUX TRANSNATIONAUX MIGRATOIRES.....	145
2. LA COOPERATION AU MAROC	152
3. LE MAROC ET LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL.....	160
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE.....	173
DEUXIEME PARTIE : TRANSNATIONALISME ET FLUX DE DEVELOPPEMENT	176

INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE.....	177
CHAPITRE 4 : L'ESPACE TRANSNATIONAL FRANCO-MAROCAIN.....	178
1. LES FLUX COMMERCIAUX ET FINANCIERS	178
2. LES TRANSFERTS D'EPARGNE DES MIGRANTS	185
3. LA CIRCULATION DES PERSONNES	194
4. LES FLUX SOCIAUX : L'EXEMPLE DES RESEAUX POLITIQUES ET ASSOCIATIFS.....	197
CHAPITRE 5 : LES MIGRANTS ACTEURS DU DEVELOPPEMENT.....	207
1. L'EXEMPLE DES MIGRANTS ISSUS DE KASBAT-AÏT-HERBIL.....	208
2. LA STRUCTURATION DES RESEAUX TRANSNATIONAUX DU DEVELOPPEMENT : LES COLLECTIFS D'EMIGRES PORTEURS DE PROJET	213
3. LES MOTIFS D'UNE IMPLICATION : EVOLUTION ET PLACE DE LA NORMATIVITE MIGRATOIRE DANS LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT	222
4. DEPASSER UNE FRACTURE SUBIE : L'INVENTION DU TRANSNATIONAL.....	234
CHAPITRE 6 : LES ORGANISATIONS DE SOLIDARITE INTERNATIONALE ISSUES DE LA MIGRATION : DES STRUCTURES ENTRE MIGRATION ET COOPERATION AU DEVELOPPEMENT	247
1. « MIGRATIONS ET DEVELOPPEMENT », UNE ORGANISATION PIONNIERE	248
2. LES ASSOCIATIONS ISSUES DE LA MOUVANCE PROGRESSISTE MAROCAINE.....	266
3. VERS UNE EUROPEANISATION DES RESEAUX D'OSIM ?.....	278
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE : LE TRANSNATIONAL ET LES TERRITOIRES..	281
TROISIEME PARTIE : LES ACTEURS DU DEVELOPPEMENT FACE AUX LOGIQUES D'ETAT.....	283
INTRODUCTION DE LA TROISIEME PARTIE : LES FLUX SUD-NORD ET LA COOPERATION NORD-SUD.....	284
CHAPITRE 7 : DE L'AIDE AU RETOUR AU CODEVELOPPEMENT EN FRANCE ET AU NIVEAU DE L' UNION EUROPEENNE.....	286
1. L'AIDE AU RETOUR : ENTRE CYNISME POLITIQUE ET COOPERATION	286
2. LA POLITIQUE DE CODEVELOPPEMENT DE LA COMMISSION EUROPEENNE	302
CHAPITRE 8 : L'AUTRE CODEVELOPPEMENT : LES ACTEURS NON ETATIQUES.....	316
1. LA PLACE DES OSIM MAROCAINES DANS LA POLITIQUE DE CODEVELOPPEMENT	316
2. LE POSITIONNEMENT DES ONG.....	319
3. L'ARTICULATION ENTRE LES ORGANISATIONS DE MIGRANTS LES ONG ET L'ADMINISTRATION	323
4. LES COLLECTIVITES TERRITORIALES : INTERET OU DESINTERET ?.....	330
CHAPITRE 9 : MIGRATION ET CODEVELOPPEMENT : L'INCOMPREHENSION	340
1. LE CODEVELOPPEMENT, UN FREIN A L'EMIGRATION ?	341
2. LE CODEVELOPPEMENT, FACTEUR D'INTEGRATION ?	345
CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE.....	358
CONCLUSION GENERALE : LE TRANSNATIONALISME ENTRE ESPACE, TEMPS, ET POUVOIR.....	360

Annexes.....	377
Bibliographie générale	431
Liste des sigles.....	445
Table des cartes	448
Table des schémas	448
Table des tableaux.....	448
Table des photos	449
Table des graphiques.....	449
Table des matières.....	450

De l'objet au sujet, Concepts et méthodologie

Introduction : Un objet, les Marocains impliqués dans des projets de développement pour leur village d'origine

L'étude des initiatives collectives de développement portées par des migrants pour les régions d'origine est un objet aujourd'hui connu des sciences sociales. Le phénomène reste cantonné à quelques régions d'émigration, finalement peu nombreuses au regard des zones du globe touchées par le phénomène migratoire. Ce type d'opérations a été observé en Amérique du Sud (Caraïbes, Amérique centrale), en Afrique (Maroc, Algérie, Afrique subsaharienne), en Asie (Inde, Vietnam)¹. De plus, il reste anecdotique à l'échelle des transferts migratoires dans le monde (80 milliards de dollars en 2002²). Cependant, il est souvent essentiel pour les zones concernées et il est un aspect à la fois original et significatif de l'investissement par les migrants de ces espaces transnationaux migratoires.

Les recherches menées sur le transnationalisme³ couvrent un nombre croissant de réseaux : réseaux commerciaux [Sassen S, 1991 ; Tarrus A., 1995, Césari J. 1997, 2002]⁴, matrimoniaux [Autant-Dorier C., 2002], politiques, associatifs [Cohen R., 1998], religieux [Vertovec S., 2001], médiatiques [Altan Gökalp, 1995 ; Robins K., 1998], mafieux, terroristes, etc. Cependant, les réseaux du développement en sont quasiment absents⁵. C'est en France, sur la migration issue

¹Pour un panorama des entreprises existantes, le lecteur pourra se référer à l'ouvrage dirigé par Reynald Blion, « D'un voyage à l'autre » [Blion R, 2001], la revue « Hommes et Migrations » y a par ailleurs consacré deux numéros, en mai 1993 (n°1165) et en juillet 1998 (n°1214).

² Chiffre: Banque Mondiale, rapport « Global Development Finance », source internet : www.worldbank.org/prospects/gdf2003

³Le transnationalisme peut se définir comme le développement des activités menées par des acteurs non étatiques (en l'occurrence des migrants) étendues sur deux ou plusieurs Etats à la fois.

⁴ La référence complète des documents cités est indiquée dans la bibliographie générale, à la fin de cette thèse.

⁵Il faut cependant signaler que deux axes de recherche du programme « Transnational communities » abordent ce sujet : le premier traite d'initiatives en Equateur et en Bolivie [Radcliff S.A., 2001], le second aborde le rôle des réfugiés bosniaques et érythréens dans la reconstruction de leur pays d'origine [Black R., Koser K, Al-Ali N., 2002].

de l'Afrique subsaharienne, que la littérature sur le sujet est la plus abondante⁶. Les initiatives de développement portées par des migrants sont un phénomène à la fois ancien et très répandu dans la zone dite des « trois frontières », le long du fleuve Sénégal, au point de rencontre du Mali, de la Mauritanie, et du Sénégal.

Au Maroc, l'existence de ces projets collectifs a d'abord été attestée par des journalistes⁷. Par ailleurs, il existe un foisonnement d'études et d'expertises commandées par des ONG et organismes publics sur le développement rural dans le Sud du Maroc. Mais les écrits scientifiques indépendants sur le rôle des émigrés dans ce développement sont peu nombreux. La littérature existante concerne quasi exclusivement les projets individuels des émigrés : projets immobiliers [Charef M., 1986], ou agricoles [Bencherifa A., 1993]. De nombreux travaux universitaires ont également été menés sur le dynamisme associatif en milieu rural⁸, mais, là encore, le rôle des émigrés n'est qu'incidemment abordé. L'organisation transnationale des émigrés marocains pour le développement de leur région d'origine, de même que l'intérêt des Etats pour ces flux, sont un phénomène reconnu, mais non exploré.

A travers les travaux de DEA effectués entre 1995 et 1997 [Lacroix T., 1998 ; 1999], nous nous sommes attachés à cette double problématique qui traverse les études sur le transnationalisme : comment s'organisent les migrants dans le champ transnational ? Quelles sont les relations entre ce champ transnational et les territoires nationaux et locaux ? Ces deux questionnements sont à la fois distincts et liés. Distincts parce qu'ils ne sont pas apparus simultanément : les travaux sur l'incorporation des migrants dans les pays d'accueil et leurs relations avec le pays d'origine ont près d'un siècle alors que les phénomènes transnationaux ne sont étudiés que depuis trois décennies ; distincts encore parce qu'on peut étudier les comportements des migrants sur les espaces publics nationaux sans égards pour leurs éventuelles implications transnationales. Pour autant, les travaux sur les réseaux migratoires transnationaux sont toujours hantés, explicitement ou en filigrane, par la question du devenir des Etats-Nations, du parasitage par les processus transnationaux de l'intégration des migrants

⁶Parmi les auteurs qui se sont penchés sur le sujet, citons Catherine Quiminal [Quiminal C., 1991], Christophe Daum, [Daum C., 1998], Patrick Gonin [Gonin, P., 1997]...

⁷Citons un ouvrage de Zakia Daoud [Daoud Z., 1997], Pailhé dans le monde diplomatique [Payet D., 1994]. Le premier colloque organisé par Migrations et Développement s'est tenu en 1994 dont les actes sont parus la même année [Migrations et Développement, 1994]. Enfin, il faut signaler le petit ouvrage de Fatima Mernissi sur les « ONG rurales » [Mernissi, 1998b]

⁸Outre les quelques monographies faites en maîtrise par des étudiants de la faculté d'Agadir, signalons la thèse en cours de Abderrahmane Charfi sur les problèmes juridiques que pose la création de ces associations.

dans les sociétés d'accueil, ou inversement des ressources transnationales venant compenser les mécanismes de ségrégation nationale. Le transnational n'apparaît que dans ses interactions avec le national. Le transnational se pense par rapport au national. Nous reprenons ici cette problématique endo/exo.

En prenant appui sur ces initiatives de développement, nous voulons essayer de comprendre, d'une part, comment se construit un espace transnational, d'autre part, le rôle et les motivations des acteurs directs ou interférant dans ce phénomène. Notre hypothèse est que les espaces locaux ou nationaux contribuent à définir et à faire fonctionner les espaces transnationaux. Cette hypothèse de l'interférence entre espaces superposés n'est pas neuve. Elle a d'abord été posée en termes de conflit. Les réseaux transnationaux provoqueraient le délitement des espaces nationaux par leur capacité de déterritorialisation des activités, des ressources et des allégeances [Sheffer G. 1993 ; Badie B., 1997]. Des travaux récents sur la mobilisation des migrants pour la défense de leurs droits montrent, au contraire, comment les structures juridiques et sociales en place modèlent des formations associatives transnationales [Danese G., 2000 ; Soysal Y., 1994]. Ces travaux mettent en lumière des stratégies d'adaptation possibles. C'est cette voie vers d'autres modes d'interférences spatiales entre alliances et conflits que nous voudrions emprunter.

Nous adoptons donc une problématique basée sur un double questionnement : la construction d'un espace d'une part, la relation Etat/réseaux transnationaux d'autre part. Pour cela, il nous faut emprunter des outils conceptuels à divers champs disciplinaires : la géographie et les sciences politiques au premier chef, mais aussi les relations internationales, l'anthropologie et la sociologie.

Avant d'aborder ce corpus conceptuel (2), il convient de dresser un Etat des lieux de la recherche sur le transnationalisme (1). Enfin, nous expliciterons la problématique qui conduira notre réflexion (3).

1. ESPACES MIGRATOIRES TRANSNATIONAUX

Les travaux dédiés aux activités transnationales ont dessiné le vaste champ du transnationalisme dans toute sa diversité. Mais le transnationalisme est d'abord une vision construite par les scientifiques pour décrire le monde. Nous allons présenter les courants majeurs et les questionnements qui animent ce champ. Le transnationalisme est ensuite une boîte à concepts. Nous allons présenter les deux concepts majeurs du transnationalisme :

« l'espace social transnational », lui-même structuré par un maillage de « réseaux transnationaux ».

1.1. Le transnationalisme, un champ d'étude

Les processus migratoires ne sont entrés que récemment dans le champ d'étude du transnational. Celui-ci fut d'abord analysé, à partir du début des années 1970, à travers d'autres acteurs non Etatiques, notamment des entreprises multinationales, développant leur propre politique extérieure. Le transnationalisme est d'abord une critique de l'approche réaliste des relations internationales [Keohane R. et Nye J., 1972].

La difficulté première de cette approche résidait dans la nécessité d'articuler les échelles d'analyse : comment décrire les activités d'acteurs ancrés dans un espace local mais insérés dans un champ supranational ? Les auteurs ont trouvé dans la notion de réseau, importé de la sociologie, un outil propre à lier les niveaux micro et macrosociaux. En effet, à la même période, Mark Granovetter formalise le concept de réseau social [Granovetter M., 1973]. Jusque là utilisée de façon implicite, la notion de réseau est très vite investie pour dessiner un ensemble transnational d'acteurs non Etatiques : multinationales, églises, mouvements écologiques, ONG [Colonos A., 1998]... Le transnationalisme fut dès lors ouvert aux recherches de l'anthropologie et de la sociologie.

Aujourd'hui, on distingue dans la recherche sur les mouvements transnationaux migratoires deux types d'approches, l'une globale, développée par les internationalistes, l'autre locale, produite par l'anthropologie.

1.1.1. Transnationalisme et relations internationales

Pendant, les années 1980, le concept émerge à travers quelques travaux. Paul Vieille et Yann Moulier-Boutang ouvrent le débat sur la dissolution de l'Etat dans les réseaux transnationaux [Vieille P., Moulier Boutang Y, 1986]. La même année, la revue « Annals of the american academy of political and social science » édite un numéro spécial sur le sujet.

Avec la chute du mur de Berlin, la lecture bipolaire du monde perd sa pertinence. La prédominance Etatique disparaît avec l'émergence de nouveaux acteurs. La bipolarité Est/Ouest est remplacée par une dualité Etat/réseaux. *Turbulence in a world politics*, de James Rosenau est l'ouvrage qui a fondé le « postinternationalisme ». L'auteur propose une interprétation duale du monde qui est devenue l'un des principaux paradigmes de la recherche transnationale. Selon James Rosenau, cette dualité oppose le système international des Etats à

la sphère des réseaux sociaux polyformes et polycentrés⁹ [Rosenau J., 1990]. Là où l'ordre territorial repose sur l'allégeance citoyenne, le (dés)ordre des réseaux se constitue autour de stratégies identitaires et/ou d'intérêts, de solidarités utilitaires et/ou affectives en réaction à la crise des structures d'autorité. Cet auteur dégage sept causes de la « bifurcation » du monde, dont cinq contribuent à l'extension des espaces transnationaux migratoires [Rosenau J, Durfee M., 1995, pp 45 et s.]. Premièrement, la prolifération d'acteurs : la croissance démographique et du nombre d'Etats depuis 1945 a créé les conditions de la multiplication des réseaux non gouvernementaux, dont les réseaux migratoires. L'impact technologique a conjointement pour effet une meilleure propagation de l'information, une diminution des coûts de transports et des coûts psychologiques du départ. La globalisation économique érode le lien entre producteurs et travailleurs et leur Etat et accroît l'interdépendance économique par le biais de la division internationale du travail, notamment par les systèmes de recrutement dans les pays pauvres. La diffusion de la pauvreté dans le Tiers Monde, déstructurant le tissu socio-économique, serait la quatrième cause. Enfin, les Etats sont de moins en moins en mesure de satisfaire les attentes des populations qui se reportent sur d'autres types d'autorités, notamment transnationales.

Cette thèse « postinternationaliste » a rencontré un large écho en Europe, et plus particulièrement en France et en Grande-Bretagne. En France, le politologue Bertrand Badie met le développement des flux transnationaux sur le compte de l'affaiblissement de la capacité de contrôle territorial. Libéré de leur carcan stato-national, s'affirment des solidarités et des identités nouvelles sur le plan tant subnational qu'international [Badie B., 1997]. Dès lors, l'Etat, doit relever le défi que représentent pour sa souveraineté un marché mondialisé et des flux de migrants investis, au-delà de la citoyenneté, de nouveaux droits humains [Badie B., Wihtol de Wenden C., 1994].

Ces auteurs dessinent de nouvelles relations internationales [Smouts M.C., 1998]. L'identification d'une multiplicité d'acteurs permet une diversification des échelles d'analyse et une approche en termes de relations d'acteurs et de flux (de biens, de personnes, de capitaux). Les flux transnationaux sont définis par M.C. Smouts comme « *toute relation qui se déploie sur la scène mondiale en contournant, de façon délibérée ou par destination, le contrôle des Etats-Nations,*

⁹ Cette théorie s'apparente à celle de Jean Gottmann qui opposait l'iconographie des espaces étatique au mouvement des flux de biens, de personnes ou de capitaux [Gottman J., 1952].

transgressant notamment leur souveraineté et leurs compétences territoriales » [Ibid., p.50]. Ceci appelle plusieurs remarques.

L'Etat reste l'élément central et le transnational n'est finalement que le champ du « non-Etat ». L'Etat demeure une entité à part, qui s'oppose à ce monde de flux, comme s'il appartenait à une autre dimension spatio-temporelle. Penser l'Etat, c'est toujours penser le statisme, la permanence, l'identité. L'Etat, ordre intemporel émergeant de l'inconstance des relations humaines, demeure le pivot des nouvelles relations internationales. Partant de ces remarques, deux questions se posent : est-ce que les flux interdisent l'organisation sociale, et donc le politique ? L'Etat lui-même n'est-il pas inséré et acteur de ce monde de flux ? De récents travaux montrent que les Etats sont des acteurs de la mondialisation au même titre que les migrants ou les multinationales [Sassen S., 2001, p.190], et que les Etats, en tant que contexte, agissent et influencent les modes d'organisations transnationales [Danese G., 2000 ; Boussetta H., 2001 ; Soysal Y., 1994]. Si nous voulons penser non seulement les conflits, mais aussi les alliances qui se tissent entre le transnational et les territoires, ne faut-il pas penser différemment la place de l'Etat dans les relations internationales ?

Cette diversification a ouvert la porte de l'étude des phénomènes extranationaux à d'autres disciplines scientifiques, notamment, nous le verrons, à l'anthropologie et la sociologie.

1.1.2. Transnationalisme et anthropologie

Le postinternationalisme est centré sur la position de l'Etat face aux flux transnationaux. L'anthropologie et la sociologie postmodernes américaines, d'inspiration marxiste, ont développé une approche complémentaire du transnationalisme, basée sur l'analyse des formations transnationales face à l'Etat. *Nations unbound*, l'ouvrage de trois anthropologues, Linda Basch, Nina Glick-Schiller et Cristina Szanton Blanc [Basch L. et al., 1994] propose une lecture théorique du concept très aboutie. Selon ces auteures, le transnationalisme est d'abord une organisation sociale spécifique qui s'étend sur plusieurs Etats. Elles donnent un aperçu de la richesse de l'organisation de cet espace social transnational, dans ses dimensions tant matérielles que symboliques. Cette organisation s'est développée à la faveur d'une stratégie de résistance des migrants au projet hégémonique des Etats-Nations au sein d'un environnement mondialisé. La pénétration du modèle capitaliste occidental dans le monde et la demande de main-d'œuvre des économies développées sont les facteurs de croissance des flux migratoires. La structure du marché du travail et les catégories hégémoniques telles que « races »,

« Nation » ou « citoyenneté » cantonnent les migrants dans une position socio-économique subordonnée et sans possibilité d'incorporation au sein des sociétés d'accueil. Les activités transnationales permettent aux migrants de trouver les ressources économiques, culturelles et psychologiques pour échapper à ce cantonnement.

Cette approche ne s'oppose pas fondamentalement au postinternationalisme. Elle affirme également une opposition forte entre les sphères nationales et transnationales. Toutefois, les tenants de cette approche n'en déduisent pas un délitement des structures étatiques au sein d'un univers mondialisé. Au contraire, les auteures constatent la reproduction dans le champ transnational des modèles hégémoniques qui prédominent au sein des États-Nations. Par ailleurs, elles analysent les différentes stratégies étatiques pour utiliser les ressources transnationales des migrants, jusqu'à la production de « Nations déterritorialisées » : « *in this type of nation building, the idiom of the autonomous nation remains intact, even though the geographic boundaries of the state no longer can be understood to contain the citizens of the Nation-State¹⁰* » [Ibid., p. 260].

L'intérêt de ce concept est de considérer l'État comme acteur du champ transnational. Mais, dans les analyses qui adoptent cette approche, il le devient au prix de la perte (la fin) de son territoire. Il semble que la territorialisation soit considérée comme le processus qui arrache l'État au monde des flux. Ce concept semble interdire de penser l'alliance entre le transnational et les territoires.

Diversité et cohérence de l'espace transnational

Cette approche est née de l'analyse des relations entre les migrants et les sociétés d'accueil et d'origine. Elle s'est ensuite tournée vers l'étude de l'organisation sociale des migrants entre plusieurs États. Elle a, dès lors, mis à jour la diversité et la richesse des phénomènes sociaux. L'espace transnational est loin d'être homogène. De même qu'il existe une pluralité de territoires, il existe une multiplicité d'espaces transnationaux.

Il faut d'abord distinguer le transnationalisme « d'en haut », des multinationales, des organisations internationales et des flux financiers, et le transnationalisme « d'en bas », des migrants [Guarnizo L., Smith M., 2002]. De même, au sein de cet espace, se crée une multitude de réseaux spécialisés : réseaux politiques, commerciaux ou communautaires (matrimoniaux, villageois...). Enfin, certaines études mettent en évidence la diversité des rôles.

¹⁰ Dans ce type de construction nationale, l'idiome de la Nation unitaire reste intact, même si les limites géographiques de l'État ne contiennent plus l'ensemble des citoyens de l'État-Nation. (traduction, Thomas Lacroix)

Le monde des flux n'est pas un monde horizontal, mais il reproduit ses propres hiérarchies sociales [Anderson B., 2001].

Espace diversifié ? Espace complexe ? Comment retrouver de la cohérence ? Quelles sont les caractéristiques communes des acteurs et des phénomènes transnationaux ? Deux traits principaux se dégagent de la littérature américaine : la forte mobilité des acteurs et une implication dans la vie sociale de l'espace d'origine et de l'espace d'accueil. Dans cette perspective, mobilité et implication ne sont pas antinomiques grâce à une organisation efficace basée sur l'apport des moyens de transport et de communication. Un troisième trait a été mis en avant par des anthropologues comme Ulf Hannerz : celui de l'hybridité culturelle [Hannerz U, 1996 et 1997]. Cette caractéristique est très présente dans les recherches européennes et notamment dans la recherche allemande sur les Turcs [Pries L., 2001 ; Faist T., 1997]. Jeffrey Jürgens définit l'hybridité comme « *a combination of forms from already established cultural traditions, rather than an emergent formation, relatively autonomous in its own right*¹¹ » [Jürgens J., 2001, p.101]. En France, Jocelyne Cesari [Cesari J., 2002] et Riva Kastoryano [Kastoryano R., 1997] sont les principales représentantes de cette approche. La première, sociologue, a centré ses travaux sur les différents types de réseaux transméditerranéen : les réseaux économiques soutenus par les migrants, et l'interférence des réseaux Etatiques. La seconde, politiste, s'est penché sur la participation politique des migrants dans l'Union européenne en relation avec leur pays d'origine.

Le transnationalisme est né du besoin de lire le champ international non Etatique. Il s'est construit autour d'une opposition forte entre deux sphères : celles des réseaux et des territoires, de la mobilité et du « statique », de la Nation transcendante et du communautarisme transnational...

Aujourd'hui, cette opposition stricte est mise à mal. On commence à penser les interactions entre la société d'accueil ou de départ et les groupes occupant le transnational. Par exemple, les travaux d'Alejandro Portes ont longtemps postulé que les activités commerciales des transmigrants était une réponse au cloisonnement du marché du travail national, et plus généralement à l'impossibilité « d'intégration » socio-économique. Une étude quantitative récente montre que les entrepreneurs présentent un bon niveau d'étude, une plus grande

¹¹ Une combinaison de pratiques culturelles déjà établies plutôt qu'une formation émergente et relativement autonome (Traduction TL)

propension à l'adoption de la citoyenneté, des réseaux sociaux diversifiés, un parcours professionnel positif... Cette étude revient donc sur l'idée d'un transnationalisme de rejet : « *Contrary to qualitative results, it is not the experience of occupational failure or barriers created by labor market discrimination that lead immigrants to become transnationals*¹². » [Portes A., 2001, p.25]. De même, sur le plan des organisations politiques, Yasemine Soysal montre que les migrants s'inscrivent avant tout dans un cadre national tout en jouant avec des ressources transnationales comme les droits sociaux universels afin d'appuyer leurs revendications et sauvegarder leurs intérêts [Soysal Y., 1994]. Toutefois, l'interaction spatiale n'a pas été abordée. Elle se heurte à l'opposition fondamentale réseaux/territoires. Afin d'envisager cette interaction, nous allons à présent constituer un bagage conceptuel.

2. LE TRANSNATIONALISME, UN CORPUS CONCEPTUEL

Nous avons besoin de définir les termes principaux de la problématique, à savoir espace et réseau transnational d'un côté, territoire de l'autre.

2.1. L'espace et le transnational

Notre premier questionnement porte sur la construction d'un espace transnational à travers les actions de développement des migrants. Il convient donc de définir un espace dynamique, un construit social. Notre objectif est d'être capable de décrypter ces actions de développement en termes de spatialisation. Nous passerons dans un premier temps et revue la littérature sur le transnationalisme pour en extraire les différentes conceptions de l'espace qui y sont développées. Dans un second temps, nous reviendrons sur le concept d'espace proprement dit.

2.1.1. De l'espace à l'espace transnational

Il existe deux grandes conceptions de l'espace [Pries L., 2001, p.15] : la première, dite « absolutiste », qui remonte à Descartes, le définit comme la « forme du monde » : parties extra parties. C'est un réceptacle qui contient les phénomènes, c'est ce qui reste quand on a tout enlevé. La seconde est « leibnizienne », définissant l'espace comme une relation d'objets. Ce

¹² Contrairement à ce qu'a révélé l'enquête qualitative, ce n'est pas l'expérience d'un échec professionnel ou les cloisonnements discriminatoire du marché de l'emploi qui poussent les migrants à s'investir dans le transnational (Traduction TL)

sont les phénomènes qui lui donnent sa forme. Cette dernière approche est basée sur la recherche des cohérences sociales et non des limites.

Les diverses acceptions de l'espace transnational peuvent être classées selon ces deux catégories.

Non-espace, anti-espace et espace forme

Avant d'être espace, le transnational a d'abord été décrit comme non-espace. Un espace transnational, c'est là une de ses particularités, se définit tout d'abord par la négative, en opposition à l'espace des relations internationales. Il déborde le cadre national, il est le fait d'une multiplicité d'acteurs, et non exclusivement les Etats. Dans un cadre d'analyse transnational, les Etats-Nations ne sont pas seulement des acteurs singuliers, mais aussi et surtout un support, une densité spatiale dont les effets structurants (notamment les frontières) sont à prendre en compte. Les espaces transnationaux échappent aux prérogatives des Etats, mais, paradoxalement, le transnational n'existe que par rapport au national : il implique toujours en négatif la présence des Etats qu'il traverse. Cette conception reste très proche de la lecture réaliste classique où l'Etat a encore le monopole de la production du social, y compris de la distance et du temps, d'où la difficulté à « imaginer » cet espace transnational en tant que tel.

Mais cette définition par la négative ne suffit pas pour caractériser le transnational comme espace. A l'inverse, de nombreux auteurs le définissent comme une annihilation de l'espace, un anti-espace. Le transnational intègre le concept de village global : il est réduction des distances et avènement de la conscience du monde, il est le produit de l'effacement des contraintes physiques, il est compression spatiale et temporelle. Là encore, cette conception prend appui sur une forme d'altérité de l'Etat. Le transnational est abolissement des frontières, donc de la distance. L'espace est dissout dans sa propre absence de limites.

Enfin, il est appréhendé comme le niveau des acteurs non-Etatiques qui ont une action à l'échelle globale comme c'est le cas des organisations religieuses ou militantes, ou, comme nous le verrons, des ONG issues de l'immigration. Il est alors l'espace-forme des phénomènes globaux.

L'espace lié : le translocal, l'espace social transnational et l'entre-deux

En prenant le contre-pied des approches précédentes, les anthropologues redonnent un contenu spatial au transnationalisme en effectuant un retour vers le local. L'espace transnational est à la fois discontinu et composite. C'est une liaison d'espaces locaux disjoints répartis sur plusieurs Etats. L'Etat n'est plus le point d'appui de la définition, c'est le local. Le transnational serait donc dessiné par une chaîne de relations locales et localisées : le transnationalisme devient translocalisme¹³ [Salzbrunn M., 2003]. Ces études permettent de réintroduire le social disparu dans les relations internationales. L'espace transnational se définit ensuite par opposition aux configurations spatiales traditionnelles, aux territoires de l'Etat et des sociétés, qui se caractérisent par leur continuité. Il se distingue du transfrontalier qui est une réappropriation de la discontinuité politique par le biais de la contiguïté spatiale. La configuration particulière du transnational en fait un biais d'analyse du « micro-macro », de l'articulation entre les phénomènes locaux et globaux [Gold S., 1997].

« L'entre-deux » est l'espace de liaison des lieux du transnational. Les allers et venues des acteurs transnationaux dessinent cet entre-deux, un espace intermédiaire qui se déploie en dehors des lieux et des significations. Ce n'est pas un simple espace de circulation, un « non lieu » selon l'expression de Marc Augé [Augé M., 1992]. C'est surtout un espace de transition, un sas entre des lieux culturellement, économiquement et socialement différents. Il abolit et rebâtit la distance, il est espace de maturation de la distinction entre ici et là-bas, entre l'espace d'accueil et l'espace d'origine. L'entre-deux est éclatement, désemboîtement [Gonin P., 1997, p.28]. Il renverse les rôles : dans l'entre-deux, l'émigré devient un immigré, le notable, un ouvrier. Mais l'entre-deux peut, dans une perspective plus politique, se penser également en terme d'emboîtement hiérarchisé. C'est un espace doté de ses propres lignes de forces politiques, influencé par la dichotomie de l'ordre international et notamment les sphères d'influence postcoloniales. L'entre-deux, espace sans Etat, n'est pas pour autant espace dépolitisé. La frontière est une fracture politique que se réapproprient les passeurs pour créer du statut, du pouvoir. Le savoir-faire se monnaie. L'entre-deux est un sas de (re)composition du politique.

L'espace social transnational (EST) est dessiné par l'ensemble des réseaux sociaux transnationaux d'un groupe. Le concept de réseau a été utilisé pour résoudre le problème

¹³ Le local est compris ici comme l'échelle des activités et des relations de l'individu.

d'articulation des échelles qui se posait dans la description des phénomènes transnationaux. Ces réseaux supportent la transmission des biens et des ressources qui alimentent les activités des organismes et des individus impliqués dans ces flux. Comme toute activité humaine, et comme tout agencement de réseaux sociaux, les flux transnationaux sont producteurs d'espace. Déjà, les anthropologues américaines Linda Basch, Nina Glick-Shiller et Cristina Szanton Blanc ont mobilisé cette notion au centre de leurs travaux [Basch L. et al., 1994]. L'EST est défini par Thomas Faist de la façon suivante : « *une combinaison de liens sociaux et symboliques, de positions au sein de réseaux et d'organisations et de réseaux d'organisations qui se situent sur au moins deux Etats*¹⁴. » [Faist T., 1997, p.6]. La particularité de l'EST est d'être discontinu, c'est là aussi que réside la difficulté de son appréhension. L'espace social d'un individu, c'est-à-dire l'ensemble des systèmes de relations sociales dans lesquelles il est impliqué, ne repose plus sur un espace continu, polarisé par l'endroit où se trouve le corps de l'acteur. En fin de compte, l'espace social transnational est un moyen de penser la capacité des individus à développer simultanément des relations au sein d'une multiplicité de champs sociaux (espaces du travail, espace public ou privé, espace familial), sur des espaces disjoints (régions d'origine et d'accueil, quartier, espace domestique etc.). Il permet de penser l'articulation des échelles et des appartenances multiples.

Ludger Pries, suivi par Bridget Anderson, tente d'intégrer une formulation plus concrète de l'espace. Un effort pour chercher la cohérence positionnelle d'éléments sociaux et géographiques est consenti. Ainsi, selon les sociologues, l'EST serait une articulation à l'échelle transnationale entre un « espace géographique » (défini comme un système de relations positionnelles entre des éléments physiques) et un « espace social » (configuration de pratiques sociales et systèmes de symboles caractérisés par leur densité et leur importance dans l'espace et le temps) [Pries L., 2001, p.21]. Toutefois, dans l'usage qu'ils en font, on reste largement au niveau social et symbolique, l'environnement ne sert que de support. Pries envisage l'espace comme relatif, structuré par son contenu, et non comme un contenant.

Aucune des conceptions exposées ne nous permettent d'envisager l'espace comme un construit social intégrant le monde tel qu'il est perçu par les sujets. Nous devons revenir au concept d'espace lui-même.

¹⁴Traduction T.L.

2.1.2. Espace

La notion d'espace est l'une des plus polémiques des sciences sociales. Son « péché originel » est d'avoir longtemps été adopté comme facteur causal des relations sociales, depuis les théories monistes de l'antiquité [Di Méo, 1998, pp. 18 et s.], jusqu'aux théories de l'institut nazi de géopolitique sur l'espace vital, en passant par Montesquieu et son discours sur l'influence des climats sur les peuples. Paul Vidal de la Blache, porte son regard sur l'adaptation de l'homme à son milieu. A partir des années 1960, l'approche est inversée et la géographie s'ouvre vers une analyse de la construction sociale de l'espace. Cependant, la validité scientifique du concept reste soumise à contestation en science sociale (peut-être plus, il est vrai, pour des considérations stratégiques que scientifiques). En géographie même, la notion a fait l'objet d'un débat dont les retombées ne sont pas encore achevées.

Leibniz et Kant : les pères de la notion moderne

La conception leibnizienne est un aboutissement de la théorie classique, issue de l'Antiquité. Selon cette tradition, l'espace est l'ordre des coexistences, par opposition au temps qui est l'ordre des successions. Nous déclinons la conception de Leibniz selon trois concepts : la coprésence, l'inhérence et la compossibilité.

Coprésence. L'espace est le produit de l'agencement des choses. Les choses et phénomènes coexistent, ils existent ensemble et n'ont d'existence que par cet ensemble. Leur existence individuelle s'inscrit dans une relation globale de l'ensemble des choses. L'existence individuelle de chaque objet s'inscrit dans la relation globale de l'ensemble des objets. Par exemple, la notion de « Tour Eiffel » contient l'idée de « France », de « Paris » ou du « Trocadéro ». Si l'un des termes associés changeait, alors la notion de Tour Eiffel s'en trouverait changée¹⁵. La mise en relation est effectuée en fonction du point de vue du spectateur. L'espace est différencié par le point de vue du sujet qui différencie les mises en relation.

Inhérence. L'idée des objets associés est inhérente à l'objet considéré. Par réfraction, l'objet « exprime » les objets avec lesquels il est mis en relation. C'est ainsi que naît la sensation d'espace. Nous avons une certaine connaissance de l'espace français exprimé par l'objet Tour Eiffel. Leibniz va plus loin en affirmant que le monde entier est inhérent à chaque chose. Par exemple, si un quelconque objet donnant sens à la « France » était modifié, alors la « Tour

¹⁵ Bernard Debarbieux caractérise cette sémantique des lieux par analogie avec une figure de rhétorique : la synecdoche (évocation du lieu par l'un de ses constituants, la France évoquée par la Tour Eiffel) [Debarbieux, B., 1995b].

Eiffel » s'en trouverait affectée. Une chaîne de relation unit les objets et nous permet d'avoir une perception diffuse et inconsciente de l'ensemble du monde.

Compossibilité. Il s'agit d'un concept pour le moins curieux qui permet d'explicitier pourquoi le monde est tel qu'il est. Le jeu de mise en relation est le même pour tout le monde et ne peut être modifié sans affecter le monde entier. Ainsi, la « France » sans « Lyon » est une mise en relation possible, mais non « compossible » (possible avec). Cela n'est pas compatible avec le monde dans lequel nous vivons. Il existe un ordre des relations d'objet imposé par la configuration du monde¹⁶.

En conséquence, Leibniz permet d'affirmer qu'il n'y a pas d'espace « en soi », mais seulement à travers une relation exprimée par tout objet. Il est espace « pour soi », produit par le point de vue qui donne sens, le face-à-face entre l'objet et le sujet.

Si Leibniz (1646-1716) est le dernier des « classiques », on peut considérer Emmanuel Kant (1724-1804) comme le premier des « modernes ». La première rupture vis-à-vis de la conception classique de l'espace a été opérée par Emmanuel Kant, le philosophe géographe. Dans « *critique de la raison pure* », l'auteur apporte une réponse à la question « pourquoi le monde est-il tel qu'il est ? ». Sa thèse est qu'il n'y a pas de monde en soi, le monde n'est pas tel qu'il est, mais tel qu'il nous apparaît. Le monde est le produit de la rencontre entre l'homme et son environnement. Dans cette optique, Kant définit l'espace comme une construction de l'esprit, une formulation des phénomènes. Les dimensions et la distance sont des outils par lesquels l'environnement, immédiat ou non, se forme dans la conscience. Il n'est pas un objet, mais condition d'existence des objets. L'espace est le produit d'un agencement par l'esprit des phénomènes qui lui sont extérieurs, mais dans lequel il s'inscrit [Kant E., 2001]. Il est la forme que donne la conscience à l'extériorité. L'espace kantien est donc une enveloppe, non pas une enveloppe donnée par la nature, mais un champ produit par la conscience. Le mérite de Kant est d'avoir pensé l'espace en termes dynamiques, non comme une donnée extra-humaine, mais comme une construction, une rencontre entre l'homme et le monde. Avec Kant, l'espace n'est pas encore un produit social, il est déjà un produit humain. Il quitte l'extériorité naturelle pour pénétrer le système culturel. La révolution kantienne va permettre, en géographie, un renversement de la problématique spatiale : de « naturel », l'espace devient un construit, de

¹⁶ Leibniz ajoute un jugement de valeur à la compossibilité. Selon lui, tout se passe comme si Dieu avait testé tous les mondes possibles pour n'en retenir qu'un seul, le meilleur. Ce concept lui vaudra d'être brocardé par Voltaire dans le « *Candide* » à travers l'adage « tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes ».

facteur, il devient produit. Cependant, le philosophe détache la notion de la matérialité, sa conception se situe à la limite des champs scientifique et philosophique.

La géographie et les aléas du sujet dans l'espace

La géographie s'est d'abord appuyée sur un espace où le sujet est évacué pour ne laisser que le réceptacle. Cette notion se révèle adaptée dans un contexte où l'Etat-Nation donne forme aux relations sociales. Cet espace désubjectivé est un espace « en soi », défini par les limites de l'activité humaine ou les conformations naturelles. Il faut attendre les années 1970 et la géographie sociale pour revoir apparaître le sujet à travers la notion d'espace vécu.

En France, la géographie idiographique, initiée par Paul Vidal de la Blache, s'est fondée sur l'espace désubjectivé. Cette approche retrouve la matérialité spatiale produite et productrice du social. Le concept a connu un regain d'intérêt au milieu des années 1970, notamment autour de la revue « l'espace géographique ». Selon cette approche, l'espace est fermement posé comme un produit social. Il s'agit d'une étendue terrestre organisée par l'homme selon ses ressources matérielles et les besoins du groupe humain qui l'occupe. L'espace n'est plus un objet d'étude, mais un biais d'analyse de l'organisation sociale qui le façonne [Brunet R., 1986]. Il est l'espace « en soi » par excellence, réceptacle d'un aménagement de la vie humaine.

L'aménagement spatial n'est pas seulement physique, mais aussi symbolique. Les lieux sont porteurs d'histoire, de significations, d'émotions pour les hommes qui l'occupent. Le concept d'espace vécu [Frémont A., 1976] prend en compte la charge symbolique de l'espace organisé. Frémont renoue ainsi avec l'espace conscientisé (que l'on appellerait aujourd'hui espace phénoménologique) de Kant. Il réintroduit le sujet, acteur de sa propre spatialité.

La géographie sociale met en évidence la dimension sociale du travail spatial. Toutefois, elle reste inspirée par une géographie économique des territoires occidentaux et néglige la dimension politique de la construction des espaces. Elle est le produit de la géographie régionale française. Elle ne convient pas à l'analyse des espaces « nomades », les espaces de circulations qui ne portent pas, ou très faiblement, la trace des populations qui les traversent. Mais, avec Frémont, elle contient les conditions de son dépassement. Le sujet redevient centralité et la dialectique espace vécu/espace social devient la matrice première.

Retour leibnizien pour une géographie de la mobilité

La géographie de la mobilité a donné naissance à une nouvelle conception de l'espace. Les travaux sur le nomadisme et les migrations ne se satisfont pas des espaces limités. C'est une conception leibnizienne qui est préférée.

Le monde selon Denis Retaillé [Retaillé D., 1997] est un ensemble d'objets mis en relation. Pour l'auteur, l'espace lie les localisations dispersées d'un même phénomène. L'auteur s'interroge par ailleurs sur les motivations politiques de cette mise en relation. Le monde ne se construit pas au hasard. Chez Leibniz, l'ordre du monde est restreint par la compossibilité, chez Denis Retaillé, il l'est par le politique¹⁷. L'agencement des lieux est hiérarchique, selon une stratégie déterminée par les besoins du groupe et les jeux de pouvoir qui le structurent. L'ordre spatial procède d'un ordre social. Chez Denis Retaillé, l'espace est le produit d'une géographie raisonnée, par identification a posteriori des phénomènes, par opposition au territoire qui est le fruit d'une géographie spontanée faite par le sujet au contact de son environnement. Il se rapproche en cela de Armand Frémont. Denis Retaillé reste muet sur la relation entre l'espace perçu par le sujet et l'espace géographique produit par la société.

Les recherches dans le domaine de la psychologie de l'enfant et de l'apprentissage de l'espace, initiées par Piaget, sur l'apprentissage de l'espace nous apportent des éléments de réponse. Les travaux de Liliane Lurçat sur l'espace vécu¹⁸ chez des élèves de maternelle lui ont permis de préciser les modes de construction de l'espace chez l'enfant. Une expérience simple sur l'appréhension du chemin entre la maison et l'école montre que la continuité du trajet résulte de « *la somme des particularités locales appréhendées par le déplacement : édifices ou accidents locaux constituent des îlots représentatifs discontinus, ponctuant le déplacement du trajet* » [Lurçat L., 1982, p. 71]. Les outils d'orientation de la conscience et l'apprentissage social participent à la mise en relation d'objets. L'espace est, à la fois, structuré par un chapelet d'objets mis en relation et le liant de ces mêmes isolats. L'espace est une mise en continuité (mentale) d'accidents spatiaux

¹⁷ La politique joue de la cécité humaine (incapacité à appréhender l'espace dans sa globalité, l'expérience est nécessairement fragmentaire). L'espace est à l'environnement ce que l'histoire est au temps (l'expérience du temps est également partielle et fragmentaire). L'histoire est un agencement d'une succession qui insère la mémoire de l'individu dans l'expérience collective.

¹⁸ L'espace vécu est ici l'espace des lieux familiers

(réels). Mais cette étude va plus loin en dégagant trois préalables à la représentation de l'espace inter-objets. Les deux premiers sont relatifs à la maîtrise du corps : nécessité de s'orienter dans son propre corps (différencier la droite de la gauche etc.), de s'orienter visuellement dans le monde des objets. Le troisième est relatif à l'interaction entre l'enfant et son entourage : nécessité d'utiliser le vocabulaire correspondant pour exprimer sa connaissance de l'espace. La maîtrise du vocabulaire et, au-delà, l'insertion dans un cadre culturel détermine donc la représentation spatiale. L'apprentissage des codes sociaux affecte la perception de l'espace : la sélection des objets mis en relation, la configuration de cet ordre spatial, la charge émotionnelle positive ou négative des phénomènes spatiaux mais aussi l'usage de l'espace, la spatialité. Elle souligne l'importance de la praxis dans les phénomènes de spatialisation.

Les recherches de Denis Retaillé nous ont permis d'entrevoir la dimension politique de la spatialisation. La psychologie, quant à elle, nous renseigne sur la dimension culturelle¹⁹ de l'apprentissage de la spatialité. Elle permet d'opérer un retour au sujet et à l'espace vécu. Elle permet ensuite de comprendre les mécanismes qui permettent l'alignement de l'expérience individuelle sur l'expérience collective. Des travaux de L. Lurçat, nous avons déduit un espace dual, à la fois individuel et collectif. En effet, un individu construit son espace vécu à partir de deux déterminants : d'une part, son expérience propre de l'espace, les objets qu'il perçoit, les événements émotionnels qu'il subit à tel endroit, etc. ; d'autre part les valeurs que son groupe attribue à l'espace : valeurs fonctionnelles ou symboliques... Dans l'interaction, le sens de l'espace s'enferme dans le sens des mots. En d'autres termes, les déterminants de la spatialité sont conjointement construits par l'individu et le groupe. L'expérience individuelle peut se forger grâce à l'expérience collective. De là, s'ouvre le champ infini de l'équilibrage entre le donné et le construit, entre ce que l'individu ou un groupe sont prêts à intérioriser et ce qu'il doit négocier pour que l'interaction avec sa collectivité se maintienne, pour comprendre son espace et se faire comprendre des autres. S'ouvre également le domaine de la confrontation des représentations de l'espace entre les groupes : il s'agit du champ de la géopolitique telle que la définit Yves Lacoste [Lacoste Y, 1996].

En résumé, nous retrouvons les cinq dimensions de l'espace vécu exposés par Armand Frémont : l'espace vécu est une expérience continue ; étant évolutif, il intègre le temps

¹⁹La culture est ici prise comme un ensemble de codes, de pratiques et de significations qui permettent à un groupe d'exprimer le monde et de structurer ses rapports, tant avec le groupe qu'avec l'environnement.

(historique et personnel) ; c'est un espace égocentrique, construit par le sujet ; c'est un espace social qui intègre l'entourage ; il est structuré par l'affectif et l'imaginaire [A. Frémont, 1976, pp. 67-68]. On pourrait ajouter deux autres dimensions : il est aussi fait de matérialité qui sert de support sémantique la spatialité : sa métrique, sa symbolique ; enfin, parce qu'il est social et permet de vivre en société, il en intègre l'ordre politique.

Si l'expérience personnelle est le creuset de la mise en espace, comment s'élargit-elle pour se faire conscience du monde, au-delà des limites de l'activité individuelle ? Comment se hiérarchisent les différents niveaux de l'ailleurs : région, nation, étranger, monde ? Comment peut-on imaginer ce que l'on n'a pas expérimenté ?

Nous avons vu que chez Leibniz, c'est à travers les chaînes de relation d'objets qui s'expriment à travers chaque objet que nous avons l'intuition du monde dans toute sa compossibilité. A cette série de questions, Emmanuel Ma Mung fournit une réponse actuelle, très proche de l'approche leibnizienne. Il définit l'espace géographique comme un espace public subjectif [Ma Mung E., 1999b]. Il est d'abord espace subjectif. La série de concepts qu'il propose trouvent son écho dans les écrits de Leibniz : configuration/coprésence, accréditation/compossibilité. L'idée d'inhérence est absente, il y substitue celle d'anthropologisation. Pour Emmanuel Ma Mung, c'est possible grâce à la commensurabilité humaine universelle, ce qu'il appelle la contiguïté identitaire sociale. Il s'agit d'une empathie fondamentale qui permet d'envisager l'autre comme son semblable et donc l'espace vécu ailleurs comme espace possible et viable. C'est une accréditation par procuration. Dès lors, c'est le monde, l'écoumène, qui se révèle dans toute sa « compossibilité ». L'anthropologisation du monde transforme la contiguïté sociale en contiguïté spatiale²⁰.

Cet espace subjectif devient espace public subjectif grâce à un phénomène de « résonance ». Emmanuel Ma Mung emprunte ce terme à Gaston Bachelard pour signifier l'incorporation de l'espace géographique dans sa propre expérience : les deux images se synchronisent (compossibilité interne). Ce processus intérieur au sujet étend le vécu : l'espace géographique est un espace revécu. L'image du monde entre en résonance avec celle des autres membres du

²⁰ Une anecdote rapportée par Emmanuel Jovelin (Université Catholique de Lille) au cours d'une intervention aux « Journées du CEDEM », Liège, 2003, met en évidence l'importance des objets spatiaux pour une compréhension commune de l'espace. L'anecdote est celle d'un jeune garçon africain mineur venu clandestinement en France et recueilli par un centre d'hébergement. Il est venu avec pour seul contact le nom et le prénom d'un cousin vivant en France, sans adresse, ni même l'idée de la région où il vivait. La France qu'il connaissait était celle décrite par les migrants revenus au village. L'espace géographique de la France qui a pris consistance dans sa conscience, sans « objet » lui permettant de prendre conscience des distances de l'espace, avait la taille d'une localité.

groupe. La compréhension (au sens d'appréhension commune) et donc la communication deviennent possibles, elles immergent l'individu dans la collectivité humaine. L'espace est une mise en résonance d'images, une harmonisation, une onde collective qui se propage du sujet à l'objet et de l'objet au sujet. L'espace est flux.

L'espace transnational

Nous pouvons, au regard de ce qui précède, essayer de dresser un modèle de la notion d'espace nous permettant d'étudier la construction d'un espace transnational. Les différentes approches nous permettent d'envisager l'espace comme une entité culturelle, produite par le face-à-face entre l'homme, la société et l'environnement.

Nous appelons espace le liant d'une mise en relation d'objets spatiaux effectuée par la conscience, influencée par le vécu de l'acteur et l'ensemble culturel dans lequel il est immergé. C'est une sensation de continuité structurée par des objets spatiaux. Il est possible d'appréhender l'espace de deux façons. D'une part en identifiant un ensemble de phénomènes liés dont l'étendue est limitée et donc en limitant une étendue. La définition de l'espace « en soi » est une recherche de ses limites et de sa configuration. D'autre part, en analysant la structure des rapports de l'individu et du groupe avec son environnement (sa spatialité) : quelles sont les configurations qui font sens, quelles valeurs sont associées aux objets ? De là, il est possible de considérer deux sortes d'espaces « pour soi » : la spatialité individuelle définit un espace vécu, la spatialité du groupe un espace géographique.

La spatialité du groupe dépend de la façon dont il se perçoit et se structure. L'espace est à deux facettes : l'une matérielle, l'autre symbolique. La matérialité prend sens dans la socialisation. Cette sémantisation fonde une communauté de rapport à l'espace. Il est indissociable de la construction du « nous ». Espace et identité sont donnés en même temps. Il participe à son endodéfinition, mais aussi à son hétérodéfinition : pour qu'un groupe soit reconnu, il faut que son espace soit reconnu.

Entre la matière et le sens, s'immisce le politique. L'espace n'est pas neutre. Eléonore Kofman rappelle que « *toute activité est potentiellement politique dans la mesure celle-ci a pour objet de maintenir, de légitimer, d'influencer ou de transformer les configurations²¹, les idéologies et les valeurs au moyen desquels les individus, les groupes et les sociétés organisent et distribuent les ressources naturelles et sociales* » [Kofman E., 1991, p.23]. Ce lien matière/sens est enjeu de négociation au sein du groupe, mais aussi avec les autres groupes. Au sein du groupe, l'ordination du monde est liée à l'ordination sociale. Le

²¹ C'est qui nous soulignons.

politique est présent aussi bien dans la formation de la relation que le groupe a avec son propre espace que dans la relation qu'il a avec l'Ailleurs²². Celle-ci dépend de la relation qu'il a avec Autrui. Le couple ici/là-bas structure la relation nous/eux [Zumthor P., 1993]. Il faut cependant préciser que certains auteurs remettent en question cette relation dans les sociétés contemporaines : le phénomène migratoire brouille cette dichotomie en rapprochant les autres et, pour les sociétés d'origine, en éloignant les semblables [Ma Mung E., 1999b, p.381].

Considérant l'espace transnational, la définition que nous donnons de l'espace permet de contourner le problème de la discontinuité matérielle au niveau de sa perception par les acteurs. On a souvent présenté la discontinuité comme la caractéristique majeure des espaces transnationaux. Or, nous avons vu que la discontinuité est un élément constituant de tout espace : l'espace est le liant d'éléments discontinus produit par la mise en relation de ces éléments. La continuité imaginaire est un dépassement de la discontinuité physique. La perception d'un espace transnational ne pose pas de problème pour celui qui le parcourt : son apprentissage se fait par le biais de sa connaissance des trajets et des lieux qui le ponctuent, du partage de son expérience avec les autres migrants. Ce qui le caractérise est cependant une discontinuité politique (la frontière) et sociale (société d'accueil/société d'origine) radicales qui préexistent à la formation du groupe des transmigrants. Autre particularité, c'est une spatialité basée sur la mobilité.

Mais un espace n'est pas seulement un produit endogène d'une pratique spécifique. Il se forge également dans l'interaction. Un espace, pour exister, doit être reconnu par ceux qui lui sont extérieurs. Ce problème est autrement plus délicat. Il s'agit de négocier un espace auprès de sociétés habituées à penser l'espace en terme de sédentarité, structuré par les cadres nationaux. Il s'agit pour les migrants de négocier espace et statut en même temps, alors même qu'il n'ont pas, a priori, la légitimité pour le faire. Dès lors, on peut émettre l'hypothèse suivante : le transnationalisme serait le moyen d'une renégociation d'une situation de domination.

Sur le plan de l'analyse, les travaux se sont jusqu'ici attachés à la description de l'espace « en soi », c'est-à-dire en décrivant le contenu des activités qui s'y développent. La description des espaces « pour soi » est encore fragmentaire (cf. ci-dessous les travaux sur la circulation migratoire). Les recherches se sont davantage attachées à décrire les réseaux transnationaux et les espaces qu'ils dessinent.

²² L'Ailleurs est ici un mythe qui comble le décalage entre le désir de quitter le village et son impossibilité. Il est, entre autres, un produit de la relation entre villageois et migrants, mais aussi des images médiatiques. La majuscule est utilisée pour le distinguer de l'« ailleurs » géographique.

2.2. Le territoire et l'Etat

Comment lier la géographie et la théorie politique ? Cette dernière ne laisse qu'un faible place à la géographie [Entrikin N., 2000, p.190]. La géographie est devenue la science des particularismes alors que la théorie politique traque l'universalisme. La faible prise en compte du concept de territoire dans les travaux de la science politique témoigne de cette fracture.

Le territoire est l'un des trois constituants fondamentaux de l'Etat, avec la population et de l'appareil politique. Vue de l'extérieur, il est champ de compétence de l'Etat (limite d'une souveraineté). Vue de l'intérieur, il est le point d'application de la souveraineté. En dépit de sa place essentielle, il est quasiment occulté dans les recherches en science politique. Ce sont les Relations Internationales qui se sont le plus penchées sur la notion : l'existence et la puissance relative de l'Etat sur la scène internationale est conditionnée par son territoire. Il est, en cela, enjeu de conflits. Le terme est donc davantage considéré comme un enjeu géopolitique que comme un phénomène en soi politique. Paradoxalement, c'est une frange de la géographie qui a ouvert cette voie.

2.2.1. Le territoire des géographes

Toute entreprise de définition du territoire ne manque pas de relever son caractère polysémique. C'est aussi vrai dans le langage courant que dans le vocabulaire scientifique. La géographie ne fait pas exception. Le plus simple est de partir d'une définition consensuelle donnée par le dictionnaire : « une portion d'espace terrestre appropriée ».

Le territoire est d'abord une portion, il procède d'un découpage. Il est identifié par les contours d'une frontière et l'attribut d'un nom.

Le territoire est un espace. C'est un espace objectivé, conscient, un construit délibéré de la société qui l'occupe [Brunet R., 1986]. Il en a, à ce titre, tous les attributs : il est le produit d'une identification et d'une mise en relation des lieux qui constituent le territoire, d'une dialectique entre la matérialité physique et la symbolique sociale, entre le vécu individuel et le construit collectif. Les pratiques territoriales sont produites et productrices d'intersubjectivité. Il possède une dimension affective et sociale pour ceux qui l'occupent et le vivent au quotidien. A ce titre, la construction d'un territoire requiert du temps. Il catalyse la mémoire collective qui se traduit de façon affective chez les habitants [Di Méo G., 1998].

Enfin, le territoire est appropriation. Il permet au groupe sa reproduction et la satisfaction de ses besoins vitaux. Il s'apparente ainsi au territoire éthologique, marqué par les animaux. L'appropriation est le moyen de l'exploitation exclusive des ressources spatiales, ressources

humaines comprises. Le territoire s'agence en vue d'une exploitation optimale de ses ressources : répartition des populations, des centres urbains ou des périphéries agricoles en fonction des besoins du groupe social. C'est en cela que l'on peut considérer le territoire comme un système où la population agence et s'agence selon les ressources intrinsèque du territoire [Le Berre M., 1992]. Parce qu'il est appropriation, le territoire est aussi mode d'exclusion. Il définit un dedans et un dehors, une appartenance et une altérité. Il est mode de définition du groupe par l'inscription spatiale.

Le territoire devient dès lors enjeu politique, dont l'exploitation des ressources et le contrôle des populations seraient le terme central. Le territoire en tant que stratégie de l'Etat devient l'axe privilégié d'une géographie du pouvoir [Raffestin C., 1980].

2.2.2. Le territoire politique et ses trois fonctions

Robert Sack s'est attaché à développer cette approche. Il définit le territoire comme un mode de contrôle des populations. Ses frontières externes et son bornage interne sont autant d'instruments de discrimination. Le territoire agit sur les comportements, structure une hiérarchie sociale [Sack R., 1986]. Il ne s'agit plus d'une approche juridique du territoire, mais proprement politique. Le territoire délimite une population, définit ses membres et les non-membres. Ce type d'espace est donc un principe d'unité et d'altérité, principe que nous retrouvons sur un plan culturel puisqu'il fonde un sens partagé de l'espace. Mais Robert Sack nous apprend qu'il contribue à hiérarchiser le corps social. Il devient un instrument de différenciation, d'attribution des rôles et des identités²³. Cette théorie rejoint donc l'analyse marxiste : Marx et Engels, dans *L'idéologie allemande*, démontrent que « *la division spatiale est un effet direct de la division du travail* » [cité par Dresch J, Pinchemel P., George P., Wackermann G., 1998, p.319]. Ainsi, Robert Sack définit une théorie de la fonction politique du territoire. Deux fonctions apparaissent : d'une part, le quadrillage administratif du territoire est un mode de contrôle de la population ; d'autre part, la hiérarchisation territoriale engendre la reproduction d'un ordre social. Pierre Raffestin exprime différemment ces deux fonctions à travers l'exposé des deux dialectiques associées à l'espace [Raffestin C., 1980, p.26]. La dialectique fonctionnelle « Vouloir/voir ; savoir/voir ; pouvoir/voir » exprime la panoptique de l'espace territorialisé et sa fonction de contrôle. Avec la dialectique relationnelle : « vouloir/exister ;

²³ Dans un ordre territorial, la question « d'où viens tu ? », si familière lors des présentations, prend le sens de « qui es tu ? ». Les nomades qui ne construisent pas de territoire utilisent la question « comment s'appelle ton père » : l'identité dépend de la lignée, non de la provenance.

savoir/exister ; pouvoir/exister », Raffestin propose d'analyser l'espace comme cadre identitaire hiérarchique. Le territoire construit et ordonne l'existence. Raffestin invente une géographie des relations de pouvoirs.

La théorie de Robert Sack soulève une question : comment un territoire peut-il agir sur des comportements ? En d'autres termes, peut-on considérer le territoire comme vecteur du pouvoir ? Philippe Tizon nous apprend que cette conception est présente dans le droit romain : « *le territoire stipule une crainte spirituelle et porte une peur sacrée, numineuse, dont doit être entouré le pouvoir imaginaire, celui que personne n'a jamais vu et qui peut des sujets tout exiger, y compris leur mort* » [Tizon P., 1996, p.20, voir également Di Méo, G., 1998, p.47]. L'aménagement du territoire est, en soi, une manifestation de la puissance étatique. Cette fonction légitime son action et sa place. Le citoyen paye l'impôt pour que l'Etat construise des routes... Mais l'aménagement du territoire est aussi une opération idéologique. Parce qu'il est avant tout un espace, un territoire est une alchimie entre le matériel et l'idéal. Les lieux qui le constituent sont investis d'une fonction, mais surtout d'une valeur propre [Debarbieux D., 1995 a et b]. L'aménagement du territoire est aussi un aménagement des différences par les distances, des attractions ou des répulsions qui organisent les pratiques territoriales. Le sens des lieux est imprégné d'idéologie, d'un art d'assurer tout à la fois la cohésion du collectif et les rapports inégalitaires qui le traversent. Nous en déduisons donc une troisième fonction politique du territoire : un système de propagation du pouvoir.

Confronter cette approche avec les considérations géographiques que nous avons présentées permet d'envisager le territoire de l'Etat sous un nouvel angle. Nous souhaitons, en effet, dégager un concept autorisant l'analyse des convergences spatiales. Comment appréhender les effets de la construction d'un espace transnational sur un territoire étatique ? Envisager le territoire sous l'angle de ses fonctions politiques nous permettra d'aborder ce problème.

2.3. Du réseau au réseau transnational

Cette section doit nous permettre de répondre à deux types de question. Nous chercherons à comprendre ce qu'est un réseau transnational et, partant, un réseau de développement afin de saisir ce qu'est un espace transnational de développement « en soi ». Ensuite, nous verrons que ce concept de réseau permet de penser la connexion entre espace et territoire.

2.3.1. La notion de réseau en géographie

Les premières exploitations scientifiques de la notion de réseau sont le fait de la géographie, au XIX^{ème} siècle. Il s'agissait alors d'analyser la construction d'un Etat à travers les nouveaux moyens de communication. On citera la théorie du réseau de chemin de fer de Lalanne. Le réseau est alors absorbé par la notion bien plus géographique de maillage, de rationalisation territoriale [Bakis H., 2000]. En 1990, dans l'encyclopédie de la géographie universelle, on peut lire : « *le réseau est un ensemble de lignes interconnectées qui permettent la circulation des flux et dont les nœuds sont toujours matériels* ». Cette définition est centrée sur l'idée de mobilisation des ressources, de maîtrise de l'enveloppe spatio-temporelle.

Ce qui fait l'actualité du concept de réseau social, c'est son pouvoir descriptif d'une réalité mouvante. Il permet de suivre au cœur de l'interaction, les rapport qu'un individu ou un collectif entretient avec son environnement, et au-delà, avec son temps. Il jette un pont entre le flot des activités quotidiennes et les structures sociales. Mais ce qui fait sa force en science sociale, le rend délicat à manipuler pour le géographe. Cette discipline trouve son élan traditionnel dans le temps long de la maturation des territoires, de l'appropriation humaine des étendues. Elle se sent mal à l'aise face à « l'impermanence » des configurations sociales réticulaires. Pour cette raison, les géographes ont très peu fait appel à cette notion. L'exploitation de concept est un fait récent.

Certes, de nombreux travaux s'intéressent, dans la plus pure tradition géographique, aux réseaux de transport de biens, d'information, d'énergie ou de personnes. Il est significatif que l'ouvrage de Daniel Pumain et Jean-Marc Offner, sur la relation entre réseaux et territoires, ne consacre qu'un court chapitre au concept de réseau social [Offner J.M., Pumain D., 1996]. On trouve dans ce chapitre la définition suivante du réseau social : « *un ensemble d'individus ou de groupes entretenant des relations binaires permettant la circulation des ressources* » (p.155). Cette définition est une reproduction de celle de réseau sus-indiquée, à ceci près que ce sont les individus qui jouent le rôle de nœud. Les auteurs ajoutent que des facteurs culturels et identitaires peuvent ou non sous-tendre la relation. Dès lors, la relation espace/réseau est associée à celle de mobilité/intégration. Plus l'individu est mobile, moins il est en mesure de développer des liens avec l'ensemble socio-spatial qui l'accueille. Inversement, la sédentarité induirait une conformation identitaire avec le groupe occupant l'espace de vie. Cette nouvelle déclinaison de la vieille opposition nomade/sédentaire ne nous renseigne pas davantage sur les modalités de construction de l'espace par les réseaux, ni l'influence du premier sur les seconds. Cet exemple montre bien le malaise du géographe face au concept de réseau social. Pourtant, l'espace (a

fortiori le territoire dont il est question dans cet ouvrage) n'est-il pas une construction culturelle au même titre que le réseau social ?

2.3.2. Le réseau en science politique

Ce concept introduit une rupture dans une discipline centrée sur l'institué, le permanent et le transcendant. Cette notion permet d'analyser l'horizontalité contre la verticalité hiérarchique. Il est utilisé en sociologie des organisations et en sociologie politique pour étudier les prises de décision. Dans la sociologie du pouvoir, le réseau sous-tend l'étude des soutiens et des allégeances dans le cadre des hégémonies indirectes. Nous avons vu que le territoire est un moyen de diffusion du pouvoir sur un mode spatial. On peut considérer que les hiérarchies institutionnelles en sont un autre sur un mode réglementaire. Le réseau peut être un instrument de diffusion du pouvoir sur un mode relationnel. Par exemple, les liens du sang peuvent fonder une souveraineté de réseaux. C'est par exemple le cas dans les Etats monarchiques qui entretiennent une aristocratie. L'intérêt est d'entretenir une souveraineté déterritorialisée, quel que soit le lieu où le sujet se trouve.

A l'inverse, il permet de traduire le contournement. Chez Ariel Colonomos, l'analyse porte sur la conversion des ressources, de logiques et des valeurs d'un espace à l'autre au gré des interactions entre les membres de l'organisation [Colonomos A., 1995, p.24]. L'approche est extrapolable aux relations extraorganisation, notamment dans le cadre des contacts entre l'Etat et la « société civile ». L'approche de Colonomos est particulièrement utile pour décrire l'action publique en terme de flux dans un espace qui dépasse le cadre Etatique. Nous approfondirons cette voie dans notre méthodologie (cf. 2.2.3. l'analyse de l'action publique).

2.3.3. Le réseau social

Le réseau social peut se définir comme « *une organisation sociale, composée d'individus ou de groupes, dont la dynamique vise à la perpétuation, à la consolidation et à la progression des activités de ses membres...* » [Colonomos A., 1995, p.22]. En sociologie, les analyses en terme de réseau sont moins centrées sur l'idée de circulation et de répartition des ressources que sur celle de l'insertion de l'individu dans le groupe et des relations que ces deux entités entretiennent : comment sont structurées les relations (interindividuelles, individu/groupe, intergroupes) ? Quelles sont les raisons d'être d'un groupe ? Quel rôle joue l'individu en fonction de sa place dans le groupe ?

On distingue les différentes sociabilités selon leur nature. Les liens entre individus peuvent être forts ou faibles, selon l'intensité affective et la fréquence des contacts qu'ils induisent. Granovetter est le promoteur de cette approche [Granovetter, 1973]. Ils peuvent être électifs si la relation est construite par l'individu ou affinitaires si elle est donnée par le groupe d'appartenance (parents). Le réseau peut être hiérarchique (dans une entreprise), territorial (village), ou diffus dans les autres cas. Ensuite, les sociabilités se distinguent selon les échanges qu'elles génèrent. Les liens sont « multiplexes » s'ils supportent plusieurs types d'échange à la fois, « uniplexes » sinon. Une autre version les qualifie de liens primaires (qui impliquent l'individu comme totalité) et secondaires si la relation est partielle (spécialisée). Ils peuvent être engagés dans une relation d'échange simple selon le consentement mutuel des acteurs, ou bien commandés par une norme sociale, sur la base d'un sentiment d'appartenance commun au même groupe. De même, on pourrait classer les réseaux selon les formes groupales qu'ils structurent, de la clique fortement intégrée, jusqu'aux groupes les plus lâches, les plus fugaces.

Pourquoi un réseau se forme-t-il ? Si l'on suit la définition donnée par Ariel Colonomos, sa raison d'être est fonctionnelle. Un groupe se structure autour d'une ou plusieurs activités, ou buts communs à ses membres (plurifonctionnalité). La variabilité des termes de l'activité sous des contraintes extérieures explique la fluidité du réseau social. Le réseau est, dans sa version utilitariste, un vecteur des ressources pour la réalisation d'objectifs. Mais le réseau, dans sa forme consolidée, est également producteur d'une intersubjectivité, d'une vision commune des enjeux qui ordonnent ses activités. Le réseau se structure autour de ressources et de significations [Colonomos A., opus cité, p.60 et s.]. C'est en cela que le réseau peut également être producteur d'identité pour ses membres.

Enfin, la théorie des réseaux permet d'aborder la question de la place de l'individu au sein d'un collectif. Son insertion au sein de réseaux plus ou moins diversifiés définit son capital social, au sens où Pierre Bourdieu l'entend [Bourdieu P., 1979], c'est-à-dire, de façon triviale, le « carnet d'adresse » d'un individu. De lui dépendent les ressources qu'il va pouvoir mobiliser, les stratégies qu'il va mener. Granovetter a démontré que ces ressources dépendent surtout des liens faibles que l'acteur entretient. Ce sont eux qui vont lui permettre d'accéder à d'autres cercles et donc de multiplier ses opportunités. De même, les liens faibles vont permettre à l'acteur de jouer l'intermédiaire entre plusieurs sous-groupes. Sa position sera d'autant plus favorable qu'il sera l'unique lien entre eux. C'est ce qu'analyse Ronald Burt au travers de sa

théorie des « trous structuraux » [Burt R., 1995]. Le positionnement de l'acteur sur un de ces « trous » va lui permettre de contrôler les flux entre eux, de négocier leur passage, bref, d'exploiter sa position dominante. Le capital social détermine enfin la centralité d'un individu au sein d'un système. Elle sera d'autant plus élevée que l'acteur entretiendra des relations directes ou indirectes (par le biais d'intermédiaires) entre toutes les parties du système.

Cet aperçu des concepts liés au réseau social donne une idée de la puissance de cette notion. Selon Alain Degenne et Michel Forsé, elle nous permet de saisir le poids de la structure sur l'individu par le biais de l'influence du réseau de relation dans lequel il est enchâssé, et au-delà, elle jette un pont entre holisme structuraliste et individualisme méthodologique [Degenne A., Forsé M., 1994, p.15].

2.3.4. Réseaux transnationaux

Le réseau transnational peut se définir comme une relation organisée entre des individus ou des groupes qui dépasse le cadre stato-national et qui échappe, au moins en partie, au contrôle de l'Etat²⁴.

On peut relever deux caractéristiques propres à ce type de réseau. D'une part, ils connectent des espaces sociaux distants et fortement différenciés. Ils sont en cela dépendant de l'évolution des moyens de transport et de télécommunication. De plus, ils forment eux-mêmes un champ social distinct, l'espace social transnational. La morphologie de ces réseaux repose sur un savoir-faire migratoire de la circulation, du passage de frontières (tant sociales que juridiques) et du marchandage. Tout l'intérêt de ces organisations est de véhiculer, mais aussi de convertir ou de faire valoir des ressources et des intérêts sur des « marchés » différents. Se produisent au sein de ces réseaux tout un jeu d'hybridation, de négociation, tout un ensemble de microstratégies.

D'autre part, ces réseaux représentent pour l'Etat un enjeu particulier. Toutefois, les agencements transnationaux produisent et véhiculent des ressources dont la maîtrise dépasse les capacités de l'Etat. Certains réseaux transnationaux sont intentionnellement destinés au contournement. Le transnationalisme est perçu comme une défaite de la souveraineté. Et ce d'autant plus que les réseaux permettent le développement d'allégeances alternatives. Parce

²⁴ Les définitions habituelles insistent sur l'absence de contrôle des Etats sur ces relations [Smouts M.C., 1998]. Pour des raisons déjà évoquées, nous ne pouvons souscrire à cette absence complète de l'Etat du champ transnational.

qu'il dépasse aujourd'hui le cadre inoffensif de la marginalité, parce qu'il subit la mauvaise presse des activités terroristes ou mafieuses, le réseau transnational est perçu comme une menace pour l'Etat²⁵.

2.4. La relation espace/réseau

2.4.1. L'articulation des notions

Réseau et espace sont deux produits des interactions sociales. Ils construisent et se construisent dans le quotidien des rencontres et permettent de rendre compte de la multiplicité des univers dans lesquels les individus sont impliqués. Espaces et réseaux se connectent, s'emboîtent, se superposent ou s'opposent, offrent aux individus autant de ressources ou de défis. L'interaction décide conjointement dans quel réseau et sur quel espace l'individu se situe. Un rendez-vous avec ses compatriotes et les discussions sur le « bled » dans un café projette le migrant dans un espace transnational, les courses qu'il effectue avant de rentrer chez lui l'immergent dans un espace commercial. Chaque situation décide quels comportements, quelle spatialité l'individu adopte. Le premier intérêt d'associer ces notions est donc de permettre de comprendre comment s'articulent une multiplicité d'appartenances socio-spatiales.

Nous pouvons aborder la relation espace/réseau en terme d'accès. L'accès à un réseau permet l'accès à certains espaces. C'est un cas que tous les chercheurs sur les migrations connaissent bien. C'est par l'intermédiaire des migrants que l'on pénètre les espaces migratoires. Inversement, certains espaces, dits espaces relationnels, permettent d'entrer en contact avec des réseaux locaux. Ce sont des lieux publics, généraux (écoles, places...) ou spécialisés (cafés, banques...). Au contraire, clôturer un espace est un moyen de clôturer un réseau, de produire des relations en cercle fermé. C'est ce qu'induit la construction des territoires. C'est une des questions qui entrent dans le cadre de la problématique de la fragmentation des quartiers urbains, et la production de ce que certains appellent des ghettos.

²⁵Un avatar de cette théorie oppose ces réseaux de circulation et « d'impermanence » à la territorialité sédentaire de l'Etat [Badie, 1994, pp. 28 et s.; Maffesoli M., 1997, p.23]. Dans l'ombre du réseau se cache l'idée du nomade émancipé des contraintes d'un pouvoir rétif au mouvement. Pourtant, l'idéal du pouvoir n'est pas l'immobilité, mais d'être le mouvement. Le pouvoir réside autant dans l'immobilité (le mouvement zéro) que dans la mobilisation. La mobilité est l'expression du pouvoir dans la levée en masse militaire ou chez la « jet set » contemporaine. Le pouvoir s'accommode du mouvement s'il est lui-même l'énergie de ce mouvement, ou encore s'il ponctionne à son profit cette énergie, à la manière d'une ponction sur les flux monétaires (impôts), de la circulation autoroutière (péages)...

Plus généralement, le concept de réseau permet d'identifier les mécanismes d'articulation d'espaces: comment les migrants parviennent-ils à convertir les ressources et les significations produites sur un plan transnational dans un cadre local ou stato-national ? Pour reprendre le questionnement internationaliste, il nous permet de comprendre comment s'articule un univers polycentré et un univers Etatique. Les réseaux permettent de faire valoir l'intérêt privé des groupes de migrants auprès des instances publiques, locales ou nationales [Colonomos A, 1995].

Enfin, on peut envisager la relation espace/réseau sous l'angle de la production. Dans quelle mesure l'espace contribue-t-il à créer des réseaux ? Et comment les réseaux se spatialisent-ils ? La première question relève de la problématique traditionnelle de l'intégration sur un territoire. Le territoire, avant d'être un mode d'organisation de l'espace, est un principe d'intégration. Il fonde une identité, crée un dedans et un dehors. Mais cette question se pose de même pour tout type d'espace. Le fait d'occuper un espace implique d'en apprendre les ressorts et les représentations partagés par la population qui l'occupe. Un espace n'est jamais l'espace d'un individu. L'apprentissage d'une spatialité est un premier niveau de l'être-en-commun avec le groupe occupant. La seconde question portant sur la spatialisation des réseaux intéresse directement la problématique du transnationalisme. Comment se créent des espaces transnationaux autour des allers et venues, des transactions, des rencontres que produisent les migrants par delà les frontières ? Là encore, l'interaction implique la compréhension commune de l'espace. Les réseaux sont un instrument de maîtrise de l'enveloppe spatio-temporelle. Mais encore faut-il qu'il y ait accord entre protagonistes sur l'espace à maîtriser. Un réseau, en tant que système d'interactions est donc producteur d'un sens partagé de l'espace.

2.4.2. Un cas particulier de réseaux transnationaux : la circulation migratoire²⁶

Les travaux sur la circulation migratoire offrent un exemple où le concept de réseau est convoqué pour décrire un espace.

Le réseau migratoire est la première forme d'organisation collective analysable de l'espace transnational migratoire. Il s'agit d'une forme d'organisation permettant aux migrants d'assurer leur mobilité. Les phénomènes migratoires peuvent dès lors s'agencer sous diverses formes : de façon linéaire ou circulaire (va-et-vient, noria) ou par étapes successives (chaînes migratoires). Ces diverses façons de circuler et de faire circuler caractérisent des « champs

²⁶Le bilan des travaux sur la circulation migratoire effectuée par l'équipe de Migrinter dresse un tableau des concepts liés à ce phénomène [Ma Mung E., Dorai K., Hily M.A., Loyer F., 1998]

migratoires » qui se constituent autour de deux ou plusieurs pôles d'origine et d'accueil. La circulation des personnes génère un mouvement de biens, mais aussi d'idées et de symboles. L'ensemble donne consistance à ce champ. A l'instar du champ magnétique, il possède sa direction, ses polarités propres qui orientent les réseaux de relations [G. Simon, 1979, p.79 ; ou pour une exploitation plus récente, Faret L., 1998]. La circulation migratoire, au fur et à mesure qu'elle structure son champ, se complexifie. Elle génère des activités commerciales, politiques, religieuses, etc. Les réseaux migratoires se connectent avec des réseaux commerciaux ou idéologiques. L'accroissement des flux s'accompagne d'un accroissement des activités qui, en retour, permet une diversification des flux. Il s'agit d'un processus de « causalité cumulative » (cumulative causation) [Faist T., 1997, p.247]. Les champs les plus denses fournissent le support d'une production identitaire. Les migrants construisent une identité dans la migration, une mémoire commune, un univers mental singulier différencié des constructions existantes sur les lieux d'accueil et d'origine. Bertrand Badie parle d'« identité de réseaux » [Badie B., 1997, p.132]. On appelle phénomène « diasporique » l'occurrence d'une telle concrétion culturelle associée à un champ migratoire complexe²⁷. Les phénomènes diasporiques regroupent un ensemble de stratégies qui tendent à donner, d'une part, un contenu au champ migratoire : diversification des réseaux et des ressources véhiculées, mise en place des moyens pour assurer la mobilité ; d'autre part, un contenant, une enveloppe qui distingue le dedans et le dehors. Ce sont des stratégies identitaires : comportements matrimoniaux, construction d'un espace imaginaire etc.

Les travaux sur la circulation migratoire ont donc permis d'analyser la maturation de divers espaces migratoires transnationaux : l'espace turc [de Tapia S., 1996], tunisien [Simon G., 1979], marocain [Charef M., 1999], etc. Cette approche trace d'abord un espace en soi, c'est-à-dire un espace de fait, structuré par les va-et-vients d'hommes et de biens. Il s'agit d'un espace produit par un regard surplombant et distancié. Par ailleurs, ces travaux ont permis de déterminer que ces champs migratoires constituaient pour les migrants un espace pour soi, c'est-à-dire intériorisé par des pratiques, objet de représentations pour les acteurs eux-mêmes. Le transnational est un espace vécu par les migrants. Cet espace vécu est en particulier mis en exergue par les travaux autour de la notion de diaspora [Ma Mung E., 2000]. Mais il existe également chez des communautés non diasporiques. Les travaux de Fanny Schaeffer montrent

²⁷ Une approche rénovée du concept de diaspora a été amorcée par Gabriel Sheffer (Modern diasporas in international politics) [G. Sheffer, 1986]. Depuis, de nombreux travaux de géographes et d'internationalistes ont été consacrés à ce phénomène [Bruneau M, 1995 ; Medam A., 1993 ; Cohen R., 1997]

qu'un espace vécu se forge dans les pratiques circulatoires entre pays d'accueil et pays d'origine [Schaeffer F., 2003].

Nous pouvons, à la lumière de ce déblayage conceptuel, préciser les termes de notre réflexion et profiler notre problématique.

3. PROBLEMATIQUE : LA CONSTRUCTION D'UN ESPACE TRANSNATIONAL, QUAND LES ETATS S'EN MELENT

Nous pouvons considérer les réseaux transnationaux du développement comme une chaîne de relations entre les migrants marocains constitués afin de réaliser un projet de développement pour leur région d'origine. Ces réseaux ont une finalité précise et se basent sur une relation primaire et multiplexe. L'objectif de ce travail est de comprendre comment ces chaînes de relations se structurent. Quelles en sont les hiérarchies, les stratégies de mobilisation des hommes et des ressources, les motivations ? Derrière l'analyse de ces réseaux, c'est un processus de spatialisation que nous souhaitons mettre à jour. Ils dessinent un espace « en soi » et forgent un espace « pour soi ». Le dernier pan de notre questionnement porte sur la relation entre ce processus et l'Etat.

3.1. Spatialisation du transnational

3.1.1. Mises en réseaux

Toute mise en réseau est réalisée sur la base d'un objectif commun, en l'occurrence, il s'agit de la réalisation de projets de développement. Il convient donc de se demander comment et pourquoi a émergé cet engouement pour le développement parmi les migrants.

Le paradigme de Olson avance que l'implication d'un acteur dans un mouvement collectif repose sur l'existence de motivations personnelles [Olson M., 1978]. Dès lors, on peut se demander quels sont les bénéfices que les migrants obtiennent de leur implication dans ces projets. En tirent-ils des bénéfices économiques ? Exploitent-ils cette position pour aspirer à une fonction d'élu ? Ou plus généralement, recherchent-ils un statut privilégié ? Abdelmalek Sayad a approfondi cette question de la place des émigrés dans la société d'origine [Sayad A., 1977]. La notion de dette est au coeur de cette relation. L'émigré est investi d'une mission par les villageois. Son acte possède une dimension collective. La prolongation du séjour, le sempiternel report d'un retour annoncé parasite la relation, entache l'émigration de suspicion.

Une fracture de fait s'instaure entre l'émigré et l'immigré. Le projet de développement serait-il une tentative de colmatage de cette fracture ? Le retour sur la scène locale de l'émigré que l'on pensait irrévocablement tourné vers l'ailleurs ? Faut-il y voir l'émergence d'un quatrième âge de l'immigration où, après la réalisation des projets personnels (domestique, professionnels...), la satisfaction des besoins familiaux et la concrétisation d'un espace transnational, c'est vers l'espace public, local et national, que les migrants se tournent ? Mais l'espérance d'un profit personnel est-elle la seule raison de l'implication des migrants dans ce type d'opération ? Doit-on aborder ce comportement uniquement en terme de stratégie ? Doit-on considérer le porteur de projet comme un acteur en pleine possession de son libre arbitre, à la recherche d'une optimisation de sa position ? Les travaux de Sayad ont mis à jour la prégnance de cette dette. Le projet n'est-il pas une nouvelle forme d'acquittement de cette dette, directement adressé à la collectivité, rendu possible par l'exploitation de ressources transnationales ? En d'autres termes, il faut mesurer le poids de la structure sociale sur le choix des porteurs de projet. Cette perspective nous permettra de confirmer, ou au contraire de nuancer la théorie de l'individu rationnel issue de la théorie olsonienne.

La seconde étape est de déterminer comment se structurent ces réseaux. Nous savons qu'ils se superposent à des relations préexistantes. Les réseaux du développement sont un prolongement des collectifs d'émigrés reconstitués à l'étranger. Le réseau de développement est une spécialisation du réseau migratoire. En quoi ces derniers structurent-ils ceux-là ? Ont-ils les mêmes centralités, les mêmes périphéries ? Peut-on comparer les formes de leadership ? Nous savons également que les réseaux du développement se structurent en association pour pouvoir prétendre à des financements extérieurs. Qu'apporte cette forme associative ? Comment s'établissent les collaborations avec des partenaires extérieurs et est-ce que ces derniers ont une influence sur la structuration des réseaux ?

Après l'analyse des réseaux, nous pouvons aborder la spatialité qu'ils soutiennent.

3.1.2. La construction d'un espace

Les réseaux du développement forment en premier lieu, un espace en soi. Celui-ci possède ses propres configurations, ses propres chemins, traversant plusieurs Etats. Les associations recrutent leurs membres au-delà des frontières, elles constituent des réseaux avec d'autres associations, au Maroc et en Europe. Cette structuration est d'autant plus chargée de sens qu'elle est soumise à une contrainte spécifique : comment penser ici le développement là-bas ? Comment gérer la discontinuité des sphères géographique, culturelle, sociale, politique et

administrative ? En d'autres termes, comment ces acteurs créent-ils de l'ubiquité [Ba A., 1999, p.145] ? En outre, la formation de ces réseaux ne se détache pas de leur insertion au sein d'un espace social transnational marocain. Les réseaux du développement ne sont pas apparus *ex-nihilo*, mais procèdent de la « causalité cumulative » du champ migratoire des berbères chleuhs. Ce champ est lui-même le produit d'une histoire, le semis d'une multitude d'activités. La genèse des réseaux du développement doit être mise en perspective avec les autres réseaux franco-marocains. Retracer ce déploiement nous permet de cerner un espace transnational : les réseaux du développement sont producteurs d'un espace transnational.

Enfin, le glissement vers une analyse centrée sur les porteurs de projet nous permet d'aborder l'espace transnational en tant qu'espace « pour soi ». L'hypothèse que nous voulons soutenir est que les projets de développement constituent dans l'espace du village un « objet » spatial particulier investi d'un sens qui prend toute sa dimension dans la spatialisation transnationale. Il participe à l'endodéfinition de groupe des transmigrants en matérialisant cet espace et à l'hétérodéfinition car il est objet de négociation de ce même espace vis-à-vis des villageois. Dès lors, on peut se demander quelle est la symbolique dont sont investis ces objets. Quels sont les fondements de la spatialité transnationale ? Les recherches sur le transnationalisme ont mis en évidence trois caractéristiques : la mobilité, la double appartenance et l'hybridité. Peut-on retrouver ces caractéristiques ? Comment peut-on définir le transmigrant ?

Dès lors, comment font les transmigrants pour faire admettre leur spatialité auprès des sédentaires ? L'approche classique de l'espace l'associe à la coprésence. Or, pour le sédentaire, les contacts avec le transmigrant sont successifs et donc de l'ordre de la temporalité. Le problème du transmigrant est de créer de la coprésence là où il y a de la succession, figer le temps pour faire de l'espace. Ce renversement est un enjeu politique fondamental des relations entre les transmigrants et les sociétés qu'ils habitent. L'hypothèse que nous cherchons à défendre est de dire que la spatialité est une dimension de tout statut social. La reconnaissance du bien fondé d'un statut induit précisément la reconnaissance d'un espace et d'une pratique spatiale associés à ce statut. Nous avons envisagé l'espace comme le construit de pratiques migratoires, comme une ressource pour les migrants, nous l'envisageons à présent comme le rouage d'une stratégie d'ascension sociale.

3.2. Le rôle des Etats

Pour les Etats européens et l'Union Européenne, les flux migratoires transnationaux représentent l'un des grands défis de cette fin de siècle. L'immigration est une nécessité économique et démographique à concilier avec un projet national. Les Etats doivent garantir une certaine cohésion sociale tout en gérant une population maintenue sous la contrainte d'un statut dévalué, exercice difficile à tenir avec la prise en compte des aspirations et des droits de ces populations immigrées. Les politiques européennes tiennent en équilibre sur ce « paradoxe libéral », à savoir le traitement d'une population que des contraintes économiques tendent à assimiler à une marchandise, alors que des contraintes juridiques protègent leurs droits [Hollifield J., 1994]. La prise en compte du paramètre transnational complexifie davantage la situation dans la mesure où ce champ interfère sur les aspirations des populations migrantes et vient défier la logique homogénéisante des Etats-Nations. Nous retrouvons ici l'hypothèse de l'opposition stricte entre les deux sphères. Nous voulons, à travers cette thèse, revenir sur ce postulat de l'opposition héritée du post-internationalisme et de la théorie réaliste. Il s'agit de mettre à jour, au-delà des conflits, les alliances possibles entre Etats et acteurs transnationaux. L'existence de ces dispositifs d'aide au projet montre que l'Etat peut développer d'autres stratégies que le tout sécuritaire. Comme l'affirme Albrow, les collectivités humaines existaient avant l'Etat [M. Albrow, 1996]. Celui-ci, pour se construire, se surimpose à ces entités sociales mouvantes, a dû composer avec elles. C'est ce que suggère déjà le livre de Pierre Clastres, *la société contre l'Etat* [Clastres P., 1974], ce qui laisse entrevoir des relations beaucoup plus diversifiées que la simple confrontation. Ainsi, à travers l'exemple marocain, nous voulons montrer que l'Etat peut développer des stratégies qui permettent de détourner les ressources du transnational afin de renforcer sa propre territorialité. Selon nous, le transnationalisme n'est pas le signe de la fin de l'Etat-Nation. Il est juste un moyen pour en saisir les nuances, les syncrétismes, les mutations, la plasticité.

Dans la section portant sur les concepts, nous avons abordé la question de l'Etat à trois reprises. Nous avons vu que l'Etat est le contrepoint de définition du transnationalisme, nous avons émis l'idée que l'Etat pouvait être analysé en terme de réseaux et nous avons exposé les trois fonctions du territoire. Quel est le rôle des Etats dans la formation de ces réseaux du développement ? Est-il positif, ou au contraire représente-t-il une contrainte ? Quelle position adoptent-ils vis-à-vis de ce phénomène ? On peut se demander quels sont les effets du transnationalisme sur l'Etat-Nation. Réciproquement nous nous interrogerons sur l'action de l'Etat à l'égard du transnationalisme.

3.2.1. Etat-Nation et transnationalisme

La souveraineté et l'intégration sont les deux thèmes principaux de la problématique du transnationalisme.

Transnationalisme et recomposition de l'espace public

La problématique de l'intégration est bien sûr au cœur de ce questionnement. L'Etat peut-il encore gérer l'homogénéité sociale et culturelle de sa population ? Cette problématique est avant tout le produit d'un point de vue, celui de l'Etat et de la société d'accueil. L'intégration est un discours avant d'être une volonté politique. Ce discours est sous-tendu par des catégories spécifiques, une histoire coloniale. Il ne se détache pas d'une construction interethnique inégalitaire. Parce que la question de l'intégration est le produit d'un contexte, elle se pose en termes différents d'un Etat à l'autre : il n'y a pas de définition universelle. Dans le langage courant, le niveau d'intégration est relatif à la « proximité » subjective des migrants avec un parangon du national. On parle aussi de niveau d'intégration d'une société, c'est-à-dire, un niveau de cohésion politique et culturel. En termes de politiques publiques, on distingue le modèle français d'intégration des individus dans un ensemble politique, du modèle anglo-saxon de coexistence des communautés.

Aborder de front la relation développement/intégration ne nous semble pas pertinent. Tout d'abord, pour des raisons quantitatives : la proportion de migrants concernés n'est pas suffisante pour induire des effets significatifs sur les représentations des sociétés d'accueil. Ce phénomène n'a jamais fait l'objet de lois ni de débat public. Il reste trop méconnu pour affecter les catégories liées à l'intégration. Mais ce n'est pas là l'unique raison de notre rejet. Cette question implique l'adoption d'un point de vue sur ce qu'est l'intégration. Or, il existe une multiplicité de définitions de ce concept, toutes soumises à la caution d'un parti pris subjectif. Il est impossible d'analyser les différents contextes de notre étude avec une seule acception, impossible donc de préserver une certaine cohérence dans nos recherches. Il nous semble donc dangereux d'aborder frontalement la problématique de l'intégration au niveau des sociétés d'accueil.

Aussi, nous préférons aborder cette question à partir de celle de la participation. L'implication dans le développement serait la manifestation d'une citoyenneté produite et productrice d'intégration. Cette assertion est de plus en plus avancée par les collectivités territoriales et les ONG qui soutiennent les projets de migrants. Elle va à l'encontre de la conception

républicaine classique qui considère que plus les liens unissant les immigrés avec leur lieu d'accueil sont forts, plus ils se détournent des problèmes de leur région d'origine. L'investissement dans le développement serait donc inversement proportionnel avec le « niveau d'intégration ». Nous chercherons à vérifier cette thèse. Quels sont les effets de l'investissement des migrants dans le développement dans leur pays d'origine sur l'intégration dans les pays d'accueil ? Inversement, le niveau d'intégration est-il un facteur explicatif de cet investissement ? Le danger serait de rester prisonnier de ce concept d'intégration. La présence en France des migrants ne produit-elle pas autre chose que de l'intégration ? Cette approche amène à repenser la citoyenneté. Elle nous permet d'observer une recomposition possible de l'espace public. Derrière le lien intégration/développement, c'est en fait une société multiculturelle qui se dessine et se construit « par le bas », laboratoire d'une société européenne en gestation.

Transnationalisme et territorialité

Il n'est pas question ici de déterminer si le transnationalisme représente un danger pour la souveraineté. Notre questionnement porte plutôt sur les stratégies des Etats-Nations pour exploiter les ressources transnationales. Le contexte marocain nous permettra d'aborder cette question. Ces initiatives de développement empiètent sur le rôle Etatique d'aménageur du territoire. Cela ne contribue-t-il pas à délégitimer son rôle ? Cela n'encourage-t-il pas les Marocains à se tourner davantage vers l'espace transnational, plus « rentable » à court terme, aux dépens de l'allégeance au royaume ? Cette question est d'autant plus prégnante que notre champ d'étude se trouve au Sud du Maroc, première zone d'émigration du pays, peuplé par des Chleuhs. Il s'agit d'une région périphérique historiquement rétive à l'imposition de la souveraineté.

Cependant, nous voulons aller au-delà des évidences et rechercher quelles sont les articulations qui se déploient ici. Pour l'Etat marocain, les transferts migratoires représentent l'une des premières sources de devises du pays, avec les revenus du phosphate et du tourisme et se situent loin devant l'aide au développement. La première préoccupation du gouvernement sur ce sujet est donc d'ordre économique. La politique marocaine est orientée vers la facilitation des transferts, mais aussi le maintien du lien, de la « mémoire de la dette », notamment en s'opposant à la naturalisation de ses ressortissants. La dynamique de développement soutenue par l'émigration est aussi un moyen de convertir des transferts qui

pourraient s'essouffler par effet de génération. Elle représente également la possibilité d'un équipement du rural à moindre frais. Le second sujet d'intérêt est politique. L'émigration est la porte de sortie d'une partie de l'opposition depuis « les années de plomb », de la gauche jusque dans les années 1990. L'Etat marocain a longtemps été rétif à toute forme d'organisation spontanée des migrants. L'appareil d'Etat s'est efforcé de prolonger dans l'émigration le dispositif de contrôle qui existe dans le royaume. Cette politique a toujours oscillé entre des stratégies de « main tendue » et de répression [Leveau R, 1993]. Tout un système de contrôle déterritorialisé basé sur des réseaux fut mis en place. Le contexte a aujourd'hui changé. Si Hassan II s'est employé à la construction politique d'un Etat autour de l'institution monarchique, Mohamed VI affiche l'ambition de construire une économie libérale. Quelle est l'actualité de la politique migratoire marocaine ? Quelles sont les stratégies du royaume pour exploiter les flux tout en désamorçant sa charge subversive ? Un certain nombre de dispositifs publics viennent se greffer sur et soutenir les projets de développement. Il convient d'analyser les dispositifs en place et l'usage qui en est fait par les migrants. C'est au sein des mécanismes d'aide et de négociation que l'on cherchera à dégager les arguments et les objectifs de chacune des parties en présence.

De même, on peut s'interroger sur l'attitude des notables et des pouvoirs locaux à l'égard de ces projets. Le développement s'accompagne d'une importation de valeurs, d'une conception de l'avenir, d'un mode vie. Autour des réalisations est en jeu un équilibre à la fois social, politique et économique. Qui sont les principaux acteurs villageois intervenant dans ces projets ? Peut-on parler d'une démocratisation de l'espace public autour de ces opérations ? Comment les villageois s'approprient-ils ces projets ? Leur conception du développement est-elle la même que celle des migrants ou des acteurs interférents (ONG, fonctionnaires) ? On peut se demander si, de leur côté, les migrants porteurs de projet bénéficient d'un statut à part au sein du village.

3.2.2. Etat et mobilisation des réseaux transnationaux

Au Sud, le transnationalisme met en jeu la souveraineté territoriale de l'Etat, au Nord, il questionne la structuration de l'espace public, et au-delà, la façon dont la population se perçoit elle-même. Quelles sont les modalités d'action des Etats pour agir non pas contre, mais avec les flux transnationaux ?

Il existe, dans les Etats étudiés (France, Maroc, Union Européenne), des dispositifs publics qui accompagnent les initiatives des migrants. Nous pouvons aborder la question des relations

entre l'Etat et le transnational de deux façons : l'Etat peut développer des modalités d'action au sein de l'espace transnational et inversement, les acteurs transnationaux s'adaptent pour agir sur l'Etat. Nous procéderons à l'analyse d'une politique publique qui associe politique migratoire et politique de coopération²⁸. Cette politique produit une mise en réseaux d'acteurs institutionnels qui se prolongent parmi les acteurs transnationaux.

Au Nord, la France et l'Union Européenne cherchent une voie pour associer flux de de développement, coopération et politique migratoire. L'idée est de développer les régions d'origine pour arrêter les départs. Quels sont les déterminants et les objectifs de ces dispositifs ? Le développement est un thème consensuel qui permet une souplesse inédite dans le traitement de l'immigration, contrairement aux thèmes courants de l'insécurité, du chômage, du seuil de tolérance ou de l'assimilation. Faut-il y voir une avancée supplémentaire dans la quête de légitimité des immigrés dans l'espace politique européen ? [Wihtol de Wenden C., 1988]. En quoi appelle-t-il un traitement différent de l'immigration et du transnationalisme migratoire ? Quelles sont les stratégies mises en œuvre pour mobiliser les migrants dans ces dispositifs ? Quels sont les canaux de communication instaurés ?

L'application des politiques publiques d'accompagnement des projets placent les acteurs devant des conceptions (de l'immigré et de la migration, du développement) et des objectifs produits par l'administration. Sont-ils en adéquation avec ceux dont sont porteurs les migrants ? Quels usages en font-ils dans leurs discours et leurs pratiques ? Comment se les réapproprient-ils ? Nous verrons comment l'espace transnational se structure pour répondre à la demande des Etats. Inversement, les conceptions et motivations des migrants influencent et modifient la prise de décision publique. Pour reprendre la terminologie d'Aristide Zolberg, ces initiatives de développement constituent des facteurs externes influant sur les mécanismes internes des prises de décisions politiques internes en matière migratoire [Zolberg A., 1985]. C'est un jeu d'action/réaction qu'il faut envisager.

Nous avons, pour des raisons de clarté, distingué la problématique « espace » et la problématique « Etat ». Les deux sont pourtant étroitement liées. C'est ce lien que nous voulons mettre à jour. Les Etats sont des acteurs du transnationalisme, volontairement ou non. Nous voulons par là mettre en relief la dimension systémique de la construction d'un espace. C'est une alchimie entre facteurs internes et externes, une confrontation mutuelle entre

²⁸ Les modalités d'analyse seront précisées dans le chapitre suivant.

des termes différents, la recherche d'un équilibre. En bref, la construction d'un espace est une politique.

Il n'est donc pas question de distinguer, mais au contraire de provoquer l'interaction entre les deux problématiques. Dans les trois parties qui suivent, nous voulons aborder cette interaction sous trois angles ou trois niveaux différents, en les déroulant selon un axe Sud/Nord. Le principe de notre approche est d'amorcer notre réflexion au Sud, dans les villages marocains. Puis, à partir, à partir de cette expérience, nous réinterrogerons les processus et les jeux d'acteurs au Nord afin de souligner les points communs et les divergences, de mettre à jour des partenariats qui n'en sont pas, les intérêts communs des intérêts propres.

L'implication des migrants dans le développement de leur région d'origine est d'abord le résultat du face-à-face migrant/village. Les projets s'inscrivent dans une dynamique de développement local, à l'intersection d'un jeu politique et social qui intègre acteurs publics, élus et notabilités locales et dont les enjeux sont aussi bien territoriaux que politiques. La première partie sera dédiée à la place des migrants au sein de cette dynamique de développement local. La spécificité des projets est d'être pensée « ici pour là-bas ». Ils sont le support d'une organisation transnationale des migrants. Cette organisation fera l'objet de la seconde partie. Elle s'articule autour de deux niveaux associatifs : les collectifs de migrants issus d'un même village et les ONG de migrants. Au-delà de la stricte description de cette organisation transnationale, nous nous intéresserons à ce qu'elle signifie pour les porteurs de projets. L'analyse des projets est un biais pour introduire les ressorts intimes qui font du migrant un transmigrant. Toutefois, les émigrés/immigrés ne sont pas les seuls acteurs de cette construction transnationale. Les acteurs publics européens s'intéressent de près à l'association entre politique migratoire et développement. Cette politique a donné jour à divers dispositifs d'aide dont profitent les associations de migrants pour conduire des réalisations. Quels sont les effets de ces dispositifs sur la structuration des organisations de migrants ? Quels sont les intérêts des acteurs publics vis-à-vis du transnationalisme ? Comment évoluent les politiques publiques sous la pression de ce phénomène ? Nous répondrons à ces questions dans la troisième partie de cette thèse.

Méthodologie : théorie et pratique

Nous avons, dans l'introduction, établi notre approche conceptuelle, et le questionnement qui sous-tend notre analyse du transnationalisme. Il s'agit de comprendre comment, au travers de ces projets se construisent différents espaces, différentes spatialités : une spatialité transnationale pour les migrants, territoriale pour les pouvoirs publics, locale pour les villageois. Dans un premier temps, nous chercherons à justifier, sur un plan théorique, l'approche qui est la nôtre, à savoir, utiliser des projets de développement pour analyser le transnationalisme. Nous en déduisons une méthode d'approche de notre objet et, au-delà, de recueillement et d'analyse de l'information. Il sera également question de la méthode d'approche des politiques publiques destinées à mettre en évidence les stratégies de mobilisation des réseaux transnationaux. Enfin, nous exposerons les sources exploitées.

1. LA POSTURE CONCEPTUELLE

Pourquoi passer par le développement pour étudier un espace transnational et son articulation avec d'autres espaces ? Il est clair que l'implication des migrants dans le développement est, en soi, une activité transnationale. Le développement est une opération pensée ici pour là-bas. Il implique la création de réseaux, l'organisation de transferts divers (argent, information...) de part et d'autre de la Méditerranée. Le développement est générateur de flux, d'organisation, c'est-à-dire d'un espace en soi. Mais l'idée d'utiliser le développement local pour disséquer la logique d'un espace « pour soi » est, elle, moins évidente. Elle pose un problème méthodologique que nous devons résoudre au préalable. Il nous faut, pour cela, expliciter notre conception du processus TDR²⁹ complexe.

1.1. Développement local et processus TDR complexe

Le plus simple est de partir des projets de développement et de les considérer comme inscrits dans une dynamique de développement local et de recomposition des territoires locaux. Nous suivons en cela la démarche de Patrick Gonin [P. Gonin, 1997, p. 260 et s.] pour l'analyse du rôle des migrants d'Afrique subsaharienne dans les mutations de leur région d'origine.

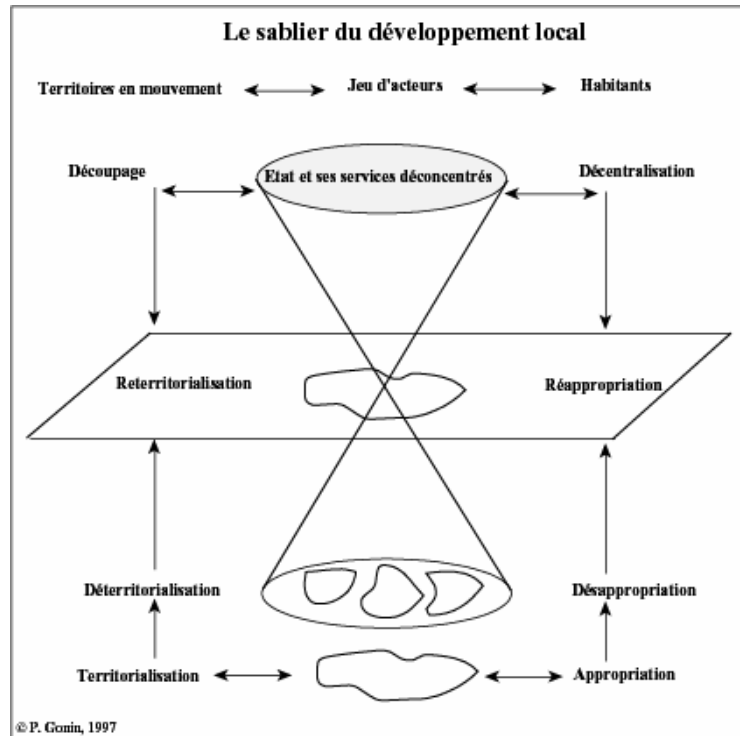
²⁹ territorialisation-déterritorialisation-reterritorialisation

Le développement local est une dynamique qui a d'abord été conceptualisée en France par Paul Houée à propos de l'évolution des zones rurales françaises [Houée P., 1990]. Il s'agit d'une analyse axée à la fois sur le rôle des acteurs et sur les moyens mis en oeuvre. Il le définit comme la conjonction entre deux mouvements : « *un mouvement exogène, « descendant », fait de procédures, d'incitations financières, de transferts de technologies et de capitaux par les appareils centraux (...) qui cherchent à susciter et encadrer les actions locales dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs ; (et) un mouvement « ascendant », enraciné dans une histoire et un territoire précis, porté par une dynamique interne de valorisation des ressources locales, mais qui doit composer avec les dispositifs institués pour se faire reconnaître et démontrer son efficacité* » [cité par P. Gonin, 1997, p. 274]. Cette approche considère les projets de développement comme le point de rencontre, l'articulation de logiques, de stratégies différentes. C'est cette articulation qui nous intéresse.

Le processus TDR est un concept qui permet d'inscrire le développement local dans une perspective géographique [Offner J.M., Pumain D., 1996]. C'est un biais d'analyse de la transformation des territoires. Le processus TDR est une dialectique qui engage divers acteurs qui utilisent, à partir d'une situation de crise, diverses ressources et aménagements en vue de retrouver une situation nouvelle d'équilibre. Les acteurs sont les habitants eux-mêmes ou des intervenants extérieurs (surtout les pouvoirs publics). En ce qui nous concerne, les émigrés se situent à la charnière des deux plans. Les ressources qui alimentent le processus sont également polyformes : moyens financiers, idées, ressources spatiales... Enfin, la situation vers laquelle tend le processus est un équilibre entre la population, son espace, mais aussi les autres espaces connectés. Le sablier du développement local de Patrick Gonin synthétise cette association des deux approches.

Ce sablier est une méthode pour envisager une dynamique qui affecte un type d'espace, le territoire. Cependant, nous devons garder à l'esprit que les différents acteurs sont à leur tour porteurs de spatialités distinctes. Derrière les projets de développement, ces acteurs mettent en oeuvre des stratégies qui sont tributaires de ces spatialités. Comment, en retour, la dynamique de développement local affecte-t-elle ces espaces d'acteurs ? Il nous faut donc définir un processus TDR complexe, qui tienne compte du fait que la reterritorialisation à l'oeuvre dans le développement nourrit une multiplicité de "spatialisations".

Schéma 1 :



1.2. Le processus TDR complexe

C'est un processus multilatéral et réciproque. Les théorèmes de déterritorialisation³⁰ de Gilles Deleuze et Félix Guattari sont basés sur l'idée que ce phénomène d'un objet n'est ni isolée, ni unilatérale. Ces théorèmes sont au nombre de huit [Deleuze G., Guattari F., 1980, pp. 214 et 377]. Nous retiendrons ici le premier qui résume l'approche proposée : « *On ne se déterritorialise jamais seul, mais à deux termes au moins (...) Et chacun des deux termes se reterritorialise sur l'autre. Si bien qu'il ne faut pas confondre la reterritorialisation avec le retour à une territorialité primitive ou plus ancienne : elle implique forcément un ensemble d'artifices par lesquels un élément, lui-même déterritorialisé, sert de territorialité nouvelle à l'autre qui n'en a pas moins perdu la sienne* ». Nous pouvons extraire de ce théorème trois propositions qui nous servent à décrire un processus TDR complexe :

- La déterritorialisation implique toujours au moins deux éléments : un élément

³⁰La préoccupation des auteurs n'est pas géographique, mais philosophique. Le terme de « territoire » dont il est question dans leur ouvrage endosse une définition beaucoup plus large et désigne l'étendue, la forme de toute substance ou objet. Nous nous permettons de transposer cette conception dans le champ des sciences sociales, et de la réduire au cas particulier de l'espace des géographes.

déterritorialisant et un déterritorialisé,

- L'élément déterritorialisant a valeur de contenu et l'exporte sur l'élément déterritorialisé : le processus brouille les frontières. Toutefois la reterritorialisation n'est ni la transformation du second terme en une copie du premier, ni un retour à la territorialisation primitive. C'est un processus syncrétique,
- Chacun des deux termes se reterritorialise sur l'autre : c'est un processus réciproque. Il n'est cependant pas symétrique. Il y a toujours un élément mineur et un majeur.

La définition d'un processus TDR complexe nous permet ainsi de poser le postulat selon lequel l'intervention dans un tel phénomène est corrélée avec la spatialisation des intervenants. Non seulement la spatialisation d'un acteur détermine la façon dont il va intervenir, mais son implication va entraîner un phénomène d'interaction qui, en retour, va modifier sa propre spatialité. Nous pouvons donc relier les actions de développement avec la formation d'un espace transnational. Le développement local est le moment d'un ajustement des spatialités. On ne peut comprendre le transnationalisme sans le confronter avec la territorialité étatique ou villageoise. Nous chercherons ainsi à comprendre comment se forme une spatialité transnationale des migrants et quelles sont les relations entre cette « transnationalité » et les autres formes de spatialité portées par les autres intervenants. En déterminant quelles sont les raisons profondes de l'implication des acteurs dans un processus TDR et comment s'articulent les différentes stratégies, nous dégagerons une explicitation des modalités d'interaction des espaces.

1.3. Choix de la méthode : l'approche par réseau

A partir de là, plusieurs méthodes d'analyse sont possibles. Une méthode géographique prendrait pour point d'appui des réalisations sur un espace donné. Il conviendrait de décrypter la cartographie des projets par un modèle explicatif : interventions d'acteurs etc. Le problème soulevé par cette approche est la circonscription a priori d'un espace sur lequel porte l'étude. Dans le cadre d'une thèse de doctorat, cela ne saurait être qu'un espace restreint, à l'échelle d'une commune marocaine (c'est-à-dire l'équivalent d'un canton français), voir d'une région. Dès lors, on risque d'ignorer certaines structures n'intervenant pas sur le territoire choisi. La partialité est le risque inhérent à toute monographie.

Notre terrain d'enquête s'est déroulé successivement en France, en Belgique et aux Pays-Bas. Nous aurions pu, dès lors, envisager une étude comparative. Nous ne l'avons pas fait pour deux raisons. Tout d'abord, notre séjour en Belgique et aux Pays-Bas n'a été que de six mois. Le temps imparti n'était pas suffisant pour mener à la fois la préparation et la réalisation d'un tel exercice. Mais, surtout, la comparaison implique que l'on identifie au moins deux systèmes fermés. Or, considérer les trois situations comme autonomes nous aurait conduit à ignorer les connexions entre elles, pourtant fort nombreuses tant au niveau des réseaux transnationaux qu'au niveau institutionnel. De surcroît, cela nous aurait amené à considérer l'espace transnational du développement comme un espace fragmenté. Ces considérations sont en contradiction avec notre volonté de départ qui est de mettre à jour des relations systémiques entre les différentes sphères.

Nous avons opté pour une approche « réseau ». La démarche se décompose en deux temps. Tout d'abord, elle consiste à identifier les structures clés des réseaux transnationaux du développement et rechercher tous les intervenants en contacts avec ces acteurs. Nous obtenons ainsi un panel d'acteurs principaux et secondaires gravitant autour des projets de développement. Dans un second temps, il s'agit d'identifier les modalités d'intervention dans le développement, les stratégies de chaque type d'acteur et, au-delà, d'analyser les processus de négociations. Partir des acteurs plutôt que des projets permet de dessiner une carte des réseaux du développement, de repérer les cloisonnements ou, au contraire, les connexions qui caractérisent ces réseaux.

Cette méthode tend à placer l'individu au centre de la recherche, à considérer ses relations avec son environnement par le biais de ses réseaux. D'aucuns peuvent y voir là une contradiction avec une géographie qui privilégie l'étude d'un environnement opératoire sur les comportements sociaux. Nous considérons que l'individu n'est pas seulement un sujet spatial, mais aussi un acteur qui accomode ses intentions avec son environnement. Ce n'est pas la mesure d'un phénomène que nous effectuons, mais la compréhension d'un équilibre entre acteurs, spatialités et intentionalités qui se forment autour d'une même finalité : le projet de développement. Michel Lussault utilise le terme de "situation" pour définir cet équilibre : "*une convergence relationnelle motivée par un objectif*" [Lussault M., 2000, p.22]. La "situation" est une conjonction, la rencontre entre acteurs eux-mêmes insérés dans un "ensemble pratique", c'est-à-dire "*un ensemble destiné à produire et organiser l'action finalisée des individus en société*" [ibidem.]. Considérons dès lors les réseaux du développement comme un ensemble pratique mis à

l'épreuve par la réalisation des projets et confronté à l'occurrence d'autres "ensembles pratiques", les États et la communauté villageoise.

2. LA METHODE DE TERRAIN

Il nous faut, à présent, expliciter concrètement la façon dont nous avons identifié les structures enquêtées, pour chaque catégorie. Nous verrons par la suite comment ont été recueillies les informations permettant notre analyse : la méthode privilégiée pour la production de données et les diverses sources exploitées.

2.1 Définitions

Nous avons pris le parti de faire partir notre enquête des OSIM (Organisation de Solidarité Internationale de Migrants). Mais avant de les localiser, il faut les définir. Qu'est-ce qu'une OSIM, qu'est-ce qu'un migrant acteur du développement ?

Christophe Daum a donné la définition suivante des OSIM : « association à but non lucratif constituée par des personnes d'origine immigrée et ayant tout ou partie de leurs activités tournées vers la solidarité avec les pays d'origine » [DAUM C., 2000, p.3]. Les OSIM sont donc des « OSI » (Organisations de Solidarité Internationale³¹) d'un type particulier. Deux critères les distinguent de ces dernières : leur composition (constituée d'immigrés) et leur zone d'action (le pays d'origine). Cette définition est très large pour répondre à l'extrême diversité des associations concernées. La mention « composée d'immigrés » ne signifie pas que des membres français de souche en soient exclus. Cela ne signifie même pas que les immigrés doivent être majoritaires. Seule leur présence est requise. De même, la zone d'action n'est pas un critère exclusif. En résumé, on peut considérer que les OSIM sont des organisations dirigées par des personnes issues de l'immigration qui s'occupent essentiellement de la relation des migrants avec leur pays d'origine. La typologie proposée par Christophe Daum dans son rapport donne une idée de cette diversité. Il distingue dix catégories différentes en fonction de l'activité, de la composition, de la zone d'action au Sud [opus cité, p.23 et s.]. Il s'agit d'une liste ouverte.

- **Les associations professionnelles**, dont les membres sont issus de la même corporation

³¹Le terme d'OSI, Organisation de Solidarité Internationale est synonyme d' « ONG », il se veut simplement être une nouvelle dénomination dénuée de l'ambiguïté que comportait l'expression « non gouvernementale », qui évoquait en filigrane la relation ONG/pouvoirs publics.

professionnelle (association des médecins africains en France...),

- **Les associations communautaires**, constituées sur base ethnique (association des Bantous de France),
- **Les associations culturelles**, qui visent à promouvoir une culture donnée (association culturelle berbère),
- **Les associations d'appui** qui proposent d'accompagner la réalisation de projets de migrants pour leur région d'origine (Migrations et Développement),
- **Les associations de femmes**, composées de femmes,
- **Les associations de jeunes**, composées pour et par des jeunes,
- **Les associations villageoises** constituées par des ressortissants d'un même village et oeuvrant pour celui-ci,
- **Les associations régionales** qui sont, soit composées des ressortissants d'une même région, soit un regroupement d'associations villageoises,
- **Les associations nationales** composées des ressortissants d'un même État, généralement créées pour représenter les ressortissants auprès des pouvoirs publics du pays d'accueil ou d'origine.

Les acteurs marocains du développement entrent dans deux des catégories précitées. La première est celle des « associations d'appui ». Elle correspond aux organisations de type « Migrations et Développement » qui font bénéficier les porteurs de projet de leurs réseaux et de leur expérience en terme de réalisation de projet. Elles ne sont pas destinées à se préoccuper d'une région en particulier. La seconde catégorie est celle des « associations villageoises ». Ce sont des collectifs de porteurs de projets issus d'un même village et voulant oeuvrer pour celui-ci. Ces groupes sont, à la base, informels. Ils sont issus de l'histoire des réseaux migratoires. Toutefois, certains de ces groupes qui s'impliquent dans le développement se dotent de statuts associatifs formels. Un petit nombre d'associations régionales, constituées par le regroupement de plusieurs associations villageoises existent chez les Marocains. Elles sont cependant très peu nombreuses. Nous en avons suivi une : « Zeklaouia ».

Cette distinction entre les diverses catégories d'organisations a son importance d'un point de vue méthodologique. Elle suggère une discontinuité dans les réseaux du développement et plusieurs sortes d'acteurs. Cela implique la nécessité de recourir à des outils d'enquête adaptés à chaque profil.

2.2. Localisation des terrains d'enquête, identification des structures enquêtées

Notre travail est basé sur deux terrains « principaux », en France et au Maroc, et plusieurs terrains « connexes ». Nos recherches se sont étalées entre 1997-1999 (années de DEA) et 2003. Pour le Maroc, le terrain s'est exclusivement basé dans le Sud, dans la région environnant le Haut et l'Anti-Atlas. En ce qui concerne l'Europe, nous avons essentiellement travaillé sur les réseaux associatifs français. Par ailleurs, nous avons prolongé nos enquêtes en Belgique et aux Pays-Bas, lors d'un séjour de six mois à Liège, au CEDEM, dans le cadre du programme Marie Curie. Nous avons donc eu la possibilité de mettre à jour certaines prolongations européennes des réseaux du développement. La couverture de ces trois États (France, Belgique, Pays-Bas) nous permet de saisir la quasi totalité de la situation de réseaux marocains du développement en Europe. Nous regrettons cependant de n'avoir pas eu l'occasion de nous rendre en Espagne où plusieurs associations sont très actives dans ce domaine : l'ATIME (association des travailleurs marocains en Espagne) à Madrid et la CODENAF en Andalousie. Ces associations ont notamment été étudiées par Gaïa Danese dans sa thèse sur la mobilisation des migrants en Espagne et en Italie [Danese G., 2000]. Nous n'avons jusqu'ici trouvé aucun autre signalement d'initiatives de ce type en Europe ou dans le monde (USA ou Canada) qui auraient franchi le stade de l'informalité.

Le plus simple est de distinguer les trois niveaux de ce terrain : les migrants, les acteurs institutionnels, les structures villageoises. Rappelons que notre objectif est, dans un premier temps, de dessiner des réseaux d'acteurs. Notre démarche globale a dans été de suivre le fil des relations entre structures. Nous n'avons donc pas défini de lieu d'enquête a priori. Nous avons davantage poursuivi un cheminement qu'une sélection. La liste des entretiens se situe en annexe n°1.

2.2.1. Les associations de migrants

Les deux premiers travaux effectués en DEA portaient exclusivement sur « Migrations et Développement » (M/D). Cette OSIM basée à Marseille est la première structure d'aide au montage de projets pour les immigrés marocains. Elle fut notre premier point d'entrée au sein de ces réseaux. Six autres associations de ce type ont été identifiées : « CAD Souss », « Immigration, Développement, Démocratie » (IDD), « la Fédération des associations Figue-France », « Rencontre », « les deux rives » et « Act Agir ». Le petit nombre d'OSIM nous a permis de porter un regard sur les activités de chacune d'entre elles. Leur identification s'est

effectuée sur un mode empirique. Nous avons rencontré Hamid Hassnaoui, le leader de « CAD Souss » lors d'un colloque de l'Institut PANOS, en juin 1999. Les premiers contacts avec les membres d'IDD ont été pris lors d'une série d'entretiens réalisés à l'ATMF, en 2001, sur l'engagement politique des Marocains. Enfin, nous avons fait connaissance avec la Fédération des Figuigiens pendant une réunion d'IDD. Ces trois anecdotes illustrent ce que nous appelons tirer des fils, remonter un réseau. La fréquentation des réunions, colloques, séminaires, assemblées générales en sont les principaux vecteurs. Les associations d'appui, forment le noyau clé vers lesquels convergent les réseaux du développement. En amont, elles assurent le relais avec les organismes institutionnels de financement, en aval, avec les collectifs de migrants et les villages. Ainsi, nous sommes partis de ce noyau pour inventorier les autres acteurs, au premier rang desquels, les porteurs de projets. C'est la raison pour laquelle ce sont des portes idéales pour l'étude de ces réseaux. Au total, quinze entretiens ont été réalisés avec des leaders ou membres actifs de cette catégorie d'OSIM.

Les groupes de migrants porteurs de projet sont très divers. Certains sont formalisés en associations déclarées alors que d'autres sont restés dans l'informalité ; certains travaillent avec une OSIM, d'autres sont plus ou moins indépendants. Leur nombre nous interdit de travailler sur chacune d'entre elles. Une association a fait l'objet d'une attention plus importante, en France et au Maroc. Les données extraites de ce cas de figure ont été complétées par d'autres investigations, auprès de groupes identiques ou présentant un profil différent.

L'intention initiale était de suivre un collectif de migrants pour chaque OSIM. La lourdeur du suivi à mettre en place, à la fois au Maroc et en France, nous a conduit à préférer un solution restreinte, d'une association type, du nom d' « Attacharouk ». La structure est en lien avec IDD. Elle entre dans la catégorie des associations villageoises. Attacharouk travaille avec le douar³² d'origine de ses membres, Kasbat-Aït-Herbil. Plusieurs critères ont guidé ce choix. Tout d'abord, cette association possède une expérience solide en matière de développement, son bilan d'activité est significatif. Ses structures sont bien définies : la tenue des comptes, le suivi des cotisations et des cotisants, l'organisation fonctionnelle sont en place. Elle est basée en région parisienne, ce qui représente une commodité certaine pour nos enquêtes. Enfin, notre choix a été influencé par des considérations humaines, en raison de la qualité des contacts avec les leaders de l'association. Nous avons procédé à trois entretiens en France (région parisienne), cinq au Maroc, deux en Belgique et trois aux Pays-Bas.

³² Terme arabe pour « village »

Afin de compléter nos recherches sur les collectifs de migrants, nous avons contacté sept autres associations. Les entretiens ont alors été réalisés auprès des leaders de ces associations. Il s'agissait d'un groupe informel, de deux associations déclarées mais indépendants de toute relation avec les OSIM (« les enfants de Réchida » et « les deux rives »), de deux associations du réseau de CAD Souss (CIFED et Tinfat), de « Al Amana » et « Zeklaouia », proches de « Migrations et Développement » et d'une de la fédération des Figuigiens. Au total, les entretiens effectués avec des membres associatifs sont au nombre de 21. Nous avons enfin interviewé les membres des associations découvertes au Maroc : (26 entretiens). Cet échantillon ne présente que peu de collectifs informels, alors qu'ils sont certainement plus nombreux que les groupes dotés d'un statut déposé auprès des pouvoirs publics. Cela est principalement dû à notre méthode d'identification, médiatisée par les associations d'appui. Les groupes travaillant avec ces OSIM sont poussés à se doter d'une structure officielle afin de se rapprocher des pouvoirs publics. Il en aurait été autrement si les groupes de migrants avaient été recensés à partir des villages au Maroc. Mais travailler sur des structures formelles est aussi une commodité dans le cadre d'une thèse. Derrière ces structures se tiennent des hommes dont la compétence facilite l'échange, l'information. Le déséquilibre de l'échantillon est donc assumé.

L'un des travers à éviter dans ce type d'approche est ce que Jean-Pierre Olivier de Sardan appelle « l'enclichage » [OLIVIER de SARDAN J.P., 1995 p.101]. A trop s'investir dans un réseau, le risque était d'ignorer les autres. Ce biais est inévitable. Il explique notamment l'absence des petits collectifs indépendants, fonctionnant sur des réseaux très localisés et très restreints. Une seule association strictement indépendante et apolitique est présente dans cette étude : l'association les « enfants de Réchida », située à Mantes-la-Jolie. Toutefois, nous avons, autant que possible, essayé de diversifier nos contacts. De plus, nous avons refusé toute adhésion, tout engagement pour une association dans un souci de neutralité. Il est, en effet, difficile de naviguer à travers différents réseaux en portant la casquette de l'un d'eux.

2.1.2. Les acteurs institutionnels

Les institutions gravitant autour des projets de développement et des OSIM sont très diverses. Il faut distinguer les organismes étatiques, les collectivités territoriales et les ONG classiques. Formellement, nous verrons que la méthode employée pour la récolte de données est

identique. Cependant, la voie empruntée pour les aborder diffère légèrement en Europe et au Maroc. Un tableau présente les acteurs institutionnels contactés en annexe 1.

En Europe, le développement lié aux migrations devient une préoccupation qui interpelle aussi bien les acteurs de la société civile que les pouvoirs publics. A l'instar de la démarche présentée dans la section précédente, nous avons privilégié une approche par réseau, en contactant les institutions travaillant directement avec les OSIM. Ceci explique l'absence d'institutions habituellement présentes dans les travaux sur la migration, à l'instar du Ministère de l'Intérieur ou des services préfectoraux. Nous avons tiré différents types de fils : les financeurs publics et privés, les partenaires techniques, les collaborateurs qui codirigent les projets avec les groupes de migrants... Nous n'avons retenu que les acteurs qui ont mené une réflexion particulière vis-à-vis de la problématique « migration », qui travaillent avec les OSIM parce qu'elles sont animées par des migrants et pas uniquement parce qu'elles mènent des actions de développement. En d'autres termes, nous avons exclu les institutions pour lesquelles les migrants sont un collaborateur comme les autres. C'est par exemple le cas d'ONG du type « Hydraulique sans frontière », associé à « Migrations et Développement », qui n'a pas de discours spécifique concernant les migrants.

Nous avons essentiellement travaillé sur le cas français. L'Union européenne est aussi une source majeure de financement des OSIM. Ces institutions produisent chacune un discours, une stratégie sur la problématique de la migration et du développement qui influencent la façon dont les OSIM pensent et agissent. Nous développerons une approche de ce questionnement ci-après, dans le cadre d'une analyse de politique publique.

Au Maroc, les institutions ont été abordées par différentes voies. Nous nous sommes intéressés à tout type d'acteur intervenant dans le développement dans le Sud du Maroc. A l'instar de ce qui a été fait en Europe, nous avons cherché à travailler sur les structures en relation avec les OSIM, principalement les communes rurales, certaines ONG marocaines, les services liés à l'aménagement des projets comme l'Office National d'Electricité (ONE), l'Office National pour l'Eau Potable (ONEP)... Mais nous avons également contacté des organismes à partir des associations villageoises, ce qui donne des résultats sensiblement différents : les OSIM ne sont qu'un acteur parmi d'autres dans le développement local au Maroc. Cette seconde voie a été utilisée en vue d'inscrire l'action propre des OSIM dans l'ensemble de la dynamique du développement local au Maroc. Cette facette marocaine de nos recherches s'est heurtée à la difficulté d'accéder aux interlocuteurs, le plus souvent en l'absence

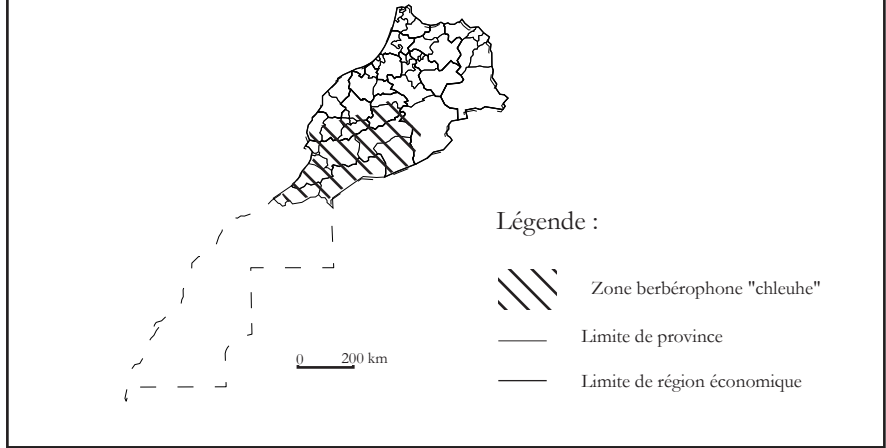
d'une « introduction » adéquate, mais aussi, certainement, par hostilité au sujet abordé. Ce fut en particulier la raison pour laquelle nous n'avons obtenu aucun entretien auprès d'une commune rurale.

2.1.3. Les villages au Maroc

Enfin, au Maroc, nos recherches dans les villages se sont exclusivement déroulées dans le Sud du pays, au cours de cinq séjours survenus entre 1997 et 2002 (voir carte 2). La délimitation de la zone étudiée est un résultat d'abord empirique, puis objectif. Les premiers contacts avec la région ont été pris par le biais des OSIM (voir notamment les travaux de DEA). Ceci nous a conduit dans l'Anti-Atlas, dans la province de Taroudannt, puis dans les provinces de Tiznit et de Tata. Nous avons donc pris le parti de limiter nos recherches dans la région du Sud du Maroc, dans la zone autour de l'Atlas. Plusieurs critères de délimitation étaient possibles. Une base administrative posait problème : la région du Souss-Massa-Draa, qui englobe la majeure partie de la zone visitée, exclut la province de Tata. Nous avons opté pour un critère sociologique et linguistique en centrant notre terrain d'étude sur la région des berbérophones « Chleuhs » (carte 1).

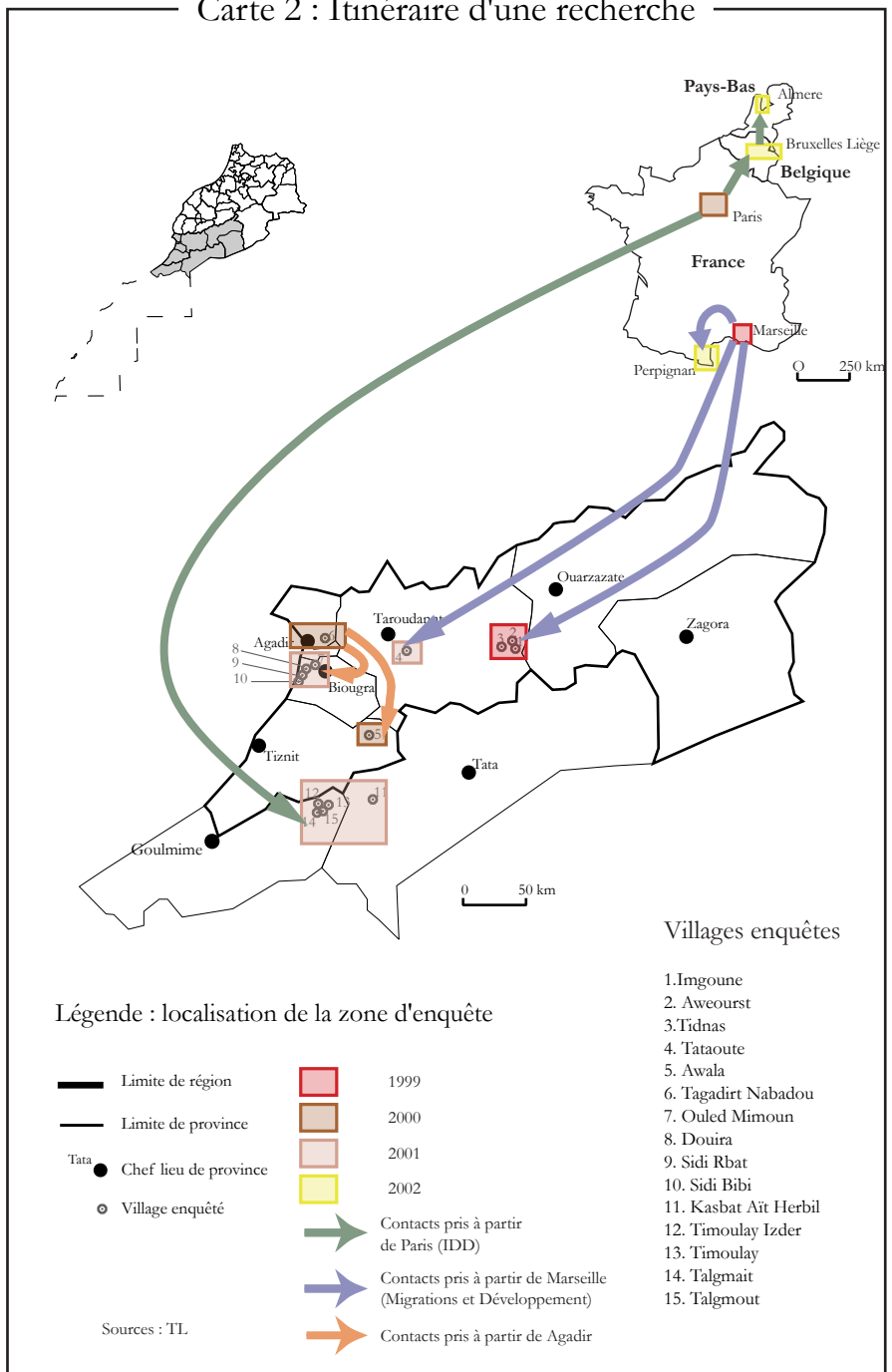
Carte 1 : Région berbérophone "chleuhe"

Source : d'après R. Montagne, 1930,
Les berbères et le Makhzen dans le Sud du Maroc
Afrique Orient, Archives



Conception et réalisation graphique : Thomas Lacroix, migrinter, 2003

Carte 2 : Itinéraire d'une recherche



Les Chleuhs sont l'un des trois grands groupes berbères du Maroc, avec les Rifains dans le massif du Rif et des Amazighs dans le massif du Moyen-Atlas. La zone étudiée est la plus ancienne région d'émigration vers l'Europe (voir chapitre 1, section 2.2. l'émigration interne et internationale). C'est également la plus dynamique en terme de développement local. Nous verrons que les deux phénomènes sont intimement liés. Cependant, il existe une dynamique semblable au Nord du Maroc (région du Rif). Nous n'avons pas pu nous rendre sur place, faute de temps, mais aussi contraints par la nécessité de circonscrire le terrain. Les informations que nous avons obtenues sur cette région l'ont été par le biais de migrants ou d'associations travaillant dans ces régions, notamment en Belgique et aux Pays-Bas.

En ce qui concerne les villages étudiés, nous avons souhaité nous attarder sur le cas de la région d'origine de l'association que nous avons étudiée plus précisément en France, Kasbat Ait Herbil. Nous avons pu effectuer un séjour à Kasbat en juillet 2001, en dépit de l'absence d'autorisation d'enquête et des freins opposés par les autorités locales. En ce qui concerne les autres cas de figure abordés dans cette thèse, leur choix s'est fait selon deux scénarios. Soit nous avons été accueillis par les villages d'origine des migrants rencontrés en Europe, soit nous avons pris contact directement sur place, profitant du bouche à oreille, voir du hasard des rencontres. Celui-ci nous a aidé à Tafraoute où nous nous sommes rendus sans contact préalable. Le gérant de l'hôtel où nous sommes descendus était membre de l'association de son village, Awala, à 5 km de la ville. Il faut enfin préciser qu'il existe des associations de « second niveau », c'est-à-dire des structures regroupant plusieurs associations villageoises et leur apportant un soutien pour la réalisation des projets. Nous avons eu l'occasion de travailler sur quatre d'entre elles : « Iligh », basée à Agadir « Migrations et Développement local », l'antenne de M/D à Taroudannt, « Zeklaouia » qui regroupe les associations villageoises de la commune de Ida-Ou-Zekri et « Tiwizi », basée à Biougra. Il nous fut possible à chaque fois d'effectuer une tournée des villages avec des représentants de ces associations. « Migrations et Développement local » à Taroudannt, est à la fois une structure de second niveau et un relais de « Migrations et Développement » au Maroc. Elle peut donc être considérée comme une troisième association enquêtée de ce type.

Dans les douars, nous avons essentiellement interviewé des présidents de l'association villageoise gérant les projets et des membres du bureau.

2.2. Production des données et sources exploitées

Nous avons le choix entre une méthode qualitative et une méthode quantitative. Nous avons opté pour la première. Après avoir justifié ce choix, nous exposerons la démarche adoptée. Enfin, nous présenterons notre méthode d'analyse de politique publique.

2.2.1. Justification du recours à la méthode qualitative

Les limites d'une approche quantitative

La méthode quantitative permet avant tout de mesurer un phénomène. Le nombre d'associations, le nombre et l'origine des Marocains impliqués dans les actions de développement, le volume des transferts qu'elles représentent sont autant de données qui nous auraient permis de dresser une photographie de la situation. Cette démarche aurait été d'autant plus précieuse que les associations de développement dans l'immigration marocaine n'ont jamais fait l'objet d'un travail approfondi. Cependant, nous nous sommes heurtés à l'absence de données disponibles. Il aurait pu être, en théorie, possible d'élaborer par nous-mêmes certaines statistiques. Par exemple, une recherche dans les registres du journal officiel a permis à Christophe Daum de recenser les associations de Maliens en France [DAUM C., 1998a, p.17]. Cette méthode n'est envisageable que sur une aire géographiquement restreinte. Le dépouillement mené par Christophe Daum a été réalisé dans le bassin parisien et la Seine maritime. Or, nous avons retrouvé, au cours de nos recherches, des associations de développement marocaines de Lille à Marseille, de Hérouville-St-Georges à Strasbourg, en passant par la région parisienne, les Alpes, Perpignan... Le même travail aurait pu être renouvelé en Belgique et aux Pays-Bas. En outre, même si nous avons pu dépouiller les registres d'une dizaine de préfectures, cela ne nous aurait pas permis d'identifier les structures informelles, très nombreuses. De même, les sommes investies par les migrants ne sont quantifiables qu'au cas par cas. De surcroît, la comptabilité des associations villageoises que nous avons pu consulter ne distinguent pas la participation des familles restées au village de celle de leurs membres expatriés. Aucun chiffrage global n'existe, et serait difficilement réalisable, en tout cas dans le cadre d'une thèse de doctorat.

Quant à une enquête par questionnaire, elle ne nous a pas semblée opportune. Nous avons tenté, dans le cadre du mémoire de DEA de géographie, d'effectuer une enquête par questionnaire dans trois villages au Maroc. Ces questionnaires étaient destinés à mesurer les

transformations induites par le développement sur leur vie, sur leur place dans la vie publique du village, sur leurs relations avec les immigrés. Devant les difficultés soulevées par ce type de recueil de l'information, nous n'avons pas renouvelé l'expérience. D'une part, se posait le problème de la barrière linguistique et du recours à un interprète, d'autre part, les interviewés avaient tendance à considérer que leur avis ne différait pas de celui des autres villageois, ce qui biaisait les réponses, surtout lorsque l'entretien était réalisé en public [LACROIX T., 1999, p. 11]. Par ailleurs, Ali Mekki, sociologue au CREOPS (Centre Régional d'Etudes et d'Observation des Politiques et des Pratiques Sociales) a mené une étude commandée par « Migrations et Développement » sur les porteurs de projets [Mekki A., 1998]. Le rapport repose sur 210 questionnaires et 25 récits de vie. Les questionnaires ont permis de dessiner un profil socioprofessionnel, la situation maritale, la trajectoire et la vie en France de l'échantillon. L'enquête récolte également des informations sur les projets personnels. Nous n'avons pas cherché à réitérer ce type d'exercice pour deux raisons. D'abord parce que celle existante a été conduite sur un champ suffisamment large (niveau d'éducation, situation professionnelle, parcours migratoires, situation familiale, âge...) et une nouvelle enquête n'apporterait rien. Mais surtout, il apparaît que cette partie quantitative de l'enquête est la moins intéressante. Les porteurs de projets sont des immigrés et leur profil individuel ne présente pas de caractère spécifique. En résumé, une lecture quantitative des Marocains impliqués dans le développement ne permet pas de dire qui ils sont.

2.2.2. La méthode qualitative : entretiens semi-directifs et récits de vie

La méthode qualitative a d'abord été prescrite par la problématique que nous nous sommes donnés. Nous cherchons à savoir comment et pourquoi se développent les différents réseaux, les différentes stratégies d'acteurs autour des projets. Les entretiens avec les migrants ont été menés sur un mode semi-directif. Le guide mis au point se trouve en annexe n°1. Ce guide est scindé en trois parties. La première est une série de questions portant sur le parcours migratoire de l'interviewé. Cette partie a deux fonctions. La première est de situer l'individu. Cela nous permet ainsi de connaître son parcours et son profil (professionnel, familial...), mais aussi d'avoir une idée de ses réseaux, des milieux qu'il fréquente. La seconde fonction est d'introduire le dialogue, de fixer les règles du jeu, de mettre le sujet en confiance. La partie suivante porte sur l'implication proprement dite de la personne dans le ou les projets de développement : le comment et le combien de sa participation. La troisième partie s'attache à dégager le pourquoi de l'implication, tant d'un point de vue collectif que personnel. Nous lui

demandons enfin d'en tirer un bilan. Cette trame est indicative. Elle ne prévaut pas si l'informateur se montre prolix. Nous avons eu parfois tendance à laisser partir l'entretien vers des digressions imprévues. Nous verrons que certaines anecdotes qui n'ont, a priori, aucune relation avec le développement, sont parfois plus éclairantes que les réponses directes. Cette liberté laissée à l'entretien est délibérée. Les acteurs du développement ne conceptualisent pas leur action, d'où leur incapacité à formuler clairement leurs motivations. De plus, le problème de la langue est un obstacle majeur dans la communication. C'est par des détours consentis que l'on parvient à lire ce que cachent de fausses évidences. La difficulté de cet exercice consistait à trouver le point d'équilibre entre le hors sujet et la contrainte inhibitrice. Cet équilibre est beaucoup plus facile à atteindre lorsque plusieurs interviews ont été faits avec la même personne.

La méthode quantitative permet de délimiter un contenant (qui sont-ils ?) avant de dégager un contenu (que font-ils ?). Notre démarche est à contre-sens. Les entretiens ont fourni un contenu de l'action, nous en avons déduit différents profils d'acteurs. Afin de leur donner une forme, nous avons procédé à trois récits de vie (dont deux sont exploités ici), illustrant chacun des archétypes que nous avons dégagés. Ils ne sont cependant pas produits selon une méthode sociologique rigoureuse et sont de facture plus légère que les récits normalement menés. Ils sont élaborés à partir d'entretiens réalisés en une ou deux fois et durant chacun deux à trois heures. Ils sont parfois complétés à partir d'informations obtenues hors entretiens. Ces récits de vie ne sont pas destinés à une analyse de contenu, encore moins à une comparaison, mais simplement à dresser de façon synthétique les trajectoires archétypiques.

Les interviews des autres acteurs (fonctionnaires, élus, représentants d'ONG, ou d'associations marocaines) se sont déroulés sans guide d'entretien. L'objet de ces rencontres se cantonnait au recueil de données sur leurs activités, leurs modalités d'accompagnement des projets, les causes et objectifs de cet engagement. Le recours à un guide n'a pas de sens en raison de la diversité des institutions étudiées. Toutefois, les entretiens accordés par les représentants des administrations centrales ont bénéficié d'une attention particulière puisqu'ils ont été le support d'une analyse des politiques publiques de codéveloppement. Cette analyse doit nous permettre de comprendre les moteurs de l'implication des pouvoirs publics et de voir en quoi ils participent à la formation d'une spatialité transnationale.

Il s'agit d'une analyse des paramètres qui pèsent sur la prise de décision. Il s'agit de considérer les dispositifs publics d'aide aux projets et leurs évolutions comme le produit de ces deux types de facteurs. D'un côté, la gestion des flux et des populations immigrées, la gestion du territoire, de son développement, sont autant de rôles incombant à l'État qui pèsent sur les stratégies à l'oeuvre. De l'autre, le succès, le rejet, ou encore la réappropriation des aides par les acteurs du développement influencent les réformes de ces dispositifs. Notre intérêt porte donc sur l'influence réciproque entre l'action de l'État et des migrants autour des projets. Une politique est une négociation dont les deux parties ne sortent pas indemnes. Pour mesurer cette influence, il faut tenir compte des personnes qui sont à l'interface entre l'administration et les associations. Il est important de ne pas les considérer comme des rouages anonymes, mais comme des acteurs développant leurs propres stratégies.

2.2.3. L'analyse de l'action publique

Ayant fixé nos objectifs, nous pouvons proposer une trame d'analyse de l'action publique. « *Une politique publique se présente sous la forme d'un programme d'action gouvernementale dans un secteur de la société ou un espace géographique* » [Mény Y., Thoenig J.C., 1989, p.130]. Les politiques publiques que nous voulons analyser ont pour secteur le développement et pour espace le transnational. Nos travaux sont centrés sur la prise de décision. Il convient donc d'identifier le référentiel de cette prise de décision, les médiateurs et les circuits du « feed back ». Le référentiel est le cadre conceptuel et idéologique du processus : quelles sont les idées qui modèlent la perception du problème par les pouvoirs publics. Les médiateurs sont les acteurs qui interviennent dans la construction et la formulation du référentiel. Ils peuvent être membres de l'administration publics ou extérieurs (lobbys, experts...). Le feedback est l'ensemble des réactions du public ciblé qui influencent la prise de décision et l'amènent à évoluer. Cette notion rejoint le schéma du « flux tourbillonnaire » formulé par Eric Monnier [Monnier E., 1992]. Il montre que l'action publique évolue au fil du temps afin d'ajuster les procédures et rendre l'action publique plus proche des effets attendus.

Côté Maroc, nous insisterons davantage sur le volet de mise en oeuvre afin de voir sur le terrain ses procédures d'application et les modalités d'intervention des migrants. Il ne s'agit pas de faire une évaluation. Cela concerne le PERG (programme d'électrification rurale généralisée) et le PAGER (Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau potable des

populations Rurales) qui incluent un volet participatif afin de se greffer sur la dynamique de développement local.

Côté France et Union Européenne, les dispositifs ont surtout eu un caractère expérimental, principalement en Afrique subsaharienne. La plupart ne s'adressent pas spécifiquement aux ONG de migrants. Nous nous en tiendrons donc à la description du référentiel, l'identification des médiateurs et les stratégies de mise en réseaux et de mobilisation des acteurs du développement. En d'autres termes, il s'agit d'analyser les stratégies de diffusion du pouvoir à travers des réseaux non étatiques en faisant admettre le référentiel. Nous verrons en retour quelles sont les réponses des acteurs, notamment celles qui conduisent les pouvoirs publics à reformuler leur référentiel.

2.2.2. Les autres sources exploitées

Nous avons, par ailleurs, exploité d'autres voies de recueil de données : l'observation, l'analyse filmique, l'exploitation de ressources documentaires.

L'observation

Nous avons pratiqué une observation simple, loin de la dimension « participante » que lui donnent parfois les anthropologues. En d'autres termes, nous ne nous sommes pas impliqués dans la réalisation d'un projet, de quelque manière que ce soit, toujours dans un souci de neutralité. L'observation est d'abord celle d'assemblées générales et réunions d'associations en France : Migrations et Développement et IDD, Zekraouia. Au Maroc, nous avons également assisté à diverses rencontres associatives (Iligh, rencontre de Taqijjt...), voire au meeting du PPS³³ à Agadir, lors de la campagne pour les législatives de 2002. L'observation a également été une méthode privilégiée dans les villages où nous étions accueillis par des responsables associatifs pour une durée d'un à trois jours.

L'enregistrement des informations s'est fait sur carnet de terrain. Nous en avons utilisé trois différents, un par catégorie d'acteur : le premier était intitulé « associations transnationales », le second « villages », le troisième « pouvoirs publics et ONG ». Ce choix illustre une démarche d'aller-retour entre le terrain et la construction de la problématique. Cette technique a eu le mérite *a posteriori* de valider l'utilisation de cette catégorisation d'acteurs. Les informations récoltées correspondaient effectivement à l'un des trois groupes précités. La seule difficulté

³³Parti du Progrès Social, il s'agit du parti communiste marocain.

relevée fut celle de certaines informations données par des migrants (donc de la catégorie « associations transnationales ») portant sur les villages (devant rentrer dans le carnet « villages »). Il était parfois difficile de discerner si ces informations étaient celles d'un jugement du migrant ou étaient objectives. Mais globalement ce type d'hésitation ne s'est pas présenté.

Il faut enfin signaler le recours à la vidéo pour analyser une fête de village. Cette fête s'est tenue en août 2000 dans les environs de Tafraoute. Nous avons réalisé le film à l'aide d'un simple caméscope. Le résultat obtenu n'a pas fait l'objet d'une analyse très poussée, mais cela nous a permis de recueillir l'agencement des lieux et de mettre à jour la « mise en scène » du noyau d'émigrés dans l'assistance. Ce fut le seul document vidéo que nous avons produit nous-même dans le cadre du terrain. Nous avons cependant exploité deux autres films réalisés par un tiers.

L'analyse filmique

La première vidéo employée est un documentaire intitulé « Passeur des deux rives » réalisé par Najib Dhoun et Allan Wisniewski à la demande de « Migrations et Développement » sur ses activités. Ce documentaire présente l'avantage d'offrir des dialogues sous-titrés. Le second document nous a été transmis par une association villageoise de la province d'Agadir, l'association « Tiwizi » de Tagadirt Nabadou, dans la Wilaya d'Agadir. Il s'agit de deux Assemblées Générales de cette association filmées en août 1997 et août 1999. La traduction s'est faite en deux temps. Tout d'abord, le président de l'association nous a expliqué le déroulement de l'assemblée, ce qui nous a permis d'identifier les passages susceptibles d'être exploités. Dans un second temps, nous avons obtenu une traduction littérale des scènes sélectionnées. L'exploitation des films fut identique. Après avoir isolé les séquences intéressantes, nous avons procédé à une description des lieux et à l'identification des personnes intervenantes. Nous avons ensuite analysé leurs propos et/ou leurs comportements. Nous avons complété cette analyse par des entretiens avec certains protagonistes. Nous avons réalisé la dernière vidéo nous-mêmes, lors d'une fête de village, à Awala, près de Tafraoute, province de Tiznit. Cette fête a été organisée par l'association de développement et met en scène les acteurs associatifs. Ces séquences sont au nombre de quatre, et durent entre 0'40" et 2'24". Les séquences 1 et 2 sont extraites des vidéos prises des assemblées générales de « Tiwizi ». La troisième est extrait du documentaire présentant une réunion d'immigrés discutant sur la collecte des fonds pour un projet de route. La quatrième

séquence est celle de la fête. Trois des quatre séquences ont pour cadre une réunion d'association. C'est donc par la voie de la vidéo que nous avons pu pénétrer l'intimité des réunions des collectifs de migrants et de villageois, ce que la barrière linguistique nous empêchait de faire auparavant. La quatrième séquence nous permet de mettre en évidence l'utilisation des fêtes de village pour affirmer sur un plan symbolique le rôle de l'association et des émigrés dans la gestion du village.

Le traitement diffère d'un passage à l'autre. Dans les vidéos de la fête et de l'assemblée générale, nous nous sommes surtout intéressés à la disposition spatiale des acteurs pour mettre en évidence l'agencement des rapports de force. L'extrait du documentaire sur la réunion de migrants étant sous-titré, nous avons pu travailler sur les discours et notamment le discours mobilisateur du leader.

Autres sources documentaires

Enfin, nous avons eu recours à deux catégories de ressources documentaires. La première est celle des bilans d'activités d'associations : ceux de « Migrations et Développement », en intégralité de 1987 à 2002 et partiellement pour ceux d'IDD et CAD Souss. En outre, nous avons pu bénéficier de divers documents, brochures, plaquettes émanant des associations. Ce corpus est intéressant dans la mesure où il présente le discours des associations sur elles-mêmes et est destiné à un public diversifié. Enfin, nous avons dépouillé les archives de l'ATMF dans la perspective de dégager des informations sur IDD et sa création. La seconde catégorie de documents émane des institutions publiques. Il s'agit d'un ensemble de notes, d'avis, rapports officiels, de travaux divers, comme le bilan des groupes de travail de la Commission Coopération et Développement, produits en relation avec les politiques de codéveloppement.

Si la démarche intellectuelle, à travers le modèle d'un processus TDR complexe, est bien en place, la méthode de terrain relève davantage du pragmatisme, des opportunités, voire de l'improvisation. L'impuissance ou l'inaccessibilité des techniques quantitatives classiques nous ont amené à rechercher par voie qualitative la modélisation de notre objet. De surcroît, divers obstacles, au premier rang desquels, la barrière linguistique, nous conduisent sur des pistes détournées pour la compréhension du phénomène étudié : les entretiens oscillant entre le semi et le non directif, la multiplication des sources,

l'observation patiente et attentive. C'est, en fin de compte, moins une enquête systématique qu'une « politique » du terrain que nous avons menée [Olivier de Sardan J.P., 1995]. Elle a aussi ses mérites à travers l'apprentissage d'un savoir-faire, d'une sensibilité acquise au contact du terrain.

**Première partie : la dynamique du développement local dans le
Sud marocain**

Introduction de la première partie : les contraintes locales des flux de développement

Le point de départ de ce travail se situe au Maroc, face à un constat : l'existence en milieu rural d'une dynamique originale. On observe un grand nombre d'initiatives de développement soutenues conjointement par des migrants, des villageois structurés en associations auxquels viennent parfois se greffer divers intervenants extérieurs (pouvoirs publics, ONG etc.). Nous voulons essayer de comprendre dans cette partie les tenants et les aboutissants de ce phénomène. Quels en sont les acteurs et les enjeux ? Ce processus, de par son ampleur, est, dans le Sud marocain, sans commune mesure avec ce qui se passe ailleurs au Maroc. Les acteurs publics et les ONG jouent un rôle, certes nécessaire, mais loin d'être suffisant. Ces catégories d'acteurs sont présentes dans toutes les régions du pays, voire, pourrait-on dire, sont davantage présentes dans d'autres régions comme le centre ou le Rif. Il n'y a, par exemple, pas d'équivalent aux programmes de réformes de l'agriculture et de lutte contre la culture du cannabis dans le Sud. Il nous faut donc, au moins dans un premier temps³⁴, nous tourner vers le contexte local pour dégager les clés de ce phénomène.

Ce n'est pas le développement en tant que tel qui nous concerne ici. Cette notion nécessiterait un cadrage avant de pouvoir l'utiliser. Il s'agit d'un concept ambiguë, polysémique et polémique, qui relève davantage d'une obsession positiviste occidentale que d'une recette économique [Rist G., 1996]. Nous ne rentrerons pas dans ce débat. C'est plutôt le développement comme théâtre d'un jeu social qui nous intéresse. Les projets de développement sont le support d'un jeu d'acteur, d'une structuration des lignes de forces sociales entre migrants, villageois et pouvoirs publics.

Pour décrire cette dynamique, nous faisons appel à la notion de développement local. Rappelons que le développement local est, selon les termes de Paul Houée [Houée P., 1990], un double mouvement, une dynamique à la fois ascendante et descendante, le produit d'une convergence entre l'implication de divers acteurs. Quatre catégories d'acteurs sont identifiables : les forces villageoises et les émigrés d'une part, l'Etat marocain et les

³⁴ Il sera question du rôle des pouvoirs publics et des ONG marocaines et internationales dans la troisième partie de ce travail.

organisations internationales d'autre part. Les deux premières catégories constituent le pan ascendant de la dynamique, les deux dernières le pan descendant.

La thèse que nous voulons défendre dans cette première partie est que l'espace transnational alimente à court terme un conflit entre deux niveaux territoriaux : un niveau local/tribal et un niveau national/territorial.

Le premier chapitre est consacré au premier pan de la dynamique et en particulier à la question de la mobilisation des migrants dans cette dynamique. Nous chercherons dans la relation migrants/village les raisons de leur implication dans le développement.

Le second chapitre est axé sur l'articulation entre les deux pans. Nous étudierons plus précisément les associations villageoises de développement (AVD). Ces structures représentent une plate-forme médiatrice entre les villageois et les bailleurs de fonds.

Le troisième chapitre pose deux questions : quelles sont les modalités d'action de l'Etat pour intervenir dans le processus ? Quelles sont les contraintes et les opportunités qu'exerce la coopération internationale ?

Chapitre 1 : émigration et structures villageoises dans le Sud marocain : les fondements d'une dynamique de développement

La relation migration/développement est loin d'être une causalité automatique. Les analyses proposent différentes lectures. Pour les uns, les revenus migratoires sont la première source de devises du pays et les transferts permettraient aux foyers d'émigration de ce maintenir au dessus du seuil de pauvreté. Une autre lecture insiste, au contraire, sur la perpétuation d'une situation de dépendance. L'émigration est perçue comme une forme « d'exit » (au sens que lui donne Hirschmann) face à un contexte économiquement et socialement dégradé. Les remises ne contribueraient, au mieux, qu'à ralentir ce délitement, au pire à l'accélérer, mais en aucun cas à renverser cette tendance. Il nous faut donc, avant de mesurer la part des migrants dans la dynamique de développement, mettre la situation en perspective avec leur position dans l'équilibre socio-économique de la région.

L'émigration des Berbères chleuhs est-elle un « exit » ? Est-elle la fuite d'une contrée hostile, un réflexe de survie face à la déliquescence d'un tissu social et économique ? Cette région aride, chiche en ressources est pourtant étonnamment peuplée. Daniel Noin signale que cette situation existait déjà au XVIème siècle, époque à laquelle l'Anti-Atlas comptait 500 000 habitants [Noin D., 1970, tome 1, p. 176]. Ce déséquilibre entre le peuplement et les ressources de la région n'est donc pas une situation nouvelle. L'émigration est souvent présentée comme le facteur explicatif de compensation de ce déséquilibre. Dans quelle mesure l'émigration contribue-t-elle au maintien (ou au délitement) des structures locales ? Nous essaierons de montrer ici que les structures sociales chleuhs se sont maintenues grâce à la gestion d'un équilibre complexe entre mobilité et sédentarité. Les transferts, loin d'être une initiative altruiste des migrants, sont au contraire strictement encadrés par la communauté villageoise afin de pallier tout déséquilibre du pouvoir.

Nous chercherons, dans un premier temps, à décrire la région du Sud marocain, dont les particularités sont un facteur explicatif de l'émigration chleuhs. Dans un second temps, nous verrons comment s'est mis en place le système migratoire contemporain, depuis les bouleversements survenus au cours de l'époque coloniale, jusqu'à nos jours. Nous verrons enfin quelles sont les retombées de l'émigration sur cette région et dans quelle mesure elle déstructure, ou, au contraire, soutient le tissu social chleuh.

1. L'ESPACE DU SUD MAROCAIN

Il s'agit ici de présenter l'espace, mais aussi le système social chleuh, sa population et son économie. Le terrain a été délimité sur une base linguistique (voir méthodologie, 2.1.3. les villages au Maroc). Toutefois, nous restons confrontés au même problème de définition : le Sud physique, le Sud sociologique, économique, administratif et politique sont autant d'entités hétérogènes qui ne se superposent pas tout à fait. Le Sud marocain est, en quelque sorte, une construction a posteriori produite pour les besoins d'un regard scientifique. Toutefois, ce problème étant posé, nous allons présenter les grandes lignes de structuration de cet espace : l'opposition plaine/montagne, ville/campagne, agriculture moderne/traditionnelle. Nous nous attarderons sur la territorialité particulière de cet espace qui repose sur l'opposition entre un système politique légal et une régulation coutumière. Enfin, nous présenterons d'une façon générale les villages étudiés.

1.1. Présentation de l'espace

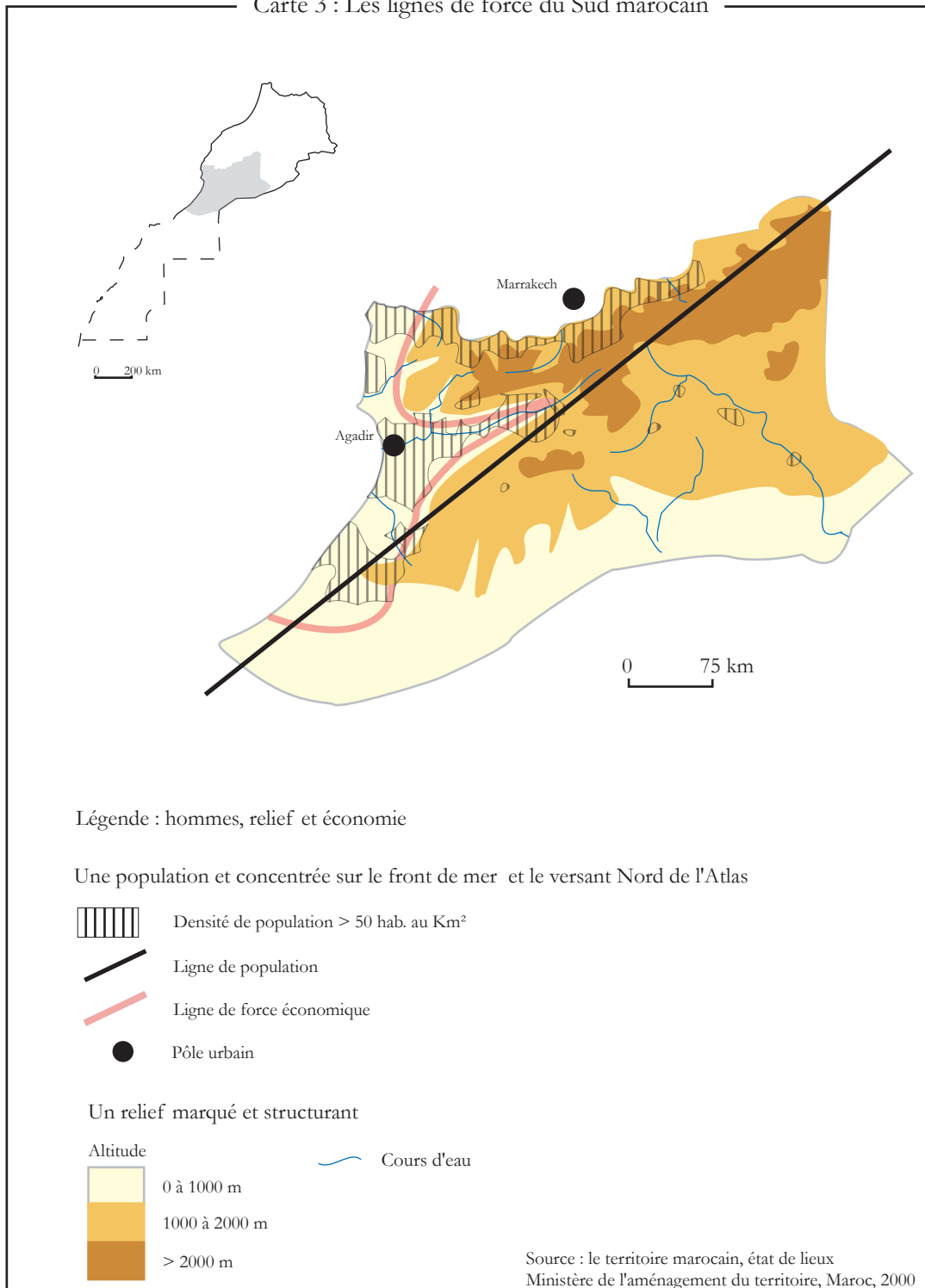
Taliouine est une petite ville ramassée le long de la route entre Taroudannt et Ouarzazate. Les environs sont un univers d'une douceur trompeuse. Le temps et l'érosion ont lentement dessiné un monde de courbes. L'oscillation des collines est soulignée par les stries des couches sédimentaires apparentes. C'est un monde de tonalités automnales s'étageant du jaune vif au rouge profond, égrainant toutes les nuances de l'ocre. Sur la route, les villages aperçus ont adopté les lois de cet univers minéral. Les villages s'étagent sur les pentes ou se tassent sur un sommet. Une impression d'intimité se dégage de l'intégration de l'homme dans son milieu. L'habitat semble être un prolongement du sol. La vie est poussée dans ses derniers retranchements et le fait savoir. Les cultures sont une obstination arrachée à la chaleur et aux cailloux.

Taliouine est une tranchée. La ville porte les marques d'un combat de l'homme qui veut mettre son environnement au pas. La ville ne veut plus rien avoir à faire avec ses alentours et regarde vers l'Ailleurs. Les maisons sont hautes, cubiques, en ciment. Les matériaux, les produits, les activités, les images, l'information, les rêves sont importés, et les hommes exportés. Pourtant, la ruralité n'est jamais loin et le souk est là pour le rappeler. C'est un jour de réconciliation entre la ville et la campagne, entre la vallée et la montagne, entre l'Histoire et l'histoire. L'agriculture reste le pilier de l'activité urbaine. Dès le lendemain, Taliouine retourne à ses désirs d'urbanité et redevient le centre vivant d'un désert d'indifférence.

Inezgane est la seconde ville de l'agglomération d'Agadir. Cette métropole est l'envers du décor, l'arrière-cour de la cité balnéaire. Avec son immense gare routière, Inezgane est la porte d'entrée vers l'autre Sud marocain, le Sud laborieux et commerçant. Des camions chargent tous les matins une cargaison d'ouvrières agricoles pour alimenter les exploitations de la vallée du Souss, des hommes équipés de leurs pinceaux et truelles se rassemblent en face de la gare routière et offrent leurs services aux recruteurs pour une journée de chantier quelque part dans l'agglomération. Les taxis affluent et refluent en provenance de Marrakech, Goulmime ou Taroudannt, les autocars font la liaison avec n'importe quelle ville marocaine, de Laayoune à Oujda. La ville est animée d'une pulsation continue, de jour comme de nuit, dans une atmosphère de bitume chaud et de poussière.

La zone d'enquête est délimitée à l'Est par le Draa, à l'Ouest par l'Océan Atlantique, au Nord par la plaine du Haouz et au Sud par le Sahara. D'un point de vue topologique, la région se divise en deux ensembles : une partie montagneuse incluant le Haut et l'Anti-Atlas et la zone des plaines atlantiques avec les vallées du Souss et du Massa.

Carte 3 : Les lignes de force du Sud marocain



Conception et réalisation graphique : Thomas Lacroix, migrinter, 2003

L'Atlas couvre une superficie de 6.500 km². Le Haut et l'Anti-Atlas sont séparés par l'oued Souss et sa vallée et les plateaux qui la prolongent dans le sens Est-Ouest, entre Ouarzazate et Taroudannt. La chaîne s'étend sur 700 km d'Est en Ouest, du mont Ighil Mgoun jusqu'à l'Océan avec les monts des Ida-Ou-Tanane. L'Anti-Atlas est une région de moyenne montagne, de 600 km de long, dont l'altitude oscille entre 1000 et 2000 mètres mais le massif culmine à 3.304 mètres (Djebel Siroua). Le triangle de la vallée Souss-Massa est une plaine alluviale encadrée par l'Atlas, l'Océan et le Sahara au Sud.

La proximité de cet espace avec la zone désertique de l'hémisphère nord et sa configuration topologique en ont fait une région très particulière du globe. Tout d'abord, en raison de son relief qui échelonne la région entre 0 et 4000 mètres, on observe sur une surface réduite, une grande variété de climats, des zones désertiques présahariennes et sahariennes sur les contreforts sud de l'Anti-Atlas, jusqu'aux climats de haute montagne. D'une façon générale, on peut caractériser le climat du Sud marocain de semi-aride à subdésertique. La moyenne des précipitations est de 250 mm par an recueillies sur une période restreinte de 20 à 30 jours. A l'inverse, le niveau d'ensoleillement est très élevé avec 3.000 heures par an.

Les versants nord du Haut-Atlas sont largement couverts de pâturages et d'une forêt de chênes verts. L'Anti-Atlas est un univers minéral où ne pousse à l'état sauvage qu'une végétation steppique, thym et armoise. La faune et la flore des plaines présente une grande originalité en raison de la proximité des montagnes et de l'Océan. L'effet modérateur du courant froid océanique et la conformation de la chaîne atlassique qui fait office de capteur d'humidité et de barrage à l'influence saharienne atténuent avantageusement les températures de la région des plaines. L'arganier est le symbole de ce particularisme écologique. Cet arbre emblématique ne pousse que dans cette partie du monde. « L'arbre à chèvre » est apparu il y a deux millions d'années. Il se trouve principalement dans la vallée et sur le versant Ouest de l'Atlas. Il occupe une place importante dans la vie de la région. L'arbre possède une fonction écologique (lutte contre la sécheresse et l'érosion des sols) et économique : il sert de fourrage pour les chèvres et de son fruit, est extraite une huile alimentaire et cosmétique. Aujourd'hui menacé, l'arganier est au cœur d'une tourmente à la fois environnementale, économique et sociale de la région. 500 ha disparaissent chaque année en raison de la sécheresse, de la surexploitation des sols, de l'urbanisation et de l'évolution des coutumes. Il est aujourd'hui l'objet d'un programme de sauvegarde avec la mise en place d'une biosphère (la RBA, Réserve de la Biosphère de l'Arganier), c'est-à-dire une réserve où l'on tente de rétablir un équilibre entre l'homme et son environnement. Mais les aspects climatiques ne sont pas le seul ressort des contrastes de cette zone.

La configuration géophysique de la région dessine une opposition forte entre plaine et montagne. Cette division structure la répartition de la population. La région du Souss-Massa-Draa compte quatre millions d'habitants³⁵, dont environ un million en montagne. Les zones montagneuses sont relativement peuplées au regard des ressources locales. Toutefois, cette population est surtout répartie sur le versant Nord de l'Atlas, en bordure de l'agglomération de Marrakech. L'Anti-Atlas compte aujourd'hui à peu près le même nombre d'habitants qu'au XVIème siècle, soit plus d'un demi million.

A la dichotomie plaine/montagne, il faut ajouter celle, transversale à la première, de la ville et de la campagne. Globalement, la population compte 40% de citadins et 60% de ruraux. Mais on observe de grandes disparités au sein de la région avec une concentration urbaine sur la côte et la vallée du Souss. Le pôle d'Agadir-Inezgane (700 000 habitants) attire de nombreux ruraux des régions avoisinantes, avec pour conséquence l'apparition de bidonvilles sur les franges urbaines. Ces exodes ruraux s'observent aussi à une échelle plus réduite dans les plaines avec des centres comme Taroudant, Tiznit ou Biougra. L'Atlas, dont la population est essentiellement rurale, ne compte qu'une poignée de centres d'importance (Ouarzazate, Zagora) et quelques communes urbaines moyennes (Taliouine, Tafraoute, Igherm). Globalement, la population se répartie au Nord d'une ligne Goulmime-Azilal qui correspond à la ligne Goulmime-Nador qui divise le pays en deux parties de peuplement. Quelques indicateurs humains suffisent pour prendre la mesure de l'écart entre les situations urbaines et rurales. Pour ce qui est des campagnes, 27% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et l'IDH³⁶ est de moitié celui mesuré en milieu urbain³⁷. Nous allons à présent nous intéresser plus précisément à la situation économique en milieu rural.

³⁵ Ces chiffres sont ceux de la direction des statistiques (année 2001). Pour des raisons de commodité, nous avons adopté ici le découpage administratif de la région économique.

³⁶ L'Indice de Développement Humain est un agrégat calculé à partir de plusieurs critères permettant de mesurer et comparer le niveau de développement (éducation, santé, économie etc.)

³⁷ Rapport de la Banque Mondiale, 2000



Photo 1 : paysage de l'Anti-Atlas (environs de Tafraoute, province de Tiznit)



Photo 2 : Village de l'Atlas, Kasbat Aït Herbil, Province de Tata



Photo 3 : Un petit centre urbain Tafaroute, province de Tiznit

Photos T.L., 2000, 2001

En ce qui concerne l'agriculture, il faut distinguer les zones de plaines et de montagnes, mais aussi les exploitations modernes et traditionnelles.

En zone de montagne, le sol calcaire et le relief n'autorisent qu'une exploitation extensive en terrasses de céréales (orge, maïs), de produits arboricoles (oliviers, amandiers, arganiers, noyers, pommiers, cerisiers), ou bien, ponctuellement, une petite production maraîchère lorsque les conditions le permettent. Il existe, de même, un élevage de subsistance, essentiellement caprin et ovin. Certaines zones connaissent des cultures spécifiques, comme par exemple le safran autour de Taliouine, dans la province de Taroudannt. La migration est l'une des ressources majeures de la région. Cela ne va pas sans poser un sérieux problème pour l'agriculture locale : le manque de bras provoque la mise en jachère dont les répercussions écologiques ne sont pas négligeables puisque l'arrêt de l'entretien des terrasses accentue le ruissellement et la diminution des terres arables [De Haas H., et De Mas P., 1997].

Les vallées du Souss et du Massa sont les premières régions primeuristes du Maroc. L'ensoleillement, doublé de ressources en eau relativement importantes, alimente cette production. L'oued Souss et l'oued Massa, ainsi que leurs affluents constituent l'essentiel des eaux de surface. Quatre barrages contribuent à la gestion de ces eaux. A cela il faut ajouter d'importantes réserves souterraines. Ces conditions idéales ont permis le développement d'une agriculture intensive tournée vers l'exportation. Les premiers investissements datent de la période coloniale. La région produit principalement des agrumes (oranges...), des céréales et des produits maraîchers (tomates, pommes de terre) et la floriculture. A côté de cette agriculture intensive, il faut signaler une exploitation traditionnelle, morcelée, faiblement mécanisée, qui alimente les marchés locaux. Le secteur de l'élevage est également partagé entre un secteur moderne et un secteur traditionnel. Le cheptel comprend bovins, ovins, caprins et volailles.

Les plaines disposent donc, à la faveur de circonstances climatiques exceptionnelles, d'une richesse agricole abondante. La production agricole s'élevait à 4.150 millions de dirhams (415 millions d'euros) au cours de l'exercice de 1998-1999³⁸. Toutefois, les disparités sont criantes entre un secteur moderne dirigé par quelques grands groupes qui génèrent l'essentiel de la production et un secteur traditionnel à faible valeur ajoutée. Derrière cette opposition des modes de production se profile une confrontation sociale alimentée par la captation des ressources en eau. L'irrigation intensive des grandes exploitations, la multiplication de puits

³⁸Source : ORMVA Souss-Massa, 1999

clandestins et la croissance urbaine provoquent un assèchement de la nappe phréatique et une infiltration de l'eau de mer dans les poches vidées. 260 millions de m³ par an ne seraient pas remplacés, soit une baisse annuelle d'un mètre³⁹ du niveau de la nappe. Les charges, le coût de l'eau, de la main-d'œuvre, la faiblesse de la demande intérieure cantonnent les petits agriculteurs dans la céréaliculture, l'élevage et un peu de maraîchage [Perennis J.J., 1993, p.490]. Les petits exploitants, faute d'avoir les moyens d'aller chercher l'eau à de plus grandes profondeurs, ne peuvent plus irriguer leurs propres champs. La déstructuration du système agricole traditionnel alimente l'exode rural et l'émigration internationale : 40% des paysans sont sans terres et 25% possèdent un tiers de la surface cultivable. Par ailleurs, le besoin de main-d'œuvre à bon marché pousse les entreprises à faire appel à des ouvriers agricoles extérieurs. Les recrutements s'effectuent dans le Moyen Atlas (Kouribga, Beni Mellal...). Cette immigration donne lieu à la constitution de bidonvilles à proximité des centres ruraux et suscite des tensions entre cette population pauvre et précarisée et les habitants de la région.

Le régime juridique des terres, de par sa diversité, est l'un des symptômes de la complexité de la situation socio-économique du Sud marocain. La multiplicité des statuts montre que cette complexité est un problème historique et structurel. Tout d'abord, on distingue les terres du « Melk », domaine privé individuel. Ensuite, les terres collectives appartenant à la communauté villageoise. Elles sont inaliénables mais peuvent être affectées à des ayants droits ou, dans le cas contraire, exploitées pour le compte de la communauté. Les terres du Habous appartiennent à une institution religieuse. Enfin, pour ce qui est des terres d'Etat, elles sont essentiellement exploitées à des fins agricoles (directement ou en sous-traitance). Une petite partie (les terres du Guich) sont distribuées contre rétribution de services militaires exceptionnels. Derrière cette variété de statuts se dessine la complexité du découpage territorial en milieu rural. L'Etat, l'entrepreneur et la communauté villageoise sont les trois acteurs de ce jeu. Les terres d'Etat ont été appropriées lors de l'indépendance et sont en attente d'une réforme agraire pourtant indispensable [Pascon P., 1986]. La gestion privée « moderne » s'oppose à une gestion traditionnelle collective du terroir villageois. Cette territorialité complexe se retrouve dans le quadrillage de l'espace politique.

1.2. Territorialité politique

L'espace politique est un empilement de logiques, d'acteurs et d'institutions. Il est maillé à la fois par un tracé territorial et traversé par des réseaux d'acteurs. Le découpage de l'espace

³⁹Chiffres ORMVA, 2002

politique est tributaire de l'histoire de la région. On distingue deux niveaux de cet espace politique : un niveau étatique et un niveau local coutumier.

1.2.1. Maghzen et territoire

Le territoire est divisé en 1.546 communes, dont 1.298 communes rurales et 248 communes urbaines. Les 22.282 élus municipaux comptent 8220 agriculteurs (36%), 3359 commerçants (15%), 2754 enseignants (12%) et 2148 fonctionnaires (11%). A noter que seulement 29 sont d'anciens émigrés. 42% sont illettrés et 24% ont suivi des études supérieures.

Le maillage institutionnel est double. Il faut distinguer les institutions démocratiques des institutions déconcentrées. D'un point de vue territorial, le Maroc est divisé en 16 régions économiques, elles-mêmes subdivisées en provinces et préfectures (*wilaya*). Au niveau local, les provinces regroupent des communes rurales ou urbaines. Les communes rurales sont constituées par un ensemble de douars, hameaux plus ou moins regroupés en fonction de leurs liens historiques et claniques. Les cercles sont une unité intermédiaire entre la province et la commune. Ils sont formés en général de quatre ou cinq communes rurales. Les cercles sont dirigés par un « *Supercaïd* ». En dessous, les *Caïds* et leurs adjoints, les *Khalifa*, ont en charge les *Caïdats*. Les villes sont administrées par les *Pashas*. Tous ces postes sont sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur. Les députés et les conseillers communaux sont élus au suffrage universel. Tous les autres représentants sont nommés par le gouvernement et le Roi : préfets de région, gouverneurs de province et *caïds*. Ce maillage dual est analogue au découpage français qui cumule collectivités décentralisées et entités déconcentrées, rouages locaux du pouvoir central.

Cependant, au Maroc, il trouve son origine dans l'administration maghzenienne du royaume. Le Maghzen n'est pas en soi un système politique, c'est une « gouvernance », un mode de gestion de la population et de l'édifice politique [Leveau R., 1993]. Le Maghzen est constitué de relais locaux de pouvoirs qui permettent au monarque de contrôler le territoire. Ainsi, chaque année, lors de la fête du trône, les représentants à travers le territoire (et à travers eux, l'ensemble de la collectivité) font allégeance au Roi au cours de la cérémonie de la *Bay'a* [Tozy M., 1999, pp.33 et s.]. L'administration et les agents mandatés ne sont pas les seuls agents de ces réseaux qui traversent tous les champs de la vie sociale et notamment l'économique et le religieux. Le Maghzen se distribue aussi bien dans les sphères officielles que dans l'informalité. Il s'appuie en particulier sur des alliances familiales et la distribution de prébendes. La distribution du pouvoir central est donc à la fois réticulaire et territoriale.

Ce pouvoir se distribue avec plus de densité dans les campagnes. Il s'oppose à celui des partis politiques urbains et arabes. Caïdats et communes se confondent avec les unités tribales (alors que la communalisation était sensée entraîner une détribalisation). Le système rural est un contrepoids politique des villes [Leveau R., 1985]. Cela ne va pas sans générer des blocages [De Mas P., 1978].

Le découpage territorial marocain n'est pas encore consolidé. Il a fait l'objet de nombreux remaniements. Le dernier découpage communal date de 1992. Cette instabilité territoriale ne contribue pas à la légitimation des instances politiques locales, *a fortiori* en milieu rural où les allégeances traditionnelles, d'ordre clanique et familial, sont encore vivaces.

1.2.2. Le système rural traditionnel

Cet édifice a été amplement décrit par Robert Montagne [Montagne R., 1930], Jacques Berque [Berque J., 1978], Paul Pascon [Pascon P., 1985], Ernest Gellner [Gellner E., 1969] pour ne citer que quelques auteurs majeurs de la période coloniale et postcoloniale. Ces auteurs ont pu s'appuyer sur les nombreuses monographies rédigées par les représentants militaires du protectorat français, aujourd'hui conservées aux archives militaires de Vincennes.

Nous allons ici circonscrire notre propos aux grands traits de l'organisation sociopolitique chleuhe. Robert Montagne, dans son ouvrage sur les relations entre les Berbères et le Makhzen, rapporte que les tribus chleuhes se répartissent en deux grandes alliances (appelées *leff*), les Guezzoula et les Ahogga. Ces deux grandes alliances se subdivisent à leur tour en une multitude de tribus, fractions, villages, dont l'unité de base est finalement l'« Ikhs » ou famille agnatique. Bien qu'officiellement disparues avec l'instauration de la division territoriale étatique, ces divisions tribales généalogiques continuent encore de structurer, dans une certaine mesure, les solidarités régionales ou, au contraire, les conflits locaux.

L'institution traditionnelle du douar est la « Jemaa », une assemblée patriarcale qui réunit tous les chefs de clan (branches familiales principales) du village. L'exploitation des terres et la répartition de l'eau structurent l'édifice social berbère : ces deux domaines constituent le cœur des attributions de la Jemaa. L'exploitation des terres est collective. La répartition entre chaque villageois des produits de la récolte se fait ensuite en fonction de la surface qu'il possède ou du travail fourni. De même, la distribution de l'eau fait l'objet d'une réglementation complexe décrite par Paul Pascon dans son ouvrage sur les terres de la maison d'Iligh [Pascon P., 1985, p.32]. Les travaux d'entretiens des séguias (canaux d'irrigation) relèvent également du collectif villageois. L'ensemble de ces charges collectives est appelé « Tiwizi ». Elles sont gérées par la

Jemaa. Le champ de compétence de la Jemaa inclut par ailleurs la préparation du moussem (fête annuelle du village), l'entretien du fquih et des édifices religieux : la mosquée, le cimetière.

1.2.3. Relations locales au pouvoir central

Pierre Baduel [Baduel P., 1983, p.10], reprenant un concept de Balandier⁴⁰, qualifie le Maroc d'Etat « segmentaire », c'est-à-dire un Etat dont la souveraineté nationale est reconnue mais limitée, dont la légitimité s'estompe sur les périphéries et entre en concurrence avec des foyers de pouvoirs sur lesquels il n'exerce qu'un contrôle limité. La complexité locale de l'espace politique du Sud marocain est en partie le résultat de l'histoire des relations entre pouvoir central et local, entre le Makhzen et les tribus berbères. La territorialisation du Maroc est un processus tardif. A cet Etat segmentaire, la colonisation a surimposé un Etat jacobin, dont les structures ont été renforcées après l'indépendance. A partir du XIXème siècle, s'est construit un territoire parcellisé, organisé avec son centre et ses périphéries.

La période précoloniale

L'opposition arabo-berbère est communément admise. Elle serait à la fois culturelle (berberité/arabité), politique (tribalisme/Makhzen), économique (Maroc inutile/utile) et géopolitique (centre/périphérie). Il est aujourd'hui démontré que cette opposition a été exacerbée par l'administration française à des fins politiques. Toutefois, l'opposition entre « Bled Maghzen » et « Bled Siba » (pays rebelle) existait déjà dans le discours des autorités chérifiennes. Les travaux de Paul Pascon sur la maison d'Igh permettent de saisir toute la complexité des relations entre le Maghzen et ses marges australes jusqu'au protectorat [Pascon P., 1985]. On peut dire que le Sud marocain était parfaitement intégré au royaume chérifien⁴¹. Cette zone était même, au moins d'un point de vue commercial, une des centralités de l'Etat. La situation politique du Sud marocain était un équilibre complexe et instable où naviguait une multitude d'acteurs : représentants officiels du Maghzen (Caïds), tribus, maisons commerciales (Igh) et Zaouias (congrégations religieuses). Les relais du Maghzen ne disposaient eux-mêmes que d'une autorité fort restreinte et n'étaient que d'une fidélité relative. Ils n'étaient le plus souvent que de simples informateurs. Le Maghzen s'est appuyé sur les divisions internes entre les différentes factions dont la soumission était variable dans l'espace et dans le temps. D'une façon générale, les tribus reconnaissaient le pouvoir spirituel du Sultan commandeur des croyants mais se montraient rétifs à l'égard de son autorité temporelle et de ses représentants.

⁴⁰ in *Anthropologie politique*, 1967

⁴¹ Il était d'usage que le Sultan, pendant la période précoloniale, prenne pour épouse une femme issue des tribus du Sud.

Ce système précolonial n'est plus d'actualité. Le protectorat français et la construction de l'Etat marocain ont mis fin, au moins dans ses structures formelles, à l'organisation tribale du pays.

Toutefois, la formation tardive de l'administration moderne (la colonisation ne fut achevée qu'en 1934) n'a pas effacé, comme nous l'avons vu à propos de la Jemaa, les pratiques et les hiérarchies coutumières. La politique berbère du protectorat français a radicalisé cette opposition en dénouant les réseaux qui maintenaient l'équilibre Siba/Maghzen. Le « dahir⁴² berbère » de 1930⁴³, qui entre dans cette ligne, soulève l'opinion publique marocaine et conduit aux premières revendications indépendantistes. Les mouvements de libération nationale ont éclos autour de la fracture arabo-berbère. De ce fait, et jusqu'à aujourd'hui, toute revendication d'un particularisme culturel est frappée de suspicion [Haddadou M.A., 1997]. Le nationalisme marocain est, en cela, un héritage du jacobinisme français. Les pratiques culturelles régionales sont niées au profit de la sacro-sainte unité nationale⁴⁴.

Depuis l'indépendance

L'indépendance n'a pas introduit de rupture majeure dans l'étatisation du pays. D'un côté, la fracture Nord/Sud économique et sociale est entretenue et la cohérence politique est préservée au prix d'un statu quo.

Les efforts d'aménagement et de territorialisation bénéficient en premier lieu aux villes du Nord pour des raisons économiques et politiques. La pauvreté urbaine alimente une contestation gauchiste et nationaliste. La monarchie, qui s'appuie sur le monde rural, est peu encline à une évolution de ses structures. Les tentatives de territorialisation du monde rural, en particulier au Sud, sont restées inachevées. Pour Pascon, l'Etat a toujours lutté contre les cadres tribaux sans avoir su y substituer de cadre performant. L'aménagement induit un profond bouleversement. La territorialisation « déterroirise ». L'impôt transforme la gestion collective en propriété individuelle. Son omnipotence et son omniprésence ont développé une technocratie émietlée et prise entre ses responsabilités et ses manques de moyens, et des acteurs publics aux intérêts divergents [Pascon P., 1986, p.13 et s.]. La paysannerie est dépossédée de la gestion des terres par les techniciens. Derrière le technicien, c'est le

⁴² Terme arabe pour désigner les décrets pris par le roi

⁴³ Ce dahir transférait la compétence du jugement des infractions en territoire berbère à des juridictions dites traditionnelles. Il s'agissait en fait de soustraire les Berbères de la juridiction arabe au profit des autorités françaises.

⁴⁴ Nous verrons par la suite que le mouvement « Amazigh », revendiquant la reconnaissance politique et culturelle de la spécificité berbère, se positionne pour une relecture de l'histoire marocaine.

percepteur et le soldat qui perçu. Il suscite donc la méfiance. La communalisation de 1976 se voulait être, dans une perspective jacobine, un processus de détribalisation. Les plans de développement rural ont substitué aux notables des agents techniques. Selon Paolo De Mas, le jeu des pouvoirs et contre-pouvoirs s'annule au profit d'un statu quo, obstacle à tout programme de développement [De Mas P., 1978].

Le Sud marocain est donc un espace extrêmement complexe et hétérogène. Il en découle la nécessité de contextualiser toute étude sur le tissu social local. Ce contexte se pense en termes d'équilibre (ou de déséquilibre) entre les forces sociales. Ainsi, les élites doivent jouer sur plusieurs tableaux simultanément. Par ailleurs, la rareté et la concentration des ressources génèrent un jeu politique instable.

On peut aujourd'hui avancer que la souveraineté politique de l'Etat est forte, appuyée à la fois sur les réseaux du palais et la hiérarchie du Ministère de l'Intérieur, tandis que la souveraineté territoriale est limitée. L'émigration est un moyen pour les populations du Sud de compenser cette souveraineté territoriale ténue. La dynamique de développement local est le produit de cette faiblesse. Nous verrons que les habitants prennent en charge une partie de l'aménagement du territoire en s'appuyant sur les ressources de l'extérieur.

1.3. Les villages étudiés

Dans la section précédente, nous avons présenté les grandes oppositions qui caractérisent le Sud marocain en adoptant la posture surplombante du géographe. Afin de présenter les villages que nous avons traversés, nous endossons, à présent, un point de vue « horizontal », immergé dans le vécu des habitants, plus sensible. Il ne nous est pas possible de présenter les quinze villages traversés. Toutefois, ces douars présentent un certain nombre de similitudes que nous illustrerons à travers l'exemple de Kasbat Ait Herbil (voir encadré, page suivante).

Les douars étudiés comptent entre 500 et 1500 personnes⁴⁵. Ils maintiennent tous une activité agricole importante, même si l'agriculture ne représente plus la ressource principale. La culture, la spatialité et la temporalité du village sont encore très imprégnées de ce système agraire où les hommes font montre d'une fierté ambiguë lorsqu'ils se présentent comme « fellah ». Etre fellah est toujours un statut chargé de sens, même s'il n'a plus de valeur. Le bassin principal d'irrigation, l'aire où était battue et distribuée la récolte sont encore des centralités qui structurent l'espace villageois. Les notables entretiennent les apparences du

⁴⁵ Avec une exception, Tagadirt Naabadou, qui possède 4 500 habitants. Ce village présente un profil particulier puisqu'il est intégré dans l'agglomération du grand Agadir.

pouvoir. On se lève toujours pour saluer et baiser la main du Moqqedem (leader spirituel), du Cheikh (responsable du village), du Caïd (préfet local) ou du Fquih (Imam). Mais le paysage villageois se diversifie au même rythme que sa population. Les centres sont peu à peu abandonnés pour de nouveaux quartiers édifiés aux abords, ou bien les vieilles maisons sont habillées d'une façade en ciment, et augmentées d'un étage. Le modèle de la maison des émigrés se propage (voir les photographies). De même, le quotidien change insensiblement, de nouvelles activités, de nouveaux produits, font leur apparition. La parabole accrochée aux façades en est l'exemple type. Des échoppes d'un genre nouveau ouvrent comme la téléboutique, tandis que l'épicerie devient un bazar où tout se vend. Parallèlement, les profils des habitants se diversifient, les agriculteurs ne sont plus majoritaires tandis que des professeurs, fonctionnaires, étudiants, chauffeurs de taxi ou réparateurs de télévision font leur apparition. Les hommes travaillent de plus en plus en ville et ne reviennent que le temps d'une fête, d'un week-end, d'un congé. Le village perd son homogénéité sociale, les statuts se diversifient en même temps que les écarts de richesses se creusent.

En dépit de cet éclatement social, le village reste un fort pôle de structuration identitaire, en particulier pour ceux qui travaillent à l'extérieur. Des rituels quotidiens entretiennent la cohésion communautaire et ses apparences, quand, lorsque la chaleur tombe avec le soir, des petits groupes se forment dans les rues pour des discussions de voisinage. Les portes s'ouvrent, les enfants jouent, les femmes se retrouvent, les hommes se rassemblent. Pour les émigrés, ce sont de telles images qu'ils dépeignent lorsqu'ils nous parlent du village. Elles se mélangent à des photos sonores comme l'écho de l'appel à la prière, à des odeurs de cuisine, d'un troupeau, ou d'un souk. Là-bas, le tagine embaume toute la maison, ici il ne sent rien, me disait un soir un Chleuh à Aulnay. La France n'a pas d'odeur. Seuls les souvenirs en ont.

Kasbat Aït Herbil

Kasbat Aït Herbil est un douar situé à l'Est de la province de Tata, sur la route entre Tata et Goulimime, sur la commune de Tamanart. Il est bordé par l'oued du même nom. Le douar est le fief de la tribu des Aït Herbil, une fraction du lefh des Ahogga. Avec Kasbat compte 1142 habitants (dont 700 femmes). Il s'agit du second douar de Tamanart, derrière le chef lieu, Aguerd. Les deux douars entretiennent une rivalité latente depuis plusieurs siècles. Aguerd appartient historiquement au lefh adverse, les Guezzoula.

Les foyers sont regroupés en cinq grands clans, eux-mêmes représentés par une vingtaine de mandataires à la Jemaa. Son économie est basée sur la culture des dattes et l'élevage des chèvres. L'émigration demeure la première source de revenus. Le village compte 825 émigrés dont un tiers vit à l'étranger. Plusieurs retraités vivent entre le village et l'extérieur. Outre les transferts réguliers d'argent, les migrants contribuent depuis les années 1970 à la mise en place de l'équipement collectif du village : creusement d'un puits, aménagement de la mosquée. L'engagement des habitants pour le développement a connu un premier tournant en 1992, alors qu'à la faveur de la réforme du découpage communal, Tamanart devenait autonome de Foug El Hassan. La décentralisation des autorités administratives a permis aux notables d'intervenir plus directement sur les

décisions communales. La première demande pour électrifier le douar, en 1984, n'avait pas abouti. Une seconde demande fut déposée en 1992, après l'investissement de la commune. Mais c'est en 1994 que la dynamique de développement va démarrer, avec la venue de deux ONG : Catholic Relief Service (Canada) et l'UNICEF. L'association Attacharouk est créée le 21 juillet de la même année pour servir d'interlocuteur auprès des ONG et des pouvoirs publics dans le cadre d'un projet de raccordement à l'eau potable des maisons. Elle est structurée sur le modèle de la Jemaa, ses membres étant des représentants des clans du village. De plus, elle est dirigée par le représentant du village à la commune rurale, lui-même moqqedem. L'association collecte 237 000 Dh auprès des habitants et des émigrés pour l'achat du matériel. Le projet est achevé en 1997. 280 compteurs sont raccordés. La même année, l'UNICEF contribue avec l'association à la rénovation des latrines de l'école primaire. Enfin, l'ONG a mis en place un local réservé aux activités féminines : le raccordement fait gagner environ 4 heures par jour auparavant dédiées à la corvée d'eau. Le prix du m³ est progressif en fonction de la consommation mensuelle du foyer, de 2 à 4 Dh par m³ (le tarif public de l'ONEP est de 7 Dh). La collecte fait rentrer 8 à 10 000 Dh par trimestre. Suite à un désaccord sur l'emploi du bénéfice, il a été créé une association distincte chargée de la gestion du système. L'argent n'est utilisé que pour l'entretien du réseau et le salaire du gardien.

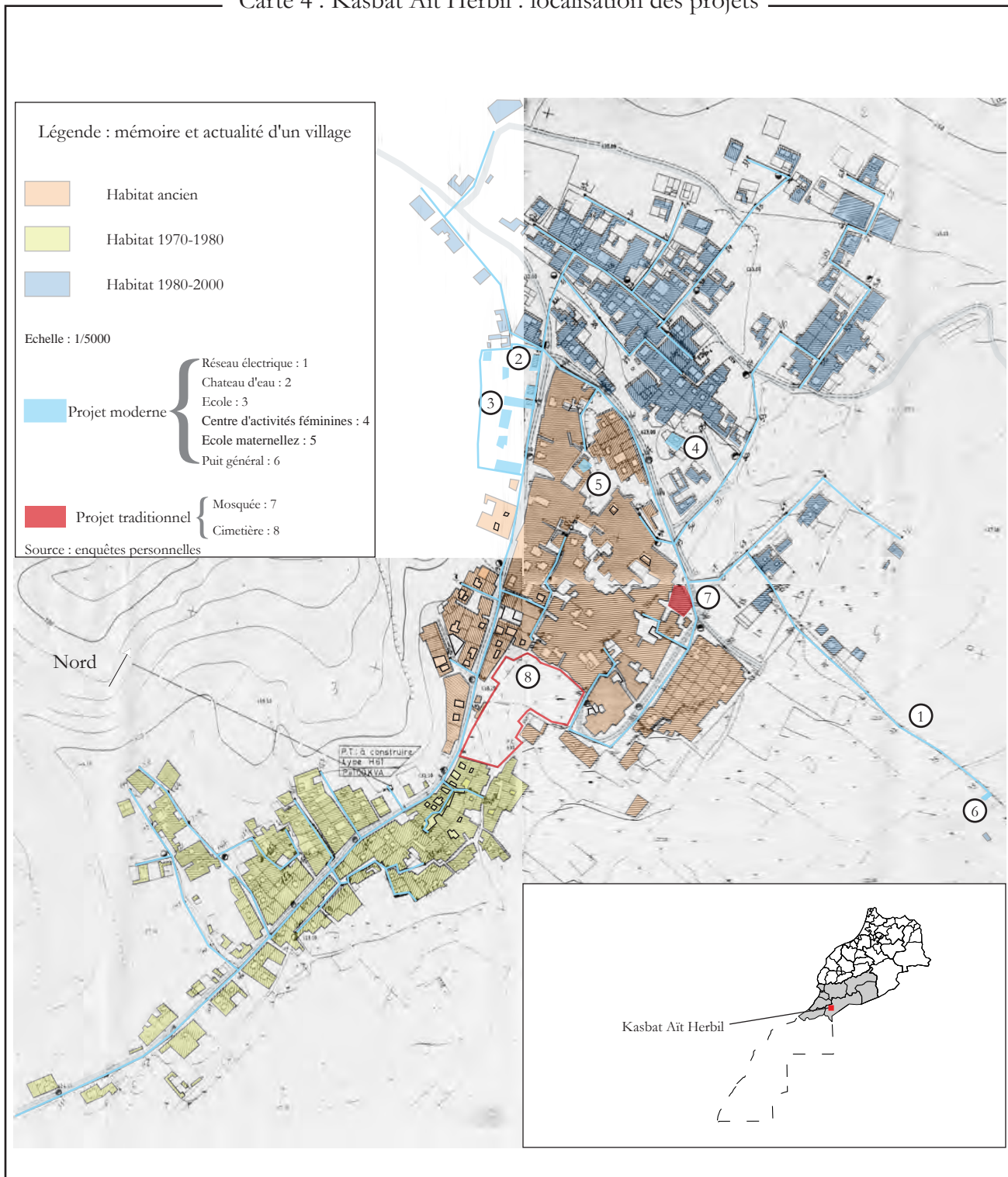
Parallèlement, Attacharouk devient l'interlocuteur de l'Office National d'Electricité (ONE) pour équiper le douar. Les premiers contacts ont lieu en 1996. Le PERG (programme d'électrification rural), permet d'engager un cofinancement. La population s'engage à hauteur de 45%, sur un million de dirhams. Chaque foyer rembourse 40 dh par mois sur sept ans. Signalons que les migrants ont dû, en sus, verser 100 000 Dh pour l'électrification de foyers non pris en charge par l'ONE. Les travaux ont débuté en 1997.

En 1998, Attacharouk obtient auprès du service des eaux et forêts, 300 arbres d'agrément plantés dans les rues du village. La même année, une classe préscolaire est ouverte. Les parents versent 10 dh par mois pour maintenir l'institutrice.

En 2000, une troisième association, Tamount, est créée. Ses activités sont tournées vers le sport et la culture. Cette association permet à quelques étudiants et lettrés du douar de trouver un espace d'engagement en marge d'Attacharouk dont la structure était trop rigide. Par ailleurs, cette association est soutenue par une famille originaire de Foum el Hassane. Derrière la constitution de Tamount s'est profilée une concurrence politique et familiale. Aujourd'hui, Tamount est présidée par le frère du moqqedem. L'association organise des manifestations culturelles (théâtre d'enfant etc.) et sportives (tournoi de football).

Ce portrait concentre en filigrane les grands traits de la problématique des associations villageoises de développement dans le Sud marocain. La dynamique associative n'est importante que depuis quelques années, toutefois, elle se greffe sur un mode de fonctionnement collectif plus ancien, celui de la Jemaa. Dans un premier temps, nous verrons comment est apparue cette dynamique associative. Dans un second temps, il convient d'examiner comment se structurent ces associations villageoises : leur mode de création, leur place aux côtés de la Jemaa, et les nouvelles formes de leadership qu'elle suscite. En d'autres termes, nous verrons comment ces associations s'insèrent dans le champ sociopolitique local. Enfin, nous verrons quel est leur rôle dans la dynamique de développement de la région.

Carte 4 : Kasbat Aït Herbil : localisation des projets



Conception et réalisation graphique : Thomas Lacroix, Migrinter, 2003

La carte ci-dessus montre que les projets de Kasbat s'inscrivent dans une évolution générale du village. Au Sud, est indiquée la partie du village récente, construite à partir des années 1970 grâce à l'apport de l'émigration. A partir de la seconde moitié des années 1990, les nouveaux projets et le système hydraulique a provoqué un afflux de population installés au Nord du village (partie bleue). A l'inverse, le centre se dépeuple et de plus en plus d'habitations sont à l'abandon. C'est à la lisière entre le nouveau quartier et le centre ancien que se situent les derniers projets (école, château d'eau, la crèche et le centre d'activités pour les femmes), tandis que les projets « traditionnels » sont tous les deux situés dans le vieux centre (cimetière et mosquée).

2. L'EMIGRATION CHLEUHE

Après avoir donné un aperçu du jeu économique et politique qui structure le jeu social en milieu rural, il convient d'inscrire le rapport à la mobilité qu'entretiennent les Chleuhs dans une perspective historique.

2.1. Le nomade, le guerrier et le marchand : les Chleuhs et leur relation avec la mobilité jusqu'au XIX^{ème} siècle.

Dans cette région, le rapport à la mobilité est un construit séculaire. Nous avons pu observer les traces d'une mémoire nomade dans les structures sociales berbères. Tout d'abord, la plupart des villages, spécialement sur les anciens itinéraires commerciaux, n'ont qu'une existence récente, de 100 ou 150 ans. Les populations ne sont sédentarisées que depuis quatre ou cinq générations. Par ailleurs, les possessions terriennes des grandes familles de ces villages sont encore extrêmement dispersées, sur plusieurs communes, distantes de plusieurs dizaines de kilomètres. Enfin, le droit coutumier berbère gère très précisément les relations avec les nomades, comme le devoir de laisser les personnes et les troupeaux de passage disposer des puits du village.

L'examen de la relation à la mobilité de cette population fait émerger deux figures : celle du commerçant et celle du guerrier. Guerre et commerce⁴⁶ sont présents à part égale dans l'histoire des Chleuhs.

⁴⁶Les activités guerrières et commerciales sont deux solutions à une contradiction humaine fondamentale : le rapport entre circulation et appropriation. Tout d'abord, le commerce et le nomadisme sont liés : l'échange est une circulation. Inversement, la circulation produit l'activité économique, comme le montrent tous les jours les activités commerciales qui se greffent sur les allers et venues des migrants

La région est un ancien relais commercial entre l'Afrique subsaharienne et l'Europe où les populations nomades et semi-nomades jouaient un rôle de premier plan. Paul Pascon nous présente ces itinéraires acheminant du Sud l'or, l'autruche, les esclaves etc., produits échangés contre du textile ou de la vaisselle par les oasis du Bani ou en longeant l'Atlantique. Le port de Mogador (Essaouira), dont la construction commence en 1764, devient l'un des pôles africains du commerce triangulaire d'esclaves. Les Juifs, nombreux dans la région depuis le XVI^{ème} siècle, sont les intermédiaires entre commerçants européens et africains [Pascon P., 1985, p.43 et s.]. Aujourd'hui, le savoir-faire commercial n'a pas disparu de cette région où les ressources internes sont maigres. Nous verrons qu'il occupe une place de premier plan dans les pratiques migratoires. Il est l'indispensable appoint d'une agriculture aléatoire.

De même, la guerre est un fait omniprésent dans l'histoire de la région. Robert Montagne décrit les conflits permanents qui émaillent les relations entre les groupes tribaux de la région [Montagne R., 1930]. Par ailleurs, la confrontation entre les tribus Amazighes et le Maghzen rythme l'histoire du pays et les changements de dynastie. Plus récemment, l'armée coloniale française s'est heurtée à ce « savoir-faire » guerrier. Il a fallu deux décennies (1914-1934) à une armée moderne pour « pacifier » la région. Le terme de « Chleuh » a été utilisé pour désigner les Allemands au cours de la première guerre mondiale, en référence à la ténacité militaire de ces gens du Sud. De nombreux soldats chleuhs ont par la suite incorporé l'armée française, notamment pendant la seconde Guerre Mondiale, ce qui a fortement porté préjudice aux Berbères après l'indépendance du Maroc. Enfin, aujourd'hui, les Berbères sont connus pour être les canonniers du régime. La région a fourni la majeure partie des cadres de l'armée. La mythologie guerrière imprègne l'ensemble du patrimoine culturel, du guerrier à cheval mis en scène dans les fêtes populaires, des épopées des conteurs traditionnels jusqu'à la littérature d'expression française. Le roman « Agouchich' » de Mohamed Khair Eddin en est un exemple. Le guerrier solitaire au centre du livre finit déchu de ses attributs de guerrier. Il prend alors le bus pour Casablanca, à la recherche d'une autre vie. Faut-il y voir l'intuition d'une continuité, ou plutôt, d'une connivence entre l'acte guerrier et l'acte migratoire ? Si elle existe, il faut la situer à un niveau métaphorique : l'émigré, à l'instar du guerrier, doit assurer la reproduction d'un ordre social contre des forces centrifuges, qu'elles soient économiques ou politiques. La migration est aussi, pour la communauté, une forme de résistance, une guerre de mouvement contre l'Etat et l'Histoire. Mais c'est aussi, pour l'individu, une résistance contre

[Gauthier C., 1998]. Alors que l'économie se fonde sur l'alliance entre le colporteur et le consommateur, la guerre se présente comme une confrontation entre le nomade et le sédentaire. C'est avec la propagation de l'agriculture que la guerre est apparue, à la charnière du paléolithique et du néolithique. La terre et l'eau sont alors devenues des enjeux « géopolitiques » qui ont élevé la violence entre des groupes humains au rang de guerre avec l'apparition d'une classe de guerriers [Guilaine J., Zammit J., 2001].

l'immobilité, contre le poids de la communauté qui contraint l'expression et l'épanouissement individuel. L'acte migratoire s'imisce entre les rouages d'un mouvement d'oppression gigogne, entre un avenir non voulu et d'un passé non choisi.

2.2. L'émigration interne et internationale

L'émigration chleuhe n'a jamais été étudiée en tant que telle. Si son histoire est relativement bien balisée jusque dans les années 1960, c'est qu'elle constitue un élément clé de l'immigration marocaine. Les Chleuhs sont, en effet, les têtes de pont de l'immigration marocaine en Europe. C'est à partir de cette tête de pont que s'est formé tout l'espace migratoire issu du pays. Au cours des trois dernières décennies, l'émigration s'est propagée à l'ensemble du pays. Il devient dès lors impossible de retracer le parcours des Chleuhs et de le dissocier de l'ensemble de l'émigration marocaine. Ici, nous tenterons de dresser un tableau de l'émigration du point de vue de la région de départ : quels sont les facteurs qui ont déclenché puis maintenu cette émigration ?

L'émigration chleuhe s'est développée conjointement dans les grandes villes côtières du Maroc et à l'étranger. L'articulation entre les deux migrations n'est pas propre aux Chleuhs [Chattou Z., 1997], mais elle se distingue par son ancienneté, son importance et son insertion commerciale. Ces deux types d'émigration sont étroitement liés et génèrent un système migratoire triangulaire.

2.2.1. L'émigration vers les villes côtières

Comme nous l'avons vu, la région s'inscrit au XVIIIème siècle dans un système commercial entre l'Afrique et l'Europe. Toutefois, l'émigration en provenance du Souss est antérieure. Elle est attestée à Fès dès le XVIème siècle. Au XIXème, elle est présente dans toutes les principales villes : Fès, Mekhnès, Casablanca, Tanger ou Oujda [Daide H., 1989, p.24]. Ce type d'émigration ne touche pas uniformément la zone : certaines tribus de la région de Tafraoute comme les Ammeln ou les Aït Baha sont particulièrement concernées [Waterbury J., 1972]. Les famines successives, mais aussi les études religieuses et le commerce motivent cette migration. Elle va prendre une importance inédite après l'arrivée des Français, l'expropriation des terres et la guerre de pacification, à partir du début du XXème siècle. Le phénomène s'étend sur l'ensemble du Sud marocain. Cette émigration commerçante se double de va-et-vient saisonniers vers les plaines céréalières du Centre qui perdureront jusqu'au lendemain de la seconde Guerre Mondiale.

Même si le commerce n'est pas l'unique secteur d'emploi des Soussis, il reste le principal débouché de ses émigrés. L'assertion commerçant marocain = Soussi se vérifie suffisamment pour nourrir chez les Marocains l'imagerie de l'épicier à la fois avare et attaché à ses devoirs familiaux, sujet d'innombrables plaisanteries marocaines. En 1966, 60% des 67 000 émigrés à l'intérieur du Maroc travaillaient dans ce secteur [Daide H., 1989, p.39]. Aujourd'hui, les Soussis ont investi le commerce marocain à tous les niveaux. Ils sont très implantés dans le petit commerce, notamment à Casablanca. Lahcen⁴⁷, avant de venir en France, a appris le métier d'épicier à Casablanca :

Quand j'ai quitté mon village, mon père n'avait rien. On a attendu de vendre une vache pour pouvoir venir à Casa. Une fois que j'étais dans le car, il m'a dit : « attention ! », « tu dis à ton frère qu'il te mette pas dans une école, mais dans une épicerie pour apprendre le métier d'épicier. » Pourquoi ? Pour eux, à l'école occidentale on devient un peu des voyous, la cigarette, l'alcool, etc. Alors, pour sortir de tout ça, il fallait que mon frère me mette avec une famille d'origine de là-bas, des berbères, des épiciers, de manière à ce que j'apprenne le métier [...] J'étais donc devenu épicier à l'âge de 13 ans.

(Lahcen A., 2001, Paris)

Par ailleurs, les Soussis contrôlent aujourd'hui le grand commerce marocain, alors que les Fassis, auparavant implantés dans ce secteur, se sont convertis dans la finance. Outre la distribution, ils sont présents dans le secteur agroalimentaire, la pêche, la construction et le tourisme.

Par quelles raisons peut-on expliquer cet attachement pour le secteur commercial ? Tout d'abord, le commerce permet de créer son propre emploi, ce qui est une solution dans un contexte où le marché du travail est soit saturé, soit cloisonné. Mais il faut certainement y voir également une corrélation entre une éthique commerciale et une éthique communautaire [Lacroix T., 2003]. Cette activité des Soussis est produite et productrice de réseaux d'interrelations très denses, où la main-d'œuvre comme les sources de financements sont internes [Waterbury J., 1972]. Cette dimension éthique est manifeste dans le souci du père de Lahcen de protéger son fils des vices de ce monde. Le dispositif communautaro-commercial permet enfin la perpétuation d'une relation suivie avec la région d'origine. Ceci nous permet d'introduire l'hypothèse que l'émigration est effectivement le biais permettant la reproduction de la société chleuhe. La pression qu'exerce la structure communautaire sur le mandataire en

⁴⁷ Cet entretien étant très riche, nous l'avons reproduit en intégralité en annexe n°1

exil serait donc, si l'on admet l'hypothèse ci-dessus, une condition d'un équilibre socioéconomique de l'espace d'origine.

Aujourd'hui l'émigration vers les villes se diversifie. De plus en plus de jeunes suivent cette voie pour venir accomplir leurs études. Une importante émigration ouvrière existe en direction des villes minières (Kouribga, Djerada) ou dans le BTP.

La relation entre émigration interne et émigration internationale est complexe. La première peut être une étape vers la seconde. La ville offre d'autant plus d'opportunités en termes de réseau et d'emploi pour partir à l'étranger. L'exode rural nourrit les flux internationaux. Mais l'inverse est également vrai. Les retombées migratoires profitent davantage aux villes en termes d'investissement. La croissance urbaine attire en retour un exode en provenance des villages

2.2.2. Origine de l'espace migratoire international chleuh

Comme le rappelle Moustapha Belbah et Patrick Veglia, l'émigration marocaine vers le Nord ne date pas du XXème siècle [Belbah M., Veglia P., 2003]. On trouvait des tapissiers « Sarrasins » à Paris au XIIIème siècle. La nécessité de trouver dans la mobilité les ressources qui font défaut est un facteur de répulsion qui a poussé les Chleuhs vers les cités du Nord. La situation au XXème siècle a fortement évolué sous la pression conjuguée de la colonisation française et des besoins de main-d'œuvre de l'industrie européenne. C'est entre 1914 et 1939 que se profile l'espace migratoire international chleuh.

Colonisation et recrutements directs de la main-d'œuvre

La première émigration de travail à l'étranger des Marocains s'est mise en place en direction de l'Algérie (Oranais), à la fin du XIXème siècle. Il s'agissait d'une immigration paysanne temporaire, attirée par les besoins de main-d'œuvre de la réforme agraire coloniale. A partir de l'Algérie, certains immigrants ont poursuivi leur voyage jusqu'en France à l'occasion d'une offre d'embauche d'une industrie française. Joanny Ray situe les premiers arrivants à Marseille, dans les savonneries, ou dans la métallurgie nantaise [Ray J., 1938]. Mais c'est au cours de la première Guerre Mondiale qu'ont eu lieu les premiers recrutements massifs. La France aurait fait venir environ 35 000 Marocains, presque tous issus du Souss, pour participer à l'effort de guerre, essentiellement dans les usines d'armements, mais aussi sur le front. La plupart des Marocains ont été reconduits après la fin de la guerre. Entre les deux guerres se mettent en place les différents canaux de l'immigration en France. Il s'agit, dans un premier temps d'une immigration sollicitée par les entreprises françaises. Les recrutements s'opèrent dans le Sud, de

Marrakech au désert, sur ordre de Lyautey. La raison est militaire. Il s'agit alors d'une région « insoumise » et Lyautey estime que la migration est un moyen pour vider la zone des rebelles. Mais il s'agit par ailleurs d'une région où le colonat s'implante et où l'expropriation touche la paysannerie chleuhe. Une note du 23 mars 1918 de Lyautey fait ainsi de la région la première zone d'émigration vers la France [Cégarra M., 1999, p.45]. Il va ainsi profondément et durablement marquer le destin de cette région : en 1980, un actif sur cinq travaillait à l'étranger dans les provinces de Tiznit, Agadir et Taroudannt [Daide H., 1989, p.45].

Dès les années 1920, deux filières de recrutement s'organisent. D'une part, la voie officielle, régulée par une série de dahirs et circulaires en 1921, 1925, 1928 et 1931, est gérée par les autorités françaises et notamment la société générale d'immigration. La lourdeur des procédures qui sont imposées aux entreprises et aux candidats à l'émigration est sensée freiner la venue en France d'une main-d'œuvre sur un marché déjà touché par le chômage. Après la Libération, le système instauré par les Houillères du Nord-Pas-de-Calais (HNPC) est certainement le mode de recrutement le plus systématique jamais mis en place par une entreprise française⁴⁸. La compagnie est, en France, l'institution motrice du recrutement colonial. La Société Générale d'Immigration, organisme patronal chargé de ce type de recrutement, est en fait très lié au comité central des Houillères. Au lendemain de la guerre, le gouvernement lance la bataille du charbon. Les Houillères sont nationalisées. L'entreprise recrutait au Maroc depuis les années 1920, dans la région d'Agadir. De 1946 à 1958, les charbonnages étendent leur zone de recrutement à l'ensemble du Sud par l'intermédiaire de l'Office National d'Immigration. Les Houillères utilisent des rabatteurs dont le plus fameux, Félix Moura, ancien sous-officier de l'armée coloniale, a permis l'embauche de 78 000 personnes de 1956 à 1977. Les candidats sont sélectionnés sur les souks et convoyés par bus jusque dans les mines françaises. Les recrutements se sont intensifiés après 1960. Les Marocains sont alors utilisés comme main-d'œuvre de substitution en vue de la fermeture progressive des mines de charbon. Les mineurs sont embauchés avec un contrat de 18 mois. Les employeurs évitent ainsi de leur accorder le statut de mineur. A partir de la fin des années 1970, à l'approche de la liquidation des mines, les ouvriers sont incités à rentrer au Maroc. Les Houillères possèdent leur propre système d'aide au retour, en marge des plans gouvernementaux mis en place depuis 1977. Les retours définitifs ne seront que très peu nombreux. A l'encontre des prévisions, la plupart des mineurs restent en France. Ils obtiennent lors des grèves du début des années 1980, une partie du statut général de mineur.

⁴⁸ Ce système a été décrit à travers plusieurs études : Hormi A (1985), Selouani L. (1990), El Hariri S. (1994), Cégarra M. (1999)

D'autre part, les entreprises contournent les obligations administratives et suscitent, dans l'entre-deux-guerres, l'apparition d'une filière officieuse. Les ouvriers déjà installés en France jouent ici l'intermédiaire entre leurs proches volontaires pour venir et l'entreprise. Les candidats viennent par leurs propres moyens, à titre de touriste. Leurs contacts leur permettent de s'installer en France (cf. le témoignage ci-dessous). En 1929, 21 000 Marocains travaillent en France, à 95% Soussis [Daïde H., 1989, p.58] Cette prépondérance régionale se maintient jusque dans les années 1960, entretenue par l'inertie des réseaux en place. D'abord originaire des plaines de l'Ouest, l'émigration s'étend vers les zones montagneuses après la Seconde Guerre Mondiale.

Les flux migratoires restent relativement modestes jusque dans les années soixante. Le troisième plan, en 1960, réclame la venue de 175 000 travailleurs. Jusqu'à cette date, l'Algérie est le premier pays fournisseur de main-d'œuvre. L'indépendance de l'Algérie va changer la donne et la France va chercher à diversifier ses zones de recrutement. Un accord bilatéral sur la main-d'œuvre est signé entre les deux pays en 1963. Pour le Maroc fraîchement indépendant, il s'agit du premier accord d'une longue série (Belgique en 1964, Pays-Bas en 1969, Allemagne en 1963). Le recrutement est réalisé à la demande des autorités marocaines dans la région méditerranéenne du pays et notamment dans le Rif. La raison est, une fois de plus, militaire et politique puisque cette décision est à rapprocher des agitations qui eurent lieu dans le Rif en 1957-1958. Cette diversification des zones d'émigration annonce la fin de la prépondérance chleuhe chez les Marocains de l'étranger. Entre 1968 et 1974, ils ne représentent que 7,6% du total des départs marocains vers la France [Berriane M., Atmane H., 2002, p.121]. Il seraient 21,5% nés berbères (Rifains inclus) en 1995 selon Michèle Tribalat [Tribalat M., 1995, p.20]. Une autre enquête estime à 115 000 le nombre d'émigrés originaires de la vallée du Souss, dont la moitié en France [Berriane M., Hnaka A., 2002, p.121]. Dès lors, les filières de recrutement direct se tarissent progressivement dans le Sud marocain, elles sont remplacées par des réseaux autoproduits.

Autonomisation et multipolarisation des réseaux migratoires

Les recrutements directs et indirects ont ainsi amorcé la dynamique migratoire entre les deux rives de la Méditerranée. Les ouvriers en France permettant la venue de proches, cette dynamique est peu à peu sortie de l'encadrement officiel. De sollicitée, elle est progressivement devenue autoproduite. La dimension régionale du recrutement fut d'abord, on l'a vu, volontaire et stratégique. Ce régionalisme est resté par la suite *de facto* à travers la mise en place de réseaux migratoires familiaux. En région parisienne, les Chleuhs étaient

particulièrement nombreux dans l'industrie automobile : 5600 à Talbot Poissy, 3000 (sur 5200 ouvriers) à Aulnay Citroën [Daoud Z., 2002a, p.31]. 60% des hommes seraient partis grâce à un réseau, contre 90% des femmes [Van der Erf R., Heering L., 2002, p.41]. Le témoignage suivant illustre l'efficacité de ces réseaux et la reconstitution de groupes en France autour d'affinités régionales :

Je suis arrivé le mardi, le 4 septembre 1973. Moi, j'arrive par train, à la gare de Lyon. Mon père arrive par avion, il était arrivé au mois d'août. J'arrive à sa porte. Il me dit tu vas aller travailler. Mais pas tout de suite, tu as le temps. Le mercredi tu vas à l'embauche. Tu vas passer la visite médicale. Et après, tu choisiras où tu vas travailler. Soit Aulnay soit Jailleux ... Il m'emmène dans le 15^e, là où il y a maintenant Canal Plus. Je rentre comme ça, et là : on se connaît tous. On était trente, quarante. Dans le groupe, comme je parlais français, c'était un peu moi leur responsable, pour les papiers, pour les billets etc.

(Il raconte un dialogue avec l'agent de recrutement)

« Vous parlez un peu ? Tenez, vous pouvez me donner un coup de main pour les papiers. Il faut remplir les papiers.

-Je remplis les papiers. Pas de problème. Je peux même remplir les cases. Alors, Monsieur Mohamed B, je remplis le nom.

-Ho, vous connaissez même le nom !

-Je connais même sa date de naissance, le lieu de naissance, tout »

Il était content. Il a été chercher les tickets de restaurant pour une semaine. Il m'a payé ma journée est je suis resté là-bas pour remplir les papiers.

TL : C'était des gens que vous connaissiez ?

C'était des gens de mon village, je les connaissais tous. Alors, quand tu sors, tu connais 20-30 personnes, à l'usine tu connais d'autres. Ensuite et, tu commences des activités dans la politique et les syndicats. Tu as une chambre au foyer, les gens viennent pour remplir des papiers, pour écrire une lettre, tout ça...

(Abdallah M., Gennevilliers, 2001)

Ainsi, trois voies s'offraient au candidat à l'émigration. La première est celle ouverte par les entreprises européennes qui viennent recruter sur place. Cette filière cède peu à peu la place à des réseaux autoproduits. La troisième est à destination des grandes villes marocaines. Ce dernier choix n'est parfois qu'une étape avant le départ pour l'étranger. Il prend alors la forme d'un voyage initiatique, un apprentissage de la mobilité, de l'exploitation des réseaux, d'un bagage professionnel. Se met, dès lors, en place un espace migratoire complexifié, où les relations bilatérales entre le village d'origine et la ville d'accueil sont doublées par des relations interpolaires entre les différents espaces d'arrivée. Cette multipolarisation va se poursuivre tout au long des années 1980 et 1990, alors que la France cesse d'être une destination exclusive et que s'ouvrent de nouvelles possibilités. La diversification des destinations s'est surtout faite à

partir de la France, alors que des immigrés touchés par le chômage ou enclins à découvrir d'autres horizons choisissent de s'installer dans un nouveau pays.

Ce fut particulièrement vrai pour les Etats limitrophes de la France. Ainsi, 2037 Chleuhs sont répertoriés en Belgique⁴⁹ dans les années 1920. Ce sont quelques mineurs embauchés dans les HNPC (les Houillères du Nord-Pas-de-Calais) et venus trouver un salaire plus convenable dans les mines de Wallonie, dans le Borinage et la région de Liège [Attar R., 1993, p.291]. Ils étaient un millier en 1936. L'émigration chleuhe aux Pays-Bas s'est également amorcée à partir de la France. Elle fut d'abord le fait de mineurs venus trouver une opportunité d'embauche dans les exploitations du Sud du pays. A partir de 1964, l'immigration d'Afrique du Nord est organisée par les accords de main-d'œuvre et la population marocaine de Belgique est multipliée par 10. 8 Marocains sur 10 sont Rifains [Boussetta H., 2001, p.81], travaillant dans le charbonnage et la métallurgie. Quelques Soussis sont présents à Bruxelles, en Wallonie, dans le Limbourg, ainsi qu'à Anvers côté flamand [Hermans P., 1991, p.4]. L'immigration familiale a été encouragée dès 1962, suite aux recommandations faites par le rapport Sauvy qui suggérait la venue de 13 000 personnes par an [Martens A., 1976, p.118]. La présence marocaine aux Pays-Bas est presque inexistante avant 1960. Elle est essentiellement rifaine pour les raisons que nous avons déjà évoquées. Toutefois, un petit nombre de Chleuhs sont présents à Eindhoven, Amsterdam, Rotterdam ou Utrecht. Dans les années 1970 et 1980, les flux de main-d'œuvre sont remplacés par le regroupement familial et l'immigration étudiante. Dans les années 1990, l'Italie, l'Espagne et, de plus en plus, les Etats-Unis, sont devenus des destinations courantes. Par le biais de l'émigration, le monde rural du Sud marocain est ouvert sur le monde. Signalons enfin que l'industrie pétrolière attire une main-d'œuvre dans les pays du Moyen-Orient depuis les années 1970 (Libye, Pays du Golfe, Arabie Saoudite).

Mais la multipolarisation n'est pas la seule évolution marquante de cet espace migratoire. Le regroupement familial vers la France, pratiqué par les émigrés après la signature des accords de main-d'œuvre, a profondément transformé le profil de cet espace migratoire. L'incertitude, les obstacles légaux à la libre circulation, la fin des perspectives de retour et les stratégies d'installation sont les raisons principales qui ont poussé les émigrés à effectuer ce regroupement familial. Cette émigration a contribué à rajeunir, féminiser et fixer la population marocaine et chleuhe en France.

⁴⁹ Quelques travaux sur l'immigration (marocaine) en Belgique : Albert Martens (1976), Jean-Pierre Gauthier et Philippe Hermans (1991), Andréa Réa et Emmanuelle Bribosia (2002), Anne Morelli (1993), Marco Martiniello (1992), Hassan Boussetta, (2001).

L'émigration chleuhe peut être perçue comme un « exit » : la faiblesse des ressources locales, la déstructuration du système agraire traditionnel à cause de l'introduction d'une agriculture intensive, contribuent à alimenter un exode contraint. Cependant, se cantonner à cette lecture nous conduirait à passer à côté des ressorts plus profonds de cette migration. L'histoire migratoire de la région plonge ses racines dans ce terreau, dans une structure relationnelle entre mobilité, économie et guerre. Le système social s'est forgé au cours de l'histoire avec et par la mobilité. Les liens du sang qui ignorent la distance sont instrumentalisés pour être entretenus. Cette relation permet notamment de mieux saisir l'un des traits marquants de la migration chleuhe : le maintien d'un lien fort avec la communauté d'origine. La mobilité est une question de survie : il faut « partir pour rester ». Les départs sont possibles parce que d'autres restent et peuvent ainsi rester. La gestion de cet équilibre entre sédentarité et circulation a permis (et permet encore) à ce groupe de se perpétuer en dépit de la pauvreté des ressources initiales de son territoire.

Nous pensons que, d'un point de vue historique, le phénomène migratoire est lié au fonctionnement et à la reproduction de la société chleuhe. Cette assertion, est-elle toujours valable aujourd'hui ? L'émigration contemporaine est-elle toujours une condition de reproduction sociale ? L'exploitation des ressources migratoires sans (relative) déstabilisation est rendue possible grâce à un encadrement strict des transferts des émigrés. Nous allons à présent examiner les conditions de cet encadrement.

3. LES RETOMBÉES MIGRATOIRES DANS LE SUD MAROCAIN

Il s'agit de déterminer l'effet des retombées migratoires, remises et projets, sur le développement du Sud marocain. L'analyse des indicateurs macrosociaux du développement tels que l'éducation, le taux d'activité et la santé sont loin de laisser paraître la réalité de ces effets. D'abord parce qu'ils ne rendent pas visibles les phénomènes locaux, ensuite parce cette démarche est sous-tendue par une conception du développement qui ne correspond pas avec les équilibres sociaux de la région. C'est à travers l'analyse du lien même entre villageois et émigrés que nous allons dégager la mesure de ces retombées.

3.1. Migration et sous-développement : un faux débat ?

Quels sont les enseignements que l'on peut extraire de l'étude des indicateurs classiques du développement ? Il n'y a pas eu, à notre connaissance, d'étude comparative entre une zone d'émigration et une zone sans émigration allant dans ce sens. Nous avons choisi dans le

tableau suivant de présenter la situation marocaine à partir de trois secteurs clés du développement : l'éducation, l'emploi et la santé.

Tableau 1 : Trois indicateurs de développement des régions marocaines : analphabétisme, chômage et personnel médical

Régions	Rang ⁵⁰	Taux d'analphabétisme (année 1998, en %)	Taux de chômage (année 2001, en %)	Nombre de médecins publics et privés (2001, pour 1000 hab.)
Rabat - Salé - Zemmour – Zaer	1	36,7	17,5	0,98
Oued Ed-Dahab – Lagouira	2	25	18,5	0,52
Laâyoune - Boujdour – Sakia El	2	25	18,5	0,45
Fès – Boulemane	2	50,2	9,7	0,44
Grand Casablanca	5	29,2	21,4	0,97
Meknès – Tafilalet	6	42,2	10,9	0,35
Tanger – Tétouan	7	48,4	10,1	0,38
Chaouia – Ouardigha	8	51	9,7	0,33
Oriental	9	48	19,3	0,40
Guelmim - Es-Semara	10	42,4	18,5	0,33
Tadla – Azilal	11	54,9	7,9	0,22
Marrakech - Tensift - Al Haouz	11	58,5	8,7	0,29
Souss - Massa – Draa	13	54,6	9,7	0,26
Gharb - Chrarda - Béni Hssen	13	53,1	11,9	0,33
Taza - Al Hocëima – Taounate	15	63,1	5,5	0,20
Doukala – Abda	16	56,1	9,8	0,25
Ensemble		48,3	12,5	0,44

Source : direction de la statistique, Maroc, 2003

Le tableau ci-dessus montre que la région Souss-Massa-Draa est l'une des provinces les moins bien classées du Maroc. Le niveau d'éducation et la couverture médicale sont parmi les plus bas. Quant au taux de chômage, il ne fournit pas une image satisfaisante de la réalité puisque dans le système agraire de la région, l'inactivité n'est que relative et dépend de la saison. Par ailleurs, les femmes ne sont que rarement inscrites sur les listes de chômeurs (0,3% de chômage féminin en milieu rural selon le chiffre officiel), ce qui contribue à diminuer le taux global réel.

Ce tableau montre que l'émigration est corrélée avec un niveau de développement bas. Par ailleurs, étant donné l'ancienneté et l'ampleur du phénomène migratoire dans la région, on pourrait émettre l'hypothèse que l'émigration n'a pas d'impact sensible sur le niveau de développement.

Mais cette assertion a besoin d'être nuancée pour plusieurs raisons. D'abord, la définition du développement admise ici est chargée de sous-entendus. La notion de développement est d'abord une production historique occidentale. Par exemple, le chômage est un concept qui ne

⁵⁰ Le rang a été calculé à partir de la moyenne des rangs de chaque région dans les trois domaines choisis.

signifie rien dans le système agraire traditionnel. Ensuite, le développement est une question d'équipement en biens publics (écoles, centres de santé, infrastructures de communication), autant de domaines qui relèvent, en pratique, de la compétence de l'Etat. Enfin, il faut tenir compte de la diversité des situations locales. Le phénomène ne touche pas uniformément le Maroc, ni même les zones d'émigration : des différences sont sensibles d'une commune à l'autre, et même d'un foyer à l'autre. En montagne, les ressources sont exclusivement celles de l'émigration et l'agriculture est peu à peu abandonnée. En plaine, les retours définitifs sont plus fréquents, le mode de vie urbain se diffuse, ce qui entretient les départs [Berriane M., Hnaka A., 2002, p. 123]. Parler de la relation entre migration et développement à un niveau macro nous semble donc être une démarche inadaptée. Nous cherchons à savoir comment les transferts s'insèrent dans un équilibre social. C'est donc au niveau local, dans le face-à-face migrant/village que nous pouvons mettre à jour le sens et la fonction des transferts migratoires.

3.2. Analyse des retombées migratoires à l'échelle locale

Les retombées migratoires dans les régions d'origine ont longtemps été alternativement analysées en termes positifs et négatifs [De Haas, 2003, p.1]. Les tenants d'une approche développementaliste des années 1960 percevaient, dans une perspective tiers-mondiste, la migration comme la voie d'une possible modernisation des pays du Sud. Dans les années 1970, une approche structuraliste historique développait une vision pessimiste des retombées migratoires. L'émigration se traduirait en défaut de main-d'œuvre, les transferts monétaires seraient convertis en investissements considérés comme improductifs, le retour au village serait soit le fait d'un échec, soit le fait de retraités tandis que le retour due à une réussite se ferait en ville [Hamdouch M., De Mas P. et al., 1979].

Des études plus récentes sur les effets de l'émigration en milieu rural⁵¹ viennent nuancer ce point de vue. Elles sont centrées non plus sur le comportement des migrants, mais sur la cellule familiale dans son ensemble, comme unité où se dessinent les stratégies migratoires. Globalement, ces travaux mettent à jour les effets positifs directs et indirects des revenus de l'émigration. Selon Abdelatif Bencherifa, « *la migration vers les marchés étrangers de travail, contrairement à ce à quoi on aurait pu s'attendre de prime abord, a contribué à maintenir les structures sociales et économiques traditionnelles* » [Bencherifa A., 1993, p.61]. Nous allons essayer ici de faire la part

⁵¹ Alors que les études sur le milieu rural restent peu nombreuses, il existe une littérature importante sur les retombées migratoires en milieu urbain, et notamment sur l'investissement immobilier : Berriane M. et Hopfinger H. (1992), Mohamed Charef (1986), Belkadi (1996, 1997)

de ces effets positifs et négatifs. Mais, avant d'aborder les effets de ces transferts, il convient dans un premier temps de les classer.

3.2.1. Une classification des retombées migratoires

Une typologie courante des transferts distingue les flux matériels et les flux immatériels d'une part, les flux visibles et invisibles, d'autre part. Cette typologie considère la nature des biens transférés. Nous préférons ici classer les retombées en nous basant sur le lien entre émigrés et communautés villageoises. En effet, notre hypothèse est que les transferts sont l'expression de la relation migrants/village. Les transferts ne sont pas porteurs du même sens selon leur destination et ils ne sont pas sujets au même type de contrôle de la communauté villageoise. Nous distinguons donc les transferts en fonction, d'une part, de l'expéditeur (un migrant ou un collectif de migrants) et, d'autre part, du bénéficiaire (le migrant lui-même ou la communauté villageoise). Dans la catégorie « communauté villageoise », nous ne faisons pas de distinction entre la famille du migrant proprement dite et l'ensemble du village. Nous considérons, en effet, que les retombées sur la famille concernent la totalité de la communauté par effet de redistribution.

Tableau 2 : Les formes d'implication selon les bénéficiaires et le mode d'implication des migrants

Mode d'implication des émigrés →	Collectif	individuel
Bénéficiaire(s) ↓		
<i>Communauté villageoise</i>	Charges traditionnelles Projets de développement	Remises
<i>Émigré</i>		Projet immobilier Projet économique

La première catégorie est celle des transferts pour la collectivité. Cette catégorie regroupe les remises pour la famille, les cadeaux interpersonnels. Ce sont les transferts les plus courants. On peut également classer dans cette catégorie les contributions aux charges collectives sollicitées par la Jemaa. Ces charges peuvent être normales (acquittement du Zakat, impôt musulman) ou extraordinaires (réfection du système d'irrigation, etc.). Il n'est pas rare que ce type de contribution soit à l'initiative des émigrés eux-mêmes : c'est souvent le cas pour la rénovation des mosquées au Maroc. Les projets de développement qui nous intéressent ici sont un prolongement direct de ce type d'initiatives. On peut distinguer trois sortes de projets : la réalisation d'équipements collectifs (électrification, système d'adduction d'eau, aménagement d'une route) ; les projets à caractère socioculturel (équipements scolaires, formation professionnelle, alphabétisation, éducation à la santé, amélioration de la qualité de

vie, etc.) ; la mise en place d'activités rémunératrices (promotion du tourisme, de l'activité agricole, commercialisation de la production artisanale, etc.)

La seconde catégorie de transferts regroupe les rapatriements à titre personnel. Le projet immobilier est le plus courant. Les investissements économiques (petite entreprise, investissements agricoles...) en sont un autre. Ces types de réalisation sont pour les migrants un moyen de satisfaction de besoins personnels. Financièrement parlant, ils sont une forme de placement d'épargne.

Une fois posées les différentes catégories de transferts, nous pouvons examiner l'impact de chacune sur la société d'origine.

3.2.2. Les investissements personnels

L'agriculture et l'immobilier sont les deux secteurs vers lesquels s'oriente la majeure partie des investissements dans le Sud marocain. Ils sont le produit de stratégies où sont impliqués non seulement l'émigré, mais aussi les proches restés au village.

Investissements agricoles

Amina El Hariri distingue trois types d'investissements agricoles concédés par les émigrés de la province de Ouarzazate [El Hariri A., 1994, p.304]. Le premier concerne les motopompes à essence qui sont introduites dans les années 1970. L'imitation sociale a propagé cette pratique, induisant par là de nouvelles cultures (luzerne, maïs), mais aussi un assèchement de la nappe phréatique, ce qui conduit les ménages les plus pauvres à abandonner l'activité agricole, faute de pouvoir accéder aux réserves plus profondes. L'auteure dénonce cette pratique comme plus ostentatoire qu'économique étant donné le coût d'entretien des pompes par rapport à la taille réduite des parcelles concernées. La création d'huileries est un autre type d'investissement observé. Enfin, l'achat de terres par les émigrés a provoqué une forte augmentation des prix du foncier dans une région où la terre est rare. Qui plus est, le système coutumier qui oblige les possédants à vendre dans l'entourage familial, réduit davantage les opportunités de ventes. Le prix de l'hectare aurait ainsi triplé en une décennie [El Hariri A., 1994, p. 306].

Selon Abdellatif Bencherifa, les pratiques des émigrés en matière d'investissements agricoles sont différentes d'une région à l'autre. Les comportements varient, de la modernisation de l'équipement à l'abandon de l'exploitation, en passant par l'entretien simple du fonctionnement traditionnel [Bencherifa A, 1993, pp.61 et s.]. La variation observée dépend en premier lieu de la rentabilité des exploitations. L'abandon est d'abord enregistré dans les zones où les rendements sont faibles. Cette observation est confirmée par les études menées

sur différentes vallées atlassiques : du Todgha [De Haas H., 2003], du Draa et du Dadess [Mter A., 1997] ou de l'oued Onila [Ceriani Sebregondi G., 2003] : c'est là où les terres sont les plus riches que les investissements sont les plus importants. Ceci démontre un comportement économique parfaitement rationnel. L'affirmation selon laquelle l'émigration dévaloriserait l'activité agricole est donc à nuancer.

Lorsque cet investissement est fait, Hein de Haas remarque que la productivité en est améliorée, même si la rareté de l'eau et des terres oppose des limites structurelles à cette augmentation. L'utilisation d'intrants plus performants (semences sélectionnées, fertilisants, pesticides), de matériels et de techniques nouvelles y contribue [De Haas H., 2003, p.10]. De Haas signale également l'apparition d'un salariat agricole sur les exploitations des migrants pendant leur séjour à l'étranger. Cette salarisation se substitue à l'exploitation communautaire traditionnelle [idem, p.11]. En fin de compte, l'émigration peut être perçue comme une stratégie des foyers pour diversifier leurs revenus.

Les investissements immobiliers

L'immobilier est le placement emblématique de l'épargne immigrée. De par l'ostentation des bâtiments dans le paysage marocain, la maison est, par excellence, le signe de la réussite de l'émigré. Selon une enquête de l'INSEA, la construction d'une maison est un investissement consenti par 83,7% des émigrés [Hamdouch M. et al., 2000]. Cette pratique est réalisée dans le village d'origine ou dans un centre urbain, et souvent dans les deux à la fois. En effet, la maison à la ville a un sens et un usage différent de la maison à la campagne. Celle-ci est investie d'une charge symbolique, l'affichage d'une réussite auprès de la communauté villageoise. La maison est à la fois refuge et lieu d'accueil. Elle est appropriation de l'espace et relation avec autrui. Habiter, c'est communiquer [Meyer Bisch P., 1997]. La maison au village est une sécurité pour les membres de la famille qui n'ont pas migré. En ville, elle permet de retrouver un confort urbain, des conditions de vie plus proches de celles que l'on trouve en Europe. Le logement urbain est celui des vacances « occidentales », plus prompts à séduire les enfants qu'un séjour austère « au bled ».

L'investissement immobilier a longtemps été considéré comme improductif et ponctionnant l'activité économique en augmentant artificiellement les prix de la construction et du foncier. Aujourd'hui, on s'accorde à décrire cette dynamique comme porteuse de développement, drainant une importante activité économique locale. L'investissement immigré a fait émerger dans les villes des zones d'émigration de nouveaux quartiers résidentiels. Tiznit et le grand Agadir sont les deux cas les plus remarquables dans le Sud marocain [Daide, H., 1989 ; Ben

Attou M., 1997]. Relevons également le cas de la ville de Massa (à 60 kms au Sud d'Agadir), appelée la « ville des émigrés », dont une part importante de la population est constituée par des migrants à la retraite. La population de ces quartiers est multipliée pendant les congés ce qui ne va pas sans soulever d'importants problèmes d'urbanisme, en particulier pour l'approvisionnement en eau et le traitement des déchets. D'un autre côté, en milieu rural, l'imitation sociale provoque une transformation de l'habitat et conduit à une « urbanisation » des villages.

Le développement du secteur de la construction fournit aux non-migrants la possibilité d'une activité rémunératrice dans ce secteur. La diversification des activités induites par les retours des migrants s'observe aussi avec la création d'entreprises de transport, de cafés, restaurants et petits hôtels. Les migrants sont souvent eux-mêmes à l'origine de ces entreprises, bien que la corruption et les lourdeurs administratives pèsent encore davantage sur cette population en raison de l'éloignement. La migration draine une activité touristique nouvelle pour les villes concernées. Globalement, ce phénomène décloisonne les villages et produit un système ville / campagne plus intégré [De Haas H., 2003, p.8].

3.2.3. Les transferts destinés à la collectivité

Les remises

L'envoi d'argent des émigrés à leurs familles passe par un nombre de canaux officiels restreints, essentiellement la banque populaire et la poste. Quelques études de terrain peuvent nous permettre de dessiner l'importance du revenu migratoire dans les zones rurales du Sud marocain.

Les analyses proposent des résultats ambivalents. D'un côté les transferts sont perçus comme un renforcement de la dépendance de la population à l'égard de l'extérieur par le biais de la transformation des habitudes de consommation. Abdallah Mter remarque que la migration dans la vallée du Draa a pour conséquence de renforcer l'autonomie des jeunes par rapport aux anciens. La fascination d'un ailleurs où tout semble possible dévalorise chez les jeunes l'activité locale et notamment agricole. Il s'ensuit un effritement de l'autorité patriarcale, une nucléarisation de la famille et de la propriété [Mter A., 1997, pp.262 et s.]. De plus, la différence de revenu et de niveau de vie entre les foyers dans lesquels un ou plusieurs membres sont à l'étranger et les foyers d'émigration interne ou sans migrant, contribue à renforcer le sentiment d'une pauvreté relative. Enfin, on observe que la monétarisation de l'économie et la salarisation de l'activité économique participent à la déstructuration du tissu communautaire basé sur l'interdépendance et la collectivisation du travail agricole.

D'un autre côté, on observe une mécanique de la solidarité communautaire qui favorise la redistribution des ressources. Enfin, l'acte migratoire n'est pas synonyme de désinvestissement dans le travail agricole, comme nous allons le voir ci-dessous.

Les charges collectives

Nous avons vu que la gestion du terroir villageois et l'entretien des biens collectifs (maison communale, mosquée) relèvent des compétences coutumières de la Jemaa. Comme le montre l'exemple ci-dessus, les émigrés, en tant que membres du village, sont toujours tenus, en dépit de l'éloignement, de satisfaire les charges qui leur incombent. Ils sont même sollicités à titre principal pour leurs ressources économiques. Toutefois, en raison de l'impossibilité de prendre une part directe aux corvées, leur participation se solde par l'envoi d'argent⁵².

Il est difficile de mesurer dans quelle mesure ces obligations coutumières ont permis le développement de la région. Cependant, Paul Pascon rapporte que, lors de la période de sécheresse du milieu des années 1970, l'équipement hydraulique fut sensiblement amélioré dans la région grâce à l'apport des émigrés. Il évoque cette période dans son ouvrage sur la maison d'Igh. Il distingue quatre époques d'amélioration du système hydraulique dans l'Anti-Atlas, au XVII^{ème} siècle, au XIX^{ème}, pendant le protectorat et « depuis 1978 avec l'intervention de l'Etat et le revenu des émigrants » [Pascon P., 1985, p.25]. Il y a donc un lien direct entre l'émigration, l'étatisation⁵³ et les mécanismes de développement dans le Sud marocain. Il n'est pas possible de discerner l'impact de l'Etat et des mécanismes coutumiers.

Les projets dits « traditionnels », comme la réfection de la mosquée, constituent l'action la plus courante dans le Sud marocain. Ces réalisations n'entrent pas dans la catégorie d'action de développement : la vie religieuse n'est pas un déterminant de la conception classique du développement. On peut toutefois considérer que les mosquées sont aussi des lieux publics qui ne sont pas uniquement destinés aux activités religieuses. Ce sont aussi des espaces de réunion, un endroit pour les repas collectifs ; la mosquée est un lieu où se construit le « vivre-ensemble » du douar.

Les projets d'équipement collectif

A l'inverse des charges collectives, les projets d'équipement collectif sont d'emblée catégorisés comme « projets de développement ». Leur impact est beaucoup mieux quantifiable. Par

⁵²Le parallèle avec la naissance de l'impôt est ici manifeste : l'impôt est né de la monétarisation de la corvée. L'argent était, au Moyen-Age, une façon pour ceux qui en avait les moyens de s'acquitter des corvées seigneuriales [Simmel G., 1987]

⁵³Nous aborderons la place de l'Etat marocain dans la dynamique de développement et les relations entre pouvoirs publics et villages dans le troisième chapitre de cette thèse.

exemple, dans la province du Chtouka, le taux d'électrification en milieu rural était de 15% en 1994, et de 80% en 2000. Labellisé comme un apport pour le développement, ce type de projet implique une multiplicité d'acteurs : Etats, ONG, qui fournissent à la communauté villageoise un appont décisif. S'il est impossible de mesurer la part des migrants dans ces projets, nous verrons que celle-ci est indispensable.

On peut se demander pourquoi ces initiatives n'ont aucun impact sur les indicateurs de développement présentés dans la section ci-dessus. Cela s'explique par la nouveauté de cette dynamique, qui n'est importante que depuis le milieu des années 1990. Les effets directs et indirects sur l'éducation ou la santé se feront sentir à plus longue échéance. Par ailleurs, on peut se demander si le développement est le but réel recherché par les migrants et les villageois. L'analyse du lien qui motive ces transferts nous permet de mieux saisir le pourquoi de ces projets.

3.3. Contraintes et effets de la relation migration/développement

Les migrants peuvent-ils s'impliquer sur n'importe quel type de projet ? Les contraintes qu'exercent les villageois sur les migrants appellent une réponse négative. Cette contrainte détermine le choix des projets. Le développement n'est pas forcément une considération qui oriente ce choix.

3.3.1. Les contraintes du collectif sur les initiatives individuelles

La multiplicité des formes d'implication des émigrés est d'abord le produit de l'ambiguïté des relations communauté villageoise/migrants.

Les travaux de Abdelmalek Sayad mettent en relief la dimension conjointement individuelle et collective de l'acte migratoire. Cette dualité induit à la fois l'obligation pour l'émigré d'assurer la reproduction de l'ordre villageois et la nécessité de démontrer la réussite de son entreprise. Mais tout parcours migratoire n'est pas linéaire. Il possède ses fractures et ses recompositions. Les tensions inhérentes à la relation migrants/villageois sont de deux ordres. Elles sont d'abord culturelles : l'émigré qui revient chez lui porte les stigmates de l'immigré, les signes de son immersion dans la société occidentale, à travers ses cadeaux, sa voiture, sa tenue vestimentaire, ses comportements, ses récits. Celui qui est parti ramène un nouveau mode de vie, une autre façon d'être en société. Les stigmates de l'ailleurs fascinent les uns, effraient les autres. Ils sont porteurs d'une « réussite corrompue » si souvent pointée par les poètes berbères : « *Il s'est embelli de mèches, l'émigré, le bel européen ! Il pue le vin comme un colporteur d'épices. Et sa bouche empeste la fumée autant que la gueule des fourneaux* » [cité par Lefébure C., 1990, p.261].

Mais la tension migrants/villageois est aussi de nature politique. Le pouvoir économique des migrants, autant que la fascination qu'ils exercent menace l'ordre sociopolitique traditionnel du village. Le pouvoir des notables, traditionnellement basé sur la propriété foncière et/ou des attributs charismatiques et religieux, est soumis à la concurrence d'un pouvoir économique extérieur, sur lequel ils n'ont pas de contrôle. Certains auteurs⁵⁴ affirment que les deux types de tension sont liés : les notables instrumentalisent et insistent sur l'influence corruptrice des immigrés pour délégitimer leur statut. Cette relation entre les émigrés et la communauté villageoise est donc pleine d'équivoque. Elle repose sur l'affectif et le devoir, mais aussi sur la culpabilité, la fascination, la dépendance et la répulsion.

La prise en considération de ces éléments autorise une relecture du sens et des contraintes qui s'exercent sur les transferts. L'émigré doit remplir ses obligations, faire la preuve de sa réussite sans pour autant subvertir un ordre politique et culturel. En d'autres termes, la relation économique et sociale est contrainte par le politique. La dette morale de l'exilé envers sa famille et l'envoi d'argent qui en découle sont les premiers mécanismes qui permettent de renverser sur le plan symbolique les dépendances. Cette dette convertit la dépendance économique du village en obligation morale pour l'émigré. Elle permet de désamorcer la charge subversive des transferts, qui ne sont dès lors plus un don, mais un dû. Le maintien du lien d'allégeance bloque la transformation du pouvoir économique des émigrés en pouvoir politique. Il faut considérer ce phénomène comme un des mécanismes essentiels qui permettent à une société d'utiliser l'émigration comme moyen de sa reproduction. L'émigré est au centre de la vie économique. Cette centralité est apparente en été : le prix des biens de consommation comme la viande augmente avec le retour des migrants, il en va de même pour le prix de l'immobilier. De même, les fêtes villageoises sont organisées en août. Cette centralité économique n'est, pourtant, pas convertie en centralité politique. Tout se passe comme si un contrat tacite unissait les émigrés et les notables pour que l'échelle sociale ne soit pas bouleversée.

Ce lien d'allégeance est manifeste dans les projets collectifs : la participation aux charges sollicitées par le collectif villageois est une conformation aux injonctions normatives. Mais cette dimension politique est également présente dans les projets individuels. La construction d'une maison dans le village matérialise la volonté d'assumer le lien d'appartenance. Toutefois, ces projets individuels sont aussi motivés par le souci d'ostentation, le besoin de démontrer la réussite du projet migratoire et donc d'en obtenir une justification a posteriori. Cette

⁵⁴Cf. Catherine Quiminal [Quiminal C., 1991, p.79]

démarche diffère de la simple allégeance. L'émigré est ici l'acteur de son propre lien et de la dimension qu'il lui accorde. Les projets individuels sont une forme de négociation de la place dans le collectif villageois. Ce type d'action met en scène un savoir-faire, une expérience de l'ailleurs sur un mode valorisant, à l'encontre du caractère stigmatisant qu'ils peuvent comporter. Mais ces projets individuels sont aussi le moyen pour le migrant de se situer lui-même dans l'espace qu'il habite. L'aménagement intérieur des différents logements propose aux migrants une continuité des espaces de vie par le biais du syncrétisme qu'il présente : le salon marocain, la cuisine équipée peuvent être les constantes qui structurent un espace morcelé. On peut considérer qu'il en va de même pour les projets de développement. Au-delà du fait qu'ils sont une manifestation de solidarité envers « les siens », ou l'accomplissement d'un devoir, ces projets sont aussi la démonstration d'une compétence en matière d'organisation et de financement.

3.3.2. Les retombées de la migration : causes ou conséquences des évolutions internes ?

Il est difficile de mesurer la part du phénomène migratoire dans les transformations actuelles de la société chleuue. D'une part, ces transformations peuvent être positives (diminution de la pression sur le marché de l'emploi) ou négatives (perte de ressources humaines). Un même phénomène peut avoir des effets positifs *et* négatifs : l'utilisation des motopompes accroît les rendements, mais assèche les ressources aquifères, dépossèdent les exploitants ne pouvant investir dans un matériel similaire. Les transferts élèvent le niveau de vie des foyers de migrants, mais accroît leur dépendance avec l'extérieur si les autres activités sont abandonnées. Il faut tenir compte, ensuite, des effets directs et induits. Au titre des effets directs, on peut ranger la diffusion d'un nouveau mode d'habiter ou de consommer, l'introduction de techniques agricoles, la monétarisation de l'économie. Parmi les effets induits, on peut citer la création d'une activité économique (tourisme, bâtiment), la salarisation de l'emploi agricole. Cette ambiguïté est également relevée par Zoubir Chattou : « *la migration permet à la famille d'exister et de se reproduire malgré les transformations sociales, mais elle introduit un élément de décomposition et de rupture dans les rapports de dépendance que renferment les structures lignagères* » [Chattou Z., 1997, p.123]. La migration induit un processus d'individuation et génère des conflits de génération. D'autre part, il faut distinguer les effets exclusivement liés à l'émigration et ceux corrélés avec des facteurs internes. La nucléarisation observée des ménages n'est-elle que la conformation à un modèle importé par les migrants ? Il semble difficile de le penser tant les migrants défendent eux-mêmes une conception élargie de la famille, ne serait-ce que par le biais des transferts et investissements qu'ils consentent pour leur proches restés au village. Ne faut-il

voir dans cette nucléarisation que l'effet d'une évolution globale de la société marocaine, liée à l'étatisation et aux transformations de l'économie ? Dès lors, le comportement migratoire ne fait que nourrir une tendance, une aspiration déjà présente dans la société rurale. Les retombées migratoires dépendent des attentes de la société d'origine. Ce qui est transféré est le produit d'un contrat et de négociations invisibles. Sous cet angle, la question du rapport entre transferts et développement apparaît peu pertinente. Le développement tel qu'il est communément conçu ne correspond pas forcément aux attentes des sociétés d'émigration et à la façon dont elles perçoivent leur propre équilibre social.

L'analyse des retombées migratoires dans le Sud marocain nous invite à repenser la conception du développement. Ce processus ne suit pas une ligne continue entre un état de départ et la société occidentale qui serait une sorte d'idéal à atteindre. Le développement n'est pas un taux d'alphabétisation ou un pouvoir d'achat. C'est un processus de sédimentation qui épouse les aspérités du passé. Le développement est un rapport au temps qui se construit dans l'espace et dont les projets sont la matérialisation.

Nous avons dégagé des éléments nous permettant de répondre à la question de savoir si l'émigration chleuue est le produit d'un changement social. Notre analyse a débouché sur deux constats. Tout d'abord, l'émigration est fondamentalement un mécanisme permettant la reproduction de la communauté villageoise et non un symptôme de son délitement. L'émigration n'est pas une cause, mais un facteur qui accompagne et renforce les dynamiques de changement. Il serait abusif d'attribuer à la seule émigration l'émergence de l'individualisme dans cette société rurale. Les ressources migratoires alimentent un processus social en grande partie endogène.

De là, nous en avons déduit que les initiatives de développement entrent dans cette logique. Ce ne sont pas des initiatives spontanées de migrants, mais la réponse à une aspiration des populations locales, entre désir de modernité et souci de conservation sociopolitique.

L'émergence de flux de développement nécessite donc des conditions locales adéquates. Nous allons à présent déterminer quelles sont ces conditions, au niveau local, puis, dans le troisième chapitre, au niveau national.

Chapitre 2 : société civile et développement en milieu rural

L'essor de la société civile⁵⁵ en milieu rural n'a pas plus d'une dizaine d'années. Il est étroitement lié à la dynamique de développement local. Celle-ci se caractérise par la multiplication d'associations villageoises de développement (AVD). L'éclosion associative va permettre à la dynamique de développement de trouver un cadre, une organisation et la diversification de ses ressources. L'objet de ce chapitre est un triptyque migrations/associations/développement.

Nous nous intéresserons dans un premier temps à la structuration de ce nouveau paysage associatif : les différentes catégories d'association, leurs hiérarchies, etc. Nous essaierons de comprendre pour quels motifs cette dynamique est apparue. S'agit-il du résultat d'un engouement pour le développement et le rejet d'une tradition périmée ou, au contraire, de la résurgence de pratiques collectives traditionnelles ? Est-ce un phénomène conservateur ou progressiste ? Nous serons amenés à envisager l'impact de cet essor sur le tissu sociopolitique rural. Quel est le rôle des notables locaux dans ce processus ?

Par ailleurs, au-dessus des AVD, une poignée d'organisations ont été créées pour appuyer les actions de développement en se posant en intermédiaire des bailleurs nationaux et internationaux. Ce « second niveau » des organisations de développement inscrit la dynamique dans un paysage associatif plus large.

Un dernier questionnement porte sur les ressources, tant humaines que financières ou techniques qui proviennent de l'immigration. Les migrants sont-ils présents (et à quel titre ?) au sein des AVD ?

⁵⁵ La notion de société civile suscite un débat dans lequel nous ne souhaitons pas rentrer. Selon une tradition qui remonte à Aristote, la société civile se définit par opposition à l'Etat : c'est l'ensemble des acteurs non étatiques de la vie publique. Une autre approche la considère comme un niveau intermédiaire entre les groupes primaires et les institutions officielles. Nous nous en tiendrons à une définition restrictive en considérant la société civile comme l'ensemble des acteurs associatifs.

1. LE PAYSAGE ASSOCIATIF MAROCAIN

Le paysage associatif marocain est le produit de l'évolution institutionnelle et politique du pays. Il y aurait 20 000 associations marocaines actives⁵⁶. D'un point de vue légal, la création d'une association est régie par la loi de 1958. Cette loi impose pour toute création, une autorisation administrative préalable. De même, les subventions ne sont possibles que si la structure se voit reconnaître le statut d'organisation d'intérêt public. Ce régime a longtemps cadencé l'essor de la société civile. Toutefois, à la veille de la décennie 1990, le paysage associatif marocain se structure autour de deux grands axes : partisans et opposants au régime. Il faut, en outre, tenir compte d'un mouvement récent, le mouvement amazigh.

Il n'est pas question de dresser un tableau exhaustif du paysage des associations marocaines. Il s'agit ici de jeter quelques balises permettant de situer les différents acteurs qui contribuent à structurer la société civile en milieu rural. Nous nous en tenons aux principales formations ayant un lien direct avec le développement local.

1.1. Les associations régionales

Les associations régionales sont les principales structures associatives proches du pouvoir central. Elles ont été créées au milieu des années 1980 sous l'impulsion de Driss Basri, le Ministre de l'Intérieur, afin de suivre le changement d'orientation des institutions internationales⁵⁷ (Banque mondiale, FMI). Dès cette époque, ces organisations commençaient à privilégier le financement de la société civile plutôt que celui des structures publiques pour le développement dans le cadre de la nouvelle politique de gouvernance. Cette orientation fait partie du Plan d'Ajustement Structurel (PAS) qui a concerné le Maroc de 1982 à 1992. Dans ce cadre, l'assainissement des finances publiques passe par la décentralisation de la gestion du social et un rejet de ses coûts sur la société civile.

Il s'agit également pour l'Etat de nouer des relations avec la société civile naissante et de ne pas laisser le terrain aux associations de gauche qui recrutent les déçus du mouvement partisan. Elles sont au nombre de vingt, couvrant chacune une région marocaine⁵⁸. Ces

⁵⁶ Chiffres du Ministère français des Affaires étrangères, mission de la coopération non gouvernemental, programme concerté Maroc.

⁵⁷ Entretien espace associatif

⁵⁸ Ilich au Sud, Ribah El Fath à Rabat, Fes Saiss à Fes, Grand Atlas à Marrakech, Association de Tafilelt, Atil, Bouregreg, Angad, la grande Ismailia, Carrière centrale, Al Mouhit, Doukkala, Jebel Al-Ayachi, Unité du bassin de Sebou, Sidi Mohamed Ben Abdallah, Tanouat Ouerdzagh, Awd Assafi, Al Ansali à Beni Mellal, Chaouia à Oujda, Tetouan Smir à Tetouan

associations, pilotées directement ou indirectement par Rabat, sont longtemps restées les seules à avoir accès aux subventions publiques dans la mesure où elles disposaient d'emblée du label d'intérêt public. Ce maillage associatif constitue une variation moderne des réseaux makhzeniens. Ces associations regroupent les « forces motrices » de la région : intellectuels, chefs d'entreprises, hauts fonctionnaires. Ces structures, dotées d'une forte potentialité affichée, ont pour objectif de dynamiser l'économie et de soutenir le tissu social. Elles ont surtout été un outil de contrôle des notabilités.

1.2. Les organisations issues de l'opposition

La société civile est, depuis l'indépendance, un terrain investi par les mouvements politiques de l'opposition, tant par les courants de gauche que par les islamistes. Nous utilisons ici une classification couramment admise, basée sur un étiquetage politique du paysage associatif.

1.2.1. Les organisations progressistes

Le milieu associatif de gauche est issu du mouvement de libération nationale. De nombreuses associations sont créées dans le sillage des formations partisans. L'éducation populaire fut un secteur privilégié. Dès 1956, deux grandes structures sont mises en place : l'enfance populaire et l'AMEJ (Association Marocaine pour l'Education de la Jeunesse). Centrées sur l'organisation d'activités parascolaires (colonies de vacances, etc.), ces associations ont été les pépinières du militantisme progressiste. Ces structures dominent le champ de organisations des jeunesse aux côtés des associations nationales apolitiques [IKKEN, A., 1997, p.52]. Cette branche à gauche du paysage associatif a connu un certain renouveau à partir de 1980, attirant des militants rejetant (et rejetés par) les structures partisans⁵⁹ en plein délitement après la période noire des années de plomb. A partir des premières manifestation des années 1960 (1963, 1965) et surtout après les deux attentats au début des années 1970, l'appareil makhzien s'est employé à réprimer les mouvements d'opposition. Des centaines d'arrestations sans procès, la torture et les interdictions ont désorganisé la gauche. Le point culminant eu lieu lors du procès de 1977 au cours duquel 400 personnes furent condamnées, dont plusieurs dizaine à mort.

Les associations de défense des droits humains sont apparues après 1972 afin de prendre en charge la défense des militants arrêtés, sous l'influence de la Fédération Internationale des

⁵⁹ D'une façon générale, les partis se désintéressent de la dynamique de développement rural. Au cours des législatives de 2002, seul le PPS (Parti pour le Progrès Socialiste, de sensibilité communiste) y faisait allusion dans son programme.

Droits de l'Homme (FIDH). La Ligue des Droits de l'Homme (LDDH) fut créée en 1972 par des membres de l'Istiqlal (parti nationaliste du centre). L'année suivante, le parti socialiste, l'USFP⁶⁰, soutient la création de l'AMDH (Association Marocaine des Droits de l'Homme). En 1988, un conflit interne amène la création de l'OMDH (Organisation Marocaine des Droits de l'Homme). En France, des réfugiés créent l'ASDHOM (Association de Défense des droits de l'Homme au Maroc) en 1984. Aujourd'hui, les activités des associations ne se résument plus au soutien des prisonniers, mais elles se sont ouvertes sur de nouvelles thématiques comme la protection des minorités et des droits berbères [Rollinde M., 2002].

Le paysage des associations de la mouvance gauchiste se structure peu à peu. Le développement de plateformes associatives en témoigne. La plate-forme de « l'espace associatif » est créée 1996. Elle est née du besoin de structurer les formations associatives démocratiques en vue d'organiser un contre-pouvoir. Par ailleurs, les financements internationaux permettent l'émergence d'ONG locales. Cette plate-forme regroupe 54 associations impliquées dans la défense des Droits de l'Homme, des femmes, la santé, la promotion de la citoyenneté ou encore de la culture Amazigh (voir ci-dessous). Les activités de l'espace associatif concernent essentiellement la formation et la gestion des structures associatives. La société civile associative est donc un secteur en plein développement. Il ouvre une nouvelle forme d'implication en marge des structures partisans sclérosées.

1.2.2. Les associations islamistes

Les islamistes ont toujours été très présents dans la société civile, en l'absence de parti les représentant. Ce mouvement s'exprime davantage dans l'espace privé que dans un champ politique fermé par la condamnation royale de toute forme d'intégrisme. Le mouvement islamiste marocain est constitué par une multitude d'organisations diverses [Tozy M., 1999]. Les relations entre le religieux et le politique au Maroc sont empreintes d'ambiguïté. Le roi, chef religieux, commandeur des croyants, fonde sa légitimité sur l'Islam et utilise les Oulémas pour asseoir son pouvoir. Mais, certains courants religieux, sommés de se prononcer pour le soutien du monarque, se sont démarqués pour adopter un discours plus radical. Ils forment aujourd'hui une nébuleuse islamiste marocaine. Le Palais a toujours eu une attitude ambiguë vis-à-vis des islamistes. Soutenus pour faire contrepoids contre la gauche, ils furent sévèrement réprimés à partir des années 1980, alors que le modèle iranien d'action politique créait une menace. Aujourd'hui, une stratégie d'intégration des modérés et l'exclusion des

⁶⁰ Union des forces socialistes populaires

radicaux de la scène politique est menée [Lamchichi A., 1999]. A l'image du leader Abdessalam Yacine, les islamistes marocains sont en résidence surveillée.

Ils sont particulièrement actifs dans le domaine caritatif, sur les bidonvilles et quartiers pauvres des franges urbaines. Le milieu étudiant constitue un des principaux bassins de recrutement de certains groupes comme Al Adl wa al Ihsan dirigé par Abdesalam Yacine. L'UNEM (Union Nationale des Etudiants Marocains), historiquement marxiste, connaît aujourd'hui une forte faction islamiste. Citons également le mouvement « Réforme et Renouveau », proche des Frères Musulmans. Côté modérés, un courant salafiste gravite autour de l'élite nationaliste de l'istiqlal.

Le caritatif est un biais pour occuper le terrain laissé vacant par la gauche. Il permet d'exploiter les frustrations générées par les inégalités sociales. Selon un acteur associatif, le caritatif islamiste est basé sur un système parfaitement rôdé. Le principe de ce système est de ne pas faire sortir l'argent des pays musulmans. Les fonds sont obtenus par la vente d'articles religieux sur les souks et les parvis des mosquées. Les produits sont fabriqués dans un pays musulman comme l'Algérie ou les Etats du Golfe. L'Europe n'est qu'un lieu de transit ou un débouché (entretien EMCEMO). Ce système clos les extraits des circuits associatifs classiques.

1.2. Le mouvement « Amazigh »

Le mouvement « Amazigh » est un mouvement associatif récent pour la réhabilitation de la culture et de l'histoire berbère. Les décennies 1970 et 1980 sont le moment de la maturation intellectuelle du renouveau amazigh. Ce mouvement naît dans les sphères universitaires, autour de linguistes et d'historiens chleuhs installés à Rabat. En 1967, ils créent l'AMREC (Association Marocaine de Recherche et d'Echange Culturel). Parallèlement, en France, des débats s'organisent autour d'intellectuels comme Aït Belkacem. Le « printemps berbère » algérien, en 1980, a fait office d'électrochoc. Lors de la première conférence de l'UEA (Université d'été d'Agadir), le professeur Ahmed Boukous, sociolinguiste, avance l'idée de rédiger une charte sur la place de la langue amazighe dans la société marocaine. Cette idée est relayée dans le milieu associatif. Mais ce n'est qu'en 1991 que la charte d'Agadir est rédigée et signée par six associations. Ce groupe s'agrandit tout au long des années 1990. C'est en 1994, le 20 août, que les revendications obtiennent une reconnaissance royale avec l'officialisation de l'enseignement de la langue amazighe au niveau primaire⁶¹. Cette décision intervient après la

⁶¹ En France, les trois langues berbères (rifain, chleuh et kabyle) sont une épreuve optionnelle au baccalauréat depuis 1997.

création par une trentaine d'association du CNC (Conseil National de Coordination), qui organise une campagne de revendications à travers le pays.

Sur le plan médiatique, un bulletin télévisé en langue berbère est diffusé chaque soir. Mais c'est au niveau de l'écrit que l'évolution est la plus significative avec l'apparition d'une presse spécialisée : Amud, Tasafut, Tamagit, Tiwiza, Agraw, Tamunt, Tidmi, Adrar, Tilelli, Tifawt, Tifinagh... Une nouvelle plate-forme de revendications, le « manifeste berbère⁶² » a été signée par plus de deux cents intellectuels et militants le 1er mars 2000. Nous avons vu que la fracture est fondée sur une accusation historique. Il n'est donc pas étonnant de voir le débat se situer sur le plan de l'histoire plutôt que sur celui de la géographie (le mouvement n'est pas séparatiste). Le manifeste en est la parfaite illustration. Il faut lire ici la forte implication des intellectuels.

Toutefois, les aspirations des berbéristes dépassent largement le cadre universitaire et intellectuel et se manifestent dans une société où le stigmate négatif est pleinement ressenti. Ainsi, la victoire de l'équipe de football d'Agadir au championnat du Maroc de 2002 a suscité des manifestations qui ont largement dépassé le cadre sportif. On observe l'essor d'un mouvement populaire artistique toléré constitué par une multitude de chanteurs, conteurs et formations musicales. Divers festivals (Essaouira, Taroudannt) mettent chaque été en scène le folklore berbère.

Au Maroc, un seul parti, le Mouvement Populaire, s'est constitué en expression du mouvement dans la sphère politique. Dès sa création, à la fin des années 1950, le parti revendique l'enseignement de la langue amazighe à l'école. Deux crises en 1966 et 1986 se sont soldées par la scission du MP et la création du MNP (Mouvement National Populaire) de Mahjoubi Aherdan. Toutefois, ces partis n'ont jamais eu qu'une audition limitée.

2. LES ASSOCIATIONS VILLAGEOISES DE DEVELOPPEMENT

Les associations villageoises de développement constituent le premier niveau de la société civile rurale. Leur histoire plonge dans les structures collectives berbères. Elles sont héritières des Jemaa. Les diverses associations impliquées dans le développement rural s'étagent en deux niveaux. Le premier est celui des associations villageoises de développement. Elles sont tenues par des villageois pour la menée et la gestion des projets du village. Le second niveau est celui

⁶²Les textes de la charte d'Agadir et du manifeste berbère se trouvent sur le site www.mondeberbere.com

des ONG locales qui assistent les AVD dans leurs démarches. Nous examinerons ces dernières dans la troisième section de ce chapitre.

Les AVD ont connu un essor à partir du début des années 1990. Nous reviendrons sur le changement de contexte qui a permis cet essor. Ce n'est que dans un second temps que nous examinerons les différentes catégories d'associations villageoises de développement. Nous analyserons leurs structures de fonctionnement, le leadership, la participation des populations. Enfin, il sera question du rôle des associations dans la dynamique de développement local.

2.1. Origine et évolution du mouvement associatif en milieu rural

La dynamique de développement devient sensible dans les années 1960. La période qui s'étend de cette époque jusqu'au début des années 1990 voit l'émergence des initiatives de développement. Trois traits caractérisent cette période : l'influence des pratiques collectivistes coutumières, l'impact des aléas climatiques, l'improvisation de la menée des réalisations en l'absence de support extérieur.

Nous verrons par la suite les raisons qui ont permis l'éclosion des associations villageoises de développement à partir de 1990.

2.1.1. La « pré » histoire des associations villageoises de développement

Le champ de compétence de la Jemaa est fixé par un droit coutumier. La gestion des équipements collectifs traditionnels tels que la mosquée ou le domaine agricole commun fait partie de ses attributions. Les communes rurales prennent en charge l'aménagement du territoire. Toutefois, la répartition pratique reste floue et, très vite, la Jemaa⁶³ sort de son cadre de compétence strict.

La Jemaa gère la construction des puits et l'irrigation depuis des siècles. Plus récemment, le premier projet qui nous a été rapporté date du début des années 1960. Il s'agissait de la construction d'une route dans la région des Aït Baha, dont les émigrés de Casablanca étaient les principaux instigateurs. Les projets d'importance ne sont donc pas nouveaux et quelques uns ont pu être conduits sous le protectorat. Sur le terrain, on observe une continuité de fait entre l'aménagement du territoire communal et la gestion traditionnelle du terroir. La structuration des réseaux migratoires, tant internes qu'internationaux permet aux villages

⁶³ Dans de nombreux douar, la Jemaa n'existe plus sur le plan formel. Toutefois, l'ordre coutumier est toujours d'actualité et la communauté villageoise prend toujours en charge les attributions de l'assemblée patriarcale. Le terme de Jemaa qui est utilisé ici englobe les deux cas de figure. Il désigne aussi bien l'assemblée patriarcale que la communauté villageoise lorsque celle-là n'existe plus.

d'accéder à de nouvelles ressources et ainsi de pouvoir prétendre à de plus lourdes opérations. La période de sécheresse du milieu des années 1970 va avoir un effet d'aiguillon sur ce type d'initiatives. En effet, la situation dramatique incite les migrants et la communauté villageoise à investir pour la survie des villageois. Les villages que nous avons traversés offraient encore des traces des investissements de cette époque : creusement de puits, éoliennes, constructions de retenues collinaires... La sécheresse n'a été que l'amorce d'une dynamique dont les prémices étaient déjà en place.

Les années 1980 ont été une période de mise en place des réseaux du développement autour de la concrétisation de projets collectifs. Les projets les plus courants portent sur les édifices religieux. Nous avons vu que les migrants étaient systématiquement sollicités et étaient souvent à l'initiative des projets de cette période. Il y a pérennisation des pratiques engagées dans les années 1970 notamment avec des travaux sur les édifices religieux.

Au-delà des projets à caractère religieux, certains villages se lancent dans les premières opérations d'équipements collectifs : électrification, construction de pistes. Ces projets sont des initiatives ponctuelles dont le taux d'échec est important : l'absence de savoir-faire et surtout de soutien technique en est à l'origine. Toutefois, l'influence de l'émigration est nettement présente dans ces actions. Des groupes électrogènes individuels sont fréquents dans les foyers dont l'un des membres est expatrié. De même, la route est chargée d'une symbolique qui prend tout son sens dans la relation entre migrants et villageois. Par ailleurs, leur apparition met en lumière la parenté entre ce type d'action, la restauration des mosquées et les corvées coutumières. La même logique, le même mode d'engagement collectif est à l'œuvre. Ceci fait dire à un migrant : « *ça fait vingt ans qu'on fait du développement, sauf qu'avant, on savait pas que c'était du développement* » (propos rapportés par Reynald Blion, entretien PANOS, Paris, 2002). La distinction qualitative entre l'électrification d'un douar et la construction d'une mosquée est le fruit d'une catégorisation occidentale liée au concept de développement, une vision d'expert étrangère à la logique des acteurs. Ces projets ont préfiguré la dynamique de développement et la constitution de réseaux transnationaux organisés qui vont s'étendre à partir de la fin des années 1980.

2.1.2. Le tournant des années 1990 : l'amorce du mouvement associatif rural

Nous abordons ici les facteurs externes de l'essor associatif, c'est-à-dire les facteurs liés au contexte. Nous verrons par la suite qu'il existe des facteurs internes liés à l'évolution propre des structures sociopolitiques villageoises (voir la section 2.2.2.).

A partir de la fin des années 1980, la situation va connaître une nette évolution. Les autorisations accordées pour la création d'une association deviennent systématiques. Ceci provoque une explosion sans précédent de la société civile. Cette libéralisation s'est faite sous la pression du programme d'ajustement structurel dans le but de s'aligner avec la politique de bonne gouvernance prônée par le FMI. Ce programme d'ajustement s'est achevé en 1992. L'effet sur le milieu associatif en milieu rural est immédiat dans le domaine du développement. Certes, de telles structures existaient auparavant : la première à notre connaissance date de 1983, il s'agit de l'association Sidi Yaagoub de Réchida (province de Taza). Cette association a été dissoute puis recrée sous le nom d'ARED (Association Réchida pour l'Education et le Développement). L'association du douar Imgoun, qui a été l'objet de la première électrification de l'association « Migrations et Développement », a été créée en 1986. Mais leur nombre ne devient significatif qu'au début des années 1990.

Deux autres événements vont contribuer à renforcer cette tendance : les élections municipales de 1992 et les directives royales. Pour les élections municipales de 1992, est opéré un redécoupage communal plus fin. Le but est de rapprocher les structures locales des administrés. Un élan démocratique de réappropriation des affaires locales s'est alors produit, encourageant la mise en place de structures associatives pour doubler des municipalités naissantes et encore inefficaces. L'exemple de l'association Tiwizi, (Tagadirt, wilaya d'Agadir), illustre cette période (cf. section 2.2.3., l'exemple de Tagadirt Naabadou)

Mais c'est surtout après 1994 que la dynamique a explosé, avec la reconnaissance royale du rôle des associations dans le développement local. « *Nous saluons le rôle efficient joué par la société civile qui s'est impliquée de manière efficiente dans la lutte contre la pauvreté, la pollution et l'analphabétisme. Ce qui nous incite à appeler les autorités publiques, les collectivités locales et l'ensemble des organismes publics et privés à établir avec cette société civile toutes les formes de partenariat et à lui fournir toutes sortes d'aides.* » (Discours royal, fête du trône, 30 juillet 2000). Nous verrons dans le troisième chapitre que c'est à partir de ce moment-là que se sont mis en place les programmes marocains d'appui au développement impliquant les associations villageoises. L'étude que dresse Abdelkhani Charfi sur 64 associations disséminées sur 15 provinces, montre que la moitié de son échantillon avait été créé entre 1995 et 2000 et seulement 16% avait plus de dix ans [Charfi A., 2002].

Enfin, outre le changement de contexte politique, le travail des ONG (dont les ONG de migrants) est le troisième facteur de constitution de ce paysage associatif au cours de la

décennie 90. La plus grande permissivité administrative qui a rendu possible l'éclosion de la société civile rurale, a également permis aux ONG de susciter la création d'associations pour s'appuyer sur les populations villageoises : les associations sont les partenaires des ONG pour le montage et la gestion des projets.

2.2. Le premier niveau dynamique de développement

Le premier niveau des associations de développement se caractérise par la diversité des situations. Il nous faut donc dans un premier temps dégager les grandes lignes de ce paysage afin d'en proposer une grille de lecture.

2.2.1. La diversité des situations

Les associations villageoises qui constituent le premier niveau forment un ensemble hétérogène. Un mémoire de l'université d'Agadir portant sur 115 associations dans la région d'Agadir-Ida-Ou-Tanane propose une classification selon leur secteur d'activité [Abadir A., 2002] :

Tableau 3 : Répartition des différentes catégories d'AVD

<i>Catégories d'AVD</i>	<i>Part dans l'échantillon</i>
<i>Gestion des eaux à usage agricole</i>	<i>44%</i>
<i>Développement socioéconomique</i>	<i>28%</i>
<i>Gestion de l'eau potable</i>	<i>15%</i>
<i>Développement agricole</i>	<i>7%</i>
<i>Gestion de l'électricité</i>	<i>4%</i>
<i>Protection de l'environnement</i>	<i>2%</i>

Source : Abadir A, 2002

Cette classification, très classique, ne rend pas compte de la réalité des activités de ces associations. Elle tend à considérer les organisations en fonction de leur étiquette officielle. Or, l'activité des acteurs associatifs dépasse le cadre des objectifs de l'association. Ils agissent, en notable, dans une multiplicité de domaine. Par exemple, derrière la gestion de l'eau, c'est l'ensemble du terroir villageois qui est géré. Toutefois, cette catégorisation laisse apparaître une tension entre deux orientations des activités associatives, l'une étant traditionnelle, l'autre plus récente, portée par une élite formée en dehors du village. La gestion des eaux et du secteur agricole appartient aux anciennes compétences de la Jemaa. Les autres secteurs (équipement, environnement, développement économique) sont porteurs d'une conception plus généraliste du développement, et soucieuse d'intégrer un concept comme l'environnement.

Abdelkhani Charfi dresse, dans le cadre de sa thèse, une typologie des associations en fonction de leur mode de création [Charfi A., 2002]. Il distingue les créations exogènes, faites sous l'impulsion d'un organisme extérieur, des créations endogènes, initiées par les villageois eux-mêmes. Parmi, ces dernières, il distingue, selon le mobile de la création, les associations nées pour répondre à un problème particulier de celles fondées par une élite locale. Les associations créées pour un problème spécifique ne sont qu'une minorité dans l'échantillon étudié (12 sur 64). Les structures « notabillaires » sont les plus nombreuses (22), suivies de près par celles qui ont été suscitées par un acteur extérieur (16). Le mode de création influe sur les modalités de fonctionnement. Les structures notabillaires sont mises en place par une élite possédant un haut niveau d'étude : enseignants, fonctionnaires, politiques, etc. Ces structures se caractérisent par leur degré d'institutionnalisation et leur professionnalisme. Les structures créées pour résoudre un problème spécifique reposent sur un fonctionnement coutumier. Elles sont « héritières » d'un mode de fonctionnement collectiviste qui trouve dans la forme associative les moyens de dépasser les problèmes d'organisation et de mise en œuvre soulevés par les projets antérieurs. Ces associations constituent une forme moderne de la Jemaa. La forte participation (nombre d'adhérents élevé) et le caractère souvent artisanal des réalisations sont les traits récurrents de cette catégorie. La contrepartie de ce professionnalisme est la faiblesse de la participation des villageois. Enfin, un grand nombre d'associations ont été créées sous l'impulsion d'un organisme extérieur, afin de gérer un équipement spécifique. Ces créations peuvent intervenir dans le cadre d'un programme public (associations pour l'eau potable avec le programme PAGER par exemple) ou suscitées par une ONG. L'enquête de Charfi montre que ces associations sont faiblement institutionnalisées tout en mobilisant une grande partie de la population. L'encadrement extérieur permet à ces associations d'obtenir une certaine expérience en terme de montage de projet, expérience qui peut ensuite permettre de pérenniser ses activités. Le problème de cette classification est de reposer sur des critères appartenant à des contextes différents qui peuvent se superposer : rien n'empêche une élite de créer une association sous l'impulsion d'un partenaire extérieur pour un problème particulier. C'est d'ailleurs le cas de l'association de Kasbat, induite par l'UNICEF, dirigée par le Moqqedem et destinée à répondre aux besoins en eau du village. De plus, les rapports de force peuvent amener l'association à évoluer plusieurs années après sa création.

Enfin, les enquêtes exploratoires menées dans trois villages de la province de Taroudannt dans le cadre d'un mémoire de DEA, ont permis de dégager trois formes d'associations [Lacroix T., 1999] : les organisations dépendantes d'une structure extérieure, celles contrôlées par une élite

et celles closes sur elles-mêmes, sans partenaires extérieurs. Les AVD de la première catégorie n'ont que peu de prises sur les projets. Leurs ressources sont peu diversifiées. Elles proviennent d'une organisation externe qui dispose de la maîtrise réelle du développement. La seconde catégorie construit une disjonction entre la population, la réalisation du projet et la monopolisation par une élite associative des relations avec les partenaires extérieurs. La dernière catégorie fonctionne sur des bases coutumières sous le contrôle d'une élite traditionnelle. La continuité entre l'AVD et la Jemaa est évidente. Tout partenariat mettant en jeu le monopole de cette élite est exclu.

Les différentes typologies montrent que le besoin n'est qu'un motif mineur de cette dynamique de développement puisqu'il ne préside qu'à un faible nombre de créations. Le passage à l'associatif par le biais des projets ne va pas de soi. On observe à ce niveau un premier décrochage entre la dynamique de développement et l'effervescence associative. Dès lors, on peut se demander quels sont les facteurs qui entraînent ce passage. Une analyse centrée sur les acteurs associatifs plutôt que sur les associations elles-mêmes nous semble plus pertinente. Les limites des trois classifications appellent un regard sur les modes de gestion associatives plus que sur les activités et les modes de création.

Le faible nombre de cas étudiés dans le cadre de nos recherches ne nous permet pas de présenter une typologie des associations. Au regard de nos objectifs (l'analyse d'un espace transnational), elle nous semble peu utile. Nous préférons prendre de la hauteur afin de mettre à jour les structures fondamentales qui régissent la vie associative rurale. Ces travaux nous permettent d'émettre deux hypothèses : le développement n'est pas l'objectif réel de la dynamique de développement, il n'est que le support de l'émergence d'une nouvelle génération de leaders.

2.2.2. Les causes internes de l'émergence d'une dynamique de développement local : évolution du contexte sociopolitique et résurgence de la tradition

Il s'agit de voir comment la structuration de la société civile et le contexte sociopolitique affectent la dynamique de développement. Nous allons discuter des facteurs internes de l'émergence de la dynamique de développement. Elle est conjointement liée à l'émergence d'une génération de leaders qui cherchent leur place sur la scène publique et à la résurgence et la modernisation de structures villageoises collectivistes anciennes. Afin d'explicitier l'évolution du leadership notabiliaire dans les villages, nous avons besoin de formuler le concept de normativité.

Les normativités coutumières et légales : les deux pôles du leadership

Afin d'explicitier les formes de leadership, il convient de distinguer les catégories normatives sur lesquelles la légitimité prend appui. La normativité est l'ordre de la norme, c'est-à-dire la propriété qui caractérise les règles du comportement en société. Dans un cas, le leadership se fonde sur une coutume, dans l'autre, le leader tire la légitimité de sa position, de sa compétence et de sa capacité à mener une organisation légale. La coutume et le droit constituent ici les deux catégories normatives en jeu. Max Weber définit la coutume par opposition au droit, à savoir « *une règle sans garantie extérieure que l'agent observe librement, que ce soit d'une façon « machinale », par « commodité » ou pour toute autre sorte d'autres raisons, en même temps qu'il peut s'attendre pour ces raisons à ce que les autres membres qui appartiennent au groupe la respectent vraisemblablement* » [Weber M., 1995, p.62]. L'apprentissage et l'usage de la coutume repose sur *une routine ancienne* [ibid., p. 61]. En d'autres termes, le facteur temps entre dans la production de cette norme. Max Weber nuance par la suite cette « liberté d'observation » puisque si l'agent ne s'y conforme pas, son action sera considérée comme « *inadaptée* » par la majorité [ibid. p.64]. Il admet donc une coercition de la collectivité sur l'individu. Inversement, le droit est « *garanti extérieurement par la chance d'une contrainte*⁶⁴ (*physique ou psychique*), grâce à l'activité d'une instance humaine, spécialement instituée à cet effet, qui force au respect de l'ordre et châtie la violation » [ibid., p.68]. Pour Weber, l'existence d'un organe spécialisé et de coercition constitue la différence déterminante du droit par rapport aux autres formes d'ordre [ibid., p.69-70]. En d'autres termes, il oppose une contrainte juridique spécialisée à une contrainte coutumière diffuse. En outre, cet organe de contrainte est *extérieur* au corps social. On peut pousser la métaphore topologique en qualifiant la contrainte coutumière d'*intérieure*, c'est-à-dire intrinsèquement liée au comportement de l'individu pris dans un jeu de relation avec son groupe. L'interaction est porteuse de coercition. Autre distinction pointée par Weber, la légitimité coutumière repose sur la *temporalité* de l'usage alors que la validité du droit possède un caractère *rationnel*, la croyance que le droit garantit *l'intérêt commun* [ibid., p.289]. Le droit est donc évolutif, car relatif à un intérêt circonstancié. Ce détour nous permet de préciser les deux catégories de normes : le droit est un ordre objectivé du corps social, formulé sur la base d'un commun accord et garanti par une instance désignée à cet effet. La coutume est une norme intériorisée dans une interaction quotidienne. Elle se rapproche en cela de l'*habitus* de Pierre Bourdieu [Bourdieu P., 1979, p.190].

⁶⁴ C'est nous qui soulignons

C'est finalement l'opposition intériorité/extériorité que souligne Weber (prise à partir des formes de coercition), bien davantage que l'opposition temporalité/rationalité. La question de la force normative de la temporalité traverse les sciences sociales depuis le XIX^{ème} siècle. Déjà, Ernest Renan affirmait que la manipulation de l'histoire demeure une stratégie essentielle de la formation des groupes : « *l'oubli, et je dirai même, l'erreur historique, sont un facteur essentiel de la création d'une nation* » [Renan E., 1995, p.227]. La coutume est donc évolutive et donc gouvernée par une certaine rationalité. Pour Jean-François Bayart, *la caractéristique majeure de « l'invention de la tradition », est le emploi (instrumental ou inconscient) de fragments d'un passé plus ou moins fantasmatique au service de l'innovation sociale, culturelle ou politique* » [Bayart J.F., 1996, p.49]. En définitive, il faut considérer que la temporalité est une composante peut-être nécessaire, en tous cas insuffisante pour la fixation d'une coutume. Elle n'échappe pas à l'actualité des rapports de domination.

Mais, au-delà des différences qui alimentent la catégorisation, il existe une continuité profonde entre les formes normatives. Continuité fonctionnelle d'abord puisque la norme est le garant de la *normalité* des relations, garant d'un ordre et donc d'une hiérarchie produit et productrice des rapports de domination. Continuité formelle ensuite puisqu'une coutume peut devenir une règle de droit. Weber renforce cette idée de continuité en définissant la convention comme stade intermédiaire entre droit et coutume. L'affirmation de la continuité permet de poser l'hypothèse suivante : les différentes normativités ne sont pas exclusives. De là, tout ordre est construit sur une agrégation de normativités. Normes coutumières et légales coexistent. De surcroît, on peut considérer qu'une même norme peut être à la fois coutumière et légale. L'interdiction de l'inceste est à la fois une règle morale et légale dans le monde entier. De même, un ordre coutumier traverse les pratiques sociales, entretient les hiérarchies familiales. La distinction entre coutume et loi est extrêmement ténue. Par ailleurs, le village est inséré dans le cadre légal de l'Etat marocain, lui-même doté d'un corps judiciaire.

Distinction et agrégabilité des normativités nous permet donc de définir deux pôles de leadership entre lesquels se situent les dirigeants associatifs. Nous définissons le leadership légal comme la forme de pouvoir reposant sur une connaissance du cadre légal reconnue par la collectivité, alors que le leadership coutumier s'appuie sur une légitimité coutumière, un statut hérité. Ce leadership coutumier est similaire à ce que Weber appelle la domination traditionnelle, à savoir une domination *reposant sur la croyance quotidienne en la sainteté des traditions*

(perçues comme⁶⁵) *valables en tous temps et en la légitimité de ceux qui sont appelés à exercer l'autorité par ces moyens* [ibid., p.289]. Toutefois, le concept de leadership légal s'écarte sensiblement de la définition qu'en donne Max Weber. Pour celui-ci, la domination légale est légitimée par la loi elle-même qui édicte le cadre de cette domination. Ici, nous considérons qu'il est basé sur la compétence à connaître et manipuler cette loi. Le pouvoir est issu d'un savoir et non de la loi elle-même. Le cumul de ces deux compétences permet à la fois de mobiliser les villageois sur la base d'une légitimité familiale, et de naviguer dans les méandres bureaucratiques de l'administration marocaine.

Les leaders associatifs entre filiation et mérite

Nos observations nous ont permis de dégager deux profils distincts de leader : les érudits d'un côté, les notables traditionnels de l'autre. L'étude d'Abderrahim Abadir confirme cette constatation. Il consigne les professions des 115 présidents d'association [Abadir A., 2002] : 38% sont agriculteurs, 31% travailleurs indépendants, 29% exercent une profession libérale (professeurs, médecins), et 2% sont retraités. On constate l'ouverture de la scène politique rurale. Après la réforme communale, une partie des notables sont exclus du jeu électoral par des fonctionnaires nommés. L'associatif permet à ces exclus de réintégrer le jeu politique. De même, l'associatif est une ouverture pour des individualités soucieuses de traduire un capital intellectuel et économique acquis en ville dans la sphère publique du village. On assiste à l'émergence d'une « seconde génération » de leaders associatifs. Il s'agit d'une génération d'un niveau d'éducation élevé, sortie des premières promotions universitaires de l'après indépendance, qui a assisté à la mise en place par les parents des premiers projets depuis les années 1970. Alors que ces derniers étaient souvent illettrés, s'appuyant sur une légitimité interne pour mobiliser les ressources villageoises, les « nouveaux » apportent un savoir-faire, davantage tourné vers l'extérieur, plus à même d'organiser un travail associatif « moderne ». Toutefois, certaines observations nous conduisent à nuancer cette dichotomie.

Dans les faits, les leaders associatifs doivent cumuler ces deux facettes. Pour reprendre deux exemples déjà cités, signalons que le président de Tivizi est un fonctionnaire dans le secteur de la santé à Agadir, celui d'Attacharouk est enseignant à Tata. Tous deux sont issus de familles importantes du village. Leurs pères respectifs ont également participé à la réalisation de projets d'intérêt collectif. Ils appartiennent à cette seconde génération des leaders du développement du Sud marocain. Le cumul des compétences est une nécessité pour toute

⁶⁵ C'est nous qui rajoutons

association. La formalisation du collectif villageois par le biais de la forme associative répond d'abord à une nécessité de représentation. Elle enrobe la collectivité d'un corps juridique apte à agir et à être reconnu dans un univers légal. Or, cette aisance bureaucratique dépend de la qualité de ses membres, de leur connaissance du système mais aussi de leurs réseaux dans ce système. Nous avons, par exemple, vu un président d'association à l'œuvre pour accélérer le branchement du douar au réseau téléphonique. Une fois les conditions remplies pour opérer ce branchement, une fois les autorisations et accords obtenus, il a fallu plusieurs mois pour que l'opération puisse se faire. Ces quelques mois ont été ponctués de coups de téléphone hebdomadaires et de deux courriers. Autant d'occasions pour ce leader de jouer de ses compétences de négociateur, d'exercer des pressions ciblées, de mobiliser ses connaissances pour toucher les personnes responsables. La capacité de leader s'exerce aussi dans l'habilité à rédiger un courrier et à l'envoyer à la bonne personne. Le succès des projets en dépend, non seulement pour ses financements, mais aussi pour satisfaire ou contourner les contraintes en matière de normes, autorisations et permis en tous genres.

2.2.3. La relation entre l'association de développement et la Jemaa

Nous avons donc deux catégories de leaders, les modernes et les traditionnels. La Jemaa est l'institution qui rassemble les notables traditionnels. Même dans les villages où elle a disparu de fait, ces notables conservent un poids important. Qu'en est-il de la relation entre les associations et la Jemaa ?

Un équilibre nécessaire

Le positionnement de l'association par rapport aux organes traditionnels du douar, et, en particulier, par rapport à la Jemaa, est essentiel. Nous n'avons rencontré qu'une seule situation conflictuelle. Alors que les oppositions association/municipalité sont fréquentes, celles avec l'institution coutumière sont peu nombreuses. Pour le comprendre, il faut saisir la continuité qui existe entre la Jemaa et l'association de développement. Cette continuité est d'abord formelle. Il est fréquent de rencontrer des associations structurées sur le modèle coutumier avec pour les membres du bureau, une fonction de représentation des clans du village. Cette configuration n'est pas isolée. Nous l'avons observé parmi neuf associations sur les quinze étudiées. Cette fréquence est le résultat de la transposition d'un « savoir-faire » dans la gestion des équilibres politiques du village. La continuité est parfois exprimée par la dénomination de l'association. Le nom est alors un terme berbère (Tiwizi, Attacharouk, Tamount...) faisant référence aux pratiques collectivistes du village.

Par ailleurs, il existe différentes formes de relation entre les deux entités. Tout d'abord, lorsque les deux institutions coexistent, la relation s'établit par le biais des membres siégeant dans les deux structures ou leurs parents. Dans les cas où la Jemaa n'existe plus, on observe parfois une absorption des prérogatives coutumières par l'association. C'est le cas pour l'association Ouled Mimoun, du douar Sidi Bibi, dans la province de Chtouka Aït Baha. Ce dernier exemple est caractéristique. L'association répartit son travail à travers six commissions, dont une, appelée « affaires sociales » prend en charge les activités de la Jemaa... Les membres de ces commissions sont, pour la plupart, les anciens membres de l'assemblée patriarcale. Cette bivalence de l'association est clairement exprimée lors de l'adhésion. Comme l'indique le reçu (voir annexe 3), la cotisation alimente conjointement la caisse de l'association et les frais d'entretien de la mosquée et du fqih. La pratique associative s'inscrit donc dans un savoir-faire coutumier, savoir-faire que doivent maîtriser les leaders pour être à même de pouvoir négocier en interne la conduite des activités de l'association. De la maîtrise de ce savoir-faire dépend la capacité de mobilisation de l'association. Les formes traditionnelles de mobilisation ancrées dans les liens familiaux, la propriété foncière et les statuts coutumiers sont toujours un élément prégnant sur lequel s'appuie le leadership associatif.

L'exemple de Tagadirt Naâbadou

L'exemple de Tagadirt démontre *a contrario* la nécessité d'un équilibre à trouver entre les deux institutions. Les termes du conflit sont complexes. Il tient à la fois de la concurrence politique, du conflit d'autorités, de génération. Le conflit éclate autour de la place de la femme dans l'association. Les vidéos prises des assemblées générales de l'association nous ont permis de suivre l'origine et l'irruption du conflit.

Tiwizi est l'association de Tagadirt Naabadou⁶⁶. Il s'agit d'un village de 4 500 habitants situé à une dizaine de kilomètres à l'Est d'Agadir. Il est peu à peu rattrapé par l'extension de l'agglomération d'Agadir. L'association Tiwizi est née d'un constat : l'incapacité de la commune rurale à prendre en charge l'aménagement du douar. Le village fait partie de la commune de Dregga, créée en 1992 suite à la réforme du découpage communal. L'association fut instaurée en 1993, après la tenue du premier conseil de la commune. Sa création est à l'initiative du représentant de Tagadirt au conseil communal. Cet élu du PPS, membre de l'opposition au sein du conseil, est sensibilisé de longue date aux pratiques collectives du

⁶⁶ L'association dispose d'un site internet : www.chez.com/tiouizi

développement local. Son père est à l'origine de plusieurs projets au cours des deux décennies précédentes. Le président de Tiwizi appartient donc à la catégorie des leaders modernes.

Ce douar se situe à proximité de l'Oued Souss. L'édification d'un barrage au milieu des années 1970 et l'assèchement du cours d'eau ont profondément bouleversé l'espace politique du village. Le dérèglement économique a entraîné la dissolution de l'ancienne Jemaa, laissant le champ pour des conflits individuels jusqu'au début des années 1990. Divers conflits à la fois familiaux opposant le Moqqedem et la Jemaa, et générationnels, éclatent. La multiplication de projets individuels et les échecs successifs de ces projets sont le résultat de la dissolution des mécanismes de solidarité collective pendant cette période. La décentralisation de 1992 a, pour un temps, atténué ces conflits. L'association a bénéficié à ses débuts de l'unanimité accordée à la réalisation d'un projet de raccordement des foyers à l'eau potable (1993). La population participe à hauteur de 2000 Dh par foyer. La participation des émigrés (une cinquantaine vivent en France) est importante. En 1998, l'association a procédé à une campagne sanitaire, dans le cadre d'un programme de l'UNICEF/OMS. Depuis 2000, Tiwizi a établi un plan de mise en valeur des terres agricoles. Grâce à des réseaux professionnels et politiques importants, le président a pu susciter autour des projets le soutien de diverses structures comme USAID, Peace Corps, la KFW (banque allemande du développement) et la Wilaya d'Agadir.

Les séquences vidéos analysées ci-dessous sont extraites des enregistrements des assemblées générales de l'association. Ces cassettes nous ont été traduites et commentées par le président de l'association avec lequel nous avons procédé à plusieurs entretiens en 2002. Nous avons séjourné à deux reprises dans ce village, en 2001 et 2002. Nous n'avons pas pu effectuer d'interview contradictoire avec des personnalités opposantes, et notamment avec le Caïd. Les scènes choisies illustrent un conflit de pouvoir entre l'association, les autorités coutumières et la commune où les femmes sont utilisées comme prétexte.

Première séquence : Assemblée générale extraordinaire du 26/11/1995



Extrait 1 : Présence distante

La scène se tient sur la place centrale du village. L'assemblée est réunie pour l'inauguration des fontaines qui amènent l'eau de source au centre du village. Les participants sont disposés en trois groupes. Les membres du bureau sont attablés. Les villageois, adhérents ou non, sont disposés en U face aux membres du bureau. Les femmes ont spontanément constitué un groupe à quelques mètres de l'assistance. Cela a poussé les organisateurs à installer un micro et des enceintes afin que celles-ci puissent suivre les débats. La présence des femmes souligne leur intérêt pour l'aménagement du village. Elles ne prennent cependant pas la parole, sinon en signalant leur approbation par des youyous sonores. En l'occurrence, l'objet de l'inauguration les concernait au premier chef. Ce projet est un bouleversement pour l'emploi du temps et la qualité de vie des femmes qui consacrent plusieurs heures par jours à effectuer des allers et retours entre la maison et le puits du village. La question de l'intégration des femmes dans le projet est l'un des points abordés dans les discussions.

Les différentes personnalités du village prennent la parole pour montrer leur soutien : fquih et moqqedem⁶⁷, membres du bureau et membres de l'autorité locale (Caïd et Khalifa)... La convergence des points de vue démontre le consensus des différentes formes de pouvoir. Le moqqedem est l'un des personnages principaux du village. Il est suivi par une grande partie des ex-membres de la Jemaa. L'assemblée est close par une prière récitée par le fquih.

Deuxième séquence : Assemblée générale du 12/09/1999



Extrait 2 : Présence et conflit

Les femmes sont, cette fois, mêlées au reste des participants. Là, encore, nous ne savons pas précisément s'il s'agit d'une initiative autonome ou encouragée par le bureau, probablement un peu des deux. L'Assemblée est, cette fois, perturbée par un groupe de villageois conduit par le moqqedem. Ce groupe tente d'empêcher la tenue de l'assemblée sous le prétexte que ne doivent être présents que les adhérents de l'association. Cela sous-entend principalement l'exclusion des femmes, mais aussi celle des nouveaux habitants de la cité, nombreux depuis la mise en place du système d'eau potable. En effet, la population de Tagadirt augmente beaucoup plus vite depuis que les premiers projets d'équipement ont été réalisés. Le débat entraîne pour la première fois la prise de parole d'une femme. A cette question du genre et de la domiciliation, le conflit de légitimité s'est ajouté à celle des générations, notamment à travers une empoignade entre le moqqedem et son fils.

Mais la question de savoir qui est apte à participer n'est pas le seul motif des perturbations. Le président est aussi prétendant au siège de président de la commune et concurrent du titulaire. Il est avéré que le groupe de perturbateurs a reçu le soutien du président en poste. Deux blessés ont été évacués après une échauffourée. L'objectif de l'assemblée communale était de reprendre à son compte les activités de l'association en déclarant celle-ci inapte à organiser une réunion publique pour des raisons de sécurité. L'assemblée a été suspendue puis s'est tenue à huis clos deux semaines après, excluant les

⁶⁷ Le moqqedem est un des chefs des villages berbères. Il exerce, de par le prestige d'un de ses ancêtres, une forte autorité morale.

agitateurs. Le conflit ne s'est trouvé qu'une fin provisoire lors de la tenue d'une seconde Assemblée Générale.

Ce conflit nous intéresse ici parce qu'il met à jour à lui seul l'imbrication des relations d'acteurs, des niveaux et des formes de pouvoirs, et la nécessité impérieuse de trouver un équilibre entre normativismes pour assurer le fonctionnement de l'association. Cela sous-entend l'impératif d'un leadership sur différents registres. Les opposants ont tenté de délégitimer l'action du président de l'association sur un terrain coutumier. Le leader de Tiwizi a pu s'en sortir parce que ses compétences et son nom lui conféraient une certaine crédibilité auprès de la majeure partie de la population, mais aussi parce que ses appuis lui ont permis d'obtenir le soutien du Wali, à Agadir. Tiwizi est le meilleur exemple d'une articulation des leaderships, entre compétence acquise et compétence héritée.

Mais cette anecdote soulève par ailleurs la question de la participation des habitants.

2.2.4. Une dynamique participative ?

La participation des habitants diffère selon le mode de gestion de l'association. L'exemple de Tiwizi démontre une forte adhésion de la population tant, masculine que féminine, des jeunes et de leurs parents. La participation des femmes fut peu à peu intégrée et admise grâce, d'une part, à une stratégie de rapprochement et de manifestation de leur intérêt, et d'autre part à la connivence du bureau de l'association. Mais ce n'est pas toujours le cas. L'exemple de Tamount, l'association de Tataoute (province de Taroudannt) illustre le monopole de la décision par une élite.

L'association de Tamounte présente un cas de figure extrême. Cette association a été créée en 1998. Toutefois, les premières initiatives collectives remontent à 1980, date de création d'un collectif informel appelé « Tagmat ». Il s'agissait à l'époque de rénover une école coranique. L'association actuelle a à son actif la construction d'un collège et d'une route. Le siège de Tamounte est situé au domicile de son président, à Casablanca. Le bureau est exclusivement constitué d'émigrés internes et internationaux : commerçants, entrepreneurs et restaurateurs. Certains résident en France. L'association est organisée autour de trois groupes de travail, une commission de collecte des fonds, une commission technique pour le suivi des réalisations, et une commission « culturelle » qui gère le projet du collège.

La composition de l'association, son éloignement du douar est symptomatique d'une gestion « par le haut » du développement. Les commissions ne constituent pas des relais de communication nécessaires à une démarche participative. L'absence de dimension

participative nous a été révélée lors de l'inauguration des travaux d'une route cogérée par l'association. Le coût total des 45 kms s'élève à 40 millions de Dh (4 millions d'euros). Il s'avère que le président de l'association est aussi le directeur général de l'entreprise de construction. Etaient présents à la cérémonie deux présidents d'associations, trois présidents de commune et un député. Cette entreprise de construction a réalisé les liaisons Taroudannt-Tataoute, Aït Abdallah-Igherm, Igherm-Taliouine, Taroudannt-Tamalout. Toutes ces voies entrent dans le cadre d'un programme régional de cofinancement Etat/associations (voir ci-dessous section 3.2. Zeklaouia).

Ces deux cas de figures, Tamounte et Tiwizi, soulèvent la question suivante : la dynamique de développement local est-elle une dynamique participative ? Il faut distinguer la dynamique associative de la dynamique de développement proprement dite, à savoir l'amélioration des conditions de vie matérielles dans la région. La première est portée par la seconde, mais elles ne se confondent pas tout à fait. Les projets de développement sont une condition ni nécessaire, ni suffisante pour qu'il y ait création d'association. L'émergence d'une société civile en milieu rural est d'abord le fait d'une élite qui trouve là le moyen d'accéder à l'espace public. Ainsi, il y a à Taqijjt, quatre associations de développement officiellement déclarées, mais une seule est engagée dans des actions de développement. Les trois autres sont des façades réactivées par les divers groupes politiques de la ville à l'approche des élections. Quant aux opérations de développement, on a vu qu'elles existaient avant la libéralisation du statut associatif. On peut considérer le développement comme un besoin, une aspiration portée par la population. A ce titre, les réalisations sont le théâtre de négociations entre les différents acteurs, et même pour les femmes comme l'a montré l'exemple de Tagadirt. Il faut donc distinguer une dynamique de développement soutenue par la population et une dynamique associative portée par une élite. La dynamique associative a servi à multiplier les ressources de la dynamique de développement, mais ce n'est pas là l'unique rôle des associations. L'émergence d'une société civile est d'abord le fait d'une élite qui trouve là le moyen d'accéder à l'espace public.

2.3. Le rôle des associations

Quel est le rôle de ces AVD et de leurs membres dans cette dynamique de développement ? Se résume-t-il à celui de maître d'œuvre ? De commanditaire des acteurs publics et d'ONG qui interviennent dans la région ? Nous allons montrer ici que ces instances imprègnent le

développement d'une conception particulière. Elles sont les opératrices d'une synthèse entre les aspirations d'une élite, les attentes d'une population et les conceptions des bailleurs de fonds. Les élites associatives tirent profit de l'inscription territoriale du développement qui leur permet d'imprimer dans l'espace la manifestation de leur leadership.

2.3.1. L'inscription territoriale du développement

Le développement est d'abord la stratégie d'une élite pour légitimer sa position dans l'espace public villageois. Le projet s'inscrit dans le territoire villageois comme la manifestation d'une compétence et d'un savoir-faire, mais aussi d'un pouvoir. Le rôle premier de l'association est de faire d'un objet spatial le moyen d'expression d'un pouvoir politique. Le projet est le support d'une sublimation du pouvoir local dans le territoire. L'inhérence politique du développement participe donc à un processus de territorialisation.

L'élite associative ne se confond pas avec les organes d'un pouvoir d'Etat. A travers la dynamique de développement, l'Etat perd le monopole de la territorialisation politique. Cette concurrence sera traitée dans le troisième chapitre.

2.3.2. Le développement, un horizon à définir

Ce détour par la question du leadership nous a permis de mieux cerner les attributions de l'association. Une logique de réseaux et de compétences permet aux leaders associatifs de dégager des ressources à la fois internes et externes pour la réalisation des projets. En tant qu'instance de décision, ces structures ont aussi la charge de définir quel développement doit adopter le village⁶⁸. La conception du développement portée par les leaders est une première façon d'explicitier le choix des projets. Nos enquêtes nous ont permis de distinguer deux types de discours. On peut qualifier le premier de pragmatique. Le développement est, dans ce cas, ressenti comme un processus concret, une amélioration matérielle des conditions de vie. Le développement se matérialise par l'asphalte d'une route, dans la lumière des ampoules électriques ou dans le son d'un téléviseur. Cette interview nous intéresse à double titre. D'une part, la personne exprime clairement une conception matérielle du développement. D'autre part, l'interviewé étant un ancien migrant à la retraite ayant travaillé dans les mines de charbon en France, il accorde beaucoup d'importance du travail (l'usine) et les moyens de transports pour améliorer la vie au village. L'entretien s'est déroulé à Kasbat.

⁶⁸ Le choix des projets de développement dépend en grande partie des possibilités de financement et donc des stratégies et des conceptions portées par les bailleurs qui produisent ainsi une définition exogène du développement.

Qu'est-ce qu'il faut pour que ça change le village ?

Les gens, ils sont sans travail, qu'est-ce qu'ils vont manger? S'il y a une usine, ou bien un autobus, ou s'il passe un train ici, c'est mieux. Ca changerait, ben oui. Ici, c'est comme ça, c'est la montagne.

Comme en France alors ?

Ah, ben, ça dépend la France. Il y a le village et la montagne. Si il y a l'usine c'est mieux. Avant, je suis entré à la France, j'ai vu les petites routes. Maintenant, il y a des autoroutes. Il y a tout. Il y a le TGV. Ca a changé. Ici, c'est pas encore là. Regardez. Ici, tu prends un autobus, tu vas jusqu'à Tiznit. Après tu descends et comment tu vas faire, à pied jusqu'à ici ? Tu es venu. Tu prends l'autobus, jusqu'à Tiznit, jusqu'à Bou Izakarn, ou bien jusqu'à Tata, Akka. Ou bien le train. Mais pas jusqu'au village ; c'est pas encore là. C'est comme ça ici, ça a pas changé.

(Lahcen, Attacharouk, Kasbat, 2001)

La seconde approche porte davantage sur l'immatériel. Elle est fondée sur une conception perfectible de l'humain. Les visées portent dans ce cas sur l'éducation et la démocratie. Par exemple, la rencontre de Taqijjt entre les représentants de sept associations s'est soldée par une série d'orientations communes, dont une enjoignant les associations à *insister sur l'humain*. Mais c'est un président d'association qui a formulé une synthèse de cette conception à travers les quatre dimensions par lesquelles il définit le développement :

Le développement, c'est d'abord le développement de l'esprit. Puis c'est le développement du village, avec le confort : eau, électricité, l'école, la santé et la maison. C'est se sentir en sécurité dans le village. Ensuite, c'est se sentir comme un citoyen du monde entier, avec les moyens de voyager, avec de nouvelles expériences, de nouvelles idées. Enfin, c'est le développement économique, comme les palmiers, où chacun prend sa part.

(Ali, Attacharouk, Kasbat, 12/07/2001)

Cette définition synthétise les conceptions portées par les différents types d'acteurs : la dimension immatérielle, « l'esprit », mise en avant par les acteurs lettrés ; la dimension matérielle : le confort, la sécurité, soutenue par les villageois bénéficiaires ; la nécessité de l'apport extérieur qui valorise le statut des migrants ; le développement économique, en tant qu'élément essentiel du social. Le désir d'ailleurs, la volonté d'être relié au monde et à son histoire imprègne les initiatives :

Nous sommes au XXIème siècle. Les gens ont tout, internet, portable. On peut voyager dans le monde en deux secondes. Et nous, nous n'avons même pas l'électricité !

(Ali, Attacharouk, Kasbat, 12/07/2001)

La relation entre mobilité et pouvoir qui est l'un des leitmotifs de la volonté d'émigrer est également présente dans la volonté de développement. Les projets sont aussi le moyen d'émigrer chez soi. Cependant, le désir d'ailleurs, comme tout désir, s'accompagne d'une appréhension. Le développement est le produit d'une négociation.

2.3.3. Négocier le développement

Le développement est une résultante des contradictions inhérentes à la société du Sud marocain. L'enjeu peut se résumer à la question suivante : comment intégrer une dynamique de développement tout en sauvegardant les structures sociales du village ? Il serait faux de réduire le jeu de ces aspirations au simple tiraillement entre tradition et modernité. Il faut davantage comprendre le développement comme une tentative d'appropriation du changement [Balandier G., 1992]. Cela ne va pas sans une négociation au quotidien dont l'association est l'acteur principal.

« Jusque là, les gens, ils disent, je peux pas laisser ma fille faire des études, je veux pas ça. Les gens commencent à apprendre beaucoup de choses grâce à tout ça. Ils font des réunions et ils disent, pourquoi tu ne laisses pas ta fille faire des études, c'est bon pour toi. Elle va sortir et travailler et aider la famille. Maintenant, il y a des filles qui sont au collège, jusqu'au bac. Avant, ils la font arrêter en première année. Maintenant, grâce à l'association, on a les moyens pour aider les enfants à faire leurs études, même pour les pauvres, pour permettre aux garçons de préparer leur avenir. La mentalité va changer. La jeunesse actuelle, c'est pas comme avant. »

(Mohamed, Tamount, Bruxelles, 2003)

C'est dans les appréhensions qu'il suscite qu'il faut lire tout le processus de maturation dont il résulte. Fatima Mernissi a rendu compte d'une partie de ses craintes face au changement à travers son ouvrage « la peur modernité » [Mernissi F., 1998a]. Elle s'exprime ici concrètement à travers les réticences des villageois à prendre part aux projets ainsi qu'aux mesures prises par les associations pour neutraliser les effets considérés comme néfastes de ces projets. Les premières sont manifestes par diverses remarques : la perte de la « tranquillité », mais aussi et surtout à travers la crainte de la déprivation des femmes « *Ils ont peur que les filles deviennent des putes* » nous rapportait un leader associatif. Les mesures prises par des associations reflètent également le souci de contenir les effets des projets. Le premier exemple est celui de Kasbat. En 1992, le village reçoit du Ministère de l'Agriculture un moteur pour améliorer l'irrigation. Or, nous avons vu que le système du tiwizi instaure une répartition complexe de l'eau disponible entre les propriétaires. La répartition du surplus apporté par le moteur et la prise en

compte dans ce surplus des frais occasionnés par la consommation d'essence venait rompre l'équilibre cimenté par le tiwizi. Les exploitants ont finalement préféré abandonner le moteur pour préserver le mécanisme traditionnel et, au-delà, l'édifice social qui le sous-tend. Le moteur fut dès lors destiné à l'extraction de l'eau domestique. Le second exemple a été provoqué par la construction d'une route en bordure d'un douar. La circulation induite par cette route et notamment celle de touristes a suscité la création de quelques petits commerces. Il s'avérait que quelques filles du village fréquentaient ces échoppes, poussées par la curiosité et l'envie de rencontrer ces gens de passage. La crainte de voir ces filles en contact avec un « ailleurs » potentiellement corrompeur a poussé la Jemaa à interdire les abords de la route aux jeunes filles, traçant à la craie une limite infranchissable sous peine d'une amende de quelques dirhams. Les femmes catalysent ainsi une grande partie des craintes du développement. Elles sont en effet, dans toute société, le vecteur de transmission des structures sociales par le biais de l'éducation des enfants⁶⁹. Derrière « la débauche », c'est la reproduction du système social qui est perçue comme menacée. Le développement n'est donc pas un processus à tout prix. Ce n'est pas moins une force de changement qu'une dynamique de conservation qui est à l'œuvre. Le développement est perçu comme étant une fatalité, il doit arriver tôt ou tard et s'il ne se fait pas avec les villageois, il se fera sans eux dans un élan que les populations subiront pour le meilleur et pour le pire. La dynamique de développement est donc marquée par une intention de contrôler ce phénomène en préservant le tissu social.

C'est à ce niveau qu'interviennent les associations. A charge pour elles de trouver la limite, l'équilibre entre l'évolution et la conservation. Leur rôle est d'abord celui de l'interprétation des effets qu'auront les projets afin de trancher entre ce qui est souhaitable et ce qui n'est pas acceptable pour le village. Elles doivent aussi expliquer la portée de ces projets afin de désamorcer les résistances. Les réalisations bouleversent le paysage des douars. En l'espace de quelques années, le téléphone, l'eau, l'électricité, la mobilité induite par les voies de communication ont fait irruption dans le quotidien des villageois. Il faut apprendre à vivre avec. Les membres instruits des associations qui ont fait l'expérience d'un environnement analogue lors du temps passé en dehors du village pour leurs études ou leur emploi, jouent ici un rôle majeur. Il en va de même, comme nous le verrons, des émigrés, tant internes qu'internationaux. Le choix des projets d'équipement est guidé par un besoin ressenti. Mais il est surtout guidé par le besoin de conserver cet équilibre : ces projets remportent l'adhésion de

⁶⁹ La transmission des fondamentaux culturels a été analysée par Danielle Juteau Lee à travers la relation mère/enfant [Juteau D., 1983]

la majorité de la population. Les projets économiques et sociaux sont moins consensuels. C'est ici que l'on détecte avec le plus de vigueur cet élan participatif qui préside à la dynamique de développement.

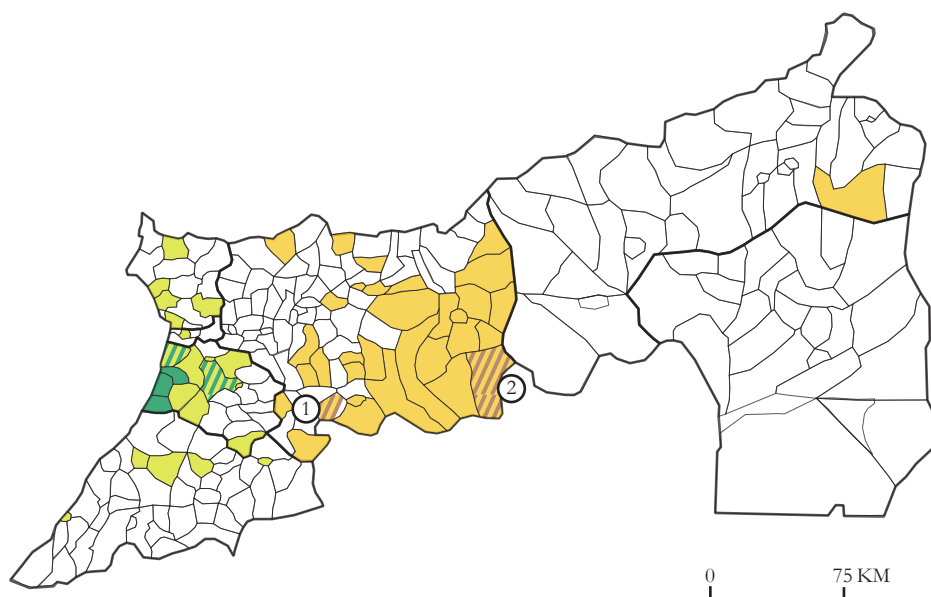
La société civile rurale du Sud marocain émerge à la faveur d'un « désir de développement » suscité par les migrants, mais aussi par les images de la vie urbaine ou encore le besoin diffus de faire partie de « l'Histoire » sans se voir déposséder de leur propre histoire. Les élites locales instrumentalisent ce désir afin de trouver, à travers leur rôle associatif, une porte d'accès à la scène publique. Les associations et leurs leaders se situent entre deux pôles normatifs, l'un coutumier, l'autre moderne. Alors que ces deux pôles sont communément opposés, nous avons observé l'usage de leur complémentarité. La dynamique de développement est donc, paradoxalement, un processus à la fois conservateur et innovateur, où l'innovation est au service de la conservation. Son rôle est de préserver une structure sociale et politique en absorbant le changement.

L'émergence de la société civile rurale dans le Sud marocain est un processus inachevé. Le paysage associatif est encore en cours de maturation.

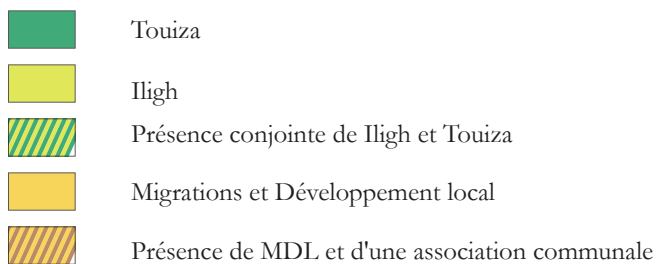
3. LE SECOND NIVEAU DES ORGANISATIONS RURALES DE DEVELOPPEMENT

Les AVD, pour la plupart de création très récente, souffrent d'un manque d'expérience et de savoir-faire en matière de montage de projet. Les organisations de second niveau ont émergé sur la base d'un besoin d'assistance. Nos enquêtes sont circonscrites à l'Ouest de la région Souss-Massa-Draa. Nous avons pu aborder trois de ces structures (voir carte ci-dessous). Nous distinguons ici les structures en fonction de l'origine de leur création. Les associations créées « par le haut » (Iligh, Twiza, Migrations et Développement local) l'ont été par des acteurs qui ne sont pas issus d'associations villageoises. Inversement, les fondations « par le bas » sont des regroupements d'AVD (Zeklaouia). Cet échantillon n'est pas exhaustif, le rapport de la GTZ signale également dans la province de Ouarzazate l'association Tichka et quelques autres structures de moindre envergure [Schlösser J., 2002, p.16]. Derrière cet ensemble de structures, émerge une stratégie des pouvoirs publics pour se rapprocher des activités des associations villageoises. En effet, toutes ces structures sont liées directement ou indirectement à Iligh, une organisation parapublique régionale. Enfin, il convient d'aborder deux modes d'intervention plus directs des pouvoirs publics : l'association d'appui à l'intégration de la femme rurale dans le développement durable et la fondation Mohamed V.

Carte 5 : Les associations de second niveau



Légende : Les associations de second niveau, plaine et montagne



Les associations communales :

- ① Zeklaouia (Commune de Ida Ou Zekri)
- ② Al Amana (Commune de Agadir melloul)

Source : Iligh, Twiza et Bilans d'activité M/D 1993-2001

3.1. Les associations créées « par le haut »

Elles sont très diverses. Leur nature dépend du type d'acteur à l'origine de la création. Elles se présentent comme des ONG locales de soutien pour la réalisation des projets. Toutefois, leurs activités ne se circonscrivent pas à la réalisation de projets et ces associations ont tendance à se comporter comme des institutions fédératrices. Leur implantation régionale leur permet de se constituer une sorte de « territoire » d'action réservé. C'est la raison pour laquelle nous distinguons ces structures dites de « deuxième niveau », des ONG marocaines classiques. Les intérêts politiques locaux ne sont pas absents de l'action de ces structures.

3.1.1. L'association Iligh pour le développement et la coopération

L'association Iligh est l'une des vingt associations régionales (voir section 1.1. de ce chapitre). Elle a été créée en 1986. Cette organisation a d'emblée compté parmi ses membres un certain nombre d'intellectuels, de grands entrepreneurs et de hauts fonctionnaires de la région, comme par exemple le directeur de l'aéroport, le président de la RAM ou un député de la province de Taroudannt qui est également présent auprès de « Migrations et Développement ». L'organisme est dirigé depuis sa création par Abderrahmane Boufetas, dont le mandat a été reconduit en 2001. En dépit de la qualité de ses adhérents et des soutiens publics (l'association bénéficie du label d'intérêt public qui lui permet d'être substantiellement subventionnée), Iligh est restée en sommeil pendant les années 1990. C'est à partir de la fin de la décennie 1990 qu'un volet d'aide au montage de projets en milieu rural prend forme. Aujourd'hui, l'association affiche sa volonté d'investir ce secteur d'activité. L'assemblée générale du 21 juillet 2001 fut organisée autour de l'aide au développement de la région. A cette date, le bilan des réalisations de Iligh couvre quatre domaines. Dans le domaine socioculturel, l'association a participé à la réfection de medrassa (écoles coraniques), l'achat de chaises roulantes pour handicapés et de fournitures scolaires. Dans le secteur de la santé et de l'équipement hydraulique, elle a permis l'alimentation en eau potable de huit douars, la construction d'une citerne, de six centres socioculturels féminins, d'une coopérative pour les femmes et des séminaires de formation pour des associations locales. Dans le domaine de la formation et de l'éducation, un centre pour les jeunes a été construit. Enfin, l'association a participé à divers projets de voirie totalisant la construction de 600 kms de route.

Il est assez difficile de cerner le rôle de cette association dans les projets. Mais elle joue un rôle bien plus important en terme de mise en réseau, permettant à des associations locales d'avoir accès à des ressources nouvelles à travers la mise en relation avec divers acteurs publics ou

privés. En effet, les actions directement pilotées par l'association sont peu nombreuses et peu coûteuses. A titre d'exemple, citons une opération médicale menée dans la région de Tafraoute et conduite par des médecins volontaires pendant un week-end. La plupart des actions entrent dans le cadre de partenariats noués avec des acteurs publics (ONEP, ONE⁷⁰) et des organisations de solidarité (Migrations et Développement, la Fondation Mohamed V...), et toujours en prenant appui sur des associations villageoises de développement, ce qui permet d'obtenir la contribution des usagers. C'est le cas pour l'ensemble des systèmes d'eau potable ou des centres de formations pour femmes. L'association permet par ailleurs de susciter le mécénat de certaines entreprises, notamment pour obtenir du matériel divers. En résumé, Iligh joue à plein son rôle de réseau de notabilités. La carte montre que le déploiement de ce réseau a des conséquences territoriales. On observe, en effet, une stricte répartition du territoire entre les deux associations principales : Iligh dans les plaines du Chtouka, du Massa et les Ida-Ou-Tanane et « Migration et Développement Local » dans les zones de montagne de l'Anti-Atlas.

3.1.2. La présence des services de l'Etat

L'Etat n'est pas absent. Les services déconcentrés peuvent inciter la création d'associations afin de capter les aides étrangères. La Wilaya d'Agadir est à l'origine de « l'association d'appui à l'intégration de la femme rurale dans le développement durable » incluant divers acteurs du milieu associatif local (dont le président de l'association Tiwizi). Cette association, créée en octobre 2000, fut mise sur pied dans le cadre d'un plan d'action régional de la préfecture. Les activités de l'association sont centrées sur la construction de « centres de développement de la femme rurale », destinés à la menée de formations professionnelles, alphabétisation, activités culturelles (couture, cuisine...). En 2001, sept centres étaient en cours de construction, un seul était achevé, à Alma. Les ressources proviennent pour partie de la préfecture, mais aussi de la population et de partenaires étrangers. Le centre d'Alma a bénéficié d'un financement de la Loire Atlantique.

Cet exemple montre comment une structure peut être mise sur pied pour servir de maître d'œuvre d'une politique locale. Les pouvoirs publics jouent conjointement de leurs prérogatives légales et de leurs réseaux. En l'occurrence, le site d'Alma a été choisi en raison des relations qu'entretenaient le Wali et le directeur de l'association des usagers d'eau à usage agricole du village. La société civile tend à devenir un marché où la clientèle est en demande de

⁷⁰ L'ONEP est l'Office National de l'Eau Potable, l'ONE est l'Office National d'Electricité

compétence pour obtenir des financements et une technicité. Les pouvoirs publics proposent leurs compétences, et sont en concurrence avec d'autres acteurs associatifs.

La Fondation Mohamed V est appelée à jouer un rôle de premier ordre dans l'encadrement politique de la dynamique de développement local. Cette fondation est dirigée par le Roi lui-même. Il s'agit d'une ONG à vocation généraliste, qui, par exemple, agit en faveur des handicapés et des migrants. Son objectif affiché est de réinvestir le champ de la « solidarité » pour en chasser les islamistes. La Fondation Mohamed V a pris en charge « l'opération transit⁷¹ » au détriment de la Fondation Hassan II depuis 2000. Dans le Sud, la Fondation intervient ponctuellement pour des projets d'importance, notamment aux côtés de l'association Iligh ou « Migrations et Développement ». Par exemple, la Fondation a participé à la construction de deux collèges dans la province de Taroudannt en partenariat avec l'OSIM. Chacune de ces opérations est largement relayée par les médias, ce qui en fait une institution particulièrement visible. La place et la stratégie de la Fondation ne sont pas encore nettement lisibles. L'éventail de ses terrains d'intervention témoigne d'une certaine volonté d'investir l'ensemble du champ du caritatif et du développement, et ce, même au détriment d'anciennes structures publiques. On peut se demander si la Fondation va conserver cette orientation ou recentrer ses activités.

3.1.3. Twiza⁷²

Cette structure, liée à Iligh, fut mise en place en 1998. Twiza et Iligh sont deux structures indépendantes sur le plan juridique, mais le président de la première, Brahim Hafidi, est aussi le secrétaire général de la seconde. Twiza est née du besoin ressenti d'une plate-forme afin de gérer les flux d'informations entre les associations. Ses membres sont principalement des fonctionnaires et des enseignants issus de la région, sensibilisés à cette problématique par le biais de leur engagement pour leur propre village. Les objectifs déclarés de l'association sont : créer une coopération entre les associations villageoises en mettant en relief les projets qui ont le mieux réussi, former des cadres associatifs dans chaque douar et leur dégager des moyens

⁷¹ Il s'agit d'une opération destinée à faciliter l'arrivée et le départ des migrants lors des vacances d'été. Elle consiste à fournir un accueil et divers services (sanitaire, informations juridiques, etc.) sur les points d'arrivée (zones portuaires et aéroportuaires).

⁷² Cette association s'appelle officiellement Tiwizi. Toutefois, afin de ne pas créer de confusion avec l'association villageoise du même nom, nous la désignons par « Twiza », qui est la forme féminine de ce mot berbère et qui se traduit de la même façon. L'adresse du site de l'association est www.tiwizi.fr

techniques. En 2002, quarante AVD, réparties sur huit communes rurales du Chtouka avaient adhéré à cette plate-forme.

Son siège est situé à Biougra, chef lieu de la province du Chtouka Aït-Baha, le coeur agricole de la vallée du Souss et du Massa, à une cinquantaine de kilomètres d'Agadir.

Cette région possède une identité socioéconomique forte. Nous avons déjà eu l'occasion de présenter la problématique de l'agriculture en plaine et la confrontation entre un système intensif tourné vers l'exportation et une agriculture traditionnelle qui alimente le marché local, les coûts engendrés par la diminution de la nappe phréatique et le problème social que génère l'importation de main-d'oeuvre.

La plaine du Massa et du Chtouka est une des plus anciennes zones d'émigration du Maroc. Ce phénomène, allié à la précarité de la société agraire, est à l'origine d'une puissante dynamique associative amorcée au début des années 1990. Le taux d'accès des foyers à l'eau potable est passé de 5% en 1992 à 75% en 1998 et le taux d'électrification de 15 à 70% sur la même période⁷³. Il y aurait près de 500 associations villageoises dans la province du Chtouka.

Twiza a permis la tenue de sessions de formation en 2000. Ces sessions sont de deux types, soit des journées de formation destinées à des leaders associatifs, soit des journées passées dans les douars pour toucher l'ensemble des usagers. Il est également question d'introduire une sensibilisation à l'outil informatique dans le cadre d'une volonté du ministère de l'emploi de généraliser l'utilisation des nouvelles technologies dans la société civile. Twiza met au point un logiciel simple pour la gestion de la consommation d'eau (suivi comptable, etc.). Un don de l'ambassade d'Allemagne a permis l'équipement de quinze douars en pompes doseuses pour le traitement de l'eau domestique. Le succès de cette démarche déborde aujourd'hui le cadre de la province. Par ailleurs, l'association essaye d'encourager des activités génératrices de revenus avec la réhabilitation de petites fermes. L'idée est de réactiver les pratiques collectivistes des douars. On retrouve ici la dimension conservatrice du développement local. Enfin, un troisième volet socioculturel a été mis en place. Là encore, il s'agit de s'appuyer sur des structures traditionnelles et de faire de l'ancienne « Dar Jemaa », le local de l'assemblée villageoise, un centre d'activités multiples, un lieu approprié par les habitants : alphabétisation, bibliothèques, soutien scolaire, planification familiale, etc.

L'association Twiza est, par ailleurs, partie prenante d'un réseau dans le cadre du programme de préservation de l'arganier, le réseau des associations de la réserve de biosphère de l'arganier (RARBA). Ce réseau comprend 123 associations réparties sur cinq provinces : Essaouira,

⁷³Source ONEP et ONE

Tiznit, Taroudannt, Chtouka et Agadir. D'une façon générale, Twiza fait montre d'une très bonne insertion dans le réseau des organismes qui occupent le terrain du développement dans la région. Elle travaille en partenariat avec le PNUD, le Fond Mondial pour l'Environnement, l'AMSED⁷⁴.

3.1.4. Migrations et Développement local

Nous aborderons plus précisément le cas de « Migrations et Développement local » (MDL) dans la partie suivante, à travers un regard porté sur l'OSIM « Migrations et Développement ». MDL a été créée en 1996. Même si sa structure est formellement distincte de « Migrations et Développement », il s'agit d'une antenne de l'OSIM chargée d'assister la menée des projets. Ainsi, son budget, la constitution de son bureau dépend de l'association marseillaise. Cette association a été créée pour permettre le suivi des actions devenu trop lourd pour être assuré depuis la France. Elle prend en charge les AVD dont elle est à la fois l'interlocuteur, l'animateur, le coordinateur, et même le représentant auprès des partenaires institutionnels. Elle regroupe tous les membres de l'équipe de terrain. Depuis sa création, MDL a travaillé avec plusieurs centaines d'associations villageoises. Elle a, à plusieurs reprises, travaillé en partenariat avec Iligh.

3.2. Zeklaouia : constitution « par le bas » d'une association communale⁷⁵

L'association fut créée en 1998 pour la réalisation d'une route dans la province de Taroudannt, commune de Ida Ou Zekri. La commune de Ida Ou Zekri se situe à 10 km au Sud de Igherm. Elle compte 54 douars, dont la plupart possède une AVD. Les membres de Zeklaouia la présentent comme l'association d'une tribu, une fédération de douars, davantage que comme celle d'une commune rurale. La tribu des Ida Ou Zekri possède quatre fractions qui apparaissent à l'occasion de conflits ou alliances entre les différentes AVD. Zeklaouia possède une structure jumelle en région parisienne. Elle chapeaute une vingtaine d'AVD.

Cette route est un tronçon de 10 kms d'un axe Taliouine-Aït Abdallah long de 150 kms. Au total, cinq associations entre les deux villes se partagent la construction de la route en cinq tronçons. L'idée du projet est de susciter la participation des populations bénéficiaires par le

⁷⁴ Association marocaine de solidarité et de développement

⁷⁵ Nous appelons associations communales les associations regroupant les AVD situées sur le territoire d'une même commune. Ce qui ne signifie pas qu'elles sont le fait de la municipalité. Nous ne sommes pas en mesure de donner le nombre de ces structures à l'échelle de la zone étudiées. Elles sont certainement peu nombreuses.

biais d'associations regroupant plusieurs douars sur une base communale et/ou tribale. Ce projet a démarré en 1994 avec la signature d'une convention entre une dizaine d'associations de second niveau du type de Zeklaouia, et le Ministère de l'équipement pour la construction de 539 kms de route dans l'Anti-Atlas. Ce programme est impulsé par Mohamed Sajid, député de la province. La part du cofinancement des associations s'élève entre 6 et 50%. Les communes rurales ont été associées au projet à partir de 1999. L'aménagement d'une voie routière en montagne coûte approximativement un million de dirhams par kilomètre. Le cofinancement est présenté comme générant un effet de levier pour la participation de l'Etat. « Migrations et Développement » intervient à titre d'intermédiaire entre les différents acteurs. Zeklaouia fut créée pour les besoins de ce programme. Sa création a été décidée à Casablanca, chez Monsieur Sajid, le député de la circonscription qui est à l'origine de l'ensemble du projet de voirie. « Migrations et Développement » était présente sur la zone depuis plusieurs années avec la réalisation de projets pour certains douars de la commune.

Au niveau de la commune, cette route est un projet vieux de 40 ans. Les premiers travaux ont été entamés sous le protectorat. Elle suit aujourd'hui le même tracé que l'ancien projet. La route est achevée depuis 2001, à l'exception d'un tronçon de 5 km qui est à l'origine d'un litige au sein de l'association. Le souk des Imaoune (l'une des quatre fractions), est l'un des plus importants de la région. Il se tient sur le lieu dit « Souk Had Imaoune ». Le tracé français, pour des raisons économiques, ne traversait pas ce souk et passait à cinq kilomètres de là. Le premier projet de route se calque sur ce tracé, ce qui provoque le mécontentement de la fraction des Imaoune, dont fait partie le président de Zeklaouia au Maroc. Le conflit a durablement divisé l'association.

Ce regard porté sur Zeklaouia fait apparaître toute l'ambivalence de ces structures fédératives. Ces regroupements d'AVD créés pour un projet commun sont une exception à l'échelle du Sud marocain. Cette exception est avant tout le fait d'une volonté politique extérieure. Le conflit exposé ici démontre la sensibilité de ce type de structure aux divisions familiales et claniques qui structurent la société locale.

Ce type de structures de « second niveau », capable de faire l'interface entre intervenants et villageois est très recherché par les ONG et les institutions internationales. Elles constituent un étage intermédiaire crucial pour le développement local. Elles sont le point de rencontre entre intérêts claniques et politiques, les deux grandes catégories de fractures du paysage

politique du Sud marocain. C'est à ce niveau stratégique que les pouvoirs publics affirment leur présence.

Nous avons choisi ici de présenter ces structures selon leur mode de constitution. Toutefois, cette distinction s'est révélée être peu intéressante en raison des intérêts politiques qui se situent derrière ce type d'association. Le député de la province de Taroudannt apparaît dans trois des quatre structures présentées ici : Zeklaouia, Iligh et MD/L, et la quatrième (Twiza) est elle-même une structure proche de Iligh. Monsieur Sajid est originaire d'Azaragh n'Irs, à l'Est de Igherm. Il est aujourd'hui entrepreneur à Casablanca et député centre droit de l'Union Constitutionnelle. Cet élu a trouvé dans le développement le terme central de son action de terrain⁷⁶. Il se positionne en médiateur entre les institutions et la population. Il considère son action comme permettant d'aider les populations à formuler leurs besoins d'une part, et à solliciter les pouvoirs publics afin de constituer un partenariat (entretien, M. Sajid, 15/06/2002). Son implication a largement contribué à politiser la question du développement local dans la province de Taroudannt. Il apparaît que les douars qui bénéficient de son intervention constituent également l'assise électorale du député (réélu en 2002). « Migrations et Développement local » est par ailleurs accusée par l'opposition de clientélisme en favorisant les structures qui seraient dans la ligne politique du député (intervention au Congrès du PPS, Agadir, 14 juin 2003). Il est question de la création d'une structure d'appui sur la commune de Ouled Brahim pour soutenir des projets issus des associations « déboutées ». Des militants de gauche sont à l'origine de cette initiative. Nous pouvons affirmer que les associations de second niveau constituent le relais makhzenien dans la dynamique de développement local.

4. PLACE DES EMIGRES

Les émigrés jouent dans la dynamique de développement local un rôle majeur. Précisons d'emblée la diversité des situations. Nous avons déjà eu l'occasion de voir que les migrants peuvent totalement porter l'effort, jusqu'à en déposséder la population. L'inverse est également possible avec un désengagement complet. Toutefois, entre ces deux extrêmes, les émigrés s'impliquent plus ou moins aux côtés de l'association. Nous allons essayer, dans un premier temps, de voir quel est leur apport spécifique. Nous verrons dans un second temps

⁷⁶ Ce fait est très rare. Le développement local est généralement absent des agendas des partis politiques. Pendant les élections législatives de 2002, aucun programme, à notre connaissance, n'en faisait mention au niveau national.

quelles sont les stratégies mises en œuvre par la communauté villageoise pour conforter le lien avec les émigrés.

4.1. Les émigrés, avant-garde du développement

Les travaux de Xosé M. Nunez Seixas sur les émigrés d'Amérique latine issus de Galice ont porté sur leur rôle dans l'essor associatif de la région au début du siècle. L'auteur observe une influence socioculturelle. A travers leurs comportements, les « rémigrés » ont introduit les concepts de civisme, d'urbanité, la notion d'hygiène ou de sécurité. L'auteur décrit ainsi leur rôle d'avant-garde du développement [Nunez Seixas X.M., 1999, p.103 et s.]. Nous allons essayer de montrer qu'il en va de même pour les migrants marocains.

Le rôle financier des émigrés est essentiel. Nous avons vu que l'argent était un biais pour s'acquitter des charges coutumières qui leur incombent. C'est également vrai en ce qui concerne les projets de développement. Par exemple, les programmes gouvernementaux pour l'électrification et l'équipement hydraulique en milieu rural marchent très bien dans le Sus marocain. Les deux provinces qui comptent le plus de réalisations sont les provinces de Tiznit et Taroudannt (voir carte 6, chapitre 3, section 3.3.1.). Ces projets peuvent être à l'initiative des migrants eux-mêmes ou sollicitée par les villageois.

Ce soutien est indispensable, mais le rôle des émigrés ne s'épuise pas dans sa dimension financière. Ils remplissent également une fonction d'explicateur du développement. Nous avons eu l'occasion d'examiner les craintes que soulève le changement social et les façons dont elles s'expriment. Les émigrés assument cette fonction soit directement, par le biais des négociations et des récits qu'ils présentent de leur vie en milieu urbain, soit indirectement, par leur comportement et l'aménagement de leur habitat. Les femmes migrantes occupent ici une place de premier plan. L'aménagement intérieur, l'importation de nouveaux objets et leur utilisation dans le quotidien villageois, mais aussi la diffusion de ces pratiques par le biais des autres femmes du village suscitent une dynamique de développement « par le bas ».

Cette implication se concrétise enfin par la présence des émigrés dans les associations elles-mêmes. Les émigrés à la retraite jouent ici un rôle particulier. Leur présence régulière et prolongée leur permet un suivi des projets et des activités de l'association, leur âge leur confère une légitimité de parole, leur connaissance de la migration et de ses membres les situent à l'interface entre les absents et l'association. Par exemple, à Kasbat, nous avons vu que l'association compte 20 membres, représentant les cinq factions du village. Cette association

possède six ex-migrants, élus répartis dans trois des cinq factions. Ils ne représentent donc qu'un tiers des membres, mais plus de la moitié des villageois. Leur présence est donc stratégique au sein de l'association.

Les émigrés jouent aussi parfois un rôle direct dans la prise de décision et le suivi des réalisations. Les fêtes de village et les retours des congés annuels sont le moment privilégié des débats.

4.2. La fête de village

Le rôle des fêtes⁷⁷ dans les relations entre les migrants et les villages dont ils sont issus a été analysé dans le contexte portugais par Marie-Antoinette Hily et Michel Poinard [Hily M.A., 1996 ; Hily M.A., Poinard M., 1997]. La fête du village est le temps de l'actualisation des relations migrants/population. Elle fonde la cohérence des relations à partir de l'image idéalisée d'un village ancré dans la tradition et un passé mythique.

Il en va de même dans le Sud marocain. Deux moments sont importants : la fête du mouton (Aïd El Kebir) et le mois d'août. L'aïd est une période de mouvements intenses, moment où ceux qui vivent et travaillent en ville rejoignent les villages. L'achat du mouton est une nécessité coûteuse où l'apport des émigrés est souvent indispensable. Ce temps du rassemblement réactive les solidarités familiales et villageoises. La fête du mouton est aussi un temps fort de la vie associative. C'est le moment pour ceux de l'extérieur de prendre des nouvelles de l'avancement des travaux, des prises de décisions, etc.

L'aïd est une fête qui est fonction du ramadan. Son calendrier évolue sur toute l'année. De plus, sa durée restreinte ne permet pas la venue massive des émigrés de l'étranger. C'est la raison pour laquelle les mois d'été sont le véritable temps fort de la vie rurale. Il s'agit d'une période où se succèdent les fêtes de village, les mariages et autres manifestations culturelles. C'est aussi un temps où l'on observe la tenue de nombreuses assemblées générales d'associations villageoises. Par ailleurs, les fêtes sont un moyen pour sensibiliser les émigrés aux questions qui agitent le village. Elles permettent de réactiver les liens de solidarité et les allégeances, mais aussi de se projeter dans l'avenir : la fête est le temps des projets. Nous le verrons plus précisément à travers l'exemple d'Awala (voir ci-dessous). Elle célèbre les projets passés et prépare ceux à venir. Elle insère le village dans une temporalité idéalisée, entre un passé humanisé et un avenir technicisé. C'est dans cette temporalité que s'inscrit la relation village/migrants.

⁷⁷ La Revue Européenne des Migrations Internationales a édité un numéro spécial intitulé « fêtes et rituels dans la migrations », sous la coordination de Marie Antoinette Hily et Deirdre Meintel (2000, vol.16, n°2)

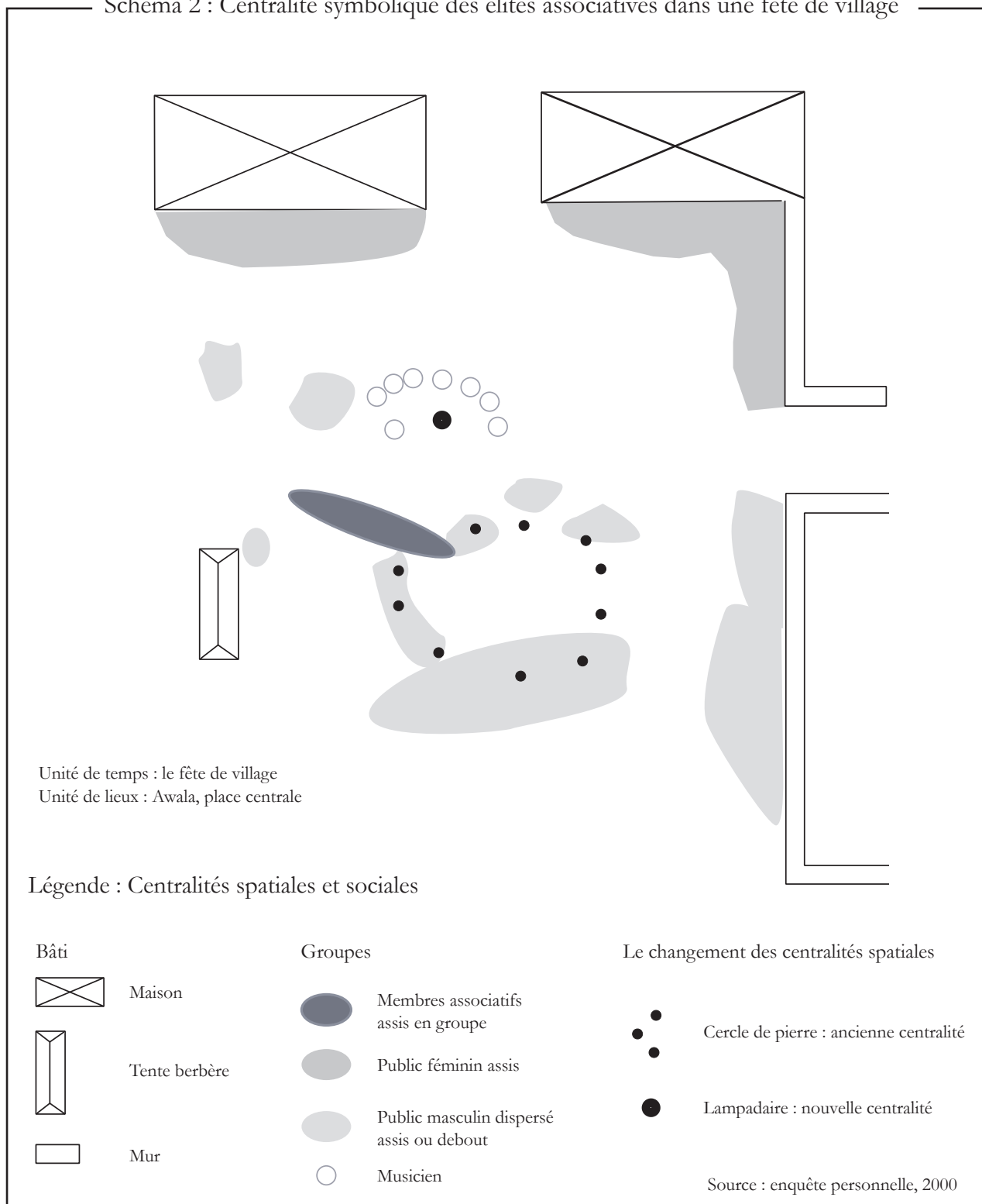
On peut distinguer deux types de manifestations : les « moussems », fêtes de village rassemblant les habitants autour d'un événement fondateur du village : célébration du saint protecteur ou du fondateur du village, de la fin d'un conflit tribal ; les « festivals », organisés par l'association et se voulant être une vitrine des activités de celle-ci. La première est régulée par la tradition, organisée par la Jemaa ou une famille importante. Les festivités se déroulent sur deux à trois jours, autour d'événements folkloriques : chants traditionnels (Ahwach), chevauchées, repas rassemblant invités et villageois, conteurs et acrobates, etc. Les festivités sont ouvertes à toute personne, cependant les liens familiaux et anciennes alliances tribales sont réactivés à cette occasion avec l'invitation des représentants de factions plus éloignées. Les festivals sont une sorte de rénovation des moussems traditionnels. Ces événements sont parfois dotés d'un nom qui les distingue des moussems : ce sont des « journées culturelles et sportives » ou la fête de l'association villageoise X... Certaines manifestations sont directement dédiées aux émigrés comme « la journée des émigrés » organisée par l'association Assadaka, de Taqijjt (province de Goulmime) en août 2000. Les manifestations sont elles-mêmes différentes, plus empreintes du souci de valoriser le patrimoine du village et les réalisations de l'association : expositions sur le village, exposition du travail effectué dans les diverses commissions associatives, interventions publiques des responsables associatifs, voire conférences avec des intervenants extérieurs, etc.

Il serait faux d'opposer les deux types de manifestations en fonction du couple tradition/modernité. Il faut davantage les comprendre comme deux formes d'interprétation de la tradition dont l'objectif est identique : il s'agit avant tout de magnifier la communauté afin de réactiver la mobilisation des habitants (migrants inclus) autour d'un projet commun. L'intention d'avenir est aussi présente dans les moussems que la nostalgie du passé dans les festivals. Celle-ci est explicite dans la valorisation du patrimoine villageois à travers, par exemple, une exposition d'objets anciens. Celle-là est plus diffuse.

Nous avons eu l'occasion d'assister à une fête du douar d'Awala (province de Tiznit, cercle de Tafraoute) au mois d'août 2000. Le film que nous avons effectué à cette occasion permet de cerner, à travers la « mise en scène », les fonctions sociales des moussems.

La séquence a été filmée entre 23h et 2h du matin. Il s'agit d'un Ahwach d'hommes jouant sur la place principale du village. Notre intérêt est centré sur le positionnement des différents acteurs sur cette place. Le schéma ci-après cartographie la scène.

Schéma 2 : Centralité symbolique des élites associatives dans une fête de village



Conception et réalisation graphique : Thomas Lacroix, Migrinter, 2003

Les femmes ont été placées contre les murs des maisons qui délimitent la face Ouest de la place. Elles sont toutes revêtues du costume traditionnel noir de Tafraoute. Leur présence visuelle est massive et laisse l'impression d'un bloc homogène et compact. La présence masculine est diamétralement opposée à celle des femmes, dans tous les sens du terme. Les

hommes forment un arc de cercle diffus et multicolore du côté Est de la place, le côté qui s'ouvre sur l'extérieur du village. Au centre, le groupe folklorique chante et danse en cercle, à proximité du seul lampadaire électrique qui illumine la place. Ce qui nous intéresse ici n'est pas la symbolique de la domination masculine, mais la disposition affichée par rapport à ce lampadaire et la place des dirigeants de l'association dans le public. Il faut préciser que l'orchestre n'est pas placé au centre de la place. Celui-ci est constitué par un cercle de pierre qui délimite l'ancienne aire où était battu et distribué le grain. L'implantation du lampadaire a créé une nouvelle centralité sur la place. L'ancienne aire ne joue aucun rôle dans l'emplacement du public. Il est évident que cette disposition est avant tout un choix pratique : le groupe de musiciens a investi l'emplacement le mieux éclairé de la place. Mais nous ne pouvons pas ne pas y voir par ailleurs une sorte de célébration de l'éclairage électrique, l'autre point focal de la soirée. Au fur et à mesure de la progression du concert, des jeunes du village sont venus s'insérer dans le groupe pour participer à la danse. Le cercle s'élargissant, les artistes en sont venus à entourer le poteau, renforçant encore l'impression de célébration moderne. Mais, pour être complet, il nous faut enfin situer les membres de l'association. Ceux-ci sont des émigrés installés pour la plupart en tant que commerçants à Casablanca. Les projets sont financés grâce à un local commercial de Casablanca dont le produit des bénéfices alimente la caisse de l'association. L'électrification est le premier projet d'envergure. Elle a pu être réalisée dans le cadre du programme PERG (voir chapitre 3, section 3.3.). Les programmes d'aide au projet). Grâce à ce système, la part due par les villageois a été couverte par la caisse. Au cours de la soirée, les membres du bureau, encadrés par les notables de la Jemaa et les autres émigrés présents, sont restés assis sur le côté Est-Sud-Est de l'arc de cercle, à mi-chemin entre le groupe (et le lampadaire) et la tente de nomade qui ferme le côté Sud de la place. Cette tente est traditionnellement édifiée à l'occasion des fêtes. Ce groupe se distingue par sa tenue assise et compacte, alors que les autres spectateurs masculins sont en général assis sur le sol ou debout. Ce positionnement, entre tente nomade et poteau électrique, est chargé d'une symbolique qui s'insère parfaitement dans l'esprit de cette soirée, entre tradition et modernité, entre passé et avenir, un avenir qui serait la transposition d'un passé réinventé.

Le lien entre la fête et le projet est donc déterminé par la centralité de la scène. L'évènement célèbre la réalisation de l'éclairage public. Mais il est aussi, en coulisses, le temps de la discussion pour les projets à venir. Peu avant le début des festivités, le président nous a donné rendez-vous devant la mosquée où se tenait une réunion concernant la gestion de l'échoppe de Casablanca, et l'utilisation du budget. Le président nous a confié qu'un projet de réfection de

la place du village était en cours de discussion, ainsi qu'un projet de mise en réseau avec les associations de la région. La discussion, la « projection » mentale de l'avenir du village a pu se poursuivre dans la nuit, pendant le concert.

La place privilégiée des migrants est, par ailleurs, à mettre en perspective avec une logique de séduction, de sensibilisation aux affaires du village. La célébration est une forme de sollicitation, une sollicitation assumée puisque les migrants participent à titre principal au financement des festivités. Certains villages organisent des manifestations spécialement dédiées aux migrants (nous avons évoqué le cas de Tajjijt en août 2000), à l'instar de ce qui existe au Portugal. Ce type de manifestation reste peu fréquent, l'important étant de sauvegarder les apparences du pouvoir des notables et de voiler la réalité d'une dépendance. L'équilibre fonctionnel de la fête se situe à ce niveau : la sollicitation ne doit pas être l'aveu d'une impuissance.

4.3. L'association et l'intégration de l'apport des émigrés de l'étranger

Nous avons vu que les relations entre les migrants et le village étaient empreintes d'ambiguïté. Un ensemble de mécanismes, au premier rang desquels la « dette », permettent de maintenir le bénéfice économique de l'émigration sans renversement de l'ordre politique local. La participation des émigrés au développement est chargée des mêmes conditionnalités. Les émigrés d'Europe jouent, nous l'avons vu, un rôle fondamental dans la dynamique de développement local. On peut se demander s'il existe des stratégies analogues permettant de contrôler l'apport des migrants dans les projets. On distingue ici trois cas de figure.

Tout d'abord, nous avons constaté que, d'une manière générale, la présence des migrants s'inscrit en filigrane dans la dynamique de développement. Ils sont loin d'occuper le premier plan sur la scène locale comme c'est le cas en Afrique subsaharienne. Il faut distinguer migrants internes et internationaux. La présence plus soutenue des premiers leur confère une position privilégiée. L'association est une instance permettant de prévenir l'exportation de la maîtrise du développement. Elle produit une confusion des rôles, celui des notables locaux et celui des exilés. Dans ce cas, l'AVD permet d'invisibiliser les ressources migratoires au profit de la conservation d'un équilibre interne. La distribution des rôles procède d'un jeu d'affichage et de disparition. Ce qui est montré est aussi important que ce qui ne l'est pas. Le rôle des migrants est reconnu, mais confiné dans le cadre de l'association.

Le cas de l'AVD de Tataoute, exposé plus haut, constitue un contre exemple où le village est dépossédé par une élite émigrée du processus de développement. Le centre de décision est

situé à Casablanca et non au village. Les projets sont moins l'expression des besoins de la population que le produit d'opportunités entrant dans le cadre de programmes globaux décidés en haute instance.

Le cas de Kasbat Aït Herbil constitue un intermédiaire puisque les migrants en France et au Pays-Bas ont créé une structure jumelle permettant de formaliser les relations migrants/AVD. Les migrants peuvent dès lors faire jouer leur capacité de financement pour négocier la conduite des réalisations. La délégation accordée à l'AVD est compensée par une information sur la destination de l'argent, non seulement lors des retours, mais tout au long de l'année. L'absence des migrants dans le champ politique est compensée par une collaboration consentie. Abdelmalek Sayad a montré comment les migrants pouvaient être acteurs et complices du système social d'exclusion politique [Sayad A., 1999, pp.25 et s.]. Nos observations débouchent sur un constat identique avec, toutefois, une nuance. Le consentement ne vaut que sur le plan local et national. Il est accordé en échange de la reconnaissance d'un statut spécial. Nous verrons dans la seconde partie de cette thèse que ce statut s'exprime sur un plan transnational.

Dans le Sud marocain, la dynamique de développement est soutenue par un essor associatif sans précédent.

Ces associations font office d'intermédiaire entre les villageois et les partenaires extérieurs. Elles prennent par la suite les réalisations terminées en charge. Ces associations ne sont pas de simples opérateurs, mais de véritables instances de traduction entre les aspirations de la population et les points de vue des partenaires. Elles opèrent une adéquation entre les différentes conceptions du développement. Toutefois, le développement n'est pas une fin en soi, il est le support de stratégies politiques. Les acteurs associatifs ne sont uniquement pas des notables traditionnels, mais des individus qui possèdent la capacité de s'inscrire et de manipuler divers registres normatifs. Pour ces acteurs, le mouvement associatif est une voie d'accès à un espace public cloisonné. L'inscription territoriale des projets est une manifestation de leur savoir-faire et donc de la légitimité de leur leadership. Le territoire devient le support expressif du pouvoir local. Marc Mormont a travaillé sur des associations villageoises de préservation de l'environnement en France. Pour ce sociologue, la localité se situe entre une logique patrimoniale (une identité, une socialité à préserver) et une logique de

promotion qui alimente un droit à l'exode. L'association est décrite comme une institution médiatrice : « *la médiation est cette fonction de la vie sociale qui permet de passer d'un registre à l'autre, d'une interprétation à l'autre de chaque élément de la vie sociale : il y a médiation chaque fois qu'une action quelconque qui pourrait tendre à se référer uniquement au code de promotion est appelé à se référer aussi au code de sociabilité ou de patrimoine* » [Mormont M., 1996, p.63].

La dynamique de développement permet d'intégrer une évolution des structures socioéconomiques tout en préservant le tissu sociopolitique et ses hiérarchies. Les associations opèrent une dialectique entre changement et préservation. Elles prennent en charge une ouverture contrôlée vers l'extérieur qui se vérifie à la fois dans la capacité à garder des liens avec ceux qui ont quitté le village et à préparer les jeunes à partir. Les projets associatifs fournissent des biens culturels urbains, supports d'une préparation à la mobilité. Les émigrés jouent un rôle de premier plan. Ils puisent dans l'espace transnational les ressources des projets et jouent un rôle d'explicateur des transformations de l'espace villageois. Ils préparent ainsi à une pénétration de l'ailleurs dans cet espace. La globalisation est souvent perçue comme un phénomène homogénéisant délitant les identités locales. Nos observations soutiennent au contraire l'idée que la résurgence d'identités locales serait partie prenante de la mondialisation⁷⁸. Les fêtes collectives ont une fonction d'équilibrage et de légitimation des projets et des acteurs. Au cours de ces manifestations se construit un « nous » villageois à la charnière entre l'individu, l'extérieur et un passé où se tissaient des relations de proximité. L'enjeu du développement est bien de contrôler la pénétration de l'extérieur tout en répondant aux conflits normatifs.

⁷⁸ Hypothèse confirmée par les recherches sur d'autres terrains : en Afrique, Amérique du Sud ou Inde. Les travaux de Sarah Radcliff sur l'Equateur et la Bolivie : « *transnationalism, indigenes people and development in Ecuador and Bolivia* » portent sur des opérations de développement en Equateur et Bolivie liés à la campagne « 500 ans de résistance » contre le colonialisme. Le transnationalisme a servi de ressource dans le débat sur l'indianité et la place des indiens dans l'Etat-Nation [Radcliffe S., 2001].

Chapitre 3 : L'Etat Marocain face aux flux transnationaux : espace transnational, développement local et construction des territoires

L'analyse du positionnement de l'Etat marocain par rapport aux flux de développement permet d'aborder sous un nouveau jour la problématique des relations entre Etats et espaces transnationaux. En effet, pour les Etats d'émigration, ces flux constituent le plus souvent une manne indispensable : les transferts représentent 80 milliards de dollars en 2002, soit l'équivalent de 160% de l'aide publique au développement. Outre l'importance économique qu'ils représentent, ces flux possèdent une forte charge symbolique. Ils matérialisent l'attachement des exilés et au-delà, la capacité d'une nation à conserver la transcendance du lien, à susciter un sentiment d'appartenance contre les forces délétères du temps et de la distance. Plus encore, les flux sont perçus comme une victoire sur l'Occident dont la force d'attraction distille le doute dans la conscience nationale. Les flux sont la preuve que cet Occident est finalement incapable de rompre les liens entre la « Mère-Patrie » et les siens.

Si l'espace transnational procure aux Etats d'émigration, comme le Maroc, des ressources tant matérielles qu'économiques, il n'en demeure pas moins qu'il représente un enjeu sensible à gérer. Par exemple, l'émigration est souvent le refuge de l'opposition dans les régimes autoritaires. Enfin, les Etats d'origine, engagés dans le jeu des relations Nord/Sud, subissent les pressions des Etats d'accueil pour participer à la régulation des flux transnationaux. Le Maroc devient un Etat d'immigration, un pays de transit, dernière étape avant le passage de l'Afrique à l'Europe. En raison d'une fermeture restrictive des frontières et de la difficulté de passer le détroit, ce qui n'était qu'une étape pour les candidats à l'immigration devient un lieu d'installation. Le changement de situation pour l'Etat marocain est difficile à gérer. L'Europe exporte ses pratiques sécuritaires et cette exportation est supportée par l'aide publique au développement et les investissements directs.

Ce chapitre est destiné à évaluer la capacité de l'Etat marocain à contrôler les flux de développement. Il s'articule en trois parties. Nous examinerons tout d'abord sa politique migratoire en essayant de voir quels sont les moyens dont dispose le Maroc pour canaliser les flux liés à la migration. Ensuite, nous nous demanderons dans quelle mesure le pays est

capable de contrôler son propre développement à travers un tableau de la coopération internationale au Maroc. Enfin, nous nous intéresserons plus spécifiquement aux politiques publiques mises en place pour exploiter ces flux de développement.

1. L'ÉTAT MAROCAIN ET LES FLUX TRANSNATIONAUX MIGRATOIRES

La politique migratoire marocaine nous renseigne sur la conception des pouvoirs publics vis-à-vis de l'émigration. La politique migratoire marocaine n'est pas seulement une politique d'émigration ou d'immigration. La première fut ébauchée en 1968. La politique de gestion des départs n'existe plus depuis 1974. Toutefois, cette politique d'émigration peut se définir comme une politique de canalisation des transferts. La seconde se met en place sous la pression européenne. Il faut plutôt entendre par cette expression le comportement et le discours de l'Etat à l'égard des migrants. La politique migratoire doit être prise comme l'ensemble des dispositifs destinés à influencer sur les comportements des émigrés.

1.1. La politique migratoire marocaine.

Les premières mesures concernant la politique migratoire sont prises à partir de 1968. On distingue deux périodes dans l'évolution de la politique migratoire marocaine, dont l'année 1989⁷⁹ constitue la charnière. La première période est celle de la suspicion, de la répression, mais aussi de la canalisation. La seconde période est celle des tâtonnements. La fin de l'opposition politique, l'échec de l'encadrement par les amicales conduisent le gouvernement vers de nouvelles voies, entre séduction et contrôle. Tout se passe comme si l'Etat assumait à la fois le rôle du père répressif pour les immigrés et de la mère protectrice des émigrés.

1.1.1. 1968-1989, le temps du contrôle

Le royaume considère que l'émigration représente un moyen de soulager le marché du travail, une source de devises et une amélioration de la qualification des travailleurs. Au-

⁷⁹ Une périodisation centrée sur l'année 1974, année charnière des politiques migratoires en Europe, est communément admise [Chattou Z., 1998, pp.117 et s.]. Nous préférons prendre l'année 1989 comme point d'appui. Les transformations survenues en 1989 permettent de mieux saisir la situation actuelle. Il nous semble que les mesures prises dans les années 1970 entrent dans une ligne de conduite amorcée en 1968. Elles n'introduisent pas de rupture suffisante pour justifier un changement de période.

delà de ces conceptions, le discours public sur l'immigration trouve son référentiel dans une image construite dans l'opinion : une population à la marocanité douteuse, peu encline à partager les fruits de sa richesse. Très tôt s'instaure un discours sur les besoins de conserver les liens, la culture et la mémoire. La conservation du lien est au cœur des représentations politiques. Toutefois, il est moins un objectif qu'une justification pour voiler le véritable but des dispositifs mis en place : le contrôle et la sécurité.

Il n'y a pas, à proprement parler, de politique d'émigration marocaine à part entière, au sens d'un programme de gestion des départ. Celle-ci n'est qu'un volet de la politique intérieure. A partir de 1963, avec la signature des accords de main-d'œuvre avec les différents Etats européens (France, Belgique, Pays-Bas et Allemagne), les pouvoirs publics font du Nord et du Rif le premier bassin de recrutement des entreprises étrangères, et ce, nous l'avons, vu, pour des raisons sécuritaires. La politique d'émigration marocaine est centrée sur l'idée de « garder dedans ceux qui sont dehors » [Fargues P., 2003]. A partir de 1968, et plus encore avec le plan de 1973-1977, le Maroc met en place des mesures incitatives : création de services chargés de l'émigration, actions sociales pour les migrants, etc. [Garson J.P., Bennabou M., 1981, p.142]. Mais la principale de ces mesures reste la mise en place d'un dispositif bancaire de canalisation des transferts avec, à partir de 1971, l'ouverture en France des premiers guichets de la banque populaire (voir ci-dessous). Le pendant politique de la canalisation des transferts est la conservation du lien avec le pays de ceux qui l'ont quitté. C'est dans cette perspective qu'Hassan II s'est opposé à l'intégration et à la double nationalité. Dans les années 1980, les efforts en direction des enfants d'émigrés sur l'éducation et l'apprentissage de la langue arabe relèvent de la même logique. Hormis cette orientation, l'Etat n'a jamais vraiment mis de dispositif d'accompagnement à l'émigration. Le soulagement du marché du travail et l'amélioration des qualifications n'ont pas fait l'objet de mesures particulières. Les dispositifs existant ont été le fait des Etats d'importation de la main-d'œuvre.

Toutefois, l'immigration marocaine est devenue rapidement un sujet de sécurité intérieure en particulier après les attentats des années 1970. L'immigration est alors perçue comme une base arrière potentielle de l'opposition. Il s'agit dès lors de mettre en place un maillage de contrôle de l'immigration. En France, le Maroc reçoit le soutien actif de la police française comme le montrent certains événements comme l'enlèvement de Ben Barka en 1965. Une collusion s'installe avec l'essor des mouvements contestataires au sein de l'immigration en France (grève des foyers...). Certains grévistes sont dénoncés aux services

marocains et se voient retirer leur passeport une fois revenus au Maroc pour les vacances d'été. Au cours de cette période, les pouvoirs publics font des Amicales et de la banque populaire l'épine dorsale de l'encadrement de l'émigration. Ces deux institutions ont une double fonction, à la fois celle de prestataire et de contrôle. C'est en 1968, dans le cadre des premières réglementations de l'émigration que le gouvernement affiche le souhait de canaliser et encourager les transferts des migrants. La banque populaire du Maroc (aussi appelée banque Chaabi) a vu sa première agence ouvrir en France en 1971. Les premières agences sont ouvertes dans les représentations diplomatiques, jusqu'en 1973, date d'une restructuration du réseau. Sa mission première est de canaliser les transferts migratoires. La banque a cependant été soupçonnée de servir de base de donnée de la population émigrée, notamment en raison du fait qu'une photo était requise pour ouvrir un dossier. En dépit de cette polémique, l'institution séduit et attire dans les années 1970 et 1980, près de la moitié des transferts [Bennabous M., Garson, J.P., 1981, p.148]. A la fin des années 1970, la banque contrôlait 98% des transferts. Aujourd'hui encore, en dépit de l'ouverture du paysage bancaire à la concurrence, l'institution draine encore 70% du marché des RME [Charef M., 1999, p.60]. Les amicales n'ont pas connu le même succès. Il s'agit essentiellement d'associations regroupant des commerçants. Leurs activités répressives et la lutte menée par les organisations de gauche ont contenu l'influence des amicales au sein de l'immigration (cf. chapitre 4).

1.1.2. 1989... la politique migratoire actuelle

L'année 1988 a vu une chute de 20% dans les transferts des émigrés vers le Maroc. Cette crise met à jour l'inadéquation de l'attitude du gouvernement à l'égard des Marocains de l'étranger. L'obsession du contrôle a rendu les pouvoirs publics incapables de détecter les évolutions de la population émigrée : son autonomisation, sa « transnationalisation ». Cette chute a agi comme un électrochoc. Il s'ensuivit une réforme institutionnelle de la captation de la manne migratoire avec la création de la banque Al Amal. Sur le plan des relations avec les migrants, fortement ternies par les tensions amicalistes, deux mesures ont été prises : le changement de terminologie (l'ancien désignatif « TME », Travailleurs Marocains à l'Etranger, est remplacé par le plus actuel « RME », Ressortissants Marocains à l'Etranger, ou « MRE », Marocains Résidants à l'Etranger), et la création de la Fondation Hassan II. Celle-ci met en place « l'opération transit » à partir de 1992, dont l'objectif est de faciliter le passage de la frontière des migrants lors des retours estivaux. La fondation est placée sous le patronage de Leila Meriem, la fille de Hassan II. Les relations avec les migrants se

confondent avec la relation roi/sujets. Le discours sur le lien et le droit des migrants est une constante. Il est aujourd'hui reproduit dans les mêmes termes pour les enfants d'immigrés. Un discours du Ministre des Habous à l'occasion de la journée des migrants du 10 août 2003 illustre cette transposition :

« la protection des Marocains résidant à l'étranger passe notamment par le lancement à partir du Maroc des émissions radio et de télévision ayant trait à la religion, la culture, l'éducation et l'enseignement. Ces programmes visent, entre autre, à prémunir les nouvelles générations dans les pays d'accueil contre toutes les idées étrangères aux valeurs de la culture marocaine »

(Ahmed Tafiq, 10 août 2003, Rabat, propos reproduits par l'agence Maghreb Arab Press)

Ce discours n'est pas seulement significatif d'une vision de la migration. Mais il est également le signe de la fin d'une période de calme relatif pour les réseaux islamistes. Au lendemain des attentats de Casablanca, ce discours est aussi l'amorce d'une opération policière décidée en haut lieu.

Le triptyque de la première période contrôle/remises/préservation du lien est donc toujours de mise. Toutefois, le volet contrôle n'a plus la visibilité d'auparavant. Le temps est davantage à la récupération et l'intégration des cadres d'une gauche laminée. En 1994, l'amnistie générale et la venue de Abderrahmane El Youssoufi au pouvoir marquent la fin d'une période. Dans le même temps, les amicales sont plus ou moins mises en veille, voir dissoutes et le contrôle consulaire se fait moins visible.

Toutefois, les institutions européennes exercent une pression croissante sur la formulation de la politique migratoire marocaine. Un plan d'action formulé par le Groupe de Haut Niveau Asile-Migration de l'Union européenne a été entériné par le Conseil de Tampere (16 octobre 1999). Ce plan repose sur l'idée que le Maroc doit être responsable des flux de personnes qui transitent sur son territoire. Dans les discours, le gouvernement marocain rejette ce plan. Dans les faits, le Maroc est en train de réformer sa législation dans un sens plus strict [Belguendouz A., 2003]. Le gouvernement veut se doter des instruments pour poursuivre les migrants africains en transit vers l'Europe : création de centre de rétention, aménagement de zones d'attentes, instauration de la double peine pour les clandestins étrangers. A ce sujet, l'article 38 du projet de loi reproduit l'article 35 quater de l'ordonnance française de 1945. La raison invoquée : la sécurité et la lutte contre le terrorisme. En fait, on a assisté à la reproduction du marchandage qui avait eu lieu en 1990 lorsque l'Espagne a instauré les visas en échange d'un prêt de 125 milliards de pesetas [De Mas P., 1992, p.29].

Le nouveau gouvernement Jettou inclut un poste de Ministre délégué auprès du Ministre de Affaires étrangères chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger. Ce poste est actuellement tenu par Madame Nouzha Chekrouni. Le document de stratégie de la politique migratoire adopté par le gouvernement⁸⁰ ne rompt pas radicalement avec la ligne traditionnelle des gouvernements précédents. La protection juridique des ressortissants, l'encouragement des investissements et la préservation du lien avec le pays d'origine sont toujours les priorités affichées. Une évolution sensible concerne cependant le dossier de l'intégration dans la société d'accueil. Il s'agit de « *encourager l'intégration et la cohabitation dans les sociétés d'accueil tout en préservant l'identité nationale marocaine dans ses dimensions musulmane, arabe et amazighe*⁸¹ ». La position officielle a évolué pour deux raisons : il est admis que l'intégration influe sur la qualité et le niveau des transferts, la participation des Marocain sur la scène publique des pays d'accueil est un levier de défense des intérêts du Maroc. L'intégration est donc perçue comme compatible avec les deux fonctions principales des migrants : la fonction économique et la fonction politique « d'ambassadeur ». Le document parle en effet de « force de proposition » et de « lobby influent » pour la « défense des causes nationales ». Une attention particulière est accordée à l'implication des migrants dans les mouvements associatifs. L'activité associative est plus que jamais au cœur des préoccupations gouvernementales, avec, en toile de fond, l'activisme des islamistes.

1.2. Les institutions marocaines en charge de la politique migratoire

Les instruments administratifs et financiers destinés à soutenir les investissements des ressortissants ont été mis en place à la fin des années 1990 : la Fondation Hassan II, la banque Dar Al Damane. La Banque populaire est plus ancienne. Elle fut créée dans les années 1970 pour canaliser les transferts. Ces institutions influencent-elles réellement les comportements des migrants ? Nous verrons que plus que ce maillage institutionnel, c'est la politique intérieure du Maroc qui est sa meilleure politique migratoire.

1.2.1. Les institutions

Créée le 13 juillet 1990, la Fondation Hassan II a vocation à promouvoir et protéger les RME (résidents marocains de l'étranger). Elle se décompose en sept branches dont le premier est un observatoire de la communauté marocaine à l'étranger, quatre autres sont

⁸⁰ Document adopté le 13 mars 2003, disponible sur www.yabiladi.com

⁸¹ opus cité, p.5

destinés à améliorer les conditions de vie des RME (« éducation, échanges culturels et sportifs », « assistance sociale et prévention », « assistance juridique », « information et documentation ») et les deux dernières sont consacrées à l'accompagnement des projets (« le pôle coopération et partenariat » destiné à améliorer les relations entre acteurs publics et privés et le pôle « promotion économique » qui a pour charge d'informer et de conseiller les migrants sur les possibilités d'investissement).

Le pôle « coopération et partenariat » fut créé en 1997 pour soutenir des projets sociaux, culturels ou professionnels des RME, avec l'aide d'ONG et d'organisations internationales. Le but affiché est d'entretenir le cordon ombilical avec la région d'origine. En 2001, la cellule soutenait 16 projets portés par une association marocaine, parmi lesquels un voyage socioculturel avec l'association de solidarité euromarocaine de Feignies, des échanges scolaires, la construction de deux bibliothèques, un appui à la mise en place d'infrastructures (puits, routes...). Le bilan demeure dérisoire au regard des objectifs.

Aujourd'hui, le rôle de la Fondation Hassan II n'est pas clairement défini. La Fondation royale Mohamed V, qui prend en charge l'opération transit, a doublé l'institution et brouillé sa fonction. Le partage des tâches doit être défini par le gouvernement.

La banque Al Amal et Dar ad Damane fut mise en place le 26 mars 1989. Il s'agit d'une institution de crédit à la création et au développement d'entreprises initiés par des RME. Son capital est de 500 millions de dirhams (50 millions d'euros). Elle gère 64 milliards de dirhams, dont 2 milliards de crédits à titre personnels (immobilier, consommation...) et 38 milliards de crédits d'investissement aux entreprises. La banque propose une série de crédits classiques ainsi que des « prêts participatifs », assimilables à un apport pour fonds propres.

Dar ad Damane est, à l'origine, une société de cautionnement des prêts accordés par la banque Al Amal. Depuis 1993, sa mission est étendue à tout crédit bénéficiant aux PME, y compris contractés par des Marocains non émigrés. Dar ad Damane est soutenue par des partenaires étrangers : l'USAID, la City Bank et l'AFD. L'organisme s'est récemment doté d'une prestation d'assurance capital-risque.

Les organismes bancaires cherchent également à investir le secteur. Les banques se livrent chaque été à une concurrence publicitaire surprenante pour attirer cette clientèle. La Banque Centrale Populaire (BCP), qui a vocation à s'intéresser aux transferts des migrants, a développé ses activités afin d'encourager les investissements. Cet organisme ouvre un bureau dans le Nord de la France en 1971. Des agents sont dépêchés sur les lieux de

fréquentation des migrants (marchés, cafés, foyers...) afin de promouvoir ses services. Outre la prime de transfert, ce serait l'assurance « rapatriement du corps » qui aurait attiré la clientèle des immigrés marocain [Bennabou M., Garson J.P., 1981, p.148]. C'est l'adéquation entre l'offre de produit et « l'immigréité » marocaine qui a fait le succès de la banque. En 2002, la banque populaire a fait transiter un tiers du total des transferts⁸² (sur 35 milliards de dirhams). La FBPCE (Fondation des Banques Populaires pour la Création d'Entreprises), dont un tiers des clients est issu de l'immigration, est active auprès de l'ensemble des migrants, et en particulier auprès des étudiants en école de commerce. La fondation mène une mission d'information et de formation pour la création d'entreprise. La banque est systématiquement présente dans les opérations concernant les RME : opérations transit de la Fondation Hassan II repris depuis 2001 par la Fondation Mohamed V, l'année du Maroc en France en 1999, journée des migrants du 10 août 2003. Elle a contracté par ailleurs une convention de partenariat avec la Fondation Hassan II sur cinq ans en 1998. Moussahama, une société de participation et de promotion de partenariat, intervient par l'achat d'actions et d'obligations avec partage des risques pour l'entreprise. Aujourd'hui, la fin du monopole de fait de la Banque populaire est marquée par la montée en puissance d'autres organismes bancaires comme la Wafabank ou la BMCE (Banque Marocaine du Commerce Extérieur) [Charef M., 1999, p.61].

1.2.2. La politique migratoire marocaine : ses moyens, sa réalité

L'Etat a-t-il les moyens d'orienter les flux transnationaux ? Il est difficile de répondre à cette question. Si l'on regarde les objectifs, à savoir le contrôle politique et le maintien des transferts, on peut considérer qu'ils sont atteints. Les contestataires en exil n'ont plus l'activisme des débuts et les transferts n'ont jamais été aussi importants. Mais faut-il imputer ces faits à la politique migratoire marocaine ? Il semble que le contrôle social diffus et les mécanismes de sollicitation, comme nous avons pu le voir dans le chapitre précédent, soient plus efficaces pour le maintien des transferts que les discours injonctifs et moralisateurs des autorités. De même, la dilution de l'opposition au Maroc a certainement été pour beaucoup plus dans l'alignement des anciens réfugiés que les Amicales. En d'autres termes, la politique intérieure du Maroc est sa meilleure politique migratoire.

Tout est fait pour le « citoyen investisseur », mais la pauvreté des égards pour le « citoyen électeur » soulève une polémique chronique. Par exemple, aucun aménagement n'a été fait pour permettre aux Marocains de l'étranger de voter aux dernières élections législatives à

⁸² Chiffre bilan annuel de la banque populaire, source internet (2002) : www.bp.co.ma/sitelibre/communication/cadre-Rap.asp?idrub=rap

partir de leur pays de résidence⁸³. La première journée nationale des RME, le 10 août 2003, a été dédiée au rôle des migrants dans le développement, subtile façon de raviver le devoir de l'exilé envers la Mère-Patrie. Le RME est tantôt ambassadeur vis-à-vis du pays d'accueil, tantôt investisseur dans son pays d'origine, mais toujours sujet marocain. L'Etat monarchique marocain est le seul espace où il est légitime de retrouver une unité.

2. LA COOPERATION AU MAROC

La relation particulière entre la France et le Maroc pèse sur la structuration du paysage de la coopération internationale dans le Royaume. Le pays reçoit annuellement environ 450 millions d'euros au titre de la coopération, dont un tiers de la France. Cela couvre le service de la dette [Charasse M., 2000].

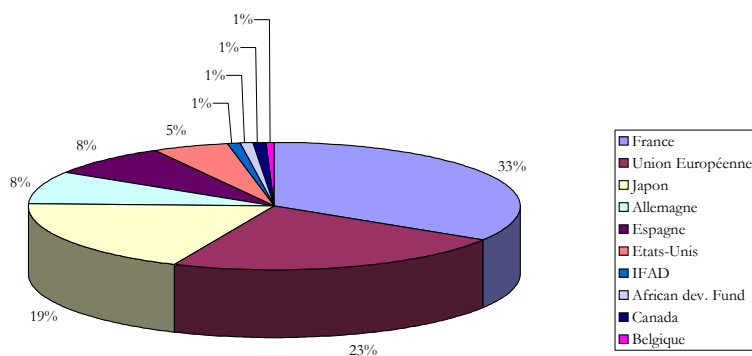
2.1 La coopération étrangère

Quelques 17 Etats interviennent de façon permanente au Maroc au titre de la coopération étrangère : le Japon, l'Espagne, les Etats-Unis, l'Union européenne, la France, la Belgique, le Canada, les Pays-Bas... Officiellement, il n'y a pas de coordination entre les différents intervenants. Le Maroc est réticent à toute forme de multilatéralisme et privilégie les relations cloisonnées pour conserver une position plus favorable dans les négociations. Cette attitude est par ailleurs (au moins passivement) encouragée par la France qui conserve ainsi sa place privilégiée. Dans les faits, il existe une coordination horizontale géographique. Par exemple, les Etats-Unis interviennent principalement dans la région d'Agadir-Ida-Ou-Tanane, l'Espagne dans le Rif, le Japon dans l'Atlas. Les modes et domaines d'intervention restent très différents. Ainsi, la coopération japonaise consiste essentiellement dans le don de matériel, l'USAID privilégie le soutien de projets villageois en zone rurale, surtout pour l'activité des femmes. Quant à l'Union Européenne, si elle donne le ton de la coopération par ses objectifs, elle éprouve une certaine difficulté à s'insérer dans ce paysage dominé par les relations bilatérales.

⁸³ Après les élections, un recours devant la cour de justice marocaine a été intenté par plusieurs associations pour obliger le gouvernement à donner aux Marocains de l'étranger les moyens d'exercer leur droit de vote dans le pays d'accueil. La cour de justice a botté en touche en se déclarant incompétente.

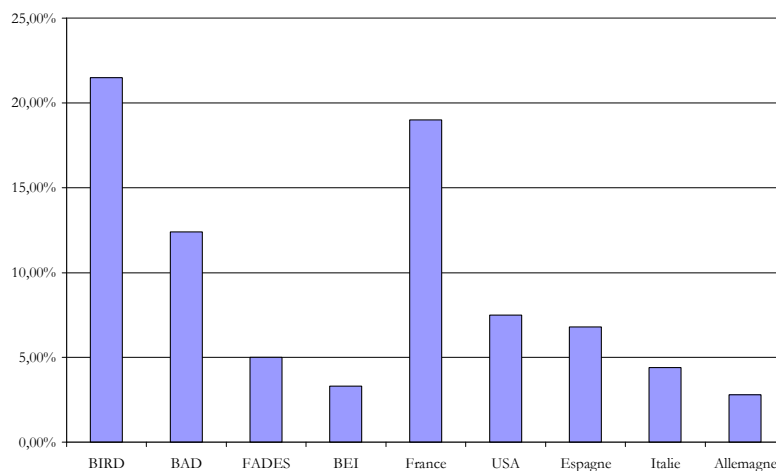
Les deux graphiques suivant soulignent la prépondérance française⁸⁴ dans les relations extérieures du Maroc. Le premier graphique montre que la France est la première origine de l'aide publique marocaine. Cette prépondérance est accentuée si l'on tient compte du fait que ce pays est aussi le premier contributeur dans les programmes européens et notamment dans le programme MEDA (ici inclus dans la rubrique « Union Européenne ». On peut considérer que la France fournit les deux tiers de l'aide publique au développement du Maroc.

Graphique 1 : Répartition de l'aide publique au développement en 2001



Extrait de : comité d'aide au développement, OCDE, Banque mondiale, document internet, 2003⁸⁵

Graphique 2 : Emprunts extérieurs publics (cumul 1992-1996)



Extrait de : comité de l'aide au développement, OCDE, document internet, 1997

⁸⁴ La France est également le premier importateur et le premier exportateur du Maroc.

⁸⁵ Disponible sur www1.oecd.org/dac/images/AidRecipient/mar.gif

Le second graphique montre que les premiers donneurs sont aussi les premiers prêteurs (France, Espagne et Italie). Il faut relever également la concordance entre les Etats prêteurs et les destinations migratoires, avec néanmoins l'absence de la Belgique. Le Maroc a par ailleurs contracté près de 40% de ses dettes auprès des institutions financières traditionnelles (BIRD et BAD).

Outre les coopérations publiques, de nombreuses ONG et organisations internationales interviennent ponctuellement ou disposent d'antennes permanentes au Maroc : Banque Mondiale, FAO, FNUAP, OMS, PNUD, PNUE, UNICEF et UNIFEM pour ne citer que les plus importantes.

Dans ce paysage de la coopération étrangère au Maroc, la France tient une place à part, d'abord par le volume d'aide qu'elle consent, ensuite par ses domaines d'activité. La France est le seul Etat à intervenir dans tout le Maroc et sur une grande diversité de domaines.

2.2. La France

Avec 33% de l'aide bilatérale, la France est, de loin, le premier partenaire du Maroc en matière de coopération. Selon l'OCDE, le pays aurait reçu de la France 1,4 milliards de francs (213 millions d'euros) en 1998, dont 183 millions de francs au titre de la coopération bilatérale, soit la moitié de l'aide totale. Il faut y ajouter les 740 millions de francs (112 millions d'euros) (18% du total) versés pour le programme MEDA. En outre, la France est le premier prêteur avec la moitié de ses créances au club de Paris. A ces chiffres, il faudrait ajouter les revenus de l'espace transnational franco-marocain, c'est-à-dire les transferts des Marocains résidants en France et le revenu du tourisme.

La coopération française est partagée entre trois volets : la mission économique et financière de l'ambassade de France, le SCAC (Service de Coopération et d'Action Culturelle) et l'Agence Française de Développement (AFD). Au total, 3000 agents sont employés dans les diverses institutions. Nous n'aborderons pas la part des ONG française dans cette coopération. Leur part au Maghreb est très réduite. Elles étaient 130 à intervenir au Maroc en 1990 [Institut Panos, 1991, p.45]. En 1989, le Maghreb recevait 1,2% des flux financiers générés par les ONG françaises dans le monde (idem, p.48).

La coopération traditionnelle entre la France et le Maroc a longtemps été gérée sur la base de protocoles financiers, accompagnés par les rééchelonnements de la dette dans le cadre des négociations du club de Paris et de la coopération scientifique et technique. Ce cadre

est réformé en 1996 pour être remplacé après 1998 par un dispositif d'aide au secteur privé dont la gestion est assurée par l'Agence Française de Développement (voir ci-dessous).

L'autre volet de la coopération financière concerne la conversion de la dette en investissements privés. Entre 1996 et 2000, elles ont porté sur 3,1 milliards de francs, dont 1,75 en dons.

Le dernier volet est couvert par le Fonds de Solidarité Prioritaire du Ministère des Affaires étrangères. En 2000, l'enveloppe était de 30 millions de francs (4,5 millions d'euros). Il finance des projets en partenariat avec les autorités marocaines : aménagement du territoire, enseignement fondamental et technique.

Enfin, La coopération peut prendre aussi la forme d'une aide à l'exportation. La France a ouvert une ligne de crédits céréalière à taux bonifiés qui a permis l'achat à la France de 500 000 tonnes de blé en 1997. L'opération a été gérée par la BNP et la BMCE.

2.2.1. L'Agence Française de Développement

L'Agence peut être considérée comme le bras financier de la coopération française. Elle est présente au Maroc depuis 1992, en charge de la mise en œuvre des crédits d'aide au développement. En 2000, ses engagements depuis sa création s'élevaient à 454,95 millions⁸⁶ d'euros (soit une moyenne de 58, 8 millions d'euros par an), auxquels il faut ajouter deux garanties d'emprunts contractés par l'Etat marocain de 1,5 milliards (229 millions d'euros) et 1 milliard de francs (150 millions d'euros) en 1996 et 1999. Le Maroc est l'un de ses premiers emprunteurs avec 10% du total de ses concours financiers dans le monde. On peut distinguer trois axes d'action : eau et environnement, amélioration des conditions de vie et mise à niveau du secteur privé.

Les opérations destinées à la protection de l'environnement et l'amélioration des systèmes hydrauliques sont en partie menées pour le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM). C'est le cas pour une opération de protection de la forêt dans le Nord du Maroc. On peut citer par ailleurs le soutien de la construction de barrages et surtout du PAGER⁸⁷, pour 75 millions de francs (11,45 millions d'euros), un programme d'amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales (voir ci-dessous). Mais les engagements les plus importants concernent l'assainissement de villes importantes : Fès (125 millions de francs, soit 19 millions d'euros, en cofinancement avec la Banque Mondiale), Agadir et Mekhnès.

⁸⁶ Les chiffres sont extraits d'un document de synthèse interne à l'AFD : « l'activité du groupe Agence Française de développement au Maroc », janvier 2001, Rabat, 5 p. Et du rapport Charasse au Sénat [Charasse M., 2000, pp.96 et s.]

⁸⁷ Programme de généralisation d'accès à l'eau potable en milieu rural (voir chapitre précédent)

En matière d'amélioration des conditions de vie des populations et de développement social et régional, l'AFD est intervenue en faveur de l'agriculture (crédit agricole, amélioration de l'irrigation) et pour l'électrification rurale (soutien du PERG⁸⁸ à hauteur de 520 millions de francs⁸⁹). En milieu urbain, l'AFD est intervenue pour la résorption des bidonvilles en soutenant l'Agence Nationale de lutte contre l'Habitat Insalubre (ANHI) pour 100 millions de francs (15 millions d'euros).

Enfin, l'agence agit pour la mise à niveau et la promotion du secteur public par l'intermédiaire de la PROPARCO. Cet organisme est spécialisé dans le financement du secteur privé productif par des prêts à moyen et long terme. La PROPARCO traite soit directement avec les grandes entreprises, soit avec des PME/PMI en finançant des fonds marocains comme la Moussahama de la BCP, ou Capital Morocco de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur. De 1992 à 1999, les engagements de la PROPARCO s'élèvent à 1,2 milliards de francs (183 millions d'euros) et 119 millions de francs (18 millions d'euros) pour les prises de participation dans une dizaine de sociétés. Par ailleurs, l'organisme propose une assistance à la transition économique (privatisation) et à la gestion des concessions de service public. Derrière la promotion du secteur privé, c'est le démantèlement du secteur public et la libéralisation de l'économie marocaine qui sont alimentés.

L'Agence Française de Développement intervient également pour le compte d'institutions tierces. L'AFD assure l'administration des prêts du trésor français et gère des opérations pour le Ministère des Affaires étrangères et le Ministère de l'économie et des finances.

2.2.2. Le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC)

L'éducation est le secteur privilégié de la coopération. Le SCAC de l'Ambassade de France gère ce domaine. Le Maroc a longtemps été le premier bénéficiaire de la coopération culturelle. Les crédits ont cependant été diminués de moitié au cours de la décennie 1990.

Le Maroc compte huit instituts français, et possède le plus important réseau d'établissements relevant de l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'Étranger (AEFE) : 16 000 élèves (dont 10 000 Marocains) y sont scolarisés, employant près de 1700 personnes⁹⁰ (800 par les Instituts, 800 par l'AEFE et une centaine au SCAC). Il est destiné

⁸⁸ Programme d'électrification (voir chapitre précédent)

⁸⁹ Soit 80 millions d'euros

⁹⁰ Les chiffres sont extraits du rapport Charasse, rapport d'information du Sénat [Charasse, 2000]

à la formation des élites urbaines⁹¹. Le milieu rural et populaire ne bénéficie pas de cette coopération. La coopération universitaire et la coopération culturelle et technique font également partie de ses attributions.

Alors que l'Agence Française de Développement est organisée pour dispenser des sommes importantes sur des programmes d'envergure nationale ou régionale, le Service Commun d'Action Culturel, soutient des actions plus modestes. Le SCAC finance quelques microprojets dans le cadre d'un programme de soutien aux ONG marocaines. Le dispositif existe depuis 1993. Jusqu'en 2000, il a consommé 15 millions de francs (2,3 millions d'euros). Le SCAC soutient une vingtaine d'associations, dont plusieurs sont impliquées dans le développement rural : ENDA Maghreb, « Migrations et Développement local » (la seule OSIM soutenue), AMSED⁹², AMAPPE⁹³. Les projets concernent surtout le renforcement des structures associatives et la formation de cadres. Les actions privilégiées ont été : le développement local intégré dans le domaine de la santé, l'éducation, l'environnement et l'économie ; l'insertion socioprofessionnelle des femmes, des jeunes et des handicapés ; la promotion des droits de la femme ; des campagnes d'éducation sanitaire.

Au total, la coopération française est marquée par le sceau d'une « relation d'exception ». Les liens entre les élites cimentent un partenariat à l'exclusive jalouse. Toutefois, cette relation est appelée à évoluer dans les prochaines années, sous la pression de l'émergence d'une politique européenne extérieure mais aussi à la demande des Marocains eux-mêmes. Le monopole s'effrite au profit de nouveaux partenaires comme les Etats-Unis.

2.3. L'Union Européenne

En ce qui concerne le Maroc, la coopération a d'abord été régie par l'accord signé en 1976 qui a été suivi, pendant vingt ans, de quatre protocoles financiers successifs. Ces protocoles ont d'abord été orientés vers le développement hydro-agricole, dans les années 1970 (un tableau récapitulatif du contenu des protocoles et du programme MEDA ainsi que de leurs crédits se situe en annexe 3). Les constructions du canal de Rocade et des barrages de Sidi Driss et Aït Chouarit ont pu ainsi être financées. Cela comprend par ailleurs le

⁹¹ La coopération culturelle finance le Collège Royal, réservé à la formation des enfants du Roi à hauteur de 4,5 millions de francs.

⁹² Association marocaine de solidarité et de développement

⁹³ Association marocaine d'appui pour la promotion de la petite entreprise

subventionnement d'institutions de crédits à l'investissement comme le Crédit Agricole et la protection de l'environnement (assainissement des eaux, lutte contre l'érosion des sols, protection de la forêt).

Le programme MEDA instaure les Programme Indicatifs Nationaux (PIN) qui multiplient par trois l'aide annuelle accordée par rapport aux anciens protocoles. Elle n'est plus uniquement destinée aux institutions marocaines, mais à l'ensemble des intervenants du champ de la coopération : associations, collectivités territoriales... Pour la période 1996-1999, le budget s'élève à 630 millions d'euros (dont 35% destinés au développement rural), auxquels il faut ajouter les prêts de la BEI pour environ 150 millions d'euros par an. Il comporte deux volets : appui à la transition économique (265 millions d'euros) et renforcement de l'équilibre socioéconomique (364 millions d'euros). Le premier vise à préparer l'économie marocaine à l'entrée dans la zone de libre-échange. Il s'agit de favoriser la libéralisation économique du pays dans ses aspects micro et macroéconomiques, tant dans le privé que dans le public. Le second volet est essentiellement destiné au développement de la région du Nord (330 millions d'euros). C'est la principale zone d'émigration vers l'Europe, la première région de production de cannabis et de kif et un territoire d'instabilité politique pour le régime marocain. Le programme couvre presque l'ensemble des domaines de la vie sociale : santé, éducation, agriculture, emploi, culture, société civile, formation, habitat, sport, équipement électrique et hydraulique, voirie, environnement, toxicomanie, place des femmes dans le développement... Les OSIM sont des partenaires possibles de ce volet. « Migrations et Développement » fait partie des bénéficiaires, par exemple dans le cadre d'un programme d'électrification rural ou encore pour le projet « hammam ». De même, l'ATIME, en Espagne, a participé à la mise en place de l'agence de développement à Tétouan. Même si le financement des programmes nationaux domine, MEDA a subventionné quelques projets plus localisés incluant une approche participative dans la province du Nord, axés sur la protection de l'environnement et la gestion des ressources forestières.

La lourdeur bureaucratique de l'Union européenne, mise à l'index par les autorités françaises⁹⁴ et marocaines, a fortement grevé l'impact de MEDA I. Sur les 1038, 6 millions d'euros engagés par l'UE dans le cadre du programme MEDA entre 1995 et 2002, 310 millions ont été décaissés. Avec MEDA II, le Maroc est devenu le premier bénéficiaire du

⁹⁴ Cf. le rapport Charasse, rapport d'information au Sénat, [Charasse M., 2000]

programme, devant l’Egypte, avec 426 millions d’euros engagés sur 2002-2004⁹⁵. L’Union européenne reste finalement peu présente dans le concert de la coopération internationale au Maroc, largement dominé par la France. Mais l’institution européenne exerce une influence indirecte en orientant les politiques des Etats membres : 1/3 des actions de l’Agence Française sont concentrées dans les provinces pauvres du Nord. La thématique de l’émigration est un thème moteur de l’intégration européenne sur le plan de la politique extérieure.

Au regard de ce qui précède, on peut se demander si le Maroc est maître de son propre développement. La coopération internationale n’a qu’un faible impact sur le plan économique et social. Elle est pourtant un instrument de pression politique majeur. Le maillage institutionnel international au Maroc est particulièrement dense. De surcroît, certaines institutions comme la France et l’Union Européenne développent des programmes très interventionnistes. A l’encontre de la logique libérale affichée, ces programmes de développement portent sur l’ensemble des secteurs de la vie sociale, mais dictent également des méthodes de « gouvernance » de l’administration marocaine. Les institutions étrangères s’érigent en donneurs de leçon. Par conséquent, le développement n’est pas l’unique objectif de ces programmes qui visent également directement les modalités d’action publiques et la place de l’Etat dans la société marocaine. La coopération étrangère induit un choix de société : désengagement de l’Etat de la sphère économique, décentralisation de la gestion du social sur la société civile, recentrage et extension des activités de contrôle sur de nouveaux domaines comme l’émigration. Le Maroc adhère pleinement à cette tendance qui va à l’encontre d’une tradition étatiste postcoloniale.

Les pouvoirs publics marocains et les Etats européens s’accordent sur la ligne de développement à imprimer au pays. Mais le Maroc n’a pas les moyens de choisir une autre voie. Sous la pression des politiques européennes, sous le contrôle des institutions présentes sur son sol, le Maroc ne peut que suivre la direction tracée par les partenaires du Nord. Le processus de globalisation est aussi l’imposition d’un alignement politique.

La dynamique de développement local dont il a été question dans le chapitre précédent serait-elle le symptôme de la désintégration des moyens de gestion du territoire induit par la globalisation ? Nous allons voir que cette thèse de la dilution doit être nuancée.

⁹⁵ Chiffre MAE, source internet, www.diplomatie.gouv.fr/actu/article.asp?ART=24883

3. LE MAROC ET LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL

La dynamique de développement local est un phénomène complexe à gérer pour l'Etat marocain. D'abord parce qu'il n'est pas à l'origine de cette dynamique. A l'inverse, c'est davantage son absence qui en est la cause. Ensuite, parce qu'elle met en péril le monopole de la gestion de l'aménagement du territoire, drainant une concurrence politique importante sur le plan local. Pour autant, l'attitude de l'Etat n'est pas celle de la répression, au contraire, plusieurs plans d'aide au projet ont été mis en place permettant à la fois d'exploiter la dynamique en cours en désamorçant les problèmes qu'elle représente.

3.1. La politique de développement rural au Maroc

Les premières années après l'indépendance, l'Etat s'est attaché à nationaliser les fonctions coloniales. Le palais devient le premier propriétaire foncier. En 1980, sur le million d'hectares marocanisés, 1/3 revient à une élite rurale, 1/3 sont redistribués et 1/3 sont gérés par l'Etat [Pascon P., 1986, p.276]. La répartition des terres octroyées en fonction des services rendus devient une stratégie politique de gestion du pouvoir. Les premières années sont aussi celles de la mise en place d'une administration technique avec les ORMVA (Office Régional de Mise en Valeur Agricole) et les Directions Provinciales de l'Agriculture (DPA).

Plusieurs plans de réforme agraire se sont succédés depuis 1961. Mais la redistribution ne fut jamais achevée. Le développement rural a d'abord été une politique de développement agricole avec l'amélioration du système d'irrigation. C'est dans ce cadre que fut mis en place la construction des grands barrages marocains. L'objectif était double : améliorer l'irrigation et fournir de l'eau aux villes.

Toutefois, le développement rural est inhibé par la complexité de la territorialité (voir chapitre 1). Le pays à majorité rurale demeure, à l'aune de l'indice de développement humain, au niveau d'un PMA. L'analphabétisme, l'absence d'équipement en milieu rural sont dramatiques. En outre, le PIB reste arrimé à la production agricole et dépend donc des caprices de la météo. Les fluctuations hydrométriques affectent l'ensemble de l'économie. En 1992, le plan d'ajustement structurel est officiellement achevé. La coopération internationale s'oriente vers le développement rural. Par ailleurs, la libéralisation de la société civile a déclenché une dynamique de développement local liée à la maturation de l'espace transnational migratoire. Enfin, il faut préparer la déréglementation des marchés agricoles dans le cadre de l'OMC et anticiper les bouleversements sociaux induits. Sachant

que la population rurale compte 13 millions de personnes et que 40% vit à partir d'exploitations non viables⁹⁶, il s'agit de freiner l'exode rural, et donc les flux migratoires vers l'étranger. La sécurité alimentaire est l'autre enjeu de cette réorientation : la population est, en effet, appelée à doubler en 25 ans.

Le document de « stratégie du développement rural 2020 » nous renseigne sur les réponses envisagées par le Maroc pour les prochaines années. Au cœur de cette stratégie, une reterritorialisation axée sur le développement des centres ruraux : « *L'option majeure retenue pour faire face à la demande d'emploi des populations rurales qui ne trouveront pas de place dans l'agriculture repose largement sur le développement des villes intermédiaires et des bourgs ruraux* » (p.161). Ces centres compteront 4 à 5000 habitants. Ils devraient rassembler 5 à 6 millions de personnes. Leur essor devrait être promu par la délimitation de périmètres urbains, de réserves foncières pour les lotissements futurs, par la mise en place d'infrastructures, mais aussi par l'immatriculation des terres et « l'apurement » des terres collectives. L'administration dresse ainsi un idéal « rurbain⁹⁷ » du développement rural, auquel correspond un déploiement pyramidal des services de l'Etat, à l'encontre de l'éclatement de l'habitat rural peu propice à la rationalisation de l'action administrative. Le développement est lié à l'amélioration du contrôle des populations.

Toutefois, le document fait savoir que ce plan serait financé à hauteur de 20 milliards de dirhams⁹⁸ (7% du PIB). La priorité politique ne se traduit donc pas au niveau financier. La faiblesse du budget est supposée pouvoir être compensée par une plus grande place faite à la participation de la population. En effet, l'administration marocaine ne considère pas les initiatives comme un danger pour la souveraineté interne. Ce qui n'est pas toléré en milieu urbain⁹⁹, est encouragé en milieu rural. Il semble que ce soit la stratégie du cheval de Troie qui ait été adoptée. La relation entre coutume et territorialité a, jusque dans les années 1990, été gérée dans un cadre conflictuel : effacement des règles coutumières sous un découpage administratif de la propriété individuelle. Une administration technicienne a supplanté les instances traditionnelles dans la gestion du territoire, sans en avoir les moyens. Cette technique est toujours d'actualité, une batterie de nouveaux découpages font leur

⁹⁶ 600 000 exploitations mesurent moins de trois hectares.

⁹⁷ Terme récent d'origine américaine désignant les citadins qui vivent à la campagne, mais à proximité de la ville (les mots de la géographie, p.442). Mais nous ne l'utilisons pas dans ce contexte. Nous utilisons plutôt ce terme pour désigner la transposition en milieu rural d'un mode de gestion urbain.

⁹⁸ 2 milliards d'euros

⁹⁹ En 1999, à Tanger, les habitants d'un quartier ont tenté de mettre en place un système autogéré de ramassage des ordures. L'opération a été stoppée après l'intervention de la police.

apparition : régions rurales, pays, grands ensembles, régions naturelles, zones agro-écologiques homogènes, unités techniques... De même, l'individu, c'est-à-dire l'exploitant agricole reste l'interlocuteur privilégié. Mais la relation à la coutume change. L'administration cherche à investir les mécanismes coutumiers pour obtenir les ressources de la territorialisation. Le concept de développement participatif a fait son apparition. Une cohorte de médiateurs précède les services techniques dans les opérations (voir ci-dessous). Les associations de gestion des ressources et associations d'usagers sont reconnues comme des acteurs du développement¹⁰⁰. Ces structures sont considérées comme l'ossature des programmes de gestion des ressources naturelles, un niveau d'organisation pour la gestion des services communautaires et un noyau pour les réseaux de solidarité et de responsabilité. En d'autres termes, ces organisations villageoises constituent un point d'appui pour la mobilisation des habitants [Ministère de l'agriculture, 1999, p.249]. Cette mention de l'association villageoise est d'autant plus surprenante au regard du vide légal qui entoure ses activités. Les Jemaa n'ont pas de personnalité juridique. Les compétences des AVD ne sont pas plus clairement définies. La répartition des compétences risque, sur le terrain, d'être délicate.

3.2. Dynamique de développement et concurrence politique

En 2001, il nous a été rapporté l'anecdote suivante. Une association villageoise de la province de Goulmime fait venir un véhicule de France afin d'être utilisé comme ambulance sur la commune. Afin de passer la douane, la commune rurale devait délivrer une attestation de son accord afin d'autoriser l'acheminement du véhicule. L'ambulance n'a jamais dépassé la douane, la commune refusant de délivrer cette autorisation d'acheminement. Les autorités communales, en conflit avec l'association villageoise, ont trouvé là un moyen de bloquer un projet. Ce type de conflit entre une commune et une association est extrêmement fréquent. « *Il y a des problèmes dans neuf cas sur dix* » nous affirmait l'un des responsables de Touiza à Biougra. Le cas de Tivizi (voir chapitre 2, section 2.2.3.), près d'Agadir est un cas extrême puisque les conflits ont donné lieu à un procès et une manifestation devant la préfecture. Il y a donc un réel problème de relation entre les instances communales et les associations villageoises. Ce conflit est lié à l'émergence de la société civile dans la sphère publique locale.

¹⁰⁰ Les associations d'usagers de l'eau agricole (AUEA) sont régies par la loi du 21 décembre 1990

Il y a plusieurs raisons à cela. L'articulation entre des instances de nature différente ne se fait pas sans friction. Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer l'utilisation faite par les élites locales de ces AVD. Elles sont comme une rampe de lancement vers une carrière politique. Il serait intéressant de connaître le nombre de présidents d'associations s'étant présentés aux élections législatives ou aux communales. Sur l'échantillon de quinze villages, nous avons rencontré deux cas. Nos observations ne nous permettent pas de dire s'il s'agit là de deux exceptions. Les prochaines élections communales devraient cependant voir la multiplication de ces cas de figure. La dynamique de développement ravive le clivage entre les notables locaux intégrés dans le jeu politique et ceux qui en sont exclus. Mais plus fondamentalement, derrière la confrontation commune/AVD, apparaissent deux conceptions différentes, voir antagonistes de la gestion du local. Les initiatives menées par la population sont justifiées par le fait que l'Etat ne peut prendre en charge l'équipement des villages. Or, il transparaît parfois l'idée que l'Etat ne doit pas le prendre en charge, il n'est pas légitime pour le faire dans la mesure où la population en a les moyens. C'est toute une conception de l'autonomie locale qui émerge ici. Les allusions directes à cette idée sont rares. Dans l'exaltation de la réunion de Taqijjt, un associatif s'est laissé dire : « *nous n'avons pas besoin de l'Etat ici, on peut le faire sans eux* ». C'est davantage dans la perspective de l'avenir de l'association qu'elle émerge. Les associations prennent le plus souvent en charge la gestion de l'équipement mis en place, notamment les dispositifs hydrauliques et électriques. Les personnes interrogées sur le devenir de l'association à l'horizon 2010 décrivent son maintien, la perpétuation se faisant au rythme de nouveaux besoins, de nouveaux projets. Les problèmes qui s'opposent à leur maintien (l'essoufflement des projets, les conflits soulevés par de nouveaux projets moins consensuels...) ne sont pas relevés. L'administration demeure la grande absente de la gestion future du village dans les perceptions des acteurs associatifs.

« -Pour l'instant les projets sont fait parce que l'état ne peut pas le faire, alors c'est aux habitants de le faire et une fois que le projet est terminé ce sont encore à travers l'association Tamount et l'association d'eau qui continue à gérer le projet, l'eau potable est géré par l'association ici en Hollande c'est gérer par l'état et est ce que tu crois que la gestion des projets un jour va passer à l'état, comment tu vois l'avenir de l'association à Kasbat ?

L'association de Tamount elle a un grand rôle et ça reste comme ça je crois parce que l'Etat a beaucoup de responsabilités. Maintenant il a d'autres choses qui sont plus importantes que Tamount ou que Kasbat. Je pense pas que

l'Etat laisse tout tomber pour aller à Kasbat, dans un petit douar comme Kasbat.

-Mais dans dix ans tu crois que l'association qui continuera à gérer les projets ?

Parce que l'Etat est entrain de faire beaucoup d'effort pour aller à côté de l'Europe, de l'Amérique. Et ce trajet a commencé après l'indépendance du Maroc jusqu'en 90, et je ne crois en dix ans l'Etat finit de rattraper le trajet. Je ne crois pas qu'un trajet de, 40 ans peut rattraper dans une période de dix ans. Je crois qu'un trajet de 40 ans il faut prendre la même année et ajouter la moitié, 60 ans quelque chose comme ça.

-Tu crois que l'instant l'aménagement du territoire ce sont les associations qui s'en occupent ?

Oui.

-Et tu crois que l'aménagement du territoire va rester aux mains des associations encore plusieurs années ?

Je le crois mais pas seulement à Kasbat. Toutes les associations au Maroc surtout dans les petits villages parce que les gens pensent que l'Etat viendra pas avant dix ans ou vingt est pour eux. C'est pour cela que l'on voit chaque jour de nouvelles associations à venir regroupement à venir c'est quelque chose de normal je crois. »

(Ali, Président de Tamount Pays-Bas, Almere, 2003)

Pour l'interviewé, le champ d'intervention de l'Etat se situe à un niveau national et international, et sur une longue période, bien loin de l'ici et maintenant local. Le niveau local est bien celui des associations villageoises, pas de l'Etat. Toutefois, l'analyse des politiques publiques montre que l'Etat ne s'est pas désengagé de cette dynamique de développement local. Nous l'avons vu dans le chapitre précédent, à travers l'examen des associations de second niveau, nous le voyons également à travers divers programmes d'aide au projet mis en place par l'Etat marocain.

3.3. Les programmes d'aide au projet

Trois programmes nationaux de cofinancement de l'équipement collectif ont été mis en place par les pouvoirs publics : le Programme d'Electrification Rural Général (PERG), le Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau potable des populations Rurales (PAGER) et le Programme National de Construction de Route en milieu Rural (PNCRR). Le principe de base est le même. Le village qui en fait la demande sollicite l'intervention de l'entreprise publique à condition de couvrir une partie des frais de réalisation. Le PNCRR,

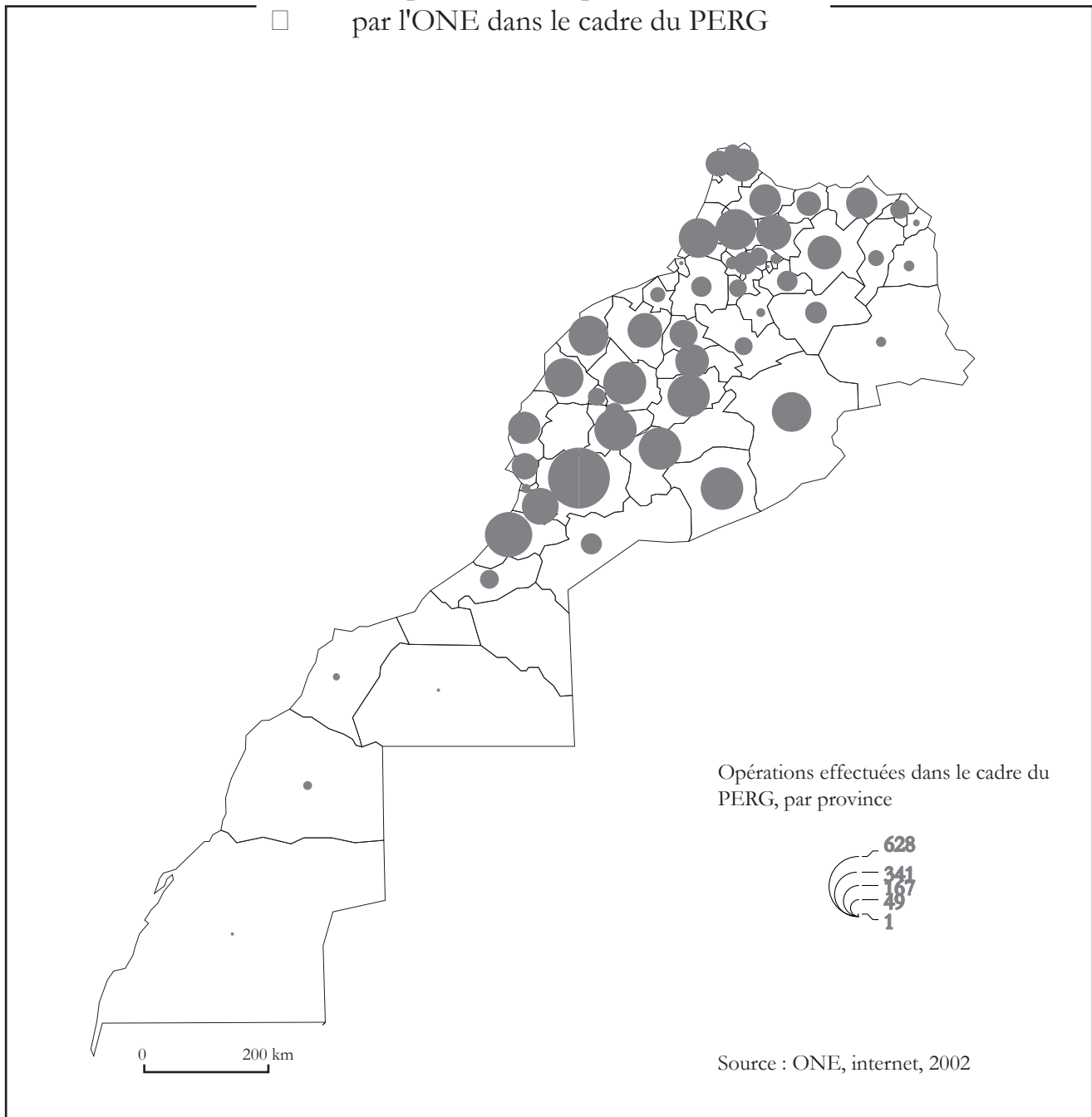
plus coûteux, ne touche jusqu'ici qu'un nombre restreint de communes. Nous allons nous centrer sur la présentation du PERG et du PAGER.

3.3.1. Les programmes d'équipement ruraux : le PERG et le PAGER

Il s'agit du premier programme de cofinancement. Il fut instauré en 1996. Il prévoit l'électrification de 1,5 millions de foyers pour 2008, soit la couverture de 80% de la population. Un millier de villages sont équipés ainsi tous les ans. En ce qui concerne les financements, les communes rurales participent à hauteur de 2085 Dh par foyer, les habitants à hauteur de 2500 Dh. L'Office National d'Electricité prend en charge le reste, soit 55% du montant, dont un tiers est couvert par une taxe sur facturation de 2,25%. Le restant provient de bailleurs de fonds internationaux : AFD, Union Européenne...

Le rôle de la société civile est manifeste dans le Sud. Sur 1500 villages électrifiés en 1998, un tiers l'était dans la province de Taroudannt. Un programme spécial a été initié par la FAVET (Fédération des Associations Villageoises des Electriciens de la province de Taroudannt) dont l'un des initiateurs est Jamal Lahoussain, le directeur de « Migrations et Développement ».

Carte 6 : Répartition des opérations effectuées
par l'ONE dans le cadre du PERG



Conception et réalisation : Thomas Lacroix, Migrinter, 2003
Réalisé avec Philcarto

Le PAGER fut mis en place en 1995, suite aux directives royales pour la lutte contre la sécheresse qui frappait le pays. Il a pour objectif de généraliser l'approvisionnement en eau potable à l'horizon 2010, soit 31 000 localités. Pour la région Souss-Massa-Draa, il est prévu l'équipement de 6000 localités pour 1 146 milliards de dirhams. En 1994, 14% de la population disposait d'un accès, et 48% en 2000. Le programme est cofinancé par l'Union Européenne, la France, l'Espagne, le Japon et l'Allemagne. Les retards de décaissement du programme MEDA ont reporté le démarrage effectif du programme en 1996. Dès sa phase de préparation, le PAGER a intégré une dimension participative de la population en

voulant suivre les exemples subsahariens. Cette dimension participative permet d'asseoir la pérennité des projets, mais aussi d'alléger les charges incombant à l'Etat, et de décentraliser l'action publique sur la société civile. Le montage du programme a inclus l'observation d'initiatives portées par des associations villageoises de développement : l'expérience Tiwizi a servi de modèle. A noter que l'intégration de la dimension participative et de l'action de la société civile a soulevé les réticences du Ministère de l'Intérieur (entretien service PAGER, ONEP, Rabat, 08/2001).

Le programme repose sur le même principe que le PERG. Il se base sur le triptyque Etat/commune rurale/population. La commune rurale s'engage dans le programme en faisant une demande au Wali ou au Gouverneur de la province. Sa demande est examinée en fonction d'une série de critères d'éligibilité : identification de la réalité des besoins, soutien effectif de la population avec un apport de 5% des habitants et 15% de la commune¹⁰¹. La population est associée à chaque étape du projet, depuis le diagnostic jusqu'à la gestion et au suivi du système.

Au niveau des réalisations, la commune rurale est maître d'ouvrage. Les travaux sont effectués par l'ONEP pour les douars situés à proximité des équipements existants et par la direction générale de l'hydraulique pour les douars éloignés : puits, forages, pompes, châteaux d'eau). La gestion du système d'approvisionnement est assurée par une association d'usagers de l'eau constituée à cette occasion et placée sous la tutelle de la commune. L'association, qui est l'AVD du village, fixe le tarif de l'eau consommée, assure la collecte des sommes et l'entretien du réseau. Cette démarche participative est destinée à permettre l'appropriation et la responsabilisation du projet par les usagers, garantissant une meilleure gestion. Par ailleurs, le programme ne propose que l'installation de bornes fontaines ou de points d'eau dans le village. Le raccordement individuel de chaque maison ou l'installation de sanitaires est à la charge des habitants.

La carte 6 montre que le Sud est une des régions les plus réceptives à ce type de programme. Les provinces de Taroudannt et de Tiznit sont les deux premières bénéficiaires avec, respectivement, 628 et 341 projets réalisés entre 1996 et 2002. Le taux de recouvrement de la participation des habitants est le meilleur du pays. Ailleurs, la mobilisation associative ne prend pas. L'émigration et la dynamique associative jouent donc un rôle moteur :

¹⁰¹ La participation de l'Etat est toutefois plafonnée à environ 1000 dirhams par habitants. Tout dépassement est supporté par la population.

Dans le Sud, la gestion associative peut marcher, ils ont tous un système de pénalité pour ceux qui ne paient pas. Par exemple, ils doivent fournir des repas. Ailleurs, ça sera plutôt aux communes, à l'ONEP, ou même par l'appel de sous-traitants privés de gérer l'eau. Dans la région de Fès, les conflits dans les tribus sont si fréquents, qu'on dit qu'une partie des troupeaux sont pour les besoins et l'autre partie pour les tribunaux [...] Les émigrés sont des incitateurs dans le Sud, les émigrés internes et externes. Ils sont attachés à leur village et ils s'impliquent dans les affaires, ils reviennent souvent. A Errachidia, les émigrés reviennent mais ne contribuent pas de la même façon. Ils ont essayé de faire une collecte pendant l'Aïd, mais ce fut un échec. Dans le Nord, les émigrés des Pays-Bas et d'Allemagne sont plus riches, mais ils sont plus individualistes. Au Sud, les associations marchent mieux que la commune. Pour eux, c'est la liberté de choix des représentants. Le problème dans ce choix, ce sont les pressions politiques. A mon avis, la gestion par la commune doit être encouragée. C'est moins cher pour l'Etat. Les bailleurs et la DGH¹⁰² se trompent en misant sur la formule associative. Le contrôle des associations est impossible à cause du vide juridique. Elles ont tendance à devenir des entreprises. La cohésion sociale existait mais elle se perd pour un système à l'euro péenne. La gestion par les communes est réglementée, on sort de l'informel. Ça renforce l'Etat de droit et ça rapproche la commune des gens. Mais bon, tant que les associations portent le fardeau, on laisse faire. Les communes et l'Etat sont soulagés.

(Entretien service PAGER, ONEP, Rabat, 08/2001)

3.3.2. Le cheval de Troie du développement

Cet extrait aborde deux faits : la démarche participative mise en place à la faveur de circonstances tout à fait particulières, et la réticence de l'administration à y recourir. Pour que ces projets soient acceptés, voire réclamés, les populations doivent avoir, d'une part les moyens de la participation, mais aussi un regard particulier sur le rôle de l'Etat. Il est communément admis, au Maroc et ailleurs, que c'est à l'Etat de prendre en charge l'aménagement du territoire sur la base des impôts versés. Cette compétence est d'ailleurs l'une des premières justifications du consentement à l'impôt qui vient à l'esprit. La principale critique de ces dispositifs que nous avons recueillie parmi les villageois soulève la contradiction de devoir payer pour obtenir ce que l'Etat a fait gratuitement dans la ville voisine. En d'autres termes, l'acceptation de ces plans de cofinancement reflète le défaut de légitimité territoriale de l'Etat. Les populations se sentent en droit d'intervenir dans l'aménagement du territoire aux côtés des pouvoirs publics.

Enfin, pour être accepté, il faut que soit ressenti un besoin, une impatience qui pousse à préférer le coût d'une électrification à court terme plutôt que l'attente d'un équipement gratuit dans une décennie. Cette course est le signe de l'introduction du facteur temps dans

¹⁰² Direction de l'Hydraulique

la société agraire. Alors que le temps n'a pas de sens dans le travail traditionnel [Bourdieu P., Sayad A., 1964, p. 69], on observe une anxiété, une pression du désir de modernité. La perte du contrôle du temps est compensée par l'argent. La course intervillageoise au prestige est certainement un autre facteur important de la propagation du plan. Le mimétisme du voisinage a certainement contribué à convaincre les populations de ne pas attendre quelques années de plus. Ce n'est pas la « souffrance » de vivre dans le dénuement qui pousse les villageois à rompre avec un mode de vie ancestral, mais la conscience du différentiel de richesse et son instrumentalisation. Nous préférons y voir, d'une part, le résultat du procès de fascination(-répulsion) qu'exerce la modernité, et d'autre part, l'opportunité pour une élite de trouver dans la gestion des projets le support de leur mise en scène dans l'espace public.

La conservation de la gestion des équipements après l'intervention de l'Etat peut sembler paradoxale. Ce fait prend toutefois tout son sens dans le contexte du Sud marocain. L'Etat n'aurait pu faire autrement que concéder cette gestion, tant elle est essentielle pour la pérennisation des structures associatives, et donc pour le positionnement des élites. Par ailleurs, la concession rend ce partenariat beaucoup plus acceptable pour les contribuables. La réticence à la pénétration de l'appareil d'Etat joue pleinement. Elle est perçue comme une compensation de la participation de la population. Toutefois, la concession de la gestion ne pourra être *ad vitam*. Il faut s'attendre dans les prochaines années à un processus de transfert des associations vers les autorités publiques, que ce soit l'ONE, l'ONEP ou les instances communales. Il est difficile de dire si ce transfert se produira sans trouble. Cela dépend en grande partie de l'éventuel essoufflement du mouvement associatif et de l'intégration de son élite dans la sphère politique. Quoiqu'il en soit, cette période sera l'acte final de la dynamique de développement local. Tandis que l'Etat récupérera ses droits, il achèvera la pénétration de sa présence dans les régions montagneuses. Les dispositifs feront alors leur office de cheval de Troie du développement. Nous retrouvons ici la dualité matériel/symbolique de l'espace qui prend une dimension politique dans le cadre de la territorialisation. L'aménagement du territoire se situe sur un plan de la relation homme/espace que Michel Lussault appelle l'espace instrument [Lussault M., 2000, p.30]. La présence physique des bâtiments matérialise l'effort de l'Etat et, par résonance, induit sa présence légitime dans l'espace villageois. En outre, le développement local doit asseoir la compétence de la commune rurale comme niveau de représentation de la population, avec les associations villageoises comme intermédiaires provisoires.

Des voix associatives s'élèvent pour encourager les pouvoirs publics à considérer les associations villageoises en tant qu'acteurs politiques¹⁰³, une force de proposition, un contre-pouvoir complémentaire en marge du champ politique local. Or, l'administration tend à considérer ces structures comme des intermédiaires fonctionnels. Il s'ensuit une multiplication d'associations chacune dotée d'un secteur particulier : associations pour la gestion de l'eau, pour l'équipement électrique, pour les eaux agricoles, etc. Kasbat a valeur d'exemple puisque le douar possède trois associations : Attacharouk (équipement), Tamount (culture), et une association de gestion du système d'eau potable. Dans ces conditions, les associations tendent à perdre leur capacité de faire remonter les aspirations de la population et des élites locales.

La population admet une présence conditionnelle de l'Etat dans l'espace du village, inversement, l'Etat doit admettre une présence accrue des populations dans la mise en œuvre des politiques publiques. Cela n'a pas été sans difficulté. Dans la phase préparatoire du PAGER, l'institution la plus réticente à engager ce processus fut le Ministère de l'Intérieur (entretien service PAGER, ONEP, Rabat, 08/2000). L'émergence d'une société civile rurale transforme le paysage sociopolitique d'un milieu qui demeure le fondement du pouvoir monarchique. Il y a une tension entre le souci de préserver des structures qui fonde la légitimité monarchique et le besoin de renverser une normativité communautaire pour imposer une normativité légale, étatique. L'attitude des pouvoirs publics marocains face à la dynamique de développement local est empreinte de la tension entre le Makhzen et l'appareil institutionnel d'Etat, entre le gouvernement de réseau et la loi.

Cette politique ne se fonde pas uniquement sur le facteur temps. L'argent de l'immigration confère aux population les moyens d'adhérer à ces dispositifs. Mais ces flux financiers ne semblent pas pris en compte. Le rôle des migrants passe inaperçu dans la chaîne des dispositifs. Ils sont absents des textes. L'unité de négociation est l'association villageoise, seul acteur reconnu, du bout des lèvres. Passer par l'association, et ignorer les migrants, et donc leur pouvoir économique, est un moyen de neutraliser la charge subversive des réseaux transnationaux.

On observe une alliance entre notables et administrations pour contenir les migrants dans un rôle d'arrière-plan. Ces derniers sont eux-mêmes acteur de cette absence. Son rôle est reconnu, mais sur un autre terrain. Il est reconnu en tant qu'investisseur individuel, non

¹⁰³ Entretien téléphonique avec Jamal Lahoussain, « Migrations et Développement », octobre 2003

comme membre d'un collectif. Le migrant est isolé, individualisé, extrait de sa gangue collective originelle. Le migrant est ensuite resitué dans le corps de la société marocaine, au nom du sang, au nom du devoir, de la dette.

Ces dispositifs permettent donc d'exploiter une mobilisation de la population sur une base coutumière afin d'alimenter la territorialisation. Cette politique crée une alliance là où les acteurs et les logiques étaient en conflit. La participation des habitants et des migrants donne accès à une manne transnationale pour l'aménagement du territoire. Ils sont le produit d'une alchimie complexe entre injonctions internationales, ressources transnationales, contrôle du territoire national et aspirations locales. Cette stratégie est rendue possible par le jeu de la coopération internationale qui en fournit les moyens en échange de concessions sur le contrôle migratoire et certains choix de société comme la libéralisation du secteur économique et la décentralisation de la gestion du social. Sur le terrain, elle donne lieu à une alliance passée avec une élite rurale. La place des migrants est soigneusement occultée par le biais d'une reconnaissance sélective.

Ce chapitre nous a permis de mettre en lumière sur un nouveau plan le paradoxe exprimé par Jocelyne Césari [Césari J., 1997, p. 92] : le désengagement de l'Etat dans le domaine économique s'accompagne bien souvent d'un renforcement de ses modalités d'intervention publique.

On peut se demander pour quelles raisons l'Etat marocain occulte avec tant d'acharnement le rôle politique des migrants dans la société marocaine alors qu'il soutient son rôle économique. Certes, le rôle de l'émigration dans cette dynamique est parfois souligné, notamment à l'occasion des opérations en partenariats avec « Migrations et Développement¹⁰⁴ », mais cela ne se traduit pas au niveau des orientations générales de la politique migratoire marocaine. Le fossé est grand entre l'investisseur qui jouit d'une batterie de moyens de placements, de conseils, d'outils financiers, de détaxes en tous genres et le citoyen qui ne peut exercer son droit de vote. Sur le plan économique, ils sont reconnus en tant qu'acteurs individuels, sur le plan politique, comme une communauté homogène unie par un pacte de sang, alors que la « communauté » est un ensemble

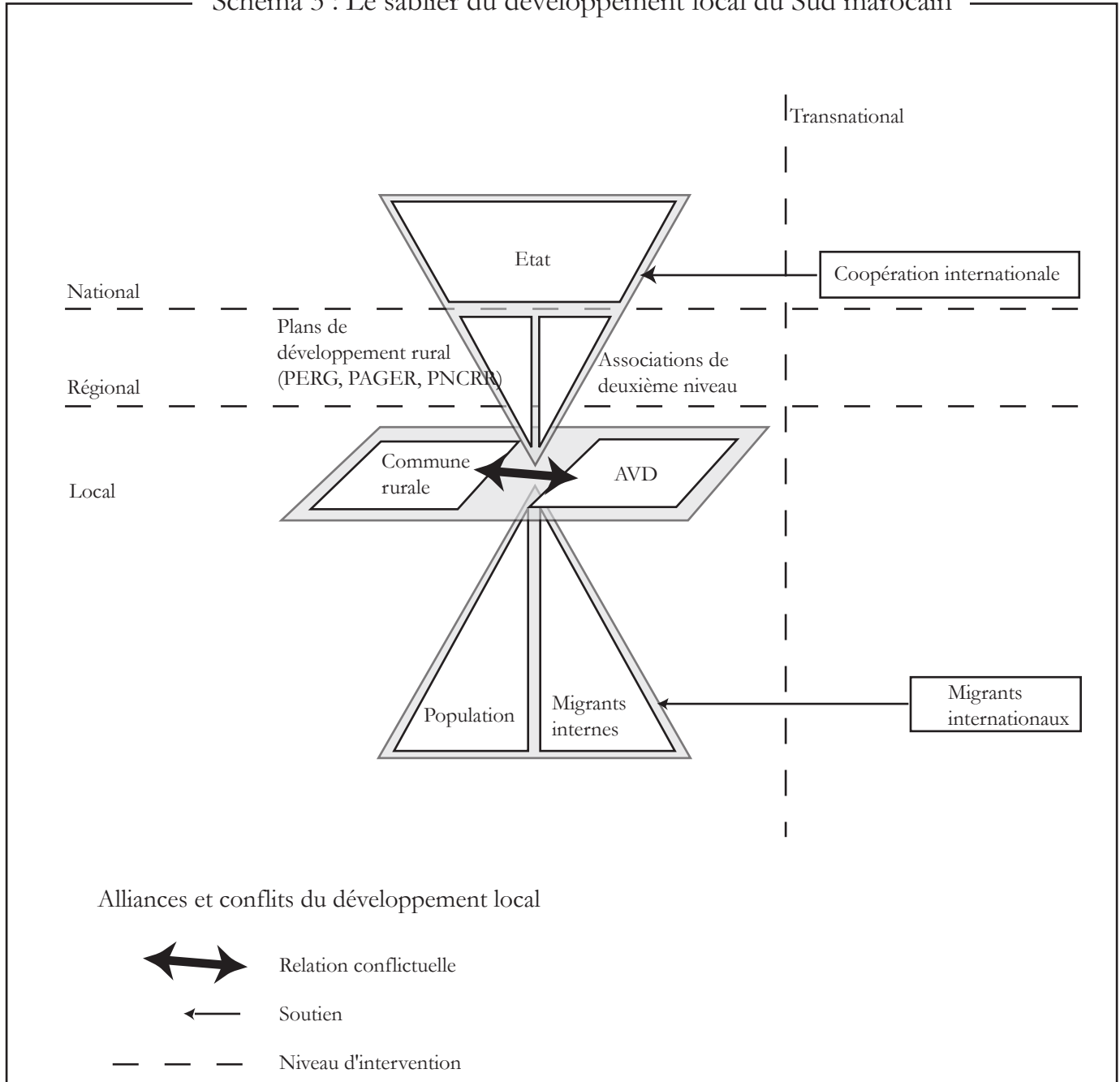
¹⁰⁴ L'OSIM est l'un des partenaires privilégiés de la Fondation Mohamed V dans la province de Taroudannt.

disparate tant sur le plan social que politique. On ne peut qu'établir un parallélisme avec la situation au niveau local où les transferts sont sollicités dans un cadre étroitement défini afin d'éviter tout rebondissement politique. Du village à l'Assemblée Nationale, un même discours enferme le migrant dans la relation culpabilisante du devoir et de la sujétion, l'éloignant du même coup de la possibilité d'endosser ses droits. La politique de l'Etat marocain envers les migrants a peu changé parce que l'Etat-Nation n'a pas changé. Derrière la politique migratoire, c'est une certaine conception du pouvoir qui transparait. L'émigration est le miroir dans lequel la Nation marocaine se contemple. Nous avons vu que la meilleure politique migratoire du pays est sa politique intérieure. L'Etat possède des relais de contrôle à travers l'immigration marocaine par le biais d'associations et leader, mais c'est le contrôle de la société marocaine qui lui permet le mieux de gérer, par effet secondaire le maintien des transferts migratoires et l'allégeance au pays. L'analyse des remises et des discours qui les accompagnent nous permettront de préciser cette idée. Il en sera question dans le chapitre suivant qui porte sur l'espace transnational franco-marocain et la place de l'Etat dans cet espace. Nos observations vont ainsi à l'encontre du transnational. Il est, au contraire, non seulement présent, mais joue un rôle structurant dans cet espace. Nous venons de le voir à travers un jeu d'emboîtement. Les programmes publics soutiennent l'action des associations villageoises qui sollicitent l'apport des migrants. La participation de l'Etat à la structuration du transnationalisme est indirecte. Nous verrons dans la troisième partie une contribution directe à cette structuration à travers l'exemple de la politique de codéveloppement.

Conclusion de la première partie

Cette partie nous a permis d'exposer le contexte sociopolitique de la construction de l'espace transnational. Le schéma ci-dessous synthétise le jeu d'acteurs au sein de la dynamique de développement local.

Schéma 3 : Le sablier du développement local du Sud marocain



Conception et réalisation graphique : Thomas Lacroix, Migrinter, 2003

Dans la partie basse du sablier, la population et les associations villageoises obtiennent des migrants les ressources pour la réalisation des projets sur la base d'une sollicitation coutumière, fondée sur la dette et le devoir. Le face-à-face entre les migrants et le pays d'origine est le creuset de la construction de cet espace. Le village d'origine exerce une forte

pression sur les modalités de cette construction. Les transferts sont étroitement contrôlés. Les migrants n'importent pas n'importe quoi n'importe comment. Les transferts sont imprégnés de sens, tantôt compensation d'une dette originelle, tantôt justification d'une réussite recherchée, souvent les deux simultanément. Les lieux d'origine ont donc une influence sur ce qui circule dans l'espace transnational et donc sur sa structuration.

La population va-t-elle sortir gagnante de cette dynamique territoriale ? Rien n'est moins sûr. Avant, partir était un moyen de rester : les transferts participaient d'une émigration sur place, une émigration sous contrôle dont les impacts étaient soigneusement sélectionnés, soit intégrés dans le quotidien (monétarisation de l'économie, modernisation de l'agriculture...), soit rejetés comme indices de corruption de l'Ailleurs. Aujourd'hui, la modernité n'a jamais été aussi palpable en milieu rural, alors que l'étranger n'a peut-être jamais été aussi inaccessible. Certains ne comprennent pas pourquoi cette modernité, autrefois honnie, est aujourd'hui voulue. Mais la plupart se laissent bercer par les promesses d'un avenir meilleur. Toutefois, l'accroissement du désir et des moyens de ce désir se heurte à une impossibilité légale à émigrer. Reste à savoir si le développement, par les entrefaites du désir, mais aussi par le bouleversement du tissu socioéconomique local qu'il induit, ne va pas renforcer l'exode qui vide la région. Il faudrait, pour y répondre, une analyse en terme d'impact qui n'est pas notre objet.

En retour, celui-ci fournit les ressources d'une dynamique conservatrice signifiée dans la partie centrale du sablier. L'émigré est sommé de ne pas s'immiscer entre le changement et la reproduction de l'ordre social local et national. Changement et reproduction (voir restauration) ne sont pas antinomiques. La dynamique de développement local dans le Sud marocain en fournit un exemple. Tout un jeu de pouvoir se tisse autour des projets et voit une élite se recomposer pour mieux s'affirmer à la tête des communautés villageoises. Cela ne va pas sans créer des frictions avec les autorités de la commune rurale, qui voient dans les associations des concurrents dans la sphère publique.

De son côté, l'Etat laisse se développer l'illusion à court terme d'un aménagement autogéré sur une base coutumière et fait le pari d'un renforcement à moyen terme de l'emprise de sa souveraineté territoriale. Il intervient par le biais de programme de développement local avec le soutien des institutions internationales. Il trouve dans les associations de second niveau un relais commode permettant de contrôler les activités des associations villageoises. Le partenariat entre l'administration et les associations permet à cette dernière d'exploiter la mobilisation de la population sur une base coutumière pour la territorialisation de ses fonctions. Jusqu'ici, cette mobilisation coutumière s'est surtout faite contre l'administration

et sa pénétration au niveau local. Le rôle des migrants, pourtant essentiel dans cette dynamique, ne fait pas l'objet de mesures d'encouragement spécifique. A l'exception des actions de « Migrations et Développement » (dont l'écho ne dépasse cependant pas le niveau régional), le rôle des migrants n'est pas souligné dans les dispositifs publics. Les associations villageoises sont un intermédiaire qui sert de paravent entre l'Etat et les migrants. Cette invisibilisation des devoirs des migrants permet d'éviter le débat sur leurs droits et leur place vis-à-vis de la collectivité.

Enfin, cette partie dépeint un migrant dépossédé et acteur de sa propre dépossession. Il se soumet à l'exigence de mutisme politique en contrepartie d'une expression encadrée de sa réussite économique et sociale. En d'autres termes, l'émigré distille au compte-goutte son vécu d'immigré pour ne pas faire œuvre de subversion. Il s'ensuit une dichotomie de son être, une dissociation entre l'émigré et l'immigré qui est à la base même de son cantonnement dans un statut de dominé. Il en va de même pour son implication dans le développement comme de tous les autres types de transferts. Pour autant, cette dépossession est consentie au niveau local parce qu'elle permet une réappropriation de son existence au niveau transnational. C'est ce que nous allons montrer dans la partie suivante.

**Deuxième partie : Transnationalisme et flux de
développement**

Introduction de la deuxième partie

La première partie de cette thèse a porté sur le contexte marocain de la fondation d'un espace transnational. Nous avons pu mettre à jour le profit que pouvaient tirer les acteurs locaux et nationaux des flux dans le cadre d'une territorialisation. Nous n'avons pas encore abordé le pourquoi et le comment de cet espace. C'est à ces deux questions que nous allons tenter de répondre à travers l'exemple des flux de développement. Comment les migrants impliqués dans un projet de développement organisent-ils leurs démarches à partir de l'Europe et quels sont les ressorts profonds de cette implication ?

Cette partie se décompose en trois temps. Le premier chapitre présente à grands traits l'espace transnational franco-marocain. Puis nous analyserons cette implication dans le développement. Le troisième sera centré sur une forme particulière d'organisation au sein de cet espace, les OSIM, ces ONG de migrants qui soutiennent les projets et accompagnent les collectifs de migrants.

Chapitre 4 : l'espace transnational franco-marocain

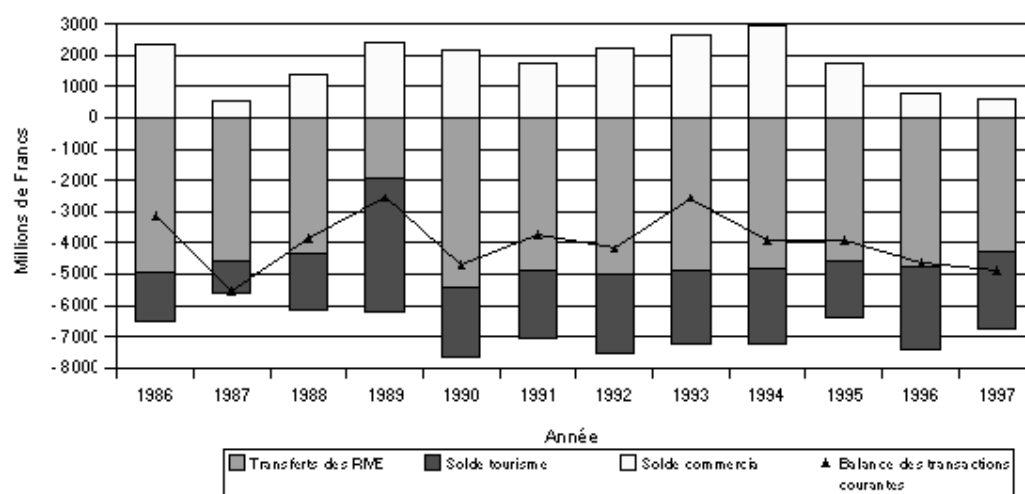
Les flux que la migration marocaine génère aujourd'hui sont d'une extrême diversité. Un flux transnational est une circulation de biens, de personnes, de symboles ou d'idées induits par une chaîne de relations qui s'étend entre deux ou plusieurs Etats et qui ne sont pas le fait d'une institution étatique. Ils sous-tendent tous les champs d'une vie sociale transnationale, tant au niveau économique (échanges de biens, réseaux commerciaux, remises, investissements...) que social (réseaux d'information médiatiques...). Rentrent également en ligne de compte les flux directement liés à la circulation de personnes (flux de personnes, réseaux de transports...). Cet ensemble témoigne de l'intensité des relations que continuent à entretenir les espaces d'accueil et d'origine. Dans ce chapitre, nous distinguerons, d'une part, les flux visibles, c'est-à-dire quantifiables et quantifiés par les pouvoirs publics et, d'autre part, les flux invisibles, absents des statistiques mais non moins importants pour la vie de cet espace transnational franco-marocain. Nous aborderons successivement les relations commerciales, les transferts des migrants, la circulation des personnes et enfin les réseaux associatifs.

1. LES FLUX COMMERCIAUX ET FINANCIERS

La balance des transactions courantes est un bon indicateur des échanges entre la France et le Maroc car elle prend en compte toutes les formes de transactions. Le tableau graphique ci-dessous ne reprennent que les échanges transnationaux, c'est-à-dire qui sont le fait d'acteurs non étatiques. Sont donc exclus le service de la dette et les dividendes.

Les échanges économiques entre la France et le Maroc sont complexes. La balance est structurellement déficitaire pour la France. Les échanges strictement commerciaux sont loin de compenser le volume d'argent à destination du Maroc véhiculé par le tourisme et les transferts d'épargne des émigrés. La variable migratoire est donc essentielle pour comprendre la structure des échanges transnationaux entre les deux Etats.

Graphique 3 : évolution des principaux postes de la balance des transactions courantes franco-marocaines



Extrait de : Banque de France, 1999, document Internet

1.1. Les échanges commerciaux et touristiques

La France est encore, de loin, le premier partenaire commercial du royaume avec 27% de ses échanges et le quart de ses investissements extérieurs. De son côté, la France absorbe 30% de ses exportations. Elle est également le premier investisseur privé avec 22% des investissements entre 1988 et 1997¹⁰⁵. La balance commerciale entre la France et le Maroc penche en faveur de la France, toutefois, l'écart a tendance à se réduire : alors que le taux de couverture était de 142% en 1989, il est d'à peine 107% en 1997. D'autre part, le face-à-face commercial franco-marocain perd son exclusivité. L'Espagne est le deuxième exportateur (1,7 milliards d'euros par an contre 2,5 milliards pour la France) mais il faudrait, selon le délégué marocain des affaires économiques ajouter à ce chiffre quelque 1,5 milliards d'euros¹⁰⁶ de contrebande en provenance d'Espagne.

Les migrants jouent un rôle important dans la structuration de cet espace commercial. Le commerce a été l'un des supports de la structuration de l'espace migratoire chleuh interne. Il l'est de plus en plus au niveau international. Les travaux sur les commerçants soussis à l'étranger sont nombreux [Aït Ouziz R., 1989 ; Ma Mung E., Simon G., 1990 ; Lacroix T., 2003 ; Berriane M. et Hnaka A., 2002]. Les Chleuhs sont particulièrement présents dans le

¹⁰⁵ Chiffres extraits du rapport au Sénat de Michel Charasse, [Charasse M., 2000, p.90]

¹⁰⁶ Chiffres Le monde, 9/10/2003

petit commerce alimentaire. Sur les 33 000 épiceries en France, nous avons identifié 467 propriétaires au nom Chleuh [Lacroix T., 2003]. La carte 7 permet de les localiser principalement en région parisienne, sur le pourtour méditerranéen, dans la région lyonnaise, et le Nord de la France, c'est-à-dire dans les grandes zones urbaines françaises. En fait, leur implantation recoupe celle des Marocains en France, celle d'une immigration ouvrière concentrée d'abord dans les grands centres industriels. L'investissement de ce créneau correspond à un savoir-faire acquis au Maroc. La plupart des épiciers ont d'abord exercé une autre profession avant d'ouvrir un commerce, essentiellement ouvrier. Cette profession s'inscrit dans un système migratoire. L'exemple suivant illustre parfaitement ce que l'on pourrait appeler « le système soussi ».

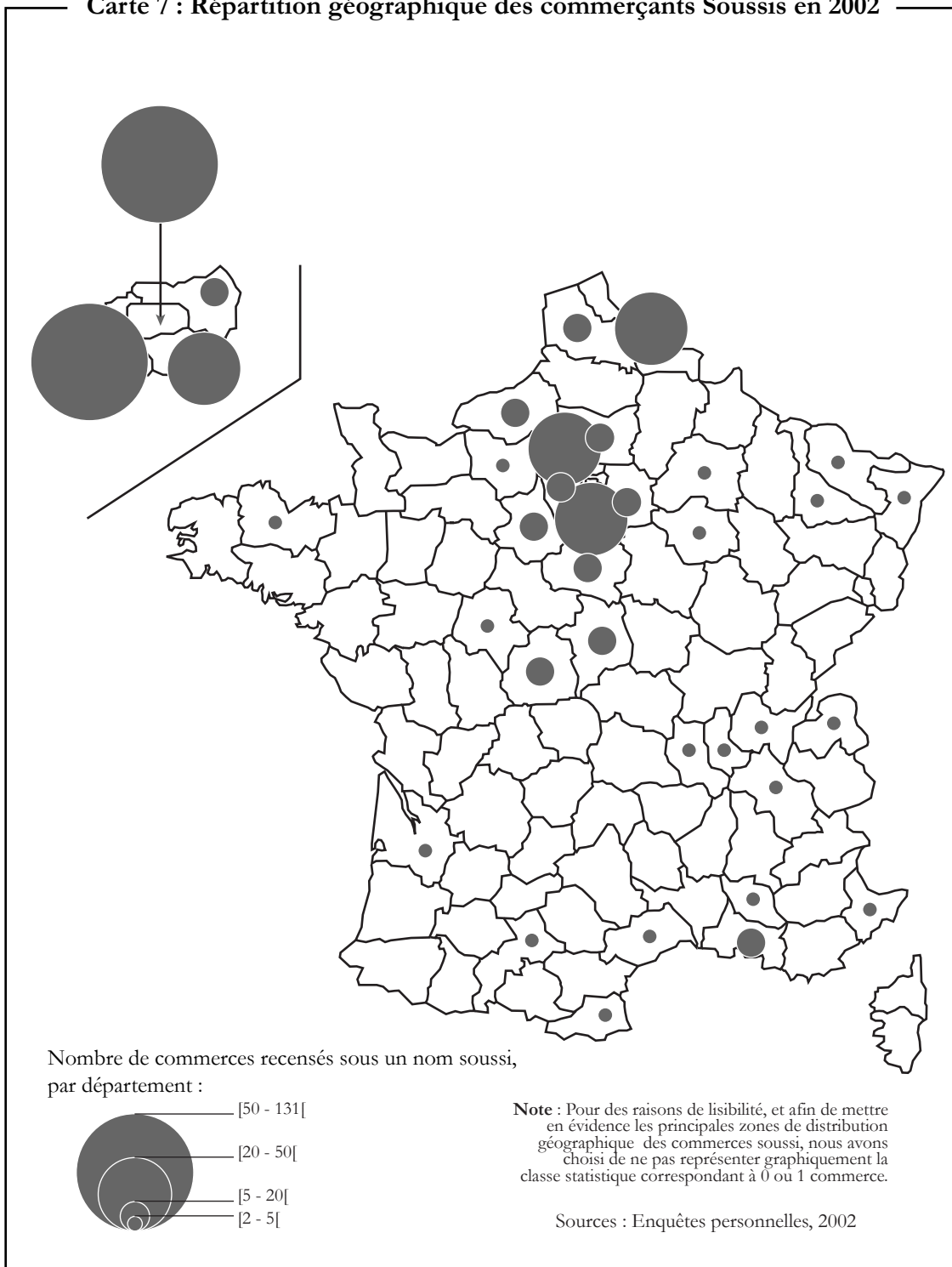
Wakrim est arrivé en France à l'âge de 19 ans. Il est originaire d'un douar de l'Anti-Atlas occidental, à l'Est de Taroudannt. Avant de venir en France, il a travaillé quatre années à Casablanca, dans l'usine textile de son frère. Wakrim est venu en France comme touriste à la fin des années 1950. Il a travaillé plus de vingt ans durant au sein de plusieurs usines de la région parisienne. En 1985, il ouvre une boutique de vêtements professionnels dans le quartier de Barbès. Il réactive alors ses relations casablancaises : son frère devient son fournisseur. L'échoppe ne laisse pas présager de la prospérité de son affaire : la devanture n'excède pas trois mètres de large, la boutique elle-même se présente comme un couloir d'une dizaine de mètres dont les murs sont couverts du sol au plafond de bleus de travail. Une simple ampoule souligne plutôt que repousse l'obscurité du lieu. Wakrim attend sa clientèle derrière un vieux comptoir en bois élimé. Pourtant, c'est lui qui fournit une partie des bleus de travail de la mairie de Paris. Sa réussite économique se traduit aussitôt en réussite sociale. Jusqu'à la fin des années 1990, il fait venir des jeunes de son village d'origine pour les employer comme aide. La question des papiers se règle sur place, si besoin est. Après un temps de formation, Wakrim aide certains à s'installer à leur compte, les autres vont poursuivre ailleurs leur apprentissage. Au fil des ans, se constitue autour de lui un petit groupe, presque tous commerçants, qu'il réunit chez lui tous les vendredis en bon patriarce autour d'un couscous.

Le collectif de la migration fournit les ressources pour l'installation, de la main-d'œuvre, les fournisseurs, et une partie de la clientèle. Au fil du temps, les activités commerciales des Chleuhs se sont diversifiées. Ces derniers ont investi le champ transnational en travaillant avec des partenaires marocains. Le cas le plus remarquable est le développement des cassettes vidéo de films et clips musicaux berbères. Deux maisons de production soussies, Warda Vision et Bouchy Vision ont été créées à Gennevilliers. Le transport de marchandises ou de personnes est un autre secteur d'expansion important. Mohamed Berriane et Atmane Hnaka ont dégagé quatre catégories d'entrepreneurs migrants ayant un partenariat dans le Sud : les entrepreneurs ayant de la famille dans le commerce au Maroc, les personnes qui ont exercé un métier salarié dans un commerce en France, les groupes, de deux à quatre personnes qui se sont associés afin d'ouvrir un commerce, certains retraités qui profitent de leurs allers-retours pour développer une activité commerciale [Berriane M., Hnaka A., 2002, pp135 et s.]. Les auteurs

soulignent l'apparition de nouveaux profils comme les étudiants (notamment les pharmaciens).

Les entrepreneurs migrants sont amenés, dans les années à venir à jouer un rôle de plus en plus important dans l'espace transnational commercial franco-marocain.

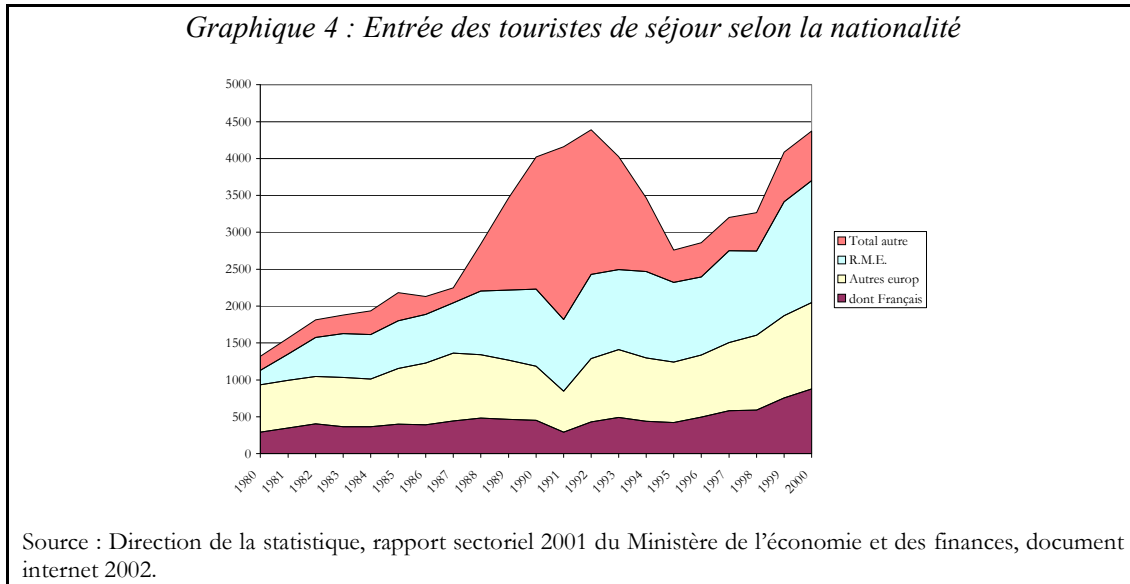
Carte 7 : Répartition géographique des commerçants Soussis en 2002



Conception & réalisation graphique : Thomas Lacroix, Migrant, 2003

1.2. Le tourisme

Le tourisme est la deuxième source de devises du Maroc après les transferts d'épargne et devant les exportations de phosphate. En 2001, le niveau des rentrées financières s'élevait à 28 milliards de dirhams¹⁰⁷.



La part du tourisme européen est très importante puisque celui-ci représente encore près de la moitié des entrées en 2000. La France demeure, de loin, le premier pays de provenance avec 877 000 entrées en 2000 contre 256 000 pour les Espagnols, seconde nationalité en terme de tourisme.

L'année 1991 est une année charnière. A partir de cette date, l'évolution des entrées des RME se calque globalement sur celle des entrées européennes. On peut lire sur le graphique 4 la progression incertaine des entrées dans toute la première moitié de la décennie 1990. C'est à partir de 1998 que l'évolution suit une pente exponentielle. Cette tendance est à mettre sur le compte de la relance économique. On peut voir dans ce parallélisme les signes de la socialisation des RME en Europe. Le reflux de l'année 1991 est tout à fait symbolique. Toutefois, nous verrons dans la section suivante que l'entrée des RME suit aussi sa propre logique.

Le secteur touristique reste très dépendant de la conjoncture internationale : le tourisme a souffert pendant la première moitié des années 1990 de la guerre du Golfe. La fréquentation

¹⁰⁷ Chiffre Ministère de l'économie, rapport sectoriel 2001, document internet, 2002

européenne a chuté de 52% (-47% pour les Français). Le tourisme marocain souffre aujourd'hui des événements liés au 11 septembre 2001.

1.3. La place de L'Etat marocain

La place de l'Etat marocain dans l'organisation des flux transnationaux est essentielle. Son omniprésence est vitale pour un système politique en grande partie basé sur la gestion du monopole et la distribution de prébendes. A l'intérieur, le roi est le premier propriétaire foncier. A l'extérieur, il est le premier actionnaire du premier groupe privé : l'Omnium Nord Africain (ONA). Le groupe emploie au Maroc 150 000 personnes et contrôle directement 43 sociétés, et indirectement 86 autres. Il est présent dans l'agroalimentaire, l'industrie, le transport, l'immobilier, les médias, la grande distribution et le tourisme. Myriam Catusse considère l'Omnium comme « *un dispositif fondamental et essentiel dans la régulation économique du pays et dans la production de l'ordre politique* » [Catusse M., 2002, p.209]. L'implication des acteurs économiques dans ces réseaux du capitalisme d'état participe à un système d'allégeance qui légitime l'Etat.

Mais la présence de l'Etat ne se résume pas à l'Omnium : la Banque populaire fait transiter la majorité des transferts des émigrés. Elle finance tous les programmes publics en direction des migrants, comme par exemple les « opérations transit » destinées à faciliter la venue des RME au Maroc en été.

1.4. Les flux illégaux

On ne saurait être complet sans tenir compte de la face cachée des échanges commerciaux. Nous avons vu qu'ils correspondraient à plus de la moitié des flux en provenance d'Espagne. Ces flux invisibles sont également de natures très diverses. Ils sont ou non liés aux réseaux migratoires. On peut citer deux exemples : le commerce de la drogue et le transport « pirate » de marchandises. Bien qu'invisibles et illégaux, ces deux types d'échanges occupent une place très importante dans les échanges commerciaux trans méditerranéens, que ce soit en raison du volume des marchandises ou des sommes en jeux.

1.4.1. Le trafic de drogue

Le Maroc est le troisième producteur de cannabis dans le monde et le premier exportateur vers l'Europe. Sa production dans le pays remonte à l'antiquité. La production est rendue

illicite sous Hassan II. Aujourd'hui, on estime que le pays produit 30 000 tonnes de cannabis sur 75 000 hectares¹⁰⁸. Soit une production de 400 kg par hectare. La zone de production se situe essentiellement dans le massif du Rif. Un agriculteur nous a affirmé que la production avait été arrêtée dans le Souss depuis 1992, date du début de la campagne « d'assainissement », effort consenti par l'Etat marocain à l'Union européenne pour lui donner des gages de bonne conduite dans la lutte contre les cultures illégales. En 1996, la première commission parlementaire d'enquête du pays est réunie sur le sujet. Selon l'Observatoire Géopolitique des Drogues (rapport 1995-96), cette campagne a surtout servi à démanteler les filières les plus visibles et les plus anciennes, aujourd'hui supplantées par des réseaux « industriels », capables d'expédier des lots de plusieurs dizaines de tonnes. Pour Béatrice Hibou, la campagne constitue davantage une reprise en main d'un secteur qui risquait de s'autonomiser [Hibou B., 1999, p.24-25]. Elle a plongé le Nord dans une grave crise commerciale, financière et immobilière (premier secteur de blanchiment). Toutefois, la culture du haschich reste un secteur majeur de l'économie marocaine : *« depuis une décennie, le trafic du haschich est devenu la première source de devises du pays et la contrebande représente au moins le 1 / 3 du PIB »* [OGD, 1997, p.6]. La réforme des plantations de cannabis est l'un des volets majeurs du programme européen d'aide au développement (1,2 millions d'euros débloqués en 1996¹⁰⁹). Les réseaux de la drogue ne semblent recouper qu'occasionnellement ceux de la migration. Les voies principales d'acheminement restent entre les mains de réseaux mafieux spécifiques, parfois dans l'ombre des milieux officiels comme le soulignent les études de l'Observatoire géopolitique des drogues. Toutefois, le savoir-circuler des migrants est un attribut mis à contribution dans certaines situations. Alain Tarrius signale par exemple que ce sont certains migrants qui acheminent certains produits entre Barcelone et Perpignan [Tarrius A., 1997, p. 110]. Cependant, l'auteur précise que ces transports sont le fait de migrants et non de commerçants immigrés travaillant dans l'espace transnational. Les échanges commerciaux générés par les entrepreneurs ethniques comportent également une part « invisible ».

1.4.2. Le trafic de marchandises

Le transport de marchandises échappant à la taxation douanière est une pratique parfaitement huilée et insérée dans cet espace transnational entre les deux rives de la Méditerranée. Mohamed Charef énumère les raisons de l'utilisation des fourgonnettes, à la fois peu coûteuses

¹⁰⁸ Chiffres OIPC-interpol, 2000, et le rapport de l'observatoire géopolitique des drogues 1998

¹⁰⁹ Source : lettre d'information de la délégation de la Commission européenne au Maroc, 1999, n°162

et susceptibles d'aménagements pour les transports aussi bien de personnes que de marchandises [Charef M., 1999, p.238]. L'utilisation de fourgonnettes permet l'acheminement de divers produits entre l'Europe et le Maroc. Dans le sens Nord-Sud, il s'agit de produits à destination des souks ou directement pour des familles, essentiellement des produits ménagers, hi-fi, informatiques ou des pièces détachées de voitures. Dans le sens Sud-Nord, ce sont des produits alimentaires (thé), ménagers (vaisselle), d'ameublement ou des vêtements, à destination là encore de particuliers ou de magasins spécialisés dans la vente de produits maghrébins. La comptabilisation de ce trafic de fourgonnettes est difficile. Un informateur nous a confié que le tarif par cette voie était, en 2001, de trois à cinq euros par kilo¹¹⁰. Ce tarif est confirmé par d'autres enquêtes sur la circulation des Marocains entre Strasbourg et le Rif [Schaeffer F., 2003].

2. LES TRANSFERTS D'EPARGNE DES MIGRANTS

L'envoi d'argent des émigrés à leur famille restée au pays est l'un des phénomènes clés de cet espace transnational franco-marocain. Ces transferts ont été étudiés, disséqués, commentés à maintes reprises sous toutes leurs dimensions. Nous proposons une lecture complémentaire en considérant ces transferts comme l'une des manifestations du « transnationalisme » marocain. Par conséquent, nous les examinerons en relation avec les mouvements de personnes, mais aussi du point de vue de la société d'origine afin de cerner ce que signifie ce transnationalisme pour les non migrants.

2.1. Le sens des transferts

Chaque année, les chiffres de l'office des changes sur les transferts des émigrés sont suivis avec anxiété et abondamment commentés par la presse. Les échanges commerciaux sont excédentaires pour la France, cependant, les transferts des immigrants inversent à eux seuls la balance des transactions courantes. En outre, ces flux contribueraient à élever 1,2 millions de personnes¹¹¹ au-dessus de la pauvreté. Il s'agit d'une ressource stratégique tant sur le plan économique que social. Mais au-delà de leur importance économique, ces chiffres sont

¹¹⁰ Les attentats terroristes ont entraîné la multiplication des contrôles aux frontières. Il serait intéressant de savoir si cela a créé une gêne et un changement de comportement de la part des passeurs.

¹¹¹ Chiffre cité par Mohamed Khachani lors de la conférence organisée par le CNCD à Bruxelles le 29/10/2002.

perçus¹¹² comme l'indicateur de l'attachement des ressortissants à leur pays d'origine et donc de la force d'attraction symbolique du Maroc. Les transferts sont un enjeu national pour une société qui se pense en termes de liens du sang. Une baisse éventuelle est immédiatement rapportée à la dégradation des rapports entre communautés d'accueil et d'origine, à l'émergence d'une « seconde génération » tournée vers les sociétés européennes et oublieuse de ses racines, ou, d'une façon générale, aux processus d'intégration. Ceci explique la réserve royale quant à l'intégration et à la double nationalité des ressortissants¹¹³. Enfin, en milieu rural, ces revenus permettent la perpétuation d'un ordre social traditionnel, ordre qui reste encore aujourd'hui au cœur du système sociopolitique marocain. C'est la raison pour laquelle ces transferts sont au centre de la politique marocaine d'immigration.

Du point de vue du migrant, la signification des transferts est toute autre. L'envoi d'argent est intimement lié à l'acte migratoire lui-même. Les transferts sont marqués par une ambivalence : ils sont à la fois le signe d'une réussite, la justification d'une décision personnelle, et l'accomplissement du mandat que lui a conféré la communauté. L'envoi d'argent est massivement pratiqué par tous les migrants, quel que soit leur âge ou leur profil socio-économique. Une enquête de l'INSEA menée en 1998 montre que plus de 9 Marocains sur 10¹¹⁴ ont déclaré avoir envoyé une somme d'argent au cours des cinq années précédentes [Hamdouch M. et al., 2000]. Ce taux atteint 100% pour les plus jeunes (15-19 ans) et les plus vieux (plus de 70 ans), en raison de leur proximité avec le Maroc (mais pour des raisons différentes). A l'inverse, les paramètres qui influent négativement sur cette pratique sont la précarité (le chômage) ou les perspectives d'avenir (mise en ménage chez les jeunes couples). Il faut enfin signaler que l'adoption ou la volonté d'adopter la nationalité du pays d'accueil ne modifie pas ce taux (89%). Ce résultat prend toute sa valeur lorsqu'on le place en perspective avec la dimension politique que prennent les transferts. Il révèle en particulier l'erreur de

¹¹²L'analyse des représentations marocaines qui entourent les transferts des migrants se fonde sur l'étude d'un dossier de presse sur ces transferts. Ce dossier regroupant une vingtaine d'articles de cinq journaux (Libération, le Quotidien, l'Economiste, le Matin du Sahara et la Nouvelle Tribune) a été constitué par le centre de documentation de la Fondation Hassan II.

¹¹³ Il semble toutefois, à la lecture des dernières évolutions de la politique migratoire, que le discours sur l'intégration de Mohamed VI ne soit pas la même que celle de son père. L'intégration est de plus en plus considérée comme un moyen d'enrichissement de la communauté à l'étranger et donc d'amélioration des transferts.

¹¹⁴ Il faut cependant souligner que cette enquête a été menée au Maroc, au cours de l'été 1998. Une grande partie des 1 239 questionnaires ont été effectués sur le bateau entre l'Espagne et le Maroc. Les Marocains qui ne se rendent plus au Maroc n'apparaissent pas dans l'échantillon de cette enquête. Les chiffres obtenus présentent donc une surestimation de la réalité.

l'amalgame entre lien politique et lien culturel. L'augmentation des naturalisations, au même titre que les mariages mixtes ou la socialisation des enfants d'immigrés, est régulièrement présentée dans la presse comme une « *mauvaise nouvelle* » annonçant à court terme la disparition de la manne des expatriés. Le discours tenu de l'autre côté de la Méditerranée serait l'exact opposé. Les chiffres perçus comme des signes d'intégration sont accueillis avec la satisfaction de voir le bon fonctionnement des mécanismes sociaux. Or, la double nationalité est avant tout le moyen d'échapper à l'arbitraire administratif et de pouvoir circuler librement à l'étranger. La naturalisation est un moyen de la mobilité plus que de la sédentarité, intégration et retour ne sont pas des fins antinomiques dans les parcours migratoires [Belbah M., 1997].

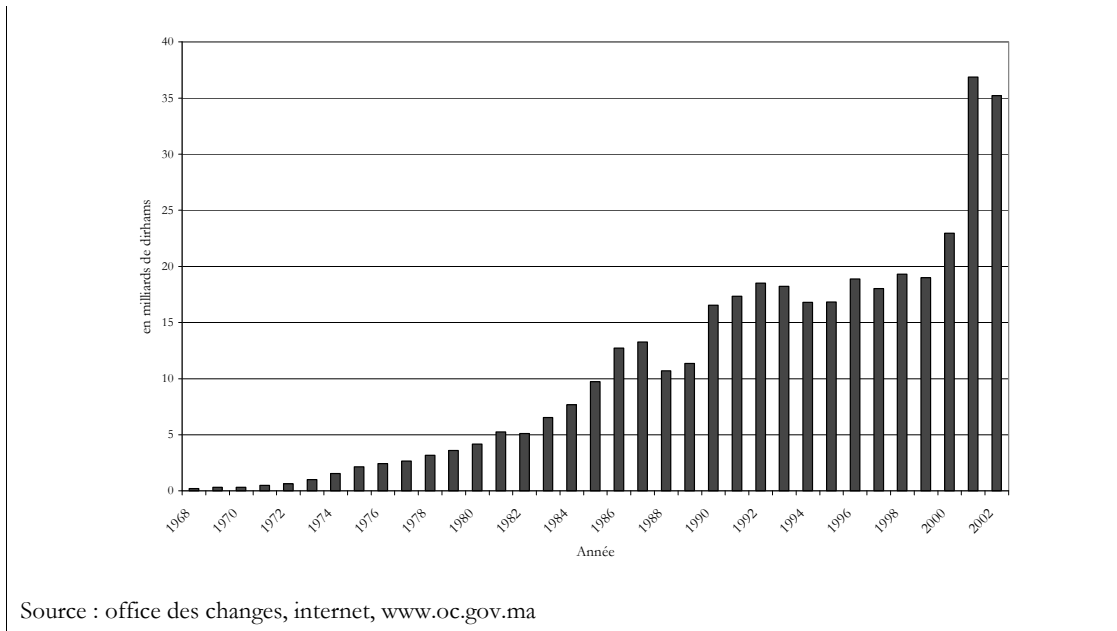
2.2. Les investissements

Les investissements sont l'autre voie privilégiée du rapatriement de l'épargne. Dans les représentations véhiculées notamment par la presse et les discours publics, les investissements s'opposent à l'envoi d'argent comme une pratique d'un âge différent. Alors que les transferts sont perçus au Maroc comme un phénomène transitoire lié à la première génération de l'immigration et est amené à décliner à la faveur du temps, les investissements sont considérés comme une pratique d'avenir : « *Les transferts « primaires » sont appelés à être transformés en transferts destinés à l'investissement* » lit-on dans un journal marocain¹¹⁵. Les premiers appartiennent au registre de la tradition et du lien communautaire, les seconds à celui de la modernité et de la rationalité de l'homo economicus. Pourtant, transferts et investissements sont liés. Nous avons suggéré dans le premier chapitre qu'ils relevaient d'une logique migratoire identique. Ils s'inscrivent tous deux dans la relation migrant/communauté d'origine (tableau 1, chapitre 1, section 3.2.1.), entre individualisme et allégeance communautaire. L'étude de l'INSEA confirme cette continuité, 97% des migrants qui ont réalisé un projet dans leur pays d'origine ont affirmé avoir transféré de l'argent au cours des cinq dernières années. En outre, l'essentiel des investissements porte sur l'immobilier (83,7%). Or, ce sont davantage des paramètres sociaux et culturels que des calculs économiques qui orientent les placements dans ce secteur (voir chapitre 1, section 3.2.).

¹¹⁵« *Les transferts ne sont pas menacés de régression* », Libération du 02/02/2000

2.3. Evolution des transferts

Graphique n°5 : évolution des transferts d'épargne des émigrés marocains de 1968 à 2001



Ce graphique montre que les envois d'argent des RME au Maroc sont en constante progression depuis la fin des années 1960. Cette augmentation se poursuit en dépit de la durée de l'émigration et de l'enracinement des migrants dans leur pays d'accueil. Elle témoigne de l'adoption généralisée d'un mode de vie construit à la fois sur les espaces d'accueil et d'origine. La comparaison de l'évolution des transferts avec les données précédentes sur l'entrée des MRE au Maroc est éclairante à plusieurs titres. Cette comparaison permet de distinguer deux périodes : 1980-1991 d'une part, 1991-2000 d'autre part.

La première période se caractérise par le parallélisme des croissances. La lente augmentation des transferts s'accompagne de la lente augmentation des séjours des RME au Maroc. La décennie 1980 est celle de l'accroissement de la communauté marocaine en Europe, en raison du regroupement familial et de l'immigration, légale ou illégale, de main-d'œuvre. Deux dates appellent un commentaire : 1982 et 1988.

Au cours de l'année 1982, on constate une diminution des transferts (2,4%), la première depuis 1968 et (probablement) de toute l'histoire de l'immigration marocaine. La baisse est consécutive à la suppression de la prime de 5% de la Banque populaire en 1981 (dès 1983, la Banque revient sur cette suppression en proposant une rémunération de 8% des comptes à

vue). Toutefois, cette année est, en France, le moment de l'arrivée de la gauche au pouvoir et d'une transformation radicale de la politique migratoire. Parmi les mesures majeures, citons la régularisation et l'instauration de la carte de séjour de dix ans.

L'année 1988 est une date clé. Les envois ont chuté de 20% alors que les entrées étaient de 26% supérieures à 1987. Un faisceau de raisons explique cette baisse : la morosité économique, la chute de l'immigration saisonnière, la déconnexion politique entre l'Etat marocain et ses ressortissants. Cette récession des transferts a suscité un électrochoc parmi les pouvoirs publics et a motivé une réforme de la politique migratoire (cf. le chapitre précédent). En 1989, est créée la banque Al Amal pour l'investissement. Mais, plus fondamentalement, l'approche globale de l'immigration a changé. Le changement de terminologie est, à ce titre, significatif : le terme de « Résidents Marocains de l'Etranger » remplace l'ancien « TME », Travailleurs Marocains de l'Etranger. La fondation Hassan II est mise en place pour prendre en charge les questions liées aux migrants. Enfin, le gouvernement rétablit un poste de délégué auprès du Premier Ministre chargé des affaires des Marocains résidant à l'étranger, le 31 juillet 1990. Cette année, les transferts atteignent 16 milliards de dirhams, un taux record mais artificiel, enregistré suite à la dévaluation du dirham de 10%. Les réformes ne sont pas seulement économiques, mais aussi politiques. Toutefois, ces mesures ont eu un succès limité. Les transferts affichent, depuis lors, une progression en dents de scie. De par le profil inversé qu'elle présente, l'année 1988 annonce la décennie suivante.

Tableau 4 : Evolution comparée des taux de croissance des transferts et des entrées de RME

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Evolution des transferts par rapport à l'année n-1 (%)	26,4	-2,4	27,4	17,9	26,7	30,8	4,2	-19,3	6	45,8	4,8	6,8	-1,6	-7,7	0,1	12,2	-4,5	7,1	-1,6	20,8	60,5
Evolution des entrées par rapport à l'année n-1 (%)	85,1	46	12,7	1,2	7,2	2	3,7	26,7	10,4	9,8	-7,1	17,1	-4,9	8,3	-8	-1,6	17,6	-8,6	35,1	7	-

Source : des office changes

pour les transferts (www.oc.gov.ma), tableau de bord sectoriel du Ministère de l'économie pour les entrées (juillet 2002, p.84, source Internet, ministère des finances)

En ce qui concerne les transferts, les années 1990 se caractérisent par l'irrégularité, le haut niveau des sommes envoyées et une relative stagnation. En ce qui concerne les flux migratoires, cette décennie est celle de la baisse du regroupement familial, de la diversification des destinations, d'une croissance moins forte de la communauté marocaine à l'étranger. Mais son évolution se poursuit, liée à une différenciation des niveaux de vie en dépit de la crise (un Marocain sur quatre est au chômage durant cette période). Globalement, les taux de croissance annuels des entrées et des remises sont inversés. A l'exception des années 1992, 1993 et 2000, une progression dans les entrées se solde par une régression des transferts et inversement.

En 2001, les transferts ont atteint un niveau sans précédent : 36 milliards de dirhams, soit 60% de plus que l'année précédente. Deux raisons ont été invoquées pour ce rapatriement massif. Certains ont d'abord fait le lien entre ce phénomène et les attentats du 11 septembre. La crainte d'un conflit aurait poussé les émigrés à placer leur épargne en lieu sûr. Cependant, les transferts étaient déjà d'un niveau exceptionnel lors des deux premiers trimestres de l'année. Il semble que les attentats n'ont fait que renforcer une tendance qui existait déjà. L'autre explication réside dans le passage à l'euro. La méfiance à l'égard de la nouvelle monnaie, mais aussi le besoin de convertir des fonds non déclarés a incité les Marocains à trouver au Maroc une solution de repli.

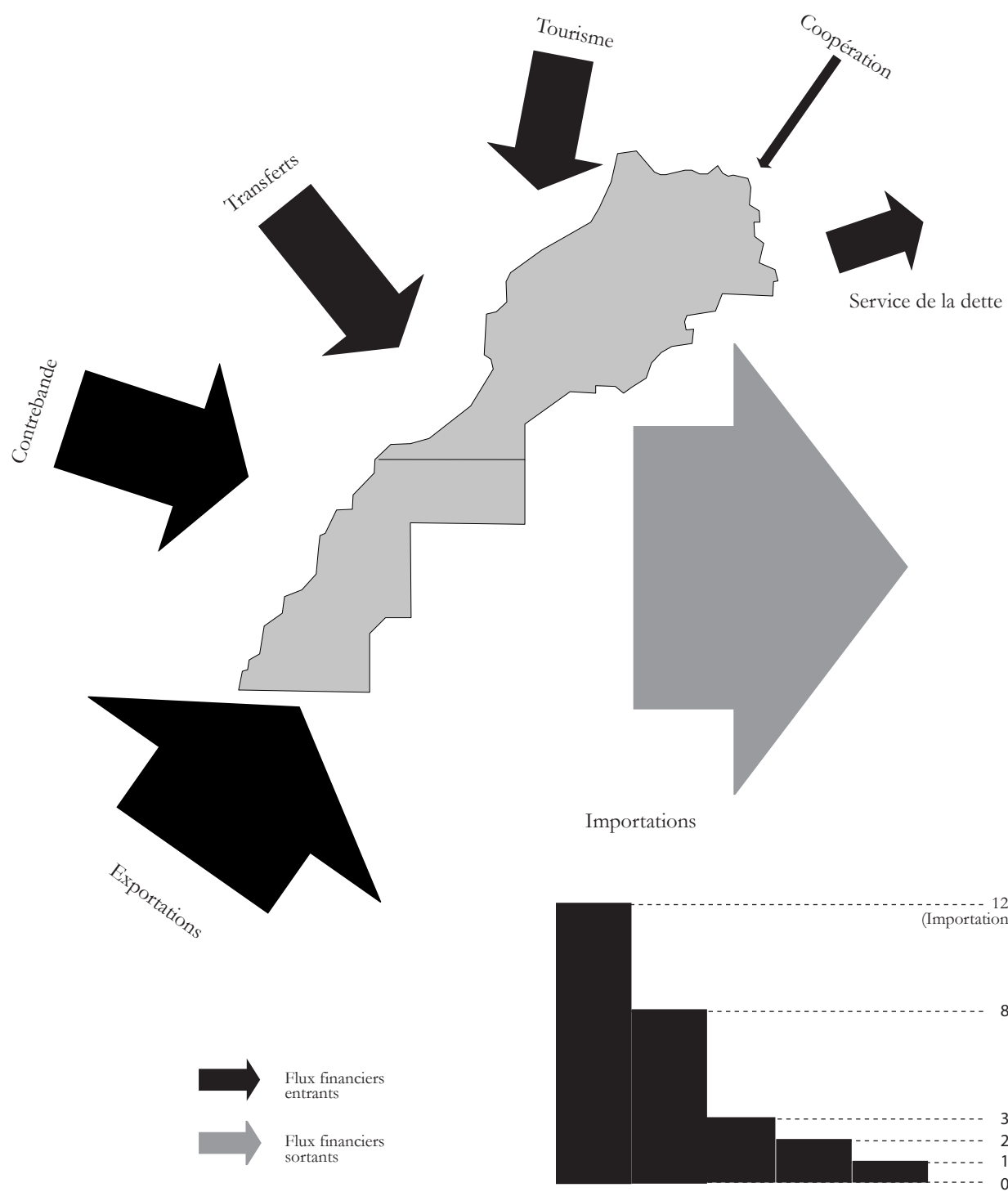
Le niveau des transferts est généré par une pluralité de facteurs, à la fois endogènes et exogènes. Les premiers incluent la situation économique ou la situation politique. Parmi les facteurs endogènes, on distingue le changement de structure de la population, la socialisation dans le pays d'accueil. La corrélation que nous avons relevée montre que les transferts et les retours découlent de la même logique migratoire : ils suivent les mêmes trajectoires, les mêmes réseaux. La relation inversée que l'on observe au cours de la décennie 1990 appuie l'idée que les remises rachètent l'absence. Mais cette assertion nous semble insuffisante : les années de retour massif ne sont pas des années d'un effort financier moindre. En effet, le retour est aussi l'occasion d'un transfert, qu'il soit monétaire ou en nature, sous forme de cadeaux. Ces transferts, convoyés directement par les migrants, sortent des statistiques officielles, et entrent dans la catégorie des flux invisibles. Une enquête de Migrinter montre le niveau élevé des frais occasionnés par l'achat de ces « cadeaux » : au début des années 1990, la valeur des objets ramenés atteignait, en moyenne, une fourchette de 5 à 10 000 dirhams, soit 3 à 6000 francs par personne interrogée [Ma Mung E., 1996, p.78]. Le coût induit par le retour est compensé par un envoi moindre par voie bancaire.

Ces flux monétaires invisibles ont donné naissance à un véritable statut dans l'espace transnational : le « rekkas ». Situation particulièrement développée avant les années 1970 (alors que le réseau bancaire n'était pas encore structuré), le rekkas est un convoyeur. Il est chargé par des émigrés mandataires de verser l'argent qui lui est confié aux familles au Maroc. Ce rôle est joué soit par des chauffeurs effectuant régulièrement la liaison entre les deux pays ou à des migrants, généralement des retraités. Lors de l'opération, nul papier n'est signé, une poignée de mains et la réputation du convoyeur scellent l'accord. L'arrivée à l'âge de la retraite de la première génération d'immigrés semble provoquer un regain de ces pratiques. Les personnes âgées, qui effectuent le trajet plusieurs fois par an, n'ont pas seulement une fonction de transporteur, mais aussi un véritable rôle social. Elles apportent des nouvelles, renforcent le lien entre les deux côtés de la Méditerranée. Ces personnes sont devenues l'un des piliers de l'entre-deux franco-marocain [Schaeffer F., 2001].

Cette rapide analyse des transferts vers le Maroc permet d'apprécier le dynamisme du transnationalisme marocain, mais aussi la complexité des relations entre le pays d'origine et ses émigrés. Les représentations construites autour du lien économique sont significatives de la façon dont le Maroc « s' imagine » (au sens de Benedict Anderson) et dont il construit sa relation avec la communauté émigrée. Le discours oscille entre la peur d'un effritement des liens « du sang » et l'espoir de l'avènement d'une relation « adulte », d'une modernité économique placée sous le signe de la rationalité.

La carte 8, ci-dessous, synthétise l'ensemble des flux financiers entrants et sortants du Maroc. Nous pouvons constater que la part des flux transnationaux, c'est-à-dire la part des flux qui ne sont pas directement le fait d'un acteur étatique, sont prépondérants, surtout si l'on prend en compte la masse des flux illégaux. La part des flux produits par la migration ont également une place de premier plan. Inversement, les flux étatiques (service de la dette d'une part, aide publique au développement d'autre part), ne représente qu'une portion congrue.

Carte n° 8 : Les flux financiers



Source : Office des changes (2002), Rapport Michel Charasse (2000), <http://www.statistic.gov.ma/>
 Rapport sectoriel du ministère de l'économie et des finances, 2002, Rapport OGM 2000

Conception et réalisation graphique : Thomas Lacroix, Migrinter, 2003

3. LA CIRCULATION DES PERSONNES

L'espace transnational entre le Maroc et l'Europe est d'abord un espace de circulation intense. Le nombre de personnes traversant le détroit de Gibraltar s'est élevé à presque 5 millions en 2000¹¹⁶.

Par voie aérienne, le Ministère marocain des transports a autorisé 31 compagnies pour les vols réguliers pendant la saison d'été et 25 autres pendant la saison d'hiver. La compagnie nationale, qui assure 52,5% du transport global des passagers, a transporté 838.827 personnes sur la France et 780.932 sur l'Europe¹¹⁷.

Par voie maritime, l'opération MRE 2001 dans les ports de Tanger et de Nador a permis de recenser 1,639 millions de passagers et 369 000 véhicules. L'opération MRE est destinée à améliorer les conditions d'arrivée au Maroc des ressortissants de l'étranger pendant la période estivale. Cette action s'étend du 15 juin au 15 septembre. Après avoir été longtemps l'activité phare de la fondation Hassan II, elle est conduite, depuis l'année 2001 par la fondation Mohamed V, une organisation humanitaire mise en place par Mohamed VI. La période estivale concentre environ la moitié des transports annuels. Les quatre compagnies marocaines ont effectué jusqu'à 28 rotations par jour.

Enfin, en ce qui concerne la voie routière, seize compagnies de transport international ont été accréditées par le Ministère. Mais la voiture reste le mode privilégié du trajet vers le Maroc : près de 400 000 véhicules ont transité par le détroit au cours de l'été 2001. Ce succès s'explique par des raisons de commodité. Le réseau routier espagnol a connu une croissance très forte depuis son entrée dans l'espace communautaire. Il en va de même au Maroc. Au lendemain de l'indépendance, le pays disposait de moins de 15 000 kms de routes revêtues, le réseau est de 32 510 kms aujourd'hui¹¹⁸. Toutefois, ce réseau fut tracé en premier lieu dans un souci économique. Il alimente la région de Casablanca, les ports et les centres de production. Cette disparité se ressent dans les régions périphériques qui disposent surtout de pistes et de

¹¹⁶ Chiffre calculé sur la base des données du tableau sectoriel 2002 du Ministère de l'économie et des finances et du bilan annuel 2002 du Ministère marocain des transports et de la marine marchande (source internet, site des ministères). Nombre de voyageurs en provenance d'Europe.

¹¹⁷ Les chiffres sont extraits du bilan d'activité 2001 du Ministère marocain des transports et de la marine marchande.

¹¹⁸ Chiffres Ministère de Transports, *ibid.*

voies non revêtues. Commodité encore car la voiture permet le transport des bagages, mais aussi des « cadeaux » ramenés au Maroc pour la famille. Les amoncellements improbables sur les toits des voitures font aujourd'hui partie de l'imagerie de l'émigré qui rentre au bercail. Mais, pour les migrants, la voiture est aussi un signe ostentatoire de richesse. Plus qu'un instrument, la voiture est l'attribut par excellence de l'émigré. Elle est symbole de la réussite mais aussi de la mobilité, qui est un atout aussi grand que le capital économique : celui qui est mobile est celui qui a les moyens (financiers, administratifs) et le savoir-faire de la mobilité. La mobilité spatiale et sociale vont de pair pour les villageois : l'ailleurs est le monde du possible [Belbah M., 1997, p.32]. Et la voiture provient de et ouvre vers cet ailleurs, et l'émigré d'en retirer tout le prestige.

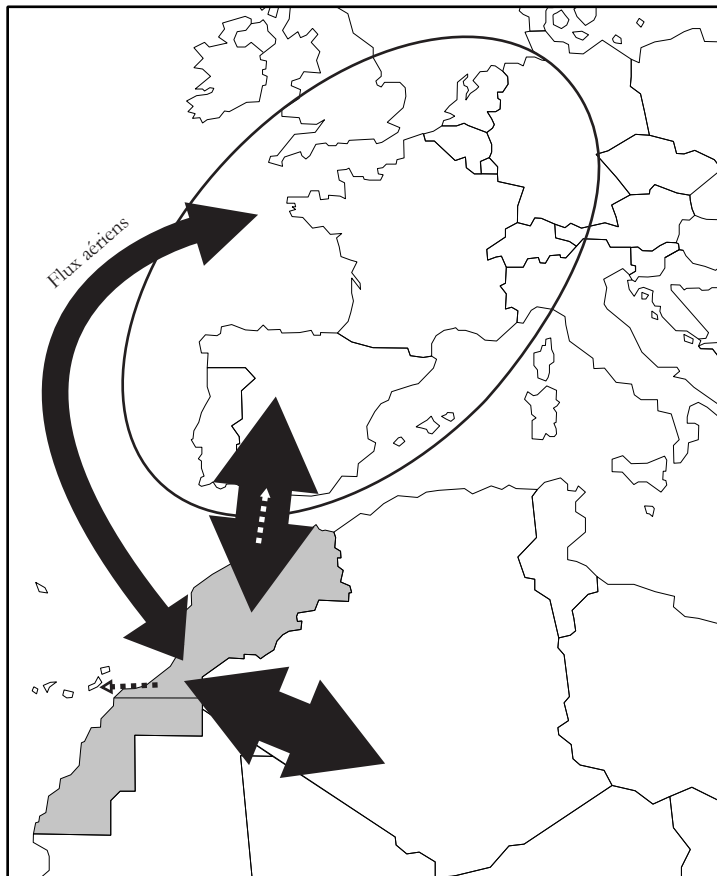
L'immigration clandestine est une réalité incontournable des flux de personnes vers l'Europe. L'importance de ces flux peut être saisie à travers les campagnes de régularisation menées par les Etats. En France, 20 500 dossiers de demande de régularisation ont été déposés par des Marocains au cours de l'année 1998 [Siméant J, 1999]. Outre les nouveaux clandestins, les demandeurs sont des déboutés du droit d'asile ou des personnes déchues de leur droit de séjour. Il s'agissait de la première nationalité concernée par cette opération, devant les Algériens (19 000 dossiers). Zakia Daoud avance le chiffre de 30 000¹¹⁹ personnes traversant par an sur des pateras¹²⁰, dont 14 000 seraient arrêtées et un millier décèderaient noyés [Daoud Z., 2002b, p.233]. Le coût de la traversée n'est pas seulement humain, mais aussi financier. De plus en plus, les passages sont organisés par des groupes mafieux. Le coût du passage varie aujourd'hui de 10 à 30 000 dirhams. A ce chiffre, il faut ajouter les passages sur les camions, dans la soute ou sous les roues¹²¹. Mais le détroit n'est pas le seul point de passage, la côte Sud est un important point de départ vers les îles Canaries. Ce chiffre est très important. Il est certainement en augmentation. Toutefois, il faut le ramener à sa juste proportion et le rapprocher des 5 millions de personnes qui franchissent le détroit dans un sens ou dans l'autre en parfaite légalité tous les ans (cf. carte 9). Le rapport est de un à cent cinquante. On est donc loin du « raz de marée » migratoire annoncé ici ou là. Alors que la part de « l'ombre » est prépondérante dans les flux financiers, elle n'est que très restreinte dans les flux de personnes.

¹¹⁹ Ce chiffre ne fait pas la distinction des nationalités et englobe également les Africains qui transitent par le Maroc et périssent dans le détroit.

¹²⁰ Les pateras sont des barques à moteur, parfois rudimentaires utilisées pour traverser le détroit.

¹²¹ Le film « Loin », de André Téchiné (2001) met en scène les tentatives des candidats à la traversée dissimulés dans les camions.

Carte n° 9 : Les flux de personnes entre le Maroc et les pays limitrophes et l'UE



-> Flux de migrants clandestins, environ 30 000 personnes
- Zone Europe
- Voie maritime et voie terrestre : environ 3 millions de voyageurs
- Voie aérienne : environ 2 millions de voyageurs

Note : Les flux terrestres indiqués incluent le nombre de voyageurs contrôlés aux frontières terrestres, y compris Ceuta et Mellila

Source : Tableau de bord sectoriel 2001 de l'économie marocaine, Tableau des voyageurs contrôlés aux frontières marocaines selon la voie empruntée, Ministère de l'économie et des finances, juillet 2002, source internet

Chiffre des clandestins : d'après Zakia Daoud, 2002, *Gibraltar improbable frontière*, Paris, Séguier, 310 p.

4. LES FLUX SOCIAUX : L'EXEMPLE DES RESEAUX POLITIQUES ET ASSOCIATIFS

Au-delà de la circulation des personnes et des relations économiques, se dessine un édifice social doté de ses logiques, de ses mécanismes propres. C'est un espace *social* transnational dont les quelques analyses laissent entrevoir la richesse. Les réseaux matrimoniaux [Belbah M, 1997] en sont un exemple. Autre signe de l'intensité des relations : le développement des canaux médiatiques (journaux, télévisions, radios...) qui, par un chassé-croisé hertzien, fournissent au quotidien des nouvelles de l'autre côté [Charef M., 1999, p. 98 et s.].

Toutefois, nous nous en tiendrons ici à une présentation des réseaux associatifs et politiques qui traversent la Méditerranée. Ces réseaux sont la manifestation d'une « citoyenneté transnationale » marocaine dont le développement serait corrélé avec l'intégration en Europe [Boussetta H., Martiniello M, 2003, p.101]. La structuration de ces réseaux est étroitement liée à l'histoire politique marocaine. Hassan Boussetta propose une typologie des associations marocaines en Europe [Boussetta H., 2001, p. 275]. Il distingue six catégories : les associations proches des autorités diplomatiques, issues de la gauche progressiste, islamiques, culturelles « amazigh », féminines, et les associations issues de la seconde génération. L'objectif de cette section est d'éclairer l'arrière-plan dans lequel se situent les associations de développement issues de l'immigration. C'est la raison pour laquelle nous nous en tiendrons strictement ici à la présentation de trois catégories de ce paysage : les associations « officielles », issues des réseaux diplomatiques et les associations « démocratiques ». Enfin, nous dresserons un aperçu des associations « amazigh ».

4.1. Les associations proches des autorités diplomatiques

On peut distinguer deux « âges » des associations officielles. La première génération apparaît dans les années 1970 avec le besoin éprouvé par les pouvoirs publics marocains d'encadrer la communauté émigrée. La seconde émerge avec les années 1990, accompagnant la réforme de la politique migratoire marocaine.

La naissance du réseau associatif officiel se situe en 1974, lors de la conférence de Paris à l'initiative du Ministère marocain de l'emploi. L'objectif était d'établir un relais entre les autorités consulaires et les immigrés. C'est ainsi que furent créées les « amicales » dont les activités étaient à l'origine centrées sur le domaine culturel, et sont rapidement devenues un

organe de contrôle économique et politique. Le public visé était surtout les entrepreneurs et petits commerçants. Les amicales ont d'abord servi à aiguiller les investissements et les transferts d'argent. A cette période, la Banque populaire du Maroc devient le canal officiel des transferts d'argent. Mais leur action fut également politique, d'abord par la pression dissuasive contre l'engagement syndical des immigrés, mais aussi en tentant de se poser en représentant de la communauté marocaine auprès des institutions françaises. C'est contre cette stratégie que se sont élevés les collectifs de militants gauchistes. Les méthodes obscures utilisées dans ce rapport de force ont, par la suite, largement contribué à affecter l'image de ces associations officielles. Les amicales sont aujourd'hui associées aux années de plomb marocaines. Disparitions douteuses, collusion entre les services consulaires et la police française, utilisation de la Banque populaire pour élaborer un fichage des immigrés... Les allégations foisonnent. A la fin des années 1980, la réforme de la politique migratoire marocaine redéfinit le rôle des amicales. Le volet associatif de cette politique comporte deux dimensions importantes : la réorientation des activités des amicales dans le domaine infra-politique¹²² et notamment le culturel et le religieux, et une ouverture vers les associations animées par des jeunes de la « deuxième génération » [Boussetta H., 2001 p. 278]. A partir du répertoire des associations marocaines à l'étranger de la Fondation Hassan II, il est possible de dresser un tableau du réseau des associations proches des pouvoirs publics marocains en France et en Europe. Le répertoire recense 1064 structures, dont 1020 en Europe. Elles sont classées selon six catégories, en fonction de leur activité : fédération et amicales, social, culturel, cultuel, appui au développement.

¹²² Le concept est généralement utilisé en science politique pour rendre compte des activités politiques des groupes marginaux et sans pouvoir, notamment les minorités et les groupes de migrants. Le domaine infra-politique se définit comme l'ensemble des actions politiques effectuées en dehors de la scène publique par des individus ou des groupes [Boussetta H., 2001, p.23].

Tableau 5 : les associations marocaines recensées par la fondation Hassan II, par catégorie et par pays

	Fédération et amicales	Social	Sportif	Culturel	Cultuel	Appui au développement	Total ¹²³ pays
France	139	190	37	190	132	13	553
Belgique	22	80	25	65	82	2	178
Pays-Bas	18	35	11	56	96	1	99
Italie	8	35	?	55	2	1	77
Espagne	6	18	1	10	7	0	25
Allemagne	15	13	5	13	15	0	48
Grande-Bretagne	7	1	1	3	1	1	16
Suisse	2	5	0	4	0	2	9
Danemark	?	?	?	?	?	?	7
Norvège	?	?	?	?	?	?	2
Suède	?	?	?	?	?	?	5
Irlande	?	?	?	?	?	?	1
Total catégories	217	377	80	396	335	20	

Source : Fondation Hassan II, 1998

Ces données sont à prendre avec prudence. De l'aveu même d'un fonctionnaire de la Fondation, ce recensement, qui date de 1998 n'est pas complet et n'a pas fait l'objet d'une mise à jour. Toutefois, on relève que les principaux domaines d'activité de ces associations se situent dans l'infra-politique (le culturel, le social et le cultuel). Les Amicales ne sont plus que le quatrième type d'association, signe de la réorientation importante menée depuis une décennie. Le répertoire compte, en France, treize associations d'appui au développement. Toutefois, nous ne sommes jamais parvenus à prendre contact avec l'une d'entre elles, n'obtenant aucune réponse aux courriers envoyés. Par ailleurs, l'annuaire ne mentionne pas de trace de ces associations ni de leurs responsables. Elles ne sont pas présentes dans les cercles qui gravitent autour de la politique de codéveloppement française comme le FORIM. Enfin, le répertoire recense 55 mosquées et salles de prières subventionnées par les pouvoirs publics marocains en France, dont 23 dans les Hauts-de-Seine.

¹²³Le nombre d'associations recensé dans chaque pays ne correspond pas à la somme des associations de chaque catégorie : certaines associations ont été classées dans plusieurs catégories en raison de la pluralité de leurs activités.

Ainsi, le réseau des associations officielles est mouvant. Il oscille entre la visibilité publique et la confidentialité des réseaux personnels. Les structures associatives sont multiformes. Certaines sont implantées depuis longtemps et possèdent pignon sur rue, d'autres ont une courte existence, voire se limitent à n'être qu'une boîte aux lettres. Quoiqu'il en soit, la capacité de mobilisation de ce réseau n'en demeure pas moins importante comme on peut le voir à l'occasion de divers événements comme l'année du Maroc en France. La diversité du paysage associatif actuel témoigne de l'impact d'une volonté politique marocaine et montre, par là, l'aptitude d'un Etat à produire et mobiliser des réseaux transnationaux. Elle suggère en filigrane l'existence d'un « transnationalisme d'Etat ».

4.2. Les réseaux de la gauche militante

Pour comprendre la constitution de ces réseaux en Europe, un cadrage historique est nécessaire.

4.2.1. Cadrage historique

Hassan II arrive sur le trône en 1961. Sa première mesure est de doter l'Etat d'une nouvelle constitution qui fait du monarque l'autorité première. L'ensemble de la gauche s'oppose d'emblée à cette constitution. Les premières élections se tiennent en 1962. A cette date, la gauche rompt l'alliance avec le mouvement issu de la lutte pour l'indépendance : l'UNFP est créée (Union Nationale de Forces Populaires). Le début de la décennie 1960 marque le commencement de la répression qui frappe les opposants au régime. Le deuxième moment important dans l'histoire des mouvements gauchistes est celui du soulèvement de mars 1965. De ces manifestations violemment réprimées, émergent deux tendances à l'extrême gauche : Ilal Ammam dirigé par Abraham Serfaty, et le groupe « 23 mars ». Dans les années 1970, la répression va s'accroître, provoquant ainsi une seconde arrivée de réfugiés en France. La décennie 1970 commence avec les deux attentats contre le roi, en 1971 et 1972, le second étant commandité par le général Oufkir. La monarchie est contestée à gauche, par les mouvements gauchistes et à droite, au sein de l'armée. Afin de pallier le déficit de légitimité qui le menace, Hassan II suscite un élan nationaliste autour de sa personne lors de l'annexion du Sahara Occidental [R. Leveau, 1993], en 1975. La « marche verte » divise la gauche entre pro et anti annexion. Les protestations viennent essentiellement de Ilal Ammam. La décennie 1980 est celle de la mise au pas de la gauche marocaine. La stratégie chérifienne oscille entre le bâton répressif et la « carotte » de l'amnistie. 1994 marque la fin des « années de plomb » avec

une amnistie générale des réfugiés et l'ouverture d'une commission d'enquête « Justice et Réconciliation » sur les disparitions de militants. En 1998, Hassan II nomme Abderrahmane El Youssefi, de l'USFP à la tête du gouvernement.

4.2.2. De l'Association des Marocains de France à l'Association des Travailleurs Marocains de France

La première structure de la gauche séculière est créée à Paris en 1962. C'est Mehdi Ben Barka, le fondateur de l'UNFP, alors en exil à Paris, qui va fédérer l'ensemble des courants de la gauche exilée au sein de l'AMF (Association des Marocains de France). Les militants présents étaient essentiellement des socialistes de l'UNFP, des communistes et des étudiants proches de l'UNEM (Union des Etudiants Marocains). Le programme de l'AMF est alors exclusivement tourné vers la politique marocaine. Il s'agit de renverser le régime pour poser des bases démocratiques. Ses membres sont des militants exilés qui ont appris l'engagement politique au Maroc. L'association est créée à Gennevilliers. Mais elle va rapidement créer des sections dans les régions d'implantation des immigrés marocains, surtout le Nord et l'Est. A partir de la fin des années 1960 et jusqu'à sa scission en 1982, l'AMF va connaître une lente évolution du fait des soubresauts de la situation politique au Maroc et de son rapprochement avec les travailleurs immigrés en France.

Les divisions de la gauche marocaine vont avoir un effet direct sur la structuration de l'AMF. L'apparition des diverses tendances progressistes comme Ilal Ammam ou « 23 mars » provoquent des lignes de fracture chez les militants. Le mouvement d'Abraham Serfaty est bien implanté parmi les étudiants de l'UNEM [Boussetta H., 2001]. Le conflit devient patent au 8^{ème} congrès de l'AMF [Daoud Z., 2002a, p.40]. Le devenir de l'action militante oppose les adhérents. L'extrême gauche, après la décomposition de leur mouvement pendant la répression, veut abandonner la lutte partisane pour un travail de terrain, notamment avec l'immigration en France. La crise saharienne en 1975 joue un rôle déterminant. Après le 9^{ème} congrès, les opposants à l'annexion (Ilal Ammam), alors minoritaires, vont se rassembler au sein d'une « coordination de sections¹²⁴ ». A la fin des années 1970, ce groupe élargit ses contacts avec les autres associations marocaines en Europe, notamment à travers l'organisation de grands « moussems », des festivals culturels marocains. Le premier se tient à Argenteuil en 1980. Le second, à Bruxelles, en 1981, verra la signature de la charte du

¹²⁴ Cette coordination regroupe les sections les plus « ouvrières » de l'AMF, contrôlées par Ilal Ammam : Gennevilliers, Dijon, Argenteuil, Boulogne Billancourt, les Mureaux, Mantes-la-Jolie et les délégations des foyers sonacotra.

CADIME¹²⁵ (Coordination des Associations Démocratiques Immigrées en Europe). Une partie des modérés en faveur de la marocanité du Sahara rejoignent au Maroc l'OADP (Organisation de l'Action Démocratique et Populaire), créée en 1983. Le départ des anciens cadres renforce le poids relatif de la coordination de section, et de l'ATMF.

La scission de l'AMF n'est pas seulement le résultat de dissensions politiques. Il faut également y voir le produit d'une évolution structurelle de la base de l'association. Les événements de mai 1968 puis les grèves de la décennie 1970 précipitent les travailleurs immigrés sur la scène politique. Mai 1968 est un point de départ de cet élan. Comme le souligne Albano Cordeiro, « *Mai 68 est aussi pour beaucoup de travailleurs étrangers un moment de partage et de solidarité avec d'autres travailleurs, français et d'autres nationalités, lors des grèves de mai-juin. La participation des ouvriers est forte dans les usines phares des grèves. Rappelons les ouvriers maghrébins à Billancourt, les Espagnols à Citroën. Cette expérience peut expliquer en partie l'essor que connaissent les luttes de ces travailleurs pour leurs droits, la décennie suivante* » [A. Cordeiro, 2001]. Au cours de la décennie 1970, les immigrés s'illustrent au sein des grèves des foyers Sonacotra ou des industries (Chausson en 1971 et 1975, Pennaroya en 1972, etc.). Le point d'orgue de cette implication syndicale se situe pendant la seconde moitié des années 1980, avec les grèves de l'automobile (Boulogne Billancourt) et des houillères du Nord-Pas-de-Calais [Cégarra M., 1999]. Cet élan syndical ne peut laisser indifférents les militants de l'AMF. Un rapprochement entre ouvriers et militants marocains se produit au cours de ces années et nombre d'ouvriers qui ont appris le syndicalisme dans les grandes structures françaises, adhèrent à l'AMF. C'est le cas d'Ali E. :

“ J'étais pas militant du tout avant d'arriver en France, je connaissais absolument rien. C'est grâce à la cause syndicale que je me suis fait régulariser en 75. Ce n'est pas grâce à l'AMF et aux syndicats marocains. C'est grâce à la CGT. C'est par l'intermédiaire de la lutte syndicale que j'ai rencontré l'AMF. Je pense que si on pose la question à chacun, il a connu les syndicats avant de connaître l'AMF [...] Après, c'est en fonction des professions. Il y a des militants de l'AMF qui ont connu l'AMF presque en même temps et, parce qu'ils ont été encouragés par l'AMF, ils ont pris des responsabilités syndicales. ”
(Ali E., Gennevilliers, 2001)

Ainsi émerge à l'AMF un nouveau profil de militants à côtés des réfugiés, celui des ouvriers sans passé politique et syndicalisés en France. Leur présence va provoquer un lent glissement des préoccupations au sein de l'association. Auparavant, les regards étaient exclusivement

¹²⁵ Ce réseau s'est agrandi au fur et à mesure de l'émergence de nouvelles associations. Il regroupe l'ATMF pour le France, l'ATIME et l'AIME (Espagne), la KMAN (Pays-Bas), la MAV (Allemagne) et des organisations belges.

tournés vers l'autre côté de la Méditerranée. L'enracinement était perçu comme une trahison par les réfugiés. Mais les attentions se portent de plus en plus vers la situation des Marocains en France. Après 1975, beaucoup de ces ouvriers se retrouvent au sein de la coordination de sections, plus proche des préoccupations françaises. Il semble que ces nouveaux venus aient joué un rôle décisif dans le schisme de 1982 :

“ je crois que ce qui a servi un petit peu de détonateur à la création de l'ATMF, c'est l'arrivée de militants ici en France comme moi et comme d'autre copains [...] Donc, on a poussé à la création de l'ATMF. Les militants de l'immigration ont poussé les militants politiques à créer l'ATMF. Les anciens militants politiques, pour des raisons X ou Y, ne voulaient pas couper le mouvement en deux. ” (Ali E., Gennevilliers, 2001)

4.2.3. De l'Association des Travailleurs Marocains de France à l'Association des Travailleurs Maghrébins de France

En 1982, alors que la loi française sur les associations vient d'être ouverte aux étrangers, les militants de la coordination de sections fondent l'ATMF, Association des Travailleurs Marocains de France. L'association regroupe alors quinze sections et 4 à 600 militants. L'ATMF est l'héritière de cette histoire. Ses orientations résultent d'une trajectoire politique. Au cours de la première moitié des années 1980, l'ATMF s'investit sur le terrain en France aux dépens des enjeux proprement marocains. Signe du ralentissement des activités transnationales, l'association ne subit plus les convulsions de la scène politique marocaine. L'association insiste sur son autonomie à l'égard de toute structure partisane, contre le lien entre l'AMF et l'UNFP/USFP. Ses réseaux se tissent d'abord dans la société civile : parmi les syndicats : CGT, CFDT et FO en France, CDT au Maroc ; ou dans le milieu associatif (LDH, OMDH pour ne citer que les organismes de défense des droits de l'Homme). L'association s'insère dans le champ des associations de l'immigration. Elle siège au CAIF. En France, ses activités s'orientent autour du soutien aux grévistes [Daoud Z., 2002a, pp.60 et s.]. La radio G, radio associative de Gennevilliers liée à l'association est emblématique de cette période¹²⁶. A cette époque, l'ATMF prend des positions en faveur d'un enracinement dans la société française, tout en étant contre l'assimilation. Autour de ses revendications en faveur du droit de vote, contre les aides aux retours et les expulsions, pour l'égalité des droits, la double-nationalité, se dessine une conception d'une immigration ancrée en France tout en conservant sa spécificité. Cependant, l'association est absente des « mouvements beurs ». L'ATMF se situe

¹²⁶ Un petit ouvrage de l'ATMF, « *Ils ont écrit dignité* », décrit l'atmosphère de lutte de l'époque (ATMF, 1984)

dans la sphère des travailleurs primo-arrivants, elle est déconnectée des aspirations de la « seconde génération ».

La seconde moitié des années 1980 est marquée par l'arrivée de la droite au pouvoir et la fin des mouvements sociaux. La radio G est fermée par le Ministère de l'Intérieur. L'association recentre ses activités dans « l'infra-politique » : soutien scolaire, prévention, cours particuliers pour adultes, permanence sociale pour la défense des droits, activités sportives et culturelles. La logique communautaire et familiale finit par l'emporter [Leveau R., Wihtol de Wenden C., 2001, p.40]. Il faut attendre le début des années 1990 et les événements de l'église Saint-Bernard pour que l'association réinvestisse le terrain politique. L'ATMF est présente dans le soutien aux sans-papiers. Le versant européen de ses activités est marqué par l'épisode du forum des migrants (voir chapitre 8). Ses activités ne s'adressent plus spécifiquement aux Marocains, mais à l'ensemble de la communauté immigrée d'origine maghrébine. L'organisation se rapproche de l'association des travailleurs tunisiens, l'ATTF¹²⁷, ou de diverses associations de jeunes Algériens. De nombreux Algériens sont présents dans les structures de l'ATMF, à commencer par Norredine Mahloul, le coordinateur général de 2000 à 2002, mais aussi le président de la section de Strasbourg et deux membres du conseil d'administration de la section d'Aix. Cette évolution est sanctionnée en 2000 par un changement de dénomination : l'ATMF devient l'Association des Travailleurs Maghrébins de France. Parallèlement, une réflexion sur la rénovation des relations avec le Maroc conduit certains cadres à s'interroger sur la problématique du développement. Nous verrons que cette réflexion déboucha sur la création du réseau « Immigration, Démocratie, Développement » en 1999. Aujourd'hui, l'ATMF compte 650 à 700 adhérents.

4.3. Le mouvement amazigh en Europe

En 1995, après le festival de Douarnenez, est instauré le Congrès Mondial Amazigh qui regroupe une centaine d'organisations du Maroc, d'Algérie, du Niger, du Mali, des Canaries etc. Un premier congrès a été tenu à Tarifa en 1997 et son second à Lyon en 1999. Les travaux sur le mouvement associatif amazigh en France et dans le monde sont encore parcellaires. Anja Van Heelsum s'est penchée sur les associations berbéristes aux Pays-Bas [Van Heelsum A., 2003]. Elle distingue deux types d'associations : les premières sont celles de la première génération d'immigrés, apolitiques, basées sur l'organisation de manifestations culturelles.

¹²⁷ Association des Travailleurs Tunisiens de France

Avec la seconde génération, mieux scolarisée, soucieuse de mieux connaître les origines familiales, s'est développée une seconde catégorie d'associations. Leurs activités sont diversifiées et davantage politisées, parfois en phase avec le mouvement contestataire et intellectuel marocain.

La dualité du mouvement berbériste (intellectuel politisé/culturel apolitique) se retrouve tant au Maroc qu'en Europe. Sur le plan international, Anja Van Heelsum met à jour une structuration des relations associatives en fonction de la langue du pays d'accueil. Les associations créées par des francophones (France, Maroc, Belgique, Canada) sont davantage politisées. Pour les associations des pays non francophones, l'anglais est utilisé comme langue commune, ce qui rapproche les structures américaines, anglaises, néerlandaises, scandinaves ou allemandes. Le côté culturel et populaire du berbérisme en Europe a connu également une récente évolution avec la propagation de la vidéo. Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer Warda vision et Bouchy vision sont deux maisons d'édition installées en région parisienne qui diffusent des cassettes de musique, ainsi que des films en langue berbère¹²⁸.

Ce qui se dégage de l'examen global du mouvement associatif en Europe est le parallélisme des formes entre les deux rives de la Méditerranée. Ce parallélisme est le signe d'une intense communication Nord/Sud, ce qui permet de justifier le qualificatif de société civile « transnationale ».

Ce chapitre a présenté les grandes lignes d'un espace migratoire transnational franco-marocain. Ce groupe fut projeté dans l'âge des migrations internationales après la première Guerre Mondiale, à la faveur d'une convergence entre une stratégie militaire et le besoin d'une main-d'oeuvre bon marché. Cette combinaison est une coïncidence telle que l'Histoire nous en réserve parfois : l'économie et la guerre ont toujours structuré le rapport à la mobilité des Chleuhs. Le XXème siècle n'introduit pas de rupture, ce savoir-faire séculaire de la circulation fait des Chleuhs un groupe qui a su s'adapter aux pratiques transnationales.

¹²⁸ Citons parmi les cinéastes du Sud marocain Fatima Boubekdi, Lahoucine Bizgarne, Agouram Archach.

L'espace transnational franco-marocain est d'abord un foisonnement de flux visibles et invisibles, officiels et officieux, matériels et immatériels. Sur ces chemins se côtoient des mondes différents : touristes, émigrés à la sédentarité fracturée, commerçants nomades, candidats pour un ailleurs fantasmé, passeurs en tous genres. C'est ensuite un espace de transposition. Il transforme l'émigré en immigré et l'immigré en « Vacances¹²⁹ ». Il transforme le provisoire en permanence tandis que le départ devient un éternel non retour. Il transforme la tradition et la modernité, l'acte économique en allégeance politique. Il permet à une volonté individuelle d'assurer la reproduction du collectif. L'espace transnational transporte d'une rive à l'autre ses modes de consommation, ses fractures politiques et sociales. Mais il n'est pas seulement un espace de circulation, une simple transition entre les moments du départ et d'une arrivée générée par les contraintes de la distance. L'espace transnational marocain est surtout une entité sociale dotée de ses propres règles. Il assure sa propre reproduction, il étend dans le temps et l'espace ses domaines d'activité. Ce n'est pas non plus un refuge contre la sédentarité imposée par des Etats rétifs au mouvement. La vie de l'espace transnational est trop liée à la vie des Etats. Il relie deux mondes que tout voudrait séparer : un passé colonial, le fossé Nord/Sud et le choc des civilisations. Pourtant, sur cet équilibre instable, défiant les déterminismes faciles, des hommes se sont construits en même temps qu'un espace, avec, pour seul outil, la force imaginative des relations sociales. Les initiatives de développement sont l'une des ses inventions issues de l'espace transnational.

¹²⁹Surnom ironique donné aux RME en période estivale

Chapitre 5 : les migrants acteurs du développement

Nous avons examiné le rôle des migrants pour la communauté d'origine. Il s'agit ici de s'interroger sur le rôle de la communauté d'origine pour les migrants. En 1974, l'étude « Remplod », commandée par le Ministère néerlandais de la coopération au développement répondait à la question de savoir si l'émigration pouvait servir de support à l'aide au développement. L'étude concluait par la négative : « *la question de savoir si cette catégorie constitue l'intermédiaire indiqué pour une quelconque politique de coopération au développement appelle une réponse négative* » [De Mas P., 1978, p.12]. Pour appuyer cette affirmation, le rapport invoque la précarité de la position de l'émigré/immigré : « *le travailleur marocain reste prisonnier d'une situation provisoire qui risque pourtant de durer toute sa vie puisqu'il n'est pas en mesure de retourner au Maroc, pas plus du reste qu'il n'arrive à se situer définitivement aux Pays-Bas la perspective de son existence* » [ibid., p. 6].

Paolo de Mas, au milieu de années 1970, affirmait que cette fracture était un obstacle à l'implication dans le développement. A contrario, on peut à présent émettre l'hypothèse que le dépassement de la fracture permet cette implication. A travers ce chapitre, nous chercherons à répondre à trois questions : qui sont les Marocains impliqués dans le développement de leur village d'origine ? Comment le font-ils ? Pourquoi le font-ils ? Cette dernière question nous reconduit finalement à la première. L'analyse des motivations est indissociable de celle du sujet inséré dans son environnement. C'est donc par une approche réflexive du migrant face à lui-même que nous tenterons d'aborder le cœur de cette recherche, le transnationalisme.

Afin de répondre à ce questionnement, l'exemple des émigrés de Kasbat nous servira de point de départ. Nous prendrons appui sur la description de ce collectif pour dégager les grandes lignes de structuration de ces communautés. Enfin, nous chercherons, à travers les enquêtes réalisées, à dégager les motivations profondes de cette implication. Nous verrons que l'espace transnational n'est pas seulement un cadre passif de ces projets, mais que le transnationalisme est à la fois une cause et une conséquence de cette implication.

1. L'EXEMPLE DES MIGRANTS ISSUS DE KASBAT-AÏT-HERBIL

Notre propos porte ici sur la constitution d'un collectif de migrants à l'étranger. L'abord choisi pour la présentation proprement dite est celui du réseau. Après avoir précisé l'historique de la formation de ce groupe, nous évoquerons le profil de ses membres. Nous verrons comment ce réseau se construit et se maintient sur trois Etats : la France, la Belgique et les Pays-Bas.

1.1. « Les Kasbati », formation d'un collectif de migrants à l'étranger

Le village connaît une émigration vers les grandes villes côtières (Casablanca, Rabat, Tanger, Agadir...) depuis son origine, au siècle dernier. La première émigration vers la France serait le fait d'un habitant de Smougen, un douar voisin de Kasbat, à la fin des années 1940. Mais ce n'est que dans les années 1960 que les premiers départs sont enregistrés à Kasbat, à l'occasion des campagnes de recrutement orchestrées par M. Moura pour les Houillères du Nord-Pas-de-Calais. C'est donc dans le Nord de la France que se situe le premier pôle d'immigration de la région : Lens, Béthune... Ils seraient, selon un ancien émigré, une cinquantaine en 1973. Cette filière se maintient deux décennies (1955-1975). Après 1975, en raison de la pénibilité du travail, des départs à la retraite et des licenciements progressifs, ce groupe se résorbe progressivement. Il ne reste aujourd'hui qu'une seule famille à Lille, dont le chef de famille a trouvé un emploi au consulat du Maroc. Un mineur à la retraite, résidant à Kasbat, a également conservé son ancienne maison, dans un coron près de Lens, où il revient plusieurs semaines par an. Dans les années 1970, le pôle migratoire s'est déplacé en région parisienne où la plupart ont trouvé un emploi dans l'industrie automobile (Renault-Chausson, Boulogne-Billancourt). Gennevilliers, une des plus anciennes villes d'implantation de l'immigration marocaine [El Hariri S., 2003, pp. 55 et s.], devient à cette époque le foyer principal du collectif des Kasbati. Le regroupement familial étoffe le groupe. Dans les années 1980, la restructuration de l'industrie affecte directement ses membres. La plupart se reconvertissent dans le commerce : restaurant, épicerie, société de transport routier entre le Maroc et la France. Quelques-uns enchaîneront les emplois sans trouver plus de stabilité. Aujourd'hui, si l'on exclut la dizaine de personnes en situation irrégulière dont l'activité est variable, seuls quatre Kasbati sont au chômage. Au total, 57 familles et célibataires vivent en France.

Mais les années 1980 sont aussi celles de la diversification géographique des destinations. C'est dans les années 1970 que s'installe le premier émigré de Belgique. Il trouve du travail dans les mines belges après avoir quitté le Nord de la France où il était arrivé par le biais des

recrutements de Monsieur Moura. Par la suite, il s'installe définitivement à Anvers dans les années 1980 où il trouve un emploi de salarié jusqu'à l'âge de la retraite. En 1986, il est rejoint par son frère et un ami. La Belgique compte aujourd'hui six foyers d'émigrés originaires de Kasbat, dont trois sont ceux des enfants venus dans les années 1980 et 1990 par le biais du regroupement familial. Deux sont situés à Alost, près de Bruxelles, un à Hasselt, dans le Nord du pays et un à Anvers. Le dernier est un retraité qui partage son temps entre la Belgique et le Maroc. Aux Pays-Bas, le premier migrant est arrivé en 1968 pour travailler dans les mines du Sud du pays. Aujourd'hui, il y a quinze foyers de primo-migrants et plusieurs foyers fondés par des enfants. Ces foyers sont tous dans la banlieue d'Amsterdam : trois à Almere, quatre à Houzen, un à Blaricem, quatre à Hilversum, deux à Herlen et un à Blussum. Enfin, il reste à signaler qu'une dizaine de Kasbati ont émigré en Italie au début des années 1990. La moitié a résidé en France avant de s'installer en Italie, l'autre moitié sont des primo-arrivants.

Tableau 6 : Profils socio économiques des foyers Kasbati en Europe¹³⁰

	Chômeurs	Retraités¹³¹	Salariés	Indépendants	Total
Belgique		3	3		6
Pays-Bas		8	7		15
Italie	-	-	-	-	10
France	4	10	11	22	47

Source : enquêtes personnelles, 2003

L'histoire migratoire marocaine se lit derrière le parcours des émigrés kasbati : les premiers flux ont été amorcés dans les années 1960, organisés par les Houillères. Puis les départs se sont poursuivis de façon autonome dans les années 1970, où le premier secteur d'emploi était l'industrie automobile. Après la suspension de l'immigration de travail, le regroupement familial a permis aux femmes et aux enfants de venir. Les destinations se sont peu à peu diversifiées en direction de la Belgique, des Pays-Bas, et plus tardivement vers l'Italie. Parallèlement, les immigrés kasbati ont su mobiliser le savoir-faire commercial des Chleuhs, trouvant ainsi une voie de reconversion contre la crise.

¹³⁰ L'unité est le chef de foyer, constitué par une personne ou un ménage.

¹³¹ La plupart des retraités choisissent un mode de vie à cheval entre les deux rives. Sont ici recensés les personnes ayant conservé un logement dans le pays d'accueil. Sont inclus les préretraités et les pensionnés pour invalidité.

1.2. Le réseau kasbati du développement

« Dans les années 1970, il y avait un problème d'eau, la " sécheresse ". La source d'eau a commencé à diminuer, nous avons pensé à collecter de l'argent parmi les émigrés pour aider la source d'eau et le fossé d'irrigation. Nous avons cotisé 300 Dh par personne qui se trouvait en Europe. Cette proposition nous est venue des camarades de la Hollande.

Le temps passe et l'Etat a fait creuser deux puits dans le cadre d'une aide agricole et il nous donne gratuitement un moteur hydraulique. Nous avons effectué une seconde collecte de 500 Dh. pour la rénovation de la mosquée et la construction d'une Soumaa.

On a vendu une ancienne Massala pour construire une nouvelle Messala pour faire la prière de l'aïd. Peu après, on a créé une caisse commune de 10 F par personne et par mois. Avec ce fonds, on a bâti l'enclos du cimetière. Des dons personnels ont permis d'améliorer l'équipement de la mosquée. »

(Extrait du livret de présentation de l'association Attacharouk, 2000)

Cet extrait décrit les premières initiatives collectives des émigrés. La sécheresse qui frappe le village en 1977 provoque l'exode de plusieurs familles. Les villageois, qui doivent alors effectuer 15 Kms pour trouver de l'eau, sollicitent les migrants pour le creusement du puits. Dans les années 1980, un groupe d'une dizaine de personnes cherche à pérenniser cette organisation en alimentant une caisse commune. Selon un ancien émigré (entretien Kasbat, 07/2001), cette initiative a été inspirée par les caisses communes des foyers de travailleurs qui ont permis la mise en place des mosquées de Clichy et Puteaux. Les fonds récoltés sont réinjectés dans les équipements religieux. L'organisation est entièrement informelle. Les cotisations sont gérées par un membre du collectif. Le transfert d'argent est effectué par un « Hadj ». Au Maroc, les réalisations sont assurées par le Moqqedem qui reçoit les sommes récoltées.

En 1994, la venue de l'UNICEF et la conduite d'un projet de raccordement des foyers à l'eau potable vont relancer la dynamique villageoise. Attacharouk, l'association de développement de Kasbat est créée la même année pour institutionnaliser les interlocuteurs villageois dans la conduite du projet. Les émigrés sont sollicités et contribuent financièrement. Par la suite, les projets s'enchaînent : électrification du douar (1997), rénovation de l'équipement scolaire (1997), édification d'un centre pour la promotion de la femme (1998), d'une crèche (1998) etc... En France, le groupe est animé par Mohamed El Ayoubi. Cet ancien ouvrier, membre de l'ATMF, regroupe les migrants actifs au sein de l'association Attacharouk France en novembre 1998. L'association se substitue à la caisse commune mise en place dans les années 1970. L'association possède une quarantaine de membres, essentiellement situés en région parisienne

et dans le Nord-Pas-de-Calais. Le bureau est formé par cinq membres, il est renouvelé tous les ans. Ce militant fait le lien avec IDD, l'OSIM issue de l'ATMF. Kasbat est retenu pour être l'un des dix villages bénéficiaires du projet de bibliothèque rurale d'IDD. Dans le cadre de ce projet, Mohamed El Ayoubi a sollicité la mairie de Gennevilliers pour récolter et acheminer des livres. Ce bon connaisseur des ressorts de la vie associative insuffle à la structure une énergie créative surprenante. Attacharouk est par exemple à l'origine d'un réseau local à Asnières et Gennevilliers regroupant des organisations de solidarité Nord-Sud : les sections du CCFD, Artisans du monde, une association sénégalaise, marocaine... Elle a par ailleurs obtenu à deux reprises (fait unique pour un collectif de migrants marocains) des bourses de faisabilité du CCFD et de l'Institut Panos.

Aux Pays-Bas et en Belgique, l'implication collective est ancienne. Elle est importante dans les années 1970. Pendant les années 1990, les enfants qui ont bénéficié du regroupement familial arrivent à l'âge adulte et donnent un nouveau souffle à la dynamique collective. En parallèle, l'association Tamount est créée au Maroc en 2000. Ces jeunes démarchent auprès d'une ONG pour financer les activités de Tamount en 2002. L'institution leur demande de créer eux-mêmes une association, ce qu'ils font en 2003 avec Tamount Pays-Bas. Cette nouvelle structure coordonne l'implication des 14 familles de la région d'Amsterdam et des 6 familles de Belgique. Ils participent au projet de la bibliothèque : une aide de la commune d'Almere leur permet d'envoyer du matériel informatique. Ils cherchent actuellement un financement pour rénover l'école.

Le président de Tamount Pays-Bas est arrivé à l'âge de 22 ans, en 1991, pour achever ses études. Très vite, il fréquente le milieu associatif. Son activisme le rapproche d'EMCEMO¹³² dont il souhaite aujourd'hui créer une antenne sur son lieu de résidence, à Almere.

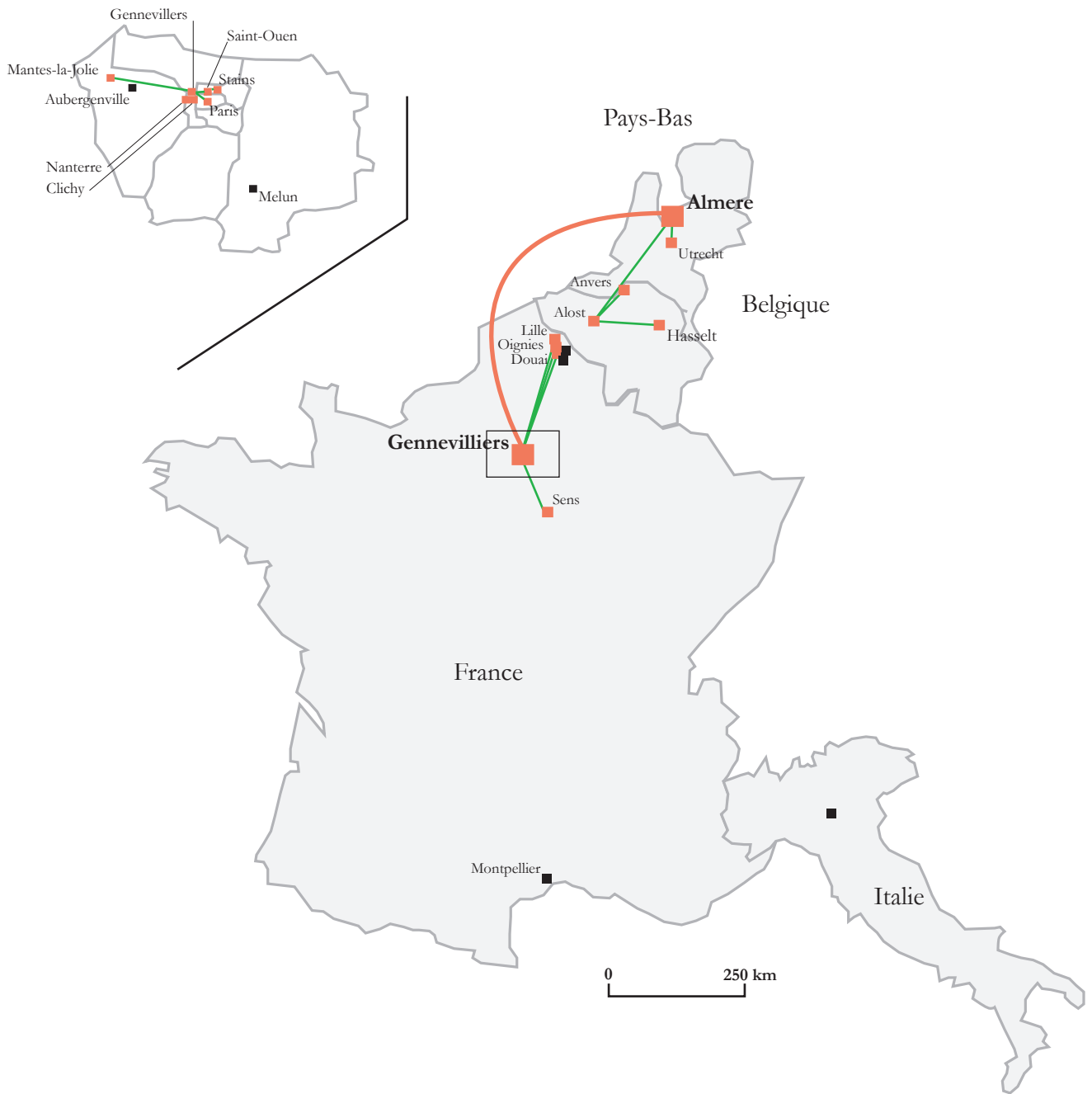
Il n'existe aucune organisation en Italie. Les résidants italiens sont absents des opérations menées à partir de l'Europe. Leur participation est irrégulière et ne survient uniquement qu'à l'occasion des retours au village.

Aujourd'hui, le réseau du développement des Kasbati s'agence sur trois pays, deux associations. Ce réseau possède également des connections avec deux OSIM, plusieurs ONG nationales et locales. La différence de degré d'implication de ses membres permet de dessiner un réseau avec ses nœuds et ses périphéries.

La carte ci-dessous synthétise la structuration actuelle du réseau des Kasbati.

¹³² Centre Euroméditerranéen Migration et Développement

Carte 10 : Le collectif des migrants issus de Kasbat-Aït Herbil en Europe, structure transnationale d'un réseau du développement



- Nodalité du réseau du développement
- Personne impliquée dans le réseau du développement
- Personne non impliquée dans le réseau du développement
- Réseau transnational basé sur l'implication dans le développement
- Réseau local basé sur l'implication dans le développement

NB : pour l'Italie, en l'absence de donnée quant à la localisation exacte des migrants issus de Kasbat, nous avons pris le parti de ne dessiner qu'un seul symbole, sans dénomination, pour l'ensemble des personnes résidant dans ce pays.

Sources : Enquêtes personnelles, 2001-2003

Cette carte met en relief la structure complexe des réseaux du développement. Différents niveaux se distinguent nettement. Des réseaux régionaux se constituent autour d'un pôle central et un réseau transnational relie les différents sous-groupes. Gennevilliers et Almere constituent les deux nœuds autour desquels s'agencent les différents niveaux. Outre les Italiens, une dizaine de Kasbati ne participent pas aux activités de ces réseaux. La carte met donc en évidence plusieurs degrés d'implication. A partir de cette constatation, nous allons ébaucher les grandes lignes de structuration de ce type de collectif.

2. LA STRUCTURATION DES RESEAUX TRANSNATIONAUX DU DEVELOPPEMENT : LES COLLECTIFS D'EMIGRES PORTEURS DE PROJET

Comment se forment et se maintiennent ces collectifs d'émigrés ? En nous basant sur l'exemple exposé des Kasbati et sur des compléments tirés de nos recherches, nous pouvons apporter quelques éléments de réponse. On peut distinguer trois niveaux de structuration.

Tout d'abord, un noyau, regroupé autour d'un leader, sert d'élément moteur au collectif. Ce noyau constitue une centralité du réseau. Le second niveau est celui des adhérents, qui participent aux projets et suivent les activités de l'association. Ce dernier regroupe les Kasbati absents des projets et du réseau du développement. Ces derniers forment une catégorie hétérogène, depuis ceux qui conservent des relations avec les collectifs d'immigrés, voir participent occasionnellement à un projet, jusqu'aux quelques personnes qui ont rompu tout lien avec les autres. La limite entre le deuxième et le troisième cercle est toujours floue.

2.1. Formation et fonctionnement des réseaux du développement

Pour saisir les réseaux du développement, il convient de présenter leur formation à partir des réseaux migratoires : qui participe et qui ne participe pas aux opérations de développement ? Nous verrons enfin comment se mobilisent les migrants dans ces projets.

2.1.1. Du réseau migratoire au réseau de développement

La formation des réseaux du développement est une continuation des réseaux migratoires qui ont permis aux migrants de venir en Europe. L'extrait suivant est issu d'une interview faite avec le Président de Zeklaouia.

« - Vous gardez des relations régulières avec les gens d'Ida Ou Zekri ?

- On a toujours un contact au moins une fois par mois. Ceux qui sont à Paris, ils se voient presque toutes les semaines. Soit ils échangent des nouvelles, des informations du pays avant qu'il y ait le portable et ils envoient des mandats par la poste [...] Il y a une différence d'âge. Alors, il y a un certain niveau d'âge ils sont dans un coin et d'autres, dans l'autre coin. Et puis il y en a certains qui sont devenus alcooliques, ils boivent. On a essayé de les repêcher, on a tout fait, mais ce n'est pas possible. Il y en a quatre ou cinq, je ne sais pas, c'est déjà pas mal. [...] Chez nous, au Maroc, il y a la pression familiale, les parents, les cousins et ici, quand vous vous sentez dans un coin tout seul, il n'y a personne pour vous donner un coup de main. »

(Lahcen, Zeklaouia, Paris, 2001)

Les propos recueillis confirment cette hypothèse. Le collectif agit comme un garde-fou. Il tend à reproduire dans la migration le tissu social villageois. Les liens se renouent dans la migration. La concentration géographique des migrants crée de nouvelles centralités (Gennevilliers, Almere, Perpignan). Les rencontres sont fréquentes et contribuent à conforter la cohérence des réseaux. Ces groupes ont une fonction duale, qui est à la fois d'assurer à l'immigré les ressources pour son installation, mais également d'entretenir sa condition d'émigré d'assurer la perpétuation du lien avec la communauté villageoise. En d'autres termes, le collectif est le creuset d'une double insertion du migrant. Il reproduit ici les structures sociales du village (et notamment les clivages familiaux), et contribue à une socialisation encadrée dans la société d'accueil. Les vieux « Hadj » occupent une position particulière, garants de la moralité et de la fidélité envers le village d'origine. Arrivés à l'âge de la retraite, ils font office de pont par le biais d'allers-retours réguliers.

Il ne faut cependant pas voir ce type de groupe comme une entité close et hermétique aux influences extérieures. Chaque trajectoire est particulière et insère le migrant au sein de relations diversifiées qui sont autant de niveaux structurant la vie des migrants. La pluralité d'insertion est un élément essentiel de la structuration d'une spatialité transnationale.

Les réseaux migratoires se tissent sur le plan transnational entre le Maroc et les pays d'accueil, mais également entre les pays d'accueil. Le téléphone est un instrument essentiel, il permet de conserver des contacts en dépit de l'éloignement aussi bien avec le village qu'avec des membres dispersés du collectif émigré. Quelques moments forts cadencent la vie de ces collectifs, ils sont autant d'occasions de revoir des compatriotes éloignés. Les retours annuels au Maroc sont une première occasion : Gennevilliers est une étape privilégiée pour les Kasbati de Hollande sur le trajet du Maroc. De même, les mariages, les naissances ou les décès sont

autant de raisons pour se retrouver. L'échange de cassettes vidéo prolonge ces moments et permet une présence par procuration des personnes qui n'ont pu faire le déplacement.

Sur la base de ces liens reconstitués en migration, se construit une relation axée sur les initiatives collectives de développement. Les réseaux du développement se calquent sur les réseaux migratoires. Ils empruntent les mêmes centralités, à la fois locales et transnationales, et les mêmes marges. Les personnes marginalisées du groupe sont absentes des réseaux de développement. Plus qu'une prolongation, l'implication dans le développement est un mode de perpétuation du collectif. Elle renouvelle la relation au village, conforte la position des leaders. Mais la superposition n'est que partielle. Cette relation thématique remodèle la structure du collectif en fonction du degré d'implication de chacun. A l'instar de ce qui se passe au Maroc, un leadership plus complexe émerge de cette implication dans le développement (voir chapitre 2, section 2.2.2., les causes internes de l'émergence d'une dynamique de développement).

Toutefois, les membres d'une association ne se confondent pas avec ses adhérents. L'association Al Amana à Perpignan est un cas exemplaire. Cette association proche de « Migrations et Développement » compte huit adhérents ayant acquitté leur cotisation, tous membres du bureau et entre 200 et 260 membres répartis entre Paris, Marseille, Largentière-la-Bessée, Nice et Perpignan. Cette distinction nous conduit vers les « marges » des réseaux.

2.1.2. Les marges des réseaux

Un regard porté sur les individus qui ne prennent pas part aux initiatives collectives apporte un éclairage supplémentaire sur le fonctionnement de ces réseaux. D'après nos observations, les personnes absentes sont aussi souvent des personnes qui ont peu de contacts avec le reste du collectif. La carte du réseau des Kasbati indique qu'il y a une corrélation entre le niveau d'implication et la proximité avec le centre. Sur les sept personnes qui ne sont pas impliquées, cinq vivent éloignées des centres du groupe : deux dans le Nord, un à Montpellier, dix en Italie. Il nous faut certes nuancer cette assertion : deux personnes de Gennevilliers font partie des « marges » du réseau. Pourtant, on peut affirmer qu'il existe un lien entre implication dans le développement et insertion dans le collectif.

Enfin, aucun « Italien » n'est partie prenante des opérations. D'une part, nous savons que ces personnes n'ont aucun contact avec les migrants installés dans les autres pays, d'autre part, leur présence en Italie a moins d'une dizaine d'années. Il est donc plausible d'avancer que les réseaux migratoires sont eux-mêmes trop lâches pour exercer une injonction normative sur les

individus dans ce pays. Cependant, les « Italiens » peuvent participer à leur retour au Maroc, à la demande des villageois.

L'observation des causes de la non implication se révèle être instructive. Tout d'abord, la carte des Kasbati nous renseigne sur la prégnance de la fréquence des contacts sur la mobilisation des individus. C'est ici la force des liens forts qui prévaut. Par ailleurs, il y a concordance entre l'insertion dans le groupe de migrants et le réseau du développement. Les réseaux sont multiplexes, les relations interpersonnelles fonctionnent sur plusieurs niveaux. Le défaut d'engagement dans le réseau du développement peut avoir des répercussions négatives sur les autres formes de relation avec les membres du réseau migratoire. Ne pas participer, c'est encourir le risque d'être mal vu. Le poids du collectif joue à plein. Inversement, de faibles relations avec le reste des compatriotes induit une absence de participation.

Cela nous conduit à infirmer l'idée d'une rationalité individuelle des migrants. L'implication au niveau individuel n'est pas le fruit d'un calcul utilitariste. Le poids de la structure (et donc, des leaders) infléchit les choix des migrants. On peut parler d'un engagement, voir d'une « citoyenneté communautaire ». Inversement, l'exemple italien montre qu'une structure faible laisse davantage de place aux stratégies individuelles. Cette observation nous amène directement à un questionnement sur la normativité des collectifs de migrants.

2.1.3. L'ambivalence normative

Le collectif de migrants issus d'un même village d'origine fonctionne sur la base d'une normativité coutumière. Cette normativité régit les relations au sein du groupe et les relations avec les villageois : la prévalence de l'oral sur l'écrit, de la réputation et de la confiance sur la contractualisation, le patriarcat, la prégnance de la lignée... sont autant de pratiques et de valeurs sociales fondées sur une normativité coutumière. De ce point de vue, il y a continuité entre le passage du collectif émigré à un réseau du développement informel, même si, on l'a vu, les centralités ne sont pas tout à fait les mêmes. Le fonctionnement se calque sur les mêmes types de pratiques. La gestion des transferts de fonds en est un exemple. Dans les réseaux informels, l'argent collecté est acheminé au village par une personne de « confiance », choisie pour sa respectabilité. Dans cette opération, aucun document n'est établi en dépit des sommes en jeu. Cette contractualisation orale est bien du domaine de la normativité interne.

Toutefois, l'implication dans le développement conduit ces collectifs à intégrer des pratiques qui relèvent d'une normativité légale. Ces pratiques sont surtout générées par la relation avec

des partenaires extérieurs. Le passage associatif permet conjointement la représentation du collectif et la contractualisation de ses relations. Mais les migrants utilisent également le cadre légal afin de normer leurs relations internes. Par exemple, il nous a été rapporté qu'un conflit avait éclaté lors d'un transfert d'argent par la voie traditionnelle. La somme reçue au village différait de la somme confiée au porteur. Le recours à un compte bancaire pour effectuer les transferts a permis de clarifier la situation.

L'introduction d'une normativité légale a d'importantes implications dans le fonctionnement des groupes de migrants. La création d'une association officialise un réseau du développement. Cela provoque une transformation beaucoup plus importante dans les modes de fonctionnement en introduisant une normativité externe. Tout d'abord, il s'agit d'un événement d'importance puisqu'elle institutionnalise les nouvelles centralités. Le statut des responsables n'est plus uniquement tributaire du groupe. Mais, outre la fixation des nouvelles hiérarchies, la constitution d'une association formelle projette le collectif dans un univers fondamentalement différent. Alors que le fonctionnement de type communautaire est basé sur une normativité coutumière, l'association est régie sur une base juridique. Elle dote le groupe d'une personnalité morale qui lui permet de naviguer dans un univers fait de lois, de contrats, de comptabilisation... Ainsi, l'association permet l'ouverture d'un compte en banque qui implique la disparition du convoyeur traditionnel. Le nombre d'associations déclarées dans le paysage du second niveau des réseaux du développement est encore faible. Le manque d'expérience explique cette tendance. Les groupes préfèrent s'en tenir à un fonctionnement rôdé. Les groupes qui ont fait ce choix sont, à notre connaissance, des groupes en lien avec un partenaire extérieur afin de fournir un interlocuteur stable et représentatif. Il faut, cependant, s'attendre à une augmentation du nombre d'associations, notamment soutenue par l'implication des enfants d'immigrés dans la « coopération », des associations mieux structurées, mieux intégrées dans les circuits de financements de la coopération officielle. En effet, nous allons voir ci-après que le recours à des ressources externes contribue à légitimer l'émergence d'un nouveau type de leadership.

2.2. Les leaders

Mohamed El Ayoubi, de l'AMF à Attacharouk

Mohamed El Ayoubi est né en 1945 à Kasbat Aït Herbil. Sa première expérience d'émigré, il l'acquiert à 14 ans. Il travaille dans une épicerie de Fquih ben Salah. Il arrive à Gennevilliers en 1965 où il est accueilli par ses cousins. Là, il trouve du travail à l'usine Fullman de Nanterre, puis à Citroën en 1968, puis Simca. Les grèves de 1968 sont pour lui un moment

fort. Il se rapproche du syndicalisme et trouve avec l'AMF une seconde famille. Mohamed fait partie des premiers ouvriers à entrer dans le mouvement gauchiste marocain. C'est là qu'il assiste dans les années 1970 aux affrontements des différentes tendances politiques au sein de l'association. Son activisme lui vaut un surnom de partisan : Larbi Toss. Après 1968, il bénéficie de la loi qui ouvre aux immigrés le droit d'être éligibles dans les syndicats et entre à la CGT. Il assiste, au cours des années 1970 et 1980, aux grands mouvements sociaux qui agitent la région parisienne : la grève de Chausson en 1975, Citroën en 1984... Son engagement pour la condition des travailleurs immigrés le rapproche de la « coordination de section » après la scission de 1975.

L'ATMF est créée en 1982. La même année, il fait venir sa femme, qui est la sœur du Moqqedem du village, et son fils. Il aura deux autres enfants en France, en 1985 et 1986. Les années 1980 sont très intenses. Son implication, entre la section de Gennevilliers et le bureau national l'emmène sur tous les fronts. Mohamed construit deux vies parallèles. D'un côté, il est le militant actif, de l'autre l'immigré attaché à son travail, sa famille et son village. A l'instar de ses compatriotes, il y fait construire une maison, il participe aux initiatives collectives pour la réfection d'un puit, de la mosquée... Dès cet époque, il est un des principaux relais entre sa belle famille au village et le collectif des Kasbati en France.

C'est à partir du milieu des années 1990, avec la création d'IDD, que l'immigré va rejoindre le militant. Attacharouk France, l'association dont il est président, sera l'un des membres fondateurs d'IDD, en avril 1999. Mohamed est licencié au titre de préretraité en 1998. Aujourd'hui, il consacre l'entièreté de son temps à son implication dans le développement à IDD et dans le militantisme à l'ATMF.

Marco Martiniello définit le leader ethnique¹³³ comme le membre d'une communauté qui a la capacité d'exercer intentionnellement un degré variable d'influence sur les comportements et/ou les préférences des membres de la communauté ethnique, dans le sens de la satisfaction de leurs intérêts objectifs tels qu'il les perçoit. Le leader agit par le biais d'une organisation et bénéficie d'une certaine reconnaissance auprès des autres membres. [Martiniello M., 1992, p.98]. Nous adoptons cette définition avec les nuances que nous avons exprimées ci-dessus. Nous comprenons le terme d'organisation comme une forme de structuration hiérarchisée du tissu social, non comme synonyme d'institution formelle. Nous nous intéressons ici à ce que cet auteur appelle les types de leaders [ibid., p.162 et s.] et les styles de leadership [ibid., p.176 et s.]. Il dénombre trois catégories de leaders : traditionnels, modernes et importés. Cette dernière ne nous concerne pas : elle désigne des personnalités envoyées par le pays d'origine pour encadrer les organisations immigrées. Par ailleurs, il distingue deux grands genres de leadership : le style interne et le style externe. Le premier prend appui sur les membres de la communauté, le second est tourné vers l'extérieur. Nous allons utiliser cette catégorisation en introduisant les pôles normatifs définis dans le second chapitre.

L'idéal-type du leader traditionnel suggéré par Marco Martiniello correspond à celui que nous avons observé. Il est âgé, né au Maroc, d'un faible niveau d'instruction, bénévole, et ses activités communautaires ont le village d'origine pour point de référence. Il est doté d'une

¹³³ Pour un aperçu des travaux portant sur le leadership immigré, le lecteur pourra se référer à l'ouvrage de Marco Martiniello, ibid., p. 45 et s.

forte légitimité interne, ce qui lui permet de mobiliser les membres du collectif autour des projets, mais sans relation avec un partenaire externe. Il s'ensuit la clôture d'un groupe qui ne s'investit que sur des ressources propres. Les communautés émigrées du « premier âge » (décennies 1970-1980) sont des groupes isolés, sans partenaires extérieurs qui correspondent à ce profil. On relève enfin une tendance autocratique de ce type de leader qui prend souvent les décisions seul avec le soutien d'un noyau de « fidèles ». Toutefois, cette attitude n'est valable que dans le champ relativement restreint de la tradition ou de ce qui est supposé comme tel, ce qui restreint sensiblement la possibilité pour le leader d'imposer le changement. Les leaders traditionnels sont en quelque sorte prisonniers de leur conservatisme, ce qui est, en soi, une limite à l'autocratie.

La citation suivante est extraite d'une scène d'un documentaire tourné sur l'association « Migrations et Développement ». Il s'agit d'une réponse à une plainte concernant certaines personnes ne voulant pas payer leur participation au projet d'une route (les dialogues de la scène, dont la valeur informative sur la vie de ces collectifs est importante, sont retranscrits en intégralité en annexe 1).

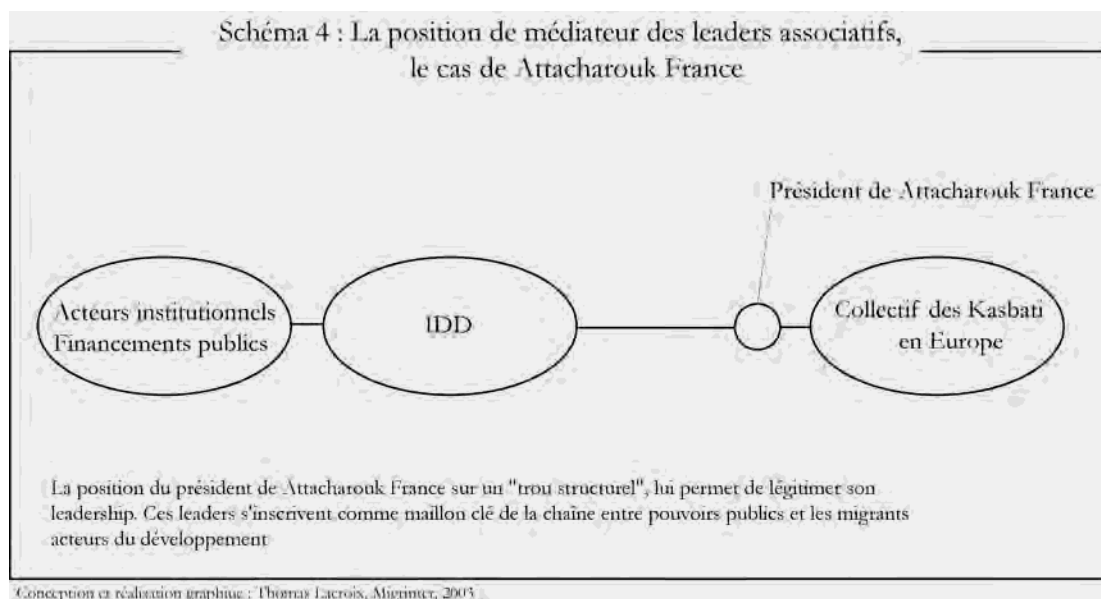
« - Quand on demande à certains, pourtant bien payés, de participer...

- C'est que nous, on est de bons musulmans ! Certains sont des mécréants, tant pis pour eux. Ils seront la risée du village. Ils seront montrés du doigt. Qui est l'homme d'honneur ? Celui qui a rendu service à la communauté ou celui qui passera la tête basse ? Qu'il garde son argent, il l'aura dans sa tombe. Il vaut mieux être un bienfaiteur. »

Le leader joue sur le registre de la pression communautaire, de la réputation aux yeux des villageois. Il se fait porte-parole de la communauté, qui détient et exprime un jugement général. Pour Hamid Hassnaoui, « pendant les réunions, une personne annonce une idée, les autres y adhèrent. Se poser en dehors du groupe, c'est une démarche condamnée » (entretien CAD Souss n°1, Paris, 1999). Le leadership coutumier se fonde sur cette menace d'exclusion.

Les leaders modernes sont plus jeunes, parfois nés dans le pays d'accueil, d'un niveau d'instruction moyen ou élevé. Ils compensent une faible écoute au sein du groupe par un accès à un réseau extérieur important. Leurs activités sont plus diversifiées et plus professionnelles. L'engagement du collectif dans les opérations de développement est dès lors fortement limité et celles-ci reposent essentiellement sur les ressources propres du leader. Les leaders nés en France (ou arrivés avec le regroupement familial) correspondent à ce profil. La valorisation de

leurs compétences leur permet de s'afficher en centralité du réseau. C'est le cas de l'association « les enfants de Réchida ». Cette association a déjà mené une série de projets pour un village de la province de Taza : fournitures scolaires pour l'école, ravalement des classes... Bien que relayée par une association au village, l'action des « enfants de Réchida » ne mobilise que très faiblement le collectif des émigrés. La présidente de l'association réside à Mantes la Jolie. Les autres membres du bureau sont ses parents. Les projets sont financés par des soirées de soutien que la présidente organise grâce à des relations nouées dans son milieu professionnel : cette personne est comédienne. Yasmina Benguigui et Adil Jazouli parrainent l'association. Jusqu'à présent, cette modalité de financement couvre les dépenses et l'association n'a pas recours à d'autres partenaires extérieurs. Il faut signaler que d'autres émigrés issus du village ont, sur des fonds propres, envoyé une ambulance au Maroc. Cette initiative est le signe de l'absence de concertation au sein du collectif et de la faible capacité de mobilisation interne des leaders modernes.



Les leaders des réseaux du développement se caractérisent par leur faculté à exploiter plusieurs formes d'implication à la fois. La position réticulaire des leaders est un élément clé de la légitimation de ce statut. Ils cumulent une légitimité interne et une aptitude à ouvrir le collectif sur l'extérieur. Ils occupent une position intermédiaire entre les deux idéaux-types décrits ci-dessus. On peut qualifier le leader des réseaux du développement de « médiateur ». Il est capable à la fois d'obtenir du groupe des ressources propres, mais également un complément

auprès de partenaires extérieurs, conférant au groupe la capacité de conduire des projets plus importants que les opérations ponctuelles à caractère traditionnel. Le médiateur se situe sur un « trou structurel¹³⁴ » [Burt R., 1995] qui lui permet de contrôler l'accès à certaines ressources. Mohamed El Ayoubi (voir schéma 4) correspond à ce profil. De par son ancienneté et son expérience dans l'immigration, mais aussi de par son alliance avec la famille la plus importante du village, El Ayoubi dispose d'une forte légitimité au sein du groupe. D'autre part, son savoir-faire associatif et ses relations avec IDD lui permettent de se poser en porte-parole dynamique. Le leader de Tamount Pays-Bas présente un profil exemplaire : étant l'un des derniers « primo-migrants » issu de Kasbat, ses traits sont exacerbés. Il est venu achever ses études aux Pays-Bas où il se familiarise avec le milieu associatif. Il trouve un emploi comme médiateur social auprès des populations immigrées dans diverses municipalités. Son expérience professionnelle lui confère une bonne connaissance des dispositifs publics municipaux et des relations entre les municipalités et les associations. Par ailleurs, cette personne n'est pas née à Kasbat. Son père étant militaire, il a passé son enfance à l'extérieur du village. Il n'est donc réellement devenu Kasbati que dans la migration. Par exemple, il a appris à maîtriser le Chleuh aux Pays-Bas. C'est dans la migration que sa socialisation communautaire (condition première de l'implication dans le développement). Nous avons remarqué que, en dépit de cette socialisation tardive, il connaissait le parcours migratoire de chaque chef de famille aux Pays-Bas. Nous lui avons demandé comment il avait pu acquérir cette mémoire :

« J'ai eu beaucoup de moments difficiles. Des fois j'étais prêt à tout laisser pour rentrer au Maroc. J'en avais marre de la Hollande. Alors, les autres me racontent leur histoire, ils m'expliquent qu'ils sont passés par là et qu'ils sont quand même restés »

(Ali, Tamount, Almere, 2003)

La mémoire migratoire est communalisée en réponse au malaise de l'exil. Le partage de cette solitude est paradoxalement le ciment du groupe en migration.

Ces groupes, dirigés par ces « médiateurs », capables de multiplier les sources de financement et de compétences, sont les plus actifs au sein des réseaux du développement. Ils sont les partenaires privilégiés des OSIM.

¹³⁴ Cette expression est utilisée par Ronald Burt pour désigner une configuration où l'individu est le seul à assurer la liaison entre deux réseaux distincts. Il peut alors faire jouer sa position d'intermédiaire.

Le leadership repose à la fois sur une socialisation forte à l'intérieur du collectif et une bonne connaissance des mécanismes de la société d'accueil. Le transnationalisme des acteurs du développement est donc la base d'une « intégration » originale, hors des normes habituelles de l'assimilation, de la sédentarité, de la rupture.

Les leaders des groupes de migrants évoluent en fonction des opportunités d'obtention de ressources nouvelles. D'une façon générale, c'est le collectif dans son ensemble qui évolue avec l'apprentissage du fonctionnement associatif. Ces communautés conservent une cohésion très dense tout en intégrant une normativité légale. De jeunes leaders font pression en faveur de cette évolution pour légitimer leur place et bousculer les centralités. Mais l'évolution ne concerne pas seulement l'organisation du groupe. L'implication dans le développement permet aux migrants de peser sur leurs relations avec le village. C'est l'ensemble de la normativité migratoire qui s'en trouve affectée.

3. LES MOTIFS D'UNE IMPLICATION : EVOLUTION ET PLACE DE LA NORMATIVITE MIGRATOIRE DANS LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT

Pour expliquer l'implication des migrants dans le développement, est souvent mise en avant la solidarité et la perpétuation du lien que les Chleuhs entretiennent par delà le temps et la distance. A l'encontre de cet argument de la solidarité désintéressée, certains soulignent le bénéfice que les porteurs de projets tirent de ces actions : prestige, faveurs politiques ou économiques. Selon nous, ces opérations ne relèvent ni du calcul égoïste, ni de l'altruisme angélique. Ces investissements constituent une solution au déchirement inhérent à la condition d'émigré-immigré.

Les projets de développement résultent d'un face-à-face entre les migrants et leur village d'origine. Le tableau 2, déjà présenté dans le premier chapitre, suggère la continuité entre les initiatives de développement et les autres catégories de transferts. Ils ne sont que la continuation des opérations collectives traditionnelles. Par ailleurs, nous venons de voir que la normativité migratoire jouait un rôle fondamental dans la mobilisation des énergies. C'est donc au sein même de ce face-à-face que se construit le pourquoi de l'implication des migrants pour le développement de leur village d'origine.

3.1. Les motivations exprimées

Les motivations données par les acteurs sont liées à leurs relations avec le village. Leur engagement est motivé par l'expérience d'un besoin et la sollicitation directe ou par devoir de solidarité. Les objectifs des associations expriment une plus grande diversité de motivation. Ils mettent en avant leur ancrage dans le pays d'accueil.

3.1.1. La sollicitation

« En 1995, on est allé chez nous. Il y avait eu des orages avant qu'on soit arrivé là-bas. Et l'eau rendait malade beaucoup de gens. Et parmi ces gens-là, il y a beaucoup de nourrissons. Ils avaient tous la diarrhée. Un matin, j'ai eu un fourgon Volkswagen et il y a une femme, la fille d'un oncle qui m'a demandé si ça ne me gênait pas d'emmener son bébé au dispensaire. Je lui ai dit qu'il n'y avait pas de problème, demain je te prends parce que la route était dans un état pas possible. Et on s'est donné rendez-vous le lendemain. Mais le lendemain, j'ai trouvé dix femmes. Elles s'étaient données le mot entre elles. Et j'ai pris ces femmes-là au fur et à mesure pour un village où il y avait déjà un dispensaire, qui eux s'étaient donnés du mal à la faire. [...] Donc je voulais amener ces dames, mais en avançant, tous les 500 mètres, il y avait une dame le long de la route qui se dirigeait vers le dispensaire et les femmes se connaissent entre elles. Elles me demandent de m'arrêter et elles vont les chercher. En arrivant, j'ai amené plus de 20 femmes au dispensaire. Je les ai descendues, ça pleurait de partout et le gars est sorti affolé, il y en avait déjà d'autres arrivées. Il m'a dit, qu'est-ce que tu veux que je leur fasse. Le seul produit que j'ai, j'en ai plus. Et il y avait un cas très grave, un petit gamin de 16-17 mois en train de mourir. Et alors il m'a dit, tu vas voir le caïd s'il peut te donner quelque chose pour moi parce que je n'ai plus rien à leur donner. En arrivant en France, j'ai demandé si on ne pouvait pas faire quelque chose pour pouvoir faire un petit dispensaire. On a commencé par là. »

(Lahcen, Zeklaouia, Paris, 2001)

Comme le montre ce témoignage, l'implication des migrants procède d'une attente des villageois. Les migrants séjournant au village sont l'objet de sollicitations constantes, que certains n'hésitent pas à qualifier d'étouffantes. Leur implication est donc liée à leur devoir de migrant.

3.1.2. Solidarité ?

Dans le cadre des entretiens, les acteurs insistent sur leur désintérêt. L'extrait ci-dessous est tiré d'un entretien avec un jeune arrivé en Belgique en 1993 pour rejoindre ses parents.

« - Pourquoi tu t'impliques autant dans ces projets, dans cette association ?

- *On fait ça pour le bled, c'est notre village. Tu regardes la situation comme elle est, des gens, des handicapés. Alors là, c'est ce qui me pousse à être avec les gens, c'est tout. Pour aider le village parce qu'ils manquent de tout. Si tu attends l'Etat qu'il fasse ça, tu n'as jamais rien du tout.*
- *Mais pour toi, qu'est-ce que ça t'apporte ?*
- *Du bien, c'est tout. (silence).*
- *C'est-à-dire du bien ? En quoi c'est mieux ?*
- *Oui, je me sens mieux avec les gens du bled. Je veux être comme tout le monde, je ne veux pas être à part. S'ils ont dit qu'on va faire comme ça, je suis avec eux. Pour le village, pas pour autre chose. Si on fait un projet pour le bled, je suis avec eux.*
- *Tu dis que c'est pour ne pas être à part ?*
- *Oui, c'est ça, il faut être avec eux parce que c'est mon village où je suis né. [...] Nous, on fait un effort pour que notre bled soit comme les autres. Il y a d'autres associations partout. Il y a des gens d'un autre village qui sont en Belgique et en France, ils aident et nous aussi on veut faire ça. Et en Hollande, Ali est responsable là-bas. Ils ont fait une association¹³⁵ et la commune hollandaise où ils sont, est d'accord pour les aider. C'est ça qui me pousse. [...] Avant, on est allé en visite chez des autres. On trouve l'électricité, qui a fait ça ? Ce sont des gens qui ont fait la solidarité. Celui qui a un peu d'argent peut faire ça. Nous voulons que notre village soit comme les autres. [...]*
- *La solidarité, c'est quoi ?*
- *Nous voulons que les gens soient tous les mêmes. Chacun donne la main à l'autre, pour aider le bled et pour les autres. Il y a beaucoup de choses, c'est pas comme avant.*
- *Avant, c'était différent ?*
- *Oui, avant c'était différent, avant la jeunesse de maintenant. Il n'y avait rien au bled, pas de solidarité. [...] Maintenant, on pense à beaucoup de choses. Ils nous disent, voilà, on va se réunir. Il faut donner un coup de main et un peu d'argent. Avant, il y avait pas ça, c'était chacun pour soi, chacun pour son travail. »*
(Mohamed, Tamount, Bruxelles, 2003)

Cette interview apporte deux éléments. Tout d'abord, son rôle en tant qu'individu est perçu comme inconsistant. L'interrogé ne trouve pas les mots pour expliquer son engagement à titre personnel. L'individu s'efface devant le collectif au nom de la solidarité. Cette « solidarité » apparaît sous un jour différent que son sens premier lorsque la question est approfondie. Derrière ce terme se cache en fait la continuité du tissu social. La solidarité, c'est la lutte contre les facteurs de rupture de ce tissu (le handicap, la pauvreté, l'égoïsme...). Une structure en étages apparaît dans ce discours avec pour premier niveau les relations entre le village et le collectif à l'étranger, elles-mêmes insérées dans l'ensemble des relations interpersonnelles migrants/villages entre les deux rives de la Méditerranée. La solidarité, c'est le parallélisme des formes, afin que lui-même ne soit pas à part, que son groupe d'émigrés ne soit pas à part et

¹³⁵ Tamount

que son village soit comme les autres. La solidarité est un avenir qui émerge d'une jeunesse qui tourne le dos à l'égoïsme des aînés. Face à la disparition de l'individu, il convient donc de rechercher les motivations exprimées par le collectif lui-même. Nous les avons cherchées à travers les objectifs des associations.

3.1.3. Motivations associatives : un pont entre les deux rives

Les buts de l'association Attacharouk-France témoignent de la pluridimensionnalité des motivations des acteurs. Ses buts sont exposés dans les statuts : « aider des associations locales dans la mise en route des projets de développement répondant aux besoins de Kasbat-Aït-Herbil ; développer les échanges entre le pays d'accueil et d'origine ; impliquer les femmes et les jeunes dans les projets locaux durables ». Ces objectifs appellent certains commentaires. D'un côté, ils sont en continuité avec le fonctionnement traditionnel du groupe. L'association de France travaille pour le développement du village, mais cette implication n'est pas unilatérale, elle se fait en *lien* avec les structures villageoises. Le face-à-face migrants/village est ici apparent. De l'autre côté, les statuts mettent en avant un souci particulier accordé aux femmes et aux jeunes, préoccupation absente des initiatives menées jusque dans les années 1990. Comme nous le verrons par la suite, il faut voir ici l'intériorisation par les acteurs du développement du vocabulaire et des sujets d'intérêt des politiques de coopération de la France et des pays européens. C'est une façon pour ce type d'association d'obtenir des subventions sur ces thématiques. Ces statuts témoignent à la fois de la continuité d'un fonctionnement communautaire ancien et de la projection de ce groupe dans l'univers de la coopération, où la recherche de partenaires implique l'adoption de modes de fonctionnement et de pensée spécifiques. Quant au second objectif de l'association Attacharouk-France, il s'agit certainement là du plus « transnational » des articles. Les acteurs s'affichent comme des relais entre les deux rives, des rouages de transmission. Ils se posent dans un espace de l'entre-deux pour y légitimer leur place en tant que pont. En résumé, on peut d'emblée présenter les motivations comme la volonté de se positionner en acteur transnational en s'appuyant sur une pluralité d'insertions.

De l'analyse des motivations exprimées par les migrants apparaît non pas une conjonction d'intérêts individuels, mais la volonté de construire un continuum social Nord/Sud. L'implication s'inscrit dans le vaste ensemble des relations entre les émigrés et leur espace de départ, mais également dans la perspective d'une double insertion. La question de la dualité nous place au cœur de la problématique migratoire, et donc de sa normativité.

3.2. Implication et normativité migratoire

Nous pouvons enfin aborder les ressorts profonds de l'implication des migrants et le sens réel de ces actions de développement. Cette implication leur permet de consolider leur positionnement dans cet espace transnational. Les projets sont empreints de Mobilité et de Retour, les deux termes d'une normativité transnationale.

3.2.1. Mobilité et Retour : les deux piliers de la normativité migratoire

La condition de l'émigré-immigré est contenue dans un double paradoxe. Dans le pays d'accueil « l'immigré est ici mais pas d'ici ». Sa situation au village n'est pas plus stable où il se trouve être « d'ici mais pas ici ». De surcroît, la force entropique du temps brouille les cartes : à force d'être ici, on devient d'ici. Contre l'entropie sociale, les relations de pouvoir entretiennent donc le hiatus. Les rapports de domination dans lesquels sont insérés les migrants s'appuient sur la fracture entre l'émigré et l'immigré et le défaut de légitimité : le migrant où qu'il soit n'est pas à sa place, il souffre de dé-placement. La normativité migratoire se construit en tenant compte de ces éléments. Les projets de développement sont issus de la relation entre migrants et village. Nous allons donc nous centrer sur le paradoxe que pose cette relation, voir quelles sont les solutions inventées et comment ces solutions s'insinuent dans la normativité migratoire. Mobilité et Retour sont les deux arguments de cette solution. Ils doivent être considérés ensemble. Ce sont deux « mythes » au sens donné par Roland Barthes, c'est-à-dire deux « signifiants » investis par un sens différent de celui d'origine [Barthes R., 1957, p.195 et s.] : derrière le Retour, c'est le lien à distance avec le village qui est sublimé, derrière la Mobilité, c'est l'Ailleurs. Ils ne sont pas exclusifs l'un de l'autre mais constituent les deux termes d'une dialectique improbable.

Le Retour : de la promesse au lien

« On a vu des exemples de personnes âgées qui sont d'origine de chez nous et on a vu les personnes âgées qui sont dans les foyers Sonacotra, des Algériens, pas des Marocains. Ces gars, ils nous disaient, je suis venu là pour travailler et puis après retourner au pays. Puis il est resté là et les gens du village ont changé, il ne connaît plus personne et alors pour lui, c'est une aventure de retourner dans son village natal. Il se sent un peu étranger. Tandis que si vous avez gardé le contact, vous gardez le contact. »

(Lahcen, Zeklaouia, Paris, 2001)

Les migrants sont venus pour repartir. Mais la vieillesse ennemie les a cueillie sans qu'ils aient accompli leur destinée. Le lien est rompu, ils sont devenus étrangers. La distance et le temps érodent les liens et l'identité, à moins qu'ils ne gardent le « contact ». Ce « contact » dont parle la personne interrogée est une mutation du retour en Retour.

En tant qu'horizon sans cesse repoussé, le Retour est une composante essentielle de la condition de l'émigré-immigré. Il constitue la réponse à l'accusation qui fait de l'absence une faute et de l'absent un fautif. Il permet d'associer deux termes qui sont considérés comme incompatibles : le lien et la distance. C'est un projet dans le sens de « projection », c'est-à-dire une opération imaginaire de transposition dans un futur idéal. Le Retour légitime la présence hors du village. Il permet de donner sens aux relations tant avec la communauté d'origine qu'avec la communauté dans la migration. En ce sens, le Retour est l'un des fondements de la normativité migratoire. Avec la dette, ce mythe du Retour est l'un des leviers qui motivent les transferts vers le pays d'origine. Dans le village, il préside, par exemple, à la construction de la maison. Le logement se présente comme la promesse du retour et au-delà, comme une présence symbolique de l'absent. La maison conjure l'absence et suggère la permanence du lien.

Le Retour est une intention qui fournit une justification, mais ce ne peut être un acte. Le Retour-mythe (on pourrait tout aussi bien le qualifier de Retour-lien) fait sens, le retour-acte est un non-sens. Le passage à l'acte signifie la fin de la projection, la mort de l'intention et donc de la migration. En effet, le retour-acte signifie la fin de l'autre argument de l'équation migratoire : la Mobilité. A l'inverse, le Retour-mythe entretient la Mobilité :

« Moi, personnellement, quand je suis venu, je suis venu pour deux ans. Je vais en France, je vais trouver du travail, je vais ramener un capital, je vais monter un commerce et tout ira bien. Ben, quand je suis venu ici, ça fait 35 ans que je suis là. Donc les rêves de 1965 à maintenant, ce n'est pas la même chose. On s'est trouvé avec les enfants qui ont la nationalité et moi je n'ai pas la nationalité, je suis un retraité, je fais un pas au Maroc et un pas ici. Je vais et je reviens, je vais et je reviens, mais les enfants ils vont pas y aller, ils vont rester ici. »
(Mohamed, Attacharouk, Gennevilliers, 2000).

Mohamed est parti en France en ayant son retour en tête. 35 ans plus tard, il n'en finit pas de revenir, et son retour est suspendu dans les traces de ses allers-retours. Ses propos font apparaître une dimension essentielle du Retour : la symétrie. *« Je fais un pas au Maroc et un pas ici.*

Je vais et je reviens... ». Cette symétrie est une échappatoire, une solution à la dissymétrie politique de l'émigré/immigré.

Aujourd'hui, c'est une forme analogue de Retour qui permet d'entretenir le lien des migrants âgés avec le pays d'accueil. Ce sont les relations avec les enfants qui structurent ce mythe. Les propos de Mohamed énoncés ci-dessus montrent que derrière la relation avec les enfants, c'est le lien avec la France qui est conservé : les enfants-France qui ont la nationalité. Ce double Retour alimente la Mobilité. Il est entretenu tant avec l'espace d'accueil qu'avec l'espace d'origine.

La Mobilité : savoir circuler et savoir faire circuler

« Mais, franchement, nous, on a la chance et le bonheur de pouvoir partager les deux cultures et les deux pays... et de pouvoir en faire bénéficier quelqu'un d'autre si on peut. »

(Lahcen, Zeklaouia, Paris, 2001)

Il ne faut pas confondre la mobilité qui est une activité, un mouvement, la dissipation d'une énergie, avec la Mobilité qui est la *capacité* à accéder à l'Ailleurs. Que cette capacité soit effectivement pratiquée ou non importe peu. L'essentiel est qu'elle soit reconnue comme un attribut du sujet. La Mobilité est en cela une forme de circulation sur place. Elle est donc le faire-valoir de la migration. Ce mythe suscite la fascination et la frustration de ceux qui ne peuvent sortir du village. La Mobilité est le miroir qui reflète sur l'émigré la fantasmagorie de l'Ailleurs. Elle inclut la capacité à faire venir les ressources de l'extérieur : l'argent, l'équipement ménager, la modernité... La Mobilité est conjointement un savoir-faire de la circulation et un savoir faire circuler. La voiture est l'attribut par excellence de l'émigré, au même titre que la plume est celui de l'écrivain. La voiture est encore dans les villages berbères le privilège de ceux qui gagnent leur vie à l'extérieur. De ce fait, elle est le produit de cet Ailleurs en même temps qu'elle y conduit.

Toutefois, la Mobilité n'induit pas la transformation de l'ici en ailleurs. Au contraire, le migrant doit entretenir une mise à distance pour maintenir ses privilèges de passeur. La Mobilité est un capital qu'il fait fructifier en distillant les promesses de cet Ailleurs pour donner le change à l'imaginaire collectif. L'argent qu'il envoie n'est plus la contrepartie d'une faute, mais l'achat d'un regard.

Dans la migration, la frontière n'est pas seulement une entité juridique, elle est aussi une disjonction à franchir, la marque d'un différentiel économique, social, symbolique et culturel entre deux espaces. La caractéristique et l'intérêt de l'immigré au regard des non migrants sont justement ce lien avec l'étranger. Pour l'employeur européen, cette relation permet une rétribution inférieure, pour la famille au village, elle permet un revenu. Ce lien auparavant porté comme un stigmat est paradoxalement devenu un capital valorisable. Le pêché originel de l'immigré fait aussi sa valeur ajoutée. La Mobilité est une réappropriation de la frontière, non son effacement. La capacité circulatoire a d'autant plus de valeur que les espaces reliés sont différents. La frontière, en tant que ligne séparatrice de deux espaces inégaux, est un élément essentiel de « l'immigré ». Lorsque celle-ci s'efface, la valeur de la Mobilité s'effondre, et le Retour peut dès lors se faire retour : c'est par exemple ce qui a bouleversé l'espace migratoire entre la France et le Sud de l'Europe au début des années 1980. La frontière magnifie leur rôle. C'est la raison pour laquelle les migrants alimentent les illusions d'un Ailleurs idéal.

Le Retour est le moyen de perpétuer le lien avec le village d'origine, la Mobilité légitime la présence à l'étranger. La vie des migrants qui ont adopté cet ordre est cadencée par l'aller-retour, point de jonction, compromis entre la rupture et le retour.

Ils sont comme les deux contrepoids d'un équilibre sans cesse remis en question par la dette de l'émigré et la corruption de l'immigré. Les relations entre migrants et villageois sont empreintes par le déséquilibre des rapports dominant/dominé où les acteurs risquent à tout moment d'inverser les rôles. La relation de pouvoir se situe sur un plan sémantique. D'un côté, le migrant subit l'éclatement de son être en deux entités, l'émigré et l'immigré. Entre les deux, se maintient une culpabilité inexpiable qui exige une manifestation d'allégeance permanente. De l'autre côté, le migrant se fait lui-même l'expression de signifiants symboliques tels que le Retour et la Mobilité qui sont eux-mêmes les résultats d'une réappropriation de l'Ailleurs.

3.2.2. Les actions de développement entre perpétuation de la Mobilité et du mythe du Retour

Nous avons suggéré dans le premier chapitre que les projets de développement permettent aux migrants de répondre à la fois à une aspiration personnelle tout en restant dans les limites

imposées par un équilibre villageois. Le devoir d'allégeance contraint les migrants à contenir les transferts dans le cadre d'un développement maîtrisé par la communauté villageoise. Le développement local est avant tout un instrument de perpétuation d'un ordre sociopolitique rural dans un contexte de changement socioéconomique. En adoptant le point de vue des migrants eux-mêmes, nous changeons de perspective. Ce nouvel éclairage met à jour les contraintes qu'exerce la normativité migratoire sur les actions de développement.

Les projets de développement comme présence de l'absent

« C'est lorsqu'à l'époque dans les années passées on a toujours l'intention de retourner là-bas. On était là, si vous voulez, comme provisoirement. Et quand les enfants sont nés ici en France, on s'est aperçu qu'au contraire on s'éloigne de pouvoir retourner. Parce qu'on a nos parents décédés, que l'ambiance du village a changé, c'est-à-dire que tous les anciens sont partis et il y avait des nouveaux arrivés et les enfants qu'on a laissés sont devenus grands et il y avait un changement. Donc, il y a beaucoup moins d'attrance que dans le passé. Mais, malgré ça, nous avons cette force qui nous attire pour le retour là-bas. Mais en luttant contre les enfants qui sont ici lorsqu'ils nous reprochent, ils nous demandent quelle est la raison qui nous attire là-bas. Nous on regarde dans le passé et les pauvres gens du village étaient défavorisés dans beaucoup de choses, que ce soit la santé, le confort. Beaucoup de choses qu'ils ne cherchent pas à avoir... Nous, on voudrait faire le minimum. »

(Lahcen, Zeklaouia, Paris, 2001)

L'implication dans le développement est un instrument de perpétuation du Retour. L'interview ci-dessus exprime la continuité entre une volonté évanouie du retour et l'implication pour le village. Cette continuité se fait ici sur le thème du rachat, de la compensation d'une promesse non tenue. En revanche, le retour-acte est absent des propos des migrants. Lorsqu'est posée la question de savoir si le développement conforte la perspective d'un retour définitif, la réponse est négative. Ce « non » est amplement argumenté. Les enfants sont invoqués pour expliquer l'absence de retour : « *Et quand les enfants sont nés ici en France, on s'est aperçu qu'au contraire on s'éloigne de pouvoir retourner* ». Les migrants exposent le report comme une fatalité, non une volonté. De même, le défaut d'équipement des villages, l'absence d'un confort minimal, est présenté comme un obstacle. L'implication est à la fois la manifestation d'une volonté de retour et le constat de son impossibilité immédiate, d'où la nécessité du report. Tous les ingrédients qui composent le mythe sont présents. Le développement affirme l'intention de retour en même temps qu'il justifie l'absence du passage à l'acte. Finalement, lorsque nous soulevons la perspective du retour-acte, c'est le Retour-mythe qui est convoqué par les interviewés.

L'arrivée à l'âge de la retraite de la première vague des migrants marocains n'est pas étrangère à l'émergence de la dynamique de développement. Cette catégorie est, en effet, confrontée plus que toute autre à la possibilité du retour effectif dans le village. De nombreux migrants retraités choisissent en effet de revenir habiter au village. Toutefois, ce qui est alors observé n'est presque jamais un retour définitif. Les retraités revenus ont opéré un renversement dans leur rythme de vie en vivant au Maroc tout en séjournant plusieurs mois par an en France, où ils ont gardé des liens avec leur ancien espace de vie. La retraite transforme l'émigré-immigré en résidant-migrant. La Mobilité fait toujours partie de ses attributs. Le retour du retraité n'est donc jamais un retour total, d'une part parce qu'il conserve une activité circulatoire et d'autre part parce qu'il ne s'accompagne pas d'une réintégration du statut de villageois qu'il a connu avant son départ. Pour les retraités et ceux qui envisagent un retour effectif, l'implication dans le développement se pose de manière différente. Le développement est un préalable pour conserver au village des conditions de vie proches de celles rencontrées dans le pays d'accueil. Nous avons également vu que ces anciens immigrés jouent un rôle particulier dans les réalisations. Souvent parties prenantes des AVD, ils se positionnent en intermédiaires entre les structures villageoises et les collectifs de migrants à l'étranger. Le développement leur permet de structurer leur projection dans un espace mixte, leur confère une fonction d'interface qui constitue une sorte de circulation sur place. Le développement reconstruit la Mobilité pour déconstruire le retour total. Il perpétue ainsi la dialectique du Retour et la normativité migratoire des anciens migrants.

Nous avons vu que l'une des caractéristiques essentielles du Retour est d'être une figure symétrique. L'implication dans le développement entretient cette symétrie en interpellant simultanément les villageois là-bas et les enfants ici.

« Ils pensaient retourner après leur retraite. Etant donné qu'avec des enfants, des petits enfants qui vont naître ici, il sont beaucoup plus attachés, beaucoup plus intégrés qu'ici, peut-être qu'ils vont retourner un mois, mais c'est plus du tout comme c'était avant. Dans le passé, il faisait ses comptes et il disait je rentre dans un an ou deux et il voulait rentrer définitivement. Le mot définitif n'existe plus pour le retour au pays. Mais par contre, il y a des gens qui sont restés là-bas, à qui on pense et qui n'ont aucune chance d'aller nulle part. Il faut qu'on fasse quelque chose pour eux, pour la région, et en même temps, si on peut entraîner nos enfants qui sont nés ici, en France, pour qu'ils soient intéressés à leurs racines, à leurs origines. [...] Nos enfants à nous, il n'y en a pas un qui soit touché par ce grand problème (la délinquance), ils sont tous scolarisés, mais malgré tout, il leur manque un point d'attache. Et les enfants, ils regardent pas de la même

manière que nous on voit là-bas. Pour eux, c'est un pays sous-développé, c'est le Moyen Age d'ici. Alors ils nous disent, comment ça se fait que vous voulez laisser un pays civilisé, avec les structures, avec ceci, avec cela et vous voulez retourner en arrière. Ils ne voient pas du tout de la même manière. Mais par contre, nous, on est fier d'eux si on peut les intéresser pour servir un peu de passerelle, entre les deux cultures, les deux régions, les deux civilisations. »
(Lahcen, Zeklaouia, Paris, 2001)

Cet extrait témoigne de l'intérêt porté à la transmission de leur positionnement. Ils proposent en héritage un statut de passeur entre ici et là-bas. Derrière le désir de transmission, se dessine le besoin de construire un ordre pérenne. L'espace est une des faces de la socialité humaine, le temps en est le verso. Les acteurs du développement s'inscrivent à travers leur action dans l'espace et le temps. Le statut qu'ils construisent doit s'inscrire dans une perspective temporelle, entre une origine villageoise et l'avenir de leurs enfants. Les qualificatifs des lieux ne sont d'ailleurs pas neutres. L'espace villageois est projeté dans un passé obscur : « le Moyen Age ». Le retour au pays est assimilé à un retour dans le temps. A l'inverse, l'espace européen est « civilisé », porteur de modernité et donc d'avenir. L'implication dans le développement ramène, une fois de plus, la symétrie, entre « deux cultures, deux régions, deux civilisations ». Les acteurs du développement construisent ainsi une légitimité temporelle. Elle est enfin perçue comme un moyen de combler la fracture entre les générations, d'harmoniser le regard des enfants sur celui des parents. Le Retour est un double rapport à l'espace, il est aussi un double rapport au temps.

Les passeurs du développement

Leur implication permet aux migrants de faire la démonstration de leur maîtrise de l'Ailleurs, de leur capacité à mobiliser des ressources inaccessibles pour les villageois. En ce sens, le développement est une manifestation du « savoir faire circuler » des migrants. Les ressources en question ne sont pas uniquement financières. Nous avons vu que ceux de l'extérieur jouent le rôle de porte-drapeau du développement par leur rôle à la fois d'importateur mais aussi d'informateur sur un mode de vie différent. En outre, l'assentiment de la population, l'alliance entre notables et migrants au sein de l'association villageoise leur permet de manifester ce savoir-faire sur un mode légitime. Par le biais de cette alliance, le développement sort du registre des stigmates de la modernité.

Dès lors, la négociation devient possible pour un changement de statut. L'importance du regard des villageois est manifeste dans l'anecdote suivante. Elle concerne un migrant qui

expérimente de nouvelles techniques agricoles : « *on va essayer de faire quelque chose qu'il n'y avait pas avant si vous voulez. Mais donc, mon village, moi je leur ai dit, on regarde mon coin, ça sert de locomotive. C'est un petit échantillon si vous voulez pour les gens qui regardent* » Derrière les projets, c'est le regard sur eux-mêmes que les migrants recherchent. La capacité d'accès à l'Ailleurs n'a d'intérêt que dans l'interaction.

Mais ces opérations contribuent également à fluidifier le passage du pays d'accueil au village d'origine. Elles harmonisent les modes de vie. Les migrants par leurs pratiques construisent un espace de circulation et le syncrétisme facilite cette circulation en harmonisant ces pratiques. Sur le plan pratique, le confort accru qu'apporte l'équipement facilite les séjours qui sont d'autant plus conformes à une certaine idée des vacances, c'est-à-dire un séjour-loisir et non une visite familiale.

Le développement rapproche les deux continents. Il ne contribue cependant pas à supprimer la frontière. Les opérations de développement sont l'occasion pour les migrants de rappeler l'existence de cette frontière et au-delà, de leur aptitude précieuse à la traverser. Cette frontière est suggérée à travers la mise en avant des besoins impérieux du village. La souffrance mise en exergue fournit la justification de l'action des migrants et légitime leur place.

[...] Je vois que beaucoup de choses ne sont pas bien organisées, comme avec une école qui ne résiste pas à la chaleur, des gens qui sont malades qui doivent faire des trajets de 400, 350 kms ou plus quand il faut aller à Marrakech. Avec l'eau il y a un besoin parce que, à Kasbat, il y a un problème de la sécheresse. A chaque fois, je voyais ces problèmes là et c'est comme cela et j'ai fait aussi beaucoup de travail volontaire pour les gens ici en Hollande. J'ai constaté qu'il fallait faire quelque chose pour Kasbat. Si l'Etat ne fait rien, il faut le faire.

(Ali, Tamount, Almere, 2003)

La population elle-même est perçue comme dans l'incapacité de sortir de sa situation. Est invoqué l'écart des « mentalités » : « *on a essayé de grouper les gens, mais ils sont encore dans une mentalité arriérée. Ils ont peur pour leurs biens, ils préfèrent ne pas avoir d'eau* » ; ainsi que l'écart socioprofessionnel : « *nous, on cherche à faire un petit collège là-bas, de manière à ce que les gens de là-bas, qui sont des bergers, des cultivateurs, sachent au moins le minimum* ».

Les immigrés peuvent établir ce diagnostic sur la base d'une comparaison avec leur expérience en Europe. Les acteurs du développement sont les seuls à pouvoir établir la comparaison et usent de ce privilège dans leur implication. La comparaison est une forme de convocation de la Mobilité : il faut connaître les deux espaces de vie pour juger leurs différences. Souligner le

décalage par la comparaison est une façon subtile d'invoquer la frontière. Cette comparaison est manifeste lorsque nous leur demandons comment ils voient le douar dans un avenir proche :

Ab oui, dans dix ans c'est une petite ville avec le goudron, école primaire, collège, lycée pourquoi pas, un hôpital, pour la région parce que Kasbat est une place pour tous les petits villages c'est un lieu de rencontre, il y a une station de car, on a beaucoup de possibilités d'avoir un hôpital. Kasbat c'est une petite ville dans les années prochaines je l'espère.

(Ali, Tamount, Almere, 2003)

Nous avons cherché à comprendre les raisons profondes de l'implication dans le développement. Nous avons vu que c'est moins une solidarité désintéressée que l'inscription dans un collectif qui commande ces initiatives. Mais nous avons surtout cherché à démontrer que les actions de développement témoignent de la logique profonde de la normativité migratoire qui se situe entre deux pôles : un double Retour et la Mobilité. Les projets de développement expriment cette normativité sur le plan spatial. A la dissymétrie de l'émigré/immigré s'affirme l'équilibre de l'acteur de développement. Nous tenons ici la clé de l'invention du transnational.

4. DEPASSER UNE FRACTURE SUBIE : L'INVENTION DU TRANSNATIONAL

L'implication des migrants dans le développement porte la marque d'une normativité particulière. Les acteurs du développement se constituent en intermédiaires, en passeurs et valorisent ce rôle. L'émigré-immigré souffre de n'être jamais à sa place, ni ici, ni là-bas. Les acteurs du développement ont investi le « nulle part », à la fois ici et là-bas. En produisant et maîtrisant des flux qui traversent des espaces cloisonnés au service du développement, ils tentent de renverser la subordination de l'émigré-immigré.

Il apparaît que cette implication n'est finalement qu'un moyen qui cèle un processus plus large, celui du positionnement des migrants dans un espace plus large que celui de départ ou d'installation. Ce processus qui englobe la dynamique de développement, c'est le transnationalisme. L'analyse des motivations des acteurs du développement nous a conduit à pénétrer les structures de la normativité migratoire. Nous allons essayer ici d'inscrire cette implication au sein d'une construction transnationale. Avant de définir le transmigrant, il

convient de déterminer dans quelle mesure ces hommes construisent et vivent un espace transnational.

4.1. L'espace transnational des acteurs du développement

Nous avons, jusqu'ici, largement décrit un espace transnational « en soi » du développement. Les différents niveaux des réseaux, partant des associations villageoises, jusqu'aux ramifications locales en Europe, véhiculent par delà la Méditerranée un flux perpétuel. Tout un jeu social se concrétise autour des projets. Il s'agit ici de mettre à jour un espace « pour soi », de voir dans quelle mesure les acteurs sont conscients de leur immersion dans cet espace. Dans un premier temps, nous essaierons de dégager dans le discours des acteurs les traces d'une « intention spatialisante ». Puis nous partirons de l'idée que l'identité constituante d'un groupe, le « nous » proclamé, ne peut se réaliser sans l'affirmation d'une spatialité propre. Nous chercherons donc, dans un second temps, derrière l'expression du « nous » des migrants, la construction de cet espace transnational.

4.1.1. L'intention spatialisatrice

L'espace est une sensation de continuité et de simultanéité partagée. C'est un construit social qui doit jouir d'une reconnaissance tant interne qu'externe. Les travaux de Fanny Schaeffer analysent les comportements des migrants pendant le temps des trajets. Elles observent une transformation au cours du trajet de l'endodéfinition identitaire, c'est-à-dire de la façon dont les migrants se désignent eux-mêmes. Alors qu'ils se désignent globalement comme « Marocains » sur la rive Nord, l'auteure observe, une tendance croissante à s'appeler « Français » lorsqu'ils s'approchent du Maroc [Schaeffer F., 2002]. Ces recherches démontrent une spatialité codifiée. La pratique d'un espace suggère déjà son existence. Mais ce phénomène d'une spatialisation spécifique n'émerge-t-il que le temps du trajet ? Peut-on affirmer qu'une spatialité particulière, distincte de celles constituées par les sociétés d'ancrage, baigne la vie entière des migrants ?

« On est ni là, ni là-bas...on est entre les deux. Parce que là-bas ils nous considèrent comme des immigrés donc si on y va là-bas, les gens disent que c'est un immigré qui est venu, on va leur laisser un mois, un mois et demi, ils vont retourner chez eux. « Chez eux », ça veut dire en France. Donc eux, ils nous considèrent comme des Français et les Français, ils nous considèrent comme des étrangers.

- « Chez eux », ils disent ?

- « *Chez eux* », oui
- Alors chez vous, c'est où ?
- Ben, c'est l'immigration.
- C'est vous qui le pensez ou ce sont les autres qui le pensent ?
- *Ce sont les autres qui le pensent, mais c'est la réalité des gens de l'immigration.*
- Chez vous, c'est où ?
- *Où je vis ? Où je vis, c'est chez moi. Seulement, ça change. Si je suis là, je suis chez moi, si je suis là-bas, je suis chez moi aussi. Personne ne va m'empêcher de vivre là-bas et personne ne va m'empêcher de vivre ici. J'ai passé ma vie ici et là-bas aussi, c'est les racines de ma famille. Je suis obligé d'y aller, même si je ne pars pas tous les ans. Si je pars, je pars chez moi et quand je viens ici, je suis chez moi. J'ai passé toute ma vie ici. Du moment que tu as des racines dans le pays et que tu as construit des racines ici, que des enfants sont ici, qu'ils ont grandi ici, ils ont la nationalité française. Quand je suis venu, je suis venu chez mes enfants, dans mon pays. »*

(Mohamed, Attacharouk, Gennevilliers, 2000)

Cette interview témoigne de la conscience d'une spatialité spécifique. Ce passage est d'autant plus intéressant qu'il nous renseigne sur tout le cheminement de cette prise de conscience. Elle est d'abord le fruit de la situation de dissymétrie qui affecte la condition de l'émigré-immigré. La projection dans l'entre-deux est d'abord négative, parce qu'ils ne sont « ni là, ni là-bas ». Cette projection subie est par la suite réappropriée. L'absence d'ancrage se transforme en double ancrage : « *si je suis là je suis chez moi, si je suis là-bas je suis chez moi aussi* ». La réappropriation s'accompagne d'un rétablissement quasi obsessionnel de la symétrie : « *Personne ne va m'empêcher de vivre là-bas et personne ne va m'empêcher de vivre ici* ». Même le Retour-mythe est dédoublé pour ne pas rompre cette symétrie. Là-bas, le Retour permet le lien avec la famille-racine et ici avec les enfants-racines. Mohamed a donc une conscience nette de la spécificité spatiale des migrants : « *chez moi, c'est l'immigration* ». Toutefois, sur l'ensemble de notre enquête, cette lucidité est une exception. Faut-il pour autant en déduire l'absence de conscience d'une spatialité propre ?

Divers éléments permettent d'avancer qu'il existe au moins une intention d'espace propre. Le concept d'intention est ici à prendre au sens phénoménologique du terme, c'est-à-dire la captation par la conscience d'un phénomène. Ici, nous définissons l'intention comme l'appréhension par la conscience d'un objet passé par le filtre du conditionnement social. Il peut y avoir intention sans qu'il n'y ait pour autant « prise de conscience », c'est-à-dire une formulation de cette expérience. Le sujet sent l'objet sans le savoir. En l'occurrence, l'intention est l'intermédiaire entre le besoin de percevoir et la perception. Le besoin de percevoir est créé

par la mise en présence de l'objet et le conditionnement social. Cette intention, nous l'avons détectée au détour de certains entretiens.

« Il y a donc les membres du village que je connais très bien, à la fin de chaque prière, ils font une prière, comme dans toutes les religions, pour la paix et le bien-être de l'humanité. [...] Et le fquib priait toujours pour la paix en Algérie quand j'étais enfant. A l'époque, c'était la guerre d'Algérie avec la France. Après ça, c'était remplacé par la guerre au VietNam. Et alors en arrivant ici en 1966, mon grand frère, son patron lui a donné une chambre, près de l'Eglise Notre-dame, une petite rue qui s'appelle Chanoinesse [...] Notre-Dame de Paris, moi, j'ai souvent entendu les gens en parler à Casa, parce que nous avons une église Notre-Dame blanche qui n'est pas tout à fait identique. Alors j'ai dit « ah, c'est bien ça dont j'entendais parler dans les familles françaises » [...] Et un jour, quand je suis sorti pour me promener, je voyais des autocars s'arrêter pour cette cathédrale [...] Et comme je voyais des gens rentrer dans la cathédrale, moi aussi je suis rentré. Je vois le noir, c'est mal éclairé. Je vois l'immensité des voûtes, là-haut, les vitraux, j'avais jamais mis les pieds dans une église. Et en avançant dans le fond, je voyais des fidèles s'agenouiller devant un homme en blanc. J'ai déjà vu des prêtres à Casa, je les servais, ils étaient nos clients. [...] Et alors, il disait priez mes frères et sœurs pour la paix au VietNam. Je t'assure, moi, j'ai eu les larmes aux yeux, comme un petit fou. Je me suis dit, toi, mon petit gars, chez moi, là-bas, entendre l'imam du village qui dit de prier pour la paix au VietNam et quand je suis arrivé à Paris, j'étais à côté de ces gens qui disent de prier pour la paix au VietNam. Ça m'a bouleversé. Je vous assure, j'avais les larmes aux yeux. »

(Lahcen, Zeklaouia, Paris, 2001)

Les propos de Lahcen montrent son désir d'établir non seulement une continuité, mais également une simultanéité entre ses espaces de vie. Le narrateur rapporte la découverte d'un continuum religieux produit par des comportements identiques entre Paris et son village. La scène a déclenché une mise en résonance des deux lieux. Une mise en résonance d'autant plus légitime pour le narrateur qu'elle se produit sur plan religieux. L'interviewé laisse transparaître toute son émotion face à cette scène. Il signifie l'importance qu'il lui accorde et exprime le confort psychologique qu'elle lui a procuré. Pour un temps, l'émigré et l'immigré se sont réconciliés tandis qu'il touchait la cohérence d'un espace continu et, peut-être, habitable. Dans la suite de cette même interview, Lahcen transfère le même type d'expérience au niveau collectif. L'anecdote est celle de l'enterrement de « Mohamed Michel », un ressortissant d'Ida Ou Zekri marié avec une Française.

« On s'est dit qu'il fallait faire une cérémonie à l'Eglise en rassemblant les musulmans et les catholiques en même temps. Il faut qu'on ramène tout le monde

au cimetière en même temps, qu'on fasse venir un imam de la mosquée de Paris pour faire une prière au cimetière selon la coutume musulmane comme cela tous les catholiques vont participer à cette cérémonie avec tous les musulmans. On a fait venir le prêtre d'Agadir qui devait venir ici (on l'a pas fait venir exprès), du coup, il y avait un prêtre de Jérusalem qui passait par hasard à Vincennes et donc on a rassemblé les trois personnages à l'église. On a fait une cérémonie. On a loué un petit autocar. On a ramené tout le monde au cimetière. On a fait une prière musulmane et tout le monde est heureux [...] On cherche maintenant à faire un jumelage entre Agadir et Vincennes, entre les deux églises pour trouver un champ pour faire rentrer les deux communautés des deux religions pour qu'on puisse communiquer. »

(Lahcen, Zeklaouia, Paris, 2001)

Cette cérémonie construit un pont entre les communautés religieuses. Or, la symbolique religieuse est immédiatement renforcée par une mise en continuité spatiale.

Cette illustration permet d'avancer que chaque migrant a besoin de sentir un espace propre pour soutenir une cohérence identitaire. Il y a ce besoin de perception qui caractérise l'intention. La seconde scène relate un même type d'expérience partagée de façon collective. Nous pouvons donc soutenir que le « nous » se nourrit d'une intention de spatialité commune. Dire « nous » induit-il l'existence d'un espace ? Il convient de discuter cette hypothèse.

4.1.2. La prégnance de la dichotomie nous/eux

L'expression du « nous » par opposition à « eux, les villageois » est répandue parmi les migrants interrogés. La prégnance de la dichotomie nous/eux diffère selon les collectifs et les individus. Les leaders « traditionnels », plus âgés, s'assimilent au groupe villageois : « *parce que nous sommes pareil, nous connaissons leurs problèmes* » déclarait Wakrim au fond de sa boutique, à Barbès, en 1999. Ce patriarche rassemble autour de lui tous les migrants issus de son village, Tidnas. Cette catégorie de leaders exprime ainsi un fort degré de cohésion communautaire. A l'inverse, les plus jeunes tirent de leurs connaissances acquises en Europe la justification d'une distinction.

Je reste toujours un des leurs quand je pars là-bas sur place, mais malheureusement les jeunes qui arrivent aujourd'hui ils ne me connaissent pas. C'est un autre monde, ils me voient comme un étranger, comme un Français qui arrive chez eux. Je n'ai pas la même sensibilité qu'eux. Ils n'ont pas la même approche que moi. Je n'ai pas la même culture à 100% comme eux, donc la possibilité de connaître le village comme eux. Pour les grands ça leur fait plaisir il me voient comme quelqu'un qu'a su apporter quelque chose [...] Je le fait parce que j'apporte du bien à mon village, à mon pays la France, et le Maroc, parce que j'ai les deux.

(Aumar, Ilhmaten, 2001, Paris)

L'interviewé associe clairement l'espace villageois à « là-bas » et à « eux ». Ces propos dévoilent la formation d'une conscience de groupe à la fois autonome et liée à la communauté villageoise. La croyance en une origine commune est juxtaposée avec la reconnaissance d'une spécificité. Ce glissement lexical est le signe d'un glissement dans la façon de s'auto-identifier : ils ne se considèrent plus comme des villageois *à l'étranger*, mais comme des villageois *de l'étranger* qui fondent leur existence sur une double vie assumée et sur la mobilité entre ces deux vies.

En d'autres termes, pour signifier la fracture nous/eux, l'interviewé utilise l'opposition ici/là-bas. Emmanuel Ma Mung propose de cerner l'expérience de l'espace à partir des trois opérateurs ici/là-bas/ailleurs auxquels il associe les trois temporalités présent/passé/futur [Ma Mung, 1999b, p.382]. En ce qui concerne les deux premiers termes, l'ici se conjugue au présent, « là-bas », qui est une extériorité localisée, connue, repérée est reliée au passé, temps situé par le lien de mémoire. Si l'on se réfère à l'entretien ci-dessus, l'association nous/ici/présent suggère que le « nous » est fait de coprésence et donc de spatialité partagée. A l'inverse, l'association eux/là-bas/passé suggère une rupture de la temporalité, donc de la succession. Cela nous permet d'affirmer que l'identification au groupe des migrants suppose la sensation de partager une spatialité commune. Cette dichotomie peut s'accompagner et être encore renforcée par l'attribution de caractéristiques propres. Lahcen exprime à sa façon cette distinction. Cet ancien émigré est revenu au village. Il continue plus sieurs fois par an à faire des séjours en France. L'interview a été réalisée à Kasbat.

« Moi j'ai gardé ici les enfants. Ils ont pas encore de travail. Ils sont sortis de l'école. Ils doivent payer le loyer, payer à manger. Ils doivent payer tout. Qu'est-ce qu'ils vont faire ? Ils vont rester avec les parents. Il faut de l'argent. Sinon tu peux rien faire. »

(Lahcen, Attacharouk, Kasbat, 2001)

Il s'appuie sur l'idée de « pouvoir/capacité » et au-delà, de « liberté ». Il endosse une représentation de l'étranger (l'Europe) comme espace du possible par opposition à un ici impossible (le Maroc). Abdelmalek a travaillé sur ce type d'opposition (en l'occurrence entre la France et la Kabylie) apparentes dans les interviews : étroit/large, tordu/droit, mal/bien, solitude/compagnies [Sayad A., 1999, p.50]... Zoubir Chattou s'est livré au même exercice dans ses travaux sur l'immigration marocaine [Chattou Z., 1998, p.227]. Le « nous » des

collectifs de migrants est imprégné des attributs de l'Ailleurs : liberté, savoir, modernité. L'ici migratoire serait donc construit à partir d'un espace fantasmé dont les migrants auraient extrait les valeurs positives pour les insérer dans leur registre identitaire. Si le « nous » correspond à un « ici », quel est-il ? Il nous reste à montrer que cet espace commun est un espace transnational.

4.1.3. De la disruption à la continuité

L'analyse de la spatialité des acteurs du développement se heurte donc à une contradiction. D'un côté, l'expression du « nous » nous permet d'affirmer qu'il existe une conscience de constituer un groupe distinct. Nous avons simplement pu détecter une intention d'espace motivée par le besoin psychologique de vivre dans un espace reconnu et cohérent pour être soi-même existant légitime. Comment cette intention d'espace peut-elle devenir un espace ?

Nous voyons deux obstacles à la formation d'une spatialisation commune. Le premier est lié à la normativité migratoire. Nous avons vu que cette normativité a intégré l'élément « frontière ». Comment dès lors, créer de la continuité en conservant cette indispensable fracture ? Cet élément ne nous semble pas être un obstacle majeur à la constitution d'un espace. La diversité n'a pas empêché la formation de vastes constructions sociales comme les Etats ou les diasporas. Tout espace se nourrit de la différenciation, par opposition au lieu qui est une annulation de la distance.

En revanche, tout espace doit jouir d'une reconnaissance tant interne qu'externe. Cette dernière nous semble être l'obstacle majeur à la constitution d'une spatialité migratoire cohérente. L'exercice de la domination repose sur une disruption de l'identité du migrant. De même, son espace de vie est éclaté parce que non légitime. Or le regard du tiers influence les comportements : la spatialité, au même titre que l'identité, est un jeu d'attribution/souscription. Nous avons vu que les migrants décrivaient le plus souvent leur espace d'appartenance comme une entité fracturée. Il faut y voir le résultat de l'intériorisation d'un processus de domination. Du point de vue de la communauté villageoise, la condition du migrant et sa spatialité sont surinvesties par un ordre temporel. Elles sont soumises à l'ordre de la succession : entre l'émigré et l'immigré d'abord, entre les temps de présence et d'absence ensuite. La reconnaissance par les tiers d'une spatialité spécifique suppose donc une

transformation des relations et donc du statut¹³⁶ des migrants. Les opérations de développement délimitent un cadre de négociation pour l'obtention de cette reconnaissance.

Or, les projets, à l'instar de la maison du migrant, plantent dans le paysage villageois la continuité d'une présence simultanée (coprésence) symbolique. De surcroît, les réalisations sont l'occasion pour les migrants d'explicitier les conditions de vie qu'ils connaissent de l'autre côté de la Méditerranée et donc de faire connaître et reconnaître leur propre spatialité. On retrouve ici le procès d'anthropologisation énoncé par Emmanuel Ma Mung [Ma Mung E., 1999a.]. Les projets de développement présentent tous les caractères d'une spatialisation : les réalisations sont mises en relation avec l'espace d'accueil des migrants (inhérence de l'espace d'accueil). Il génère une coprésence symbolique. Le processus de mise en relation débouche sur une résonance des images spatiales portées par les migrants et les villageois.

Par leur implication, les migrants s'inscrivent dans le couple projet/Ailleurs. Les réalisations substituent à l'absence physique une continuité symbolique. Ils ancrent dans l'imaginaire villageois la perception d'une continuité et d'une simultanéité de l'insertion des migrants dans l'ici/là-bas. La surtemporalité de la condition migratoire cède ainsi la place à une spatialité spécifique. L'avènement d'un espace propre induit une mécanique sociale profonde qui extrait les migrants de leur position de domination socioéconomique. La négociation entre migrants et villageois qui accompagne les projets se situe tant sur le plan du statut que de la spatialité. La spatialisation ne peut intervenir que dans certaines conditions qui permettent aux migrants d'être non seulement en position pour construire un espace, mais aussi de le publiciser et de le rendre légitime. L'émergence des réseaux du développement a bénéficié d'une telle conjonction de facteurs. A la fin des années 1980, les personnes arrivées en France dans les années 1950 et 60 approchent de l'âge de la retraite, ce qui leur permet à la fois de bénéficier du privilège de l'ânesse et d'être davantage présents au village. Ils peuvent dès lors peser pour modifier leur statut. En parallèle, une partie des Chleuhs d'Europe ont su diversifier leurs ressources et leurs réseaux après la crise de la décennie 1980. Enfin, nous verrons que les acteurs du développement bénéficient d'un certain soutien des pouvoirs publics à travers les dispositifs de codéveloppement.

¹³⁶ Les anthropologues américains se sont penchés sur la question du statut. Pour Luin Goldring, cette question est primordiale [Goldring L., 1998, p.167] : les transnationalisme est avant tout une fonction statutaire. Dans ce contexte, les projets individuels et collectifs sont le support et l'argument des revendications. Par ce biais, ils affirment leur appartenance, et en même temps, se distinguent du village d'origine. L'analyse par Robert Smith du « Ticuani's potable water comitee », une association de Mexicains Ticuani à New-York gérant le système d'eau potable de la région d'origine, arrive à une conclusion similaire [Smith R., 1998, p.198].

Nous avons, jusqu'ici, évité d'utiliser le lexique du transnationalisme pour qualifier ce phénomène de spatialisation. Nous disposons, à présent, de suffisamment d'éléments pour introduire et adapter ce lexique à notre sujet d'étude.

4.2. Qu'est-ce qu'un transmigrant ?

La question se pose ici et maintenant : comment peut-on définir le transmigrant à la lumière des éléments dont nous disposons. Elle se pose également dans un futur proche : le transmigrant est un acteur en devenir. Que peut-on dire du chemin que prennent les enfants des acteurs de développement ?

4.2.1. Mercure et Janus

Le transmigrant peut se définir comme une personne qui, à travers son parcours migratoire, a pu s'appropriier deux espaces de vie, deux systèmes sociaux. Il possède la capacité de mobiliser des ressources (financières, humaines, culturelles, matérielles, symboliques...) sur, au moins, deux Etats et utilise cette capacité pour construire son registre identitaire et statutaire. Le migrant subit à travers un processus de domination un éclatement de sa condition et de son identité. Le transmigrant est celui qui s'est réapproprié cette disruption en investissant sa capacité à (faire) circuler d'un espace à un autre. Il a construit sa cohérence sur sa multiplicité, son équivocité. Il ne cherche pas à colmater la fracture, mais à se la réapproprier. Nous préférons parler de réconciliation, d'harmonisation entre l'émigré et l'immigré plutôt que d'assimilation de l'un par l'autre. Le terme de trans-« migrant » ne convient pas tout à fait puisqu'il laisse l'impression que l'acteur n'a pas achevé sa trajectoire migratoire, qu'il est toujours en mouvement. Or, nous avons vu qu'il ne fallait pas confondre Mobilité et mobilité réelle. Nous le gardons faute de mieux.

Cette opération dialectique identitaire s'inscrit dans un processus collectif, le transnationalisme. Il est concomitant avec la genèse d'un espace transnational. La réappropriation de la disjonction de l'émigré-immigré se traduit sur le plan spatial par la réappropriation de la frontière entre les espaces d'ancrage. Le syncrétisme¹³⁷ est l'une des

¹³⁷ Nous avons eu l'occasion, dans l'exposé des concepts, d'aborder ce concept de syncrétisme, analogue à celui d'hybridité. La littérature allemande sur le transnationalisme turc revient sur ce concept de syncrétisme. Pour Jeffrey Jurgens, les Turcs, qui, dans leur majorité, ne circulent que très peu entre l'Europe et la Turquie, se projettent néanmoins dans un espace transnational par une forme d'hybridité identitaire, notamment dans leurs modes de consommation. Il définit ce concept comme « *a combination*

caractéristiques de cette réappropriation. Elle consiste essentiellement dans la maîtrise d'une circulation entre les deux pôles. Nous l'avons observée à deux reprises : un syncrétisme normatif mêlant le coutumier et le légal et un syncrétisme spatial à travers les projets de développement.

Il ressort de notre analyse que c'est la disjonction et la différence qui donne son sens à l'espace transnational, plus que la division étatique elle-même. La frontière en tant que fracture sociale, psychologique, culturelle et politique, importe bien davantage que le régime juridique¹³⁸. L'espace transnational est d'autant plus valorisable que la distance est grande et que la circulation est difficile. La fermeture juridique, qui renforce cette distance, est donc une plus-value pour celui qui sait la franchir.

Le transnationalisme se construit à partir d'une normativité migratoire dont les deux pôles sont le Retour et la Mobilité. Ces deux mythes constituent le viatique du transmigrant. Or, ce que l'on constate dans le transnationalisme, c'est la prévalence de la Mobilité sur le Retour. On peut aller plus loin en avançant que le Retour devient une déclinaison de la Mobilité, le premier étant une justification de la seconde.

Il est communément admis que la mobilité est l'attribut essentiel du transmigrant. Il est assimilé à une sorte de Mercure moderne, le Dieu des commerçants, le messenger sans attache aux pieds ailés. La figure archétypale du transmigrant est le commerçant nomade qui exploite des réseaux par delà les frontières étatiques et sociales. Il glisse sur les territoires et vit dans le monde presque virtuel des flux. Le transnationalisme irait de pair avec un cloisonnement des espaces, une superposition de champs parallèles [Tarrus A., 1996]. Notre analyse va à l'encontre de cette conception. Ce n'est pas la mobilité en tant que pratique qui définit le migrant (auquel cas il n'y aurait effectivement que fort peu de transmigrants). C'est la Mobilité en tant que capacité, en tant que trait positif structurant de l'identité. Le transmigrant est celui qui utilise sa capacité d'accès à l'Ailleurs pour valoriser sa situation. Le transmigrant est celui qui fait entrer l'Ailleurs parmi ses composantes identitaires. A l'immatérialité d'un Mercure, nous lui préférons la stabilité du Janus Bifrons, au double regard, qui sait l'ici et le là-bas. Janus est le Dieu des portes. Il est à la fois le passage et le passeur. Le transmigrant doit son double

of forms from already established tradition rather than an emergent formation, relatively autonomous in its own right [Jurgens J., 2001, p.101].

¹³⁸La frontière étatique n'est pas une condition suffisante pour l'apparition d'un espace transnational, il est possible qu'elle ne soit pas non plus nécessaire. L'exemple des migrants internes chinois le suggère. Les travaux sur les ouvriers issus de la campagne mettent en avant l'existence de pratiques et de comportements similaires à ceux que l'on observe dans le cas européen : « *the economic reforms have not only sent chinese scholars abroad and opened up labor market to capitalism, but also created boundaries of another kind within the country* » [Liu X., 1997, p.95].

regard à son double ancrage. Il l'affiche et l'exploite alors que le migrant le porte comme un stigmaté. Cette capacité de passeur, il la doit aux réseaux et aux compétences qu'il a acquis sur les deux espaces. Le transnationalisme est donc une coordination, non un cloisonnement. Enfin, Janus est le dieu du temps, celui qui peut voir le passé et l'avenir. Nous avons eu l'occasion d'évoquer la temporalité de l'action des migrants. Ils manifestent le désir de transmettre à leurs enfants leur attachement au village, et au-delà, de les inscrire dans une spatialité transnationale. Le transnationalisme se veut être un pont entre les générations. Praticué par les parents, il est proposé aux enfants comme une perspective de vie. Ces derniers doivent intégrer le double Retour et la Mobilité. On peut dès lors se poser la question de la pérennisation de l'ordre transnational marocain.

4.2.2. Et demain ?

Nos recherches se sont concentrées sur des collectifs animés par des migrants relativement âgés. Les acteurs plus jeunes n'ont qu'une place restreinte dans nos investigations. Pourtant, le transnationalisme pose toujours en filigrane la question de sa perpétuation. Ils sont relativement peu nombreux à prendre une part active dans ces réseaux. Les raisons en sont multiples. Ils ne disposent pas de la même légitimité que leurs aînés dans les collectifs de migrants, leur capacité de mobilisation est souvent nulle. Ils n'ont pas les mêmes centres d'intérêt, étant davantage concernés par leur situation en Europe. Ils n'ont pas intégré les fondements de la normativité des immigrés : leur rapport à l'espace et au village d'origine sont différents.

En dépit de la dissemblance entre les générations, un nombre croissant de jeunes s'implique dans les actions de développement. Soit ils sont arrivés en Europe lors de leur enfance, dans le cadre du regroupement familial, soit ils sont nés dans le pays d'accueil de leurs parents. Une troisième catégorie regroupe les étudiants marocains venus prolonger leurs études en Europe. Ces derniers présentent un profil intermédiaire entre les jeunes et les primo-migrants. Le degré d'implication des jeunes est très variable, allant de l'assentiment actif pour les initiatives de leurs parents jusqu'à la participation aux activités de l'association. L'association Tamount est un cas limite puisqu'elle représente l'ensemble des migrants aux Pays-Bas et en Belgique issus de Kasbat. Cette association est entièrement dirigée par des jeunes qui souhaitent organiser les activités informelles de leurs parents. Nous verrons que les jeunes tiennent une place importante dans l'activité de la Fédération des associations Figuig-France (cf. chapitre 8, section 4.2., le jumelage Figuig/Seine St Denis). Il existe également une OSIM menée par de

jeunes marocains nés en France : Act-Agir. Cette structure s'apparente à une ONG classique dans ses objectifs puisqu'elle n'accompagne pas de projets de collectifs de migrants. Elle fut créée en 1998. Cette organisation s'inspire de l'expérience de « Migrations et Développement » dont les membres revendiquent l'héritage. Act-Agir intervient dans le secteur de la santé (prévention, hygiène, sida) et le développement agricole. L'OSIM organise des opérations humanitaires ciblées, comme par exemple lors des inondations d'Essaouira en 2002.

Aujourd'hui, ces personnes ont une vingtaine ou une trentaine d'années. Les raisons de leur engagement diffèrent de celles de leurs parents. Les relations avec le village ont d'abord été des relations conflictuelles, lors des brefs séjours plus ou moins réguliers pendant les vacances. Les contacts avec les cousins sont souvent difficiles. Un fossé culturel les marginalise. Après l'adolescence, les sujets prennent du recul dans leur rapport avec le Maroc. Ils cherchent à rénover le face-à-face avec le village en se basant sur les compétences acquises. L'implication dans le développement permet de construire une relation valorisante avec le Maroc. Elle permet aussi une relation individuelle qui jouit de la bénédiction parentale. Il s'avère que la situation des jeunes investis dans les réseaux du développement fait figure de miroir grossissant du transnationalisme de leurs parents. Ils ne sont pas contraints par le devoir d'allégeance vis-à-vis du village au même titre que leurs parents. Ils n'alimentent pas l'illusion d'un retour. Leur position est, de ce point de vue, plus stable, plus décomplexée. Leur position au sein des réseaux s'appuie surtout sur des compétences acquises. Ils mettent l'accent sur le formalisme légal du fonctionnement associatif, et la recherche de partenaires dans le pays d'accueil. On constate par ailleurs une participation féminine importante. Leur profil est identique, l'âge et le niveau d'étude sont équivalents à celui des garçons. Elles ont acquis, par ailleurs, une facilité à naviguer dans l'univers administratif et gestionnaire parfois plus importante que celles des hommes¹³⁹. D'une façon générale, l'implication des jeunes procède davantage d'une normativité moderne acquise.

L'implication des étudiants venus du Maroc ne se confond pas avec celle des autres jeunes. Les deux groupes sont distincts et ne se rejoignent pas forcément autour de la problématique du développement. Ces étudiants sont par exemple totalement absents des activités de l'association de Figuig. Quand ils s'impliquent, leurs motivations sont identiques à celles des primo-arrivants. Ils sont imprégnés d'une normativité similaire, prise entre l'entretien du Retour et de la Mobilité. Les propos de Mohamed, arrivé en 1993 en Belgique après ses études

¹³⁹ Nos observations rejoignent celle d'Alain Tarrius. Cet auteur remarque que les filles sont sollicitées dès l'enfance par leurs parents pour servir d'intermédiaire auprès de l'administration [Tarrius A., 1997]. Elles remplissent les documents, se rendent dans les bureaux, etc.

à la faculté d'Agadir, font apparaître le devoir de perpétuer la continuité du lien avec le village : *« je me sens mieux avec les gens du bled. Je veux être comme tout le monde, je ne veux pas être à part. »*. Toutefois, ils se distinguent par leurs modalités d'implication. En raison de leur niveau d'étude, ils rejoignent sur ce point les autres jeunes issus de l'immigration. La même interview revient à plusieurs reprises sur l'idée d'une solidarité nouvelle liée au niveau d'étude des jeunes : *« avant c'était différent, avant la jeunesse de maintenant. Il n'y avait rien au bled, pas de solidarité »*.

L'arrivée d'une nouvelle génération exprime la promesse d'une perpétuation des réseaux transnationaux du développement. Il semble cependant que ces réseaux n'aient pas la même forme qu'aujourd'hui. Si la dynamique de développement local subsiste au Maroc, l'implication dans le développement des Marocains d'Europe empruntera des canaux plus formels. Elle sera centrée autour de relations contractualisées entre structures associatives et donc moins personnalisées. Il est probable que le fonctionnement des associations issues de la migration se rapproche davantage de celui des ONG classiques. Il faut s'attendre par ailleurs à une présence beaucoup plus importante des femmes. La nouvelle génération introduit de plus en plus une normativité légale au sein de l'espace transnational du développement. Cette évolution pourrait influencer les rapports entre acteurs du développement et autorités publiques.

Les collectifs de migrants engagés dans des opérations de développement participent sans bruit à la construction de l'espace transnational franco-marocain. Ces opérations sont le théâtre d'une insensible révolution quotidienne qui amène peu à peu à sortir les migrants de leur carcan d'émigré-immigré. L'efficacité de cet investissement semble presque nulle au regard des flux massifs qui traversent la Méditerranée. Pourtant, notre analyse assimile l'implication dans le développement à une forme de transnationalisme très significative. L'énergie et l'obstination que consacrent les acteurs à ces initiatives laissent envisager toute l'importance qu'ils leur accordent. Le transnationalisme apparaît comme une solution permettant aux migrants de se réapproprier la fracture à la fois identitaire et spatiale qui les maintient dans une position de domination. Le transnationalisme est un processus syncrétique d'où émergent de nouvelles formes d'engagement et de leadership basées sur une normativité duale. Mais le transnationalisme est beaucoup plus qu'un simple colmatage. Il est aussi une exploitation de la fracture et de la différence. L'espace transnational est une charnière qui

s'enrichit de la complémentarité entre les espaces qu'il articule. L'enjeu du développement n'est donc pas là où on pensait le trouver. C'est finalement moins sur le plan local, où, la continuité des structures sociopolitiques prévaut (voir chapitre 2), que sur le plan transnational que le changement social est le plus marquant. Les migrants font plus que parcourir l'entre-deux, ils l'habitent.

La reconnaissance de l'identité spatiale des migrants demeure un obstacle majeur pour que soit consacrée l'existence des transmigrants. Son identité composite demeure trop complexe pour être pleinement saisie par des sociétés sédentaires qui se fondent sur l'unicité de l'appartenance. C'est davantage à travers des pratiques comme les actions de développement que par le biais des réseaux revendicatifs de l'espace public que la négociation se fait. Toutefois, une nouvelle catégorie d'acteurs, les OSIM, fait office d'intermédiaire entre les collectifs de migrants et les pouvoirs publics. Ces derniers font montre d'un réel intérêt pour les initiatives de développement. L'acteur du développement, figure originale du transmigrant, serait-il en passe de jouir d'une reconnaissance publique ?

Afin de clore ce chapitre sur le niveau transnational des réseaux du développement, il nous faut examiner ces organisations de solidarité internationale issues de l'immigration.

Chapitre 6 : les Organisations de Solidarité Internationale issues de la Migration : des structures entre migration et coopération au développement

Le terme d'OSIM a été imaginé pour désigner ces « objets développant non identifiés » de la coopération que sont les associations portées par des migrants. Ces associations sont apparues en dehors du champ habituel des ONG, en dehors de ses logiques et de ses acteurs. En outre, l'apparition de ce concept s'insère dans une « crise » existentielle plus large des ONG qui est à l'origine de la généralisation de l'acronyme OSI (Organisation de Solidarité Internationale). Alors que les ressources des ONG sont publiques à plus de 90%, la référence à l'Etat inscrite dans le désignatif d'ONG est devenue trop pesante. Le changement de nom est perçu comme un moyen pour se débarrasser du péché originel de ces institutions embarrassées.

Le positionnement des OSIM dans ce champ de la coopération est une histoire d'« M ». Les OSIM ne pourraient être que des OSI+M, c'est-à-dire une simple déclinaison de cette nébuleuse OSI déjà si disparate. Il semble d'ailleurs que c'est ce qu'elles tendent à devenir tant les partenariats et les règles du jeu imposés par les financeurs conduisent à uniformiser les pratiques associatives. Pourtant, l'ensemble des acteurs insiste sur la spécificité de ce « M », les uns pour mettre en avant un savoir-faire inédit, les autres pour les disqualifier de la course aux financements. Aujourd'hui, avec l'émergence de ces structures, les migrants deviennent un marché à séduire. Les Etats européens y voient la possibilité de connecter politique de coopération et politique migratoire, tandis que les ONG s'essayent à de nouvelles stratégies de développement dans les zones d'émigration.

Les OSIM se tiennent donc entre Etats, OSI et migration. C'est cette inscription que nous allons aborder ici. Les OSIM sont, avant tout, des organisations de migrants. Le chapitre précédent nous a permis de dessiner le contexte migratoire dans lequel sont apparues ces structures. Nous définissons les OSIM comme des associations de migrants qui coordonnent les projets soutenus par les communautés de migrants issues d'un même village et qui opèrent l'interface avec des bailleurs de fonds institutionnels. Nous nous

écartons de la définition habituelle¹⁴⁰ en excluant les collectifs de migrants qui ont fait l'objet du chapitre précédent. Ces groupes ne font pas partie du champ officiel des acteurs de la coopération internationale. Les OSIM sont des interfaces, mais aussi des paravents. A travers la présentation des diverses associations qui tissent le paysage des OSIM marocaines en Europe, nous chercherons à dégager l'originalité de ce niveau, qui doit se positionner entre des logiques différentes (parfois antagoniques). C'est ce positionnement particulier qui leur confère une personnalité propre, une catégorie bien spécifique de la coopération internationale.

Nos recherches ne sont pas cantonnées au niveau français. L'émergence des OSIM est un phénomène qui s'observe conjointement dans tous les grands Etats européens d'immigration. En ce qui nous concerne, nous avons eu l'occasion d'enquêter sur des associations aux Pays-Bas et en Belgique. Cette approche plurinationale est d'autant plus nécessaire qu'un phénomène de mise en réseau européen des OSIM s'amorce à partir des restes des anciens réseaux de militants associatifs issus de l'immigration.

1. « MIGRATIONS ET DEVELOPPEMENT », UNE ORGANISATION PIONNIERE

L'association « Migrations et Développement » est inséparable de son fondateur, Lahoussain Jamal. Le parcours de cette association est emblématique de l'apparition des OSIM dans la société civile française. Au départ portée par des émigrés confrontés à la question du retour, elle est devenue l'organisation qui a introduit les OSIM dans la sphère de la coopération internationale.

1.1. 1986-1992 Naissance de « Migrations et Développement », entre développement local et aide au retour

Lahoussain Jamal¹⁴¹

Lahoussain Jamal est né en 1953 à Imgoun, petit douar de la province de Taroudannt, à quelques kilomètres de Taliouine. C'est à l'âge de 17 ans qu'il quitte les plateaux de l'Anti-Atlas, avec, en poche, un contrat accordé pour un travail à l'usine de Trévisol, dans les Hautes-Alpes, à l'Argentière-la-Bessée. La vie des ouvriers est entièrement circonscrite par l'entreprise. Les échanges

¹⁴⁰ Association à but non lucratif constituée par des personnes d'origine immigrée et ayant tout ou partie de leurs activités tournées vers la solidarité avec les pays d'origine [DAUM C., 2000, p.3].

¹⁴¹ Ce portrait est tracé à partir de l'ouvrage de Zakia Daoud consacré à l'association [Daoud Z., 1997] et est complété par plusieurs entretiens personnels.

avec l'extérieur sont peu nombreux. Jamal apprend le Français par le biais de cours du soir. Très vite, il se place en intermédiaire entre les ouvriers et le personnel d'encadrement. Ce rôle de porte-parole le conduit au syndicalisme. Il adhère à la CFDT en 1972 et devient membre du conseil d'administration de l'usine. Durant ces années de syndicaliste, il prend part aux conflits du Larzac, et de LIP où il observe les expériences d'autogestion. En 1980, Trevisol entre dans le groupe de Péchiney. Deux ans plus tard, l'entreprise est nationalisée puis restructurée. Jamal est l'un des porte-parole de l'usine dans le cadre des négociations de la nationalisation. Seize usines doivent fermer, dont le site de l'Argentière. L'unité entame sa fermeture progressive en 1984. Cette fermeture donne lieu à de vives négociations. 54 ouvriers, marocains, algériens et tunisiens, optent pour le retour pour lequel ils obtiennent une prime de 250 000 francs.

La seconde moitié des années 1980 est pour Jamal une période de reconversion. Il quitte peu à peu le champ syndical pour s'orienter vers le secteur associatif. Il commence par valider ses compétences sur le plan universitaire en s'inscrivant à l'École des Hautes Etudes à Paris 1988. En parallèle, il investit son temps dans la question de la réinsertion et du développement local. Le comité d'entreprise de l'Argentière s'est transformé en agence de développement local : l'association d'entraide pour le développement du canton de l'Argentière (ADEA). L'association travaille à la mise en valeur du site, notamment autour d'un projet de base de loisirs. Jamal mène ses premières négociations avec des élus sur la question de l'aménagement du territoire. Il est l'auteur d'un mémoire sur la reconversion industrielle dans les Hautes-Alpes. Interpellé par le problème des candidats au retour, et par les initiatives ponctuelles des immigrés qu'il observe depuis son arrivée en France, Jamal transpose cette problématique de la reconversion au Maroc, dans les régions d'origine. Il s'avère impossible d'envisager une réinsertion dans un contexte socioéconomique défavorable. L'aide au retour est biaisée par la situation dans les zones d'émigration. Cette thèse est le point de départ d'une initiative prise par Jamal. Ce dernier sollicite les candidats au retour et divers partenaires pour s'investir dans des projets d'intérêt collectif dans leur région d'origine. Il fonde alors l'association « Retour et Développement » en 1986, qui devient « Migrations et Développement » en 1987. La même année, il devient membre du bureau de l'ODICE (Office Départemental pour l'Insertion des Communautés Etrangères) à Gap. 1992 et 93 sont marquées par la fin des attermoissements et une implication définitive dans le codéveloppement : « *il a définitivement choisi d'être d'ici et là-bas, un citoyen des deux rives* » dira Zakia Daoud [Daoud Z., 1997, p. 25]. Avec l'aide du FAS, l'association se structure avec deux salariés, lui-même et Elisabeth Jaussaud, une animatrice sociale. Il quitte dès lors l'ODICE. Depuis cette date, la vie de Jamal se confond avec « Migrations et Développement ».

1.1.1. Aux origines de l'association : le développement local et le retour

La création de « Migrations et Développement » résulte donc de la conjonction entre deux expériences : la reconversion des territoires en France d'une part, la question du retour et celle du sous-développement du Sud d'autre part.

Tout d'abord, la seconde moitié des années 1980 est, en France, l'apogée de la thématique du développement local. A cette époque, la déterritorialisation économique rencontre une reterritorialisation politique. La décentralisation récente a conduit à repenser le local tandis que la crise économique appelle la recherche d'une reconversion. Dans le même temps, la pratique du développement local est conceptualisée. Les travaux de Paul Houée sur le milieu rural datent de cette période. Le développement local est né une décennie avant, au sein des mouvements régionalistes et de la résistance à l'exode rural. En 1982, il reçoit une reconnaissance officielle et devient une catégorie de développement à part entière. Il est alors défini comme « *un processus concret d'organisation de l'avenir d'un territoire : il résulte des efforts conjoints de la population concernée, de ses représentants, des acteurs socio-économiques, (...) un*

développement intégrant les diverses composantes économiques, sociales, culturelles, des activités et des ressources locales » (C.I.A.T., le 20 décembre 1982). Le développement local se lit donc comme la conjonction entre un effort descendant des acteurs publics et une volonté ascendante des populations en quête de réappropriation de leur territoire. Pour Jamal Lahoussain, la vallée des Hautes-Alpes sera un terrain d'observation et d'expérimentation de cette démarche. Il exprime la conception du développement local portée par « Migrations et Développement » au cours d'un séminaire que l'association organise en 1994 :

« L'essence même du développement local est contenue dans l'évolution d'une société au sein d'un milieu donné, évolution qui intègre les potentialités et les contraintes, utilise les ressources et les compétences locales, adapte les techniques aux besoins et à l'environnement. Il est important que les apports extérieurs ou les interventions ne rompent pas avec cette tradition et cette évolution qui fonde la culture d'une population... »

[Migrations et Développement, 1994, p.63]

On peut lire à travers cette définition les grands traits de la conception mise en œuvre en France : une conjonction d'actions et d'intervenants internes et externes soucieuse tant des structures culturelles que de l'environnement.

Par ailleurs, la question du retour apparaît comme essentielle dans la création de « Retour et Développement ». Il s'agit alors de concilier deux conceptions du « retour ». La conception politique d'une part, qui désigne le retour comme une solution à un problème socioéconomique, le chômage. Le travailleur immigré n'a d'existence légitime que dans le travail [Sayad A., 1999, p. 108]. Le retour n'est pas l'enchaînement logique de la perte d'emploi. Pour les migrants, le retour signifie tout autre chose. Nous avons vu qu'il prenait la forme d'une intention proclamée mais dont la résolution signifierait la fin de la condition du migrant. Le retour proposé par l'entreprise est donc en contradiction avec l'idée portée par les ouvriers licenciés. Le développement se présente comme un mode original de résolution de ce conflit, il est une façon de justifier un retour consenti mais non assumé par les migrants. Cette préoccupation démontre que l'initiative n'est pas la simple exportation d'une expérience française de développement local. « Retour et Développement » s'inscrit dans une certaine « immigritude » et en épouse les contours normatifs.

1.1.2. Premiers projets et mise en place des structures

Jamal Lahoussain, fort de son vécu militant, est l'homme qui va opérer la combinaison entre retour et développement, façon marocaine. L'OSIM va être le creuset de cette combinaison. La fin des années 1980 est une phase décisive pour l'association. La première réalisation est l'électrification du douar natal de Jamal Lahoussain. Elle est menée en 1989. C'est à ce moment que vont se mettre en place les différents réseaux à partir desquels la structure va installer son rôle d'interface, à la fois en France et au Maroc.

En France, ces réseaux sont d'abord situés au sein de l'émigration. Les migrants constituent un « terreau » qui fournit le soutien et la raison d'être des opérations de développement. Jamal sollicite les 54 candidats au retour qui ont bénéficié d'une prime. Il mobilise également un réseau personnel à partir des relations tissées dans la migration. Les migrants seront les financeurs de l'électrification d'Imgoun à hauteur de 70%. Par ailleurs, il se rapproche des associations en lien avec l'immigration comme l'ODICE ou l'association Génériques à Paris. Ces contacts vont permettre à l'association de trouver des cadres sensibilisés aux questions de la migration et du développement : Elisabeth Jaussaud, Hughes le Bars, Saïd Bouziri... L'association manifeste depuis le début le souci de se prémunir d'une certaine caution scientifique. Ces personnalités fournissent un gage d'efficacité à l'OSIM. Enfin, « Migrations et Développement » cherche et trouve le soutien de bailleurs de fonds, publics ou privés, de partenaires techniques. Pour l'électrification d'Imgoun, l'association bénéficie de l'aide de l'AFME (Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie) et du Codev, une association de salariés d'EDF versée dans l'aide au Tiers Monde. Au Maroc, les contacts se tissent au fur et à mesure de l'avancement des projets, essentiellement avec l'administration. Les négociations sont entamées avec l'office national d'électricité sur les normes du matériel. L'autre partenaire marocain est constitué par les villageois eux-mêmes.

De 1989 à 1992, Imgoun est un terrain d'expérimentation avec l'électrification en 1989 puis la construction d'un dispensaire en 1990/91. L'opération d'électrification est effectuée avec un budget de 230 000 francs incluant les frais de fonctionnement de l'association. 130 000 francs sont collectés parmi les migrants¹⁴². M/D utilise les réalisations pour mener des actions connexes : chantiers de jeunes, formation de techniciens pour l'entretien du matériel. La réussite suscite des demandes de la part de douars voisins. La méthode est

¹⁴² Bilan d'activité 1989

alors dupliquée : la rénovation d'une école et deux autres électrifications sont opérées. Par ailleurs, l'association se structure sur le plan national et transnational avec l'ouverture d'une antenne à Paris et à Rabat. Ces projets ont ainsi permis à M/D de constituer la carte de ses réseaux. Mais ce n'est qu'à partir de 1993, que va réellement se construire son architecture actuelle.

1.2. 1993-1999 : la maturation

A partir de 1993, M/D va décrocher une série de partenariats. Le budget de l'association était de 193 000 F en 1991, il passe à 1,7 millions en 1994 et 3,9 millions de francs en 1995. Ainsi, « Migrations et Développement » élargit le champ de ses activités sur l'ensemble de la région de Taliouine et s'affirme définitivement en tant qu'OSIM.

1.2.1. Une organisation centralisée

Tout d'abord, M/D renforce ses propres structures. L'OSIM entame sa consolidation avec l'embauche de deux personnes à Marseille en 1993. En France, des antennes sont ouvertes à Lille, Perpignan, Montpellier et à Mulhouse, chargées de sensibiliser les communautés maghrébines de la région. Toutefois, les bureaux de Lille, Montpellier et Mulhouse n'auront qu'une durée de vie très courte, ce qui témoigne d'une certaine fragilité de l'association et d'une difficulté à gérer une décentralisation. L'association de Mulhouse, « Migrations et Co-Développement Alsace » existe toujours. A la recherche de plus de souplesse et d'autonomie, cette association est aujourd'hui membre du réseau « Immigration Développement Démocratie », que nous aborderons plus avant dans la section suivante. En 1995, l'association quitte l'Argentière et installe son siège à Marseille. M/D affiche ainsi ses ambitions méditerranéennes, sa volonté de sortir du face-à-face franco-marocain (ce qu'elle ne parviendra jamais réellement à faire). Côté marocain, l'organisation transnationale du travail s'affine avec l'ouverture d'un bureau de liaison à Rabat puis à Taliouine. M/D Maroc est une association créée à Rabat en 1993 pour coordonner les AVD, elle prend le nom de « Migrations et développement Local » en 1994. Cette organisation est légalement distincte de l'OSIM marseillaise, mais dans la pratique, M/DL est le relais marocain de l'association mère. Ce bureau est chargé de coordonner les AVD et les projets sur place. De 1996 à 1998, Ali Amahan en est le coordinateur. Fonctionnaire du Ministère de la culture, il a par ailleurs travaillé à titre d'anthropologue sur sa tribu d'origine, les Goudjama [Amahan A., 1998]. Voyant d'un mauvais œil le rapprochement de M/D avec la province de Taroudannt et son député, cet homme de gauche quitte la structure. M/DL quitte Rabat

en 1998 s'installe à Marrakech. En 2000, l'OSIM compte au total 30 salariés¹⁴³, en France et au Maroc et une centaine de bénévoles.

Le temps de l'improvisation qui caractérise la première période cède peu à peu la place à une méthodologie plus systématique. Elle se décline en trois temps : l'accord sur les termes du contrat, la préparation et la réalisation. En premier lieu, un accord n'est validé que si une structure associative est présente dans le village. L'idée de convertir la Jemaa, l'assemblée patriarcale coutumière du village, en association moderne est encore peu répandue au tout début des années 1990. L'AVD institutionnalise la dimension ascendante de la dynamique de développement. La validation de l'accord entre l'AVD et M/D est formalisée par un échange de lettres dont la commune rurale doit être informée. Les modalités de la réalisation sont explicitées aux bénéficiaires par le biais d'une réunion de l'ensemble du village. Le second temps est celui de la préparation des travaux, à travers une étude détaillée des besoins. Cette étude débouche sur la signature d'une convention entre l'OSIM et l'AVD. Le troisième temps est celui de la réalisation, selon le cahier des charges préalablement établis. Tout projet mobilise la participation financière des migrants et de la population. Elle varie en fonction du type de réalisation : elle est, par exemple, de 40% pour une électrification. M/D s'engage à obtenir le reste des financements auprès de ses partenaires. L'OSIM utilise des chantiers de jeunesse montés avec le FAS pour la réalisation des travaux. L'obligation participative permet à la population de s'approprier le projet à travers les discussions menées pendant la collecte. « Migrations et Développement », comme la plupart des OSIM, s'appuie sur la fonction explicative des associations villageoises afin de générer une dynamique ascendante. L'achèvement des travaux se conclut par la remise de l'équipement à l'association villageoise qui en assure par la suite la gestion. Une partie du travail de M/D consiste à donner à ces associations les compétences nécessaires pour devenir opérationnelles (formation juridique, comptable, etc.). Un programme de formation des cadres est prévu à cet effet.

1.2.2. Des partenaires multiples

Les relations avec les différents partenaires se construisent au gré des programmes et des projets. « Migrations et Développement » constitue un réseau de partenaires au sein de l'immigration en France. Les demandes d'aide au projet affluent soit par le bouche à oreille, soit à travers un programme de sensibilisation mené en France, notamment par le biais des

¹⁴³ La lettre de « Migrations et Développement », n°5, novembre 2000, p.5

antennes. Ce réseau se structure rapidement sur plusieurs niveaux. Le premier est celui des « fidèles », des proches de Jamal. Ce groupe d'une petite centaine de personnes est composé par des migrants issus de plusieurs douars de la province de Taroudannt. Ces collectifs se sont impliqués dans la réalisation de plusieurs projets. Ils sont généralement bien structurés, parfois regroupés au sein d'une association en France, à l'instar de Zeklaouia ou El Amana à Perpignan. Ils constituent la vitrine de « Migrations et Développement ». Le second cercle est celui des migrants ponctuellement partenaires à travers une ou plusieurs réalisations. L'association avance le chiffre de 900 migrants dans ce cas¹⁴⁴. Ils gravitent autour de l'association sans pour autant être nécessairement adhérents.

La démarche de M/D suscite le soutien de partenaires associatifs et d'ONG. Le Codev d'EDF collabore depuis 1989 à l'électrification d'Imgoun. Ses bénévoles fournissent une expertise technique et contribuent à former des électriciens locaux pour assurer l'entretien des équipements. Un même type d'aide est assuré par Hydraulique Sans Frontière. Le CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement) est, depuis 1992, le partenaire le plus actif de cette catégorie. Son aide s'élève à 70 000 francs en moyenne par an de 1992 à 1995 et double après cette date. Le CCFD est l'intermédiaire et le garant qui permet à M/D d'obtenir des financements publics à ses débuts. A cette époque, les migrants, dépourvus de reconnaissance, sont contraints de passer par des ONG pour bénéficier de subsides. Par ailleurs, « Migrations et Développement » a largement bénéficié du réseau du CCFD en ce qui concerne la diffusion de l'information ou la prise de contact avec d'autres partenaires. M/D est par ailleurs inscrit dans le réseau de réflexion de l'Institut PANOS, sans pour autant, il est vrai, être très présent. Les contacts s'étendent au-delà des frontières nationales. Par exemple, l'OSIM a noué un partenariat actif avec des associations espagnoles dans un programme de formation et de jumelage : Intermon, Caritas Espagne... Au total, selon Zakia Daoud, l'association comptait une soixantaine de collaborateurs associatifs en 1997.

A côté des amitiés associatives, M/D bénéficie de l'engagement ponctuel ou suivi de dizaines de bénévoles, rencontrés dans le champ de la société civile, lors des campagnes de sensibilisation, séminaires ou encore par le biais de relations personnelles. Outre les personnes citées précédemment, des personnalités comme Claude Lasnel ou Hervé de Gromar (Agence pour le Développement et la Maîtrise de l'Energie) ont apporté une aide décisive. Plusieurs stagiaires et salariés sont issus de l'IUT Technique et Développement de

¹⁴⁴ Bilan d'activité 2000. Le nombre d'adhérents était la même année de 250.

Bordeaux. Géraldine Marx, l'autre cheville ouvrière de l'association depuis 2000 (succédant en cela à Elisabeth Jaussaud) en est issue.

Enfin, parmi les acteurs publics, l'organisation a pu bénéficier d'un intérêt croissant notamment lié aux tâtonnements de la politique de codéveloppement initiée dans les années 1980. En France, le premier partenaire de M/D est le FAS. Son aide n'est pas seulement financière. Le FAS est l'interface privilégiée pour les chantiers de jeunesse. L'association entretient par ailleurs des relations suivies avec la DPM, le Ministère des Affaires étrangères et l'Ambassade de France à Rabat. « Migrations et Développement » représente pour la coopération française une structure vitrine de l'aide au développement au Maroc. Ensuite, l'OSIM trouve une aide ponctuelle auprès de collectivités territoriales. Après la loi de 1992, dite loi d'Administration Territoriale de la République (ATR), nombre de collectivités s'essayent à la coopération décentralisée. M/D s'est ainsi vu proposer l'aide de la région PACA ou de la commune de Châteaux Arnoux. L'Union Européenne demeure le premier bailleur de fonds de l'OSIM. Les premiers contacts ont été pris en 1994. Mais, c'est après la conférence de Barcelone, en 1995, que les premiers subsides sont accordés (programme MEDA). Si l'on cumule l'aide directe de Bruxelles et celle accordée par le bureau de Rabat, « Migrations et Développement » reçoit près de la moitié de son budget de l'Union Européenne.

Au Maroc, les relations avec les différents acteurs se normalisent au fur et à mesure des projets. Au départ l'association joue avec ses soutiens en France pour négocier avec des autorités réticentes, que ce soit pour de simples demandes d'autorisation, des négociations sur des normes ou sur les taxes. Par exemple, M/D utilise ses contacts à EDF pour entreprendre des négociations avec l'Office National d'Electricité à propos des normes du matériel, comme la hauteur des poteaux. Mais, peu à peu, la reconnaissance graduelle du travail associatif sur le plan local ouvre la perspective d'une collaboration plus constructive. Différentes conventions sont signées avec l'ORMVA¹⁴⁵, l'ONE¹⁴⁶, les Ministères de la santé, de l'équipement ou de l'éducation, la province de Taroudannt, etc. M/D s'appuie quand c'est possible sur les communes rurales afin d'obtenir les autorisations nécessaires. Les partenaires privés et associatifs sont moins nombreux. L'AMAPPE (Association

¹⁴⁵ Office Régional de Mise en Valeur Agricole

¹⁴⁶ Office National d'Electricité

Marocaine pour la Promotion de la Petite Entreprise) dispense des formations pour les animateurs associatifs locaux depuis 1994.

1.2.3. Les actions : diversification du savoir-faire

L'association affiche aujourd'hui un bilan significatif : on peut dénombrer plus de 200 douars¹⁴⁷ ayant directement profité de l'aide de l'OSIM. L'association elle-même avance le chiffre de 695 douars en tenant compte des bénéficiaires indirects, et ce pour un montant de 53 millions de dirhams (530 000 euros). Les actions de l'OSIM se déclinent sur trois niveaux : les infrastructures collectives, les équipements socioéducatifs et enfin les projets créateurs de revenu. Les projets menés sont le résultat d'une combinaison entre les aspirations des populations locales et les catégories de projets financés que les OSIM doivent suivre de près. L'OSIM doit donc opérer une adéquation entre les attentes du haut et celles du bas. Nous présentons ici les principaux programmes montés par M/D et leur évolution pendant la décennie.

Après 1993, les actions changent d'échelle. La manne budgétaire permet à « Migrations et Développement » d'établir un plan pluriannuel d'électrification de 22 douars¹⁴⁸. Grâce à un apport de la Commission Européenne, ce plan est revu à la hausse. Sur la période 1995-1997, 54 douars sont équipés. Au total, 76 opérations sont menées entre 1993 et 1999. De même, les chantiers et les échanges culturels atteignent un rythme de croisière d'environ 15 à 20 opérations par an.

Mais l'évolution la plus nette ressort de la diversification des opérations. « Migrations et Développement » investit le domaine de l'équipement hydraulique. Une première expérience est menée à Imgoun en 1994 avec la construction d'un barrage. Par la suite, les opérations sont diversifiées. Le programme de mobilisation des eaux de surface, étalé d'octobre 1996 à octobre 2000 a permis la réalisation répartie sur 27 villages de 10 retenues collinaires¹⁴⁹, 12 bassins d'accumulation, 1,5 km de seguias, 12 kms de canalisation, 6 puits, huit pompes et tous les ouvrages d'aménagement (fontaines, lavoirs, etc.). A titre d'exemple, la campagne 1995-1996 pour l'équipement hydraulique, pour un montant total de 680 000 francs, a été financée par la Province de Taroudannt (45 000 F), le FAS (117 000 F, par le biais de chantiers de jeunes), la commune de Château Arnoux (12 000 F),

¹⁴⁷ Chiffre calculé à partir des bilans d'activité.

¹⁴⁸ Les chiffres sont extraits des bilans d'activité de l'association

¹⁴⁹ Les retenues collinaires sont de petits barrages construits en travers des lits d'oued. Les séguias sont des canaux d'irrigation.

le CCFD (43 000 F), la Commission Européenne (200 000 F), la coopération française décentralisée (200 000 F), l'Ambassade de France au Maroc (60 000 F) [Daoud Z., 1997, p.84].

Ensuite, « Migrations et Développement » inaugure un programme d'implication des femmes dans le développement local en 1993. La démarche adoptée est celle d'un couplage entre le soutien d'activités économiques traditionnelles (élevage de chèvres, artisanat) et une campagne de sensibilisation aux questions de la santé (hygiène, contraception, etc.). Deux animatrices sillonnent la province de Taroudannt pour impulser les opérations. Le programme devient pluriannuel avec l'appui de la Commission en 1996. Il n'est pas reconduit à son issue, en 1999, en raison d'un bilan négatif. La qualité des produits ne permet pas leur commercialisation et trop peu de femmes sont impliquées (une cinquantaine sur la période). L'échec témoigne des limites de ce type de projets suggérés par des organisations auxquelles la population ne souscrit pas.

A partir de 1998, le Ministère marocain de l'éducation nationale associe « Migrations et Développement » à un programme d'éducation informelle. M/D prend en charge la construction et l'équipement de 13 locaux, répartis sur 12 communes et deux provinces. L'éducation informelle est un palliatif au manque d'infrastructures publiques. Elle se situe à mi-chemin entre l'école publique et l'école coranique traditionnelle. Outre l'alphabétisation, elle inclut un volet de « préformation professionnelle » incluant, par exemple, une initiation à la broderie etc.

Enfin, au cours de cette période, M/D tente de s'ouvrir sur d'autres pays que le Maroc. En 1993 et 1997, l'OSIM s'inscrit dans la coopération région PACA/Kasserine en Tunisie et entreprend une série de contacts avec des acteurs tunisiens. Des démarches sont également entreprises auprès d'associations algériennes. Pourtant, sur cette période, aucune action concrète ne pourra être mise en place.

Mené parallèlement à ces opérations, M/D fournit un important travail de formation et de sensibilisation. Au Maroc, en collaboration, avec l'AMAPPE ou Intermon, est conduit un programme de formation des cadres associatifs afin de pérenniser l'existence des associations villageoises. En France, l'OSIM poursuit une campagne d'information auprès de la population immigrée. Entre 1994 et 1999, M/D a inclus dans cette action un programme de soutien pour des projets individuels dans le pays d'origine. Ce programme, avec les chantiers de jeunes, compose le volet « intégration » des actions de l'OSIM, ce qui lui donne accès aux subsides du FAS.

1.3. 1999-... un changement de dimension : de l'association à l'institution

Les années 1999-2000 sont marquées par une crise interne qui va profondément bouleverser le fonctionnement de l'association. Les raisons de cette crise sont multiples : problèmes personnels, financiers, de relations avec certains partenaires... L'association est arrivée à un tournant de son histoire. Le conflit s'est soldé par une renégociation des statuts des employés et par le départ de cinq personnes (dont Elisabeth Jaussaud), et l'arrivée de quatre autres.

Au niveau des partenaires, le changement majeur est le désengagement de l'Union européenne. Le non renouvellement du volet « femmes » et le gel d'une partie de la dotation globale est cependant compensé par le rapprochement de « Migrations et Développement » avec la fondation Mohamed V. D'une façon générale, le conflit de 1999-2000 accentue un rapprochement avec les autorités marocaines. Cette évolution a eu un impact sensible sur les activités de l'OSIM.

Le projet ECIL (Etudes Capitalisation des Initiatives Locales, octobre 1999-juin 2000) est un audit général des activités de l'association. Ce projet est soutenu par l'Union européenne et coordonné par le GRET. Cette évaluation est destinée à redessiner la méthodologie d'action dans le sens d'une collaboration plus étroite avec les autorités locales. Toutes les activités sont examinées afin d'établir les orientations pour l'avenir. Le programme s'est achevé avec un forum tenu à Agadir en juin 2000 et la mise en place du Plan d'Action Concerté Taroudannt. Ce plan est destiné à harmoniser les relations entre associations et communes rurales. Le PACT prévoit, en effet, une série de mesures en direction des communes rurales comme un programme de sensibilisation aux questions du développement. Les autorités provinciales et la Fondation Mohamed V se posent en garant du respect des conventions.

Le PACT se présente comme un programme visant à stimuler l'activité économique en milieu rural en prenant appui sur la société civile. Les jeunes et les femmes en sont les cibles privilégiées. En pratique, le PACT concerne le secteur du tourisme « solidaire » (formations de guide, construction de gîtes ruraux). Entre également dans le plan, la nouvelle mouture de l'action de M/D envers les femmes. Ce projet encourage le même type d'activités qu'auparavant (artisanat, élevage) mais en prenant appui sur des coopératives et non plus sur des femmes isolées. La dimension éducative et sanitaire a

disparu. Ce volet est soutenu par la Fondation Mohamed V. Un plan de construction d'une vingtaine de Hammams est également envisagé.

Par ailleurs, à travers le partenariat avec la Fondation, M/D s'est engagé dans différentes opérations inédites. L'OSIM a joué le facilitateur dans la construction de deux routes (voir Zeklaouia) ainsi que dans l'édification de deux collèges. Trois autres établissements sont également programmés. Le même partenariat se fait sur le nouveau programme hydraulique de « lutte contre la sécheresse » qui vise à améliorer l'accès à l'eau de cinq communes rurales.

En dehors de ces évolutions notables, M/D maintient ses principales activités. En 1999 est amorcé un nouveau train pluriannuel d'électrifications. Il s'inscrit dans un programme spécial de raccordement de l'ONE pour la province de Taroudannt dont l'objectif est d'électrifier 80% de la province en 5 ans. Dans ce cadre, M/D ne peut prendre en charge les demandes émanant de douars situés à proximité du réseau principal, zone réservée à l'action de l'ONE. L'implication de l'OSIM se poursuit au rythme d'une quinzaine d'opérations par an. L'organisation des formations et les chantiers reste inchangée.

En ce qui concerne les relations avec des pays tiers, M/D a à nouveau entrepris une série de concertations avec des associations algériennes. Elles débouchent en 2000 sur un projet d'accès à l'eau potable dans la région de Tizi-Ouzou. La nouveauté réside dans une prise de contact avec une association palestinienne (1999) qui s'est concrétisée par une opération de promotion agricole.

Contrairement à l'évolution au Maroc, et hormis la suspension d'une partie des subsides européens, la rupture a, en revanche, peu affecté les relations avec les partenaires en Europe. Le budget prévisionnel de l'année 2002 le démontre¹⁵⁰. Les ressources de « Migrations et Développement » restent très diversifiées. Nous verrons que cette capacité à multiplier les partenaires repose sur la faculté à articuler les discours et les profils en fonction des acteurs.

Sur le plan des structures, deux évolutions sont à noter. Au Maroc, a été prise la décision de rapprocher M/DL du terrain qui tient ses bureaux à Taroudannt depuis 2000. Une antenne

¹⁵⁰ Le budget de 1 127 098 euros se constitue des apports de : l'Union européenne (424 763), le Ministère des Affaires Etrangères (205 806), le CCFD (15 245), le FAS (128 057), le CNASEA (59 786), l'ANPE (8 232), Tourism for development (9 147), le GRET (22 867), l'Institut Panos (15 593), le Ministère marocain de l'éducation nationale (30 779), les communes rurales (90 005), les AVD (101 622) et divers (12 196). Etaient par ailleurs attendues des subventions de la région PACA, les Bouches du Rhône, la Fondation Mohamed V, l'Ambassade du Japon, des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne au Maroc (source : bilan d'activité 2001).

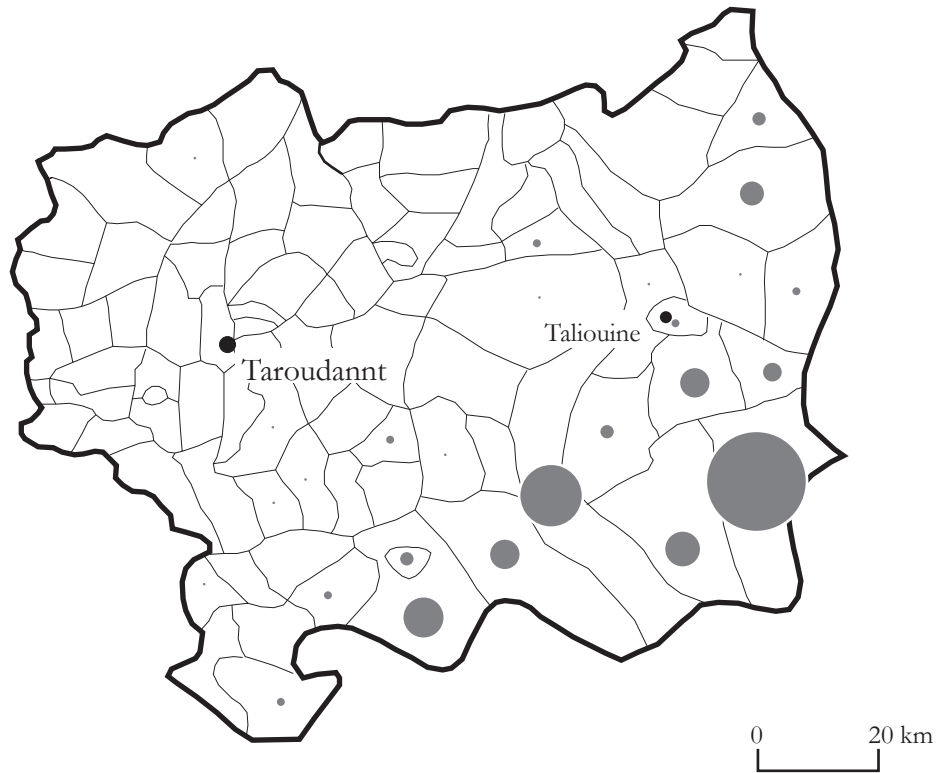
a été ouverte à Igherm. En France, on constate une nette professionnalisation de la structure. La comptabilité a été confiée à un bureau spécialisé, un site internet¹⁵¹ est ouvert et la lettre d'information a été relancée, ce qui témoigne d'un souci accordé à la communication. Par ailleurs, alors que M/DL décentralise ses structures, l'association marseillaise supprime ses deux dernières antennes, Paris et Perpignan. La raison est explicitement de ne pas gêner l'émergence de nouvelles OSIM. Il s'agit en fait d'un geste en direction de « Immigration Développement Démocratie ». A cette époque, ce réseau est en pleine expansion en région parisienne et il s'agit pour M/D de se positionner vis-à-vis de ce « partenaire/concurrent ». L'année 2000 fut, en effet, celle d'un nouvel effort de concertation entre les différentes OSIM marocaines, concertations qui sont le signe de la gestation (fort difficile, nous le verrons), d'un réseau euromarocain de développement. Cette difficulté n'est pas étrangère à la stratégie de « partnership » de « Migrations et Développement ».

1.4. Leadership et partnership de « Migrations et Développement »

Nous nous proposons de soulever dans cette section deux paradoxes : comment « Migrations et Développement » parvient-il à gérer ses relations avec des partenaires aussi différents (et parfois jusqu'à l'antagonisme) tels que le Ministère des Affaires étrangères, les migrants, des militants tiers-mondistes ou la Fondation Hassan II ? En d'autres termes, quelle est la « politique partenariale » (partnership) de l'OSIM ? Le second paradoxe se lit dans la carte des réalisations de M/D. L'OSIM, qui affiche ses ambitions méditerranéennes depuis sa création, opère essentiellement dans la province de Taroudannt et, plus précisément, dans le quart Sud-Est de celle-ci. La réponse se situe, selon nous, dans le leadership de « Migrations et Développement ».

¹⁵¹ www.migdev.org

Carte 11 : Douars ayant fait l'objet d'une opération avec "Migrations et Développement" dans la province de Taroudannt

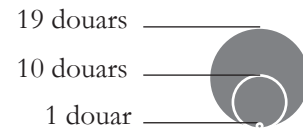


Légende :

— Limite de commune rurale

Source : Bilans d'activité,
Migrations et Développement 1989-2001

Nombre de douar avec projet
par commune rurale



1.4.1. Partnership

« Migrations et Développement » a su nouer des relations avec un très grand nombre de partenaires, surtout si l'on considère la relative jeunesse de l'association. La centralité de M/D dans le paysage des OSIM se lit à travers la présence de Jamal Lahoussain dans plusieurs institutions comme le FAS, le Haut Conseil de la Coopération Internationale (HCCI) et le FORIM. Plusieurs stratégies permettent l'entretien d'un tel réseau.

Tout d'abord, l'association laisse une place de plus en plus importante au rôle des acteurs publics. M/D présente un discours militant consensuel, basé sur la démocratie, le rôle de la femme dans la société, la lutte contre les causes de l'émigration, l'intégration des migrants dans le pays d'accueil... Les propos sur les institutions marocaines et leur implication dans le développement sont chargés d'ambiguïté. On trouve chez « Migrations et Développement » un discours largement répandu chez les acteurs du développement, déplorant l'absence de l'Etat. Ce discours basé sur l'idée que les besoins de développement dépassent les capacités de l'Etat est une façon courante pour les associations de justifier leur présence. Si, chez certains acteurs, ce type de discours peut parfois dériver dans une contestation de la légitimité de l'Etat, ce n'est pas le cas chez « Migrations et Développement ». L'accent est aujourd'hui mis sur la normalisation des rapports, la contractualisation des implications :

« En terme de stratégie, l'élément clé reste la contractualisation, en cours de finalisation, avec nos partenaires, dans le cadre d'un plan tri-annuel pour le Maroc... »

(Hocine Tandjaoui, lettre de M/D, n°6, nov. 2000)

La question de l'articulation entre les AVD et les autorités locales pose problème. L'OSIM voudrait voir se pérenniser les AVD comme rouage démocratique et non comme relais administratif.

Par ailleurs, M/D joue avec la diversité de son personnel. Un exemple évoqué par Zakia Daoud illustre cette stratégie. L'auteure signale que les négociations menées avec la Commission à Bruxelles étaient assurées par Hugues Le Bars, tandis que celles menées avec le Bureau européen de Rabat l'étaient par Jamal Lahoussain. Elle rapporte à ce sujet des propos de Hughes Le Bars, significatifs de la relation bailleurs/association : *« les coopérateurs européens sont reçus plus chaleureusement par les responsables locaux que les membres marocains de l'association. Ils savent aussi parler le langage des ONG et des ministères, contacter les bailleurs de fonds »*

[Daoud Z., 1997, p. 117]. La présence des femmes au sein de l'association constitue également un gage de crédibilité auprès des partenaires.

L'adaptation des activités de l'association aux offres de financement est le lot de toute organisation de solidarité. Cette pratique est également présente chez M/D. L'émergence de la thématique du tourisme rural en est un exemple. Cette attitude est l'un des ressorts essentiels de l'effet structurant des conceptions institutionnelles du Nord sur le développement dans les pays du Sud. Cette pratique est une condition de survie des ONG en général, et des OSIM en particulier qui sont contraintes de s'adapter pour bénéficier des financements.

Enfin, M/D a toujours consenti un effort important pour construire une légitimité scientifique à son action. La première évaluation de son action date de 1993. Il s'agissait de dégager les effets de l'électrification en terme d'amélioration des conditions de vie. Elle est suivie par l'étude d'Ali Mekki sur les migrants [Mekki A., 1998]. Cette démarche a enfin conduit à la menée de l'ECIL (Etudes Capitalisation des Initiatives Locales). Ces études, au-delà de la crédibilité qu'elles confèrent à l'OSIM, sont aussi des instruments pour conforter ou au contraire modifier une stratégie. L'ECIL est sur ce point un exemple important puisque cet audit ne se limite pas à établir un bilan des opérations, mais propose une série d'orientations pour l'avenir. L'ECIL constitue donc la caution scientifique du rapprochement avec les acteurs publics marocains. Le recours à l'appui scientifique est lié à la présence de chercheurs et universitaires au sein de l'association (Ali Mekki, Ali Amahan...). Jamal Lahoussain a lui-même pratiqué le métier de chercheur lors de son passage à l'EHESS.

Les relations avec les bailleurs de fonds sont donc régulées par le biais d'une batterie de stratégies rôdées. Il n'en va pas de même de la politique partenariale de « Migrations et Développement » avec les autres OSIM. Au cours des années 1990, d'autres OSIM marocaines sont apparues. Le paysage associatif s'est lentement constitué sous la pression des institutions publiques et des ONG. L'émergence de ces acteurs, la précarité chronique des ressources pousse l'association à s'affirmer davantage dans le champ des acteurs de la coopération internationale. M/D revendique un statut d'acteur du développement au même titre que les ONG classiques. L'ouverture institutionnelle amorcée après les assises de la coopération en 1998 permet à l'association de se rapprocher des canaux officiels. Toutefois, l'association cherche toujours sa place. Les relations avec les différents partenaires sont encore incertaines, même si le besoin d'établir des règles du jeu est

clairement ressenti. Les OSIM marocaines ont constitué un réseau euromarocain dans lequel M/D n'a pas encore vraiment défini son attitude.

1.4.2. Leadership : la méthode d'un discours

L'assise de « Migrations et Développement » parmi l'immigration marocaine en France tient essentiellement par l'entremise des relations personnelles de Jamal Lahoussain : *« j'ai connu Jamal parce qu'il y avait un ami de Ida Ou Zekri qui travaillait avec lui à Péchiney. Jamal m'a aidé à déménager pour installer mon épicerie. Je l'ai revu à l'Argentière. Plus tard, il m'a montré son projet d'électrification et de la retenue collinaire »* disait le président de Zeklaouia France (entretien Paris, 2002). Ces relations se construisent sur le mode d'un leadership traditionnel. Une scène¹⁵² du documentaire tourné sur « Migrations et Développement » est éclairante. Elle nous renseigne sur l'utilisation de la fibre communautaire pour mobiliser les collectifs de migrants. Les conséquences de cet usage normatif sont multiples.

Tout d'abord, elle implique une personnalisation des relations entre l'OSIM et les migrants. Sur le plan organisationnel, cela se traduit par une centralisation de la gestion de ce type de relations. M/D fait montre d'une difficulté chronique à asseoir ses structures. La perpétuelle évolution de ses antennes en témoigne. M/D demeure une structure pyramidale, qui s'accommode mal de vellétés décentralisatrices. A la personnalité de Jamal Lahoussain s'ajoute la dépendance vis-à-vis des financements. Les bureaux s'ouvrent et se ferment selon les projets, sans possibilité de pourvoir à un fonctionnement à plus long terme.

Ensuite, cette stratégie réduit les possibilités d'extension du réseau. La capacité de mobilisation de l'association dépend de la proximité des migrants vis-à-vis de son leader. Cela explique donc que M/D soit principalement implantée dans la région d'origine de Jamal Lahoussain. Cette capacité de mobilisation est d'autant plus importante qu'un nombre croissant des projets de l'OSIM ne sont pas le produit d'une demande des bénéficiaires, mais du point de vue des bailleurs. Depuis la fin des années 1990, la contrainte de plus en plus forte exercée par les institutions de financement sur le choix de projets restreint les possibilités de l'OSIM de prendre appui sur un assentiment local. Il s'ensuit un renforcement de la dynamique descendante au détriment du mouvement ascendant qui nourrit le développement local. La centralisation accrue du fonctionnement de l'OSIM et la restriction de son champ d'opération en sont les conséquences. L'OSIM a compensé le déficit de soutien de la population en s'appuyant sur les autorités locales. Elle

¹⁵² L'intégralité du dialogue de la séquence est reproduite en annexe 1

trouve ainsi par le biais des pouvoirs publics les capacités de mobilisation nécessaires pour faire admettre à la population de nouveaux projets. La crise de 1999 est donc liée à un enchaînement de facteurs. La centralisation du fonctionnement, la précarité des salariés et l'incertitude budgétaire ont contribué à produire des frustrations.

Le savoir-faire associatif de Jamal Lahoussain s'est aiguisé à la fois à travers les pratiques que les émigrés ont importées dans la migration et à travers le militantisme syndical. La pluralité de son expérience lui permet de manipuler divers registres relationnels. En outre, le leader a su s'entourer de professionnels associatifs qui renforcent la position de l'association dans un réseau de partenaires très divers. Il s'ensuit un leadership et un partnership complexe. Il est basé sur la flexibilité des discours et des objectifs de l'association, mais aussi sur la capacité à exploiter plusieurs sources de légitimité : caution scientifique, assise communautaire etc. On peut toutefois se demander comment l'association parvient à maintenir une identité propre auprès de ses interlocuteurs. « Migrations et Développement » a su construire avec le temps un discours basé sur le pragmatisme de son action. L'objectif est le développement et la participation de la population. Son bilan lui sert de légitimation de ce pragmatisme. M/D est aujourd'hui la première OSIM marocaine. Son évolution n'a pas effacé les marques de son histoire. L'organisation conserve, dans son fonctionnement et son esprit, l'héritage des collectifs de migrants de la première génération.

CAD Souss est l'exemple d'une réaction à l'égard de la « méthode Migrations et Développement ». Cette association a été créée par d'anciens membres de M/D à la recherche d'un espace d'expression, moins centralisé, plus souple pour plus d'autonomie. Derrière la scission de CAD Souss, c'est l'opposition entre une logique centraliste et une logique de réseau qui se dessine. CAD Souss est une OSIM créée par Hamid Hassnaoui. Hamid est le fils de l'ancien maire de Taliouine. Il est venu en France après des études de lettres à l'Université d'Agadir afin de poursuivre un troisième cycle sur la littérature berbère. Pendant ses études, il fut l'observateur des premiers montages de projets participatifs sous l'impulsion de son père, à Taliouine. Arrivé en France, il contacte « Migrations et Développement » et trouve un poste au bureau de Paris. Il quitte l'OSIM en 1997 afin de monter sa propre structure.

En 1997, il s'associe avec Abdallah Bourma, un commerçant qui a une bonne connaissance des réseaux de commerçants tizniti et tafraouti. Ensemble, ils créent l'ACIF (Associations des Collectifs d'Immigrés de France) puis tentent de fédérer des collectifs de développement exclus de la nébuleuse de « Migrations et Développement ». Ce regroupement est appelé CAD Souss. L'organisation calque son programme d'action sur celui de M/D : formation associative, soutien aux collectifs de migrants dans le domaine de l'hydraulique, de l'électrification ou l'éducation au développement... Elle se veut être une structure fédérative, horizontale, prenant le contre-pied de l'organisation verticale de M/D. Au Maroc, Hamid Hassnaoui crée CAD Souss local à Agadir. En 1999, l'association a permis l'acheminement de matériel informatique, médical (lunettes) et un échange scolaire avec le GRETA de Draguignan. Le travail de mise en réseau avec d'autres partenaires a finalement abouti en 2002 à l'adhésion au réseau IDD, réseau issu de la mouvance des progressistes marocains en Europe.

2. LES ASSOCIATIONS ISSUES DE LA MOUVANCE PROGRESSISTE MAROCAINE

Le paysage européen des OSIM marocaines est en grande partie occupé par des organisations issues des mouvements progressistes (voir chapitre 4, section 4.2. la gauche militante). Ces réseaux politiques disposent d'atouts qui ont été réinvestis dans la formation d'OSIM : le savoir-faire associatif, de solides relais au sein de l'immigration en Europe et au sein de la société civile marocaine. Pourtant, comme nous allons le voir, investir le champ de la coopération fut l'objet d'une intense controverse parmi les militants.

2.1. La controverse du développement

La question du développement émerge au début des années 1990. Le débat se situe alors dans le cadre plus général des relations avec la société civile marocaine. Au cours de la période 1992-1996, les acteurs cherchent à dégager le sens de la problématique du développement dans la perspective de la lutte pour la démocratisation du régime. L'expérience pionnière de « Migrations et Développement » ouvre la voie vers une nouvelle forme de coopération qui intéresse les militants. Nous avons retrouvé la première trace de ce débat dans les actes du congrès de l'ATMF de décembre 1992. Le troisième axe exposé dans les orientations parle de : « *valoriser les liens de partenariat dans le souci de les consolider avec les associations et les organisations syndicales démocratiques au Maroc, y compris sur les notions du*

développement local et de la solidarité de base». La première rencontre abordant l'idée du développement au niveau européen se tient à Saint-Ouen, du 10 au 12 avril 1993. Elle est organisée à l'initiative du CADIME¹⁵³. Sont également présents deux syndicats marocains, la CDT (Confédération Démocratique du Travail) et l'UGTM (Union Générale des Travailleurs du Maroc) et les deux associations marocaines de protection des Droits humains, l'AMDH (Association Marocaine des Droits de l'Homme) et l'OMDH (Organisation Marocaine des Droits de l'Homme). Cette rencontre porte avant tout sur le statut de l'immigration et son rôle envers le Maroc. Elle est intitulée « Immigration, Développement, Démocratie ». Cette discussion intervient à un moment particulier. A la fin des années 1980, ces structures se sont repliées sur le local. Les organisations réunies au sein du CADIME cherchent un moyen de rénover leurs relations avec le Maroc afin de retrouver une assise en Europe. La même année se tient la conférence d'Amsterdam, organisée par la KMAN (association des travailleurs marocains des Pays-Bas). Elle rassemble 800 personnes venant d'Europe et du Maroc [Van der Valk I., 1996, p.211 et s.]. Ces deux rencontres conduisent à la formulation par l'organisation néerlandaise d'un programme « Migrations et Développement pour le Nord du Maroc ». En juillet 1994, l'amnistie générale accordée par le roi divise les militants et rend encore plus pressante la question de la lutte pour la démocratisation. Cette discussion est poursuivie au cours du 5ème congrès de l'ATMF, en avril 1995. Un pas est franchi vers la mise en place d'une action concrète. L'une des motions d'orientation propose de : « *renforcer ses liens avec ses partenaires du Maroc sur le thème Immigration, Développement, Démocratie dans le but de faire avancer son cahier revendicatif* ».

Le séminaire de Tanger « Migration et Développement » du 26-29 septembre 1996 va marquer le début de l'implication des progressistes dans le développement local. Les militants des Pays-Bas (KMAN) sont à l'initiative de cette rencontre en collaboration avec la CDT. Le contexte est marqué par la tenue de la conférence euroméditerranéenne de Barcelone, en 1995. La question est alors de savoir s'il faut ou non participer à la stimulation du développement portée par les migrants. Le syndicat CDT cherche le soutien des organisations en Europe pour investir le terrain du développement dans le Nord du Maroc. Le KMAN et la CDT se retrouvent sur l'idée d'utiliser le développement pour compenser les effets de la pression migratoire dans un contexte de fermeture des frontières et en particulier dissuader l'immigration illégale. L'engagement est loin de faire l'unanimité et les « Néerlandais » essuieront des critiques de la part des plus radicaux. Abraham Serfaty

¹⁵³ Coordination des Associations Démocratiques Immigrées en Europe

aurait accusé les « développementalistes » d'œuvrer pour assécher le ferment révolutionnaire du Rif¹⁵⁴. La politique de codéveloppement mise sur les rails au niveau européen par la conférence de Barcelone frappe par ailleurs de suspicion cette question en l'assimilant à l'aide au retour. Ce processus intervient au moment du parachèvement du système Schengen qui est devenu, au fil des années, un système de fermeture des frontières extérieures à deux niveaux (les premiers accords de réadmission sont signés avec la Pologne en 1991). Dans le cadre de la conférence de Barcelone, le commerce est érigé en alternative à la migration [Wihtol De Wenden C., 1999, p.36]. Enfin, le développement local est assimilé à une résurgence des revendications régionalistes. La pensée de la gauche marocaine, héritière de la lutte de libération nationale tient pour suspect le régionalisme accusé d'avoir servi de point d'appui à la colonisation (voir chapitre 1). Aux Pays-Bas même, la question se superpose à des tensions antérieures et Abdou Menebhi, l'un des leaders du KMAN, quitte l'organisation pour créer la première OSIM marocaine du pays, EMCEMO (Centre Européen Migrations et Développement). En France, les réticences retiennent les militants. L'ATMF quitte le collectif de la coordination des associations européennes pour le codéveloppement DELTA suite à un conflit avec l'AMF et le KMAN en 1997. Ils sont rattrapés par l'évolution de la coopération internationale. Les Assises de la coopération et de la solidarité internationale en octobre 1997 donnent lieu à un fort mouvement des OSIM pour leur reconnaissance. Au cours du 6ème congrès de l'ATMF (1-3 mai 1998) est adoptée la résolution qui légitime le développement comme instrument de démocratisation. Les perspectives de travail définissent l'état d'esprit de cette conception du développement. Tout d'abord, le développement doit « *permettre aux populations concernées de se prendre en charge et d'être maître de leur destin ; permettre aux immigrants d'être acteurs du développement* ». L'objectif est à la fois la libre circulation pour les migrants et la démocratisation de la société marocaine rurale. La déclaration établit le lien entre implication dans le développement et démocratie participative et ce, en dehors des cadres de l'Etat marocain. Enfin, la déclaration encourage le soutien des projets de migrants et la mise en place d'une structure d'accompagnement. C'est ainsi qu'est créé IDD, en avril 1999.

Le débat s'est amorcé autour de la rénovation d'un partenariat avec les organisations de la gauche marocaine, dans lequel le développement n'était qu'une composante. Aujourd'hui, le développement est une thématique d'action à part entière qui s'est concrétisée par la création d'une série d'OSIM.

¹⁵⁴ Propos rapportés par Abdou Menebhi, entretien Amsterdam, 2003

2.2. Les OSIM issues de la mouvance progressiste

Nous nous bornerons à présenter ici IDD et EMCEMO, les deux OSIM sur lesquelles nous avons plus particulièrement travaillé. Ce sont les deux associations majeures de cette catégorie. Leur histoire est celle d'une réflexion de la gauche militante sur le renouveau de leur engagement vis-à-vis du Maroc et de l'Europe.

2.2.1. EMCEMO

L'organisation d'Amsterdam est fondée après la conférence de Tanger en 1996. Au Maroc, son champ d'action se situe dans le Nord, d'où sont issus la majorité des Marocains des Pays-Bas. En Europe, l'association possède une représentation à Bruxelles. L'organisation se présente comme un réseau d'expertise et de coordination.

Depuis sa création, l'association bénéficie du soutien des autorités néerlandaises. La conférence de Tanger a, par exemple, été organisée en partenariat avec le Ministère néerlandais de la coopération, le NOVIB (agence néerlandaise de coopération), le syndicat FNV, les municipalités de Rotterdam et d'Amsterdam. EMCEMO a donc pris le parti de s'appuyer sur l'intérêt institutionnel pour le codéveloppement. Le premier projet d'EMCEMO s'inscrit dans les dispositifs publics néerlandais mis en place en 1996 et 1997. Le projet « Migration, partenariat et développement », (MPD) (1999-2001) est constitué dans le cadre du programme de rapatriement de l'OMI. A travers ce projet, EMCEMO met en place sa méthodologie. Le centre se conçoit à la fois comme une interface au cœur d'une relation tripartite avec les ONG du Sud et du Nord et comme une instance d'expertise dans le domaine. Ses deux principaux partenaires sont le FO.NORD (forum du Nord), une plateforme associative créée en même temps qu'EMCEMO regroupant ONG et AVD, ainsi que l'espace associatif de Rabat. Ce programme a donné lieu à la réalisation dans le Nord du Maroc de cinq maisons associatives¹⁵⁵, pensées comme lieux de rencontres et d'appui pour des structures associatives. En sus, cette phase pilote a vu la mise en place au sein de ces mêmes centres d'une assistance juridique pour les immigrés bénéficiaires d'une aide au retour (Tanger et Alhoceima).

En parallèle, EMCEMO construit un discours solidement étayé dénonçant les politiques de réadmission, la libéralisation de l'espace méditerranéen et, d'une façon générale, les conclusions de Barcelone [EMCEMO, 1998]. Ce discours met l'accent sur la nécessaire reconnaissance des migrants en tant qu'acteurs du développement et défend le

¹⁵⁵ Tanger, Tetouan, Larache, Chefchaouen et Alhoceima.

développement comme moyen de la démocratie. Le Centre se faufile entre les apories en posant la distinction entre dispositifs de réadmission des clandestins et aide au retour des immigrés légaux. Ce point a longtemps constitué la pierre d'achoppement des relations entre l'ATMF et EMCEMO.

L'année 2001 inaugure le programme MPD II (2001-2004). Ce plan donne aux activités de l'association leur allure de croisière. La structuration transnationale de l'OSIM a pris une forme originale. Les projets sont suivis sur place par une fondation mixte constituée à la fois de membres d'EMCEMO, du FO.NORD et des divers intervenants.

La stimulation et la mise en relation des sociétés civiles et européennes autour de la problématique de la migration et du développement demeurent les objectifs premiers. Ce programme s'articule autour de trois axes. Tout d'abord, le Centre participe à la constitution d'un réseau euro-méditerranéen associatif. Le second axe porte sur la citoyenneté des acteurs. Le dernier concerne l'accompagnement de projets de développement.

Au Maroc, au cours de cette seconde phase, les centres associatifs sont destinés à devenir de véritables agences de développement local avec le renforcement de l'activité de conseil, la construction d'un centre de documentation... Un grand centre associatif est également envisagé sur la commune de Larache. Un volet « femme » apparaît avec, sur le plan social, la constitution de cellules d'aides aux femmes battues, un centre d'accueil pour jeunes filles à Chefchaouen et une ONG pour les femmes et, sur le plan économique, la construction de cinq coopératives. Les partenaires du projet sont tous locaux (communes, associations locales...). Une série d'actions a également été menée en direction des enfants marginalisés, des personnes âgées et des handicapés.

La rencontre avec un inventeur néerlandais désireux de faire les preuves d'un nouveau procédé de fabrication de matériaux pour le bâtiment a donné lieu au lancement d'un important projet immobilier. Il s'agit de la résorption d'un bidonville de la commune de Larache avec la construction de 162 logements. Ce projet s'est heurté aux lenteurs administratives et l'association a longtemps attendu les permis de construire. Il faut cependant relever l'appropriation de ce projet par les bénéficiaires. La réalisation a, en effet, nécessité la construction d'un hangar. Une association islamiste a essayé de récupérer ce hangar pour en faire une mosquée. La population du bidonville s'est mobilisée pour y instaurer un marché couvert. L'agence pour la promotion du Nord, la ville d'Amsterdam et une association locale, ECODEL ont été les principaux partenaires d'EMCEMO. En terme

d'équipement, EMCEMO est impliqué dans le soutien de projets locaux par le biais du FO.NORD. Les actions sont centrées sur le développement global de quelques douars. Par exemple, il s'agit, pour Taoussart (province de Alhoceima), d'améliorer sur trois ans à la fois l'équipement collectif (eau, santé, environnement), l'équipement social (formation, éducation) et économique (lutte contre la pauvreté). L'association ABASE est chargée de la coordination sur place. Certaines actions ponctuelles dans plusieurs douars prennent appui sur des AVD, à l'instar du travail de M/D. Le volet formation des cadres associatifs est également présent. L'accent est mis sur l'autonomie des structures, ainsi que sur une mise en réseau horizontale et la coordination avec les pouvoirs publics.

Aux Pays-Bas, se poursuit un travail de mise en réseau identique. Il s'agit de faire émerger et de structurer les OSIM marocaines dans le pays et de sensibiliser les collectifs de migrants. La diffusion de l'information et la formation de cadres associatifs sont un premier volet. Cette orientation implique un travail d'information auprès des ONG néerlandaises afin d'assurer l'articulation OSIM/OSI. Ce réseau est destiné à organiser une série d'actions envers les migrants marocains : accompagnement d'un projet économique au Maroc, suivi ou non d'un retour.

L'autre pan de l'action aux Pays-Bas concerne un public de jeunes d'origine marocaine qui éprouvent des difficultés à s'insérer dans le tissu économique. Il s'agit de proposer à ces candidats une formation personnalisée, un stage pratique lors d'un chantier au Maroc et un suivi pour accéder à un emploi. EMCEMO propose également des outils pour la création d'entreprises en Hollande.

Enfin, EMCEMO est le partenaire néerlandais de l'Institut PANOS dans le cadre du programme MIDEIP (Migration, Développement et Intégration Pluriculturelles). Ce programme s'appuie sur le modèle de l'acteur de développement qui a réussi son intégration ici et là-bas pour modifier l'image des migrants. Les opinions publiques sont ciblées à travers les médias.

EMCEMO structure aujourd'hui le paysage des OSIM marocaines aux Pays-Bas¹⁵⁶. Elle présente un profil original, associant pragmatisme et discours militant. Son insertion dans le champ de la coopération internationale auprès d'autres ONG d'importance la conduit à jouer un rôle central au niveau européen.

¹⁵⁶ Des associations peu formelles existent aussi avec une implication plus dans l'humanitaire.

2.2.2. Immigration, Développement, Démocratie

Abdallah Zniber

Abdallah Zniber est né en 1949 à Salé. Dès son plus jeune âge, Abdallah entame le parcours du militant de gauche. Il est inscrit aux colonies de vacances de l'AMEJ, puis devient moniteur de colonie et finit dans les bureaux de la coordination nationale de l'AMEJ. En parallèle, il entame des études de droit à Rabat et adhère à l'Union Nationale des Etudiants Marocains. C'est à ce moment, dans les années 1970, qu'Abdallah se retrouve dans la contestation politique. Il radicalise sa position en adhérant au « 23 mars ». Les complots militaires provoquent une grande vague répressive : dispersions musclées des manifestations, rafles dans les cités universitaires. Au cours de l'année 1974, le mouvement 23 mars est durement attaqué. Abdallah doit entrer dans la clandestinité, dans l'anonymat de Casablanca. Au bout de 18 mois, il quitte le Maroc pour la France, via l'Algérie.

En France, Abdallah retrouve les militants expatriés du 23 mars. Il quitte l'organisation pendant la controverse du Sahara occidental (1975). Il délaisse le militantisme politique pour retrouver le travail associatif. Il trouve un poste à l'ASTI de Lyon, puis à la FASTI, à Paris, en 1978 (ce qui lui vaudra le surnom d'Abdallah Fasti). C'est à ce moment que le réfugié découvre la réalité de l'immigration. Au Maroc, il est condamné à mort par contumace en 1977. Ses dissensions avec le 23 mars et son intérêt pour la question immigrée l'ont rapproché de Ilal Ammam, qui a pris position contre la marche verte. Quand il revient à Paris, c'est donc avec la coordination de section de l'AMF qu'il reprend contact. En 1982, l'abrogation de la loi de 1939 sur les associations d'étrangers permet aux militants de la coordination de couper le cordon ombilical avec l'AMF. Abdallah Zniber fait partie des fondateurs de l'ATMF. Il restera au bureau national jusqu'en 1989.

Il quitte la FASTI en 1983 pour entrer au CLAP de Rouen (Comité de Liaison pour l'Alphabétisation et la Promotion). A l'ATMF, il met en place les activités culturelles de l'association. Il sera, par exemple, le rédacteur en chef de « Tawassoult » (trait d'union), la feuille d'information de l'association. La fin des années 1980 marque un tournant. Les mouvements sociaux s'essouffent, c'est le crépuscule de l'âge d'or de l'ATMF. Abdallah quitte le bureau national. C'est alors qu'il s'engage dans une réflexion sur la façon de redonner un contenu aux relations avec le Maroc. En 1994, il revient à Paris où il trouve un poste de conseiller en formation continue à l'IUFM. Cette année est aussi celle de l'amnistie royale. De nombreux réfugiés retournent au Maroc. Il attendra 1995 pour traverser la Méditerranée. Abdallah s'implique dans un groupe de réflexion sur le soutien de projets économiques et culturels au Maroc avec des militants de Gennevilliers, St Avold, Vauréal et Strasbourg. L'association MCDA de Mulhouse les rejoint. Parallèlement, il prend contact avec des ONG qui s'intéressent aux travaux des migrants : le CCFD, le CRID. C'est à l'issue de dix années de réflexion que ces partenaires fonderont le réseau IDD.

« Immigration, Développement, Démocratie » fut fondée à l'issue d'un débat de plusieurs années au sein de la gauche marocaine en Europe, en avril 1999. On peut lire à travers l'organisation d'IDD la volonté de couper court à deux critiques de l'implication dans le développement : l'alignement avec la politique gouvernementale du codéveloppement, et le soutien du « régionalisme » au Maroc.

Il s'agit moins d'une organisation centrale que d'un réseau au sein duquel siègent diverses catégories d'acteurs : associations, techniciens, experts... A l'origine, neuf organisations sont présentes au conseil d'administration. IDD s'appuie sur les antennes de l'ATMF pour étendre son assise. La création d'IDD n'est pas uniquement le résultat d'un choix stratégique de réorientation des rapports avec le Maroc. Elle est également le produit du constat d'une implication ou d'un désir d'implication dans le développement de nombreux membres. Peut-être faut-il y voir en outre la résurgence de cette forme politique du

« Retour » qu'ont entretenu les réfugiés marocains dans l'exil. Si le discours qui considère l'enracinement dans le pays d'accueil comme une trahison n'a plus cours, l'implication dans le développement peut être comprise comme le signe de la perpétuation d'un engagement, d'un regard sur l'autre rive. Auparavant, les implications de certains militants dans le développement se faisaient de façon privée, complètement déconnectées de l'activité syndicale, et parfois en contradiction avec elle, à l'instar de l'un d'eux, pourtant marxiste convaincu, qui a cotisé pour l'école coranique de son village. Avec la création de l'OSIM, dans les actions de développement, le « Retour » politisé du militant rejoint le « Retour » dépolitisé de l'émigré-immigré. Elles permettent aux associations de la gauche de renouer avec une « immigritude » fondatrice.

L'investissement du champ de la coopération et du développement local par les organisations de gauche n'est pas seulement le fruit d'une opportunité politique, mais aussi celui d'une possibilité émanant de la base. Les membres sont donc soit des associations de migrants dont l'un des membres fait le lien avec l'ATMF (Attacharouk, Annakhil, Wartas Solidarité et Développement et Oued Maït en région parisienne), soit les sections de l'ATMF qui consacrent une partie de leurs activités à un projet de développement (Mosaïque à Paris, les sections de St Avold, Vauréal, Nancy et Aix en Provence). A ces structures s'ajoutent trois organisations issues de la mouvance de « Migrations et Développement » : MCDA (Migration et Codéveloppement Alsace) qui est l'ancienne antenne mulhousienne de M/D, CAD Souss et CIFED (Collectif Ilhmaten France Europe de Développement). Cette dernière est issue de la fédération de Zeklaouia France qui a marqué ses distances suite au conflit lié à la construction de la route qui traverse la commune (cf. Zeklaouia). Enfin, IDDA (IDD Alsace) est une organisation basée à Strasbourg composée de membres de MCDA, l'ATMF et d'autres structures strasbourgeoises. Deux autres associations de la région parisienne, la Fédération des associations de Figuig et Khamsa ont rejoint le réseau IDD en 2002, en même temps que les associations CAD Souss, CIFED et Wartas. La carte des sections d'IDD se superpose donc à celle de l'ATMF, avec une forte présence à l'Est et en région parisienne. Au total, une quinzaine d'associations ont adhéré au réseau. A côté de ces structures, le CA de l'association est composé par un tiers d'individus (sept personnes en 2002). Outre Abdallah Zniber, son président, signalons la présence de Hubert de Beaumont, investi dans le champ des ONG depuis de nombreuses années, ayant plus particulièrement travaillé en Afrique noire. Son expérience en fait le spécialiste des montages de dossier de l'association et l'intermédiaire auprès du Ministère des Affaires étrangères.

L'une des premières actions de ce réseau a été la rédaction d'un texte intitulé « Immigration, Démocratie, Développement » qui inscrit l'implication dans le développement dans l'évolution de l'immigration depuis 1974, mais, surtout, qui dénonce les politiques d'aide au retour en général et la politique de codéveloppement en particulier. La prise de position de IDD vise à désamorcer les soupçons d'opportunisme et clôt un débat entamé avec l'ATMF.

La dimension « mise en réseau » domine l'action d'IDD aussi bien en France qu'au Maroc. Chaque organisme membre travaille au Maroc avec une association partenaire. Nous avons vu la collaboration entre Attacharouk et l'AVD de Kasbat Aït Herbil. Ces partenaires locaux sont disséminés sur l'ensemble du Maroc : au Nord (provinces de Chefchaouen, Oujda, Tanger), au Centre (régions de Rabat, Fès, Azrou, Khemisset), à l'Est (Beni Mellal), au Sud (Tiznit, Ouarzazate, Tata, Chtouka Aït Baha, Goulimime). IDD a impulsé des relations horizontales entre les associations marocaines, notamment par le biais de rencontres régionales. Par exemple, la rencontre de Taqijit a permis à huit associations partenaires du Souss-Massa-Draa de se rencontrer en 2001. La mise en réseau se traduit enfin dans sa dimension Nord-Sud par plusieurs rencontres et séminaires. La première s'est tenue à Mehdia en août 2000 et a débouché sur l'élaboration et la signature d'une charte commune (la charte du développement culturel) qui expose les grandes lignes directrices de l'action des partenaires et positionne le champ d'action d'IDD dans l'infrapolitique tout en fixant des objectifs explicitement politiques. La suivante (Rabat, juillet 2001) est un séminaire de formation inscrit dans le projet « bibliothèques ». Un second séminaire s'est tenu en avril 2002. Une feuille de liaison « trait d'union », en français et arabe, assure également la diffusion de l'information entre les deux rives. Ce travail de mise en réseau est une stratégie pour « déterritorialiser » l'implication dans le développement afin de ne pas laisser de place à un arrière-plan régionaliste dans les actions. Le réseau crée une connivence associative à l'échelle nationale et transnationale :

« Le réseau ATMF s'est regroupé sur les bases de l'immigration marocaine, en faisant abstraction du régionalisme, et c'est une chose sur laquelle on lutte beaucoup le régionalisme [...] Et puis on a organisé une rencontre à Mehdia au mois d'août pendant trois jours, ce qui a permis de faire rencontrer des représentants des associations ici et des représentants d'associations de là-bas. C'était extraordinaire car on s'est rendu compte que l'immigration a une possibilité de couvrir le territoire marocain. »

(Abdallah, IDD, 2001, Paris)

Le premier projet (en cours de réalisation) d'IDD consiste en l'édification de dix bibliothèques en milieu rural. L'OSIM se situe dans le champ du développement culturel. Outre la construction des bâtiments, il s'agit de participer à la constitution du fond documentaire et à la formation des animateurs. Les deux premières années, le CCFD a été le seul financeur de IDD avec une subvention de 50 000 F la première année et de 80 000 F la seconde. Avec le projet bibliothèque, l'organisation s'insère dans le Programme Concerté Maroc (PCM) du Ministère des Affaires étrangères (coopération non gouvernementale). Ce programme, coordonné par le CCFD, vise, via la lutte contre la pauvreté, à renforcer les partenariats entre ONG des deux côtés de la Méditerranée (voir chapitre 8, 2.1.1., le CCFD). L'apport du MAE est de 570 000 F sur trois ans, auxquels s'ajoutent 100 000 F du CCFD. Les bibliothèques sont cofinancées à 50% par les associations partenaires et les bénéficiaires. Au Maroc, dans le cadre du PCM, les partenaires d'IDD sont principalement AMSED, l'espace associatif et Enda-Maghreb au niveau associatif, l'Ambassade de France et la Délégation marocaine pour l'éducation informelle au niveau institutionnel.

IDD est aujourd'hui l'une des OSIM majeure en France. Avec « Migrations et Développement », l'organisation est pleinement insérée dans le maillage institutionnel qui encadre les OSIM. L'association est membre de la plate-forme des ONG du CRID (Centre de Recherche et d'Information pour le Développement), du FORIM (Forum OSIM), et elle est associée au COCODEV (Commission Coopération Développement) qui est une commission bipartite ONG/MAE. Ce maillage contribue à animer des relations entre OSIM, pour autant, la mise en réseau est loin d'être achevée.

2.2.3. Convergences et achoppements entre IDD et EMCEMO

IDD et EMCEMO, bien qu'issus du même ferment de la gauche laïque en Europe, s'opposent principalement sur la question de la participation aux dispositifs d'aide au retour. EMCEMO affiche une méthode pragmatique (ce qui n'enlève rien à la dimension militante de son action), là où IDD pose d'emblée les conditions de son action à travers une charte. Une comparaison entre les deux associations appelle une prise en compte des contextes dans lesquels elles s'inscrivent. Nous pouvons tenter de formuler plusieurs hypothèses expliquant la différence de positionnement. En France, la politique d'aide au retour soulève un vif débat depuis le « million » proposé par Lionel Stoleru. La question, pourtant plus ancienne, est moins politisée aux Pays-Bas. Le contexte moins chargé a certainement permis à EMCEMO de s'accommoder plus aisément de ce type de dispositif.

Enfin, il faut tenir compte du fait qu'EMCEMO est la seule OSIM marocaine d'importance au Pays-Bas. Elle dispose, à ce titre, d'un monopole auprès des bailleurs qui lui ouvrent une manne qu'elle n'aurait aucun intérêt à boudier. La « pilarisation¹⁵⁷ » permet aux groupes ethniques d'accéder à des financements plus importants. Par ailleurs, la culture politique de négociation néerlandaise facilite la conservation des relations, même dans un contexte de confrontation. A l'inverse, la France présente un paysage plus polarisé où la contestation à l'égard de la politique migratoire du gouvernement a généré d'intenses conflits. En outre, la présence de « Migrations et Développement » oblige IDD à prendre une position plus tranchée pour pouvoir afficher une personnalité qui se démarque. Enfin, la fracture entre les deux organisations tient à un conflit de personnalité entre les deux leaders, Abdou Menebhi et Abdallah Zniber. L'opposition sur les méthodes de travail et les orientations provoque des frictions en dépit d'un accord sur les motivations de fond de l'action.

Mais, au-delà de cette divergence de fond, les deux organisations présentent un profil similaire : un positionnement politique fort, un fonctionnement axé sur la mise en réseau et l'horizontalité. IDD est contraint de s'inscrire dans des réseaux institutionnels et noue de fait avec un certain pragmatisme. De surcroît, l'implication dans le développement a généré pour ces militants deux effets inattendus.

Tout d'abord, un renversement d'objectifs s'est opéré entre les radicaux et les modérés par rapport à la décennie 1980. La scission entre les deux tendances de la gauche radicale (qui a donné naissance, en France à l'ATMF issue de l'AMF) s'est produite sur la question de l'autonomie avec le Maroc et l'engagement pour les immigrés en France. Aujourd'hui, ce sont les radicaux qui s'ouvrent sur le Maroc tandis que les militants de l'AMF se tournent davantage vers l'Europe et la citoyenneté. Les acteurs de la gauche marocaine en Europe ont été à l'origine de la création de plusieurs OSIM. Cet investissement récent trouve son origine dans le besoin de donner un nouvel élan à leur engagement pour le Maroc. En ce qui concerne l'ATMF, l'évolution de ces dernières années est empreinte d'ambivalence. Alors que dans ses relations avec l'immigration en France, l'organisation adopte une approche qui transcende l'identité maghrébine¹⁵⁸, elle semble s'accommoder d'une approche « communautaire » avec le pays d'origine, fondée sur d'anciens réseaux tissés dans la migration. L'autre effet inattendu de l'introduction du développement est à la fois le rajeunissement et la féminisation des membres. Cette tendance est particulièrement sensible

¹⁵⁷ Se dit de la structuration en « piliers » de la société néerlandaise. Chaque groupe « ethnique » et religieux (catholiques et protestants inclus) possèdent un ensemble de relais propres pour remonter ses revendications au niveau central.

¹⁵⁸ Rappelons que l'ATMF est rebaptisée Association des Travailleurs Maghrébins de France depuis l'année 2000

aux Pays-Bas. Le développement constitue le point de rencontre entre, d'une part, des anciens qui restent sensibles à une certaine « immigritude » et une certaine « marocanité » des relations avec le Maroc, et d'autre part, une nouvelle génération qui trouve dans cet engagement les moyens de construire un contact valorisant avec le Maroc.

2.3. Les leaders issus du mouvement beur : l'exemple de l'association « Les deux rives franco-marocaines »

IDD et EMCEMO sont deux associations issues du mouvement des réfugiés de la gauche marocaine. Nous allons achever cette série de portraits en évoquant rapidement une association portée par une personnalité issue du « mouvement Beurs » : l'association les deux rives » à Tourcoing¹⁵⁹.

Mohamed Bougezda est né à Casablanca. Il fréquente la MJC de la ville pendant son enfance et son adolescence. Après son bac, à 20 ans, il traverse la Méditerranée pour le Nord de la France. Il se rapproche d'emblée de la MJC de Wasquehal par le biais de laquelle il entre dans le milieu syndical, à la CFDT. Son activisme au sein du mouvement beur lui vaut de siéger au Conseil national des populations immigrées, créé par Georgina Dufoix (aux côtés d'Adil Jazouli, Mohamed Ouachradi, Françoise Gaspard, Bernard Stasi...). Il obtient par la suite un poste d'administrateur au FAS dans le Nord-Pas-de-Calais et devient directeur adjoint de la maison des associations de Tourcoing. Il crée l'association « les deux rives » en 2000.

Les objectifs de l'association s'articulent sur deux axes. Le premier est franco-français. Il concerne la lutte contre le racisme et les discriminations. Le second axe est franco-marocain : agir pour le développement durable avec des associations marocaines, susciter un jumelage entre Tourcoing et Tazenakht, berceau familial de Mohamed Bougezda.

Ce type d'association ne travaille pas directement avec des collectifs de migrants. Elles s'appuient sur le savoir-faire de ses leaders, capables d'exploiter les ressources institutionnelles, formés dans le creuset des politiques de la ville et des politiques d'intégration.

¹⁵⁹ Il existe un autre cas identique, l'association « Rencontre » à Dunkerque, que nous n'avons pas eu l'occasion de « rencontrer ». Son leader, Moustapha Bouras, est également issu du mouvement beur. Il fut membre du Forum des Migrants. Aujourd'hui, « Rencontre » est membre du Forum.

3. VERS UNE EUROPEANISATION DES RESEAUX D'OSIM ?

Les acteurs marocains du développement présentent une grande diversité de profils. Leur trajectoire nous a permis de redessiner l'ensemble du paysage associatif immigré. Le développement se révèle être un créneau de reconversion pour d'anciens ouvriers syndiqués, réfugiés militants, associatifs issus du mouvement beur et des jeunes qui y trouvent leur premier terrain d'engagement. Le développement est le champ de confluence des trois âges de la vie associative issue de l'immigration [Leveau R., Wihtol de Wenden C., 2001]. Toutefois, les OSIM ne semblent pas encore en mesure d'inaugurer un quatrième âge, au niveau européen.

Tout d'abord, la Commission ne propose pas de cadre de structuration. Après l'échec du Forum, et en l'absence d'intérêt suffisamment marqué pour le codéveloppement, aucun organe de concertation n'est en place. Devant la difficulté d'accès aux financements européens, la majorité des OSIM n'exploite pas cette offre européenne. Cependant, on observe, autour du processus de Barcelone, et à partir des restes des réseaux associatifs européens, la tentative de reconstituer une force de proposition.

Le réseau européen de réflexion sur le développement du Sud pensé au Nord, a connu de nombreux aléas tout au long de la décennie 1990. Nous avons vu qu'il avait animé les discussions au sein du CADIME, mais aussi dans les couloirs du Forum des Migrants. Dans un contexte différent, les associations de solidarité ont pris l'habitude de se réunir en marge des rencontres euroméditerranéennes officielles, de Barcelone à Marseille. De ces discussions ont émergé, d'une part, un réseau euroméditerranéen et d'autre part un réseau euromarocain. Le premier est animé par des ONG, l'Institut Panos, le CNCND... Leur dernière rencontre s'est tenue à Birmingham en 2001. Le réseau euromarocain ne concerne que les acteurs marocains, au premier rang desquels les OSIM. Les relations entre les associations de la gauche marocaine constituent la colonne vertébrale de ce réseau. Les OSIM comme « Migrations et Développement » n'y trouvent pas encore leur place. La différence d'histoire et de sensibilité les sépare. Les membres actifs tentent aujourd'hui de se mettre d'accord sur une charte commune pour donner un sens à leur action.

Hormis les associations françaises et néerlandaises présentées ici, deux OSIM existent en Espagne. L'ATIME, à Madrid, a proposé un projet dans le Rif dans le cadre de MED MIGRATION dès 1995. Quant à la CODENAF, cette association fut créée en 1996 par un ancien membre de l'ATIME. Cette organisation s'est associée avec la région d'Andalousie pour mener une série de projets dans le Nord du Maroc. En Belgique, plusieurs associations marocaines, animées pour la plupart par des militants gauchistes ou des Droits

de l'Homme, sont impliquées dans le développement. C'est le cas, par exemple, de « Développement solidaire Europe-Maghreb » qui est investie dans l'équipement et le soutien d'une association d'aide aux femmes violées au Maroc. Ces associations belges sont regroupées dans la plate-forme « Migrations et Développement » du CNCD (Conseil national de la coopération décentralisée), qui est un regroupement d'ONG belges.

Aucune de ces associations n'intervient dans notre zone d'étude, cela est dû à la spécificité de l'émigration marocaine qui est essentiellement riffaine dans les autres pays européens. Par conséquent, les associations citées interviennent dans le Nord du Maroc et les grandes villes de la côte atlantique (Casablanca, Rabat). C'est la raison pour laquelle nous n'avons poussé nos investigations auprès de ces associations.

L'engouement suscité par la politique de codéveloppement¹⁶⁰ et la masse de financements nouvellement disponibles sur ce créneau, a attiré des structures et des personnalités très diverses qui n'appartenaient pas au champ de la coopération. Ce portrait des différentes OSIM en France et aux Pays-Bas nous a permis de dégager leurs divergences de forme et de fond. La première ligne de fracture et celle de la structuration des associations : pyramidale pour M/D, réticulaire pour les autres. Cette différence tient en premier lieu d'un choix stratégique lié à des formes de leadership distincts. Mais il faut également tenir compte du contexte dans lequel les OSIM sont apparues. « Migrations et Développement » s'est structuré sur un terrain vierge, donc sans la possibilité de constituer un réseau d'associations qui n'existaient pas. M/D qui a permis la maturation de l'implication des Marocains dans le développement, a conservé dans son fonctionnement le caractère traditionnel du leadership. Ce trait est également présent dans le travail de IDD ou EMCEMO, mais il se situe à un niveau inférieur. Le leadership traditionnel apparaît dans les collectifs de migrants et dans les associations villageoises. Dans la chaîne qui relie IDD à Kasbat à travers le projet bibliothèque, le leadership se transforme peu à peu à chacun des rouages que sont Mohamed El Ayoubi puis Ali Sadek, les présidents d'Attacharouk France et Maroc.

Les autres points de divergence ne sont pas spécifiques aux OSIM, mais traversent le champ associatif. L'opposition observée s'insère parfaitement dans le cadre de la typologie

¹⁶⁰ Nous utilisons le terme de codéveloppement comme générique pour désigner l'ensemble des politiques qui visent à contrôler les flux migratoire par le développement des régions d'origine. Ce type de politique sera le thème central de la troisième partie.

proposée par Myrdal [Myrdal G., 1962]. Le sociologue distingue les associations en fonction de leur positionnement à l'égard des pouvoirs publics, accommodatrices d'un côté, protestataires de l'autre. Le pragmatisme de « Migrations et Développement » lui permet de dégager des ressources massives. A l'opposé, IDD cherche à protéger l'intégrité de son engagement au détriment de ses activités à court terme. Entre les deux, EMCEMO articule son action pour trouver des compromis avec les bailleurs tout en conservant une ligne militante. Toutefois, nous avons vu que cette catégorisation se révélait moins pertinente lorsque l'on analysait plus finement le fonctionnement des associations. EMCEMO s'est construite à partir des plans d'aide au retour de l'OIM. Par ailleurs, la problématique du développement s'oppose à certains fondements idéologiques de la gauche radicale comme le régionalisme ou l'activisme révolutionnaire. Mais cette question de la flexibilité des discours n'est pas propre aux ONG de migrants.

Par ailleurs, ce chapitre nous a permis de mettre en évidence certains traits communs des OSIM. D'une façon générale, la dualité du fonctionnement, déjà observée au sein des collectifs de migrants, se retrouve dans l'organisation même des associations. Ce dualisme organique des OSIM est un trait essentiel qui leur permet de jouer le rôle d'interface. La multiplicité des profils des membres se retrouve dans toutes les structures. Si M/D et IDD constituent les deux pôles principaux du paysage des OSIM, c'est grâce à leur ouverture sur, en amont, les institutions et en aval, sur le couple migrants/villageois. Ces structures jouent avec la complémentarité de leurs membres. Les professionnels associatifs trouvent leur place dans ce champ où le manque d'expérience en matière de montage de projet est encore important.

Les OSIM sont donc des interfaces entre des espaces, mais aussi entre des acteurs, des logiques, des formes de leadership différents. Elles sont en cela le produit et productrices de ce champ transnational, espace d'articulations, de désemboîtements/réemboîtements. Les OSIM sont des entités hybrides qui ont su valoriser l'art de se réappropriier les frontières. Les lignes de fracture, les logiques dont les organisations sont porteuses, logiques militantes ou logiques entrepreneuriales, les cultures d'opposition et de participation, le mélange de pragmatisme et d'idéalisme alimentent l'architecture idéologique du transnational.

Conclusion de la deuxième partie : le transnational et les territoires

La première partie nous a permis de mettre en évidence l'exploitation des flux transnationaux par des acteurs marocains tant locaux que nationaux. Cette seconde partie révèle un espace transnational au-delà de toute relation de dépendance. Il est doté d'une vie propre, encadré par une grande diversité de flux où l'Etat marocain n'est pas absent, même s'il n'en contrôle pas la dynamique. Il intervient à la fois comme détenteur de certains canaux de communication comme le secteur bancaire qui véhicule les remises et comme acteur économique (ONA). On peut considérer l'Etat comme un acteur particulier parmi d'autres.

Au-delà de cet espace « en soi », les migrants construisent leur espace « pour soi ». Spatialité et identité se construisent conjointement tandis que l'espace transnational devient une entité sociale autonome. Les projets de développement sont un point d'ancrage original de cette spatialité chez les Chleuhs. Les projets font apparaître dans le paysage villageois un objet spatial qui renvoie directement à un mode de vie européen. L'imaginaire villageois entre en résonance avec la spatialité migratoire.

Celle-ci se structure à partir de deux piliers : la Mobilité et le Retour qui servent de point d'appui pour une valorisation des « stigmates » de l'Ailleurs. Le dépassement de la fracture de l'émigré/immigré est basé sur deux « stratégies » : la réappropriation de la frontière afin de valoriser le savoir-faire de passeur (et non le contournement de la frontière comme il a été souvent dit) et le syncrétisme qui est moins une fusion qu'une articulation de codes sociaux (et notamment des normativités). L'espace transnational est donc un entre-deux, c'est-à-dire un espace de désamboîtement/réamboîtement, d'articulation et de réappropriation.

Ces traits observés dans les collectifs de migrants sont également présents dans les OSIM. Ces organisations intermédiaires entre pouvoirs publics et migrants se sont constituées sur la base d'un savoir-faire de la négociation, de la traduction normative et de la mobilisation des personnes.

En prenant le parti d'adopter le point de vue des migrants, nous venons de dresser un tableau idéal, presque idyllique d'un migrant triomphant de la situation de domination dans laquelle sa migration l'a projeté. L'émergence des OSIM dans le paysage de la coopération internationale s'accompagne d'une reconnaissance officielle de l'action des porteurs de projet. Se faisant, l'Etat formalise une hiérarchie dont les acteurs du développement constituent le bas de l'échelle. Cette reconnaissance ne cache-t-elle pas une refonte des rapports de domination ?

**Troisième partie : Les acteurs du développement face aux
logiques d'Etat**

Introduction de la troisième partie : les flux Sud-Nord et la coopération Nord-Sud

Il s'agit ici de revenir sur l'idée d'opposition stricte entre le monde des Etats et le monde des réseaux. Les relations entre transnationalisme et Etats se font communément en termes de dilution, contournement, contrôle, conflits. Nous voulons montrer un exemple de « collaboration » où les deux entités s'appuient l'une sur l'autre pour se construire.

Le jeu des Etats du Sud vis-à-vis des flux transnationaux est largement envisagé dans la recherche sur le transnationalisme. Que ce soit à travers le cas des « deterritorialized Nation-States » qui développent des programmes de contrôle des populations à l'étranger (Haïti, St Domingue, le Mexique...) ou encore à travers l'exemple de réseaux de mobilisation politique comme les réseaux du président sénégalais Wade analysés par Monika Salzbrunn dans sa thèse de doctorat [Salzbrunn M., 2003]. Cette conception de la collaboration avec les Etats du Sud s'inscrit dans une perception de l'Etat inachevé, un Etat à cheval entre deux mondes, qui ne se serait pas extrait de la gangue des réseaux communautaires¹⁶¹. Une série de qualificatifs accompagne ce type de conception : « rogue states » et « quasi-states ». Les (sous-)Etats du Sud seraient peu enclins à rentrer dans le jeu des Relations Internationales classiques. Mieux territorialisés, les Etats européens seraient, à l'inverse, en position défensive face à des flux délétères. Nous voulons montrer qu'il n'en est rien.

Les Etats du Nord sont également en mesure d'utiliser ces flux à condition d'instituer des relais adéquats. Il nous faut pour cela penser l'action publique en termes de flux circulant et se modifiant au gré des relais par lesquels elle transite. La politique de couplage entre la coopération et le contrôle de l'immigration servira de point d'appui à notre démonstration. Cette politique nous intéresse à deux niveaux. D'abord parce qu'elle est un des rares exemples de dispositif prenant appui sur des réseaux et non sur des organes administratifs traditionnels. Nous verrons comment elle est mise en œuvre. Elle nous intéresse ensuite parce qu'étant subordonnée à une logique défensive de suppression des flux, elle offre un exemple de politique aux aspects contradictoires.

¹⁶¹ Cette idée est, par exemple, soutenue par Jean-François Bayart sur l'Etat africain [Bayart J.F., 1989].

Le premier chapitre est consacré au référentiel et à la mise en œuvre de la politique de « codéveloppement » en France et au niveau de l'Union Européenne. Le second chapitre est centré sur le positionnement des relais non étatiques (OSI, OSIM et collectivités territoriales) et les effets de ce positionnement sur la mise en œuvre de cette politique. Riva Kastoryano, retraçant l'histoire des associations issues de l'immigration en France à l'Institut du Monde Arabe à l'occasion de la conférence du vingtième anniversaire de la loi sur les associations d'immigrés, décrivait le besoin qu'ont ces structures de se définir dans leur face-à-face avec l'Etat. Le légalisme transforme les groupes latents en communautés d'action. L'Etat serait donc un facteur de structuration de l'espace transnational. Enfin, dans un troisième temps, nous expliciterons les effets et les absences d'effets de cette politique de codéveloppement.

Chapitre 7 : De l'aide au retour au codéveloppement en France et au niveau de l' Union Européenne

Depuis le début des années 1970, l'immigration, bien que phénomène relativement marginal (moins de 4% de la population française) est une obsession des Etats européens placés devant les limites de leurs capacités. Comment arrêter, voire inverser les flux ?

En France, on peut distinguer deux périodes dans l'évolution de la politique d'aide au retour. De 1977 à 1988 l'objectif est, dans un contexte de crise et d'immigration zéro, de diminuer les stocks de population immigrée. A partir de la fin des années 1990, la politique de coopération est associée à la politique migratoire dans l'optique de diminuer la pression migratoire dans les pays d'origine. La politique migratoire intègre l'agenda européen, de nouveaux acteurs apparaissent : les collectivités territoriales, les ONG, les OSIM. Nous essaierons de voir en quoi cette politique de restriction et d'encadrement de la mobilité participe paradoxalement à la construction d'un espace transnational. Le même questionnement servira, par la suite, de guide pour analyser l'attitude de l' Union Européenne.

1. L'AIDE AU RETOUR : ENTRE CYNISME POLITIQUE ET COOPERATION

Il s'agit ici de déterminer les origines des dispositifs actuels, la construction du référentiel de la politique de codéveloppement en France.

1.1. Les premiers dispositifs (1977-1981)

Les premiers dispositifs sont mis en place à partir du moment où le gouvernement commence à admettre que la crise économique n'est pas passagère. La suspension de l'immigration ne suffit plus. Les premières aides au retour reposent sur l'idée que les immigrés sont venus pour le travail et que s'il n'y a plus de travail, ils repartiront d'eux-mêmes à condition qu'on les y incite.

1.1.1. Le « million » de Stoleru (1977-1980)

L'arrivée de Valéry Giscard d'Estaing a été suivie d'un certain renouvellement du personnel politique. La nouvelle génération est celle de l'après-guerre, europhile et moins marquée par le colonialisme républicain que les gaullistes. Au début des années 1970, après le premier choc pétrolier, la crise économique est pensée comme temporaire. L'immigration de travail est suspendue. Une nouvelle étape est franchie en 1977. Raymond Barre succède à Jacques Chirac à la tête du gouvernement. Il n'est plus question de stopper, mais d'inverser les flux migratoires. Lionel Stoleru instaure une prime de 10 000 F pour tout chômeur étranger acceptant la restitution des cartes de travail et de séjour et un retour définitif dans le pays d'origine avec les membres de sa famille. Le dispositif n'enregistre que 2000 demandes. Il est étendu à tous les actifs étrangers. A partir de 1980, les « opérations concertées », négociées avec des entreprises à l'occasion de plans sociaux, présentent des dispositions plus favorables. Au total, le dispositif aura concerné 13 354 chômeurs et 46 582 salariés, soit 95 000 personnes avec leur famille, dont 39% de Portugais, 25,4% d'Espagnols, 7,4% de Yougoslaves [Lebon A., 2003]. Les ressortissants de la CEE ne peuvent y prétendre. Les Espagnols et les Portugais, qui représentent les deux tiers des bénéficiaires, sont aussi ceux qui présentaient, avant l'instauration de l'aide au retour, le plus fort taux de rémigration, liée à la fin de la dictature et au décollage économique dans ces pays. Le « million » de Stoleru, violemment critiqué par des associations de défense des immigrés, n'a donc pas sensiblement touché les Nord-africains.

1.1.2. Les accords de gouvernement (2e semestre 1980, 1er semestre 1981)

Le gouvernement réforme le dispositif. Il prend appui sur une collaboration plus étroite avec les entreprises touchées par les licenciements, notamment dans le secteur de l'automobile. L'aide au retour n'est plus seulement proposée aux licenciés, mais est généralisée à tous les ouvriers étrangers pour susciter des départs volontaires. L'aide est réévaluée grâce à un complément du fonds national pour l'emploi. Les Portugais et les Espagnols ne peuvent plus prétendre à ce nouveau programme.

L'autre particularité du dispositif est d'inclure un volet d'accompagnement négocié avec les pays d'origine tout en étant entièrement financé par la France. En septembre 1980, le gouvernement procède à un échange de lettres avec l'Algérie, puis avec le Sénégal. Tout en étant basé sur le principe du volontariat, l'accord fixe pour objectif le retour de 35 000 personnes par an. Il prévoit la mise en place d'une formation professionnelle, en France puis en Algérie dans des centres spécialement mis sur pied par les Affaires étrangères. Les

structures et les formateurs sont pris en charge par la coopération française. Le programme propose une aide à la création d'entreprise avec l'ouverture d'un crédit à taux préférentiel pour l'achat de matériel français. En échange, la France prolonge automatiquement les certificats de résidence des Algériens pendant la durée de l'accord. Enfin, des mesures incitatives sont mises en œuvre : prise en charge des frais du voyage, dernier salaire maintenu pendant quatre mois. 15 000 personnes signent la première année, le coût est de 13 000 F en moyenne par départ. Le programme prend fin avec les élections présidentielles. Ce dispositif jette, dès 1980, les linéaments de ce que seront les programmes d'aide au retour jusqu'à aujourd'hui : sélection, incitation, coopération. Il est d'abord sélectif. Les personnes ciblées sont les travailleurs immigrés issus des pays du Tiers-Monde, et non les résidents étrangers au sens large. Il s'agit conjointement d'une sélection sur critères sociaux et sur critère de nationalité (voire ethnique). L'aide au retour est donc une politique tacitement ethnicisée, comme l'est toute la gestion de la population immigrée. Tout le jeu de cette politique est de cibler les populations sur des critères d'origine derrière les apparences républicaines. Le ciblage ne se fait pas directement, mais se fait par le biais des conventions passées en amont avec les entreprises et en aval avec les pays d'origine¹⁶². Il est ensuite habillé des atours de la coopération. Le gouvernement cherche ainsi à désamorcer l'opposition des Etats d'origine. Le prétexte du développement camoufle le cynisme économique de la mesure. Enfin, il est incitatif. Le dispositif procure une série d'avantages aux candidats afin de déterminer leur choix. L'aide sèche n'est plus de mise. Elle est centrée sur la réalisation d'un projet, ce qui permet d'articuler l'aide au retour avec l'aide au développement. Tous les programmes conserveront ces trois éléments fondamentaux, qu'ils soient mis en place par les gouvernements de gauche comme de droite.

1.2. Du retour au projet

Il n'est, dans un premier temps, pas question pour les socialistes de reprendre à leur compte les aides au retour perçues comme cyniques. Elles ne seront réactivées qu'à partir de 1984, avec un habillage humanitaire. L'aide au « retour » devient l'aide au « projet de retour ».

¹⁶² Une telle pratique sélective existait déjà quand il s'agissait de recruter la main-d'œuvre. Au sortir de la seconde Guerre Mondiale, les bureaux de l'ONI (Office National d'Immigration) ont d'abord été créés dans les Etats d'émigration européens. Afin d'attirer cette main-d'œuvre. Ce n'est que sous la pression de l'offre et de la demande, dans les années 1960, que les premiers bureaux ont été ouverts dans les (ex)colonies.

1.2.1. Le revirement socialiste

Mme Questiaux, Ministre de la solidarité nationale met fin aux dispositifs Stoleru le 22 septembre 1981. Les deux premières années du gouvernement seront guidées par le souci de renouer le dialogue entre les pouvoirs publics et les immigrés et de prendre le contrepied de l'attitude répressive de la décennie précédente. Elle sont marquées par un changement de discours : « *Là où le gouvernement précédent avait tenté d'imposer une politique du retour, que notre conception des libertés récuse et qui s'est révélée d'ailleurs inefficace au regard même des objectifs de ses auteurs, nous proposons une coopération inspirée par les besoins des pays d'origine.* » déclare Nicole Questiaux. « L'incitation au retour » devient « l'aide à la réinsertion ».

C'est en 1984, après l'arrivée de Georgina Dufoix au gouvernement que vont être mis en œuvre les dispositifs d'aide au retour.

1.2.2. L'aide à la réinsertion (décembre 1983- mai 1986)

C'est au cours de cette période que les grandes lignes de la politique migratoire française se mettent en place. Fermeture des frontières et intégration des populations régulièrement installées deviennent les deux pôles de cette politique [Wihtol de Wenden C., 1988] Les gouvernements, la terminologie et les mesures ont changé, mais ces deux piliers demeurent encore aujourd'hui. L'aide au retour s'inscrit dans le second volet, bien que, paradoxalement, ce soit une réintégration dans le pays d'origine qu'elle propose. A ce titre, elle relève des Affaires sociales plus que du Ministère de l'Intérieur.

La revalorisation de l'aide au retour a été l'une des revendications pendant les grèves de l'automobile (décembre 1983) : « *Payez nous pour revenir au pays* ». Certains réclament 200 000 F. Il semble que le gouvernement se soit servi de cette revendication pour relancer un nouveau dispositif.

L'aide à la réinsertion proposée comporte trois niveaux. Elle est coordonnée par des conventions entre l'ONI (puis l'OMI) et les entreprises et elle est réservée aux étrangers licenciés hors CEE. L'aide au retour est donc gérée au sein du triptyque Ministère de l'Emploi/entreprises/OMI. Le Ministère est le maître d'œuvre, les entreprises sont les fournisseurs de candidats, l'OMI assure le suivi au Sud. L'aide à la réinsertion n'est pas une forme de coopération.

Le premier niveau est une aide publique à la réinsertion dans le pays d'origine (décret du 27 avril 1984). Elle comporte la prise en charge des frais de voyage, et une aide au projet (formation, achat de matériel) plafonnée à 20 000 F (elle est de 35 000 F aujourd'hui, soit une augmentation moindre que celle de l'inflation). Le second volet est intitulé « aide

conventionnelle » (ordonnance du 21 mars 1984, convention interprofessionnelle du 14 mai 1984). Il s'agit d'un versement des deux tiers des droits non épuisés de l'assurance chômage. Enfin, le dispositif s'accompagne d'une aide de l'entreprise variable (15 000 F chez Citroën et les BTP et divers droits). Les Houillères sont également concernées. Elles mettent en place leur propre dispositif de réinsertion. Une mission interministérielle appelée « Réinsertion Développement » est créée le 7 juin 1984 afin de relancer les négociations avec les Etats d'origine (des accords sont passés avec la Yougoslavie, la Mauritanie et le Mali).

En pratique, c'est avec les entreprises que les négociations sont menées. En 1991, cette mesure est ouverte aux déboutés de la demande d'asile avec une prime de 1000 F par adulte et 300 F par enfant (circulaire du 14 août 1991). Le dispositif est encore en vigueur, mais au point mort (12 personnes en 2001, selon le rapport Lebon 2000 [opus cité]).

Le programme d'aide au retour incorpore donc bien les trois dimensions ébauchée à la fin de 1980 : sélection des populations visées (les étrangers chômeurs), coordination avec les pays d'origine et incitations ciblées par des accords tant avec les entreprises qu'avec les pays d'origine.

1.2.3. Le CERES et le codéveloppement

Le gouvernement Mauroy est inspiré par le Centre d'Etudes, de Recherche et d'Education Socialiste (CERES). Ses membres ont permis à François Mitterrand d'être élu président du PS au congrès d'Epinay en 1971 : c'est grâce au report de voix du CERES qu'il a pu obtenir la majorité. Ce groupe de la gauche est créé par Jean-Pierre Chevènement en 1966. Celui-ci est nommé ministre d'Etat chargé de la Recherche et l'Industrie en 1981. Ce centre développe une idéologie mêlant tiers-mondisme et socialisme républicain : la lutte contre la mondialisation capitaliste passe par la préservation de la souveraineté nationale. Elle s'insère dans une nouvelle coopération entre Etats.

L'influence du CERES se manifeste également au niveau des Affaires étrangères, avec la création en octobre 1983 de la Commission Coopération Développement (CCD, aussi appelé le COCODEV). Cette instance réunit des représentants des pouvoirs publics et des ONG. Elle a pour vocation de servir de canal de communication entre la société civile et l'Etat. Son bureau est composé de dix représentants des pouvoirs publics (MAE, Economie et Finances, Education Nationale, Agriculture, Affaires sociales, Jeunesse, Environnement et Agence Française de Développement) et dix représentants d'ONG. La coutume veut que le poste de secrétaire général soit assuré en alternance par une personne

de l'administration et une personne du milieu des ONG. En 2002, il s'agit de Jean-Marie Hatton.

Le Ministre de la coopération, Jean-Pierre Cot, publie en 1984 un ouvrage¹⁶³ intitulé « *A l'épreuve du pouvoir, le tiers-mondisme, pourquoi faire ?* », dans lequel il expose la définition du codéveloppement :

« Née à la fin des années 1970, la formule trouve sa place dans la réflexion des socialistes sur le Tiers-Monde. Elle combine la nécessité d'ajustements structurels dans un nouvel ordre économique international ; la relation préférentielle avec certains partenaires favorisés, distingués soit en raison de la complémentarité de leur économie avec la nôtre, soit par la sympathie que suscite leur itinéraire politique ; le désir de donner une traduction concrète, immédiate, permanente à la solidarité ainsi précisée. »

Jean-Pierre Cot, cité par Eve Poulteau [Poulteau E., 1999, p.21]

Aucune référence n'est faite à la migration. Le codéveloppement a l'ambition d'orienter la coopération internationale sur des bases d'affinités économiques et politiques. En d'autres termes, le codéveloppement propose de se détacher des paradigmes réalistes des relations internationales pour construire une solidarité internationale sur la base de liens historiques ou économiques. Toutefois, la réorientation de la politique d'aide au retour s'inspire de cet état d'esprit. L'aide au développement est pensée comme la contrepartie de l'arrêt des flux migratoires.

Le CERES se démarque du PS lors du revirement libéral pris en 1983. Après la scission, le mouvement prend le nom en 1985 de « Socialisme et République ». En 1988, M. Chevènement réintègre le gouvernement. En 1991, la crise du Golfe marque une nouvelle étape avec la démission du Ministre. La séparation avec le PS est entérinée lors du référendum sur le traité de Maastricht. Le groupe forme un parti autonome, le « Mouvement des Citoyens » en 1992.

1.3. Le retour de la droite au pouvoir : rupture et continuité de la politique de réinsertion

Le creuset de l'association entre la politique de coopération et la politique migratoire ne se situe pas uniquement sur la gauche de l'échiquier politique. La droite et l'extrême-droite développent également un discours sur cette thématique. Charles Pasqua est le premier à tenter un rapprochement avec les OSIM.

¹⁶³ Paris, Seuil 1984

1.3.1. L'aide au retour selon l'extrême droite

Au début des années 1980, l'extrême droite¹⁶⁴ prend position sur la problématique de l'aide au retour. Ces thèses, élaborées par le club de l'horloge, s'inscrivent dans le cadre plus large de la préférence nationale [Le Gallou J.Y., 1985]. Leur influence déborde largement le cadre du Front National.

Les thèses du Front National et du CERES sont comme les deux faces de la même pièce républicaine, une République de droit pour les uns, de sang pour les autres, mais homogène pour les deux. Les deux conceptions de la politique migratoire se renvoient dos à dos. « *Le socialisme contre le tiers-monde* », un ouvrage du Club de l'Horloge ouvre la polémique idéologique en 1983. La critique s'exerce sur l'absence de l'Etat dans la gestion des flux (le migrant serait le maître de son séjour) et la culpabilisation postcoloniale entretenue par les socialistes.

Le club développe une vision hobbesienne de l'ordre international, où l'Etat serait le garant de la liberté contre l'état de nature. L'étranger, ou plutôt l'immigré, qui échappe en partie à la souveraineté nationale (qui est aussi une souveraineté culturelle et identitaire), est un facteur de désordre et d'insécurité nationale.

Le club de l'horloge présente l'aide au retour comme le pendant de l'incitation négative à partir que constitue la préférence nationale. Elle ne s'inscrit qu'à la marge dans un dispositif plus général qui considère la présence des immigrés, de toutes façons inassimilables, comme temporaire. L'aide au retour est d'abord destinée à forcer le choix du retour. Elle peut s'inscrire dans un dispositif plus général d'aide au développement : « *L'expérience prouve qu'il est plus efficace, pour le développement d'un pays, de s'appuyer sur des initiatives individuelles que de passer par le canal d'Etats ou d'institutions internationales.* » [Ibid., p.164]. Il est proposé soit une aide directe, avant le retour, de 30 000 à 100 000 francs selon la situation, pour la création d'une entreprise, soit le couplage avec un programme de développement, à l'instar du projet Remplod aux Pays-Bas qui a financé des projets industriels en Yougoslavie, au Portugal, en Turquie, dans les pays du Maghreb, et une aide à la création d'entreprise par les candidats du retour.

Pour ses idéologues du Front National, l'aide au retour doit être sélective : « *L'incitation au retour doit être d'autant plus forte que les difficultés d'intégration sont plus grandes. En pratique, les mesures d'aide doivent être donc réservées aux ressortissants des régions dont la civilisation et le niveau de développement sont les plus éloignés des nôtres : monde islamique, Afrique, Asie.* » [Ibid., p.165].

¹⁶⁴ L'extrême droite européenne semble concernée. A cette époque, le Vlams Block flamand produit une réflexion sur le thème.

Enfin, il est suggéré d'insérer une mention de l'aide au retour dans le cadre des accords bilatéraux, en prenant exemple sur l'échange de lettres entre la France et l'Algérie en 1980 sur le retour des travailleurs et de leur famille.

Les trois dimensions de la politique de réinsertion (sélection, incitation, coopération) sont donc ici clairement exprimées. Aujourd'hui, l'aide au retour constitue le dernier volet du programme du Front National¹⁶⁵. Le dernier titre, qui regroupe les propositions 21 à 25 s'intitule : « Organiser le codéveloppement négocié ».

1.3.2. Le gouvernement Chirac (1986-1988)

Charles Pasqua, Ministre de l'Intérieur, prend en charge le dossier immigration. L'insécurité devient le thème central, le leitmotiv de son traitement. Par conséquent, le volet intégration, et donc l'aide au retour deviennent un terme marginal du débat. La vague d'attentats ouvre la voie de l'instauration du visa pour les personnes en provenance du Sud [Weil P., 1991, p.192]. C'est le temps des charters : la lutte contre l'immigration clandestine domine la question de la fermeture des frontières. Pourtant, cette thématique n'est pas absente. L'idée d'instrumentaliser le développement pour tarir les flux migratoires fait son chemin à droite : « *Le phénomène de l'immigration du Sud vers le Nord ne pourra être résolu que par la mise en œuvre d'une politique nouvelle et cohérente d'aide en développement*¹⁶⁶ ». Cet homme présente un profil différent de celui des giscardiens de la fin des années 1970. Il incarne le retour d'un gaullisme nationaliste, aux relations africaines aussi denses que troubles. Il est porteur d'une vision beaucoup moins européo-centrée. Il intègre dans sa conception un ordre mondial fracturé par le différentiel de richesses Nord/Sud. La coopération n'est plus seulement, comme chez les giscardiens, un moyen de s'assurer que les migrants ne reviendront pas. Elle est aussi, pour Charles Pasqua, un instrument pour agir sur les causes de l'immigration. Par ailleurs, le Ministre adopte l'approche hobbesienne de l'immigré potentiellement fauteur de troubles, corrupteur de l'identité souveraine. En 1993, il déclare devant l'Assemblée Nationale : « *La France est aussi un pays qui entend garder la maîtrise de son identité. Elle entend définir par elle-même la situation, la qualité, l'origine de ceux qui sont ou seront associés à la communauté nationale [...] Nous légiférons aujourd'hui afin de ne pas subir un phénomène incontrôlé et qui menace les fondements mêmes de notre cohésion nationale*¹⁶⁷ ». On retrouve l'idée que l'immigration, apparentée à l'état de nature (ce « phénomène incontrôlé »), dépasse l'Etat

¹⁶⁵ www.frontnational.com/pdf/programme.pdf

¹⁶⁶ Discours de Charles Pasqua devant l'Assemblée Nationale, in *Journal officiel, débat parlementaires*, 09/07/1986, p. 3057

¹⁶⁷ *Débats parlementaires du 15/06/1993*, pp. 1613 et 1617.

de ses attributs souverains. La position de Charles Pasqua s'apparente donc à celle de l'extrême droite à partir d'un même postulat de base : la distance culturelle ébranle la souveraineté identitaire de l'Etat et donc sa capacité à garantir l'état de droit contre l'état de nature. Sur le plan des mesures, le gouvernement tente de relancer les accords de « formation-retour » passés en 1980 avec l'Algérie et le Sénégal. En Algérie, les dix centres construits n'ont accueilli que 33 stagiaires [Poulteau E., 1999, p.17].

La réélection de François Mitterrand et le gouvernement Rocard vont clôturer la première période de cette politique. Les dispositifs sont d'abord des outils pour ramener sur leur lieu d'origine des migrants licenciés. Quelques tentatives sans lendemain ont été menées pour insérer l'aide au retour dans le cadre de la coopération avec les pays du Sud. Ces expériences vont prendre corps dans le cadre de la politique de codéveloppement rénovée des années 1990.

1.3.3. 1988-... la politique de codéveloppement

Le terme de codéveloppement n'apparaît que dans le rapport de Sami Naïr, en 1997. Il utilise ce concept tiers-mondiste pour qualifier la politique qui associe contrôle des flux migratoires et coopération. Mais cette politique est expérimentée à partir du début des années 1990, avec le Programme Développement Local Migration (PDLM).

Les premières tentatives : le PDLM

La nouvelle conception du « codéveloppement » est fondée sur une recherche de la complémentarité entre migration et développement. Le terme ne sera vraiment employé que par Sami Naïr en 1997. C'est pourtant une logique analogue qui prévaut dans les dispositifs publics à partir du début des années 1990.

Le lexique du codéveloppement s'est mis en place au cours de la première moitié des années 1980. Il fut d'emblée éclipsé derrière la logique du tout sécuritaire. Cette logique a montré ses limites et les acteurs publics se tournent à nouveau vers la coopération. Les nouvelles orientations accordent un intérêt particulier aux activités des OSIM. L'expérience subsaharienne a démontré son efficacité et les acteurs publics cherchent à en tirer partie. L'idée d'investir les flux pour les arrêter fait son chemin.

Toutefois, c'est davantage un changement de point de vue que de technique et d'objectif qui prévaut. Le projet est toujours au cœur des dispositifs d'aide au retour. Toutefois, le projet est désormais conçu comme un instrument tout-en-un. Tout d'abord, c'est le

support d'un retour mieux géré, qui permettrait la réinsertion durable du migrant dans son pays d'origine. Ensuite, il constitue un habillage médiatique commode, permettant aux pouvoirs publics d'invoquer la « dignité humaine », la « solidarité » et les « Droits de l'Homme », là où l'action était dénoncée comme portant atteinte à l'image de la France. C'est un moyen pour juguler les flux migratoires : le développement devrait, à terme, proposer des alternatives aux besoins de quitter le pays. C'est, enfin, un support de coopération entre les Etats et donc un biais pour faire entrer les Etats d'origine dans la gestion des flux migratoires.

L'équipe gouvernementale adopte une nouvelle gestion du dossier de l'immigration. Claude Evin est nommé au Ministère de l'emploi et de la solidarité. Le bureau de la réinsertion est supprimé. Nicole Martin obtient le poste de chargée de mission « Réinsertion Coopération » auprès de la Direction de la Population et de Migrations (DPM) en 1990. Son mandat est de mener une réflexion sur les relations entre les migrants et leur pays d'origine. Dans le cadre de la mission, la DPM se rapproche du MAE et de la coopération au développement (CCD, MCNG). Le versant Sud des programmes est toujours géré par l'OMI.

C'est après la Guerre du Golfe que vont être mises en place les réformes de l'aide au projet. Le dispositif de 1984 est ouvert aux personnes passibles de reconduction à la frontière. L'aide à la réinsertion demeure le dispositif principal en œuvre. Mais il périclité rapidement. Sur 73 797 personnes ayant bénéficié de l'aide sur la période 1984-2000, 4000 sont Marocains, mais aucun Marocain n'a demandé cette aide en 2000. En 2001, 12 personnes ont été concernées, dont huit chômeurs et quatre accompagnants. Le dispositif est loin de remplir ses promesses et le bureau de la réinsertion est supprimé. La chute constante des effectifs met à jour l'inadaptation de cette politique. Le codéveloppement vient dès lors comme une tentative de substitution de l'aide au retour. Les deux tableaux ci-dessous, extraits du rapport Lebon datant de 2003, montrent l'effritement des effectifs [Lebon, 2003, pp. 40 et 42].

Tableau 7 : Données générales sur le dispositif d'aide publique à la réinsertion depuis 1984

Année	Conventions signées	Dossiers déposés	Personnes concernées	
			Total	Dont travailleurs
1984 à 1997	4126	35 861	73 401	32 729
1998	21	nd	192	133
1999	19	nd	125	97
2000	4	47	67	47
2001	nd	nd	12	8
Ensemble	(4170)	(35 908)	73 797	33 014

Source : rapport Lebon, 2003

En septembre 1991, le gouvernement lance une réflexion sur l'action des migrants subsahariens le long du fleuve Sénégal. Nicole Martin est nommée au poste de chargé de mission auprès du Premier Ministre. Sa mission intitulée « réinsertion et coopération » est centrée sur le thème des retombées de la migration sur le pays d'origine. Nicole Martin occupe un poste interministériel stratégique, en relation avec la DPM qui l'accueille, le MAE, la MCNG (Mission de la Coopération Non Gouvernementale), le CCD, la coopération au développement, l'OMI et le FAS. L'Afrique de l'Ouest, ce « pré carré » français, constitue la zone privilégiée d'expérimentation du MAE en matière de codéveloppement. A ce titre, il soutient le GRDR (Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural dans le Tiers Monde). Cette réflexion débouche quatre ans plus tard sur le « Plan Développement Local Migration » (PDLM) [Poulteau E., 1999, p.19]. Il est coordonné par la coopération, le département Population et Migrations (DPM) du Ministère de l'emploi et de la Solidarité et l'OMI. Il est financé par le Fonds d'aide et de coopération (FAC). Au total, 17 millions de francs sont injectés dans ce programme sur cinq ans. Ce programme a la particularité de s'adresser également à d'anciens migrants, revenus depuis au moins un an au pays. Cette perspective montre que le plan n'a pas pour simple objectif un renversement des flux, mais bien de générer une dynamique de développement local à partir du savoir-faire acquis dans la migration afin de saper les motifs de départ. Il comporte deux volets. Le premier est une stratégie de développement local avec des études de faisabilité des projets, la détection de créneaux porteurs, la recherche de partenaires diversifiés (OSIM, communes jumelées, ONG). Le second volet concerne l'aide au projet de retour avec l'octroi d'une prime moyenne de 24 000 F et un soutien technique. Il entre en application dans deux pays signataires d'une convention, le Sénégal et le Mali. Le plan a permis la réalisation de 200 projets¹⁶⁸ (180 au Mali et 20 au

¹⁶⁸ Un exemple de projet est présenté dans le numéro n°1165 de la revue « Hommes et Migrations », 1993, pp. 86 et s.

Sénégal). Le bilan est mitigé. Le nombre de réalisations atteint est honnête au regard de la lourdeur des procédures. Mais elles connaissent un important taux d'échec à moyen terme. Le programme est lésé par les retards de paiement et le défaut de motivation, tant à Paris qu'à Bamako. Au Ministère, le travail à partir de projets est une nouveauté par rapport à la coopération traditionnelle. En 2001, le PDLM est remplacé par le Programme Migration Internationale Economique en 2001. Celui-ci, en sus de ce que proposait le PDLM, met en place une bourse d'étude de faisabilité, un dispositif d'investissement à distance. Il est soutenu par le GAME (Groupement d'Appui à la Micro Entreprise) qui regroupe quinze structures, dont « Migrations et Développement ». Le dispositif est étendu au Maroc.

Au Maroc, nous avons vu que « Migrations et Développement » constituait l'opérateur principal du MAE. Soutenue depuis 1994, l'OSIM est la première à bénéficier d'une convention triennale en 2000, pour une aide totale de 4,4 millions de francs (11 juillet 2000). Le PCM (Programme Concerté Maroc) du MAE est mis en place à partir de 1999, année du Maroc en France (voir ci-dessous).

Le PDLM élargit le champ habituel des intervenants de la politique migratoire en associant les acteurs de la coopération : Affaires étrangères, ONG, COCODEV. La DPM et le MAE s'affirment comme l'axe central du dispositif. La nouveauté de ce type de programme est l'effacement, voire la disparition de la thématique du retour. A l'inversion des flux, se substitue leur tarissement par le biais du développement. Cette expérience met à jour un défaut majeur de ce type de programme : alors que ses objectifs sont à la fois ambitieux et embrassent le long terme, le défaut de moyens et de volonté politique de part et d'autre de la Méditerranée handicapent définitivement la possibilité de les atteindre [Condamines C., 1998]. Par ailleurs, elle se heurte à l'inertie de la culture administrative. Comme le soulignera en 2000 le rapport Charasse, la « culture DG » (ex. Direction générale de la coopération culturelle scientifique et technique) reste prééminente, et le greffon « Coop », certes d'implantation toute récente, ne semble pas avoir encore pris. En d'autres termes, le codéveloppement, axé sur le projet, introduit un changement dans les habitudes de travail du MAE. Mais surtout, l'ambivalence de l'attitude gouvernementale décrédibilise ces programmes. Les déclarations de Michel Rocard sur la « misère du monde », l'intransigeance à l'égard des clandestins, l'inefficacité de la politique d'intégration font du codéveloppement un mauvais paravent. L'ambivalence des discours met à jour les dimensions idéologique et économique de ce type de programme. La coordination affichée avec les pays d'origine cache mal leur destination avant tout franco-française. Entre les

10 000 F de Lionel Stoleru en 1977 et les 24 000 F du PDLM, la progression est inférieure à l'inflation. En outre, le coût est inférieur à une reconduite à la frontière incluant le billet d'avion et les frais d'encadrement policier [Gonin P., 2003].

En 1993, Charles Pasqua retrouve le fauteuil de l'Intérieur. Comme en 1986, le passage de témoins s'effectue sans heurt, avec toutefois un renforcement de la lutte contre l'immigration clandestine. Pris par l'effervescence européenne, il s'essaye au codéveloppement. Dès 1995, après la conférence de Barcelone, il convoque les associations de Maliens (le comité Immigration Développement Sahel) pour soutenir des projets collectifs de migrants dans la vallée du fleuve Sénégal. A condition toutefois que le candidat soit un clandestin et renonce à revenir en France... Les associations refusent de servir de rabatteurs des clandestins et moins de dix candidats acceptent la proposition.

Formalisation de la politique de codéveloppement

Jean-Pierre Chevènement obtient le Ministère de l'Intérieur en 1997¹⁶⁹. Le contexte européen permet au Ministre de donner toute la mesure de sa conception du codéveloppement, rôdée depuis 20 ans. Nous allons voir que les trois piliers, sélection, coopération et incitation, apparaissent sous une forme rénovée. Par ailleurs, le codéveloppement (le terme est désormais consacré), intègre les évolutions de l'espace transnational migratoire en prenant appui sur l'émergence des OSIM, sur les partenariats avec les ONG et les ouvertures de la coopération décentralisée.

Le rapport d'orientation de Sami Naïr, (aujourd'hui député européen MDC), chargé de mission auprès du gouvernement, formule, quinze ans après Jean-Pierre Cot, la nouvelle définition officielle du codéveloppement [Naïr S., 1997]. Que peut-on dire de la filiation entre les deux définitions ? L'immigration était totalement absente des préoccupations du CERES. Chez Sami Naïr, le codéveloppement est une dimension de la coopération interétatique qui doit tenir compte des besoins des pays d'origine. Cette nouvelle forme de coopération doit s'assortir d'une réaffirmation de l'Etat souverain dans l'espace

¹⁶⁹ A la même époque, aux Pays-Bas, le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Jeunesse et des sports ont opté pour une approche intégrée de la liaison migration/développement. Ont été mis sur pieds des dispositifs d'aide au retour pour les volontaires, en particulier pour les demandeurs d'asile déboutés. Le dispositif s'appuie sur un continuum d'activités : préparation de la réorientation, rapatriement, réinsertion et reconstruction d'une existence socioéconomique durable. Le FONORD, EMCEMO, l'IOM et l'espace associatif sont les partenaires de l'Etat néerlandais pour le Maroc.

international. Le rapport insiste sur le besoin d'une concertation entre Etats pour fixer des objectifs communs.

Mais surtout, le rapport renouvelle l'ancienne synthèse entre le codéveloppement et les deux volets de la politique migratoire française : contrôle des flux et intégration. L'articulation coopération/contrôle se fonde sur l'idée que la réduction du différentiel de développement conduirait au tarissement des flux. Le rapport dépoussière la coordination entre sélection, incitation et coopération. La dernière est toujours un moyen de la première. Les populations sont d'abord sélectionnées en fonction des accords passés avec les pays d'origine. Le volet incitatif combine financement et visa pour permettre aux porteurs de projet de circuler pendant la phase de montage. Par ailleurs, Sami Naïr ajoute à la notion de codéveloppement deux « nouveautés » dans le discours officiel : l'intégration et les quotas. Tout d'abord, la valorisation de l'immigration comme vecteur de développement amènerait un changement de regard de la société d'accueil sur les migrants installés en France, et donc à une intégration plus confortable. Cependant, il est muet sur les modalités de cette orientation. Elle passerait par une politique de communication. Nous verrons dans le chapitre suivant que les ONG ont récupéré cette dimension. Enfin, le rapport conclut sur la nécessité de quotas négociés en fonction des intérêts communs des Etats de départ et de la France. La concertation avec les Etats du Sud sur les besoins de leur marché de l'emploi en matière de compétence et de formation serait l'une des missions des instances en charge du codéveloppement.

Un vent de critiques accueille le rapport, accusé d'être la caution scientifique d'expulsions déguisées. L'idée de quotas soulève la suspicion, cette idée étant considérée comme une nouvelle forme de cynisme économique : faire venir les éléments requis en laissant les autres et les faire repartir quand on n'a plus besoin d'eux. Le lien entre coopération et politique migratoire est lui aussi sévèrement attaqué. Christophe Daum plaide pour une déconnexion des deux notions [Daum C., 1998b]. Il est perçu comme un instrument de pression pour forcer les pays d'origine à contrôler l'émigration.

Conjointement, le 1^{er} juillet 1997, Patrick Weil (ex CERES), rend au Premier Ministre son rapport sur la législation relative à la nationalité et l'immigration. Le ferment théorique étant posé, le gouvernement applique sa politique migratoire. En avril 1998, est créée la « Mission Interministérielle au Codéveloppement et aux Migrations Internationales » (MICOMI), qui est dirigée dans un premier temps par Sami Naïr. Après les législatives européennes, il est remplacé par M. Jean Guidoni, puis par Philippe Barret depuis 2001. Selon le décret du 24 avril 1998, il « est chargé de proposer des orientations et des mesures visant au

renforcement de la coopération de la France avec les pays d'émigration en vue de convenir avec eux, dans une perspective de codéveloppement, d'une meilleure maîtrise des flux migratoires. Il concourt à la mise en œuvre des décisions du gouvernement en la matière » (article 2). Les trois axes de son action sont : la coordination interministérielle, la négociation des conventions avec les Etats d'origine (notamment Sénégal et Mali), la réalisation de projets de codéveloppement associant les OSIM, les administrations, les collectivités territoriales, les entreprises et les organismes de formation. Au départ mandaté pour la mise en œuvre du codéveloppement, cette institution est rapidement détournée. Comme en 1995 avec Charles Pasqua, le codéveloppement est sapé par le volet répressif de la politique migratoire. Le travail de négociation des conventions avec les Etats d'origine commence en pleine campagne de régularisation. 65 000 dossiers ne sont pas régularisés. La MICOMI est investie de la charge de rapatrier les déboutés sur la base du CRPO (Contrat de Réinsertion dans le Pays d'Origine), mis en place par la circulaire du 4 novembre 1998¹⁷⁰. Dans ce cadre, une formation est dispensée aux non régularisés. Les associations de migrants sollicitées refusent d'y prendre part. Le CRPO concerne le Mali, le Maroc et le Sénégal. Le volet incitatif du contrat n'est pas une somme d'argent, mais... un visa. Il donne la possibilité aux candidats d'obtenir un visa pour l'Union Européenne si la réinsertion est effectivement constatée par l'OMI. La prise en charge du CRPO par la MICOMI a durablement décrédibilisé la politique de codéveloppement : difficile, dans ces conditions, de nier l'idée qu'il ne s'agit pas d'une aide au retour déguisée. Le codéveloppement semble mort dans l'œuf. Jean Guidoni tente une deuxième série de contacts, notamment avec l'Union Socialiste des Forces Populaires au Maroc, sans succès.

Le changement d'équipe avec par exemple, Guillaume Cruse, ancien militant tiers-mondiste, permet d'afficher un visage plus conciliant. Ce changement d'orientation après l'épisode du CRPO, est officialisé par le nouveau délégué en 2001 : *« les ambiguïtés autour de la politique de codéveloppement sont aujourd'hui levées : le lien entre le codéveloppement et l'idée d'une politique de retour est dépassé. Le codéveloppement est une manière d'aider les migrants à contribuer au développement de leur pays d'origine, même s'il peut être un aspect de la politique migratoire, en France*¹⁷¹ »

La même année, la MICOMI cherche à mettre en place un plan d'aide aux projets financé par la Commission Européenne. Le dispositif propose aux candidats de mener un projet dans un secteur porteur (appui au développement des PME et tourisme rural). Outre une aide technique et financière, les porteurs de projet pourraient bénéficier de prêts bancaires

¹⁷⁰ Le terme de codéveloppement apparaît quatre fois dans la circulaire

¹⁷¹ Intervention de Philippe Barret devant le groupe « OSIM et développement », CCD, 10/10/2002

garantis par la MICOMI. Des OSIM comme « Migrations et Développement » seraient chargées de l'interface et de l'accompagnement des migrants. La MICOMI est en sommeil depuis le changement de majorité. Un « ambassadeur au codéveloppement » a toutefois été rattaché auprès du Ministère de l'Intérieur sous le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin.

La continuité de la politique d'aide au retour est frappante. La chronologie des politiques d'aide au retour ne se superpose pas à celle des alternances politiques. L'exemple du PDLM est probant : commencé en 1991 sous le gouvernement Rocard, il est mis en œuvre en 1995 sous Edouard Balladur. Les grandes lignes ont été fixées à la fin des années 1970 et sont restées inchangées jusqu'à présent. A cela, il y a deux explications. Tout d'abord l'influence du contexte extérieur : l'Union Européenne et l'OCDE animent le débat en haut lieu. Mais aussi la continuité du personnel administratif. Les agents nommés pour encadrer le codéveloppement doivent s'acquitter de leur mandat et justifier leur renouvellement lorsque celui-ci s'achève. L'administration produit un système qui s'autoreproduit de missions en missions. On observe comme une autonomisation de l'encadrement des dispositifs de la sphère politique.

En dépit de l'expérience acquise, les programmes se heurtent à la même limite : les migrants n'y adhèrent pas. Ils ne sont pas sur le même plan. Les acteurs du développement se créent un horizon de légitimité sur l'entre-deux, dans la circulation, dans l'articulation des espaces de vie. Leur implication est interprétée comme un moyen de faciliter un projet de retour alors qu'elle témoigne d'un projet de circulation. Les pouvoirs publics cherchent à se rapprocher des associations de solidarité pouvant mobiliser les candidats. Par conséquent, le dossier est dépolitisé. Il est pris en charge après 1991 par la Direction Population et migration, la Commission Coopération et Développement et la Mission de la Coopération Non Gouvernementale, et quitte peu à peu la sphère d'influence du Ministère de l'Intérieur, avec toutefois des retours en force comme avec l'épisode du CRPO. Les agents qui font office d'interface entre l'administration et les associations sont les principaux rouages de cette dépolitisation. Le profil de ces acteurs n'est pas le produit du hasard. Guillaume Cruse, à la MICOMI, est un ancien tiers-mondiste. Ces intermédiaires se retrouvent dans une situation schizophrénique, jonglant avec les discours et les intérêts. Paradoxalement, la dépolitisation génère une diffusion de l'information, de l'injonction, et donc du pouvoir au sein des réseaux transnationaux. L'autre condition de cette diffusion est, nous le verrons dans le chapitre suivant, l'existence de « traducteurs » permettant de

faire passer l'information d'un contexte normatif à l'autre. Ce phénomène est d'abord le résultat d'une stratégie d'interaction, d'un alignement des points de vue. Il s'ensuit une certaine diversification des acteurs intervenant dans la politique migratoire. Aujourd'hui, les pouvoirs publics comptent sur la montée en puissance des OSIM pour mobiliser les populations immigrées.

Cette politique intéresse de plus en plus la Commission Européenne qui cherche, au-delà du tout sécuritaire, les moyens d'un contrôle migratoire plus efficace.

2. LA POLITIQUE DE CODEVELOPPEMENT DE LA COMMISSION EUROPEENNE

Le codéveloppement est une idée française qui a longtemps été (et est toujours) considéré avec méfiance par les autres gouvernements européens. Cette politique pose notamment la question de ses moyens et de son effectivité à court terme. Toutefois, elle jouit d'un accueil favorable au sein de la Commission qui mène une réflexion sur la question depuis plusieurs années. Elle est perçue comme une alternative à l'immigration zéro qui ne résiste pas à l'évolution du marché du travail en Europe. Le dialogue euroméditerranéen et les accords de réadmission sont des niveaux qui ont permis l'expérimentation de cette politique. Toutefois, l'Union Européenne demeure dépourvue de capacité de mobilisation des migrants autour de projets concrets.

2.1. Le contexte de l'apparition de la problématique : le débat au sein de l'OCDE

A la fin des années 1980, une réflexion est conduite aux Etats-Unis et au sein de l'OCDE¹⁷², du FMI¹⁷³ et de la Banque Mondiale sur la relation coopération/migration. Dans les années 1960, après la vague d'indépendance, l'émigration est conçue comme un facteur de développement dans les pays d'origine : les départs soulagent le marché du travail, les flux de devises rééquilibrent la balance des échanges extérieurs, et les migrants constituent un apport de savoir-faire technique. A partir du milieu des années 1970 et avec la suspension de l'immigration de travail, les analyses changent. Au-delà des illusions de la migration-solution, se dresse un constat : le migrant n'est pas un investisseur. Les besoins des familles des migrants ne sont pas ceux de l'économie nationale. Au début des années

¹⁷² Organisation pour la Coopération et le Développement Economique

¹⁷³ Fonds Monétaire International

1980, la libéralisation des échanges devient le nouveau paradigme du développement. Le commerce et les flux d'investissement Nord/Sud sont perçus comme la compensation de l'arrêt des flux de personnes Sud/Nord. La décennie 1975-1985 est marquée par les plans d'ajustement structurels. Un nouveau constat d'échec clôt la période. Les flux migratoires n'ont pas cessé, de nombreux obstacles freinent l'ardeur des investisseurs et les flux financiers sont loin d'être suffisants pour servir de compensation. La dette ou la chute des cours des matières premières, le protectionnisme des Etats du Nord empêchent d'atteindre le phénomène de compensation prévu. L'idée émerge alors d'utiliser la coopération comme flux d'appoint. Par exemple, elle est inscrite dans les thèmes débattus lors de la conférence sur les migrations et la coopération internationale qui s'est tenue à Madrid en 1993 (29-31 mars), à l'initiative de l'Espagne, du Canada et de l'OCDE. Les principales propositions qui ont été dégagées concernent la libéralisation des échanges, l'accroissement des investissements directs étrangers, l'intégration régionale et le développement social. L'orientation de la politique migratoire en faveur du développement des pays d'émigration a également été évoquée : sélection des migrants pour une qualification adaptée aux besoins du pays d'origine, création d'institutions financières pour faciliter les investissements de migrants, etc. Toutes ces mesures seront reprises en 1995, dans le cadre de la conférence euroméditerranéenne de Barcelone (voir ci-dessous). En 1996, l'OCDE organisait deux autres rencontres en vue d'approfondir les questions soulevées à Madrid. La première, à Vienne, concernait l'Europe centrale et orientale, la seconde, à Athènes, concernait le bassin méditerranéen¹⁷⁴. La rencontre d'Athènes s'est soldée par le constat des effets négatifs à court terme de l'intégration des pays du Maghreb dans la zone de libre-échange (perte des recettes fiscales liées à la suppression des taxes douanières, aggravation du déficit extérieur) [SOPEMI, 1997, p.69]. Une dernière conférence internationale s'est tenue en 1998 à Lisbonne. Ses conclusions soulignent l'insuffisance du libre-échange et la nécessité de compenser les flux commerciaux par des flux d'investissement en direction des pays du Sud afin de nourrir la dynamique de développement. Les travaux de l'OCDE, d'une façon globale, soulignent les effets négatifs du développement sur l'émigration¹⁷⁵. Paradoxalement, la chronique sur la thématique prend chaque année plus de poids, avec une analyse toujours plus nuancée et moins critique. Cette articulation est une idée qui perdure en dépit des critiques. C'est dans ce contexte que la thématique émerge au niveau de l'Union Européenne.

¹⁷⁴ Un troisième séminaire s'est tenu à Mexico en 1998, portant essentiellement sur le bilan de l'ALENA.

¹⁷⁵ Le rapport annuel du SOPEMI (Système d'Observation Permanente des Migrations) accorde une rubrique sur le thème migration et coopération internationale depuis 1993.

2.2. Le cadre des premières mesures : le rapprochement euroméditerranéen et les accords de réadmission

Les Etats d'origine resteront longtemps circonspects, voir réticents, à l'égard de cette politique. Les premières approches ont été effectuées, d'une part, à partir des accords de réadmission qui s'insèrent dans le cadre plus général de la politique migratoire *stricto sensu*, et, d'autre part, dans le cadre de la politique euroméditerranéenne, aussi appelée « processus de Barcelone ». Avant d'aborder la position de la Commission à l'égard du « codéveloppement », il convient d'inscrire cette politique dans le cadre de la politique migratoire.

2.2.1. Le dialogue euroméditerranéen

La politique méditerranéenne rénovée est inaugurée en 1990. Elle remplace les anciens protocoles bilatéraux et crée un cadre multilatéral. Mais c'est une fois que les conditions de contrôle des frontières furent en place, en 1995, que l'ouverture sur la Méditerranée a pris de la consistance. La conférence de Barcelone inaugure la structuration des relations euroméditerranéennes la même année que celle de l'entrée en vigueur de l'espace Schengen. Peut-être faut-il y voir une relation propre au mode de fonctionnement des institutions européennes ? L'ouverture sur les pays d'origine viendrait une fois franchie l'étape de la fermeture des frontières. Il faudrait par conséquent s'attendre à un renforcement de la politique de codéveloppement une fois la « zone tampon » des Etats limitrophes constituée (voir ci-dessous). Toujours est-il que le processus de Barcelone est le premier cadre de discussion multilatéral entre Etats méditerranéens incluant les questions de l'immigration et de la coopération au développement.

La Conférence de Barcelone renforce la politique rénovée et instaure le programme MEDA. A Barcelone, trois axes sont abordés : la sécurité, la constitution d'une zone de libre-échange, le développement humain et social. Le second volet se fonde sur une approche ricardienne de substitution des flux de main-d'œuvre par des flux de capitaux. Le troisième volet est celui qui met en avant la coopération décentralisée¹⁷⁶. Le dialogue euroméditerranéen s'est concrétisé par la signature des accords d'association avec chacun des Etats concernés : Tunisie, Israël, Maroc, l'Autorité Palestinienne, Jordanie, Egypte, Liban, Algérie et Syrie. Le processus de Barcelone est ouvert sur quatre principes : un dialogue politique régulier, la création d'un espace de libre-échange, le contrôle des flux

¹⁷⁶ Selon la définition admise au niveau de l'Union Européenne, la coopération décentralisée inclut également tous les acteurs non étatiques de la société civile (ONG, etc.).

migratoires et une coopération économique, sociale, culturelle et financière. Le processus de Barcelone doit concilier des objectifs contradictoires : assurer la libre circulation des biens et réduire les flux de personnes. Cette maîtrise de l'immigration s'appuie sur une mouture européenne de la politique de codéveloppement : le tarissement des flux par la réduction du différentiel de développement. Le programme MEDA (1996-1999) est issu du volet coopération du processus de Barcelone.

MEDA est suspendu en 1997, puis remplacé par MED URBS qui inclut MED MIGRATION. Il est intéressant de voir que des objectifs fondés sur une conception libérale côtoient des objectifs politiques et des moyens interventionnistes [Talahite F., 1997] Le modèle libéral n'est pas un instrument mais une justification.

Cette exhaustivité conduit, au mieux, à un saupoudrage invisible de l'action européenne, au pire à une substitution de la souveraineté. Selon les conclusions du rapport Charasse, c'est plutôt le premier scénario qui en résulte. Le rapport dénonce l'inadaptation du programme : « *On ne peut qu'être indigné de l'incroyable inefficacité de l'Europe, en particulier les crédits du programme Meda I, censé être clos depuis 1999. Sur une enveloppe globale de 1.242 millions d'euros¹⁷⁷, soit plus de huit milliards de francs, dont deux d'origine française, un quart seulement avait été décaissé¹⁷⁸ à la date de la mission.* » [Charasse M., 2000, p.8]. Au niveau européen comme au niveau français, le péché originel du codéveloppement est de n'être qu'un volet d'un programme de la politique européenne de contrôle de l'immigration.

2.2.2. La politique migratoire européenne

Le processus euroméditerranéen est connecté aux étapes de la communautarisation de la politique migratoire qui sont franchies avec le traité d'Amsterdam (1997), le Conseil européen de Tampere (1999) et de Séville (2002). L'élargissement des compétences communautaires en matière migratoire a ouvert de nouvelles perspectives d'action avec de nouveaux moyens financiers. La politique migratoire européenne est basée sur trois piliers : l'harmonisation intracommunautaire, la coopération avec les pays tiers visant à renforcer leurs propres capacités de contrôle, la coopération au développement destinée à lutter contre les causes des flux migratoires.

¹⁷⁷ 183 millions d'euros pour l'Algérie, 429 millions d'euros pour la Tunisie, 630 millions d'euros pour le Maroc.

¹⁷⁸ 0 % de l'enveloppe pour l'Algérie, 43 % pour la Tunisie et 20 % pour le Maroc.

La politique migratoire, qui relève du troisième pilier doit être progressivement communautarisée. Elle recouvre les visas et l'asile. Les prérogatives des Etats se limiteront aux modalités d'application. Les catégories spéciales comme les étudiants, les non salariés, les stagiaires, les migrations d'élites restent dans le domaine du bilatéral. En Europe, trois philosophies dominent : l'instauration des quotas défendue par les Etats germaniques, la fermeture soutenue par les pays méditerranéens (France incluse) et une politique de contrôle pour la Grande-Bretagne. A la fin des années 1990, une période charnière a débuté. L'immigration zéro est pressentie comme devant être abandonnée (c'est un échec et les besoins de main-d'œuvre augmentent). La politique s'oriente vers une ouverture ciblée, un laisser-faire souterrain, une gestion du non-dit, et une exportation des contraintes du contrôle sur les pays d'origine.

Côté contrôle, la politique a d'abord évolué vers un resserrement du quadrillage des frontières du Nord : harmonisation des politiques douanières, des attributions de visas et du droit d'asile, sélection des personnes selon les besoins du marché du travail. Les premières discussions ont été menées au sein du groupe de TREVII (Terrorisme, Radicalisme, Violence et Extrémisme) à huis clos. Elles débouchent sur la constitution de trois listes : les pays à visas, les pays sans visas et les pays incertains. A Séville, les discussions sont réparties en quatre chapitres : la lutte contre l'immigration clandestine, la surveillance concertée des frontières, la politique commune d'asile et l'intégration de la politique d'immigration dans la politique de codéveloppement (l'idée est alors de conditionner l'aide au développement à la bonne volonté des Etats du Sud). Cette dernière proposition recueille treize oui et deux non, la France et la Suède. C'est au Conseil de Tampere qu'ont été décidées les grandes étapes de l'harmonisation européenne. Outre la régulation des autorisations de séjour, ce volet porte sur la lutte contre l'immigration clandestine (décisions adoptées par le Conseil en février 2002). Le livre vert de la Commission (avril 2002) jette les bases d'une coopération pour la reconduite des personnes en situation irrégulière. A Tampere, dix mesures sur quatorze concernent la sécurité et une seule l'intégration. Une mention indique que le Maroc fait partie des Etats qui devraient instaurer un visa pour les pays d'Afrique subsaharienne.

Le pendant de cette politique de contrôle est un ensemble de mesures pour l'intégration des migrants. Le fonds social européen, l'initiative EQUAL et la politique de lutte contre le racisme et les discriminations constituent les axes principaux de ce volet. La lutte contre le racisme fait partie du domaine de compétence de la DG V (emploi, relations industrielles,

affaires sociales) [Danese G., 2000, p.421]. De plus, des fonds spéciaux sont débloqués à l'occasion de l'année de lutte contre les discriminations (1997), pour la période 1997-1999.

En complément des dispositifs internes, l'Union Européenne a initié un contrôle en amont des flux, à partir des pays d'émigration et de transit. D'abord impliqués par le biais des conventions de réadmission des personnes reconduites à la frontière, les Etats du Sud sont aujourd'hui sommés de poursuivre les candidats à la traversée. Les accords d'association prévoient une collaboration entre polices, des sessions de formation etc. La plupart des programmes de coopération de ce type sont mis en œuvre depuis 2002. Ils incluent des dispositions en matière de justice et de police intérieure¹⁷⁹. L'Union Européenne se constitue ainsi une zone tampon autour de ses frontières et exporte l'épineuse question du contrôle. C'est dans le cadre des négociations de ces accords de réadmission que fut abordée la question de la coopération. L'aide au développement devient un moyen de pression pour faire accepter ce type d'accord. C'est ainsi que le cadre des négociations s'est peu à peu élargi pour intégrer le codéveloppement. L'aide au projet est donc directement relié à la politique de contrôle, et non à la politique de développement ou d'intégration. Le volet de la coopération pour le contrôle des flux est aujourd'hui bien plus consistant que la coopération au développement pour le contrôle des flux.

2.2.3. La Commission et la problématique migration/développement

La Commission a rendu le 11 juillet 2002 une communication intitulée « Développement et Migration, l'intégration du problème des migrations dans les politiques communautaires menées à l'égard des pays en développement » [Commission des Communautés Européennes, 2002]. Cette communication a pour vocation d'attirer l'attention des Etats sur la problématique en prévision du sommet de Thessalonique. Elle définit la position de la Commission. Elle pose d'emblée deux faits : l'immigration est un phénomène de faible ampleur (son taux de croissance est de 2,2 pour mille, soit un taux inférieur à celui du Canada ou des Etats-Unis) et il est appelé à le rester. Le codéveloppement façon européenne sort de la logique de l'immigration zéro et la communication dédramatise cette sortie. Toutefois, pour des raisons d'échéancier, elle n'est pas incompatible avec la fermeture des frontières : « *Force est de reconnaître que la lutte contre la pauvreté ne peut se substituer à la politique d'immigration et que la réduction de la pauvreté ne peut constituer, à elle seule, la solution*

¹⁷⁹ Programme CARDS pour les Balkans, TACIS pour l'Europe orientale et Asie centrale, ASEM pour l'Asie, accords de Cotonou pour les Etats ACP, MEDA pour la zone Méditerranée. La déclaration de Madrid (mai 2002) concerne les engagements des pays d'Amérique latine.

pour endiguer les flux migratoires internationaux à brève et à moyenne échéance. Ces effets ne peuvent être mesurés que sur le long terme » [Ibid., p.12]. Il faut noter qu'il n'y a aucune mention de la relation entre développement et augmentation de la pression migratoire. Cette relation est ignorée.

Ensuite, la Commission pose le différentiel de richesse comme cause fondamentale de l'émigration. Les conflits, l'insécurité politique et les catastrophes naturelles sont responsables des flux de réfugiés. Deux séries de causes sont associées aux deux grandes catégories d'émigration. Et deux « traitements » sont donnés : la coopération au développement pour enrayer les flux économiques et l'aide humanitaire pour désamorcer les flux de réfugiés. Par ailleurs, la Commission s'appuie sur l'idée que seul un contrôle concerté est capable de transformer les flux sauvages et préjudiciables en flux bénéfiques tant pour les pays d'origine que pour les pays d'accueil. Il s'agit de passer de l'immigration illégale à l'immigration organisée, de la fuite des cerveaux à la mobilité des cerveaux, des transferts improductifs aux investissements productifs, de la désinsertion dans le pays d'accueil à la réinsertion dans le pays d'origine.

La seconde partie de la communication porte sur les reconductions et sort largement du cadre de la coopération. En fait, c'est dans l'ensemble des relations Nord/Sud que la thématique de l'immigration fait son entrée : la gestion des conflits, le commerce, la politique de l'emploi, la politique sociale, la sécurité alimentaire, les relations diplomatiques. La Commission adopte une posture résolument interventionniste, allant jusqu'à suggérer la gestion des affaires intérieures des pays du Sud. Par exemple, le document suggère d'étudier un renforcement des capacités institutionnelles et de la « bonne gouvernance » des Etats du Sud : engagement de réformes institutionnelles, réforme des systèmes électoraux, renforcement du système des partis et de la société civile, etc. [Ibid., p.22]. La politique de gouvernance ne s'arrête pas à un effort de propagation d'un modèle démocratique, mais tend à devenir une forme d'imposition d'un modèle socioéconomique libéral. Ce poids de la coopération et du maillage institutionnel, nous l'avons décrit dans le contexte marocain (cf. chapitre 3, section 2, la coopération au Maroc).

Il pose enfin une vision de l'avenir de la société européenne et de ses relations avec la migration. Une conception multiculturaliste domine avec la conservation du lien avec le pays d'origine (promotion des cours de langues, des activités transnationales...). L'idéal migratoire à attendre est la circulation d'une élite technique et commerçante. De nouveaux concepts émergent comme celui de « retours virtuels » qui viendraient se substituer aux aides au retour.

Ce texte inscrit donc l'immigration dans une perspective à la fois de relations internationales et de relations internes. C'est un projet de société qui se dessine. En pratique, le thème de l'immigration est très présent dans les relations avec les pays tiers, il l'est beaucoup moins dans ses politiques sociales.

2.3. A la recherche d'un cadre de concertation avec les migrants

A l'instar des pouvoirs publics français, la Commission recherche les moyens de mobiliser les migrants. La disparition du Forum des Migrants la prive de tout relais dans le milieu associatif de l'immigration. La politique de codéveloppement servirait-elle de support pour la création d'un nouvel organe de concertation ?

2.3.1. Le Forum des Migrants et son rôle dans la politique de codéveloppement

Le Forum des Migrants est le produit de discussions menées à l'échelle européenne depuis les années 1970 pour le montage d'une politique de lutte contre les discriminations [Danese G., 2000, p. 416]. L'idée vient d'un rapport de 1965 sur le racisme et les discriminations. Une première demande de coordination est venue du CAIF (Collectif des Associations d'Immigrés en France). Une conférence est organisée à Amsterdam en 1971, puis à Wageningen en 1974, Turin en 1977, Luxembourg en 1976 et Stockholm en 1985 où est créé le CAIE (Collectif des Associations d'Immigrés en Europe). La dernière se tient en 1990. Parallèlement, les mouvements beurs d'une part et islamiques réinterrogent la relation immigration/pouvoirs publics, dont la mise à l'agenda constitue une pression supplémentaire pour la création d'un organisme de concertation. Un second rapport sur le thème du racisme reprend l'idée de créer un forum en 1991. La Commission donne son feu vert, mais restreint la constitution du forum aux représentants de migrants extracommunautaires, ce qui place le CAIE en porte-à-faux.

La création du Forum des Migrants, à l'initiative du Parlement Européen, date de novembre 1992. Cette instance éphémère fut mise en place dans le cadre de la politique de lutte contre le racisme et les discriminations. Il s'agit d'une assemblée consultative composée par des représentants d'associations de migrants¹⁸⁰ chargée d'émettre avis et recommandations pour favoriser l'intégration des populations extracommunautaires. Cette instance est destinée à être un canal de communication avec l'immigration, à améliorer les

¹⁸⁰ Sont représentés, à travers 130 associations, les Africains, les Turcs, les Maghrébins, les Caribéens, les apatrides, les Européens de l'Est, les Asiatiques, les Roms et aussi les femmes et les jeunes issus de l'immigration.

relations intercommunautaires, à promouvoir la justice sociale et le pluralisme culturel, à protéger les intérêts des migrants, à lutter contre le racisme, à promouvoir l'égalité des droits. Les Marocains sont particulièrement actifs dans ce Forum. Il est présidé par Saïd Charchira, militant issu de la société civile marocaine en Allemagne. Parmi ses initiatives, citons la première conférence européenne sur les migrants à Athènes, en novembre 1994, le manifeste européen contre le racisme et une série de propositions de révisions du traité de Maastricht. L'expérience s'est arrêtée en 1999, en raison de la crise financière qui l'affectait. Cette crise financière recouvre une crise politique profonde produite par une concurrence à la fois interne (conflit entre les associations), et externe (avec le CAIE). Les clivages de la gauche marocaine sont l'une des causes puisque l'ATMF est à l'origine de la polémique sur les travers financiers de Saïd Charchira. L'institution fut rapidement marginalisée par la Commission.

Le Forum des migrants, dont le champ de compétence est restreint aux thématiques intraeuropéennes, n'a pas eu à se prononcer directement sur la question du codéveloppement. Toutefois, cette thématique a largement alimenté les discussions de couloir. Le président du Forum a par ailleurs tenté de dépasser le cadre d'attribution strict en cherchant à investir la thématique du codéveloppement. Au même titre que d'autres lieux de rencontre comme le CAIE ou le CADIME, il a contribué à diffuser la question de l'implication dans le développement à l'échelle européenne. Des partenaires de l'AMF ont créé l'association Diagonale à Bruxelles en collaboration avec le Forum. Après la dissolution du Forum, Saïd Charchira a tenté d'investir la thématique du développement. Il organise à Casablanca, en octobre 1999, une rencontre « Migration, Développement et Démocratie ». Aujourd'hui, Saïd Charchira est président du « Congress », un groupe de pression créé en novembre 2001, ayant l'ambition de représenter les intérêts de tous les Marocains Résidents à l'Etranger auprès de Rabat. Pour certains acteurs à la recherche de notabilisation, le développement est une thématique investie pour rebondir après l'échec du Forum.

2.3.2. Vers un nouveau cadre de concertation ?

La politique de codéveloppement n'est pas à l'agenda de l'Union Européenne. Le contrôle des frontières monopolise la majeure partie des débats. Toutefois, l'accroissement des prérogatives européennes depuis les accords d'Amsterdam, le processus de vieillissement de la population et les événements du 11 septembre ont ouvert la discussion pour de nouvelles approches du fait migratoire. Une réflexion se met en place et la Commission

cherche à susciter le débat au sein du Conseil et du Parlement Européen. La communication « Développement et Migration » en est la preuve. Toutefois, la mise en œuvre d'une telle politique se heurte à l'absence de relais permettant de mobiliser les migrants autour de projets.

« En 1997, la Commission a créé un forum des migrants qui n'a pas marché ; elle a été obligée d'annuler le financement et le forum a disparu au niveau européen. Je dois dire qu'au niveau national les contacts ne sont pas trop organisés, ils ont des problèmes à travailler ensemble. Mais pour nous c'est difficile de travailler avec beaucoup d'organisations au niveau national. Il faudrait qu'il y ait une hiérarchie dans les organisations aussi bien pour eux que pour nous. Nous devons travailler au niveau des gouvernements et que ce soit relayé au niveau national. Nous n'avons pas les contacts que nous souhaiterions avoir pour l'instant, on n'a pas pu créer un autre forum important bien qu'on en voit la nécessité. On espère que les gouvernements développent des relations avec les organisations, qu'à la fin les organisations se réunissent au niveau national pour construire une organisation européenne. Nous voudrions un contact au niveau européen mais pour l'instant il n'existe pas.

Un système en étage, du local au national et au niveau européen ?

Oui, dans tous les domaines, c'est la même chose : on ne peut pas travailler avec une centaine d'organisations partout en Europe, il faudrait qu'il y ait un point de contact européen. Le seul qui reste est le réseau ELENA, il y a beaucoup d'organisation de migrants qui sont dedans.

Le premier forum des migrants n'avait des compétences que sur les processus d'intégration et les politiques d'intégration.

C'avait été créé par la DG emploi, d'où ces intérêts. Si c'est établi dans les années à venir, il y aura un mandat beaucoup plus large, y compris un volet sur la citoyenneté. Il faut d'abord voir comment créer une telle structure mais que ça vienne aussi du bas. En fait, la Commission a subventionné à cent pour cent les activités du forum des migrants, et personnellement je trouve que c'est mieux qu'il y ait un cofinancement quelque part pour qu'il y ait une appropriation.

Avec un mandat portant sur les pays d'origine ?

Pourquoi pas, oui.. »

(Entretien avec Sandra Pratt, Bruxelles, 2003¹⁸¹)

Cet extrait n'a pas valeur de programme. Il illustre un avis individuel porté par un fonctionnaire de la DG Justice et Affaires Intérieures en charge des questions migratoires. Toutefois, il montre que, en haut lieu, cette question est à l'ordre du jour et qu'une réflexion interne est en cours. De même, la reconnaissance des acteurs de développement passe par un nouveau statut de l'immigré, un nouveau régime juridique permettant

¹⁸¹ L'intégralité de l'entretien se trouve en annexe 1

d'effectuer des allers-retours. Toutefois, l'interviewée opère une distinction forte entre nous (la Commission) et eux (le Conseil, les Etats). Les points de vue sont fermement opposés.

« Le type de visa, de statut qu'ils ont ne leur permet pas de garder facilement leurs liens avec le pays d'origine, parce que quand ils quittent le pays d'accueil, ils ont des difficultés pour y retourner avant d'avoir acquis un statut de longue durée. [Dans ce document] l'idée était de parler des frontières ouvertes : si on laissait tomber les frontières, ça pourrait avoir un effet bénéfique en ce sens que les immigrés pourraient aller et venir plus facilement, et ne seraient pas coincés comme maintenant. Ils pourraient sortir et développer des liens. On arriverait à une situation beaucoup plus saine. Dans nos propositions, on essaye d'assouplir un petit peu le système pour permettre plus de mobilité. Nous considérons qu'il y a un intérêt à le faire et nous essayons de voir ce qu'on peut faire pour améliorer la situation. Il faut un statut qui donne la possibilité d'aller et venir. Une directive qui est en discussion sur la mission pour l'emploi inclut certains éléments : par exemple il y a la préférence pour les communautaires sur le marché du travail. Il y a de la même façon toute une hiérarchie de préférences et nous avons inséré dans cette hiérarchie les immigrés qui ont déjà travaillé en Europe et qui sont rentrés chez eux. S'ils demandent un permis de travail, ils auront la préférence sur quelqu'un qui n'a jamais travaillé ici. Nous essayons de développer cette idée qui nous intéresse, nous essayons d'assouplir les régimes ; mais pour l'instant les Etats-membres ne sont pas intéressés. »

(ibidem)

Cette même interview a permis de mettre à jour un cheminement de pensée identique à celui produit en France et qui relie l'implication dans le développement avec l'intégration dans les Etats d'origine via le concept de citoyenneté.

« Les migrants ne sont pas présents dans les comités d'accueil, dans les structures locales, régionales qui s'occupent des migrants. C'est en partie lié aux structures et à l'histoire de l'immigration des pays. Prenez l'Angleterre : il y a beaucoup d'associations de migrants qui sont très importantes en Angleterre. Comme l'immigration est de longue date, beaucoup d'immigrés sont bien intégrés et ont la nationalité. Il y a des conseillers locaux qui s'occupent de l'accueil des demandeurs d'asile. Il y avait pas mal de gens dans la salle qui étaient à l'origine des immigrés, ils sont là depuis des années et sont intégrés à la vie politique et sociale du pays. C'est ce qu'on essaye de promouvoir un peu partout. Mais dans un pays où le phénomène de l'immigration est nouveau, il y a très peu d'organisations. Il faut essayer de développer la participation des immigrés dans les organisations, et ça prend un peu de temps, il y a souvent un problème de nationalité pour participer. C'est pourquoi nous pensons à cette idée de citoyenneté civique, pour donner une autre voie aux immigrés qui veulent s'installer et participer à la vie civique de la région, de la commune, sans avoir à prendre la nationalité. »

(ibidem)

Il s'ensuit une autre formulation de l'intégration, sur une base multiculturelle, mieux à même de s'insérer dans un projet de société européen.

« En Europe, nous n'avons pas la même conception de l'intégration que dans les autres pays tels que le Canada, les Etats-Unis, l'Australie où c'est la nationalité qui était le but : là c'était vraiment l'immigration classique, on venait, on s'installait et on devenait canadien. Nous n'avons jamais eu cette conception en Europe : ils venaient, s'installaient et repartaient. Au début on avait besoin de main d'œuvre donc les gens venaient et travaillaient, et si on pensait à l'avenir, on se disait qu'après ils repartiraient. C'est le cas des Turcs en Allemagne. Ça risque de n'être plus possible. On voit un durcissement mais aussi, de plus en plus, dans les Etats membres, il commence à y avoir des textes, des réflexions sur la nationalité et on encourage les gens à acquérir la nationalité. Il y a des changements dans la législation, c'est plus facile à obtenir. Même en France, qui est le pays où l'objectif était de donner la nationalité, où on pensait que la question de l'intégration était réglée du fait de donner la nationalité, on a tendance maintenant à rejoindre les autres pays et à voir qu'il y a nécessité à légitimer l'intégration avec ou sans la nationalité. Il y a toujours en Europe des changements de position et des lignes qui se rejoignent [...]. C'est ce qui est difficile, on n'a pas d'objectif commun. Mais je pense qu'avec l'idée de cette évolution, notre point de vue dans nos diverses publications et le travail qui va suivre cette publication, on va voir de plus en plus ces idées diffusées dans les pays membres et mises en œuvre avec les pays tiers. Ils vont discuter de l'immigration et ce ne sera plus limité à la question des frontières, ce seront des discussions plus larges. »

(ibidem)

Le débat européen sur le codéveloppement est largement influencé par la situation française. Il n'est donc pas surprenant de rencontrer un cheminement analogue, partant du tarissement de l'émigration par le développement et conduisant à une nouvelle conception de l'intégration et de la citoyenneté. Toutefois, cette empreinte française freine la pleine reconnaissance de cette politique par nombre d'Etats européens. La fermeture est encore une priorité sur laquelle le consensus est le plus large.

La politique de codéveloppement en France et en Europe s'inscrit dans une politique de maîtrise des flux migratoires. Elle est sous-tendue par un postulat commun : les racines du phénomène migratoire se situent dans le différentiel de richesses Nord/Sud et le développement des régions d'origine conduit, à terme, au tarissement des flux. Le codéveloppement, en tant que politique associant la coopération à la politique migratoire,

est apparu au début des années 1990 comme alternative aux aides au retour. La politique de fermeture des frontières compensée par un plus grand apport de capitaux est un échec.

La France est l'Etat qui a mené le plus loin cette politique. L'Etat a expérimenté dans l'Ouest africain plusieurs dispositifs d'aide au projet comme le PDLM. Le rapport Sami Naïr, en 1997 développe la notion de codéveloppement et lui donne sa version officielle.

Un maillage institutionnel a été mis sur pied pour mettre en œuvre cette politique : la MICOMI d'un côté et un partenariat entre la DPM au Ministère des Affaires sociales et la COCODEV au Ministère des Affaires étrangères de l'autre. Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, deux instances de concertation OSI et OSIM ont également vu le jour : le Haut Conseil à la Coopération Internationale et le FORIM. Le codéveloppement est aujourd'hui au point mort, dans l'expectative, comme s'il s'agissait pour les gouvernant d'une bonne idée dont on ne sait pas trop quoi faire.

Au niveau de l'Union Européenne, le dialogue euroméditerranéen a permis quelques expérimentations à travers le programme MEDA. Le traité d'Amsterdam qui ouvre les prérogatives des instances de Bruxelles a permis de relancer le débat en ouvrant les discussions autour des accords de réadmission.

Le codéveloppement est donc une idée en vogue, mais secondaire. La priorité est encore celle de la fermeture des frontières. Un examen des dispositifs existants nous a permis de soulever certains paradoxes. Tout d'abord, elle repose sur l'utilisation de flux de développement pour arrêter des flux de personnes. Or, il n'est pas un processus de développement qui n'ait généré son lot de migration. La Révolution Industrielle a produit un exode rural massif. En France, la politique de développement depuis le XIXème et le XXème siècle, et notamment la construction de l'Etat providence, furent basés sur la nécessité d'encourager cet exode rural [Genestier P., Laville J.L., 1994]. Il y a contradiction avec l'orientation des dispositifs du codéveloppement qui, tout en ayant des retombées en milieu rural, sont sensés générer de la sédentarité. Par ailleurs, ce programme se heurte à un problème de calendrier : elle requiert des moyens massifs pour permettre à ces régions d'accéder à un développement rapide et limiter les flux de départ générés par la recomposition du tissu socioéconomique, mais elle n'est qu'une question secondaire de l'agenda politique, sans moyen. En l'état actuel, le codéveloppement est un biais pour diminuer les frais de la coopération en en faisant supporter une partie par les migrants. Elle permet en outre de remettre à plus tard les résultats de la politique de tarissement des flux. Enfin, elle se fonde sur un développement local, mais elle induit des perspectives

interventionnistes qui impliquent des choix globaux de société pour les Etats d'origine. La dimension idéologique du codéveloppement vide donc cette politique de son sens. Les intérêts européens priment sur ceux des pays d'origine. Ou plutôt, elle fait calquer les intérêts du Sud sur ceux du Nord. Nous développerons l'ensemble des implications de cette politique dans le dernier chapitre de cette partie.

Le codéveloppement s'appuie sur une série d'acteurs non étatiques : les migrants, les ONG et les collectivités territoriales. L'émergence des OSIM et leur instrumentalisation seraient-ils le chaînon manquant entre les pouvoirs publics et les migrants ? Nous allons voir quel rôle jouent ces acteurs de la « coopération décentralisée » dans la formulation et l'exécution de la politique de codéveloppement.

Chapitre 8 : l'autre codéveloppement : les acteurs non étatiques

Afin de s'appuyer sur les flux transnationaux, les acteurs publics ont dû établir des relais dans le champ associatif. Parmi ces acteurs, les OSIM jouent un rôle particulier en raison de leur capacité de mobilisation des migrants. Les autres acteurs de la coopération, les OSI d'une part, et les collectivités territoriales d'autre part, sont également concernés. Les canaux de communication entre les pouvoirs publics et ces derniers sont rôdés de longue main.

Ce chapitre porte sur la « mise en flux » de la politique de codéveloppement, c'est-à-dire la création de relais de mobilisation des flux de développement au service d'objectifs de politiques publiques. Comment ces relais ont-ils été constitués ? Comment les acteurs endossent-ils le rôle de « médiateur » et de quelle manière pèsent-ils sur la prise de décision publique ? Comment un projet franchit-il ces relais et traverse-t-il les différents contextes normatifs ? Comment cette politique publique est-elle, en retour, influencée par ces acteurs non étatiques ? Quelle est la conception du codéveloppement produite par ces organisations ?

Nous aborderons successivement les trois catégories d'acteurs de la « coopération décentralisée¹⁸² » : les OSIM, les OSI et les collectivités territoriales.

1. LA PLACE DES OSIM MAROCAINES DANS LA POLITIQUE DE CODEVELOPPEMENT

Le FORIM est une instance de concertation entre représentants de l'administration, OSIM et OSI. Sa création est le résultat de quatre ans de discussions conduites au sein de deux groupes successifs hébergés par la Commission Coopération Développement (CCD).

¹⁸² Au sens européen du terme, à savoir la coopération des acteurs non étatiques, ONG comprises.

1.1. La création du FORIM

Depuis leur émergence dans le champ de la coopération, les OSIM, notamment africaines, revendiquent la reconnaissance de leur rôle auprès des pouvoirs publics (et donc leur accès aux financements publics). La mise en place de la politique de codéveloppement en France et en Europe s'appuie sur une diversification des intervenants dans la coopération. En France, nous avons évoqué les premières tentatives de rapprochement menées par Charles Pasqua. Le PDLM (Programme Développement Local Migration) fut le cadre d'une première collaboration. C'est au cours de sa phase préparatoire (1991-1995), que sont formulées les premières interrogations sur un partenariat. Nous avons par ailleurs vu que « Migrations et Développement » recevait le soutien du MAE et de l'Union Européenne depuis 1993. A travers la plate-forme associative du Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID), certaines ONG militent pour une reconnaissance des OSIM. La coordination ouvre une réflexion sur le sujet en 1996. La première moitié des années 1990 est donc une période charnière pour les OSIM.

En 1996, la Commission Coopération Développement, alors dirigé par Thérèse Pujolle, prend contact avec la CIMADE et organise le groupe « Migrations et Population en mouvement », chargé de mener une réflexion sur la coordination entre associations et pouvoirs publics sur la problématique du codéveloppement¹⁸³. Il a pour objectif : « *que soit connu et reconnu le rôle des immigrés dans la solidarité internationale dans une double visée de modification en profondeur de l'image de l'immigré et d'adaptation concrète de la politique française de coopération à cette réalité*¹⁸⁴. » Le groupe est composé de représentants d'ONG, des pouvoirs publics, puis est élargi aux associations d'immigrés. Louis Bretton (CRID, Cimade) en est le coordinateur. Le livre blanc des Assises de la solidarité (octobre 1997), évoque le besoin d'un cadre de concertation. Le rapport Sami Nair confirme l'ouverture à travers une orientation : « *Soutenir et renforcer l'action du mouvement associatif* » [Nair S., 1997, p.9]. Toutefois, ce premier groupe de réflexion est un échec. Un problème de communication conduit les discussions à une impasse. Côté pouvoirs publics, le manque d'intérêt est manifeste : faible participation, mutisme. La réorganisation des services (la coopération fusionne alors avec le MAE) jette les fonctionnaires dans l'incertitude. Côté OSIM, l'expérience du dialogue fait défaut. Les associations sont mal organisées (les représentants changent fréquemment), la méfiance pèse sur les discussions et les mandats ne sont pas clairement définis.

¹⁸³ Thérèse Pujolle parle de « refondation » du groupe, il semble donc que les pouvoirs publics aient commencé à mener une réflexion en partenariat avec des associatifs avant 1996.

¹⁸⁴ Charte du groupe, citée par Eve Poulteau (Ibid., p.27).

Les Assises de la solidarité internationale, en septembre-octobre 1998, sont l'occasion pour les OSIM de manifester le malaise patent. Toutefois, les débats permettent de cibler les problèmes qui bloquent l'entrée des OSIM dans le champ de la coopération. Parce que dirigées par des immigrés et parce qu'elles mènent leurs opérations dans un pays tiers, ces organisations sont labellisées comme étrangères. Les ministères ne sont pas habilités à financer des « associations de ressortissants étrangers résidant en France ». A ce titre, elle sont aiguillées vers les missions de coopération internationale et ne peuvent prétendre aux financements classiques. Or, nombre d'immigrés acteurs de développement disposent de la nationalité française et nombre d'OSIM comptent des non immigrés en leur sein. Les OSIM sont obligées de passer par des ONG françaises. A ce problème d'identité, s'ajoute celui du manque d'expérience en matière de négociation, de montage de projet. Plus généralement, c'est un problème d'inscription dans les réseaux administration/associations qui pose problème. De surcroît, les OSIM connaissent un défaut de structuration qui les empêche d'avoir la crédibilité nécessaire pour monter un dossier acceptable. Selon Christophe Daum, seulement 20% des OSIM accédaient à l'argent public [Daum, 1998a, p. 33].

En 1999, Jean-Marie Hatton succède à Thérèse Pujolle. Alors que cette dernière est issue de l'administration, Hatton vient de la nébuleuse associative : il est passé par Terres des Hommes, la Coordination Sud, le CFSI¹⁸⁵. En parallèle, cette succession est accompagnée par le changement de direction de la MICOMI¹⁸⁶. En juin 2000, Charles Josselin, Ministre de l'emploi et de la solidarité, convoque un second groupe, de composition semblable, « OSIM et développement ». Le changement de personnel à la MICOMI et au CCD permet la reprise en main par le département population et migration (DPM) et le MAE. Le mandat est défini pour étudier les conditions d'une mise en réseau : identification des personnes ressources et création d'un organe de représentation.

Il débouche sur la formulation, en 2002, d'un dispositif à trois étages considérant les associations de base (OSIM), les fédérations et associations d'appui (FOSIM) et un FORIM (Forum des OSIM). Cette institution a pour objectif de structurer le paysage des OSIM en France et leur position dans le champ de la coopération, aux côtés des ONG et des pouvoirs publics. En outre, ce forum réfléchit sur les modalités de mise en place d'un Programme d'Appui OSIM (le PRAOSIM) avec les Affaires étrangères et la DPM. A l'origine, le PRAOSIM devait être une sorte d'aide spécifique, de discrimination positive du

¹⁸⁵ Comité français de Solidarité Internationale.

¹⁸⁶ Missions interministérielles codéveloppement et migrations internationales.

fait du décalage entre ONG et OSIM dans l'accès aux financements. Le projet est devenu un dispositif à trois niveaux : renforcement structurel des OSIM (formation des cadres etc.), mise en place du FORIM (site internet, aide logistique...), et financement des projets. Le FORIM est installé dans les locaux du CRID. Il représente aujourd'hui environ 600 organisations. Bien que le changement de gouvernement n'ait pas affecté son fonctionnement, son avenir reste tributaire de la volonté politique gouvernementale.

2. LE POSITIONNEMENT DES ONG

Un grand nombre d'ONG gravite autour des OSIM. Elles interviennent en tant que bailleurs, aides techniques ou encore observateurs. L'intérêt des ONG pour les OSIM est ancien. Un colloque de la FASTI¹⁸⁷ datant de 1992 porte sur la thématique [FASTI, 1992]. Dans leur grande majorité, ce sont des organismes travaillant sur la vallée du Fleuve Sénégal qui se sont intéressés aux opérations menées par les migrants à partir du Sud : l'Institut Panos, le GRDR, Enda. Les autres, à l'instar du CCFD, sont des structures qui ont d'abord travaillé sur la problématique migratoire à partir de leur insertion en France.

Deux ONG sont à la pointe de la collaboration avec les migrants : le CCFD et l'Institut Panos. Nous avons choisi ces deux associations pour leur profil différent et pour leur collaboration avec les OSIM marocaines.

2.1. Le CCFD

Le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement fut fondé en 1960. L'immigration est, depuis sa création, l'un de ses terrains d'opération privilégiés. L'association milite pour l'extension de la loi 1901 aux étrangers et soutient diverses associations d'Africains. Son action est basée depuis le début sur le principe du « faire faire ». Elle développe une démarche pédagogique. Cette culture place naturellement le CCFD sur le terrain de l'aide au projet. Le programme « Migrants » mis en place en 1976 permet d'impulser des projets portés par les immigrés. A partir de 1981, l'association lance une campagne « *Solidarité : rien ne changera dans le Tiers Monde si rien ne change chez nous* ». Entre 1983 et 1986, le CCFD soutient 70 projets de réinsertion. Il se rapproche du GRDR. Depuis 1990, le programme « migrant » du Comité s'articule autour de trois axes : l'intégration, la lutte contre le racisme et le soutien des projets dans le pays d'origine. Le

¹⁸⁷ Fédération des associations de soutiens aux travailleurs immigrés

premier volet concerne la défense des droits et de l'insertion dans la société d'accueil. A partir de 1995, le Comité se désengage rapidement de la thématique de l'insertion sociale pour se concentrer sur le soutien des projets de retour. Le second volet est axé sur le regard que la société porte sur les migrants : mise en valeur de leur apport pour la société d'accueil, travail avec les canaux de la communication et des médias (23% du budget). Le troisième volet a évolué sous l'influence des activités des migrants. L'accompagnement des projets de retour est devenu un soutien des projets de développement, sans retour. Leur méthodologie de travail est similaire à celle de M/D : les projets sont conduits conjointement en partenariat avec les associations de migrants ici et les AVD là-bas. Ils traitent avec des migrants marocains, maliens, algériens, tunisiens, cambodgiens et vietnamiens. Leur action inclut un volet formation des migrants et des villageois. En 2000, l'association a soutenu 56 projets dans les trois volets du programme Migrants pour 3 744 000 F.

Le CCFD appuie M/D depuis 1993. Il s'agit de l'une des premières OSIM marocaines passant par une ONG française pour accéder aux financements publics. Le développement de « Migrations et Développement » a entraîné un changement de rapport entre les deux institutions, toutefois, leur collaboration privilégiée se poursuit. Le comité soutient par ailleurs IDD pour la mise en place d'un réseau d'associations de migrants.

Sur le plan politique, le CCFD est l'une des ONG les plus militantes en faveur d'une reconnaissance des OSIM. Elle revendique en particulier pour les OSIM un accès aux cofinancements publics en partenariat avec les OSI, les moyens d'une meilleure concertation et de structuration des associations de migrants et enfin une reconnaissance sociale du rôle des migrants en matière de développement. L'implication plus systématique des migrants dans les opérations de développement, notamment dans le cadre de la coopération décentralisée devrait favoriser l'intégration. Plus généralement, le CCFD milite pour un « droit à la mobilité », condition d'expression d'une « double citoyenneté ». La structure est présente depuis 1997 dans les instances de réflexion pour la représentativité des OSIM. Le CCFD s'est positionné en centralité nodale dans le réseau des ONG de la coopération internationale. Elle est à la tête de la coordination Sud et du CRID qui héberge le FORIM. Nous verrons par ailleurs que le CCFD coordonne le PCM du Ministère des Affaires étrangères. En d'autres termes, le Comité se positionne en intermédiaire entre les OSIM, les pouvoirs publics et les autres ONG. Cela ne va pas sans créer une relation de dépendance qui pourrait nuire à terme à l'émergence des OSIM en tant qu'acteur autonome du développement.

2.2. L'institut Panos

L'institut Panos est une organisation internationale créée en 1986 par le journaliste biologiste Jonathan Tinker. Le bureau de Paris est ouvert la même année. Charles Condamines est à sa tête. Sa zone d'action privilégiée est la région du fleuve Sénégal. L'institut Panos n'est pas à proprement parler une ONG de développement. Il s'agit d'un organisme de recherche-action et de lobbying dont la thématique privilégiée porte sur l'aménagement du pluralisme dans les médias. Sa démarche consiste à mobiliser des acteurs, mettre en relation coopérants, médias, associatifs, chercheurs afin de susciter une dynamique et de l'analyser en vue de l'ajuster. L'institut est ouvert dans un contexte particulier. Le retour de la gauche au pouvoir rénove le discours sur le codéveloppement. L'institut prend position contre l'idée d'une corrélation entre développement et maîtrise des flux.

Panos a développé le programme « Migrations et Coopération internationale » de 1992 à 1997, destiné à analyser l'implication des migrants dans le développement de la région de Kayes et de la vallée du fleuve Sénégal. Ce programme fut inauguré par le colloque « Immigration et développement au Sahel », à Evry, en juillet 1992. L'année 1997 marque un tournant. Charles Condamines quitte l'organisation. Reynald Blion est recruté au poste de chargé de mission. Une ouverture en direction de l'Amérique et de l'Asie du Sud-Est est opérée en 1998. Le séminaire intitulé « Immigrés, acteurs du développement Nord/Sud ? » débouche sur la définition en 1999 de nouveaux axes de travail. Le nouveau programme est intitulé « MIDEIP » (Migration, Développement et Intégration Pluriculturels) qui vise à « *promouvoir les valeurs ajoutées introduites par les personnes issues de l'immigration dans le développement des sociétés du Sud et du Nord*¹⁸⁸ ». Il est assorti de quatre objectifs spécifiques : le soutien de la production scientifique, la formation de cadres et la structuration des associations de migrants, faire connaître le savoir-faire des migrants, diffuser une image positive des migrants par le biais des médias. Ce programme soutient la poursuite de la recherche sur la thématique¹⁸⁹, la formation et le renforcement des structures de développement portées par les migrants, les actions de lobbying en direction des leaders et relais d'opinion, la diffusion et valorisation tous azimuts des porteurs de projets. Selon Panos, le premier impact est structurel, il concerne la formation de la vie associative au Sud. De là, il y a un besoin de professionnalisation et de structuration des OSIM. Cela améliore l'efficacité des actions, une autonomisation vis-à-vis des ONG et un accès aux financements. Ce point de vue est

¹⁸⁸ Audition Panos, Groupe de travail OSIM et développement, CCD, p. 241.

¹⁸⁹ Voir l'ouvrage « D'un voyage à l'autre », dirigé par Reynald Blion

rappelé à plusieurs reprises dans les débats du groupe OSIM du CCD. La formation est plus importante que l'aide au développement local. Le MIDEIP est financé par une enveloppe de huit millions de francs par an sur trois ans. Le programme porte sur treize Etats d'immigration et d'émigration. Côté Maroc, M/D, EMCEMO et IDD sont concernés. L'idée est de contreenir à l'image exotique/misérabiliste du migrant : il est soit travailleur, soit chômeur, soit islamiste. Les enfants ne se retrouvent pas dans ces clichés, qui alimentent une fracture. L'idée est de lier les médias du Sud et les médias alternatifs de l'immigration, avec les médias du Nord. Il s'agit de sensibiliser les journalistes et d'utiliser les médias comme un outil de développement. Outre le MIDEIP, Panos propose des bourses de missions d'expertises techniques depuis 1996. Ces bourses permettent à des porteurs de projets sélectionnés d'effectuer des séjours pour étudier la faisabilité d'un projet. Elles s'élèvent à 8000 francs en moyenne. Le CCFD et le Conseil régional d'Ile-de-France sont partenaires. Il s'agit, à notre connaissance, du seul dispositif qui s'adresse directement aux porteurs de projets, sans l'intermédiaire des OSIM. Attacharouk-France a pu en bénéficier pour un projet de construction d'un dispensaire. 45 immigrés ont pu en profiter entre 1996 et 2000, essentiellement originaires de fleuve Sénégal. L'institut est par ailleurs en train de mettre en place un projet sur les médias ethniques. Il consiste à les inscrire au sein d'un réseau afin de faire circuler les savoir-faire. Le volet migration s'est toujours inscrit en marge de la thématique générale de travail de Panos.

2.3. Ailleurs en Europe

En Belgique, la plate-forme du CNCD (Centre National pour la Coopération et le Développement) instaure le groupe « Migration Développement ». Il s'agit d'une coordination composée d'ONG, d'associations de migrants et d'experts avec une représentation à parité entre ONG et OSIM. Elle fait office de réseau avec pour objectif d'améliorer la visibilité des associations de migrants auprès des bailleurs de fonds et de l'opinion. Le programme est financé par la Direction Générale de la Coopération Internationale (DGCI) du Ministère belge des Affaires étrangères. La plateforme fonctionne sur la base de trois groupes de travail (recensement des associations existantes, formation et prospective) et d'un comité technique pour la réalisation des projets. Les ONG du CNCD entretiennent une attitude ambiguë. D'un côté, l'existence de cette plate-forme témoigne d'un réel intérêt pour les OSIM. Leur savoir-faire est reconnu. D'un autre côté, on observe un désengagement dans les travaux de cette commission. Ce désengagement met à jour des intérêts contradictoires. La mise à l'agenda des OSIM au sein

des politiques de codéveloppement pousse à leur reconnaissance. Dans le même temps, l'émergence d'une concurrence issue d'un milieu de non-spécialistes suscite des réticences.

3. L'ARTICULATION ENTRE LES ORGANISATIONS DE MIGRANTS LES ONG ET L'ADMINISTRATION

Nos observations nous permettent d'envisager les modalités d'articulation entre les pouvoirs publics et les communautés de migrants. En effet, nous avons vu que le leadership associatif est basé sur la capacité de traduire une information en fonction des contextes normatifs. Les leaders sont les principaux promoteurs du syncrétisme normatif transnational. Tout le problème des pouvoirs publics est, dès lors, d'établir des canaux de communication avec ces leaders. Leur reconnaissance (financière, juridique...) est une première étape. La création d'organes de concertation comme le FORIM en est une autre. D'une façon générale, les OSIM revendiquent une telle reconnaissance qui s'intègre dans la perspective d'une reconnaissance externe de leur légitimité transnationale. La diversification des ressources est leur raison d'existence.

Il a fallu quinze ans, à partir des premiers contacts pris par Charles Pasqua, pour construire de tels relais. Quels ont été les obstacles à une telle mise en réseaux ? L'absence de volonté politique est le principal obstacle. L'apprentissage du vocabulaire légal et bureaucratique et le défaut de légitimité qui en découle pour les organisations de migrants en sont un autre. L'administration ne peut communiquer en dehors d'un cadre communicationnel précis. Par exemple, un collectif n'a d'existence que s'il se dote d'une forme associative. De plus, le cadre communicationnel dépend du champ cognitif de l'administration. La communication et la négociation impliquent le partage d'une série de concepts et de conceptions. La notion de « développement » en fait partie. Enfin, la légitimation des organisations de migrants nécessite, au-delà des questions de vocabulaire, un certain degré de relations primaires entre les acteurs associatifs et administratifs. L'interconnaissance, la relation directe demeure une condition fondamentale de la crédibilité. Les OSI qui ont fait la jonction entre les fonctionnaires et les migrants ont joué un rôle essentiel dans la validation des compétences des OSIM. Ainsi ce processus de mise en réseau n'aurait pu se produire sans l'émergence des OSIM, qui possèdent aujourd'hui les caractéristiques pour un partenariat : une substance juridique, la maîtrise d'un vocabulaire sémantique et des relations dans l'administration.

Une fois la mise en réseau opérée, les pouvoirs publics cherchent à utiliser les réseaux transnationaux comme rouage de transmission de l'action administrative. Or, les acteurs non étatiques sont des acteurs autonomes qui cherchent à faire valoir leurs intérêts et leur propre référentiel. La politique en œuvre est un objet de négociation. Un processus de feedback se met en place. Le tout est de savoir dans quelle mesure ce retour est pris en compte par l'administration. Les dispositifs doivent être ajustés afin de mieux correspondre aux attentes des OSIM et des migrants afin d'améliorer leur mobilisation, mais cet ajustement ne doit cependant pas contraindre l'administration à abandonner ses visées principales. Par exemple, on peut considérer le passage de l'aide au retour sèche à l'aide au projet de retour dans les années 1980, puis à l'aide au projet sans retour dans les années 1990 comme le résultat d'un tel feedback. Aujourd'hui, le codéveloppement est déconnecté de l'aide au retour. Le retour, qui ne correspondait pas aux attentes des migrants, n'a pas mobilisé ces derniers, vouant à l'échec les dispositifs successifs. Le changement de contexte politique et économique a par ailleurs décalé l'inversion des flux migratoires sur l'agenda politique. L'un dans l'autre, retour et codéveloppement ont été disjoints.

L'autre problème concernant l'utilisation des organisations transnationales est le dévoiement des objectifs initiaux. Le travail de traduction des organisations altère la substance des conceptions initiales de l'administration. Par exemple, la femme est présente dans la plupart des discours et des programmes, en tant que sujet à dégager de l'asservissement de la coutume et de l'ignorance. Nous avons eu l'occasion d'aborder la place de la femme en milieu rural au Maroc. D'un côté, elle se positionne en agent et garant de la reproduction sociale. D'un autre côté, elle est le vecteur d'un changement social discret mais irrémédiable. Par exemple, un nouveau style de vie émerge avec l'introduction de nouveaux objets dans la maison : appareils ménagers, télévision... L'âge du mariage moyen connaît un recul sensible, la mixité sociale et géographique prend le pas sur la consanguinité. Les femmes sont les actrices d'un changement social « de l'intérieur ». La plupart des programmes de développement axés sur les femmes s'attachent à les faire sortir de l'espace domestique, par le travail ou l'alphabétisation. Les centres d'activité et de formation pour les femmes sont un des projets privilégiés. C'est le cas, par exemple, pour l'USAID dans la zone des Ida Ou Tanane. Afin d'être acceptés par la population, ces centres proposent, outre des séances d'alphabétisation peu suivies, des ateliers de couture ou de cuisine. La production, généralement de mauvaise qualité, ne se vend pas et, en dehors d'une boutique villageoise, il n'y pas de réseau de distribution. Le travail des femmes

ne rapporte rien. Leur formation de couturière (ou ailleurs de gardiennes de troupeau, de cuisinières) les renforce dans leur rôle domestique. Ces centres génèrent des effets inverses à ceux initialement prévus.

De même, on pourrait aborder les détournements d'une autre obsession développementaliste : la participation des habitants. Le codéveloppement est une stratégie aux finalités préétablies, ses outils, ses moyens et ses processus de décisions ne laissent qu'une courte marge de manœuvre aux habitants. Et, paradoxalement, la démarche ascendante et l'adhésion des populations sont des pré-requis récurrents dans les programmes¹⁹⁰. Ces projets introduisent des concepts dans la société agraire tels que « l'environnement », le patrimoine, la citoyenneté participative, et surtout colportent un nouveau rôle de la femme.

D'une façon générale, moins les référentiels correspondent, plus le dévoiement est sensible. Il aurait été intéressant d'étudier dans le détail la menée d'un projet pour observer les étapes de transformation et de comparer la conception de développement dont est porteur le projet au départ et à l'arrivée. L'administration doit accepter la fonction synchrétique de l'entre-deux. Cette fonction fait la particularité des réseaux transnationaux. Elle est à la fois gage de résultat sur le terrain et facteur d'incertitude quant à ces résultats.

Ce jeu entre les OSIM est rendu complexe par la présence des OSI dans le processus. Ces dernières ont joué le rôle d'intermédiaire dans la mise en relation. Le Programme Concerté Maroc, mis en place par le MAE (mission de la coopération non gouvernementale), offre un exemple d'une articulation de ce trio d'acteurs. Ensuite, l'avis du Haut Conseil à la Coopération Internationale sur la participation des migrants dans le champ de la coopération fournit un support d'analyse d'une convergence de vues.

3.1. Le Programme Concerté Maroc¹⁹¹

Le PCM n'est pas, à proprement parler, une politique de codéveloppement. Il n'a pas pour destination le développement des régions d'origine migratoires, mais la lutte contre la pauvreté. Il relève davantage du champ classique de la coopération. Cependant, ce

¹⁹⁰ Les fiches d'appel d'offre de la Commission sont disponibles sur http://europa.eu.int/comm/europeaid/tender/index_fr.htm ou sur le site de la DG dev.

¹⁹¹ www.pcm.ma

programme nous intéresse car il offre un des rares exemples de dispositifs intégrant OSIM, OSI et administrations.

Le Ministère des Affaires étrangères a mis en place le Programme Concerté Maroc (PCM), qui affiche la volonté d'intégrer les OSIM marocaines. Ce programme de la MCNG est destiné à renforcer les liens entre les sociétés civiles française et marocaine. Il fait suite aux revendications de l'année du Maroc, en 1999. Le plan se divise en trois composantes dont le coordinateur général est le CCFD : développement local, développement économique et développement institutionnel. Les 14 OSI françaises et les 35 structures marocaines du programme sont réparties dans les trois composantes. Chaque projet doit impliquer au moins une structure française et une structure marocaine. 15 millions de francs sont alloués à ce programme, dont 12 des Affaires étrangères. Les deux OSIM marocaines, IDD et « Migrations et Développement », sont présentes dans la première composante, « développement local » : IDD et ses partenaires pour le projet 10 bibliothèques, M/D, qui était déjà dans le comité de pilotage pour la préparation du programme, est associé au projet du GRET. La composante « développement local » est coordonnée par le CCFD. Le PCM n'est pas destiné spécifiquement aux OSIM, mais à renforcer les relations Nord/Sud des OSI, au sein desquelles les OSIM disposent d'une compétence naturelle. « Migrations et Développement » a participé à la phase de montage du PCM.

Le PCM offre un exemple de politique publique s'appuyant sur une ou plusieurs catégories d'acteurs (administrations, ONG, associations de migrants et associations villageoises) et traversant le transnational avant d'être mise en œuvre au niveau local. Le schéma ci-dessous synthétise le flux de politique publique généré par ce programme et passant par le biais des OSIM marocaines.

du coutumier. En outre, nous avons simplifié la chaîne de relation en occultant les relations transversales OSIM/AVD ou OSIM/pouvoirs publics.

Par ailleurs, ce schéma met en évidence la position intermédiaire des ONG et des OSIM. Les premières se positionnent en intermédiaire entre les pouvoirs publics et les OSIM. Elles ont un rôle à la fois de garant et d'entremetteur. Ce même rôle est dévolu aux OSIM vis-à-vis des collectifs de migrants. A souligner également la fonction particulière des OSIM, chaînon essentiel de liaison entre les contextes normatifs, mais aussi entre le niveau national et le transnational. Les OSIM sont utilisées comme sous-traitants du codéveloppement par les pouvoirs publics. On retrouve cette logique de « faire-faire » observée dans l'ensemble des relations entre les autorités publiques et les associations issues de l'immigration. Cette gestion du tissu associatif s'appuie sur un discours sur la participation, la nouvelle citoyenneté, et sur une pratique de délégation afin de diminuer les coûts, tant financiers que politiques, de l'action publique [Leveau R., Wihtol de Wenden C., 2001].

Ce schéma ne présente cependant que des flux descendants. Les différentes catégories d'acteurs sont représentées comme les rouages d'un programme de coopération. Or, dans les faits, les acteurs non étatiques, de par leur positionnement, négocient leur participation et influent sur les flux. Pour être complet, il faut donc examiner le « feedback » des acteurs non étatiques. Le Haut Conseil à la Coopération Internationale, instance de concertation Etat/OSI/OSIM, offre, dans un tout autre contexte, un exemple d'un tel « feedback ».

3.2. Le Haut Conseil à la Coopération Internationale

Le Haut Conseil à la Coopération Internationale est un exemple d'instance de concertation qui permet un alignement des référentiels entre les OSIM, les OSI et l'administration. C'est l'un des organes créés dans le cadre de la politique de codéveloppement (10 février 1999). Sur le modèle du Haut Conseil à l'Intégration, il s'agit d'une instance de conseil auprès du Premier Ministre. Sa création est inspirée des recommandations de deux rapports qui ont alimenté la réflexion de la réforme de la coopération à la fin des années 1980 : en 1989, le rapport Denis Samuel-Lajeunesse et, en 1990, le rapport de Stéphane Hessel. Le Haut Conseil, présidé par Jacques Pelletier depuis décembre 2002, est composé par des élus, des chercheurs, des partenaires sociaux et des représentants d'OSI et d'OSIM. Le texte qui institue le Haut Conseil prévoit d'inclure « *les personnes appartenant aux collectifs d'organisation de migrants, chargées de leur intégration en France, en liaison avec le pays d'origine* ». Le pôle migrant est donc inclus d'emblée dans le champ de compétence du Conseil.

En son sein, est constitué un groupe de réflexion « Flux migratoires et développement »¹⁹². Il est à l'origine d'un avis du 22 janvier 2002 intitulé : « *Le rôle des migrants, élément essentiel d'une nouvelle politique de coopération* », précédé d'une note sur les obstacles qui affectent les OSIM (10 octobre 2001). Il va nous permettre d'éclairer un mode d'articulation d'acteurs. Ce texte est caractéristique d'une vision qui émerge aux confins de l'interaction ONG/pouvoirs publics/OSIM. Il ne reflète pas la position d'un groupe d'acteurs, mais plutôt d'un consensus. Ce texte s'inscrit pleinement dans la logique du codéveloppement tel qu'il a pu être exprimé par Sami Nair [Nair S., 1997, p.47 et s.]. La lecture du contexte et des causes du phénomène migratoire sont identiques : le besoin de main-d'œuvre des pays du Nord, le déficit démographique, la pauvreté du Sud. De même, les carences de la gestion des flux migratoires sont pointées : la fuite des cerveaux et le manque à gagner des transferts mal orientés. Enfin, le document insiste sur les effets pervers de l'immigration zéro : les tensions qui brident le processus d'intégration, le creusement des inégalités Nord/Sud... De même, les orientations proposées ne s'opposent pas au maintien de la politique de codéveloppement : refuser d'une aide au retour autre que basée sur le volontariat, généraliser du modèle du PDLM, faciliter la facilitation à l'intégration des migrants en accordant un statut de « développeurs » aux personnes engagées dans un projet, introduire un dialogue à la fois interministériel et avec les Etats du Sud, et la mise à disposition d'outils facilitant la capacité d'investissement des migrants dans leur pays d'origine. La nécessité de la circulation est reconnue, toutefois, le niveau d'ouverture et ses modalités ne sont pas abordés. Tout en évitant les pierres d'achoppement, ce texte s'inscrit dans le vocabulaire et le référentiel institutionnel.

Cependant, l'avis met l'accent sur deux points qui montrent l'influence des migrants et des ONG : le statut du migrants-développeur et la relation dans le développement/intégration. Tout d'abord, la conception de l'acteur de développement est assez proche de ce que nous avons observé sur le terrain. Ce dernier est défini comme étant un « passeur » ; la double inscription est une double compétence qui ne peut s'exprimer que dans la circulation. Ainsi, la liberté de mouvement est la toute première revendication de ce texte : les développeurs demandent un visa de longue durée, analogue au visa « RESEDA » des personnes âgées, plus des bourses et une protection juridique et politique. La seconde revendication est le

¹⁹² Présidé par S. Hessel, le groupe est composé de A. Adjeoda-Ivon, E. Assidon, G. Cohn-Bendit, J. Lahoussain, G. Massiah, D. Soumaré auxquels se sont joints S. Assidon (Transparency International), F. Benaboud (Centre Nord/Sud, Conseil de l'Europe) R. Blion (Institut Panos), J-L. Boppe (MAE/MCNG), J. Freyss (MICOMI), J-M. Hatton (CCD), N. Martin (DPM), J. Meimon (Cabinet du Ministre délégué à la coopération internationale et à la Francophonie), Michèle Ooms (MAE/DGCID), J-M. Redon (MAE/MCNG), M. Telhine (Mémoire active), et Cyril Wolmark (GISTI).

corollaire de la liberté de circulation, à savoir l'inscription du migrant-développeur dans un espace juridique, relationnel et institutionnel légitime. Il s'agit d'extraire l'acteur de développement de l'anonymat suspicieux des réseaux. Le texte suggère l'insertion de la problématique migration/développement dans les accords de coopération (ACP, accords bilatéraux...) et dans les programmes de coopération (FSP).

Enfin, le lien intégration/implication est un motif récurrent des discours des OSIM et OSI. L'intégration est assimilée à un processus de communication, à une question d'image. En l'occurrence, l'idée d'une campagne d'information à grande échelle sur les activités des migrants-développeurs afin de peser positivement tant sur l'endodéfinition des immigrés que sur l'hétérodéfinition de la société d'accueil. Nous émettrons une critique de cette idée dans une section ultérieure.

Ce texte est donc caractéristique de l'articulation entre les différents acteurs. Il constitue un exemple d'une étape dans le processus qui transforme le concept du développement en projets sur le terrain. Ce même processus articule les logiques territoriales de contrôle et les logiques transnationales de circulation. Le codéveloppement n'est donc pas un terme figé. Il est fonction de la diversité des référentiels et des intervenants.

Afin de clore le tour d'horizon des acteurs non étatiques qui se sont réappropriés la notion, il convient d'analyser le rôle des collectivités territoriales dans le cadre de la coopération décentralisée.

4. LES COLLECTIVITES TERRITORIALES : INTERET OU DESINTERET ?

Les collectivités territoriales développent des programmes avec le Sud depuis les années 1970. Toutefois, ce n'est qu'à partir du début des années 1990 que leurs compétences sont clairement définies en ce domaine. Nous avons choisi de travailler sur le cas du jumelage entre la ville de Figuié et le département de la Seine-St-Denis, qui est le seul en France à inclure une OSIM marocaine. A partir de cet exemple, nous verrons quel est l'état des lieux de la place des migrants dans la coopération décentralisée.

4.1. La coopération décentralisée en France

Le principe du jumelage entre communes de deux Etats différents s'est répandu au sortir de la deuxième Guerre Mondiale. Il s'agissait alors de sceller la paix entre la France et l'Allemagne « par le bas », en créant suffisamment de liens entre les populations. Les

premiers partenariats avec des communes du Sud apparaissent dans les années 1970, dans un contexte de tiers-mondisme et de non-alignement. La Fédération Mondiale des Cités Unies (FMCU) encourage les partenariats Nord/Sud. En 1970, paraît le « manifeste de la nouvelle coopération ». Trois ans plus tard, la charte de Dakar insiste encore sur l'importance des jumelages pour le développement. La FMCU a appelé les villes à consacrer 1% de leur budget d'investissement pour les pays en voie de développement. De même, le Ministère des Affaires étrangères met en œuvre au moins deux programmes de coopération dans les années 1980 intégrant la participation des municipalités : le « programme solidarité eau » en 1984 et le programme « solidarité habitat » au début des années 1990.

L'article 65 de la loi de 1982 sur la décentralisation définit les prérogatives des collectivités dans ce domaine. Le jumelage entre la région Nord-Pas-de-Calais et Saint-Louis au Sénégal ouvre un chapitre de la coopération décentralisée, Belfort signe un partenariat avec une ville algérienne en 1983 [Butzbach E., 1992, p.61]. Tout au long des années 1980, les expériences vont se poursuivre et les prérogatives légales vont s'élargir. Le triangle Mali-Mauritanie-Sénégal fait, une fois de plus, office de laboratoire de la coopération française [Daum C., 1998a.]. La loi dite ATR (Administration Territoriale de la République) du 6 février 1992 définit pour la première fois, dans son titre IV, le cadre de la coopération décentralisée¹⁹³. Il s'agit de la première formalisation juridique, qui reste très courte, alors que la coopération décentralisée est déjà riche de dix années d'expérience. Elle peut prendre diverses formes : jumelages ou relations d'amitié avec des collectivités territoriales étrangères, aide au développement et action humanitaire, généralement en collaboration avec des ONG, coopération technique (expertise technique, projets scientifiques), promotion de la coopération économique, gestion commune de biens et de services, coopération transfrontalière.

Avec la mise en place de la politique de codéveloppement, les pouvoirs publics essayent de jouer la carte de la coopération décentralisée pour dynamiser le processus de développement au Sud. En octobre 1997, les ASCI (Assises de la Solidarité et de la Coopération Internationales) et le livre blanc publié à cette occasion font mention du

¹⁹³ La définition française de cette expression diffère de la définition européenne. La loi ATR restreint la coopération décentralisée aux partenariats entre collectivités territoriales. La circulaire de 1994 du Ministère de l'Intérieur relative à la coopération entre les collectivités françaises et étrangères la définit comme : « *la relation entre des collectivités territoriales françaises et des collectivités territoriales étrangères. Cette coopération concerne aussi bien des initiatives communes à l'extérieur de la France que sur le territoire national dès lors que des collectivités territoriales étrangères y participent* ».

concept de « coopération de société à société » : la coopération n'est plus seulement une affaire d'Etat.

4.2. Le jumelage entre la ville de Figuig et le Conseil général de la Seine-Saint-Denis

Le jumelage entre la Seine-St-Denis et Figuig retient plus particulièrement notre attention puisque c'est la seule expérience associant les immigrés issus de la ville partenaire à travers une OSIM, la Fédération des associations de développement de Figuig-France (FADEF-France).

Le département compte 384 000 étrangers, dont 43 000 Marocains. 1500 familles sont originaires de Figuig, réparties sur une dizaine de communes. Le partenariat fut initié par un élu de Stains qui était en contact avec une association de ressortissants de Figuig. Cette ville se situe à l'Est du Maroc, à la frontière avec l'Algérie. Figuig est une ville-étape sur la route vers l'Algérie. Ce fut longtemps un relais à la fois commercial et migratoire entre les deux pays. Sous le protectorat, l'émigration vers les plaines agricoles algériennes est devenue une ressource importante pour l'oasis. Après l'indépendance, la fermeture de la frontière liée au conflit maroco-algérien a bouleversé le système économique local. Les réseaux migratoires se sont alors orientés vers la France. La ville est divisée en sept « ksour¹⁹⁴ », dont le plus important est Zenaga. En France, les ressortissants de Figuig ont reconstitué cette division spatiale en fondant sept associations. A Stains, est situé le siège de la plus importante de ces associations : l'association Zenaga pour le développement. La municipalité a une certaine expérience de la coopération et du travail avec les associations. La ville a pu ainsi bénéficier de l'installation d'un système hydraulique sous la direction de OXFAM.

La création de la première association de développement survient au début des années 1990. Sa première action consiste en la réfection d'une rue de Zenaga. OXFAM soutient un projet agricole de plantation de palmiers. La municipalité s'y est associée en fournissant la logistique. Le fonctionnement de l'association révèle la perte d'influence de la Jemaa. Les jeunes se soulèvent contre l'autorité des aînés. En parallèle, les migrants se structurent indépendamment des conflits à Figuig. Les émigrés de Zenaga qui comptent de nombreux retraités fondent une association consacrée aux problèmes de cette génération qui pratique des allers-retours fréquents entre les deux rives. Les associations de migrants des autres

¹⁹⁴ Pluriel de « ksar », quartier, hameau.

Ksours sont dédiées à la vie de la communauté en France (clubs de foot, manifestations culturelles, fêtes...) Des binômes entre associations de Ksar ici et là-bas se forment. Les associations de migrants sont très vite intégrées à la vie politique de Figui, étant utilisées comme relais électoraux. En 2000, peu avant l'accord de partenariat entre Figui et la Seine St-Denis, le paysage associatif est à la fois fortement structuré mais également fragmenté : une fragmentation géographique (entre Ksours) et générationnelle. Les jeunes ont eu un rôle décisif dans la création de la fédération. En août 2000, les jeunes émigrés et marocains impliqués dans l'une des associations se sont réunis en dehors de la présence des « aînés ». A l'issue de la rencontre, fut constitué un réseau informel qui a servi de pont entre les associations, faisant circuler l'information concernant les activités respectives. Le jumelage a également servi de pression fédérative. La collectivité a demandé aux migrants de se présenter sous un visage commun et cohérent. La FADEF France fut donc créée en 2001. Aujourd'hui, la ville compte 43 associations locales constituées en fédération, la FADEF, dont le président est un élu de la municipalité.

Le protocole de coopération entre le Conseil Général et Figui a été conclu en janvier 2000¹⁹⁵. La rencontre des élus et des fonctionnaires a été le préalable aux premières actions. La première collaboration fut occasionnée par la création d'un réseau d'assainissement. La municipalité de Figui a coordonné le projet, les associations de base ont effectué les travaux, le syndicat intercommunal d'assainissement parisien a fourni le matériel. Le Conseil Général a mobilisé la direction de la culture, de la jeunesse et des sports, la direction des espaces verts et la direction des eaux et assainissement. L'objectif pour le Conseil Général est de créer une dynamique transversale entre les services, mais aussi des canaux de communication directs entre les services et les migrants.

L'action de l'UNICEF a motivé la formation de la société civile à Figui. La coopération avec la Seine-St-Denis a servi de support pour la structuration de l'OSIM des figuigi de la région parisienne. Les sept associations représentant les différents ksour en France se sont constituées, à la demande du Conseil Général, en fédération en février 2001. Le Conseil Général et la fédération signent une convention de partenariat en septembre 2001. La FADEF-France est associée à chaque étape des projets. Outre les réunions prévues par la convention, les contacts entre les membres et la chargée de projet sont hebdomadaires. Les migrants ont fait office de médiateur entre les ksour pour résoudre les rivalités éveillées par le projet d'assainissement. Tout le problème a d'abord été pour l'association de dépasser

¹⁹⁵ Le Conseil Général est engagé dans deux autres partenariats de ce type, l'un avec la Wilaya de Bechar en Algérie et l'autre avec le Mozambique.

ses rivalités internes et à s'ériger en médiateur. Les jeunes impliqués dans cette dynamique ont joué un rôle de pivot, à la fois en interne et avec les structures marocaines. Les enfants d'immigrés, dont certains étaient étudiants, ont construit un réseau qui transcendait les clivages sociaux et territoriaux. Dans le cadre des projets, les associations, en France et au Maroc, ont reçu directement 4000 euros de subventions, 2000 euros pour la mise en place d'un atelier d'écriture, et 9000 euros pour une salle informatique. Le problème de l'association a été de trouver sa place entre la municipalité et le Conseil Général. Aujourd'hui la fédération cherche à s'autonomiser du partenariat. Elle fut partie prenante des discussions du groupe OSIM et développement du CCD. Aujourd'hui, l'association est, avec « Migrations et Développement », l'un des référents auprès du Ministère des Affaires étrangères pour les OSIM marocaines. La FADEF-France pourrait bien poursuivre son action médiatrice dans le processus de structuration du paysage des OSIM marocaines. Elle est membre du réseau IDD depuis 2002, tout en restant dans les réseaux de M/D. Cette association est également très active au sein du FORIM.

Le partenariat Figuié/Seine-St-Denis est exemplaire pour avoir intégré les migrants issus des deux villes pour asseoir sa coopération. Mais cette attitude est-elle en passe de devenir la règle en matière de coopération décentralisée ?

4.3. La coopération décentralisée avec le Maroc

La coopération décentralisée franco-marocaine est assez dynamique. En termes de cofinancements accordés par le Ministère des Affaires étrangères, elle arrive en quatrième position après le Mali (9,5 %), le Sénégal (6,6 %) et le Vietnam (3,5 %), avec 3,4 % du total des cofinancements. De 1997 à 2000, le Ministère des Affaires étrangères a cofinancé 54 actions de coopération décentralisée avec le Maroc, pour un montant de 7,7 millions de F (soit en moyenne près de 25 % du montant total des projets) [Charasse M., 2000]. Une vingtaine de collectivités territoriales françaises ont été concernées (dont cinq conseils régionaux : Lorraine, Aquitaine, Champagne Ardennes, Limousin, Franche Comté, trois conseils généraux et une dizaine de communes et autres collectivités territoriales). Trois domaines d'intervention majeurs peuvent être retenus : le renforcement des compétences techniques, administratives et institutionnelles, la coopération universitaire et de recherche, et la formation professionnelle. On recense une vingtaine de partenariats entre collectivités

territoriales française et marocaine¹⁹⁶. Toutefois, aucune autre collectivité ne semble avoir fait entrer les migrants dans leur partenariat. En dépit des efforts des Cités-Unies pour encourager cette attitude, l'exemple de la Seine-St-Denis est une exception qui confirme la règle.

En 1999, les rencontres nationales de la coopération décentralisée insistent sur le rôle des migrants. Ils sont un support pour l'éducation à la citoyenneté. Les Cités Unies de France sensibilisent les autorités locales sur cette question. La coopération décentralisée avec le Sud est aujourd'hui une pratique répandue parmi les collectivités territoriales. Toutefois, la prise de contact avec des partenaires extérieurs n'est que très rarement guidée par la prise en compte de l'origine des populations installées sur le territoire. Sur la vingtaine de partenariats passés avec une collectivité marocaine, une seule inclut une OSIM : le jumelage entre la Seine-St-Denis et la ville de Figuig (voir ci-dessous). La région PACA soutient ponctuellement « Migrations et Développement », et intègre l'OSIM dans le rapprochement avec la Tunisie. Signalons l'initiative locale de Gennevilliers qui a été sollicitée par Attacharouk pour alimenter la bibliothèque du village. Le travail avec les migrants vivant sur le territoire de la collectivité n'est pas encore entré dans la culture de la coopération décentralisée. Ce constat est significatif de la carence des canaux de communication entre autorités locales et immigrés. Mais la collaboration bute également sur l'absence de volonté politique ou sur une conception qui assimile intégration et rupture avec les pays d'origine. A l'inverse, les élus qui ont accepté cette collaboration présentent la participation citoyenne comme une voie vers l'intégration. Ils reprennent le même type de raisonnement que celui de la politique de codéveloppement.

4.4. Ailleurs en Europe

Au Pays-Bas, les municipalités ont de larges prérogatives en matière d'incorporation des populations immigrées. La coopération décentralisée et le soutien des associations issues de l'immigration, et notamment des OSIM sont deux pratiques répandues. Les communes d'Amsterdam et de Rotterdam ont été les principaux partenaires d'EMCEMO pour la

¹⁹⁶ Belfort/Mohammedia ; Champagne-Ardenne/Oriental ; La Rochelle/Essaouira ; Loire-Atlantique/Agadir ; Mantes-la-Jolie/Rabat Agdal ; Provence-Alpes-Côte-d'Azur/Tanger Tétouan ; Romans s/Isère/Taroudannt ; Strasbourg/Fès ; Lorraine/Fès-Boulmane ; Maxéville/Immouzer du Kandar ; Aix-en-Provence/Oujda ; Vendée/Rabat ; Lyon/Agadir ; Lons-Le-Saunier, Sydom du Jura/Kénitra, Tanger ; Seine-St-Denis/Figuig ; Marseille/Casablanca, Rabat, Meknès, Agadir ; Rhône-Alpes/Rabat-Salé-Zemmour ; Aquitaine, Bordeaux/Casablanca ; Midi-pyrénées/Fès-Boulmane ; Sète/El Jadida ; Suresnes/Marrakech ; Clermont Ferrand/Marrakech ; Corse/El Haouz ; Poitiers/Azrou.

préparation de la conférence de Tanger, en 1996. En Espagne, le CODENAF a profité des liens existant entre l'Andalousie et la région du Nord marocain. En Belgique, Gaia Danese signale le cas de Schaarbeek, près de Bruxelles, qui collabore avec une OSIM belge, AMOS [Danese G., 2000, p.446]. La commune de Molenbeek offre un exemple de coopération décentralisée incluant les populations immigrées de la ville. Molenbeek se situe dans la périphérie ouest de Bruxelles. C'est une ancienne commune ouvrière dont 60% de la population est d'origine marocaine. Le partenariat s'est noué en février 2002 avec la commune de Sidi Ziane (Oujda). L'initiative fut lancée par une association de personnes originaires de cette région. Deux projets sont en cours. Le premier concerne la construction d'une coopérative agricole de traitement du romarin dans une perspective de commerce équitable, le second concerne la mise en place d'un centre d'accueil pour les enfants. Les projets sont cofinancés à part égale entre les deux communes. Un projet de construction d'une maison pour les femmes est également prévu. L'association « Molenbeek-Oujda », à l'origine du jumelage, est une OSIM constituée par des personnes originaires du Nord-Est marocain. Certains membres sont proches des institutions communales puisque le président est un ancien employé de la commune et l'une des membres est la femme de l'échevin des sports. Le bourgmestre est président d'honneur. Ce jumelage est le résultat de l'ancrage de personnes d'origine étrangère en Belgique. Les migrants s'appuient sur leurs réseaux d'ici pour agir là-bas. L'autre enseignement tiré de cette expérience est l'accent mis sur le bénéfice que peuvent en retirer les résidents d'origine marocaine en terme d'intégration.

Pour les Marocains, ils ont besoin de reconnaissance. Ils se sentent frustrés par rapport à leur pays d'origine. Ils souffrent de racisme ici et sont traités de profiteurs là-bas. Le jumelage amène des projets concrets. Ils en retirent un soutien psychologique, ils retournent avec plus de fierté et de considération. Ils sont mieux dans leur tête. On peut parler d'intégration car ils sont mieux là-bas. Pour ceux qui ne sont pas Marocains, ils vont à la découverte du « pays d'origine ». Le jumelage permet la compréhension de l'immigration. Les gens portent un autre regard sur ces populations. La méconnaissance, c'est le terreau de la peste brune. Cela contribue à l'intégration de tous.

(Echevin des sports, de la jeunesse, du tourisme et du protocole, Molenbeek, janvier 2003).

Le jumelage serait dès lors produit et producteur d'intégration.

En dépit des efforts soutenus par la perspective du codéveloppement, la coopération décentralisée en lien avec l'immigration reste balbutiante. Elle ouvre cependant des biais de communication entre les autorités locales et les populations immigrées qui sortent des

schémas habituels du traitement d'une population marginalisée. Les relations se font sur le thème du développement, déconnecté du contrôle des flux ou de la question de la légitimité du séjour. D'une façon générale, la politique de codéveloppement a le mérite de penser le migrant autrement. Elle ouvre sur la dualité de son existence, sur un mode positif.

Nous avons, dans ce chapitre, explicité la façon dont la France et l'Union Européenne contribuent à structurer le paysage des associations de développement, leurs discours et leur référentiel. Au-delà de ce paysage associatif, c'est la structuration de l'espace transnational et ce qui y circule qui sont affectés par les programmes d'action politiques. Inversement, par le biais des associations, le transnational exerce une contrainte qui influe sur la conception et la réalisation de l'action publique. C'est sur ces deux points que nous concluons ce chapitre.

Tout d'abord, l'Etat est structurant. En France et en Europe, des instances de concertation, sommets, contre-sommets et groupes de discussion se sont multipliés pour édifier des canaux de communication. Les réseaux se sont donc constitués, avec leur lot de hiérarchies, de clans et de médiateurs. Les ONG tiennent une place particulière dans ce processus. D'un côté, ces dernières fondent leur action sur une approche participative efficace et novatrice. La valeur ajoutée des migrants dans le développement est un fait reconnu, en dépit des nombreuses réticences qui bloquent l'insertion des OSIM dans les réseaux de la solidarité internationale. En France, l'approche communautaire est critiquée par certaines ONG de la Coordination Sud¹⁹⁷. De surcroît, l'émergence des OSIM constitue une concurrence supplémentaire dans la course aux financements. Pour l'instant, certaines ONG comme le CCFD jouent la carte du parrainage pour servir d'intermédiaire entre associations de migrants et pouvoirs publics. Les pouvoirs publics ont mobilisé les réseaux qu'ils entretenaient au sein du champ de la coopération internationale. Les ONG, dont certaines sont actives depuis trois décennies sur le terrain des migrations, ont rapidement investi ce créneau, entraînant avec elles les OSIM.

Dans ce processus de structuration des réseaux transnationaux, les collectivités territoriales pourraient être amenées à jouer un rôle. Les politiques publiques tentent d'encourager les partenariats OSIM/collectivités dans le cadre des jumelages Nord/Sud. Cette réorientation

¹⁹⁷ La Coordination Sud (Solidarité Urgence Développement) regroupe les 100 principales ONG françaises afin de constituer un lieu d'interaction entre acteurs associatifs et pouvoirs publics, d'une part, soutenir le travail des ONG d'autre part.

est inscrite dans le rapport Sami Nair, elle est aussi à l'ordre du jour à la Fédération des Cités Unies. Toutefois, les collectivités locales ne jouent pas le jeu, hormis quelques cas isolés en France, en Espagne, aux Pays-Bas. La coopération décentralisée demeure une pratique déconnectée de la gestion de l'immigration. L'expérience n'a pas fait ses preuves et le lien entre développement et intégration n'est pas conceptualisé. Cette forme d'implication est davantage considérée comme un communautarisme suspicieux que comme une nouvelle citoyenneté. Toutefois, l'exemple de Figuié montre que ce type d'expérience est à même de créer de solides relais entre les collectivités territoriales et les migrants. Cette ouverture prometteuse fournit une base concrète pour une réflexion profonde sur la place des migrants dans la cité et l'intégration qui fait aujourd'hui défaut à cette échelle.

Enfin, à côté des pouvoirs publics, c'est la société civile issue de l'immigration dans son ensemble qui joue ce rôle structurant pour l'espace transnational. Les acteurs des OSIM sont aussi issus de cette société civile et ils en portent l'histoire. Mouvements ouvriers des années 1970, mouvement beur des années 1980 et mouvement de la « citoyenneté nouvelle » des années 1990, ce sont les trois âges de la « bourgeoisie » qui transparaissent à travers le paysage des OSIM. Celles-ci sont porteuses des idéologies, des discours et des pratiques qui donnent forme aux associations de l'immigration.

Les acteurs non étatiques du codéveloppement ne sont pas de simples rouages de la politique de codéveloppement. Par leur implication et leur réflexion, ils contribuent « par le bas » à modifier son référentiel. Ces acteurs proposent un codéveloppement détaché des impératifs de contrôle, avec un accent mis sur l'intégration des porteurs de projet au Nord. La définition initiale du codéveloppement évolue sous la pression des acteurs. Le codéveloppement, selon la définition donnée par les pouvoirs publics, est une politique de maîtrise des flux par le développement des régions d'origine. Selon cette acception, les migrants ne sont que des vecteurs des flux de développement, des instruments dotés d'un savoir-faire de la circulation transnationale. La réappropriation de la notion par les acteurs associatifs et les collectivités territoriales a débouché sur une inversion des centres d'intérêts du codéveloppement. Les migrants sont devenus l'objet principal des discours : leur intégration dans l'espace d'accueil par le biais d'une meilleure intégration dans l'espace transnational, une réappropriation de la circulation et la promotion d'un statut de médiateur est devenue l'intention première de ce codéveloppement « décentralisé ». Les projets et l'amélioration des conditions de vie au Sud ne sont qu'un moyen, un support. Les

deux versions sont à la fois complémentaires et antagoniques. L'une prône le contrôle des flux, l'autre la liberté de circulation. Les instances de concertation nouvellement créées ont permis aux points de vue de se confronter. Des compromis ont été dégagés. Les aides au retour sont suspendues, les pierres d'achoppement sont occultées. Dans le cadre des programmes, un dispositif en étage administration/ONG/OSIM/migrants se met en place. Le codéveloppement trouve ses marques.

Pourtant, sans la prise en compte de l'engagement transnational des migrants, sans la considération du pourquoi de l'implication dans le développement et de l'intérêt pour la mobilité, les migrants ne trouveront pas leur place dans la politique de codéveloppement. Nous souhaitons à présent mettre en perspective ces différentes conceptions du codéveloppement avec les résultats de nos recherches.

Chapitre 9 : Migration et codéveloppement : l'incompréhension

La notion de codéveloppement a connu une curieuse destinée. Au départ inventée par des tiers-mondistes pour repenser les relations Nord/Sud, elle fut dévoyée dans les années 1990 pour désigner une nouvelle politique migratoire, puis réappropriée par des acteurs de la coopération internationale pour réformer l'image de l'immigration. Notion devenue politique, elle a changé à la fois de géographie et de temporalité en fonction des acteurs et des stratégies. Elle dilate le champ des acteurs concernés, elle balance entre l'intégration des migrants au Nord, et le développement des régions du Sud. Elle élargit la temporalité du contrôle en ciblant les migrations futures. Le codéveloppement montre un présent incertain, quel est son devenir politique ?

Il est très difficile de mesurer exactement la justesse et les défauts de cette politique. On peut se demander s'il y a réellement une politique de codéveloppement. En comparaison avec le volet policier de la politique migratoire, ses moyens sont inexistantes. Elle est tout juste un discours accompagné d'une série d'expériences. Les budgets sont maigres. Les dispositifs sont ponctuels, locaux, loin de la vie des migrants en Europe. De même, la conception associative du codéveloppement, centrée sur l'intégration des migrants au Nord par le biais de leur implication pour le Sud ne peut être vérifiée sur une échelle suffisante pour conduire à une vérification empirique. Aussi, nous ne pouvons mesurer les effets de cette politique, mais seulement en critiquer ses intentions au regard de nos observations. Cet exercice peut paraître, à première vue, comme étant une spéculation académique. Il participe pourtant d'une réflexion générale sur la place de l'immigration dans la société qui s'inscrit dans le débat global du projet de société européen. Par ailleurs, ce débat a des effets immédiats sur la structuration de l'espace transnational dont la reconnaissance politique bénéficie directement aux acteurs. Derrière la question du codéveloppement, c'est de transnationalisme qu'il s'agit.

Ce chapitre sera donc axé dans un premier temps sur l'idée d'utiliser les flux de développement en compensation de la fermeture des frontières. Puis, dans un second temps, nous chercherons à dénouer les tenants et les aboutissants de l'assertion « implication dans le développement au Sud = intégration au Nord ».

1. LE CODEVELOPPEMENT, UN FREIN A L'EMIGRATION ?

Le codéveloppement, tel qu'il fut défini par le CERES au début des années 1980, était conçu comme le moyen de couper le cordon ombilical du colonialisme en refondant les relations Nord/Sud. Dans les années 1990, il est conçu comme l'instrument permettant de réaffirmer l'ordre étatique sur le désordre des flux migratoires actuels et, surtout, à venir.

L'introduction du développement conduit à long terme à un tarissement des flux s'il génère un alignement des niveaux de vie et des conditions d'existence. Mais il suscite dans un premier temps une forte dérégulation du tissu socioéconomique. De surcroît, la perspective d'un développement aligné sur le modèle européen alimente le désir de partir.

1.1. Développement et dérégulation

De nombreuses études remettent aujourd'hui en cause le lien de causalité entre le développement et le tarissement de l'émigration. Dès le début des années 1990, les recherches au sein de l'OCDE mettent en lumière les limites de cette idée : « *La différence de niveau de vie favorise l'émigration, elle ne constitue pas en elle-même une condition nécessaire et suffisante* » [Tapinos G., 1993, p.197]. On peut lire dans le rapport du SOPEMI 1993 : « *Le développement économique, la coopération internationale et les migrations ne se substituent pas les uns aux autres. L'ampleur des mouvements migratoires et les principales variables influençant la décision d'émigrer dépendent étroitement de la qualité et du type de développement en cours dans les pays d'émigration. De son côté, la coopération internationale ne peut pas remplacer une volonté soutenue d'assurer un véritable développement favorisant les créations d'emplois, la libéralisation de l'économie et la démocratisation de la vie politique et sociale. Enfin, le développement n'éliminera pas à court terme les mouvements migratoires, mais à moyen et à long terme il les rendra plus facile à gérer* » [SOPEMI, 1994 p.60]. Les travaux de Michael S. Teitelbaum sur le Mexique soulèvent un double paradoxe. A court et moyen terme le développement induit un bouleversement du tissu socioéconomique (exode rural, concentration de l'équipement productif, chômage, transformation des systèmes de valeur...) lui-même générateur d'émigration. La transformation du marché du travail induit de profondes transformations du tissu social. L'urbanisation de la vie en milieu rural permet aux individus de se dégager des cadres homogénéisants de la communauté. Les emplois sont diversifiés. La croissance du travail de type industriel, surtout dans le cadre d'entreprises multinationales peut être le moyen d'acquérir des compétences valorisables sur le marché du travail européen. C'est en ce sens que Saskia Sassen affirme que les multinationales sont des foyers de préparation à l'émigration [Sassen S., 2000]. Nous avons

pu l'observer dans la vallée du Souss où, d'un côté, les grandes exploitations modernes font venir de la main-d'œuvre du centre du Maroc et, d'un autre côté, les petits exploitants locaux abandonnent leurs activités pour aller gonfler les rangs des chômeurs dans les villes. Autre exemple : les plans d'ajustement structurels ont fortement restreint l'emploi public qui était le principal débouché des jeunes diplômés des facultés. Aujourd'hui, le secteur privé ne peut absorber les nouvelles promotions sortant des universités. Le pays n'a jamais connu autant de chômeurs diplômés : 85% des diplômés de moins de 25 ans et 45% des 25-35 ans sont dans ce cas¹⁹⁸. A long terme, le retour à l'équilibre socioéconomique et le rapprochement des conditions de vie et de salaire entre pays de départ et d'accueil restreignent les raisons de partir [Teitelbaum M. S., 1991].

Le second paradoxe que l'auteur soulève est celui qui oppose les politiques intérieures et extérieures des Etats du Nord. Il s'agit certainement là de la cause principale de l'échec de toutes les politiques menées en faveur d'une restriction des flux migratoires et d'une réduction du différentiel de pauvreté. Georges Tapinos évoque deux exemples concernant l'Europe. L'espace Schengen a eu pour effet d'intensifier les échanges intra-européens au détriment des échanges internationaux avec l'Afrique. Le second exemple est celui de la restructuration des marchés du travail qui génère un appel de main-d'œuvre légale et illégale [Montagne-Villette S., 1991]. Enfin, il faudrait évoquer le maintien de la dette qui génère un flux Sud/Nord important, ainsi que la gestion de la politique de coopération en fonction des intérêts politiques et des conditions objectives de pauvreté : les pays qui bénéficient de l'aide publique au développement ne sont pas nécessairement les plus pauvres. Le Gabon où est implanté Elf reçoit par habitant dix fois l'aide accordée au Mali [Condamines C., 1998, p.78].

L'évolution du phénomène migratoire hypothèque également le succès de cette politique. Les migrations internationales connaissent une diversification sans précédent. Les « couples » d'Etats formés après la décolonisation structurent de moins en moins le champ migratoire. Les foyers traditionnels de départ où sont mis en œuvre les dispositifs ne sont pas les foyers migratoires de demain.

Il y a donc de bonnes raisons de croire que le codéveloppement augmenterait la pression migratoire alors qu'il est sensé la saper. Le développement est d'autant plus générateur de flux d'émigration qu'il génère un alignement des conditions de vie.

¹⁹⁸ Source : enquête emploi, direction de la statistique, 1996.

1.2. L'alignement des modes de vie

L'idée selon laquelle un alignement des conditions de vie alimente, à court terme, l'émigration, s'appuie sur le fait que le choix d'émigrer ne repose pas uniquement sur des considérations économiques. En France, de nombreuses recherches rappellent que les facteurs d'émigration ne sont pas uniquement économiques [Chemillier Gendreau M. 1998 Wihtol de Wenden, 1999, Daum C., 1993, p.66, Gonin P., 1997]. A peine un immigré sur vingt vient d'un PMA¹⁹⁹ [Condamines C., 1998, p.78]. Les candidats sont animés par le désir d'ascension sociale. Pour certaines sociétés, le voyage correspond à un rite de passage à l'âge adulte, une épreuve sociale nécessaire [Adam A., 1977]... Nous avons vu que la migration est d'abord une question d'exploitation de l'Ailleurs. La dimension symbolique du différentiel de développement est plus importante que ses conditions objectives. Le désir d'émigrer est un construit social que le seul développement ne saurait déconstruire. Entre les conditions objectives et perceptions collectives de celles-ci, il est une nuance qui n'est pas relevée par le modèle du codéveloppement. Cette nuance est cependant directement observable sur le terrain : dans le Sud marocain, la quête du visa est toujours une préoccupation vivace, même dans les villages qui ont bénéficié de plusieurs projets récents [Lacroix, 1999]. L'apport du téléphone, de la télévision, de l'électricité, de nouveaux périmètres irrigués, d'une route ou d'un dispensaire ne dissipe pas les rêves de l'Ailleurs. Au contraire, ces éléments y préparent en accentuant la sensation d'accessibilité.

La conception tiers-mondiste du codéveloppement nous semble également porteuse d'une aporie. Il permettrait aux pays du Sud d'acquérir les moyens de leur indépendance. Or, le développement, qui propose le modèle occidental de société comme horizon, n'est qu'un avatar de cette dépendance sur un plan politique, économique, technique et philosophique. Le développement est un concept occidental, un processus par lequel devrait passer le Tiers-Monde pour atteindre le monde moderne. Cette conception du développement est inscrite en filigrane derrière les programmes publics. L'Occident se pense lui-même en tant que détenteur de la « Liberté » [Césari J., 1998] et le développement est conçu comme une libération. Dans ces conditions, quels choix de société reste-t-il aux populations du Sud ?

¹⁹⁹ Pays moins avancé

1.3. Les motifs réels du codéveloppement

Le modèle du codéveloppement est loin de prendre en considération toutes les dimensions du phénomène de l'émigration. A la question de savoir si le codéveloppement est une voie vers la maîtrise des flux, la réponse est non. Le coût financier trop élevé, le coût politique de la reconfiguration des relations Nord/Sud et le coût économique du manque de main-d'œuvre bon marché bloquent une réelle mise en œuvre de cette politique. Le codéveloppement est secondaire par rapport à des intérêts internes. Pour les sociétés du Sud, le développement comporte le risque du déséquilibre et de l'inachevé. La dépendance du Sud vient du fait que ses normes socioéconomiques ne sont pas exogènes. Accepter le développement comme perspective d'évolution induit un renforcement de cette dépendance. La politique de codéveloppement ne semble pas être à la hauteur de ses promesses. Mais est-elle réellement destinée à rénover la politique migratoire en tenant compte des intérêts des pays d'origine ? Ne cache-t-elle pas d'autres considérations politiques ?

Si l'intérêt en matière migratoire est à la fois coûteux et incertain, nous pouvons dégager au moins deux justifications politiques immédiates en faveur de la politique de codéveloppement.

Le codéveloppement entre dans une stratégie européenne globale de contrôle des flux migratoires. A ce titre, il est un moyen pour déplacer la responsabilité de ce contrôle dans le temps et dans l'espace : il permet de repousser l'obligation de résultat à long terme et de la faire porter sur les Etats d'origine. Il est aussi un instrument politique de pression sur les pays du Sud pour récompenser les bonnes volontés en matière de contrôle des flux d'émigration [Guengant J.P., 1996, p.25].

Par ailleurs, le codéveloppement allège le coût de la coopération internationale en intégrant les migrants qui doivent en supporter une partie. Inversement, il augmente les exportations vers les pays du Sud dont les besoins et les moyens vont en s'accroissant.

Le codéveloppement n'a jamais été vraiment considéré en termes d'intégration par les autorités publiques. Ce sont surtout les ONG et les collectivités locales qui ont investi ce terme. Nous pouvons essayer de répondre à cette problématique par le biais de la participation citoyenne.

2. LE CODEVELOPPEMENT, FACTEUR D'INTEGRATION ?

Le codéveloppement est un concept à tiroir. Si le tiroir de la maîtrise des flux semble posséder un double fond, qu'en est-il du tiroir de l'intégration ? Ce dernier est très rarement ouvert par les pouvoirs publics et il est totalement absent des dispositifs expérimentés comme le PDLM. Les ONG, les collectivités territoriales et les OSIM tentent toutefois de lui apporter un certain contenu. Après avoir essayé de comprendre le mutisme des pouvoirs publics face à cette thématique, nous chercherons à analyser ce contenu apporté par les acteurs non étatiques.

2.1. Intégration et maîtrise des flux : une incompatibilité

Les autorités publiques ne s'étendent jamais sur le lien entre intégration et développement. Le rapport Sami Naïr n'en fait que brièvement état, soulignant ses aspects positifs. En pratique, la question est absente des dispositifs mis en place. Aucune politique existante n'aborde vraiment la question.

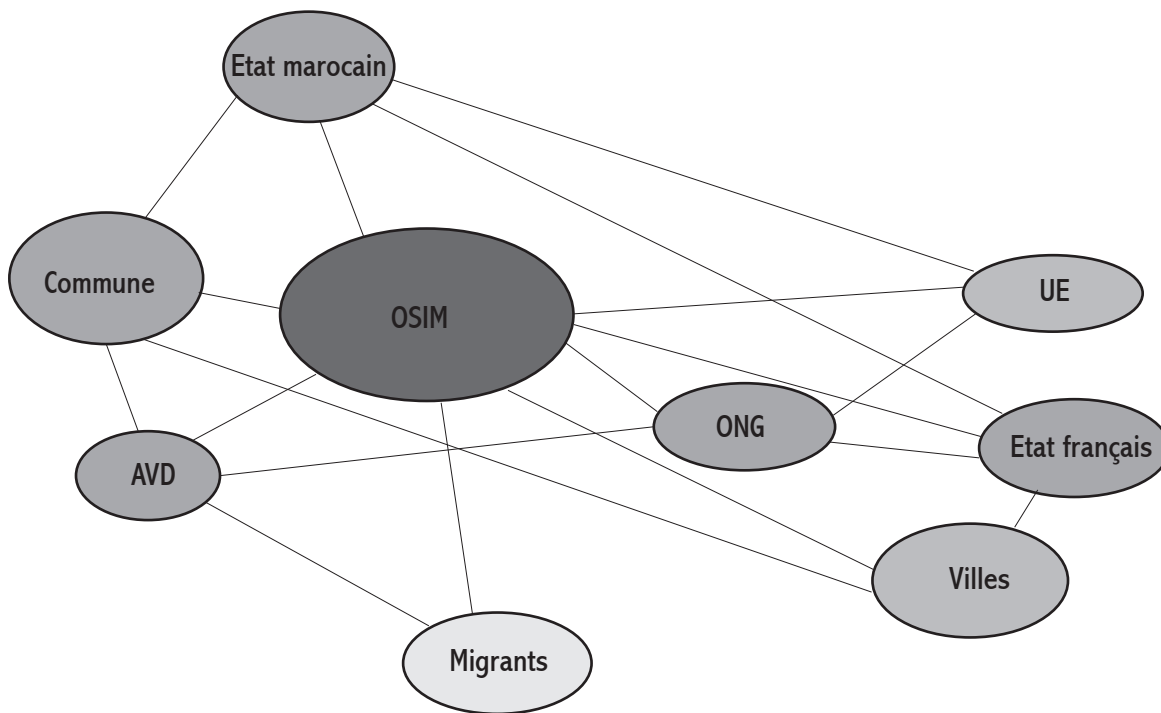
Elle est cependant abordée par le biais de la réinsertion dans le pays d'origine. Le codéveloppement est sensé proposer un dispositif sophistiqué d'aide au projet de retour. Le bilan en demi-teinte du PDLM rappelle la difficulté de mettre en place de tels dispositifs [Daum C., 1998]. La réinsertion est une perspective qui va à l'encontre de l'idéal migratoire de Mobilité. L'échec de ce type de dispositif a conduit les pouvoirs publics à déconnecter, pour l'heure, le codéveloppement de l'aide au retour. Le dispositif du CRPO, après la campagne de régularisations en 1998, n'a donné lieu qu'à 21 dossiers en 18 mois.

En fait, on peut considérer que cette question de l'intégration n'est pas compatible avec l'idée de maîtrise des flux. La reconnaissance d'un statut d'acteur du développement, avec toutes les implications que cela comporte en termes de liberté de circulation, ne pourrait être accordée à un grand nombre de personnes sans porter atteinte à un dispositif sécuritaire. Le codéveloppement est une soupape que l'on ouvre pour refroidir le mécontentement dégagé lorsque l'on cherche à endiguer les flux de personnes. Cette politique n'a pas pour objectif de changer la raison sociale de l'immigration. Nous avons vu que le système actuel reposant sur l'intermédiation des OSIM permettrait de mobiliser un certain nombre de migrants tout en limitant à une poignée de leaders déjà très mobiles cette reconnaissance publique. Les OSIM constituent une porte d'accès commode aux réseaux de l'immigration sans pour autant inscrire cette immigration au sein d'une structure formalisée, polarisée.

Tout le problème est de savoir si les OSIM ne font pas office de paravent. A propos des leaders associatifs de la communauté italienne de Belgique, Marco Martiniello remarque : « *Les relations institutionnelles entre l'Etat et la communauté ethnique à la faveur desquelles les leaders défendent les intérêts de leur groupe sont transformées en des relations personnelles entre ces leaders et des détenteurs d'autorité dans le système politique, à la faveur desquelles priment la recherche des intérêts personnels des premiers. [...] L'Etat dénature leur rôle, les neutralise et privatise leur action politique.* ». [Martiniello M., 1992, p.123]. Il semble qu'il en aille de même dans le contexte des OSIM marocaines. Les migrants sont absents des négociations. Leur rôle se résume à celui de clientèle des dispositifs d'aide au projet. A l'encontre des typologies admises (cf. le chapitre « méthodologie »), nous distinguons les OSIM des collectifs de base. La reconnaissance publique est une condition pour qu'un tel collectif accède au rang d'OSIM. Cette catégorie est une construction de politique publique. C'est la raison pour laquelle nous excluons les collectifs de migrants de la catégorie « OSIM ».

Shéma 6 : Agencement des relations d'acteur : la centralité des OSIM, la marginalité des migrants

Schéma 6



Légende : les degrés de la mise en relation



Acteur en relation avec :

- plus de 5 partenaires
- 5 partenaires
- 4 partenaires
- moins de quatre partenaires

Conception et réalisation graphique : Thomas Lacroix, Migrinter, 2003

Le schéma ci-dessus illustre cette marginalisation structurelle des migrants. Nous n'avons pas établi de lien entre les migrants et les collectivités territoriales européennes, pourtant relevé à travers l'exemple du jumelage Seine-St-Denis/Figuig. En effet, ce cas de figure reste une exception qui ne comble pas le fossé réel des relations entre les migrants et leur municipalité. Il faut donc souligner l'absence de lien entre les migrants et les pouvoirs publics en Europe. Les OSIM, intermédiaires exclusifs, font office de paravent qui permet

aux pouvoirs publics d'exploiter les flux transnationaux de développement sans pour autant reconnaître le rôle des migrants, et donc leur consentir une plus grande liberté de circulation. En effet, seuls les acteurs impliqués dans les OSIM bénéficient des moyens de cette circulation. On peut donc considérer que les OSIM ont permis de concilier politique de codéveloppement et fermeture des frontières. La majorité des petits porteurs de projets ignorent l'intérêt politique de leur savoir-faire. Leur compétence ne peut donc servir de point d'appui pour leur intégration. On peut toutefois nuancer cette assertion par certains contre-exemples comme Mohamed El Ayoubi. Quelques individualités utilisent leur implication dans le développement pour améliorer leur socialisation en Europe, et se rapprocher des pouvoirs publics. Toutefois, ces personnalités se démarquaient déjà par un positionnement social ou un savoir-faire en matière de leadership particulier qu'ils ont su exploiter. Nous pensons que le développement n'est pas, aujourd'hui, promoteur d'intégration pour l'immense majorité des acteurs qui n'ont qu'une implication ponctuelle dans un projet.

La situation est identique vue du Maroc, où ce sont les élites locales, via les AVD, qui font office de paravent. Cet isolement permet à l'Etat marocain de ne pas traiter avec les migrants, et donc de ne pas chercher un autre niveau de reconnaissance. L'isolement de la variable transnationale permet donc aux Etats d'exploiter les ressources de cet espace sans pour autant bousculer un ordre interne.

2.2. Intégration et codéveloppement : le point de vue de la société civile

La relation intégration/codéveloppement est soutenue et développée par les ONG et les OSIM afin de donner du sens à leur participation à cette politique. Ces organisations ne se retrouvent pas dans le volet « contrôle des flux » et préfèrent donner du corps et investir un volet « intégration ». Est-ce que cette relation se justifie ? Quels en sont les tenants et les aboutissants ? Cette idée n'est pas une évidence. Nous allons essayer de discuter ici de cette assertion.

Trois théories sous-tendent les explications du problème d'intégration. La première est la théorie du déficit : c'est le défaut de compétence et de maîtrise de l'environnement socioéconomique qui serait à la base du problème ; deuxièmement, la théorie de la discrimination dans laquelle ce sont les obstacles dressés par la société d'accueil qui posent problème (et notamment les obstacles à l'embauche) ; enfin, la théorie du différentiel qui postule un manque de capital d'information, une méconnaissance mutuelle. La thèse

défendue pour affirmer le lien entre développement et intégration relève de cette troisième idée. Le postulat sous-jacent de cette proposition est que la question de l'intégration serait d'abord une question de communication.

La tradition républicaine va à l'encontre de cette idée. Selon elle, le lien avec le pays d'origine est producteur de communautarisme et donc représente un obstacle à l'intégration. En fait, toute la question est de savoir si les appartenances sont exclusives ou non.

Ainsi, avant de discuter l'idée d'intégration communicationnelle, nous devons aborder cette question de la multiplicité des appartenances.

2.2.1. Le transnationalisme, une appartenance multiple

La théorie sur le transnationalisme va à l'encontre de la conception de la monoappartenance citoyenne. Une série de travaux sur la mobilisation des migrants dans un contexte transnational montre que ces derniers peuvent tout à fait intervenir sur plusieurs espaces publics, en exploitant ou non les ressources de l'espace transnational.

Pour Yasemine Nuhoglu Soysal, les migrants en Europe utilisent un corpus de droits à leur disposition détaché de leur appartenance citoyenne (les droits « postnationaux » comme les droits de l'Homme et les conventions de protection des immigrés) pour défendre leurs intérêts sur leur lieu de résidence.

Toutefois, cette auteure, s'ils constatent une participation politique complexe, ne se prononcent pas sur l'appartenance des migrants envers les lieux d'ancrage. Dans le cadre du programme « Transnational communities », une étude avance l'idée que les appartenances avec le pays d'accueil et le pays d'origine ne sont pas incompatibles car elles ne sont pas de même nature. Avec le pays d'accueil, le lien serait politique et national, tandis qu'avec le pays d'origine, il serait affectif et local. Cette assertion nous paraît un peu rapide. La mobilisation des réfugiés pour leur pays d'origine montre l'exemple d'une expression politique en lien avec le pays d'origine. Ensuite, ce n'est pas parce que ce lien est présenté comme « naturel », comme un lien « de sang » par les autorités du pays d'origine, qu'il est vécu comme tel par les migrants. Moustapha Belbah et Zoubir Chattou remarquent que la double nationalité est moins l'expression d'une double appartenance qu'une stratégie pour circuler entre deux espaces [Belbah M., Chattou Z., 2002].

Au regard de nos recherches, nous pensons que le transnationalisme permet aux migrants de construire une appartenance articulée. Le transnationalisme projette les migrants au sein d'un seul et même espace à facettes multiples. Le transnationalisme est la construction

d'une unicité, non pas d'une unité. L'unicité est une articulation de plusieurs niveaux dans un ensemble cohérent alors que l'unité serait la fusion des différents niveaux dans une entité homogène. Les transmigrants inventent une appartenance unique mais articulée comme tout citoyen devant se situer entre appartenances de voisinage, régionale, nationale, voire internationale. C'est en fonction du contexte que ce répertoire d'appartenances est mobilisé.

Si intégration il y a par l'implication dans le développement, c'est au sein d'un espace transnational. Les projets justifient et légitiment la présence des migrants en tant que passeurs de l'entre-deux. Les projets construisent une spatialité cohérente et servent de support de socialisation des migrants au sein d'une organisation transnationale identifiée et reconnue.

Du point de vue du registre républicain, le lien avec le pays d'origine est un frein à l'intégration. Nous affirmons qu'il n'en est rien si l'on considère que le niveau d'intégration est le transnational plus que le pays d'accueil. Le problème est donc de construire un « vivre-ensemble » entre ce niveau transnational et la société d'accueil. Selon les associations de migrants, les ONG et les collectivités intéressés par le codéveloppement, le maître mot de cette construction est la « communication ».

2.2.2. L'imagerie citoyenne

En quoi l'intégration peut elle être une question de communication ? Pour répondre à cette question, il nous faut revenir aux discours associatifs. Tout d'abord, nous avons vu que des programmes comme le programme MIDEIP ou les campagnes d'information du CCFD sont fondés sur l'idée que l'implication dans le développement pousse les sociétés d'accueil à changer de point de vue sur les migrants. Le statut de l'immigration serait donc conditionné à son image, à l'idée que l'on se fait de sa place, de son rôle. L'intégration serait donc une affaire d'image.

Ensuite, l'implication dans le développement permettrait aux migrants de se rapprocher de la sphère publique : « *Ainsi, en allant négocier telle ou telle subvention, tel ou tel local auprès de la municipalité ou d'autres collectivités territoriales, en portant auprès des pouvoirs publics nationaux, voire communautaires, certaines particularités de leur démarche en faveur du développement de leur pays d'origine, ces associations font émerger dans la vie de la cité au Nord de nouveaux acteurs et leur confère par ce biais une citoyenneté réelle, même si elle est limitée à un secteur précis* » [Blion R., 2000, p.116]. Ce type de discours justifie également la présence des migrants dans les opérations de jumelage. Ainsi,

l'implication dans le développement serait le support d'un rapprochement avec les pouvoirs publics, et donc d'une insertion dans un espace de citoyenneté.

Image et statut de l'immigration

Est-ce le statut qui fait l'image ou l'image qui fait le statut ? Les deux éléments sont étroitement liés. Les efforts des associations sont conduits en considérant cette dernière affirmation. Dans les faits, c'est plutôt la première qui prévaut. L'intégration est d'abord une question d'ascension sociale.

Tout d'abord, un frein politique obère le travail de l'image de l'immigration. Le paradigme actuel de l'immigré est un pôle structurant de l'identité nationale [Lacroix T., 2002]. « *Penser l'immigration, c'est se penser soi-même* » disait Abdelmalek Sayad [Sayad, A., 1999b]. L'image de l'immigration est instrumentale, prisonnière d'un carcan social.

On pourrait considérer qu'une reconnaissance de ce statut de développeur peut agir dans un sens positif sur la perception que les migrants ont d'eux-mêmes. Toutefois, le rôle d'acteur de développement ne peut être endossé que par une minorité de migrants. L'implication pour le village d'origine est tributaire d'une multiplicité de facteurs endogènes et exogènes : l'existence de réseaux solides dans la migration tournés vers le village d'origine, un contexte sociopolitique favorable au village, l'accès à des ressources diversifiées dans la société d'accueil... Il est peu de groupes migratoires répondant à ces critères. Tous les immigrés ne peuvent devenir acteurs du développement.

L'intégration par la citoyenneté

L'idée de lier intégration et citoyenneté est un héritage du discours sur la « nouvelle citoyenneté ». Ce concept a émergé des réflexions menées dans le cadre du mouvement des Beurs ?, dans les années 1980. Il recouvre l'idée d'une citoyenneté active, participative, centrée sur l'ici et le maintenant, une citoyenneté locale. Elle fut mise en avant pour justifier l'engagement politique des jeunes issus de l'immigration [Bouamama S. et al., 1992]. Elle propose une intégration par le politique pour contourner les blocages de l'intégration socioprofessionnelle.

Transposée dans le cadre du codéveloppement, cette idée se construit sur un triptyque développement/citoyenneté/intégration. Elle soulève un vaste questionnement. L'implication dans le développement peut-elle être assimilée à une forme de citoyenneté ? Peut-on considérer une implication sur un espace donné à destination d'un autre espace comme une forme de citoyenneté ? En d'autres termes, peut-on considérer l'implication

dans le développement comme une forme de citoyenneté transnationale ? L'analyse de la participation des migrants dans le développement de leur région d'origine va nous conduire à reconsidérer la définition de la citoyenneté.

Une acception classique de la citoyenneté, comme ensemble de droits et de devoirs liés à la nationalité, ne permet pas d'assimiler l'implication dans le développement comme une activité civique. Cependant, la recherche en science politique a ouvert cette définition restrictive pour permettre d'observer de nouvelles formes de citoyenneté, parmi lesquelles, la citoyenneté transnationale. Rainer Bauböck exclut l'idée d'une citoyenneté mondiale, déterritorialisée. Ce type de citoyenneté, dégagée des cadres territoriaux, s'exprimant sur un espace sans limite politique, ne serait ni possible, ni souhaitable. La citoyenneté démocratique ne peut se développer que sur un espace restreint, segmenté. Pour autant, l'auteur affirme que les communautés qui définissent ces droits dépassent les Etats-Nations. Une citoyenneté transnationale trouve donc son expression sur un espace limité tout en traversant les frontières étatiques [Bauböck R., 1994, p.19]. Toutefois, afin de s'accommoder de cette ouverture des espaces politiques, les Etats développent des régimes qui permettent l'adéquation entre les divers niveaux de citoyenneté. Selon l'auteur, l'admission de la double nationalité, ou le « *ius domicilii* », forme de *ius soli* qui ouvre des prérogatives à raison du lieu où le sujet réside, sont les deux principales adaptations. Le *ius domicilii* est tourné vers le futur, vers une intégration prévue et promise. C'est un principe d'inclusion dans les sociétés libérales [Ibid., p.32].

Cette conception du *ius domicilii* comme régime d'articulation entre les citoyennetés locales et transnationales rejoint donc l'idée d'une possible articulation entre citoyenneté et intégration. Citoyenneté transnationale et « nouvelle citoyenneté » convergent sur le plan de la participation et du local. On peut considérer que le soutien de la Seine-St-Denis en faveur des projets des Migrants de Figuiq fut mené en vertu de ce *ius domicilii*.

Jean Leca, à partir d'une analyse qualitative du point de vue des individus sur leur citoyenneté, s'est interrogé sur les caractéristiques qui fondent l'activité citoyenne [Leca J., 1986]. Celui-ci distingue deux types de citoyenneté : pour soi (citoyenneté attribuée et définie par la loi) et en soi (degré auquel une personne peut contrôler son destin en agissant à l'intérieur du groupe) [ibid., p.162]. L'auteur montre qu'il existe diverses échelles de citoyenneté : locale/nationale/transnationale, particulière/générale, affective/élective ; et divers niveaux d'engagement : publique/privé, conformiste/autonome, revendicatif/souscriptif [ibid., p.176-177]. Enfin, l'étude distingue trois conditions

permettant l'exercice de la citoyenneté : l'empathie (la capacité de se mettre à la place des autres pour comprendre leurs intérêts), l'impression de comprendre le jeu politique et la civilité. On peut, à partir de ces résultats, considérer l'implication dans le développement comme une citoyenneté « pour soi », élaborée dans un champ transnational. C'est un acte de la sphère privée en Europe et publique au Maroc, affectif, conformiste et souscriptif (car sollicité), mais néanmoins porteur de la revendication d'un statut.

L'éclatement de la notion dans son acception actuelle permet donc de considérer les projets de développement comme une forme particulière de citoyenneté. La citoyenneté peut alors se comprendre comme une forme de spatialité politique, c'est-à-dire un ensemble de codes propres à un espace politique. Si un individu partage sa vie entre plusieurs espaces politiques, les codes valables dans l'un ne le sont pas dans l'autre, les droits acquis dans l'un n'ouvrent pas à des droits similaires dans l'autre. L'exclusivité reste une propriété de la citoyenneté. En l'occurrence, nous pouvons soulever une série de remarques liées à la citoyenneté des acteurs du développement. Tout d'abord, leurs activités sont menées dans un espace à destination d'un autre espace. Ensuite, le volet européen des activités est reconnu comme forme de citoyenneté, parce que reconnu comme tel par les pouvoirs publics. Ici, la citoyenneté est synonyme d'interaction avec les institutions publiques. Enfin, la citoyenneté des démocraties modernes est communément conçue comme l'apanage de l'individu libre de ses choix au sein d'une communauté politique. Elle s'oppose à la sujétion. Or, l'implication dans le développement prend forme dans un contexte normatif coutumier. Il s'agit d'une citoyenneté empreinte de holisme. A l'éclatement de la notion correspondraient donc un fractionnement et une diversification des espaces publics.

Le fractionnement de la scène publique

Quelles sont les implications de la transnationalisation de la citoyenneté ? Penser l'implication dans le développement comme un acte de citoyenneté nous conduit à reconsidérer sa définition. Elle remet en question l'unité spatiale de l'activité citoyenne. L'implication s'exerce là-bas à partir d'ici. Il y aurait donc une pluralité d'échelles de la citoyenneté : locale et transnationale, et non plus seulement nationale. Pour Stephen Castles, à un ordre mondial hiérarchique correspond une citoyenneté hiérarchisée. Cette hiérarchie est interne et internationale. Il y a diversification des statuts : nationaux, citoyens

européens, denizens²⁰⁰, demandeurs d'asile, indigènes, minorité ethnique, migrants illégaux [Castles, S., 2000].

Outre un fractionnement scalaire de la citoyenneté, on assiste à un fractionnement de son contenu. L'implication dans le développement est une forme moderne des charges coutumières. Elle est toutefois reconnue comme une activité citoyenne dans l'espace d'accueil et ouvre, en tant que telle à une série de droits : reconnaissance, financements, mise en valeur. Certains revendiquent la reconnaissance du statut d'acteur de développement, et la création d'un titre de séjour particulier facilitant la circulation entre ici et là-bas. Nous avons vu que l'implication répondait à une normativité coutumière qui relève davantage de la sujétion que de la citoyenneté. Pour reprendre la terminologie d'Etienne Tassin, l'action des migrants se développerait dans un espace commun plutôt que public [Tassin E., 1991]. L'espace commun est un espace où le choix individuel se confond avec un tout social. L'espace public implique une certaine distance entre les choix individuels pour permettre aux individus de s'exprimer sans pour autant atomiser l'espace public²⁰¹.

Si l'on admet ce fractionnement, on peut dès lors se demander comment s'opère l'articulation entre les espaces publics et ses diverses échelles. Comment l'espace public d'un groupe conserve-t-il une certaine cohérence pour permettre la constitution d'un « vivre-ensemble » et la prise de décision publique ? Pour Yves Bonny²⁰², la participation n'est pas un gage de citoyenneté. Il peut y avoir mobilisation croissante pour des intérêts particuliers et perte de la transcendance [Bonny Y., 1995]. Le risque d'atomisation pose donc question.

On observe la pratique d'une citoyenneté transnationale qui s'exprime sur le plan local, mais trouve les ressources de son action au niveau communal (coopération décentralisée), national (FORIM, programmes publics), et supranational (Union Européenne). Cette pratique est rendue possible grâce à l'émergence d'un certain nombre de lieux de

²⁰⁰ Le concept de denizen, extrait de la philosophie de Locke, a été réactualisé par Thomas Hammar. Ce dernier définit le denizen comme l'individu jouissant de tous les privilèges du statut de citoyen, sans pour autant avoir la nationalité et les droits associés (éligibilité, droit de vote) du pays d'accueil. Il s'agit d'un quasi-citoyen.

²⁰¹ L'opposition entre les deux formes d'espaces doit cependant être nuancée. Jacques Ion, à travers ses travaux sur des militants syndicaux, montre que l'engagement dans la sphère publique peut être mené sur des bases affectives et communautaires [Ion J., 1997]

²⁰² Yves Bonny n'a pas spécifiquement travaillé sur la mobilisation politique des étrangers, mais sur les nouvelles formes d'engagement en général. Ces conclusions s'insèrent toutefois dans la ligne de nos propos.

discussion entre acteurs qui permettent l'articulation entre les différents espaces. En l'occurrence, le FORIM ou les AVD sont des exemples d'espaces qui rendent possible l'articulation. Pour qualifier de telles entités, Bertrand Badie parle d'espaces de coexistence [Badie B., 1997, p.8]. Pour l'auteur, il n'y a pas fusion, mais démultiplication des espaces d'action. Cette démultiplication représente un défi lorsqu'elle est alimentée par une tentation de repli sur un seul de ces espaces. Ce défi peut être relevé grâce à la création de ces espaces de coexistence où la communication est possible. Toutefois, nous ne pouvons suivre Bertrand Badie sur la fonctionnalisation des espaces de citoyenneté. Pour le politologue, l'entrée dans l'espace public est de plus en plus fonctionnelle, guidée par le souci d'élargir les ressources ou de préserver ses intérêts. Or nos observations montrent que l'implication dans le développement n'est pas seulement une question d'intérêt ou une stratégie de notabilisation, mais est soit une réponse à une injonction communautaire qui relève de l'affectif et de l'identitaire, soit liée à un désir de reconnaissance symbolique. Par ailleurs, les débats autour des projets dépassent largement le simple thème du développement. C'est bien en termes d'articulation des appartenances qu'il faut envisager la situation, plutôt qu'en termes de stratégie et d'intérêt.

Par ailleurs, on observe une intense communication structurante entre les catégories d'acteurs. En d'autres termes, les normes circulent et sont réappropriées d'un espace à l'autre afin de faciliter la communication entre ces espaces. Par exemple, on constate une formalisation des pratiques coutumières au sein des structures associatives, c'est-à-dire au sein d'un univers juridique. On peut considérer que cette communication structurante permet l'articulation entre des contextes normatifs différents.

Il faut donc rechercher une synthèse entre la tradition (et sa valorisation des identités particulières) et la modernité (et sa valorisation de l'universel), à l'intérieur des structures politiques, mais aussi à l'échelle mondiale. La machine universalisante traditionnelle de l'espace public n'est pas en panne. Elle n'est cependant plus en situation de monopole.

Citoyenneté, développement et intégration

Une citoyenneté transnationale est-elle compatible, participe-t-elle d'une « intégration » dans la société d'accueil ? Ce questionnement nous conduit à reconsidérer le sens de la causalité entre citoyenneté et intégration. Chez Bauböck, la citoyenneté de « domiciliation », active et locale, est tournée vers l'avenir, vers la construction d'un « vivre-ensemble ». Les acteurs du codéveloppement et de la coopération décentralisée affirment qu'un

investissement de la sphère publique est producteur d'intégration, et même, de double intégration, ici et là-bas. Sur la base de leurs actions, des canaux de communication se sont ouverts entre les acteurs du développement et les institutions publiques.

Toutefois, nos observations nuancent cette assertion. Il est vrai que les opérations ont suscité l'intérêt des pouvoirs publics. En un sens, les porteurs de projets ont obtenu leur propre espace public. Mais ce sont les liens qu'ils ont tissés dans la société d'accueil qui permettent aux migrants d'accéder à de nouvelles ressources et de les investir dans ces projets. Les réseaux ouverts avec l'administration ne sont dès lors que la conséquence de leur intégration. C'est parce qu'ils sont « intégrés » qu'ils peuvent s'impliquer dans le développement.

En outre, nous avons vu que l'intégration des OSIM dans le champ de la coopération internationale a marginalisé la place des migrants. Aujourd'hui, les porteurs de projet sont exclus des considérations officielles. Les pouvoirs publics traitent avec les OSIM qui traitent avec les porteurs de projet. Pour la plupart, ces derniers ne connaissent ni le FORIM, ni la MICOMI, ni même ce qu'est le codéveloppement. Ils ne sont pas conscients du regard que portent sur eux les acteurs publics. En d'autres termes, ils sont exclus des espaces de coexistence nationaux et il n'existe pas d'espaces analogues au niveau local. La coopération décentralisée pourrait fournir le cadre de créations d'organes de concertation, mais ces initiatives ne sont encore qu'exceptionnelles. On ne peut encore parler de projection dans l'espace public. Il s'agit là d'une limite du processus d'intégration par le développement.

Approche novatrice pour les uns, cache-sexe de l'Europe forteresse pour les autres, quoi qu'il en soit, la politique de codéveloppement produit des effets inattendus, voire contradictoires avec les objectifs posés. Le codéveloppement est une politique qui a lentement évolué, notamment sous l'influence du comportement des migrants eux-mêmes. Il n'est plus, pour l'instant, considéré comme une stratégie pour renverser les flux. La thématique du retour n'est plus de mise. Aujourd'hui, les discours valorisent la double appartenance des migrants, mais la liberté de circulation, corollaire de la dualité, leur est déniée. De même, l'objectif du codéveloppement est toujours celui de la maîtrise des flux, alors qu'il n'y a pas de lien systématique entre pauvreté et migration et que les outils du développement sont parfois inadaptés.

Le discours sur l'intégration des acteurs du développement dans les pays d'accueil a également montré ses limites. Si l'implication dans le développement est le produit d'un certain niveau d'intégration, le lien de causalité inverse demeure douteux. Toutefois, ce discours est symptomatique de l'émergence de nouvelles formes de citoyennetés et du fractionnement de l'espace public. Il montre en filigrane le besoin de multiplier des espaces de coexistence et d'appuyer l'intégration sur la multiplication des canaux de communication. L'absence de tels espaces au niveau local marque une limite du processus d'intégration par le biais de la participation citoyenne.

Dans l'introduction, nous nous sommes interrogés sur l'intérêt de discuter les tenants et aboutissants d'une politique qui ne touche finalement qu'une proportion marginale des migrants. A présent, nous pouvons mettre en évidence le fait que les discours et la thématique qui tournent autour du codéveloppement s'inscrivent dans une nouvelle « gouvernance » du social. En particulier, le discours sur l'intégration et la citoyenneté doit être rapproché d'un nouveau mode de gestion de la pauvreté. Selon Denise Helly, « *La vie en société n'est pas le respect des droits fondamentaux et sociaux de tout un chacun, dont l'Etat est le garant comme le veut une conception libérale classique, mais une interaction normative entre individus devant participer activement à une vie commune* ». [Helly D., 1999]. L'objectif de cette redéfinition de la citoyenneté est de réduire les coûts sociaux et financiers de la montée des inégalités. C'est une nouvelle forme de gestion des problèmes sociaux très présente dans les politiques urbaines. Cela permet de faire porter le coût sur les citoyens en les mobilisant par un discours de culpabilisation (ce ferment de l'injonction citoyenne), tout en invisibilisant les causes de la production des marges. Le codéveloppement est la transposition de cette « gouvernance » dans le champ de la coopération internationale. Elle permet un développement à moindre coût tout en s'appuyant sur la participation des migrants aux projets de développement. La confusion entre implication dans le développement d'une part et citoyenneté d'autre part participe au fractionnement des statuts de la citoyenneté.

Conclusion de la troisième partie

Dans cette troisième partie, nous avons arpenté les couloirs ministériels afin de comprendre les discours et les politiques du codéveloppement. Le codéveloppement s'inscrit dans la lignée des politiques d'aides aux retours. Elle est apparue au tournant des années 1990 afin de relayer les anciens dispositifs d'aide au retour. A cette époque, la politique de retour qui visait à compenser les flux de main-d'œuvre Sud/Nord par des flux de capitaux Nord/Sud se révèle être un échec. Les Plans d'ajustement structurel montrent leurs limites. L'idée de substituer les flux de capitaux par des flux de développement fait son chemin dans le milieu des organisations internationales. En France, les premières expériences sont menées avec la Vallée du Fleuve Sénégal. Prenant appui sur la dynamique de développement de la région, ces dispositifs ne s'achèvent que sur un bilan en demi-teinte. Les organisations de migrants suivent sans enthousiasme. Un décalage entre pouvoirs publics et migrants freine la mobilisation de ces derniers. Les uns mettent l'accent sur le contrôle des flux et la réinsertion, les autres sur la liberté de circulation et l'intégration. De nouvelles instances de concertation administration/ONG/OSIM permettent toutefois un certain alignement des points de vue. Dans le cadre des concertations qui accompagnent la formulation de cette politique, un *modus vivendi* se forge peu à peu entre les OSIM, les ONG et les pouvoirs publics. Les ONG se dressent en intermédiaires et en garants des activités des associations de migrants. Cela leur permet de désamorcer le risque de concurrence que représentent les OSIM dans la course aux financements. De même, au niveau européen, l'intérêt longtemps limité pour le codéveloppement (hormis les expériences conduites dans le cadre du processus de Barcelone) s'est développé à la faveur des accords d'Amsterdam, élargissant les pouvoirs de la Commission en la matière. Les négociations des accords de réadmission ont fourni un cadre pour un élargissement des discussions, notamment sur le thème du développement. Le codéveloppement s'articule, en fonction des acteurs, autour de deux thèmes majeurs : le contrôle des flux migratoires et l'intégration. Cette articulation pose une série de questions. Le postulat sur lequel cette politique repose, à savoir la lutte contre les causes de l'émigration par le développement des régions d'origine, est sujet à caution. Les effets du développement sur les mouvements de populations ne sont pas clairement connus. Mais

surtout, la subordination de cette politique à d'autres impératifs politiques dévoie ses finalités. De même, les discours sur l'intégration ne sont pas clairement étayés. Ces discours s'inscrivent dans une nouvelle conception de la citoyenneté, une citoyenneté fragmentée, plus à même d'intégrer des groupes différenciés au sein d'une même entité nationale, à condition cependant que des espaces de coexistence et d'articulation des intérêts soient aménagés. Le contrôle de ces espaces de coexistence est un nouvel enjeu politique : l'examen des rapports de force au sein des instances de concertation comme le FORIM ou les AVD nous le montre. Mais cette nouvelle citoyenneté peut également être perçue comme le produit d'une nouvelle gestion de la pauvreté, faisant porter sur des groupes marginaux les coûts et les responsabilités de la question sociale.

Ultime paradoxe pour une politique de contrôle des flux, le codéveloppement participe à la construction d'un espace transnational. Les acteurs publics prennent appui sur des pratiques et des réseaux existant dans le champ transnational pour favoriser le développement des régions d'origine. Les moyens mis à disposition permettent aux OSIM et aux porteurs de projet de se structurer et de renforcer leur légitimité dans cet espace de l'entre-deux. La politique de codéveloppement fait le jeu du transnationalisme, de la circulation, des transferts migratoires d'une rive à l'autre. Elle donne aux migrants les moyens de construire leur mobilité et leur légitimité. Cette politique offre un exemple d'une collaboration entre, d'un côté, les acteurs étatiques et européens, et, de l'autre, le monde des réseaux transnationaux.

Comment les facteurs externes des flux de développement sont réappropriés, modelés, pour servir un ordre politique interne et, ce faisant, affecte ce même ordre.

Conclusion générale : le transnationalisme entre espace, temps et pouvoir

L'implication des migrants marocains dans le développement de leur région d'origine est un phénomène extraordinairement consensuel. Tous les acteurs directs et indirects en tirent avantage grâce à une série d'équilibres et de consensus : des villageois aux Etats, mais aussi les ONG et les migrants. Afin de dénouer les enjeux que sous-tend cette pratique, nous avons effectué un voyage en trois étapes, des ruelles des douars du Sud marocain aux salons ministériels européens en passant par le déploiement des réseaux sociaux dans le transnational. Espace et politique sont les deux thématiques majeures qui ont donné le ton de ce voyage. Nous avons observé les entrelacs de ces deux notions à chaque étape, à chaque niveau d'analyse. Le local est l'espace du projet et de la territorialisation où se nouent les enjeux de pouvoir pour le contrôle de la population. Le transnational en gestation est l'espace de l'intégration identitaire des migrants. C'est aussi un espace convoité par les Etats pour le contrôle et la sélection des flux financiers et humains. Pour ces Etats, le local et le transnational sont les deux niveaux où se déroule l'avenir du national et de sa capacité d'intégration. C'est dans l'articulation de ces trois niveaux que l'Etat de demain doit démontrer sa raison d'être.

Dans cette conclusion générale, nous reprendrons les résultats de chacune des parties afin de répondre à la problématique posée en introduction. Nous mettrons, dans un second temps, ces résultats en perspective afin de souligner l'enjeu de l'articulation entre espace et politique, et au-delà du dialogue nécessaire entre la géographie et la science politique.

Au cours de la première partie de cette thèse, nous avons mis à jour les tenants et aboutissants politiques de la dynamique de développement local dans le Sud du Maroc. Le développement n'est pas l'objectif réel de la dynamique. Il n'est qu'un paramètre d'un jeu plus complexe. L'implication des migrants dans le développement de leur village d'origine n'est pas un processus unilatéral, une initiative prise pour l'intérêt de tous. Elle est le plus

souvent sollicitée, et toujours strictement encadrée par une régulation sociale basée sur la coutume et les relations de pouvoir. Ces actions de développement sont instrumentalisées par toutes les parties en présence, les migrants inclus.

Pour les villageois, le développement est un moyen de désamorcer les angoisses liées à la fascination/répulsion d'un Ailleurs de plus en plus présent. Il est aussi la condition de reproduction d'un système social, une arme contre les effets délétères d'une évolution imposée vers une société marchande, urbaine et libérale. Cette définition du développement comme mode de résistance nous est apparu à travers la place des femmes dans cette dynamique. Les femmes, gardiennes du temple, garantes de l'avenir des équilibres séculaires, catalysent une grande partie des craintes du développement non maîtrisé. Les villageois exercent donc une contrainte pour orienter les initiatives des migrants vers des projets collectifs, non lucratifs, autour desquels un consensus est possible. Ainsi, les flux sont instrumentalisés par les villageois afin de générer une dynamique d'intégration d'une certaine modernité, d'une certaine urbanité et d'une certaine « occidentalité » au sein d'un système social rural traditionnel. La mondialisation en tant que phénomène d'expansion du modèle occidental, et la mondialisation en tant qu'« internationalisation » des équilibres sociaux peuvent aller de pair avec la résurgence des identités locales.

Pour les élites locales, le développement est le moyen de réoccuper le devant de la scène publique en investissant un rouage essentiel dans la réalisation des projets : l'association villageoise de développement. Une nouvelle génération de notables, en partie dépossédée de la capacité de gestion du niveau local par l'administration sectorielle et les services déconcentrés de l'Etat, trouve dans l'activité associative le moyen de valoriser une double compétence, à la fois coutumière et légale. Ces notables sont en position pour mobiliser la population autour des projets et pour gérer leur réalisation auprès des pouvoirs publics et des bailleurs de fonds. L'essor de la société civile dans le Sud marocain est donc à la fois distinct de et lié à la dynamique de développement. Les associations ont une double fonction dans la réalisation des projets, à la fois interne et externe. D'une part, elles représentent le village auprès des partenaires extérieurs. D'autre part, elles mobilisent la population en faveur des réalisations. Elles s'érigent entre droit coutumier et formalisme légal. Les animateurs jouent un rôle d'explicateur des conséquences des projets. Ils sont chargés de mettre en adéquation les attentes de la population et les visions des bailleurs. Les associations sont le creuset du désamorçage des angoisses liées au développement. Les relations entre la population et les associations villageoises de développement sont réglées

sur le mode de la contrainte coutumière. On ne peut parler de modèle participatif au sens occidental du terme. Les migrants jouent un rôle particulier dans ce processus. Outre les ressources financières, ils apportent leur expérience, acquise à l'extérieur, d'une vie différente.

L'Etat, qui semble à première vue absent de cette dynamique, tire son épingle du jeu en l'instrumentalisant de loin. Un système de contrôle indirect a été mis en place par le biais d'associations de second niveau, des ONG locales qui soutiennent les associations villageoises dans leurs projets. Iligh, association régionale regroupant les principaux acteurs économiques et politiques du Sud marocain, joue un rôle de pivot dans ce système. L'association et la préfecture d'Agadir sont en lien avec les autres structures d'aide au projet : Twiza et « Migrations et Développement local ». Cette dernière est le relais local de l'ONG de migrants marseillaise « Migration et Développement ». A ce titre, elle est la seule structure de second niveau qui ne soit pas à l'initiative des pouvoirs publics. Par ailleurs, elle intervient dans la zone montagneuse de l'Anti-Atlas tandis que les autres associations sont surtout actives sur les régions côtières. Un partage territorial tacite semble tracer les zones d'activité du second niveau des associations de développement.

De surcroît, l'Etat marocain réinvestit la dynamique de développement grâce aux plans d'aménagement ruraux qui incluent trois programmes de soutien aux projets : le PERG pour les électrifications, le PAGER pour la mise en place des systèmes d'eau potable et le PNCRR pour les routes. Dans le cadre de ces projets, l'administration traite avec les structures associatives villageoises qui assument la collecte de la participation de la population et prennent en charge la gestion des réalisations une fois achevées. L'Etat profite de ce système au moins sur deux plans. A court terme, il contribue à l'urbanisation du milieu rural à moindre coût. A plus long terme, ce système est une étape dans le processus de territorialisation du Sud marocain. La récupération de la gestion des équipements contribuera à repositionner l'Etat dans l'espace rural, à affirmer son utilité symbolique et donc sa légitimité. Toutefois, en instrumentalisant les mécanismes coutumiers de mobilisation de la population, en accordant un rôle majeur aux associations villageoises, cette politique se fait aux dépens des communes rurales. Les conflits entre les deux institutions participent d'un équilibre qui va peu à peu se solder par la validation électorale du travail associatif. L'Etat, fidèle à une certaine tradition makhzenienne, préfère intervenir par le biais de ses réseaux plutôt que par ses institutions territorialisées. Il active une souveraineté de réseaux, moins coûteuse, afin de soulager la pression qui s'exerce sur la souveraineté territoriale.

Le jeu de l'Etat marocain dans cette dynamique est doublement significatif de l'attitude des Etats du Sud vis-à-vis des flux transnationaux. Tout d'abord, le royaume, dans sa politique à l'égard des migrants, doit tenir compte des orientations données par l'Europe en matière de contrôle de la circulation. En l'occurrence, le Maroc tire profit du soutien européen. La coopération couvre une grande partie des coûts des programmes de développement rural. Si l'Etat marocain a les moyens de son développement, il n'a plus la possibilité de maîtriser ses orientations. Le contrôle des flux, la décentralisation de la gestion du social, la libéralisation du régime et de l'économie font partie des impératifs imposés par les Etats du Nord. Ensuite, la politique migratoire marocaine est limitée à deux axes : le contrôle et la sécurité d'une part, le maintien des flux financiers, et en particulier des investissements, d'autre part. Le rôle politique des migrants est dénié. Dans cette logique, l'administration ne traite pas avec les migrants dans le cadre des projets de développement. L'AVD est son partenaire exclusif. Il y a, à ce niveau, comme une entente tacite entre les élites locales et les pouvoirs publics pour occulter le rôle des migrants dans le développement local. Il s'agit pour les protagonistes d'éviter que le pouvoir économique des migrants ne soit converti en pouvoir politique. Il leur faut éviter l'externalisation du pouvoir afin de le maintenir sous une coupe territoriale. Les pouvoirs publics agissent en interne pour maintenir l'externe à une place secondaire. En d'autres termes, la politique intérieure du Maroc est sa meilleure politique migratoire.

Les migrants sont donc refoulés dans les coulisses du développement local du Sud marocain. C'est dans l'espace transnational qu'ils trouvent leur véritable place. La seconde partie de cette thèse nous a permis d'analyser le processus de construction d'un espace transnational subjectif concomitant avec l'affirmation d'une seule existence située sur deux endroits à la fois. C'est la recherche d'une légitimité statutaire sur cet espace que les migrants poursuivent en s'investissant dans ces projets de développement.

Nous avons décliné les différentes étapes de cette spatio-génèse, à partir de la formation du collectif de migrants issus d'un même village à l'étranger. Nous avons vu que les migrants acteurs du développement s'organisent sur les fondations du réseau migratoire. Ils empruntent à peu près les mêmes centralités et les mêmes périphéries, avec cependant quelques variations. Les jeunes peuvent valoriser leur savoir-faire technique pour revendiquer une place auprès des « anciens ». Le leadership des acteurs du développement

est fondé sur la capacité à concilier divers champs normatifs. Ce leadership doit être coutumier pour se prévaloir d'une légitimité à l'intérieur du groupe, il doit être légal (maîtrise des ressorts de l'univers administratif) pour être crédible auprès des partenaires extérieurs et pour pouvoir mobiliser des ressources en dehors du groupe. Par ailleurs, la mobilisation des migrants autour des projets n'est pas unanime, elle dépend de la pression qu'exerce le collectif sur les individus. La théorie olsonienne de l'individu rationnel ne nous semble pas suffisante pour expliquer la mobilisation des acteurs. Nous avons mis à jour un mélange complexe de rationnel et de relationnel, d'intérêts personnels, d'un besoin collectif et de contraintes communautaires. Un collectif de migrants impliqué dans le développement s'agence donc autour d'un noyau de leaders. Ce collectif peut être en contact avec d'autres groupes issus de compatriotes situés sur d'autres Etats. On observe donc une organisation transnationale spécifique des migrants autour des projets de développement. Cette organisation leur permet de penser ici les projets pour là-bas. Ces réseaux forment, en soi, un espace transnational.

Nous nous sommes, ensuite, interrogés sur la conscience d'un espace « pour soi » chez les acteurs du développement. Nous avons mis à jour une intention d'espace, c'est-à-dire, un besoin socialement construit qui va appeler la perception proprement dite de l'espace. L'espace est perçu pour répondre à un besoin de construction sociale. Pour qu'un groupe se construise, il faut qu'il en ait la place. Il faut d'abord qu'il imagine cette place. La légitimité de son existence tient à la légitimité de son espace. C'est la raison pour laquelle la perception d'appartenir à un groupe se construit en même temps que la perception de sa spatialité. Le terme de « perception » est à prendre dans un contexte phénoménologique, mais aussi dans un sens physiologique. La perception physique des choses est aussi (mais pas seulement) un construit social. Partant de ce postulat, nous avons choisi de remonter vers l'espace à partir de la conscience de groupe. La conscience d'appartenir à une entité sociale se construit d'abord autour de pratiques et d'une mémoire commune. Ensuite, cette conscience d'appartenir à un groupe spécifique, distinct du village et de la société d'accueil, nous l'avons décelée à travers la dichotomie eux/nous dans les entretiens, mais aussi dans l'idée d'un rôle, d'une mission à tenir envers des villageois en souffrance. Le « migrant-thaumaturge » distille les bienfaits de l'Ailleurs. Il tient ses dispositions de sa position dans l'entre-deux. Par ailleurs, nous avons vu que l'espace est une mise en relation d'objets. Les interviewés témoignent de cette mise en relation à travers leur capacité à comparer les situations au Nord et au Sud, voire à projeter le développement du village en fonction de leur expérience vécue en Europe. Ils utilisent cette capacité quand ils doivent expliciter les

conséquences du développement auprès des villageois non migrants. L'usage du syncrétisme (ou hybridité) est également un mode de mise en relation des lieux, une construction de la simultanéité insérée dans des pratiques (le langage, etc.), ou des aménagements (par exemple, le salon marocain). Le syncrétisme est l'affirmation d'une spatialité unique et duale. Enfin, l'espace « pour soi » des migrants se caractérise par le soubassement de leur spatialité sur deux mythes : le Retour et la Mobilité. La promesse d'un retour toujours repoussé et la manifestation de la capacité à circuler et faire circuler entre ici et là-bas permettent de justifier la position de l'émigré sur cet entre-deux. L'expression de la Mobilité et du Retour a une fonction de légitimation de la circulation et de l'appartenance articulée. Ces deux mythes contribuent à un rétablissement de la symétrie au sein de la condition migratoire : symétrie de l'aller-retour, de la circulation, mais aussi de l'habiter : « ici et là-bas » remplace « ici ou là-bas ». Le migrant se dégage ainsi de l'injonction déstabilisante du choix à faire et du temporaire.

Enfin, la formation d'un espace, comme la formation d'un groupe, ne valent que s'ils sont reconnus par « les autres ». C'est sans doute là le problème majeur de la construction de tout espace transnational. Cette reconnaissance ne peut survenir qu'à la faveur de conditions particulières. En effet, la position de dominés des migrants est justement basée sur l'absence de spatialité. La condition migratoire est lestée par la fracture entre l'émigré et l'immigré, une fracture illégitime qui introduit de la succession dissymétrique (il est soit ici, soit là-bas) là où l'espace nécessite de la coprésence. La reconnaissance d'une entité spatiale légitime vient rompre la position de domination et met un terme aux bénéfices que les non-migrants en tirent. Au regard de nos enquêtes, nous pouvons affirmer que la négociation d'un nouveau statut ne se fait pas en opposition, mais avec les non-migrants. Le transnationalisme est une intégration sur deux espaces à la fois. La double nationalité, fréquente chez les transmigrants, relève de la même logique. Elle est à la fois un moyen de circuler librement entre deux espaces et le moyen d'afficher une double intégration. Les projets de développement sont une stratégie pour opérer ce renversement. Les réalisations introduisent dans le paysage villageois une continuité entre ici et là-bas sur un mode valorisant et positif. Le développement est donc ce qui a permis aux migrants de se réapproprier la fracture en valorisant leur lien avec l'Ailleurs qui était auparavant stigmatisé. Il faut souligner que le transnationalisme n'est pas un effacement de la fracture, mais son exploitation. Les transmigrants jouent de leur capacité de passeurs pour en tirer des bénéfices. Le transnationalisme n'est donc pas un processus d'homogénéisation du monde, d'effacement des frontières. Les transmigrants vivent des frontières et participent à leur

reproduction. Au Nord, les porteurs de projets ont bénéficié de l'intérêt des pouvoirs publics pour le codéveloppement. Cette politique a pour but de substituer les flux de personnes par du développement. L'intérêt des autorités a suscité l'émergence des OSIM, ces ONG de migrants qui accompagnent les porteurs de projets dans leur entreprise en leur apportant un soutien technique et financier. Les OSIM sont aujourd'hui les organisations clés de la structuration de l'espace transnational du développement. Elles sont issues du mouvement associatif de l'immigration, et animées par d'anciens syndicalistes et militants réfugiés qui trouvent dans le développement un moyen de reconvertir leur savoir-faire en matière de montage de projet. L'investissement du champ du développement est, pour certains leaders, le moyen d'obtenir la reconnaissance publique et donc une stratégie de notabilisation. Le paysage des OSIM marocaines est marqué par les mêmes lignes de fractures que les champs associatifs français et marocains. Au sein des OSIM, convergent les trois âges du champ associatif immigré : le mouvement ouvrier des années 1970, le mouvement beur des années 1980, et le mouvement de la « nouvelle citoyenneté » des années 1990. Les OSIM présentent une convergence des trois âges, mais pas leur dépassement. Par exemple, le niveau européen n'est encore que très faiblement investi. Nous ne pouvons donc affirmer que les OSIM annoncent l'avènement d'un quatrième âge. Par ailleurs, les OSIM se répartissent également entre associations « pragmatiques » et « contestataires », ligne de partage forte au Maroc. Le transnationalisme associatif qui se caractérise par une double insertion, est donc fortement influencé par les contextes nationaux. Ceci nous conduit à analyser le rôle structurant des Etats sur les espaces transnationaux.

L'Etat et le transnational entretiennent des relations qui dépassent de beaucoup la simple opposition binaire. Nous l'avons suggéré dans les deux premières parties, notamment à travers la description des moyens d'action de l'Etat marocain sur les flux transnationaux, économiques, sociaux et politiques. Mais c'est dans le cadre de la troisième partie de cette thèse que nous avons développé l'idée d'une alliance entre les Etats européens et le champ transnational. Il s'agit d'une alliance réciproque où acteurs associatifs et acteurs publics instrumentalisent leurs relations pour des raisons différentes. Les protagonistes de la politique de codéveloppement sont porteurs d'intérêts contradictoires. Pour les pouvoirs publics, le codéveloppement est d'abord une stratégie de maîtrise des flux de personnes qui entre dans le cadre plus général d'une politique de substitution par le libre marché et la

circulation de capitaux. Pour les migrants, le codéveloppement est une porte d'accès aux financements publics et le moyen d'une reconnaissance publique de leur rôle dans l'entre-deux. Tandis que les premiers sont préoccupés par la fixation des personnes, les seconds cherchent une facilité de circulation.

Les objectifs de la politique de codéveloppement ont été largement critiqués, par de nombreux chercheurs, notamment au sein de l'OCDE. A court terme, le développement des régions d'origine peut provoquer les départs en masse des populations locales en raison de la déstructuration du tissu socioéconomique et d'une meilleure accessibilité du marché du travail étranger. Le coupler avec la fermeture des frontières pourrait donc avoir des conséquences sociales catastrophiques. Ensuite, la globalisation du phénomène migratoire fait que les régions d'émigration d'aujourd'hui ne sont pas celles de demain. Enfin, les intérêts économiques des Etats du Nord empêchent les Etats du Sud de profiter de leur développement. Par ailleurs, la relation pauvreté/émigration est elle-même critiquable : les pauvres ne sont pas forcément candidats à l'émigration et les émigrés ne sont pas forcément les plus pauvres. Les ressorts de l'acte migratoire relèvent tant du culturel que de l'économique. Ils relèvent surtout de l'existence de réseaux qui permettent aux candidats de formaliser leur projet.

Le codéveloppement est donc une politique aux effets incertains, voire contraires à ses objectifs déclarés. Elle possède cependant une série « d'avantages » tacites. Tout d'abord, elle permet de reporter les impératifs du contrôle des flux dans l'espace et dans le temps. Elle en fait porter la responsabilité sur les pays. De plus, le contrôle des flux ne deviendrait effectif qu'une fois les régions de départ arrivées à un niveau de développement suffisant. Par ailleurs, la politique de codéveloppement permet d'associer un large panel d'acteurs : les migrants, les ONG, les collectivités territoriales et surtout les pays d'origine eux-mêmes. Dans le cadre des relations avec ces derniers, le codéveloppement permet d'introduire une compensation des contraintes exercées par la politique de contrôle. Par exemple, le codéveloppement est devenu une composante « adoucissante » des accords de réadmission. Une conception large de la coopération au développement permet aux Etats du Nord de justifier une attitude extrêmement interventionniste à l'égard des pays du Sud, allant jusqu'à imposer les choix de société, les rapports Etats/société et les grandes orientations économiques. Enfin, elle permet de répartir les coûts de la coopération sur une multiplicité d'acteurs, dont les migrants. Les dispositifs en place sont encore dépourvus de moyens significatifs, surtout si on les compare avec les mesures de contrôle des frontières. Ils sont toutefois d'une importance politique grandissante.

La France est l'initiateur de cette politique. Pensé au départ comme une nouvelle approche des relations Nord/Sud, le codéveloppement est devenu une technique de contrôle des flux à partir du début des années 1990. Le rapport Sami Nair formalise cette politique en 1997. Il devient le premier secrétaire de la Mission Interministérielle pour le Codéveloppement et la Migration (MICOMI) l'année suivante. Discréditée aux yeux des acteurs associatifs et internationaux par la prise en charge du CRPO²⁰³, la MICOMI ne pourra jamais mettre en place la politique de Sami Nair, définitivement considérée comme une politique de retour qui ne dit pas son nom. C'est grâce à la collaboration du trio MCNG/DPM/CCD²⁰⁴, qu'un véritable programme de codéveloppement a pu être amorcé. Deux dispositifs d'aide au projet sont en cours : le PDLM, Programme Développement Local et Migration, dans l'Ouest africain, et le PCM, Programme Concerté Maroc. Par ailleurs, c'est à la suite d'une série de groupes de discussions formés entre ces institutions, les ONG françaises et les OSIM que fut créé le FORIM, Forum OSIM, organe de concertation entre les OSIM et les autres acteurs de la coopération. L'Union Européenne a également fait entrer la thématique du codéveloppement dans son registre. Cette politique apparaît dans le cadre du processus euroméditerranéen de Barcelone. Les programmes MEDA I et II associent développement et contrôle des flux. Par ailleurs, l'UE introduit de plus en plus le développement dans le cadre des accords de réadmission avec les pays du Sud.

Les dispositifs de financement et le dialogue avec les pouvoirs publics ont largement contribué à structurer les OSIM en France. Certaines ONG, comme le CCFD²⁰⁵, se posent à la fois en garant et intermédiaire entre les OSIM et les pouvoirs publics. Un triptyque OSIM/ONG/administration se constitue et structure le dialogue entre les partenaires. Elles sont un instrument d'intervention dans l'espace transnational. Par ailleurs, les OSIM adaptent les discours publics en intégrant les aspirations des migrants et en évacuant les aspects les plus rebutants. L'avis du Haut Conseil à la Coopération Internationale sur le rôle des migrants dans la coopération est un exemple manifeste de ce type d'absorption du discours public par les acteurs associatifs. Les OSIM sont instrumentalisées par les pouvoirs publics afin de mobiliser les migrants dans les programmes de codéveloppement. Mais ces organisations sont aussi, dans ces politiques publiques, des instances de traduction et de fabrication d'une certaine forme de syncretisme politique.

²⁰³ Contrat de Réinsertion dans le Pays d'Origine.

²⁰⁴ La MCNG est la Mission pour la Coopération Non Gouvernementale du Ministère des Affaires Etrangères. La DPM est le Département Population et Migration du Ministère de l'emploi et de la solidarité. Le CCD est la Commission Codéveloppement, organe de concertation entre les pouvoirs publics et les ONG.

²⁰⁵ Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement.

Par conséquent, nous nous sommes intéressés aux effets structurants des acteurs transnationaux sur l'ordre politique interne des pays d'accueil. D'abord, leur positionnement a des répercussions directes sur la formulation des politiques publiques. Contre toute attente en période de crise, les travailleurs immigrés n'ont jamais adhéré aux dispositifs d'aide au retour. Ces dispositifs sont aujourd'hui presque au point mort. Le retour, qui est d'abord pour les immigrés un retour à la sédentarité, ne correspond pas au Retour, qui entretient la mobilité. Les premières expériences de codéveloppement, associées avec une aide au retour n'ont pas suscité l'engouement des migrants pour la même raison. Aujourd'hui, les autorités françaises ont évacué l'impératif de retour du codéveloppement afin de séduire les associations et, derrière, les migrants. La politique de codéveloppement a donc lentement évolué sous la pression du comportement des migrants. Mais les acteurs transnationaux, par leurs pratiques, accompagnent un changement plus profond de l'espace public européen. Le transnationalisme propose un modèle d'intégration original qui a des répercussions sur la structuration des espaces publics nationaux, voire sur la Nation elle-même. Les transmigrants inventent une appartenance unique mais articulée, comme tout citoyen devant se situer entre appartenances de voisinage, régionale, nationale, internationale, ethnique, de classe, associative, partisane, de genre, etc. C'est un mode d'intégration car il est créateur d'un vivre-ensemble avec les non-migrants basé sur la complémentarité des savoir-faires et des ressources. Inversement, c'est parce que les migrants connaissent les espaces où ils vivent et maîtrisent ses codes qu'ils peuvent s'investir dans des projets de développement. En ce sens, l'intégration est un facteur du transnationalisme. L'espace transnational est aussi un espace politique, c'est-à-dire un espace de mobilisation et de sauvegarde des intérêts, qui recoupe les espaces publics nationaux. Des lieux de coexistence comme les AVD au Maroc ou le FORIM en France permettent l'articulation et la communication entre les différents espaces publics. Ce nouveau modèle d'intégration est promu dans les discours des ONG, des OSIM et de certaines collectivités locales engagées dans des opérations de coopération décentralisée. Il dépasse donc largement le cadre restreint des réseaux migratoires et se répand parmi les acteurs publics.

L'écho qu'il rencontre témoigne d'une série d'évolutions en cours au sein des sociétés européennes. Tout d'abord, le discours sur le multiculturalisme qui est une réponse à la nécessité d'un nouveau mode de gestion des appartenances dans un cadre européenisé, a ouvert le champ à un discours sur l'intégration plurielle. Cette logique multiculturelle imprègne en particulier le référentiel de la Commission Européenne. Le débat est de moins

en moins lesté par une conception républicaine et unitaire de l'appartenance. Par ailleurs, la construction d'une société libérale s'accompagne d'un souci accru pour la défense des droits des individus et des groupes minoritaires. Ce paradoxe libéral souligné par James Hollifield [Hollifield, J., 1994] participe également de la fragmentation des espaces publics. Les migrants jouent aussi de leurs droits pour faire valoir leurs intérêts. Enfin, l'implication des migrants dans le développement est d'autant mieux acceptée qu'elle s'inscrit dans la logique participative de la « nouvelle citoyenneté ». Ce concept, apparu à la fin des années 1980 dans le cadre du mouvement beur appelle à la prise en charge par les habitants de leur destin, « ici et maintenant ». Ce concept a été récupéré par les pouvoirs publics pour rejeter sur les habitants la responsabilité de la gestion de la fracture sociale. Elle apparaît dans les relations entre certaines collectivités territoriales et les associations de quartier qui se voient attribuer une fonction sécuritaire. Selon cette lecture du dévoiement, on peut considérer que le codéveloppement sert avant tout à répartir sur les migrants une partie des coûts de la coopération. Nos observations ne nous permettent pas de valider cette affirmation (les budgets ont toujours été ténus). Nous pouvons toutefois avancer que le codéveloppement contribue à cette externalisation de la gestion des flux migratoires en incluant non seulement les migrants, mais aussi les ONG et les collectivités territoriales.

Les effets du transnationalisme sur les équilibres sociopolitiques européens s'inscrivent donc dans une évolution générale. Nous n'avons pas pu rentrer dans le détail de ces conséquences. La politique de codéveloppement est encore trop récente pour en apprécier les effets. Ce chantier reste donc ouvert.

Nous avons mené ce « voyage » aux sources du transnational avec le souci de retrouver deux éléments fondamentaux de l'activité sociale : l'espace et le politique. Au cours de cette thèse, c'est une forme originale d'utilisation de la géographie et de la science politique que nous avons emprunté. Nous n'avons pas la prétention de présenter un programme, mais simplement de susciter quelques interrogations sur les possibilités d'interaction entre les deux disciplines.

La géopolitique est apparue en Allemagne, au tournant du XIXème et du XXème siècle. La paternité du terme revient au politologue suédois Kjellen en 1904. Friedrich Ratzel a posé les fondements d'une analyse des facteurs géographiques du développement étatique dans son ouvrage « *Politische geographie* » [Ratzel F., 1988]. Ses travaux ont été récupérés après la

Première Guerre Mondiale pour donner du crédit scientifique aux revendications allemandes sur les territoires cédés par le traité de Versailles. L'expansionnisme nazi s'appuie sur les travaux de la géopolitique allemande à l'origine du concept de « lebensraum », espace vital nécessaire à un peuple pour assurer sa reproduction. C'est aux Etats-Unis qu'une autre branche de la géopolitique apparaît, à la suite des travaux de l'Anglais Mackinder. Mais, tandis que les Allemands centrent leurs préoccupations sur les niveaux étatiques et infraétatiques, les anglo-saxons s'engagent sur le terrain des relations internationales en cherchant à dégager les lignes de forces qui structurent le champ interétatique.

Après la Deuxième Guerre Mondiale, la géopolitique, compromise par le nazisme, est discréditée en Europe. Elle se maintient néanmoins aux Etats-Unis. Il faut signaler les travaux novateurs de Jean Gottmann, géographe français très imprégné de la culture anglo-saxonne, qui, dès 1952, annonce une géopolitique moins axée sur les ressources que sur les représentations. Dans « *la politique des Etats et leur géographie* » Jean Gottman met en avant l'opposition structurante entre ce qu'il appelle l'iconographie étatique (le tracé des territoires) et les flux de personnes et de capitaux [Gottman J., 1952]. Une opposition analogue sera reprise quarante ans plus tard par James Rosenau dans son modèle du « postinternationalisme » qui oppose le monde des réseaux et le monde des Etats [Rosenau J., 1990]. L'opposition des deux blocs Est-Ouest est le paradigme dominant de la géopolitique pendant toute la durée de la guerre froide.

La géopolitique n'est entrée que très tardivement dans la géographie française. Entre les deux guerres, les phénomènes sociaux et politiques ne font pas partie du champ de cette discipline. Dans la lutte académique contre les historiens, les géographes se sont retranchés sur l'analyse de l'espace physique qui conditionne l'activité humaine. Le discrédit de la géopolitique allemande n'a fait que renforcer après la guerre le rejet de la discipline. C'est dans les années 1960, avec l'émergence d'une géographie sociale qui cherche à réinvestir le champ du social que le fait politique devient un objet d'étude. André Siegfried est considéré comme un précurseur d'une géographie politique française avec la mise sur pied de la « géographie électorale ». La géographie sociale fonde une critique du déterminisme spatial qui lui permet de prendre ses distances vis-à-vis de la géopolitique d'avant-guerre.

Après la chute du mur, les axiomes qui assuraient la stabilité de la discipline s'effondrent. L'Etat n'est plus l'acteur exclusif dans la définition des phénomènes politiques. Les ensembles supranationaux, les « partis mondiaux » constitués à partir d'affinités religieuses (Eglises) ou politiques (Greenpeace) développent une volonté propre. L'apparition

d'entités infranationales, de réseaux transnationaux qui mènent des activités à travers les frontières stato-nationales : mafias, diasporas, réseaux des grandes métropoles mondiales, contribuent également à la « dégéopolitisation du monde » [Lévy J., 1991, p.20].

Le terme lui-même pose problème. Certains auteurs comme Hervé Guillorel ou Jacques Ancel distinguent la géopolitique de la géographie politique [Guillorel H., 1991, p. 25]. Yves Lacoste conserve le terme mais propose une refonte méthodologique de la discipline en mettant l'accent sur les représentations politiques des territoires et de leurs limites : la géopolitique est l'étude des rivalités motivées par des représentations antagonistes et qui ont trait à des problèmes territoire/pouvoir [Lacoste Y., 1996].

La géographie politique a évolué en démultipliant les échelles d'analyse et les acteurs analysés. On peut cependant dégager les quelques permanences qui confèrent à la discipline sa cohérence historique. La géographie politique possède un objet privilégié : la formation et le maintien de l'Etat et de ses déclinaisons infra et supranationales à travers les conflits autour de la gestion des ressources inégalement réparties sur l'espace terrestre. Elle est encore considérée comme une science de la gouvernance à l'usage des gouvernants. Encore aujourd'hui, dans la plupart des travaux, les acteurs non étatiques n'émergent qu'à partir du moment où ils interrogent l'action de l'Etat. La géopolitique ramène tout, d'une manière ou d'une autre, à l'Etat. La formulation de la problématique Migration/Développement comme objet scientifique procède de la même logique statocentrée. C'est à partir de la question des capacités de développement des Etats du Tiers-Monde et de leur possible autonomie dans le champ des relations internationales qu'elle a émergé.

La géographie politique est affectée par la déconstruction du modernisme. Le champ des relations internationales a été investi par une multiplicité de corps disciplinaires : sociologie, anthropologie, géographie... La géographie politique a du mal à trouver sa spécificité. Sans doute parce qu'entre les ressources naturelles et l'Etat, il n'y a pas de place pour le sujet. C'est pourtant cette ouverture sur le sujet, sur « l'être-au-monde », que nous avons explorée. Ce positionnement nous a poussé à reconsidérer conjointement l'approche de la géographie et de la science politique. Historiquement, la géographie ne s'occupe pas de l'espace, mais de l'aménagement des activités humaines dans l'espace. De même, l'histoire ne s'occupe pas du temps, mais de l'agencement des activités humaines dans le temps. L'approche subjective oblige à considérer l'espace et le temps en tant que tels dans l'activité sociale.

Cette approche part du postulat que l'expérience collective est une condition de la formation de l'expérience individuelle. L'intersubjectivité est le substrat dans lequel se

forme la subjectivité. Appliqué à l'espace, cela signifie que l'espace vécu de l'individu prend forme dans une expérience collective de l'espace. C'est cette expérience collective de l'espace, structurée par un rapport mythique, par la définition d'une intériorité et d'une extériorité, que nous nous sommes attelé à déceler au niveau transnational. Le sens partagé de l'espace est l'un des éléments fondamentaux nécessaire à la production du social.

Le temps pourrait faire l'objet d'une analyse similaire. Nous n'avons presque pas abordé la question du développement dans cette thèse. Selon notre approche, cette notion relève de l'ordre du temps. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes davantage attaché au projet qui est support expressif de la spatialité transnationale des migrants. En effet, nous avons défini le développement comme un rapport au temps. C'est une conception évolutive de l'avenir propre aux sociétés historiques. Les sociétés dites « sans histoires » se perpétuent par reproduction stricte du corps social. Les sociétés historiques se caractérisent par la production d'utopies, c'est-à-dire, des formes idéelles du social projetées dans un avenir indéfini. On peut distinguer au moins deux processus d'évolution : la révolution et le développement. La révolution introduit un principe de rupture radicale dans l'évolution. Le développement peut être considéré comme l'antithèse de la révolution. Il permet de concilier changement social et continuité politique. Il est le mode d'évolution privilégié dans une perspective libérale, en opposition à la révolution mise en avant par le marxisme. Le marché, finalité du développement, est une utopie libérale. Il faut insister sur la nécessité pour une société de s'approprier sa production utopique afin d'amorcer son développement. C'est ce que nous avons démontré dans le cadre du Sud marocain. Le développement local est rendu possible grâce à l'appropriation spécifique par les élites de la modernité. A l'inverse, on peut considérer la révolution iranienne comme une réaction antihistorique d'une société dépossédée de sa capacité production utopique. Le comportement social est donc étroitement dépendant de la relation du groupe au temps.

Dans une acception habermassienne, nous affirmons que la compréhension commune de l'espace et du temps se forme dans l'intercommunication [Habermas J., 1987]. L'espace est un objet de communication. Il résulte de l'intégration d'une relation d'objets spatiaux dans la subjectivité humaine. Leibniz, qui parle de l'expressivité des objets spatiaux, suggère déjà que l'espace naît d'une relation de communication entre l'homme et les objets qui l'entourent. La spatialité émerge donc d'un triangle communicationnel formé par l'individu, le groupe et les objets. Chez Habermas, la communication, chaînon entre la subjectivité individuelle et collective, se caractérise par une recherche de l'entente entre les parties, la croyance que l'on peut être entendu. Le langage est donc le creuset du rapprochement

entre les vues, de l'intercompréhension. L'auteur développe une conception entropique et subversive du langage. A l'inverse, pour Michel Foucault, dans « *l'ordre du discours* » [Foucault M., 1971], puis pour Pierre Bourdieu, dans « *ce que parler veut dire* », le langage est un instrument de distinctions hiérarchiques [Bourdieu P., 1982]. Les ressources de la prise de parole (le capital social, l'accès aux lieux d'expression) sont inégalement réparties. Cette inégalité des discours participe à la perpétuation d'un ordre social. L'espace, le temps et le politique sont les trois dimensions de la communication et donc de l'activité sociale. L'espace, objet communicationnel, est donc aussi un objet politique. La spatialité d'un groupe est étroitement encadrée par un ordre politique. L'espace est champ des possibles, mais un possible lui-même borné.

Quels sont les apports mutuels de la géographie et de la science politique ? Jusqu'ici, les deux disciplines ont entretenu une relation verticale, la géographie servant d'instrument d'analyse de l'action publique. Tout d'abord, l'approche spatiale permet un regard nouveau sur les objets classiques de la science politique : l'Etat, les politiques publiques, le jeu électoral... Elle pose la question des conséquences et des déterminants spatiaux du phénomène politique. Si l'on admet l'approche subjective ébauchée ci-dessus, il s'ensuit une ouverture inédite des deux champs disciplinaires. Ensuite, la géographie permet à la science politique de sortir de son face-à-face avec les formes visibles du pouvoir. On sait que l'idéal du pouvoir est d'être caché pour ne pas être remis en question. Il drapé le construit culturel derrière les atours du naturel. Michel Foucault à travers sa théorie de la microphysique des pouvoirs [Foucault M., 1993], nous invite à traquer le politique dans l'usage du corps. La rencontre des deux disciplines ouvre le champ d'analyse des mythologies spatiales et des raisons politiques de l'espace. Par exemple, on peut envisager la mondialisation comme la résultante d'une utopie marchande libérale. Comment l'énonciation de cette utopie est-elle devenue performative ? Comment est-elle réappropriée par les Etats et les pouvoirs locaux ? Comment interagit le marché avec l'espace public national, cette utopie démocratique ? Nous ne faisons là que suggérer la richesse des relations entre une géographie subjective et une science des relations de pouvoir.

La limite de cette approche réside dans la tentation de faire disparaître la matérialité. A vouloir résumer la construction du monde à un acte de communication, on risque de faire passer le monde physique à la trappe. Cette thèse s'est heurtée à cet écueil. L'impact des projets sur l'espace vécu villageois, la formalisation de l'espace transnational relayé par ces réalisations sont autant de sujets que nous n'avons pas eu l'occasion d'aborder dans le cadre

de nos enquêtes. Nous les avons évoqués plus que décrits. Le symbolique a besoin du matériel pour exister. Ils sont les deux faces de tout phénomène. Il s'agit là de l'un des chantiers laissés ouverts par cette thèse.

Annexes

Annexe 1 : dossier méthodologiquep.378

Annexe 2 : dossier statistiquep.402

Annexe 3 : dossier documentairep.410

Annexe 1 : dossier méthodologique

Grille d'entretiens	p. 379
Liste des entretiens	p. 382
Entretien Lahcen Abbrah	p. 386
Entretien Sandra Pratt	p. 394
Transcription de l'extrait vidéo : réunion à Largentière.....	p. 401

Guide d'entretien

Objectifs de l'entretien : il s'agit pour nous de dessiner les profils de l'acteur du développement. Le point central est de connaître leurs motivations profondes dans l'implication pour le développement, et au-delà, de savoir comment ils perçoivent et construisent leur place et leur identité par rapport aux sociétés d'origine et d'accueil. En particulier, il s'agit de voir s'il construit un discours sur les « émigrés » par opposition aux « villageois », comment il mobilisent les registres « village », « villageois », « famille », « émigrés », « émigrés ».

Consigne inaugurale : présentation du déroulement de l'entretien à la personne interviewée.

« L'entretien va se dérouler en deux phases. Dans la première partie de la discussion, j'aimerais que vous me parliez de votre rôle dans les projets de développement, ce que vous avez fait et pourquoi vous l'avez fait. Puis, je voudrais que vous me disiez ce que vous pensez de ces projets, quel bilan vous en tirez. »

Consignes (questions génériques) <i>Relances</i>	Types de réponse attendues
<p>Question 1 : Avant de me parler de votre implication dans les projets de développement, je voudrai que vous me disiez pour quelles raisons vous avez choisi de venir en France.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi et pour qui êtes-vous parti ? est-ce un choix personnel ou familial, économique ou politique ? - Pensez-vous faire du développement en partant ? - A quel âge êtes-vous parti ? - En quoi cela peut aider votre village de partir ? - Vous a-t-on empêché de partir ? de revenir ? - Vouliez-vous revenir ? 	<p>Raisons personnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour réaliser un projet personnel • Parce que le retour des autres me donnait envie de partir <p>Raisons collectives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour aider ma famille

Question 2 : je voudrais que vous me racontiez votre parcours migratoire, depuis votre départ du village jusqu'à aujourd'hui.

Il s'agit ici de dégager son inscription au sein des réseaux de la communauté émigrée.

- *on vous aidé pour faire ce voyage, votre famille ?*
- *vous êtes arrivés seul ici ?*
- *on vous a aidé à trouver du travail, un logement ?*
- *on vous aidé à monter votre affaire ?*
- *voire femme, vous l'avez connue en France ?*
- *vos amis, vous les avez connus où ? Ce sont des personnes de votre village ?*
- *Vos amis, vous les voyez souvent ?*

Parcours géographique et résidentiel :

- je suis passé par telle(s) ville(s), au Maroc et/ou en France.
- Je reviens au Maroc tous les ans.
- J'ai fais construire une maison à tel endroit.
- Je suis revenu au Maroc en telle année.

Parcours professionnel :

- j'ai travaillé à tel endroit.
- J'ai été au chômage pendant telle période.
- J'ai ouvert un commerce en telle année.
- Je suis à la retraite depuis telle année.

Parcours familial :

- j'ai fait venir ma femme à tel moment.
- J'ai renvoyé mes enfants au Maroc.
- Mes enfants sont restés en France.

Question 3 : A présent, j'aimerais que nous parlions de votre implication dans les projets de développement. Qui vous a donné l'idée de monter ce type de projet ?

L'idée est ici de découvrir les réseaux d'information, et donc les modalités de diffusion de l'innovation. Les relances ont pour but essentiel de pousser l'interviewé à ne pas rester dans un cadre général, mais à rapporter les faits de façon précise.

- *Pouvez-vous préciser les circonstances dans lesquelles ça s'est passé (le lieu, la date, les personnes présentes).*
- *Comment avez-vous connu M. Untel ? Est-ce que vous le connaissiez bien ?*
- *Quelles sont les relations avec les personnes issues de ce village (émigrés, villageois) ?*
- *Comment avez-vous connu l'association x ?*
- *Quelle fut votre première réaction lorsque on vous a proposé de participer au projet ? Pourquoi ? (question de transition avec la partie suivante)*

<p>Question 4 : Pouvez-vous me dire quelles sont les raisons qui vous ont poussé à vous investir pour le développement du village ? <i>Il s'agit de dégager les motivations personnelles de l'émigrés. Les relances doivent obliger la personne fouiller ses motivations.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - C'est votre devoir d'émigré, de musulman etc. ? - Qu'en est-il de vos droits ? - Qu'attendez-vous de ces projets ? - Avez-vous des attentes personnelles ? - Pour vous, c'est quoi le développement ? - Qu'est-ce qui vous gêne dans ce « sous-développement » ? - Y a t'il un fait précis qui vous a fait prendre conscience de ce « sous-développement » ? - Quand avez-vous pris conscience de cette situation ? 	<p>L'interviewé peut invoquer différents registres explicatifs de son implication :</p> <p>Les motivations identitaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Je suis du village et je connais leurs problèmes. • Je suis musulman, berbère et je suis très lié à mon village. • Je suis émigré et c'est mon rôle de leur venir en aide. <p>Le devoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • C'est mon devoir de leur venir en aide. <p>Comparaison avec ses conditions de vie en France :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le village n'est pas développé. • Mes enfants n'aimaient pas venir, ils n'avaient pas l'habitude de ces conditions de vie. • Les émigrés ne venaient plus dans le village, ils préféreraient aller en ville. • J'ai perdu l'habitude de ce type de vie.
<p>Question 5 : Comment avez-vous participé à ces projets ? <i>La question sous-jacente est « quelle est la mesure de votre implication par rapport aux autres acteurs dans ces projets ? Fut-elle faible ou prépondérante ? » C'est à ce sous-entendu que doivent mener les relances.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participez-vous aux débats autour du projet ? - Avez-vous l'impression que vos avis comptent beaucoup dans les options prises ? - Vous sentez-vous bien informé sur la menée des projets ? - Etes-vous content de la façon dont les discussions de font ? - Comment vous êtes vous rendu compte des problèmes ? - Qu'est-ce que les villageois attendent de votre part ? 	<p>Ma participation fut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financière : j'ai donné telle somme. • Technique : j'ai participé au montage du projet, à la menée des travaux... <p>Ma participation aux débats est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inexistante. • L'éloignement me pose problème pour tout suivre. • On ne me dit pas tout. • Tout se passe très bien. • L'association fait tout. • Telles personnes font tout.
<p>Question 6 : J'aimerais maintenant que nous parlions changements provoqués par les projets de développement. Trouvez-vous qu'il y a des changements importants, dans votre village, dans votre vie ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que vous revenez plus souvent ? - Vos relations avec les villageois ont-elle changé ? - Est-ce que votre vie en France s'est améliorée ? - Quel est votre sentiment général face à ces projets de développement ? - Quelles leçons en tirez vous ? 	<p>Oui, parce que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la vie au village est plus facile : ils ont la lumière... • on est mieux accueilli. • Je vois davantage les émigrés de mon village. • Je suis fier. <p>Non parce que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les gens sont toujours les mêmes. • Les émigrés sont mal considérés. • Je suis déçu

Liste des entretiens réalisés

Par entretien, nous entendons les interviews réalisés en tête à tête, le dialogue étant régulé, selon un accord mutuel, par l'interviewer. Ils peuvent être basés ou non sur un guide d'entretien, en présence ou non de tierce personnes. Le recueil des informations s'est fait soit par enregistrement, soit par prise de note. Sont exclus les discussions informelles, les échanges lors de réunion ou de conférence. Nous tenons à préserver l'anonymat des personnes interrogées. Aussi, nous nous en tiendrons à spécifier l'organisme qu'ils représentent.

Associations villageoises

1. Entretien *Collectif des associations Ilmaten France-Europe Développement (CIFED)*, Paris
2. Entretien *Zeklaonia n°1*, Paris (26/05/01)
3. Entretien *Zeklaonia n°2*, Paris (26/11/02)
4. Entretien *AAC*, Stain (26/05/02)
5. Entretien *les enfants de Réchida*, Mantes-la-Jolie (18/03/02)
6. Entretien *les enfants de Réchida n°2*, Hérouville-St-Georges
7. Entretien *Les deux rives*, Tourcoing
8. Entretien *Attacharouk France n°1*, Gennevilliers
9. Entretien *Attacharouk France n°2*, Gennevilliers
10. Entretien *Attacharouk France n°3*, Clichy
11. Entretien *Al Amana*, Perpignan (10/02/02)
12. Entretien *Al Amana n°2*, Perpignan
13. Entretien *Ayyi*, Paris
14. Entretien *Ayyi*, Aulnay s/ Bois
15. Entretien *Ayyi n°2*, Aulnay s/ Bois
16. Entretien *Association de développement de Tinfat*, Paris
17. Entretien *Association Tamount n°1*, Almere, 2003
18. Entretien *Association Tamount n°2*, Almere, 2003
19. Entretien *Association Tamount n°3*, Blussum, 2003
20. Entretien *Association Tamount n°4*, Bruxelles, 2003
21. Entretien *Association Tamount n°5*, Bruxelles, 2003

Récits de vie

- Abdallah Zniber, Paris (06/04/02)
Hamid Hassnaoui, Paris

Associations d'appui

3. Entretien *Fédération des associations de Figui-France n°2*, La Courneuve
4. Entretien *Immigration, Développement, Démocratie*, Paris.
5. Entretien *Collectif des Associations de Développement du Sous*, Paris, 1999
6. Entretien *Collectif des Associations de Développement du Sous n°2*, Paris, 1999

7. Entretien *Collectif des Associations de Développement du Souss* n°3, Agadir, 2000
8. Entretien *Espace associatif*, Rabat (26/07/2001)
9. Entretien *Les deux rives*, Tourcoing
10. Entretien *Migrations et Développement* n°1, Marseille
11. Entretien *Migrations et Développement* n°2, Marseille
12. Entretien *Migrations et Développement* n°3, Marseille (05/12/2001)
13. Entretien *Migrations et Développement local*, Taroudannt
14. Entretien *Migrations et Développement local* n°2, Taroudannt (14/06/2002)
15. Entretien *Tiwizi*, Biougra (16/06/02)
16. Entretien *Illigh*, Biougra (2000)
17. Entretien *Illigh*, Agadir (2001)

Villages Maroc

2. Questionnaire *Aveourst**²⁰⁶ (04/99)
3. Questionnaire *Imgoune** (04/99)
4. Questionnaire *Tidnas** (04/99)
5. Entretien *Attacharouk*, Kasbat Aït Herbil (11/07/01)
6. Entretien *Attacharouk* n°2, Kasbat Aït Herbil (12/07/01)
7. Entretien *Attacharouk* n°3, Kasbat Aït Herbil (13/07/01)
8. Entretien *Attacharouk* n°4, Kasbat Aït Herbil (13/07/01)
9. Entretien *Attacharouk* n°5, Kasbat Aït Herbil (13/07/01)
10. Entretien *Attacharouk* n°6, Kasbat Aït Herbil (14/07/01)
11. Entretien *Attacharouk* n°7, Kasbat Aït Herbil (14/07/01)
12. Entretien *Attacharouk* n°8, Agadir (16/07/01)
13. Entretien *Association de développement de Timoulay Izder*, Timoulay Izder (08/01)
14. Entretien *Assadaka de Timoulay*, Taqjijt (08/01)
15. Entretien *Talgmait*, Taqjijt (08/01)
16. Entretien *Annakhil de Talgmout*, Taqjijt (08/01)
17. Entretien *Ouahda Aït Brahim*, Taqjijt (08/01)
18. Entretien *Tiwizi*, Agadir (09/07/01)
19. Entretien *Tiwizi*, Tagadirt Nabadou (11/06/02)
20. Entretien *Tiwizi*, Tagadirt Nabadou (11/06/02)
21. Entretien *Tiwizi*, n°2 Tagadirt Nabadou (13/06/02)
22. Entretien *Association de développement de Douira*, Douira (16/06/02)
23. Entretien *Association de développement de Sidi Bibi*, Sidi Bibi (16/06/02)
24. Entretien *Association de développement de Sidi Rbat*, Sidi Rbat (16/06/02)
25. Entretien *Association de développement de Ouled Mimoun*, Ouled Mimoun (16/06/02)
26. Entretien *Association Anala pour le développement*, Taфраoute (2000)
27. Entretien *Association villageoise d'Ouled Teima*, Taroudannt (06/2002)

Pouvoirs publics

- Entretien *Député de la province de Taroudannt*, Agadir (15/06/02)
- Entretien *Agence Française de Développement*, Rabat
- Entretien *Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France*, Rabat
- Entretien *Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France* n°2, Rabat
- Entretien *ONEP*, Agadir
- Entretien *Service PAGER*, ONEP, Rabat, (08/2001)
5. Entretien *ONEP*, Rabat, (08/2001)
 6. Entretien *ONEP*, Agadir, (08/2001)

²⁰⁶Ces trois villages ont été enquêtés lors du DEA, en 1998

7. Entretien *Affaire sociales de l'Ambassade de France*, Rabat, (07/2001)
8. Entretien *Province de Taroudannt*, Taroudannt (juillet 2001)
9. Entretien *Fondation Hassan II*, Rabat (juillet 2001)
10. Entretien *Commission du Codéveloppement*, Paris (2001)
11. Entretien *Mission Interministerielle Codéveloppement et Migrations Internationales*, Paris (2001)
12. Entretien *Mission de la coopération non gouvernementale*, Ministère des Affaires étrangères, Paris (2001)
13. Entretien *Conseil Général de la Seine Saint Denis*, Bobigny (2001)
14. Entretien *Commune de Molenbeek*, Molenbek (2003)
15. Entretien *Département Population et Migrations*, Ministère des Affaires sociales, Paris (2001)
16. Entretien *Direction générale Développement*, Commission Européenne, Bruxelles (2003)
17. Entretien *Direction Justice et Affaires Intérieures*, Commission Européenne, Bruxelles (2003)
18. Entretien *Direction générale de la coopération internationale*, Ministère belge des Affaires étrangères, Bruxelles (2003)

ONG

1. Entretien *Institut PANOS*, Paris (2001)
2. Entretien *Comité catholique de lutte contre la faim et pour le développement*, Paris (2001)
3. Entretien *Plateforme Migration et développement*, CNCD, Liège (2003)

Autres Entretiens

1. Entretien *ATMF, section de Gennevilliers*, Gennevilliers (2001)
2. Entretien *ATMF, section de Gennevilliers n°2*, Gennevilliers (2001)
3. Entretien *ATMF, section de Gennevilliers, n°3* Gennevilliers (2001)
4. Entretien *ATMF, section de Gennevilliers, n°4*, Gennevilliers (2001)
5. Entretien *ATMF, section de Gennevilliers, n°5* Gennevilliers (2001)
6. Entretien *ATMF, bureau national*, Paris (2001)

Le tableau suivant résume les acteurs institutionnels contactés.

Tableau 1 : les acteurs institutionnels (hors associations de migrants et de développement local)

	Administrations centrales	Administrations territoriales ou déconcentrées	ONG, fondations
France	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ministère des Affaires sociales (DPM) ➤ Ministère des Affaires étrangères (MCNG) ➤ MICOMI ➤ COCODEV 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conseil général de la Seine St Denis ➤ Ambassade de France au Maroc (SCAC, affaires sociales) ➤ Agence Française de Développement (Maroc) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ CCFD ➤ Institut PANOS
Belgique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ministère des Affaires étrangères (DGCI) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Commune de Molenbeek 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ CNCD (plate-forme Migration et Développement)
Pays-Bas			<ul style="list-style-type: none"> ➤ EMCEMO ➤ Tamount
Union Européenne	<ul style="list-style-type: none"> ➤ DG VIII (Direction coopération et développement) ➤ DG JAI (Justice Affaires intérieures) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Représentation au Maroc 	
Maroc	<ul style="list-style-type: none"> ➤ ONEP ➤ Ministère de l'agriculture et du développement rural 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ ONEP Agadir ➤ Province de Taroudannt (services provinciaux, député) ➤ Wilaya d'Agadir 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fondation Hassan II

Entretien Lahcen Abbrah, président de Zeklaouia-France

(L'entretien s'est tenu dans son restaurant, en présence d'une tierce personne, aussi membre de l'association, le 26 mai 2001)

Votre parcours est très intéressant. Donc en 1975, il y a faillite de l'usine et vous redevenez épicier.

En 1975, il n'y a pas eu faillite, l'usine a été vendue à une grosse boîte ; nous n'étions pas nombreux, seulement 311 ouvriers. Ces personnes étaient considérées un peu comme travaillant entre amis. Ensuite nous sommes entrés dans une usine où il y avait plus de 700 personnes. L'adaptation a été difficile et cette usine, qui a racheté notre établissement, est beaucoup moins côté sur le plan humain, sur les valeurs du travail etc. C'est pour cette raison que j'ai pris mon préavis et je suis revenu à mon ancien métier, j'étais apprenti épicier avant de venir en France. Entre temps j'ai fait venir ma femme, on a repris une petite épicerie, dans le quartier du XIIème. Nous avons fondé une petite SARL. Nous y sommes toujours, mais nous avons changé d'activité commerciale depuis 1975.

D'accord, ça c'était en 1975 ?

En 1975.

D'épicier je suis devenu restaurateur. Pourquoi ? parce qu'il y avait une concurrence farouche avec les supermarchés qui se créaient. A l'époque, dans les années 70 qui étaient beaucoup moins sévères que les Franprix et autre Leaderprice. J'ai été obligé d'abandonner le métier. Il y a une autre raison à cette décision, c'est que mon beau-frère était cuisinier. Il a été chef-cuisinier dans un très grand restaurant marocain. A l'époque, il m'a dit pourquoi ne pas changer d'activité commerciale et chercher un local pour ouvrir un restaurant. Etant épicier et livrant à des clients restaurateurs ; je leur ai demandé conseil, ils m'ont répondu qu'il n'y avait pas de couscous dans le quartier. Pourquoi ne pas monter un couscous ? Cela manque à la clientèle du quartier. Au lieu d'aller vers le centre de Paris, ils resteront, on a des chinois mais pas de coucous. C'est pour cela que nous avons décidé de monter un couscous dans ce local qui était à l'origine une boulangerie.

Je reviens à notre association et aux buts de sa création. Nous pensions retournés au pays, nous étions en France que pour quelques temps. Mais les enfants sont nés ici, nous nous sommes aperçu que nous nous éloignons de notre désir de retourner là-bas, pour certains d'entre nous les parents étaient décédés, l'ambiance du village a changé, c'est-à-dire que tous les anciens sont partis. Il y avait de nouveaux arrivants et les enfants, qu'on a laissés, sont devenus grands. Il y avait un changement. Il y a beaucoup moins d'attirance que dans le passé. Mais malgré cela, nous avons cette force qui nous pousse à retourner là-bas, mais ceux qui sont nés ici, nous reprochent le fait de retourner au pays. « Qu'est ce qui vous attire là-bas ? » En pensant au passé on songe aux gens défavorisés qui n'ont rien au niveau santé, confort... Nous, nous voudrions faire le minimum, on sait qu'on est de passage. La route par exemple a été un projet qui nous tenait à cœur et que l'on a réalisé entre amis de même origine, nous avons également réalisé un petit dispensaire. On voudrait également amener l'eau potable dans certains villages. Mon village d'origine est déjà constitué en association avec Migration et Développement. On a eu un mal terrible, une mauvaise organisation et le coût très élevé du projet que l'on avait sous estimé, de plus des gens de Taroudannt se sont désistés.

Pour les gens du village, j'ai fait le maximum pour qu'ils reçoivent et aident les gens de l'association : les loger, les aider à se déplacer et apporter du matériel. La personne qui avait pris pour le creusement du puits, il avait pris ce marché à quelqu'un d'autre à un prix encore beaucoup plus bas. En plus de ça il ne payait pas la personne qui se chargeait du chantier. Nous avons engagé une personne qui avait ma confiance et celle de Migration et Développement. Cette personne faisait des crédits auprès d'un petit commerçant du village, puis il s'est sauvé en laissant une ardoise de 5000 dirhams. C'est une chose qui nous a découragé. Et lorsque nous avons atteint la limite du contrat, nous avons creusé 20 m de profondeur sans une goutte d'eau. Les villageois nous l'ont reproché, alors que je m'étais engagé personnellement en leur promettant que s'il n'y avait pas de source à cet endroit là alors nous changerions.

Je suis allé voir Migration et Développement, à Tarouannt, accompagné de quelques membres du village. Nous avons demandé s'ils pouvaient ajouter une dizaine de mètres supplémentaires et ne payer que 50% du prix initial. Après s'être mis d'accord nous avons eu de l'eau au bout de 3 mètres. Nous avons installé un château d'eau qui n'était pas étanche au fur et à mesure du remplissage. Enfin nous nous sommes débrouillés, nous avons fait le maximum. Au départ on avait convenu de mettre 4 fontaines au village, on s'est aperçu que les gens allaient gaspiller énormément d'eau, on a décidé de mettre des compteurs individuels pour chaque abonné, avec un prix abordable pour tout le monde. Le surplus, sera partagé entre ceux qui n'ont pas pu mettre plus que prévu. On a décidé d'un quota pour couvrir les besoins journaliers, par exemple, pour une famille la consommation d'eau était de 3 à 4 m³.

Petit à petit, quand j'ai appris à bien parler, j'allais prendre mes commandes moi-même auprès des familles. Au départ on comptait les articles sur les doigts parce qu'on ne savait pas écrire, quand vous aviez 10 ou 12 articles vous avez la tête qui tourne, mais par la force des choses on s'y met tout de suite.

Vous les avez trouvés comment ces premiers employeurs ?

Vous savez il y a une tradition chez nous, une fois que vous avez sympathisé avec ces gens ils ne vous prennent plus comme un étranger. Une fois qu'ils savent d'où vous venez ils vous considèrent comme un membre de leur famille. Ils vous considèrent comme un cousin, vous vous sentez un peu à l'abri, protégé. Vous mangez avec eux, vous êtes intégré à 100%. Ce n'est pas le salaire de misère qui vous lie à ces gens là, c'est l'ambiance au travers de la formation, l'apprentissage pour vous intégrer dans le milieu. Les patrons le savent car ce que vous faites pour eux ce n'est pas grand chose mais c'est suffisant. Quand les patrons du quartier savent que vous avancez bien, ils essayent de vous récupérer en vous proposant un salaire supérieur au vôtre.

Ensuite vous êtes parti en France, après 5 ans de vie à Casablanca, vous vous êtes rendu directement à Paris ?

Exactement, à Paris.

Vous vous êtes donc installé. Racontez un peu votre parcours migratoire, enfin votre parcours professionnel plutôt. Aviez-vous des relations avec les gens d'Ida Ou Zekri ici à Paris ?

Oui, à l'époque, je suis arrivé en 1966 en même temps que mon ami. Nous y avons retrouvé 4 autres amis. Certains étaient là depuis les années 30.

Des grands frères ?

En quelque sorte, il y en a un qui s'est marié avec une française, il est boucher à Colombes. Il a la chance d'avoir un petit immeuble, et ces personnes sont venues chez lui. C'était un point d'attache.

Où se situait cette boucherie ?

A Colombes près d'Argenteuil. Je vais vous dire une chose, si vous êtes berbère, par exemple vous êtes marseillais et vous allez au Japon, du moment que vous trouvez des français au Japon on va vous demander si vous êtes marseillais du moment que les gens savent que vous êtes de cette région ils savent d'où venez. Vous vous sentez tout de suite chez vous. Dans les années 60, il y avait une solidarité formidable, il y a des gens de Tiznit à Clichy qui travail depuis 10, 20, 30 ans dans les fonderies chez Citroën, ou ils travaillent chez SIMCA à Poissy. Il y en a beaucoup qui travaillaient dans une société qui faisait des véhicules utilitaires pas loin de Clichy, mais je ne me souviens plus du nom.

Chausson ?

Oui, Chausson. On y trouve beaucoup de travailleurs berbères ainsi qu'à Puteaux et à Levallois. Les gens de chez nous ne sont pas tous dans l'industrie, à l'époque ils travaillent comme employés de maison, ce qui offrait un certain privilège. Ils disposent d'une chambre et ne sont pas concernés par les locations en collectivité. A l'époque ce n'était pas facile de trouver des logements, certains vivaient à 3,4 voire 5 personnes dans une cave, les uns sur les autres. Tandis que les gars de chez nous, ils ont un patron, une patronne, ils ont leurs deux jours de congés, ils ont leur chambre. Ils nous envoient les contrats, on est devenu pareil, on a pris le même chemin. Lui par exemple il est venu en même temps que moi, il a tout de suite été placé par la même dame qui est venue chercher mon frère, employé au consulat d'Angleterre à Casablanca. Elle l'a placé dans une très grande famille française en région parisienne. Il est bien intégré, et il était considéré comme faisant parti de la famille. Puis il est redevenu épicier par la force des choses. A la même époque que moi en 1976 non loin d'un ami qui a été le premier épicier de notre région, que l'on connaissait, à s'établir dans le XII^{ème}.

Ida Ou Sekri ?

Non ce n'est pas Ida Ou Sekri, mais Issafen. C'est un garçon avec qui on a grandi, avec qui j'ai travaillé chez Citroën. Il était OS, c'est un garçon qui est plus débrouillard que nous. Il s'est acheté une petite chambre dans le XVIII^{ème}, dans les années 60, il a partagé cette chambre en deux parties. Il louait la moitié de la chambre à des compatriotes et lui l'autre moitié. Quand il terminait son travail chez Citroën, il achetait des produits chez les grossistes, dans le sentier, et les vendait de chambre en chambre : chemises, pantalons... Avec cet argent là il s'est acheté une petite épicerie dans le XI^{ème}. Mais à partir de là tout était pénible, très difficile.

Il allait acheter des costumes et des vêtements qu'il achetait dans le sentier, il savait qu'il achetait à des fabricants juifs et ils les vendait ?

Voilà, il les vendait à des compatriotes, à des marocains de chez lui. Si la personne a de l'argent, elle lui paye directement sinon elle lui paye au fur et à mesure. Avec les bénéfices il a pu s'acheter un petit commerce, ce garçon est un exemple pour nous. Il nous a demandé pourquoi ne pas faire pareil. A l'époque je lui ai dit que je travaillais à l'usine, j'allais leur donner un coup de main quand ils étaient débordés. A l'époque il n'y avait pas de concurrence, mais il n'avait plus de vie familiale.

Du 15 heures par jour ?

Si ce n'est pas plus. Quand tout est fermé il y a encore du boulot à faire toute la nuit dans sa boutique. Il a ouvert son épicerie en 1972 et moi en 1975, 3 ans après. Je travaillais dans une usine qui embauchait 300 personnes, je serais resté si mon patron ne m'avait pas conseillé de prendre mon préavis quand il est encore temps. Puis l'usine a déposé le bilan. Les plus anciens n'ont même pas touché un centime, et ce garçon nous a ouvert une voie et beaucoup se sont alignés dessus. Nous étions une quinzaine à avoir fait ce choix. Un garçon est devenu hôtelier et moi épicier puis restaurateur.

Vous êtes devenu restaurateur, vous avez acheté le local sur vos fonds propres ? Vous avez demandé de l'argent ?

On a fait des crédits, nous n'avons pas acheté. Nous avons loué le local, c'est une vieille boulangerie qui était fermée depuis longtemps, personne ne s'y intéressait. J'avais envoyé mon ami vers ce local mais il trouvait qu'il y avait trop de travaux. Dans le quartier il y avait plusieurs épiciers et nous savions qu'un Franprix allait s'ouvrir près de chez nous. On s'était dit qu'il était temps de trouver autre chose. Nous avons pris ce local qui disposait de 100 mètres au rez-de-chaussée, 100 autres mètres au sous-sol et un petit appartement à l'arrière que l'on a ajouté à la salle, pour en faire un espace fumeur. Les travaux ont duré 24 mois, les crédits, que l'on avait obtenus par la banque, ont été insuffisants. Il a fallu renégocier un second crédit pour pouvoir démarrer. Nous avons eu ce local en

1984 pour l'ouvrir en 1986.

Pour l'épicerie, vous l'avez ouverte comment ?

Au départ on avait emprunté auprès de nos amis, issus du même village. Le patron m'a beaucoup aidé aussi.. Mon beau père a fait venir du Maroc le matériel pour pouvoir faire l'épicerie et une petite partie en crédit.

C'est pour voir comment vous vous en sortez ? Comment vous faites marcher les réseaux ? je sais que les berbères ne vont pas frapper aux banques, ils préfèrent emprunter chez des amis.

Au départ c'était comme ça. Avec l'argent des amis j'ai pu acheter le fonds de commerce mais pour l'achat du matériel, par exemple la vitrine, le rayonnage, j'ai dû faire un crédit.

Vous m'aviez dit que vous étiez 4 dans la région parisienne quand vous êtes arrivés ici dans les années 60.

On était 4, 5 personnes, il y en a quelques uns qui sont venus et se sont perdus dans la nature. On ne sait pas où ils sont. Ils ont refait surface après. Au départ il y avait ce boucher qui servait de point d'attache pour les gens de chez nous. J'ai eu un cousin qui est resté 10 ou 12 ans puis il est retourné au Maroc. Mais il était encore en France lorsque nous sommes arrivés et deux autres marocains logeaient chez le boucher. De notre région d'Ida Ou Zekri nous étions 4.

Y en a-t-il eu d'autres ?

Par la suite on était une cinquantaine, on peut même dire une centaine.

De la région vous êtes plus d'une centaine ?

Oui, oui une centaine.

Vous gardiez des relations régulières ? vous vous voyez souvent avec les gens d'Ida Ou Zekri ?

On a toujours un contact au moins une fois par mois. Ceux qui sont à Paris se voient presque toutes les semaines. Ils échangent des nouvelles, des informations sur le Maroc. Ils envoient des mandats par la poste. Il y en a qui partent pour aider les familles. Comme on est nombreux, des groupes se sont formés. Il y a des différences d'âge. Certains sont restés dans leur coin, d'autres ont sombré dans l'alcool. On a essayé de les repêcher mais cela n'a pas été possible pour tous, on a pu en sauver 4 ou 5 je ne sais plus. Mais c'est déjà pas mal.

Ami de Lahcen : *A 98 %, ils ont tous bien réussi.*

C'est très difficile de s'installer dans un pays où la culture est différente. Vous débarquiez dans une grande ville comme Paris, vous n'êtes pas soutenu. Celui qui n'a pas les nerfs solides, d'une manière ou d'une autre, il y a des tentations. Chez nous, au Maroc, il y a la pression familiale, les parents. Quand vous vous sentez seul, il n'y a personne pour vous donner un coup de frein. Si vous ne vous dites pas en vous-même que vous jouez le rôle du père, de la mère, faire comme s'ils étaient près de vous, de vous dire que si vous faites telle chose est-ce que telle personne de mon entourage l'accepterait ? C'est ce que je me disais quand j'étais jeune garçon.

D'une façon collective vous avez bien réussi ?

Ami de lahcen : *Ca va, ils se sont bien intégrés. Il y a un autre avantage d'être en France. La société française,*

pour nous, correspond à ce que nous cherchons en valeurs, alors on s'est bien intégrés et ce dans tous les domaines. On ne ressent aucune haine, aucun racisme. On ne sent aucun rejet. Pourquoi ? parce qu'on s'est mis dans la ligne de tout le monde. On n'a pas cherché à entrer dans les affaires politiques. Nous, on a simplifié comme dans les villages car quand quelqu'un arrive dans un village qui n'est pas de ce village à force et avec le temps il s'intègre.

Lahcen : *Il fait parti des gens du village.*

A L : *On fait parti de chaque quartier. Par exemple, lui il fait parti de son quartier, il est bien avec tout le monde. Il n'a aucun problème avec personne. Moi c'est pareil, ses enfants c'est pareil ainsi que les miens. Dans toute notre communauté que ce soit nous ou nos enfants nous n'avons aucun problème en France. Nous sommes une centaine, et aucun ne dit qu'il ne sent victime d'agression...*

Vous vous sentez bien ici ?

A L et L : *Très très bien. Franchement c'est une deuxième famille, ce n'est pas pour vous faire plaisir ou vous flatter. Nous nous sentons bien intégrés parce que nous sommes entrés au service de familles françaises. On avait de l'intérêt. Celui qui a été ouvrier et qui se retrouve avec d'autres ouvriers, voit les choses d'une manière différente. Dans nos villages on est bien intégré. Avec les gens d'Ida Ou Zekri c'est comme si nous y habitons tous les jours. Nous restons en contact très souvent, ils savent que l'on ne les a pas oubliés. On leur a dit que s'ils ont de la souffrance on va la partager ensemble de manière à ce qu'ils ne soient pas oubliés. Surtout nous avons la chance de connaître M. Sagid, plusieurs personnes sont passés chez lui. Il n'y en a pas un qui s'intéressait aux gens de sa région. La première fois que je l'ai rencontré on a sympathisé. Il m'a dit qu'il sentait chez lui là où il pouvait se rendre utile et avec peu de choses. Nous faisons partis d'ici, mes amis sont tous de nationalité française. Mon ami m'a dit pourquoi tu es devenu français ? Je lui ai expliqué pourquoi. Lui il n'a plus ni mère ni père, moi j'ai encore ma mère. Je suis français dans le cœur mais si un jour on lui apprend que son fils est devenu français, elle ne comprendrait pas, elle pensera d'une autre manière ; mais tant qu'elle en vie je ne voudrais pas qu'elle se sente blessée ou autre chose. Ma mère est très fière de moi, elle sait la chance que j'ai de me retrouver en France. J'ai un frère qui vit au Maroc et qui s'occupe d'elle. Il reconnaît que le complément financier que je leur envoie, leur permet de s'en sortir. Franchement nous avons de la chance et le bonheur de partager les deux cultures et de pouvoir faire bénéficier d'autre personne si possible.*

A L : *On prépare l'avenir de nos enfants, vous êtes invisibles pour le moment mais les choses de la nature qui vont servir un jour ou l'autre, c'est ce qui vous prépare qui vont vous ouvrir des voies, des lumières pour d'autres personnes. L'autre jour j'étais à l'église de Vincennes, il y avait une réunion de religieux. Les curés d'Agadir étaient présents. J'ai un ami d'Ida Ou Zekri qui s'est marié avec une française. Il se prénomme Mohammed Michel. C'est une chose extraordinaire, il représente tout ce que je vous ai dit précédemment. Malheureusement pour lui, il est mort d'un cancer. A sa mort sa femme voulait que l'on organise une cérémonie qui corresponde à notre religion. Je lui ai dit que j'étais prêt à m'investir dans ces préparatifs. Notre ami avait choisi le cimetière dans lequel il voulait être inhumé. Mais on s'était dit qu'il fallait faire une cérémonie à l'église en rassemblant les musulmans et les catholiques. On a fait venir l'imam de la mosquée de Paris pour qu'il fasse une prière au cimetière, selon la coutume musulmane. Comme cela les catholiques pourront observer et participer en même temps avec les musulmans à cette cérémonie. On a réservé l'église à Vincennes, on a fait venir le prêtre d'Agadir qui était de passage en France. Le prêtre de Jérusalem était également présent. On a loué un car pour faire venir nos amis. Tout le monde était heureux. On se demandait si on devait pas créer une association qui rassemblerait catholiques et musulmans. On nous a même proposé d'aménager une partie de l'église pour rassembler les musulmans. Ce sera une première dans le monde. Cette association n'existe pas encore, il faut qu'on en discute avec les autres membres.*

L : *C'est vrai que je ne suis pas au courant !*

A L : *On cherche à faire un jumelage entre Agadir et Vincennes, entre les deux églises. Pour permettre la communication entre les deux religions. La femme de Mohammed Michel était très heureuse pour le projet.*

L : Je suis arrivé à Paris en 1966, mon père était contre ce voyage. Mais avant de partir, je suis allé voir mes parents dans l'anti-atlas. Je suis allé dans un petit village composé de 50 foyers. J'ai assisté à une prière en compagnie des villageois que je connais bien. A la fin de chaque cérémonie une prière est faite pour la paix, pour le bien-être de l'humanité. Puis l'imam a fait une prière pour le Vietnam, qui était alors en guerre. Quand j'étais enfant il priait pour l'Algérie qui était en guerre contre la France. En arrivant à Paris, j'ai logé dans la chambre de mon grand frère. Il vivait dans la rue des chanoinesses, près de l'église de Notre-Dame. Je connaissais cette église car j'en avais entendu parlé à Casablanca. Un jour, je suis sorti pour me promener et je voyais des cars qui s'arrêtaient devant la cathédrale. Par respect, je n'osais y entrer. Au Maroc, quand il y avait un décès les marocains devaient transporter les cercueils et pendant la cérémonie religieuse, ils attendaient dans les escaliers. Une fois la cérémonie passée, ils vont chercher le cercueil pour le déposer dans le corbillard. En voyant les gens entrer dans Notre-Dame de Paris, je me suis décidé à les suivre. Une fois à l'intérieur, j'ai été frappé par l'obscurité du lieu, par l'immensité des voûtes et par la beauté des vitraux. C'était la première fois que je mettais les pieds dans une église, et en m'approchant du chœur, j'ai vu des fidèles s'agenouillant devant un homme habillé en blanc qui disait « priez mes frères et sœurs pour la paix au Vietnam ».

A L : Ces paroles te rappellent ton village.

L : Je t'assure, moi j'ai eu les larmes aux yeux. Pendant la cérémonie funéraire de notre ami Mohammed Michel, les prières en arabe avaient été traduites en français. Et lorsque nous sommes allés au cimetière l'imam a fait une dernière prière pour le défunt et je suis allé voir Mme Michel pour lui dire que ses paroles étaient identiques à celles du prêtre, à l'église.

A L : Parce qu'on s'est donné beaucoup de mal.

L : C'est bien de pouvoir tolérer beaucoup de choses. Le fanatisme religieux est atroce. La religion ne doit faire partie que du domaine privé. La religion ne regarde que la personne elle-même et Dieu. Vous n'avez pas besoin de vous faire pousser une barbe aussi longue et de faire du cinéma avec le foulard. Ce qui compte c'est ce qu'il y a à l'intérieur de soi.

L : Nous sommes une petite association. Les 4 / 5 personnes qui sont motivées sont tous commerçants, ils n'ont pas assez de temps pour eux-mêmes. On cherche à se regrouper avec des personnes qui ont déjà de l'expérience dans le domaine associatif, et dans la réalisation de projets. Pour faire quelque chose d'objectif sur la santé, le développement, la culture, la scolarité. Dans notre village, nous sommes entrain de mettre en projet la création d'un collège. Il faut préciser que l'Etat marocain est peu disposé à dépenser de l'argent pour ceux qui vivent dispersés dans la montagne et qui sont peu nombreux. Ces habitants n'ont aucune chance, leurs enfants vont à l'école jusqu'à la dernière année d'école élémentaire, puis ils sont obligés d'abandonner. Pourquoi ? parce que pour la famille, c'est un sacrifice de laisser son enfant de l'école mais maintenant ça se fait de plus en plus. Mais ils n'ont aucune chance d'aller en ville pour continuer au-delà. Nous réfléchissons à la manière dont on peut construire ce petit collège ; afin que les enfants puissent avoir un minimum de bagage intellectuel avant de quitter leur région. C'est pour cette raison que l'on va se réunir à Casa pour pouvoir discuter du projet.

Le fait que vous soyez bien ici, ça aide pour être bien là-bas et inversement. C'est lié, et donc j'imagine que c'est ça qui vous pousse à investir dans les projets de développement. Je voulais juste savoir si les 4/5 personnes dont vous dites qu'ils ont raté leurs parcours migratoires et leur vie. Est-ce que ce sont ces mêmes personnes qui s'investissent dans les projets de développement ?

L : Pas du tout, on a essayé de les faire venir parmi nous. Afin qu'ils entendent au moins le nom de leur village,

les noms des personnes qu'ils connaissent que cela provoque un déclic chez elles. Mais ils ne s'y intéressent pas. Vous savez un jour ou l'autre, vous recherchez vos racines. En voyant des personnes âgées qui sont d'origine maghrébine, qui vivent dans les foyers Sonacotra. Ces personnes nous ont dit qu'elles étaient venues en France pour travailler puis retourner au pays. Mais il reste là et les gens de son village ont changé, il ne connaît plus personne et pour lui c'est une aventure de retourner dans son village natal. Alors que si vous avez gardé le contact c'est plus facile.

Vous êtes resté en contact avec les gens d'Ida Ou Zekri, vous vous êtes resté ici. Depuis vous avez réfléchi à mettre l'argent en commun pour faire des petits projets là-bas, des petites actions.

L : *ce qui nous a motivé s'était d'intégrer le projet de la route.*

Avant la route il y avait des choses ?

L : *Oui, il y avait un déclic de quelques villages groupés autour d'un axe. On était 4,5 garçons de chaque village. Je vous cite un exemple : on a un ami en commun qui est décédé. Ce devait être en 1995, on est allé en vacances au Maroc. Il y avait eu beaucoup d'orages, avant notre arrivée, il y a eu un problème d'eau qui a rendu beaucoup de gens malades. Parmi eux se trouvaient beaucoup de nourrissons, victimes de diarrhées. Un matin je me suis procuré un fourgon, et la fille d'un oncle à moi m'a demandé si cela ne me gênait pas de l'amener ainsi que son bébé, au dispensaire. Je lui ai donné rendez-vous le lendemain matin. Et le lendemain ce n'est pas une femme que j'ai trouvé mais dix. Elles se sont passées le mot. Elles sont toutes montées dans le fourgon puis nous sommes partis. Mais sur la route je rencontrais d'autres femmes tous les 500 mètres ; si bien que j'avais amener une vingtaine de femmes au dispensaire. Je les ai descendues , ça pleurait de partout et le gars est sorti affolé. Il n'avait plus de médicaments pour soigner ces enfants dont un était en train de mourir. Le gars m'a conseillé de rencontrer le caïd qui pourrait peut-être me donner des choses. A mon retour du Maroc, je suis allé voir un ami pour lui demander s'il n'était pas possible de créer un dispensaire. Nous avons fixé une petite somme d'argent que chacun d'entre nous devait investir. L'année d'après on est retourné là-bas, nous avons fait la connaissance d'un gars qui s'occuperait de chercher le terrain pour pouvoir construire le dispensaire. L'année suivante, on a trouvé le terrain et l'argent. Mais pour bâtir, il fallait respecter les normes de construction pour que l'Etat marocain puisse nous fournir un infirmier. On s'est rendu auprès du ministère de la santé pour obtenir une autorisation. La troisième année on nous a dit que la région bénéficiait d'un dispensaire dirigé par un organisme international, du type Unicef. On a eu un dispensaire qui a été construit en dehors de notre argent qu'on avait collecté et du terrain que l'on avait préparé. Cet argent nous l'avons toujours en notre possession.*

Juste avant vous, vous avez construit un dispensaire ?

A L : *En 1972, nous n'avions pas d'école, nous nous sommes battus pour l'avoir et nous l'avons obtenue. On nous avait dit que si nous ne construisions pas de logement pour les instituteurs, on ne vous en fournirait pas. Nous avons donc participé à la construction de logements. Mais nous avons eu du mal à scolariser les enfants. Nous leur avons proposé de l'argent pour les motiver.*

En 1970, quand nous retournons au Maroc, nous ne passons pas notre temps à prendre des vacances mais à amener les gens au dispensaire. Nous sommes dût qu'il était temps de construire ce dispensaire. On a pris un rendez-vous avec la préfecture, il n'avait aucune subvention à nous proposer. Nous leur avons demandé si nous collections l'argent, est-ce qu'ils seraient prêt à nous fournir du personnel qualifié. Ils nous ont dit oui. Nous avons cotisé, puis ils ont exigé que l'on construise un logement pour les fonctionnaires. C'est ce que nous avons fait. L'année suivante nous nous sommes rendus à la préfecture pour réclamer un infirmier. Le gouverneur a appelé le responsable de la santé pour qu'il se charge de trouver une personne compétente. Après la réunion, Monsieur Benami, le responsable de la santé, s'approche de moi en me prévenant que si le dispensaire n'était pas aux normes, on n'aurait pas d'infirmier. Je lui ai présenté Mr. Carlos en lui demandant de confirmer ce que nous avions fait pour le dispensaire.

L : *M. Carlos est un médecin, envoyé par l'UNICEF.*

Quelqu'un d'indépendant ?

L : *oui, exactement.*

A L : *M. Carlos a confirmé mes propos auprès de M. Benani. Puis il m'a suggéré de faire une fausse inauguration pour l'ouverture du dispensaire. Il me conseilla d'inviter le caïd. C'est ce que j'ai fait ; j'ai invité les autorités, les villageois et M. Carlos. Nous avons coupé le ruban puis nous sommes entrés dans le dispensaire. Carlos m'a dit « c'est formidable, tu n'as oublié aucun détail ». Huit jours après, un infirmier nous avait été envoyé. L'année suivante nous avons évoqué le problème de la route. Le gouverneur a fait appel au responsable des travaux publics en demandant des explications au sujet de cette route qui aurait dû être goudronnée.*

Il lui a répondu que le budget n'était pas encore débloqué. Nous nous sommes proposés de faire le travail, nous acceptions de niveler la route avec de la terre, en échange nous voulions obtenir du matériel. Le gouverneur s'est tourné vers le responsable qui a dit oui. Mais il a précisé qu'il n'y avait pas de mazout pour le bulldozer, chaque engin consomme près de 100 litres de l'heure. Nous avons fini par accepter. Quand les engins sont arrivés, le pacha de l'époque était allé me chercher, et se demandait comment on allait pouvoir assumer les frais d'essence. J'ai donc dû m'organiser en sollicitant l'aide des villageois.

Entretien Sandra Pratt, Direction Générale Justice et Affaires Intérieures, Commission des Communautés Européennes

(Entretien réalisé dans les locaux de la DG JAI, le 26 juin 2003)

Ici nous ne sommes pas dans la DG développement ?

Non, ici c'est la DG justice et biens intérieurs, nous nous occupons de la politique migratoire, des aspects juridiques du développement de la politique communautaire. Nous travaillons avec les collègues des divers DG, parce qu'il y a beaucoup de sujets qui sont horizontaux. Vous avez lu les documents que nous avons publiés sur les politiques successives durant ces dernières années. Il y a eu une communication sur les migrations légales, illégales, immigration et intégration... Il y a eu toute une série de documents politiques, et puis nous avons eu en charge les politiques de l'intégration des immigrés et tous les aspects juridiques : commissions d'admission, commissions de séjour. En ce qui concerne les relations avec les pays tiers, nous avons des personnes qui s'occupent de ça avec les autres DG concernées.

Cette thématique d'associer développement d'un côté et immigration de l'autre est finalement quelque chose d'assez récent au niveau de l'Union Européenne ?

C'était déjà ancré dans nos politiques, dans nos idées. A l'origine, c'est un pari qui a donné les grandes lignes de la politique qu'il fallait développer : il y avait quatre grandes orientations principales dont une était en relation avec les pays tiers. C'est une base de notre politique et nous n'avons eu qu'à développer cette politique et donner des idées plus précises sur comment mettre en œuvre une telle politique. C'est l'intérêt pour le codéveloppement, pour le développement des relations avec les pays tiers. Au début il s'agissait de discussions avec les pays tiers sur les accords de réadmissions. On a beaucoup progressé depuis, maintenant les sujets sont beaucoup plus généraux : sur la migration, la gestion des flux, la position des immigrés dans les deux pays et dans l'Union. Il y a beaucoup plus d'éléments, les dialogues sont beaucoup plus larges, et on traite beaucoup plus ces sujets.

Vous parlez de Tempere, mais il y a eu une première tentative avec le processus euro-Méditerranéen, avec la conférence de Barcelone.

Oui, on en parlait déjà, mais nous n'avions pas la compétence au niveau européen, c'est ce qui a changé. Avant on était dans le cadre des accords de développement de partenariat avec ces pays-là ; on essayait de trouver des sujets qui intéressent les deux côtés, c'en était un, mais nous n'avions pas de compétence. C'est à partir du traité d'Amsterdam que nous avons développé et mis en œuvre de vraies politiques. Et maintenant nous avons des instruments financiers qui sont très importants.

Mais le processus de Barcelone n'a pas servi un peu d'expérimentation ?

Je dois dire que je ne suis pas très bien informée car je ne m'occupais pas de ce processus. L'intérêt est que ça a amené des programmes de coopération qui sont dotés de financements. Ça a surtout servi à convaincre les pays membres que pour avoir une véritable coopération avec les pays tiers, il fallait aller au-delà des questions « restrictives » : au début les discussions tournaient toujours autour des problèmes de l'immigration illégale, des demandes d'asile dans ces pays-là, l'accent était toujours là-dessus [...]. Mais à travers des processus comme Barcelone, les intérêts communs se sont élargis ; à partir de là nous avons eu un dialogue beaucoup plus large sur le phénomène migratoire. Ça a été utile dans ce cadre, surtout pour les relations avec les pays méditerranéens et d'Afrique d'où viennent une grande partie des immigrés.

C'est un élargissement récent, qui a dû, j'imagine, provoquer une petite révolution dans les façons de travailler, les collaborations avec les gens entre les DG.

Avec les personnes des DG, c'est vrai qu'il faut qu'on développe les façons de travailler, qu'on développe des contacts et qu'on travaille ensemble. Il faut trouver du temps, comprendre les différents points de vue des uns et des autres et remettre le sujet dans le contexte. Mais ce n'est pas nouveau pour la Commission, c'est plus facile qu'au niveau national. Au niveau national, le même type de travail, une coopération doit se développer aussi. Nous initiions ce travail de coordination au niveau européen, et maintenant on le voit se développer au niveau national, dans certaines politiques publiques plus que dans d'autres.

J'ai observé, à partir de la France, une révolution aux Affaires étrangères, un changement d'habitudes au travail, un changement de culture important, et je me posais la question de savoir si ici ce n'était pas la même chose.

Je ne dirai pas une révolution, pas dans ce sens, parce qu'il y a une tradition de coopération, toutes sortes d'instances qui existent depuis de très longues années pour la coopération et pour l'échange des informations. Chaque fois qu'un document de la Commission paraît, il faut que tous les commissaires se mettent d'accord : il y a un processus de concertation, des groupes inter services, ou qui sont créés sur des sujets de temps en temps. La tradition de coopération existe au niveau européen, c'est vrai qu'elle existe peut-être moins au niveau national, ce n'est donc pas une révolution. Ça a demandé du travail au départ : comme c'était une compétence nouvelle de la Commission, il fallait créer notre place et nos liens avec les autres DG, ce qui est important pour nous parce qu'il y a tellement de sujets qui sont horizontaux. Ce n'était pas une révolution mais il y a eu du travail à faire là-dessus.

Donc déjà, élargissement interne, mais vous êtes aussi amenés à négocier avec de nouveaux acteurs, par exemple les ONG, les associations, les acteurs non gouvernementaux, pour introduire cette dimension de la coopération dans le contrôle des flux ?

Oui, on dialogue beaucoup avec les ONG, mais nous avons eu déjà depuis plusieurs années des actions, des initiatives vers eux, des contacts. En les élargissant, nous avons renforcé la coopération avec eux. Mais ce sont toujours les mêmes organisations qui travaillent avec les DG.

Est-ce que vous avez été amenés à dialoguer avec les ONG de migrants ?

Oui et non. En 1997, la Commission a créé un forum des migrants qui n'a pas marché ; elle a été obligée d'annuler le financement et le forum a disparu au niveau européen. Je dois dire qu'au niveau national les contacts ne sont pas trop organisés, ils ont des problèmes à travailler ensemble. Mais pour nous c'est difficile de travailler avec beaucoup d'organisations au niveau national. Il faudrait qu'il y ait une hiérarchie dans les organisations aussi bien pour eux que pour nous. Nous devons travailler au niveau des gouvernements et que ce soit relayé au niveau national. Nous n'avons pas les contacts que nous souhaiterions avoir pour l'instant, on n'a pas pu créer un autre forum important bien qu'on en voit la nécessité. On espère que les gouvernements développent des relations avec les organisations, qu'à la fin les organisations se réunissent au niveau national pour construire une organisation européenne. Nous voudrions un contact au niveau européen mais pour l'instant il n'existe pas.

Un système en étage, du local au national et au niveau européen ?

Oui, dans tous les domaines, c'est la même chose : on ne peut pas travailler avec une centaine d'organisations partout en Europe, il faudrait qu'il y ait un point de contact européen. Le seul qui reste est le réseau ELENA, il y a beaucoup d'organisation de migrants qui sont dedans.

Le premier forum des migrants n'avait des compétences que sur les processus d'intégration et les politiques d'intégration.

C'avait été créé par la DG emploi, d'où ces intérêts. Si c'est établi dans les années à venir, il y aura un mandat beaucoup plus large, y compris un volet sur la citoyenneté. Il faut d'abord voir comment créer une telle structure mais que ça vienne aussi du bas. En fait, la Commission a subventionné à cent pour cent les activités du forum des migrants, et personnellement je trouve que c'est mieux qu'il y ait un cofinancement quelque part pour qu'il y ait une appropriation.

Avec un mandat portant sur les pays d'origine ?

Pourquoi pas, oui.

On reviendra sur le thème de la citoyenneté ; sur le problème du forum des migrants, le choix était assez large, il y a quantité d'association de migrants qui travaillent sur l'emploi. Mais des ONG de migrants il y en a beaucoup moins ?

Oui, il y a beaucoup d'ONG qui s'occupent de l'immigration, mais il y a peu de migrants dans ces associations. Les migrants ne sont pas présents dans les comités d'accueil, dans les structures locales, régionales qui s'occupent des migrants. C'est en partie lié aux structures et à l'histoire de l'immigration des pays. Prenez l'Angleterre : il y a beaucoup d'associations de migrants qui sont très importantes en Angleterre. Comme l'immigration est de longue date, beaucoup d'immigrés sont bien intégrés et ont la nationalité. Il y a des conseillers locaux qui s'occupent de l'accueil des demandeurs d'asile. Il y avait pas mal de gens dans la salle qui étaient à l'origine des immigrés, ils sont là depuis des années et sont intégrés à la vie politique et sociale du pays. C'est ce qu'on essaye de promouvoir un peu partout. Mais dans un pays où le phénomène de l'immigration est nouveau, il y a très peu d'organisations. Il faut essayer de développer la participation des immigrés dans les organisations, et ça prend un peu de temps, il y a souvent un problème de nationalité pour participer. C'est pourquoi nous pensons à cette idée de citoyenneté civique, pour donner une autre voie aux immigrés qui veulent s'installer et participer à la vie civique de la région, de la commune, sans avoir à prendre la nationalité.

La question est de savoir si ce type d'implication résulte de l'intégration, ou si c'est le contraire de solliciter leur participation ?

Je pense qu'il faut, en ce qui concerne l'intégration des immigrés, plus solliciter leur participation, et sans que la nationalité soit nécessaire. De plus en plus, on voit des choses dans ce sens mais c'est un long processus d'intégration, un processus qui a beaucoup d'aspects, et qui doit s'appliquer des deux côtés.

Dans la politique de codéveloppement, par exemple en France, il y a le volet de la coopération avec le pays d'origine, et le second volet sur les flux migratoires. Il y a le souhait de susciter un processus d'intégration par cette politique, en permettant aux migrants d'afficher leurs liens avec le pays d'origine de façon positive. Dans ce document-là, je ne trouve pas cette idée d'associer le codéveloppement avec l'intégration.

Le codéveloppement est une idée qui vient de la France, ce qui lui donne un peu mauvaise presse alors que l'idée est très intéressante. On ne voyait pas beaucoup de résultats très concrets et les autres pays étaient un peu méfiants sur ce qui pouvait vraiment être réalisé. Mais je pense qu'il y a un changement. Bien sûr la Commission peut encourager ces activités, mais au bout du compte l'initiative revient aux Etats membres. L'atmosphère change, parce qu'il y a maintenant un accent mis sur les transferts d'argent au niveau du développement. On s'est rendu compte que l'argent concerné représente beaucoup plus que ce qu'on envoyait dans le cadre des politiques de développement. Dans l'autre communication sur les politiques migratoires, on en avait fait mention, comme une idée à développer. [Dans ce document] nous avons mis l'accent sur le problème des immigrés qui sont souvent enfermés dans les frontières du pays d'accueil pour des raisons juridiques. Le type de visa, de statut qu'ils ont ne leur permet pas de garder facilement leurs liens avec le pays d'origine, parce que quand ils quittent le pays d'accueil,

ils ont des difficultés pour y retourner avant d'avoir acquis un statut de longue durée. [Dans ce document] l'idée était de parler des frontières ouvertes : si on laissait tomber les frontières, ça pourrait avoir un effet bénéfique en ce sens que les immigrés pourraient aller et venir plus facilement, et ne seraient pas coincés comme maintenant. Ils pourraient sortir et développer des liens. On arriverait à une situation beaucoup plus saine. Dans nos propositions, on essaye d'assouplir un petit peu le système pour permettre plus de mobilité. Nous considérons qu'il y a un intérêt à le faire et nous essayons de voir ce qu'on peut faire pour améliorer la situation. Il faut un statut qui donne la possibilité d'aller et venir. Une directive qui est en discussion sur la mission pour l'emploi inclut certains éléments : par exemple il y a la préférence pour les communautaires sur le marché du travail. Il y a de la même façon toute une hiérarchie de préférences et nous avons inséré dans cette hiérarchie les immigrés qui ont déjà travaillé en Europe et qui sont rentrés chez eux. S'ils demandent un permis de travail, ils auront la préférence sur quelqu'un qui n'a jamais travaillé ici. Nous essayons de développer cette idée qui nous intéresse, nous essayons d'assouplir les régimes ; mais pour l'instant les Etats-membres ne sont pas intéressés.

C'est une revendication des migrants qui sont dans les associations de développement d'obtenir un statut qui leur permettrait de travailler à la fois ici et là-bas pour suivre les projets ; avoir une carte spéciale d'acteurs du développement fait partie de leur communication.

Je ne dirais pas une carte spéciale mais que ce soit plus ouvert pour tout le monde. Nous voyons l'intérêt d'un tel système, ouvert pour les personnes qui ont un statut légal. Dans le cadre du codéveloppement il faudrait encourager les personnes à garder les liens car ce sont les meilleurs acteurs dans le développement de leur pays d'origine parce qu'ils le connaissent bien. Il faut favoriser cela, mais pour l'instant le système ne le favorise pas. C'est une conception de la migration qui est différente. Mais c'est une conception qui est en mouvement. La conception des Etats sur l'immigration, en général, est : ils [les migrants] viennent, ils s'installent et ils restent. Ils ne sont pas prêts à cela [la nouvelle conception] parce que ça pose un problème de contrôle. Nous travaillons avec les ministères des affaires intérieures et leur préoccupation c'est toujours le contrôle. Il est difficile de faire passer le message qu'avec un peu plus de mouvement il y aurait une meilleure situation de gestion des flux, et aussi meilleure pour les pays concernés.

C'est une autre idée de la migration, c'est une autre idée de l'intégration aussi. L'intégration jusqu'à présent est pensée comme un enracinement, elle est donc plutôt contraire à la mobilité. Penser que la circulation ne nuirait pas à l'intégration, c'est aussi un changement de mentalité.

En Europe, nous n'avons pas la même conception de l'intégration que dans les autres pays tels que le Canada, les Etats-Unis, l'Australie où c'est la nationalité qui était le but : là c'était vraiment l'immigration classique, on venait, on s'installait et on devenait canadien. Nous n'avons jamais eu cette conception en Europe : ils venaient, s'installaient et repartaient. Au début on avait besoin de main d'œuvre donc les gens venaient et travaillaient, et si on pensait à l'avenir, on se disait qu'après ils repartiraient. C'est le cas des Turcs en Allemagne. Ça risque de n'être plus possible. On voit un durcissement mais aussi, de plus en plus, dans les Etats membres, il commence à y avoir des textes, des réflexions sur la nationalité et on encourage les gens à acquérir la nationalité. Il y a des changements dans la législation, c'est plus facile à obtenir. Même en France, qui est le pays où l'objectif était de donner la nationalité, on pensait que la question de l'intégration était réglée du fait de donner la nationalité, on a tendance maintenant à rejoindre les autres pays et à voir qu'il y a nécessité à légitimer l'intégration avec ou sans la nationalité. Il y a toujours en Europe des changements de position et des lignes qui se rejoignent [...]. C'est ce qui est difficile, on n'a pas d'objectif commun. Mais je pense qu'avec l'idée de cette évolution, notre point de vue dans nos diverses publications et le travail qui va suivre cette publication, on va voir de plus en plus ces idées diffusées dans les pays membres et mises en œuvre avec les pays tiers. Ils vont discuter de l'immigration et ce ne sera plus limité à la question des frontières, ce seront des discussions plus larges.

A l'heure actuelle, quelle est la place de ce volet de coopération par rapport à la politique migratoire globale, par rapport au volet sécuritaire, sur le contrôle des frontières ?

Malheureusement les politiques sont toujours contre les frontières. Pour nous c'est un grand succès parce qu'il y a toute une partie sur l'intégration, mais il faut travailler dur pour qu'il y ait un équilibre dans un Conseil européen entre les discussions sur les contrôles, et celles sur les aspects positifs, l'immigration légale, l'intégration. C'est en partie parce qu'au début de la première publication, le contexte politique global était plus avantageux, avant le 11/09. Mais depuis le 11/09, il y a un changement de cap et l'intérêt politique pour le contrôle est très très fort. C'est un Conseil plus important, plus équilibré dans ses lignes. Ça nous donne un mandat pour développer certaines activités sur l'immigration, une analyse des flux migratoires qui va nous aider à développer la coopération.

Y a-t-il une idée de la part des Etats de reporter sur l'Europe le fardeau de la sécurité, du contrôle des frontières, quelque chose qui est assez impopulaire, pour en débarrasser l'agenda de l'Etat, et eux, garder tout ce qui est intégration, quelque chose de positif ?

C'est-à-dire que les responsabilités de l'intégration sont plus clairement du ressort des Etats membres ; au niveau de la Commission ça ne veut pas dire que nous n'avons pas compétence en la matière, par exemple sur les conditions de séjour des immigrés, et caetera. Ça nous donne une marge de manœuvre qui est assez large. Mais ce que nous voulons faire pour l'instant c'est développer l'échange d'informations, l'échange de bonnes pratiques ; on en est toujours au stade de développer l'information afin de savoir ce qui se passe dans les pays.

En ce qui concerne les frontières, oui, peut-être, mais si on ne travaille pas sur les frontières ça ne marcherait pas. C'est sûr aussi qu'il faudrait qu'il y ait une coordination du travail concernant les frontières ; c'est une nécessité [...] géographique car on ne contrôle pas que les frontières de son pays mais aussi celles de l'Union puisqu'il n'y a pas de contrôle intérieur.

Ce qui m'a frappé au sujet du processus de Barcelone, c'est qu'il a commencé quand les accords Schengen ont pu être appliqué : il y a un balancement, un processus se termine et un autre prend le relais. Je me demandais si ce ne serait pas pareil pour le codéveloppement, essayer de finaliser la surveillance des frontières et ensuite, après seulement, on pourra passer à l'étape coopération, développement.

Oui, nous avons soulevé cette problématique depuis trois ans, et nos collègues du développement ont trouvé intéressant de la placer dans la communication parce qu'il y a eu le travail de ces trois années. Au départ, le développement, c'était le développement contre la pauvreté, aider les plus pauvres de l'Union, et il a fallu du temps pour qu'ils voient la situation autrement, qu'ils pouvaient intégrer le phénomène migratoire dans tout ce discours. C'est une étape qui a été réalisée. Pour l'avenir, il y a toujours cette étape à franchir, il y a toujours une peur de l'Union Européenne, et je pense aussi au niveau national aussi, qu'on détournent les fonds pour gérer l'immigration. C'est ça le problème, il faut trouver d'autres fonds, si on pouvait trouver d'autres fonds, et on est entrain de le faire. Une fois qu'on aura dit que le contrôle des frontières est assez sécurisé, attaquer les racines de la migration va devenir plus important. Mais déjà on voit le discours changer, l'intérêt de développer des activités dans ces pays qui deviennent des terres de migrants devient de plus en plus important dans le discours politique. Vous allez voir, il va y avoir un changement.

Il est clair que la question des moyens est fondamentale. Je me souviens d'un rapport de l'OCDE, il y a dix ans, disant que si l'on voulait mener cette politique de codéveloppement, attaquer les racines de l'immigration avec les moyens actuels - il parlait du cas du Mali - il faudrait 450 ans pour que le Mali arrive au niveau européen. Pour conclure sur l'absence de moyens, et que donc cette politique ne serait rien sans moyens. Il y a effectivement un fossé, un manque.

Mais on a déjà une ligne budgétaire que nous n'avons pas il y a trois ans [...], destinée à la coopération avec les pays tiers. La définition est assez large au niveau des projets qu'on peut développer. C'est déjà un commencement. Il y a d'autres moyens, par exemple il y a un financement important pour les pays du Maghreb. Et il y a une partie de ce programme qui est dédié à l'immigration, aux divers aspects de l'immigration ; on va certainement utiliser de

l'argent pour des ordinateurs pour le contrôle des frontières au sud du Maroc, mais il y a sûrement possibilité d'utiliser l'argent pour d'autres activités. Je pense qu'il est nécessaire aussi que le travail que vous faites et que d'autres font, que ce qui a déjà été fait soit mis en évidence, ce n'est pas suffisamment connu. Tout le monde sait que ces transferts d'argent sont très significatifs : on a l'expérience des pays d'Amérique du Sud qui montrent que c'est très difficile de canaliser les fonds de façon cohérente pour le développement. Il y a donc des problèmes, mais il y a aussi des succès. Les Portugais disent qu'après des portugais qui sont partis avant l'adhésion du Portugal, c'est très difficile de collecter des fonds, le gouvernement a essayé mais ça ne marchait pas. Il faudrait qu'il y ait plus d'informations disponibles, des discussions sur ce qui marche et sur ce qui ne marche pas, et beaucoup d'initiatives. Il faut être très inventif et aussi voir les choses dans leur ensemble : par exemple l'argent ne suffit pas si tu n'as pas la possibilité de voyager. Dans tous les phénomènes migratoires, c'est partout pareil, il faudrait une approche globale, compréhensive. Mais je pense que c'est possible, il y a plus d'intérêt pour un dialogue avec les pays tiers, ça devient plus important et il y a plus de pays concernés. On a des structures avec les pays d'Asie, il y a plus de dialogues avec les pays du Maghreb, méditerranéens, pouvoir discuter avec eux il y a des accords qui ont été faits [...]. Il y a toutes sortes de choses qui se développent maintenant qui n'existaient pas il y a quelques années.

Un autre point aussi à court terme qui pose problème, est qu'on s'est rendu compte que le développement à court terme provoquait une immigration avant de la freiner, d'où la nécessité de voir à partir d'ici, de repenser la circulation, l'un ne va pas sans l'autre.

Je pense que ça dépend du rythme de la politique de développement du pays concerné. C'est vrai, il se développe sur certains points, ça crée la possibilité pour les gens de gagner suffisamment d'argent pour pouvoir partir. Mais il faut aller au-delà de cela, il faut un développement qui soit assez rapide pour atteindre un stade au-delà de celui où les gens partent.

Oui, mais il y a un autre problème : si ça provoque l'immigration, ce n'est pas seulement parce que les gens ont les moyens de partir mais parce que le développement transforme les structures sociales et crée un peu plus d'individualisme. Il y a donc une immigration ... aussi parce que la communauté n'est plus capable de retenir les gens.

Mais souvent c'est la politique de la famille d'envoyer quelqu'un, pour pouvoir envoyer de l'argent pour le compte de la famille. C'est un projet de la famille souvent.

Mais c'est aussi une question de la capacité de la communauté à retenir ces gens.

Oui, c'est pour ça que je dis que le développement doit être rapide parce qu'il doit offrir des opportunités aux gens. S'il y a des perspectives pour les gens, ils vont rester, il faut toujours se souvenir qu'il y a six milliards de personnes sur la planète, mais seulement .. cent cinquante mille ... (peut-être, ce sont les chiffres de l'ONU, vous connaissez) immigrants. C'est très très peu, les gens ne veulent pas bouger. En Europe, on a essayé pendant des années de faciliter la mobilité des gens mais ils ne bougent pas. Si vous pouvez donner des perspectives aux gens il y a pas de raisons pour qu'ils partent, c'est une chose. Deuxième chose : il faut une autre conception de la mobilité, qui n'est pas la migration, plutôt la mobilité. Beaucoup de jeunes partent pour acquérir de l'expérience mais normalement ils rentrent ; ça c'est une aide au développement, les gens partent, ils gagnent une expérience, ils rentrent dans leur pays. C'est une autre conception de la mobilité [...]

Les projets ont été ruinés par la situation climatique. Mais à partir de 2010, la population en âge de travailler va diminuer, il y aura une telle demande de main d'œuvre, les gens vont venir, les contraintes vont tomber, le problème de la mobilité va être réglé parce qu'on aura tellement besoin de gens qu'on va leur offrir toutes sortes de possibilités pour qu'ils viennent, y compris la possibilité de repartir et de revenir. Je pense que la situation va changer totalement à partir de 2010 .

C'est quelque chose que vous préparez ?

C'est quelque chose que nous essayons de préparer, mais c'est quelque chose qui est très difficile à préparer parce que politiquement on ne peut pas parler... on essaie de dire... on dit clairement que l'on a besoin d'immigration donc qu'il faudrait préparer, développer des structures pour les intégrer, les accueillir de manière décente, pour des raisons strictement utilitaires : qu'ils travaillent bien, pour que nous en profitions ; mais il y a aussi des raisons humanitaires. Il y a donc urgence à développer nos politiques, à développer un système migratoire qui fonctionne bien, qui réponde à nos besoins, qui favorise la migration légale et défavorise l'immigration illégale, dans des conditions qui respectent les droits de l'homme pour le bénéfice des deux pays. C'est notre discours depuis le début et c'est toujours notre position. Mais la situation démographique et économique va accentuer les besoins et on a intérêt à être bien préparés en avance.

Oui, parce que l'ouverture des frontières ne signifie pas forcément un plus pour le pays d'origine, c'est même le contraire. Avant 1970, il y avait ouverture des frontières mais le différentiel de développement entre le Nord et le Sud s'est agrandi, au détriment des pays du Sud. Il y a donc une façon de voir les choses, une préparation à faire pour que cela ne se reproduise pas.

La fuite des cerveaux ?

Oui, la fuite des cerveaux . Aussi, on a observé que de la guerre jusqu'en 1970 le PIB dans le Nord augmentait tandis que dans le Sud, il diminuait. Donc, au départ ça s'est fait au détriment du Sud. Comment faire pour que le même processus ne se reproduise pas ?

C'est très difficile parce qu'au bout du compte, si quelqu'un veut quitter son pays, veut bouger, il a le droit de le faire, c'est un droit humain ; comme il sait qu'il n'a pas le droit de rentrer dans notre pays. Mais on ne peut pas contraindre les gens à rester dans leur pays. Ce qu'il faudrait c'est mettre en oeuvre tout ce qu'on peut pour que le pays ne souffre pas et qu'à la fin, le pays ait des bénéfices ; par exemple, la fuite des cerveaux des médecins est une situation dramatique en Afrique du Sud. Et pourquoi les gens partent ? Parce que la situation, apparemment, ce que disent les études récentes, c'est parce qu'ils pensent avoir plus d'argent dans certains pays ; c'est aussi parce que la situation sécuritaire en Afrique du sud est telle qu'ils ne voient pas d'avenir pour eux et pour leurs familles, ils ne voient de perspectives satisfaisantes et donc ils partent. Si les perspectives étaient différentes ils resteraient. Et bien que le salaire soit plus intéressant ailleurs.

Pour le Maroc, il y a énormément de chômeurs diplômés, de gens qui sortent de l'université et qui ne trouvent pas de travail. Jusque dans les années quatre-vingt, le principal débouché pour les jeunes diplômés c'était le service public, l'Etat. Or, maintenant avec les nouvelles politiques de gouvernance, l'Etat n'embauche plus. Il y a un problème de transition et d'adaptation des économies des pays du Sud.

Ce n'est pas aux pays développés de tout faire, il faut aussi des choses au niveau des pays concernés. Mais on peut les aider bien sûr. Pour le Maroc, les analyses sont faites, il y a des chercheurs. Pour d'autres pays, c'est moins évident. Le Maroc est dans une situation privilégiée dans le sens où c'est un pays qui a des richesses et il a des atouts [...].

Il a ce problème de disparités, mais celui du niveau d'éducation aussi. L'alphabétisation des gens au Maroc est catastrophique

Transcription de l'extrait vidéo : réunion à Largentière

(Réalisé par Dhoum, N. et Wisniewski, A. 2000. *Passeurs des deux rives*. : Marjane production, 2M, image plus.)

La scène se déroule dans le jardin d'un foyer, à Largentière-la-Bessée (Hautes-Alpes). Les membres de l'associations sont assis en demi-cercle.

1. J'ai cinq chèques de personnes qui participent à la construction de la route d'Imgoune. Il reste deux, trois personnes sur ma liste. Ils me paieront quand ils seront au Maroc.

2. Nous, ici, on est d'accord pour participer à la construction de la route. Mais si on verse, on veut avoir un reçu !

11 C'est tout à fait logique. Si vous payez, vous aurez un reçu ! Chaque émigré du village d'Anzi a payé 5000 F

3. C'est logique, mais pour les gens qui habitent à 4 Km...

4. On paie tous pareil, qu'on soit à 50 km ou à 2 Km. La route s'étend sur 47 Km, et le devis a été calculé pour le projet dans son ensemble.

1. Moi, ce que je propose, c'est que sur ce projet, chacun paie pareil. Il y en a qui gagnent comme nous en France mais ils ne paient pas et c'est pas normal.

11. Je suis d'accord, mais je te donne un exemple. 4 personnes sur un projet. 2 s'en vont et c'est fichu ! Qui gagne ? Les lâcheurs ou les autres ? Les lâcheurs ! Eh bien nous, on préfère le faire.

1. Quand on demande à certains, pourtant bien payés, de participer...

11. C'est que nous, on est de bons musulmans ! Certains sont de des mécréants, tant pis pour eux. Ils seront la risée du village. Ils seront montrés du doigt. Qui est l'homme d'honneur ? Celui qui a rendu service à la communauté ou celui qui passera la tête basse ? Qu'il garde son argent, il l'aura dans sa tombe. Il vaut mieux être un bienfaiteur.

5. La route, c'est le plus important. Tu as raison, on ne peut pas s'arrêter à ça. Beaucoup de gens sont partis du pays à cause de ça.

6. Oui mais avant, les gens n'avaient pas l'habitude d'élaborer ce genre de projet.

7. Avant, avant, mais maintenant, c'est le cas.

8. Avant, ils ne se rendaient pas compte.

9. Ils ne se rendaient pas compte ? Tu dis n'importe quoi, Belaïd ! Si tu es né dans un pays, il faut y rester. Si tout le monde restait au pays et y construisait... Aujourd'hui, certains regrettent d'avoir quitté leur village et y reviennent pour le développer.

10. C'est notre pays, on doit le développer. Avant, les gens partaient. Il n'y avait pas d'électricité, pas de route. Maintenant, on a amené l'eau et l'électricité.

Annexe 2 : dossier statistique

Les réalisations de l'ONE dans le cadre du PERG (chiffres 2002) (Carte 6)	p.403
Les réalisations de Migrations et Développement (Carte 11)	p.404
Balance des transactions courantes France Maroc (Graphique 3).....	p.408
Entrées des touristes de séjour selon la nationalité (Graphique 4)	p.408
Voyageurs contrôlés aux frontières marocaines en provenance d'Europe selon la voie empruntée (Carte 9)	p.408
Transferts d'épargne des émigrés de 1968 à 2001 (Graphique 5)	p.409

Les réalisations de l'ONE dans le cadre du PERG (chiffres 2002)

(Source internet, site de l'ONE)

PROVINCES DU ROYAUME	Villages
OUED EDDAHEB	1
CHTOUKA AIT BAHA	224
TAROUDANNT	341
INEZGANE AIT MELLOUL	12
AGADIR IDA OUTANANE	113
OUARZAZATE	300
ZAGORA	302
AL HAOUZ	299
MARRAKECH MENARA	59
AZILAL	301
Marrakech medina	0
BOUJDOUR	11
SIDI YOUSSEF BEN ALI	50
EL KALAA DES SRAGHNAS	308
SAFI	250
ESSAOUIRA	173
CHICHAOUA	113
EL JADIDA	265
SETTAT	199
KHOURIBGA	130
BENI MELLAL	189
KHENIFRA	51
LAAYOUNE	7
ERRACHIDIA	261
FIGUIG	15
BOULEMANE	75
IFRANE	11
EL HAJEB	49
Casablanca	0
BEN SLIMANE	36
KHEMISSET	66
Rabat	0
SALE AL JADIDA	2
ES-SEMARA	1
AL ISMAILIA	24
MEKNES MENZEH	85
ZOUAGHA MOULAY YACOUB	52
FES EL JADID-DAR DBIBAGH	1
SEFROU	67
FES MEDINA	16
TAOUNATE	207
TAZA	189
TAOURIRT	39
JERADA	17
Tan Tan	0
OUJDA ANGAD	6
BERKANE	57
NADOR	162
AL HOCEIMA	97
CHEFCHAOUEN	167
SIDI KACEM	278
KENITRA	262
LARACHE	13
TANGER-ASSILAH	109
FAHS-BNI MAKADA	44
Assa zag	0
TETOUAN	180
SKHIRAT TEMARA	9
TATA	71
GUELMIM	56
TIZNIT	628

Réalisation de “Migrations et Développement”

(Bilan d'activité 1987-2001)

Douar	Province	Commune	électrification	Hydraulique	dispensaire, santé	Ecole, bibliothèque (rénovation/construction)	Atelier femmes	Collège, Ecole informelle
?	Ouarzazate	?	1996					
?	Ouarzazate	?	1996					
?	Ouarzazate	?	1996					
?	Ouarzazate	?	1996					
Imi n'wassif	Ouarzazate	?	1993	?				
Abadou	El Haouz	Abadou	1997			?		1999
?	El Haouz	Abadou	1997					
?	El Haouz	Abadou	1997					
?	El Haouz	Abadou	1997					
?	El Haouz	Abadou	1997					
Ait Iktel	El Haouz	Abadou	1996					1999
Tamsoult	El Haouz	Abadou						1999
Tamzaouroute	El Haouz	Abadou						
Anamer	Taroudannt	Adar			1998			
Ighil n'Bazzi	Taroudannt	Adar			1998			
Imi								
n'Ouarguin	Taroudannt	Adar			1998			
Ouzzoun	Taroudannt	Adar			1998			
Tanoumi	Taroudannt	Adar			1998			
Tizgui n'Bazzi	Taroudannt	Adar			1998			
Agadir Melloul	Taroudannt	Agadir Melloul	1995		2001			
Ait Khalef								
Afla	Taroudannt	Agadir Melloul			1999			
Amdghar	Taroudannt	Agadir Melloul	1997					
Anamer	Taroudannt	Agadir Melloul	1996		1999		1997	
Anighd	Taroudannt	Agadir Melloul	2000		1996			
Anzour	Taroudannt	Agadir Melloul	1995		1999		1998	
Asrargh	Taroudannt	Agadir Melloul	1996		1999			
Ighanimen	Taroudannt	Agadir Melloul			1999			
Ighir noumilloul	Taroudannt	Agadir Melloul						
Ighirda	Taroudannt	Agadir Melloul			1999			
Ilssegghar	Taroudannt	Agadir Melloul			1999			
Imoula	Taroudannt	Agadir Melloul			1999			
Iouloul	Taroudannt	Agadir Melloul						1999
Izerzre	Taroudannt	Agadir Melloul	1996		1999			
Tagouroute	Taroudannt	Agadir Melloul	1996		1999	1998	1997	
Taifest	Taroudannt	Agadir Melloul	1994	?				
Talate	Taroudannt	Agadir Melloul	1995		1998			
Talgmoute	Taroudannt	Agadir Melloul			1999			2001
Tamjerchte	Taroudannt	Agadir Melloul			1999			
Tanguerte	Taroudannt	Agadir Melloul	1996					
Temedghete	Taroudannt	Agadir Melloul			1999			
Tinerdle	Taroudannt	Agadir Melloul	1997		1999		1998	
Tinmaliz	Taroudannt	Agadir Melloul	1997					
Tizgui	Taroudannt	Agadir Melloul	1996		1999			
Tizguin	Taroudannt	Agadir Melloul	1996					

Aghbarre	El Haouz	Aghbarre			2001		
Agoundisse	El Haouz	Agoundisse		?			
Agounsane	Taroudannt	Agounsane (ouled bahri)			2001		
Aning	Tata	Aguinane	1995				
Atkhsse Afalne	Tata	Aguinane	1996				
Azougza	Tata	Aguinane	1995				
Ikkis	Tata	Aguinane	1995				
Ait Abdallah	Taroudannt	Ait Abdellah					2000
Tiddas	Taroudannt	Ait Abdellah		1998			
Tilfou	Tata	Akka Aghan	1995		1997		
Azoura	Taroudannt	Amalou			2000		
Amghli	Taroudannt	Aoulouz					2001
Tidnas	Taroudannt	Aoulouz	1994	?		?	
Adghir	Taroudannt	Askaoune	1997		2000		
Amazer	Taroudannt	Askaoune					2001
Asrgoumi	Taroudannt	Askaoune	2001				
Idamar Ouali	Taroudannt	Askaoune	2001				
Tamalout	Taroudannt	Askaoune	2001				
Assais	Taroudannt	Assais			2001		2001
Tinidre	Taroudannt	Assais	1996			1998	
Amalou	Taroudannt	Assaki			2000	?	
Amsemssa	Taroudannt	Assaki			2000		
Andour	Taroudannt	Assaki			2000		
Boumgzar	Taroudannt	Assaki			2000		
Ighir	Taroudannt	Assaki			2000		
Ikmcha	Taroudannt	Assaki			2000		
Lhandk	Taroudannt	Assaki			2000		
Makhfaman	Taroudannt	Assaki			2000		
N'Ouaraz	Taroudannt	Assaki			2000		
Saoulilla	Taroudannt	Assaki			2000		
Tagnit	Taroudannt	Assaki			2000		
Tagnza 1	Taroudannt	Assaki			2000		
Tagnza 2	Taroudannt	Assaki			2000		
Taliouine							
Chelh	Taroudannt	Assaki			2000		
Taourirt	Taroudannt	Assaki			2000		
Tasdert	Taroudannt	Assaki			2000		
Tastift	Taroudannt	Assaki					2001
Tayirt	Taroudannt	Assaki			2000		
Tazarine	Taroudannt	Assaki			2000		
Toufassour	Taroudannt	Assaki			2000		
Afela Ouzarar	Taroudannt	Azaghar n'Irs	1997				
Ait Ounzar	Taroudannt	Azaghar n'Irs			1998		
Aoudacht	Taroudannt	Azaghar n'Irs	1996				
Azaghar n'Irs	Taroudannt	Azaghar n'Irs			1997	1998	1999, 2001
Ibakizne	Taroudannt	Azaghar n'Irs	1997		1999		
Ighil n'Touna	Taroudannt	Azaghar n'Irs			1998		
Ighir n'Targant	Taroudannt	Azaghar n'Irs			1998		1999
Imi n'Ouadaye	Taroudannt	Azaghar n'Irs			1999		1999
Tafhemt	Taroudannt	Azaghar n'Irs					1999
Tihhi	Taroudannt	Azaghar n'Irs			1998		
Tinzourine	Taroudannt	Azaghar n'Irs			1998		
Amzlou	Taroudannt	Azrar	1999				
Azrar	Taroudannt	Azrar			2001		2001

Iouliouil							
n'Ouzrar	Taroudannt	Azrar	1999				
Lamdint							
d'Azrar	Taroudannt	Azrar	1996	2001	1998		2001
Lamdinte							
n'Ouzrar	Taroudannt	Azrar			1998		
tabouslout	Taroudannt	Azrar			2001		
tafa	Taroudannt	Azrar					
Tanarchet	Taroudannt	Azrar			2001		
Taourirt	Taroudannt	Azrar			2001		
Tigdiyne	Taroudannt	Azrar			2001		
Timjijt	Taroudannt	Azrar	1999				
Tinyagourten	Taroudannt	Azrar	1999		2001		
Tizi n'Ouzerar	Taroudannt	Azrar			2001		
Tizoughine	Taroudannt	Azrar			2001		
Ben Yacoub	Tata	Ben Yacoub	1997				
Imi n'Tatelte	Tata	Ben Yacoub	1996				
Issanissen	Taroudannt	Bounrare			2000		
Ait Tahla	Taroudannt	cercle de Taliouine					1996
Ighri	Taroudannt	cercle de Taliouine					1995
Doussaoune	Taroudannt	Doussaoune			?		
Agni n'fad	Taroudannt	El Faïd			1998		1997
El Faïd	Taroudannt	El Faïd			?		
Igherm	Taroudannt	Igherm			2001		
Tighoula	Taroudannt	Igherm			1998		
Wagmoute	Taroudannt	Igherm			1998		
Timit	Ouarzazate	Iknioune	2001				
Tini Ourkane	Ouarzazate	Iknioune	2001		2000		
Azoura	Taroudannt	Imaoune			1998		2001
Tassarga	Taroudannt	Imaoune			1998	?	
Ait Iazza	Taroudannt	Imi n'Tayer			1998		
Aremd	El Haouz	Imlil	1994		1999		
Ait Fied	Tata	Issafen			2000		
Agoulmime	Ouarzazate	Iznagane	1996		2000		
Adar	Taroudannt	Nihit			1998		
N'Dir	Taroudannt	Nihit			1998		
Oualkadi	Taroudannt	Oualkadi (Igherm)			?		
Ouled Aïssa	Taroudannt	Ouled Aïssa (Ouled Barhil)			?		
Agadir n'Taieb	Taroudannt	Sidi Bouaal			1998		
Ighir	Taroudannt	Sidi Bouaal			1998		
Iguiouz	Taroudannt	Sidi Bouaal			1998		
Talisa	Taroudannt	Sidi Bouaal			1998		
Agdal	Taroudannt	Sidi Hassain			2000		
Agoumi	Taroudannt	Sidi Hassain	1996				
?	Taroudannt	Sidi Hassain	1996				
Aguerde	Taroudannt	Sidi Hassain	1995		1998		
Dou Agadir	Taroudannt	Sidi Hassain			2000		
Gounine	Taroudannt	Sidi Hassain			2000		
Ifri Imadidne	Taroudannt	Sidi Hassain	1994		1997		1996
Imghid	Taroudannt	Sidi Hassain			2000		
Imi n'Ougni	Taroudannt	Sidi Hassain			2000		
Lain	Taroudannt	Sidi Hassain			2000		
Miguarne	Taroudannt	Sidi Hassain	1997		2000		
tadart	Taroudannt	Sidi Hassain			2000		
Timassine	Taroudannt	Sidi Hassain			2000		

Timersit	Taroudannt	Sidi Hassain		2000				
Tinfat	Taroudannt	Sidi Hassain	1992	1996			1996	
Tabia	Taroudannt	Tabia					1997	
tafingoult	Taroudannt	Tafingoult (ouled barhil)		?				
Talate n'ayakoub	El Haouz	talate n'ayakoub		?				
Tamlakoute	Taroudannt	Tamlakoute					1998	
tamtazer	Taroudannt	tamtazer (ouled barhil)			2001			
Taourirt	Taroudannt	taourirt (Igherm)			2001			
Talmoudat	Taroudannt	Taouyalt	2001		?	(chef lieu)		
Tichki	Taroudannt	Taouyalt	2001					
Tizgui	Taroudannt	Taouyalt	2001					
Abaly	Taroudannt	Tassousfi	1992	1998				
Aktaoun	Taroudannt	Tassousfi	1995					
Aoudouste	Taroudannt	Tassousfi	1996					
Aourste	Taroudannt	Tassousfi	1999					
Imgoun	Taroudannt	Tassousfi	1989	1995	1991	?		1995
Souktana	Taroudannt	Tassousfi					1993	
Taourirte n'Ait								
Aissi	Taroudannt	Tassousfi	1999	1997				
Tarikte	Taroudannt	Tassousfi	1995				1996	
?	Taroudannt	Tassousfi	1995					
Tataoute	Taroudannt	Tataoute			?			2000
Tigouga	Taroudannt	Tigouga (ouled barhil)			?			
tilkest	Taroudannt	tilkest (igherm)			?	(chef lieu)		
Tinzerte	Taroudannt	Tinzerte (Ouled brahim)			?			
Bougzoul	Taroudannt	Tizgzaouine						2001
Ihlouchene	Taroudannt	Tizgzaouine	1994	?				1999
Tamasint	Taroudannt	Tizgzaouine						1999
Aguerde	Tata	Tlite	1995					
Kioud	Tata	Tlite	1996					
Taourirte	Tata	Tlite	1995					
Argue	Taroudannt	Zagmouzen		?				
Ighil								
n'imchtaguile	Taroudannt	Zagmouzen		?				
Ouaourgoute	Taroudannt	Zagmouzen		?				
Talmantoukhte	Taroudannt	Zagmouzen		?				
Tamaroute	Taroudannt	Zagmouzen		?		?	(chef lieu)	
Taourirte n'Ait								
Lahcen	Taroudannt	Zagmouzen		?				
Taouzdyne	Taroudannt	Zagmouzen		?				
Tinlif	Taroudannt	Zagmouzen		?				
Tinzerte	Taroudannt	Zagmouzen		?				
Tizirte	Taroudannt	Zagmouzen		?				
Douzrou	Taroudannt	Zagmouzen ?					1997	
Agdal	Taroudannt		1992					
Aguer d n'Ouli							1998	
Ait Azzi								
Ait Saïd	Ouarzazate?		2000					
Amsmatert								
Id Saïd	Tiznit		1997					
Ignarne							1997	
Imi n'ougni	Taroudannt		1992					
Lebra	Chefchaouane		1997					

Balance des transactions courantes France-Maroc

(Banque de France, document internet, 1999)

En millions de francs

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Balance des transactions courantes	-3128	-5533	-3869	-2561	-4691	-3744	-4182	-2571	-3907	-3918	-4637	-4878
Transferts des RME	-4944	-4575	-4312	-1910	-5436	-4876	-5027	-4865	-4840	-4596	-4783	-4257
Solde tourisme	-1554	-1024	-1848	-4273	-2204	-2145	-2516	-2342	-2404	-1774	-2634	-2503
Solde commercial	2360	560	1408	2433	2157	1767	2248	2640	2964	1757	762	596

Entrées des touristes de séjour selon la nationalité

(Rapport sectoriel 2002 du Ministère de l'économie et des finances, chiffres 2001)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Total européens	934	992	1049	1032	1014	1156	1230	1363	1341	1267	1184	848	1291	1413	1298	1242	1336	1505	1605	1871	2049
dont Français	291	348	404	369	365	401	393	444	485	467	452	291	429	489	439	422	497	585	593	759	877
R.M.E.	195	361	527	594	601	644	657	681	863	953	1046	972	1138	1082	1172	1078	1061	1248	1141	1542	1650
Total Général	1319	1567	1815	1877	1936	2180	2128	2247	2841	3468	4024	4162	4390	4027	3465	2759	2857	3203	3267	4088	4370

Voyageurs contrôlés aux frontières marocaines en provenance d'Europe selon la voie empruntée

(Voie maritime et terrestre : Rapport sectoriel 2002 du Ministère de l'économie et des finances, chiffres 2001

Voie aeriene : bilan d'activité 2001 du Ministère marocain des transports et de la marine marchande

Illégaux : Zakia Daoud, 2002, Gibraltar improbable frontière, Paris, Séguier, 310 p.)

..... (en millier de voyageurs)

Mode d'entrée	Voie terres	Voie maritime	Voie aérienne
Entrant	1729	1661	-
Sortant	1693	1569	-
Total	3422	3230	161

Transferts d'épargne des émigrés de 1968 à 2001

(Source office des changes)

Année	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Montant	0,2	0,32	0,316	0,48	0,64	1,02	1,557	2,159	2,418	2,652	3,176	3,6	4,1476	5,242	5,114

Année	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Montant	6,5154	7,6807	9,7322	12,7306	13,2679	10,7011	11,345	16,537	17,328	18,5	18,216	16,814

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Montant	16,819	18,873	18,033	19,31	19,001	22,961	36,858	35,2

Annexe 3 : dossier documentaire

Documents associations villageoises

Reçu de l'association Ouled Mimoun, commune de Sidi Bibi, Province de Chtouka Aït Baha	411
Statuts de l'association « Timoulay Izder », Timoulay Izder, province de Goulmime.....	412

Documents activités des collectifs de migrants en Europe

Article du « Parisien » (24/07/2000) sur l'association « les enfants de Rechida ».....	417
Article de « Gennevilliers magazine » (sept. 2000) sur le projet bibliothèque de Attacharouk	418

Documents OSIM

Schéma de synthèse du Plan d'action concerté (Migrations et Développement, nov.2000) ...	419
Cadre de référence de la plate-forme « Migration et Développement » du CNCD (Bruxelles)	420
Déclaration au journal officiel de la Fédération des Associations de Figuig (mars 2001).....	424
Page de présentation du programme « Migration, partenariat et développement » de EMCEMO, Amsterdam, 2001	425

Documents politiques publiques

Protocole de coopération décentralisée entre la Seine St Denis et Figuig, juin 2000	426
Tableaux récapitulatifs du programme MEDA	430

جمعية أولاد ميمون
للتنمية والتعاون
N° 00480
الاسم
الجولة
بتاريخ 2002
العداد القديم
العداد الجديد
الإستهلاك
واجب الماء
واجب الفقيه
المجموع
تاريخ الأداء

رقم العقد
رقم الاشتراك
الاسم والنسب
بتاريخ N° 00480
العداد القديم
العداد الجديد
الإستهلاك
مؤونة وشرط الفقيه
الواجب أداءه
12,00
4,00 x
7,50 x
10,00 x

الجولة 2002
رقم العقد
رقم الاشتراك
الاسم والنسب
بتاريخ N° 00480
العداد القديم
العداد الجديد
الإستهلاك
واجب الماء
واجب الفقيه
المجموع
بتاريخ

يودى هذا الواجب في أجل أسبوع من التاريخ المذكور أعلاه وطبقاً لشروط العقد

Entretien mosquée et fquih

Redevance compteur et facture pour la consommation d'eau

Reçu de l'association Ouled Mimoun, commune de Sidi Bibi, province du Chtouka Aït Baha

Maitre ⁴¹⁷ Ahmed MOUAINÉ
Interprète - Traducteur Assermenté
Agg. p. les Tribunaux
N° 45 Bd. Mohammed VI de Meknès
(Q.L.) B.P. 1000 AGADIR
Téléphone: 84 69 00

TRADUCTION DE L'ARABE

**Association «Timoulay Izdar »
pour le Développement la Coopération
et la Protection de l'Environnement**

== == ==
S T A T U T S

CHAPITRE I: FORMATION, DENOMINATION, OBJET, SIEGE et DUREE:

ARTICLE 1 – FORMATION:

Conformément aux dispositions du Dahir n° 1-58-376 du 03 jourmada I 1378 (15 novembre 1958), tel qu'il a été modifié par le Dahir portant loi n° 1-73-283 du 06 rabia I 1393 (10 avril 1973), il est formé à Timoulay Izdar: une Association pour le Développement dont les activités s'étendent aux domaines suivants: l'environnement, la culture, le sport et l'art.

Cette Association n'a aucune tendance politique ou idéologique. - - -

ARTICLE 2 – DENOMINATION:

L'association prend la dénomination: «Association Timoulay Izdar pour le Développement, la Coopération et la Protection de l'Environnement». - - -

ARTICLE 3 – OBJET:

Cette Association a pour objet de:

1/ mobiliser les ressources humaines et matérielles, dans le but de participer au développement intégré de Timoulay Izdar, dans les domaines suivants: l'économie, le social, l'agriculture, l'environnement, la culture, les arts et les sports. - - -

2/ Contribuer et coopérer avec les institutions représentatives, les autorités concernées les associations et organisations régionales, nationales et internationales, en vue de la réalisation des buts de l'Association. - - -

3/ Accorder une attention particulière au secteur agricole et à la protection de l'environnement. - - -

ARTICLE 4 – SIEGE:

Le siège de l'Association est établi à Timoulay Izdar – Cercle de Bouizakaren. - - -

ARTICLE 5 – DUREE:

L'Association est constituée pour une durée illimitée. - - -

CHAPITRE II – ADHESION:

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ADHESION:

* La qualité de membre de l'Association est reconnue à toute personne ayant exprimé son désir d'y adhérer selon les conditions ci-dessous: - - -

1- Se conformer aux statuts de l'Association et se soumettre à son règlement intérieur. - - -

2 - Etre prêt à participer activement à l'une de ses commissions. - - -

3 - Approbation de son adhésion par le bureau de l'Association. - - -

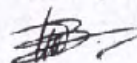
4 – Paiement des cotisations et des obligations périodiques déterminées comme suit: - - -

(a) Cotisation annuelle: - Catégorie des scolarisés: vingt (20) Dhs et plus. - - -

- Le reste du public: cinquante (50) Dhs et plus. - - -

(b) Obligations périodiques: - Catégorie des scolarisés exonérée. - - -

- Le reste du public: dix (10) Dhs par trimestre. - - -



.../...

ARTICLE 7 – DROITS DU MEMBRE :

- Le membre exerce les droits de vote et de candidature à tous les organes de l'Association , à condition: - d'être âgé de (18) ans au moins , pour le droit de vote. - - -
- d'atteindre (23) ans au moins , pour le droit de candidature. - - -
- Participe à l'élaboration des plans et programmes de l'Association. - - -
- Exprime ses opinions dans une atmosphère de liberté et de respect. - - -

ARTICLES 8 – OBLIGATIONS DU MEMBRE:

- Respecter les statuts et se conformer au règlement intérieur. - - -
- Se conformer aux objectifs arrêtés par l'Association et œuvrer pour leur réalisation. - - -
- S'abstenir de tout comportement ou pratique pouvant nuire à la réputation de l'Association. - - -

ARTICLE 9 – RETRAIT:

La qualité de membre de l'Association se perd par:

- L'acceptation par le bureau de la démission signée et présentée par lettre recommandée. - - -
- Le défaut de paiement de la cotisation annuelle échue , trois (03) mois après la lettre recommandée qui lui sera adressée par le bureau. - - -
- Exclusion décidée par le bureau sur la base de motifs objectifs , tel le fait d'entraver la marche normale de l'Association , d'enfreindre ses statuts et ses principes ou de faire usage de la qualité de membre à des fins politique et ce , après audition du membre. - - -
- Le décès. - - -

La perte de la qualité de membre devient effective une fois qu'il est établi que le membre s'est acquitté de tous ses engagements et d'avoir obtenu quitus à l'égard de l'Association. Le membre qui cesse de faire partie de l'Association n'a pas le droit de lui réclamer d'indemnité matérielle ou morale. - - -

La qualité de membre est reconquise lorsque les motifs ayant entraîné sa perte auront cessé d'exister et après approbation du bureau. - - -

ARTICLE 10 – MEMBRE HONORAIRE:

Le bureau peut accorder la qualité de membre honoraire à toute personne ayant fourni un service matériel ou moral pour la réalisation des buts de l'Association . Le bureau peut s'éclairer des avis et propositions des membres honoraires , sans toutefois qu'ils puissent avoir la qualité d'électeurs , le droit de décision ou celui d'orienter l'Association. - - -

CHAPITRE III – ORGANISATION STRUCTURELLE :

ARTICLE 11 – LES ORGANES DE L'ASSOCIATION , sont :

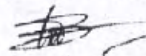
L'assemblée générale , le Conseil de l'Association , le bureau et les bureaux annexes. - - -

ARTICLE 12:

L'Assemblée générale est composée de tous les adhérents de l'Association. Elle se réunit en session ordinaire une fois tous les trois (03) ans. Elle peut également tenir une session extraordinaire lorsque la nécessité s'en ressent. - - -

ARTICLE 13:

La convocation de l'Assemblée générale ordinaire est portée à la connaissance des membres , quinze (15) jours au moins avant la date de la réunion , par avis public ou par lettres individuelles ordinaires. - - -



.../...

ARTICLE 14 :

L'Assemblée générale ordinaire est valablement tenue lorsque les deux tiers (2/3) des membres adhérents au moins sont présents. Si le quorum n'est pas atteint, la réunion est reportée à une date ultérieure qui sera fixée par le bureau dans les quinze (15) jours suivants. Dans ce dernier cas, la réunion est considérée comme valable quel que soit le nombre des membres présents. - - -

ARTICLE 15 :

L'Assemblée générale a pour mission d'examiner et de statuer sur les points suivants: - - -
- Etudier l'ordre du jour élaboré par le bureau. - - -
- Discuter et approuver les rapports moral et financier. - - -
- Elire les membres du bureau. - - -

ARTICLE 16:

Pour être valables, les décisions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité relative des voix présentes. Lorsqu'il y a partage des voix, celle du président est prépondérante. - - -

ARTICLE 17 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE:

L'Assemblée générale extraordinaire est convoquée par le bureau de l'Association ou par la moitié des membres actifs de l'Association et ce, conformément aux conditions relatives à l'assemblée générale ordinaire. - - -

ARTICLE 18 - LE CONSEIL DE L'ASSOCIATION:

Le Conseil de l'Association est composé de trente et un (31) membres comprenant les membres du bureau, ainsi que ceux qui sont élus par l'Assemblée générale, sur proposition du bureau. - - -
Les réunions de ce conseil sont dirigées par le président du bureau ou par son représentant. - - -
Ce conseil se réunit une fois tous les trois (03) mois, sur convocation du bureau ou à la demande de ses membres adoptée par les (2/3) au moins. - - -

ARTICLE 19:

Le Conseil de l'Association est chargé de: - - -
- Etudier et approuver les décisions du bureau. - - -
- Statuer sur les litiges et contestations entre les membres du bureau. - - -
- Proposer parmi ses membres un candidat qui remplacera celui qui aura perdu la qualité de membre du bureau. - - -
- Fixer le plafond des montants financiers décidés en vertu des articles 25 et suivants. - - -

ARTICLE 20 - LE BUREAU:

Le bureau de l'Association est composé de quinze (15) membres et leurs attributions sont réparties comme suit: - - -
. Le président. - - -
. les 1^{er} et 2^{ème} vices président. - - -
. Le secrétaire général. - - -
. Les 1^{er} et 2^{ème} secrétaires - adjoints. - - -
. Le trésorier. - - -
. Les 1^{er} et 2^{ème} trésoriers - adjoints. - - -
-Six (06) conseillers. - - -

ARTICLE 21 - ATTRIBUTIONS DES MEMBRES DU BUREAU:

Maître Ahmed MUWAJDE

Interprète - Traducteur ASSOCIATION

Agréé près les Tribunaux

N° 45 bis Bloc 11 Rue de Meknès

(Q.I.) B.P. 745 - AGADIR

Téléphone: 84-69-60

- 4 -

*** Le président a pour mission de**

- . Représenter l'Association à l'égard des autorités administratives et judiciaires , dans tous les milieux régionaux , nationaux et internationaux . - - -
- . Convoquer et présider d'assemblée générale , le conseil d'administration , ainsi que le bureau de l'Association. - - -
- . Cosigner avec trésorier les pièces de retrait relatives au compte de l'Association. - - -
- . Fixer l'heure et le lieu de la tenu des réunions. - - -

Le président peut déléguer ou désigner par décision écrite un membre du bureau afin d'accomplir des missions déterminées. - - -

*** Les vices – président:**

En cas d'absence , le président est remplacé , en ordre , par ses vices- président. Il en est de même lorsqu'il est impossible de prendre contact avec lui. - - -

*** Le secrétaire général a pour mission de:**

- Présenter le rapport moral à l'assemblée générale. - - -
- Rédiger les procès-verbaux des réunions du bureau , du conseil , de l'assemblée générale , ainsi que les correspondances de l'Association. - - -
- Conserver les documents et veiller à créer un archivage propre à l'Association. - - -

*** Les secrétaires – adjoints:**

En cas de son absence , le secrétaire général est remplacé , en ordre , par ses adjoints. - - -

*** le trésorier a pour mission de :**

- Percevoir les recettes de l'Association et de les verser dans son compte bancaire ou postal. - - -
- Cosigner avec le président les documents de retrait relatifs au compte de l'association. - - -
- Exécuter les dépenses prévues dans le budget et tenir régulièrement la comptabilité. - - -
- Gérer les crédits de l'Association conformément aux dispositions du règlement intérieur et aux décisions de l'assemblée générale , du conseil et du bureau. - - -
- Présenter le rapport financier à l'assemblée générale. - - -

*** LES TRESORIERES – ADJOINTS:**

En cas de son absence , le trésorier est remplacé , en ordre , par les trésoriers – adjoints. - - -

ARTICLE 22 – LES BUREAUX ANNEXES:

Des bureaux annexes de l'Association seront ouverts par décision du bureau , dans les zones où s'étendent son influence et ses activités. La formation et les attributions de ces bureaux sont fixés par le règlement intérieur. - - -

CHAPITRE IV – RESSOURCES ET CHARGES DE L'ASSOCIATION :

ARTICLE 23:

Les ressources de l'Association se composent: - - -

- Les cotisations annuelles et les engagements périodiques de ses membres. - - -
- Les dons, les subventions et les gratifications autorisés par la loi , après approbation du bureau.-
- Recettes provenant des activités organisées par l'Association. - - -
- Revenus provenant des diverses productions de l'Association. - - -



.../...

Maitre Ahmed MOUAINÉ

Interprète - Traducteur Assermenté
Agréé près les Tribunaux
N° 45 bis Bloc 11 Rue de Meknès
(Q.I.) B.P. 7.5 - AGADIR
Téléphone: 84-69-60

- 5 -

-Les ressources stipulées dans les articles 10 , 11 et 12 du Dahir n° 1-58-376 du 03 jourmada I 1378 (15 novembre 1958) réglementant le droit d'association , tel qu'il a été modifié et complété. - - -

ARTICLE 24:

Tous les revenus de l'association sont versés dans un compte bancaire ou postal ouvert en son nom . Les documents de retrait postaux ou bancaires concernant l'Association sont cosignés soit par le président et le trésorier , soit par le président et l'un des trésoriers adjoints , ou encore par le trésorier et l'un des vices - président. Dans tous les cas , ils ne doivent aucunement être signés par deux adjoints. - - -

CHAPITRE V DISPOSITIONS FINALES:

ARTICLE 25:

L'Association peut être dissoute par décision de l'assemblée générale , convoquée spécialement à cet effet , sur proposition des (2/3) des membres du bureau ou des (2/3) des membres actifs de l'Association. - - -

ARTICLE 26:

Si la dissolution de l'Association a été prononcée , l'Assemblée générale désigne (04) membres qui seront chargés de procéder à la liquidation de ses biens (son patrimoine). Les produits de cette liquidation sont dévolus à l'institution qui sera désignée par l'assemblée générale ayant décidé la dissolution. - - -

ARTICLE 27:

Le présent statut ne peut être modifié qu'en vertu d'une décision adoptée par l'assemblée générale , sur proposition du bureau ou des (2/3) des membres de l'Association. - - -

LE PRESIDENT

Signé : Mohamed IHIA

(Suit une signature illisible revêtue de l'empreinte du cachet de l'Association Timoulay Izdar / le Président)

LE SECRETAIRE GENERAL

L'INTERPRETE - TRADUCTEUR
ASSERMENTÉ

POUR TRADUCTION CERTIFIEE CONFORME A
L'ORIGINAL - N° 3 / S / 19 - AGADIR LE 20 / 05 / 99

Signé: Ahmed MOUAINÉ

edi 27 et
anche 28 mai 2000
17127

6,20 F
0,95 €

Paris Mantes-poissy



Le «Divane de Béchar» a apporté une note conviviale à la soirée

Les Enfants de Réchida pas oubliés

Lundi à L'espace culturel Le Chaplin a eu lieu une soirée destinée à faire connaître l'association «Les Enfants de Réchida», présidée par Mohamed Khalil. L'objectif est d'aider les enfants de ce village du Maroc, dont le président est originaire et, principalement de leur apporter des fournitures scolaires.

La soirée a débuté, par une vidéo montrant les conditions

dans lesquelles travaillent les élèves : des préfabriqués aux murs pratiquement nus. Seul, l'enseignement primaire est dispensé.

Ce film a été tourné en mars quand Rachida Khalil, la fille du président, est allée y passer quelques jours : elle avait apporté des cahiers et des stylos qu'elle a distribué aux enfants ainsi que des brosses à dents et du dentifrice. Cette

visite a aussi permis de rencontrer les enseignants et de déterminer avec eux un projet en tenant compte de leurs demandes.

Le but est de sensibiliser le public pour réunir le plus possible de matériel : livres (les enfants apprennent le français dès le CP), cahiers, crayons... Un voyage est prévu cet été pour préparer la rentrée de septembre.

Cette soirée à laquelle assistait le maire de Mantes-la-Jolie, Pierre Bédier, a également permis de présenter l'un des purrains, le réalisateur Denis Amar. L'ambiance était très conviviale et, après le concert proposé par le groupe «Gaïda, le Divane de Béchar», mêlant des musiques de trois cultures arabe, africaine et maghrébines, l'assistance s'est réjouie autour d'un buffet.

teporant
le nourri-
Botosani,
manie, si-
mètres du

gens bien
durant un
1 500 or-

es enfants
l'abandon,
à leur faire
d'éveil, et
issent ainsi
iatriques»,
ne des par-

it afin
ntemps
ec
aptées

ne aide d'un-
un audit afin
ps prochain
ptées au ter-
voudrait for-
cateurs rou-
mettre des

unis comme les doigts de la main
qui font 6 000 kilomètres pour voir
un enfant sourire de nouveau. « Du-

Autour de ces cinq territoires au
grand cœur, des Mantais se sont mo-
bilisés, très touchés par la situation

réconfort aux enfants malades.

FANNY STENNELER

risés dans u
de leur lieu o
des frais rel
jeunes est p
ciation. Les
vent se rens

Rachida se bat pour son village

RACHIDA KHALIL, une comédienne de 28 ans domiciliée à Mantes-la-Jolie, se bat de son côté pour son village natal isolé dans l'Atlas marocain, Réchida. La commune compte près de 3 000 habitants, mais est dépourvue de médecin, de dispensaire et de moyens pour les enfants. La jeune femme, arrivée en France en 1977, n'oublie pas ses racines et elle a décidé de créer une association humanitaire en février dernier pour venir en aide aux 560 écoliers.

Un conteneur de 400 kilos de fournitures scolaires va quitter Mantes en septembre à destination du Maroc. Rachida a récolté des cahiers, des stylos, des trousseaux ou encore des blouses et divers outils

de travaux pratiques, remis aux instituteurs des deux écoles du village. « Nous avons organisé une soirée au cours de laquelle une présentation du village a eu lieu, ainsi que nos objectifs. Une centaine de personnes ont répondu présent, soit en apportant du matériel ou en prenant une carte d'adhésion d'un montant de 50 F », explique-t-elle.

Favoriser la scolarisation des filles

L'association les Enfants de Réchida, parrainée par Yamina Benguigui, la réalisatrice de « Mémoires d'immigrés », a pour but de lutter contre l'analphabétisme et de favoriser la scolarisation des filles qui sont souvent exclues au profit des garçons. « Là-bas, les parents

économisent pour envoyer leurs fils à l'école, jamais les filles qu'on marie à 15 ans. » La jeune comédienne travaille également sur la composition de son one-woman-show qu'elle donnera sur une scène parisienne courant septembre. Entre l'écriture et les voyages à Paris, elle effectue des démarches pour obtenir des dons ou récolter des fonds pour son association.

« L'ambassade du Maroc en France financera le transport de ce premier colis. J'irai sur place pour faire la distribution », ajoute-t-elle.

YVES FOSSÉY

Association les Enfants de Réchida,
8, allée de Rennes,
78711 Mantes-la-Ville.

Écono

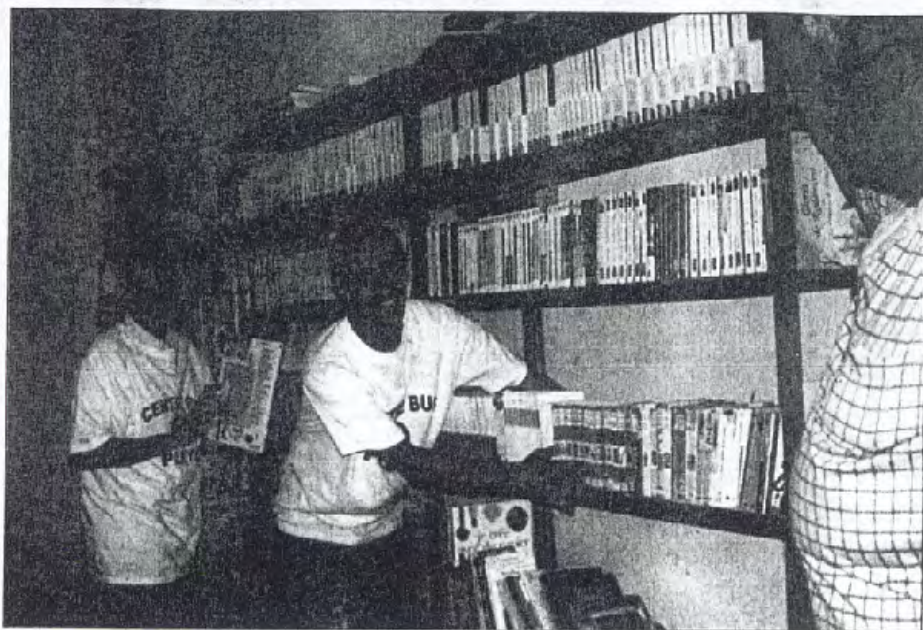
Plan : rejeté MGI

LES CÉ-
tier ma-
treprise on
le plan so-
présenté. I
mentier at
de 300 sa
reaux pre-
ments et le
développe
venir. Les
cun élém
et social p
tructurat
conséque
semble d

le Parisien 24/07/2000

► FOSSÉ - CHANDON BRENU

Des livres et des souvenirs dans le Sud marocain



Cet été, une dizaine d'habitants du Fossé-de-l'Aumône et de Chandon-Brenu Sévines ont traversé la Méditerranée pour acheminer, en compagnie de trois encadrants, le matériel nécessaire à l'implantation d'une bibliothèque dans le village de Kasbat Aït Herbil au Maroc. En avion jusqu'à Marrakech puis en "4 X 4" via Agadir, nos Gennevillois ont rallié le sud marocain le 6 juillet où ils ont été chaleureusement accueillis par les 1500 villageois. Dans leurs bagages, 1 tonne de livres et 250 kilos de fournitures scolaires récoltés grâce à la générosité des habitants, des écoles maternelles et primaires, des librairies, du Secours catholique ainsi que de la RATP.

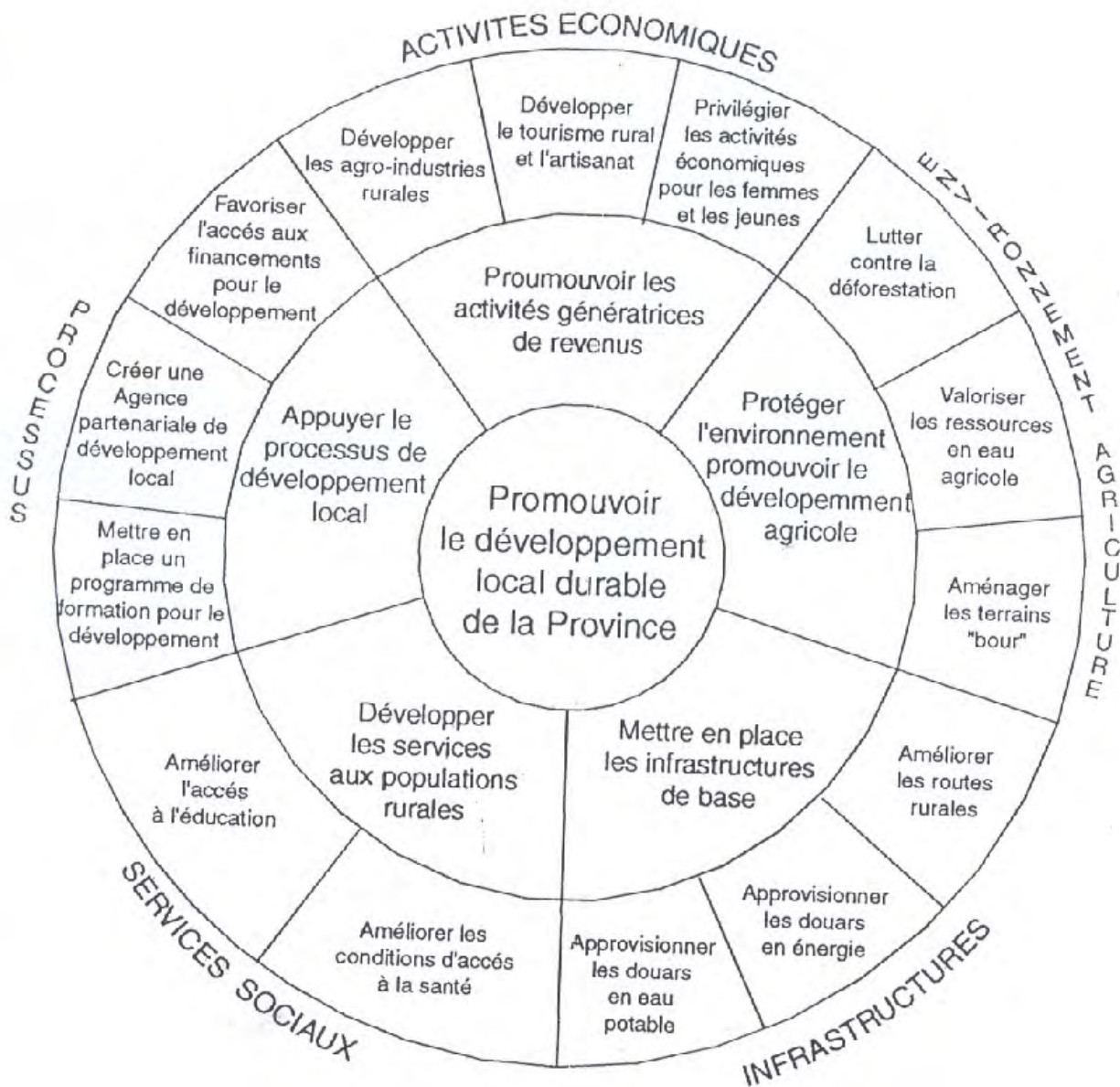
Les fournitures scolaires, cartables, cahiers, stylos, etc., ont été remises aux 280 enfants du village ainsi qu'aux collégiens, lycéens, étudiants et instituteurs. En remerciements, tout le village a organisé une soirée exceptionnelle où chaque classe

avait préparé des chants, des pièces de théâtre et d'autres activités artistiques. "Pour la mise en place de la bibliothèque, nous avons fait appel au forgeron du village, témoigne Jamila Benfriha, et ainsi financé l'achat d'une dizaine d'étagères."

Si le projet visait à aider le village sur le plan éducatif, des liens se sont naturellement tissés entre les Gennevillois et leurs hôtes tout au long du séjour, à travers les repas pris en commun, la cérémonie quotidienne du thé, l'initiation au tatouage au henné ou encore à travers la préparation d'un mariage traditionnel berbère.

Dans cette région aride, à une soixantaine de kilomètres de la frontière algérienne, la délégation gennevilloise a découvert un véritable foisonnement associatif et de beaux projets de développement local, qu'il s'agisse d'alimentation en eau potable, ou électrique, de projet éducatif ou de développement touristique.

Au final, une initiative riche en émotions basée sur la solidarité, la générosité, la tolérance et l'ouverture d'esprit, en liaison étroite avec l'association Attacharouk dont le siège est situé rue Charles-Lacoste à Gennevilliers. ■



PLAN D'ACTION CONCERTÉ TAROUDANNT - Maroc

Agadir les 20 et 21 novembre 2000

MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT.

CADRE DE REFERENCE DE LA PLATE-FORME *MIGRATION ET DEVELOPPEMENT.*

DEFINITION.

- La **plate-forme *Migration et Développement*** est une **coordination** composée d'ONG et d'associations de migrants et d'experts, prenant en compte une représentation équilibrée des ONG et des associations de migrants.
- Elle constitue un **lieu collectif de décision** concernant l'exécution des projets et les propositions politiques, à faire relayer auprès des instances qui la composent

LES OBJECTIFS.

- **Impulser** une **collaboration** et un **partenariat** effectifs entre les ONG, les associations de migrants et tout acteur public/privé du développement/de la solidarité internationale.
- **Construire et mettre en œuvre des stratégies** visant à favoriser la participation actives des organisations de migrants aux dynamiques portées par le monde de la coopération et vice-versa.
- **Favoriser des prises de positions conjointes** sur les thèmes liés aux problématiques qu'elle traite et qu'elle souhaite voir porter vers le **monde politique**, la **presse** et/ou l'**opinion publique** par les organisations qui la compose.
- Contribuer à **enrichir l'approche traditionnelle** des questions de développement.
- **Renforcer la capacité d'acteur des migrants** en tant qu'acteur de développement et **appuyer** de façon effective les **opérateurs migrants** dans leurs projets.

LES MISSIONS.

- **Définir les enjeux**, les **priorités** et les **stratégies d'actions**, d'élaborer collectivement le **programme de M-D**, de veiller à son **application** et de le **mettre en œuvre**, en prenant en compte le travail effectué dans les commissions.
- Avoir un **rôle de lobbying**, relatif aux prises de positions sur les thèmes liés aux problématiques qu'elle traite, auprès du monde politique, la presse et/ou l'opinion publique.
- **Mettre en réseau** et **renforcer** le partenariat entre les ONGD, les associations de migrants et tout acteur privé/public du développement/de la solidarité internationale.
- **Valoriser** l'image du **migrant** par une reconnaissance et une prise en compte effective de leurs connaissances, de leurs compétences, de leurs expertises et de leurs cultures, de même qu'en donnant une **visibilité** de celles-ci.
- **Produire les outils** indispensables pour faire connaître, dans le monde associatif et l'opinion publique en général, les attentes et les propositions des organisations de migrants en matière de coopération et de solidarité internationale.
- Jouer un rôle effectif dans le champ de **l'éducation au développement.**

LES ORGANES DE LA PLATE-FORME MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT.

1. La coordination M-D.

- La coordination *Migration et Développement* est composée d'ONG et d'associations de migrants et d'experts, prenant en compte une représentation équilibrée des ONG et des associations de migrants, ainsi que d'un représentant par *groupe de travail*.
- Elle constitue un **lieu collectif de décision** concernant l'exécution des projets et les propositions politiques, à faire relayer auprès des instances qui la composent

2. Les groupes de travail.

- Les groupes de travail sont composés d'experts issus d'ONG et d'associations de migrants; des membres de la coordination M-D intéressés par une thématique; d'associations de migrants et d'ONG suivant leur profil professionnel, leurs compétences et/ou leurs pratiques professionnelles de la thématique pointée.
- Les groupes de travail sont **des lieux de réflexions et d'analyses** où **s'élaborent les différents contenus** et les **activités**, avalisés par la coordination M-D. La permanence constitue le « terreau » où ces groupes s'alimentent.
- Les groupes de travail sont ouverts à d'autres. Ils sont évolutifs et se constituent suivant les projets des différents plans d'action, des nécessités et des demandes liées aux différentes réalités de travail.
- Il existe une **synergie entre les différents groupes de travail**, sur des aspects solidaires d'une même dynamique.
- Les **trois groupes de travail** actuels :
 - > Le groupe **recommandation**. Il est un lieu / un espace de réflexions, d'analyses juridiques et politiques, visant à élaborer des recommandations favorisant et/ou renforçant la capacité d'acteur du migrant dans le champ de la solidarité internationale, ainsi que d'élaborer et d'effectuer les démarches nécessaires à leur prise en compte et à leur application.
 - > Le groupe **formation**. Il est un lieu / un espace de réflexions et d'analyses visant à valoriser les migrants auprès des ONG, des structures et des différents acteurs concernés, et de les reconnaître en tant qu'acteurs d'éducation au développement. C'est également un lieu / un espace où sont élaborés des formations « innovantes », croisant les acquis, les compétences et les savoir-faire des ONG et des associations de migrants. Ceci en réponse à leurs demandes et à leurs besoins.
 - > Le groupe **prospective**. Il est un lieu / un espace de débats sur les questions de développement, de partenariat entre les structures et les acteurs concernés par la solidarité internationale, etc., à partir des pratiques et des expériences des ONG et des associations de migrants. Il contribue à faire évoluer le processus participatif de la plate-forme M-D, ainsi que les différents objectifs définis au point de départ.

3. Le Comité technique.

- Le comité technique s'occupe de la réalisation technique des projets et rend compte de ce qui est fait à la coordination.
- Le comité technique est composé de **membres** choisis dans la **coordination M-D**.
- Les membres du comité technique sont élus à la majorité.

- Le comité technique veille à l'**application** et à la **mise en œuvre** des projets élaborés dans les plans d'actions rentrés par le CNCD à la DGCI. Il gère les questions administratives, techniques et financières de ces projets.

LE FONCTIONNEMENT DE LA PLATE-FORME *MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT*.

1. La coordination (l'exécutif).

Conditions d'accès et d'engagement :

- Les organisations membres de la coordination M-D dispose d'expériences et de pratiques démontrables dans le domaine de la solidarité internationale / du développement, depuis deux années minimum.
- Les organisations membres de la coordination M-D doivent adhérer aux principes mentionnés dans les objectifs et les missions de *Migrations et Développement*, de même qu'aux principes de la *Convention Universelle des Droits de l'Homme*.

Modalités de fonctionnement.

- Les réunions de la coordination M-D sont mensuelles.
- Les membres de la coordination M-D veillent à avoir l'aval de leur organisation, quant aux décisions qui y sont prises.
- Chaque organisation de la coordination M-D mandate un représentant / un suppléant afin d'assurer une participation régulière aux réunions mensuelles.
- Les permanents de la plate-forme M-D, engagés par le CNCD, assure le secrétariat de la coordination M-D.

2. Les groupes de travail.

Conditions d'accès.

- Etre impliqué dans des projets / des actions de solidarité internationales / de développement, en tant qu'ONG, associations de migrants ou à titre personnel.
- Etre expert et/ou invité pour une des thématiques ou domaines traités dans un des groupes de travail.
- Les personnes et les organisations, s'impliquant dans un des groupes de travail, doivent adhérer aux principes de la *Convention Universelle des Droits de l'Homme*.

Modalités de fonctionnement.

- La fréquence des réunions de chaque *groupe de travail* est fonction des nécessités et des demandes. L'agenda est élaboré avec les participants des groupes de travail.
- Chaque *groupe de travail* désigne son représentant pour la plate-forme M-D, avec un mandat d'une année.
- Les représentants des *groupes de travail* rédigent les PV des réunions et rapportent les différents débats et propositions des groupes de travail aux réunions de la plate-forme M-D.

3. Le comité technique.

Conditions d'accès.

Le comité technique est composé de membres de la coordination M-D, ainsi qu'un représentant du CNCD qui siège de droit.

Modalités de fonctionnement.

- Un minimum d'une réunion mensuelle.
- La fréquence des réunions doivent être fonction des nécessités liées à la réalisation des projets, ainsi que des questionnements et/ou des problèmes qu'ils posent.

LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU PROGRAMME *MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT*.

- Le programme de *Migration et Développement* est financé par la DGCI (Direction Générale de la Coopération Internationale).
- Le CNCD, en tant que structure statutaire (la plate-forme est une coordination), appuie le processus *Migration et Développement*, en intégrant cette thématique dans son plan d'action. Celui-ci doit être présenté à la DGCI le mois de septembre de chaque année. Ceci afin d'être effectif l'année suivante.
- Les financements de *Migration et Développement* sont octroyés, l'année qui suit sa présentation à la DGCI et après leur approbation. C'est à dire des projets et des actions du programme.

2149 – Déclaration à la préfecture de la Seine-Saint-Denis. ASSOCIATION LAIQUE D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITE AVEC LA PALESTINE. *Objet*: entraide et solidarité avec la Palestine à travers des activités culturelles. *Siège social*: chez Mme Salah Belkhdja (Fatima), 27, avenue Salvador-Allende, appartement 15, 93000 Bobigny. *Date de la déclaration*: 7 février 2001.

2150 – Déclaration à la préfecture de la Seine-Saint-Denis. ENTRAIDE SOLIDARITE ASSISTANCE PROXIMITE. *Objet*: rassembler dans l'esprit de fraternité d'amour et de partage au sein d'un cadre de réflexion et d'action des personnes qui y adhèrent permettant: la défense de leurs droits; de contribuer à la formation des jeunes; lutter contre la précarité; promouvoir les activités culturelles et sociales. *Siège social*: 29, rue du Pont-Blanc, boîte 81, 93300 Aubervilliers. *Date de la déclaration*: 8 février 2001.

2151 – Déclaration à la préfecture de la Seine-Saint-Denis. REVE-FIXE. *Objet*: mener à bien et promouvoir des projets liés à l'image et à l'écrit. *Siège social*: 10, rue de la Gaîté, 93400 Saint-Ouen. *Date de la déclaration*: 8 février 2001.

2152 – Déclaration à la préfecture de la Seine-Saint-Denis. ASSOCIATION POUR LA SOLIDARITE DU CONGO. *Objet*: développement des relations familiales, l'entraide financière, et plus généralement toute action pouvant promouvoir les actions. *Siège social*: 22, rue de la Motte, 93300 Aubervilliers. *Date de la déclaration*: 8 février 2001.

2153 – Déclaration à la préfecture de la Seine-Saint-Denis. LE CLUB DE MAHRESSIENS. *Objet*: aide des familles en difficulté; soutenir les associations sportives et culturelles. *Siège social*: 164, rue du Président-Wilson, 93210 La Plaine-Saint-Denis. *Date de la déclaration*: 8 février 2001.

2154 – Déclaration à la préfecture de la Seine-Saint-Denis. AMICALE DES LOCATAIRES DE LA RESIDENCE CARNOT-NEXON. *Objet*: représentativité des locataires de la résidence Carnot-Nexon. *Siège social*: chez Mme Gbalou-Cassort (Michelle), 4, rue Nexon, 93240 Stains. *Date de la déclaration*: 9 février 2001.

2155 – Déclaration à la préfecture de la Seine-Saint-Denis. FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE FIGUIG-MAROC EN FRANCE – F.A.F. M.F. *Objet*: encourager toute amélioration de l'infrastructure médicale de Figui; organiser des voyages et découvertes; promouvoir le rôle social de la femme (santé, éducation, etc.); créer entreprises et emplois pour maintenir un tissu social viable à Figui. *Siège social*: 48, place Georges-Lyssandre, 93140 Bondy. *Date de la déclaration*: 9 février 2001.

2156 – Déclaration à la préfecture de la Seine-Saint-Denis. AMICALE C.N.L. DU 9 AVENUE PIERRE-BROSSOLETTE. *Objet*: organiser la défense des intérêts des résidents sur toutes les questions concernant l'habitat, l'urbanisme et l'environnement: défense du loyer... *Siège social*: chez Mme Litière (Sandrine), 93380 Pierrefitte-sur-Seine. *Date de la déclaration*: 9 février 2001.

2157 – Déclaration à la préfecture de la Seine-Saint-Denis. KOUDA KOUDE. *Objet*: la recherche d'entraide et de solidarité; la défense de l'ensemble des intérêts matériels, familiaux et moraux des familles étrangères installées en France ainsi que des familles françaises installées à l'étranger; les familles françaises peuvent être membre, de l'association au même titre que les familles étrangères. *Siège social*: 6 et 8, rue Gibault, 93200 Saint-Denis. *Date de la déclaration*: 12 février 2001.

2158 – Déclaration à la préfecture de la Seine-Saint-Denis. CLUB D'IMMUNO-ALLERGOLOGIE BIOLOGIQUE (C.I.A.B.). *Objet*: promouvoir les échanges entre biologistes, cliniciens et autres professionnels de la santé dans toutes les questions pratiques relatives à l'immuno-allergologie biologique: organiser toutes formes de rencontres, d'enseignements théoriques et pratiques de formation médicale continue, d'édition et de publica-

tions de quelque type que ce soit et de prestation de services concernant l'immuno-allergologie biologique; organiser et participer à la recherche biomédicale et aux actions de prévention, d'information et d'orientation, notamment auprès du personnel médical, paramédical et du public dans le domaine de l'immuno-allergologie biologique, en collaboration avec les pouvoirs publics et les autres associations déclarées. *Siège social*: hôpital Delafontaine, 2, rue Pierre-Delafontaine, 93205 Saint-Denis Cedex. *Date de la déclaration*: 12 février 2001.

2159 – Déclaration à la préfecture de la Seine-Saint-Denis. FEDERATION DES TRAVAILLEURS AFRICAINS EN EUROPE (LA FETAE). *Objet*: aider les migrants africains, partout en Europe à s'organiser pour défendre leurs intérêts matériels et moraux; aider à la mobilisation de la synergie entre ses membres, les gouvernements et les syndicats des pays d'origine et ceux des pays d'accueil pour la valorisation des ressources africaines. *Siège social*: chez M. Comis (François), 3, avenue P.-Salvador-Allende, 93100 Montreuil. *Date de la déclaration*: 12 février 2001.

2160 – Déclaration à la préfecture de la Seine-Saint-Denis. FORCE ENERGIE. *Objet*: promouvoir les principes de la République, la tolérance, la solidarité entre tous afin d'élargir le champ d'action de la citoyenneté et l'exercice de la démocratie; combattre l'exclusion les intolérances et les discriminations sous toutes ses formes; développer le partenariat avec les différents organismes communaux et départementaux pour la lutte contre la violence et l'incivisme, et les divers problèmes sociaux. *Siège social*: chez Mme Bourrel, 16, rue du Sergent-Bobillot, 93140 Bondy. *Date de la déclaration*: 12 février 2001.

2161 – Déclaration à la préfecture de la Seine-Saint-Denis. LE GROUPE PAPIER. *Objet*: informer, promouvoir, mettre en réseau tous ceux qui créent et/ou s'intéressent à la création sur, avec, par, autour du papier. *Siège social*: 12-14, rue de la Fédération, 93100 Montreuil. *Date de la déclaration*: 12 février 2001.

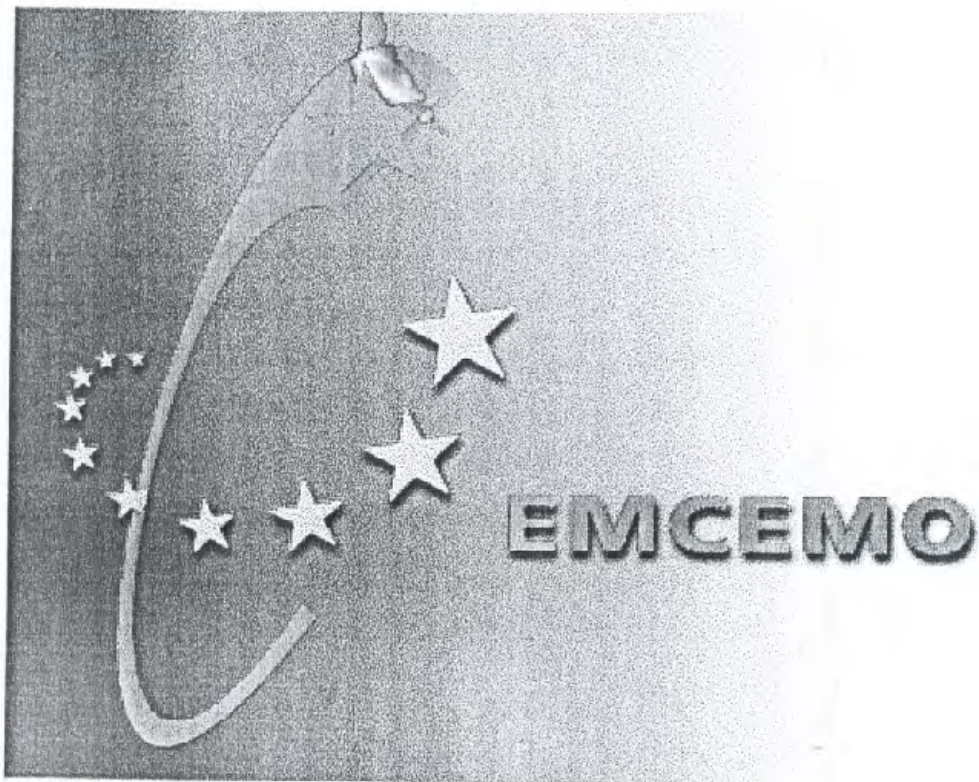
2162 – Déclaration à la préfecture de la Seine-Saint-Denis. CREATION. *Objet*: rassembler des artistes de diverses spécialités afin de partager la même dynamique tournée vers la création. *Siège social*: 22, rue de Stalingrad, 93310 Le Pré-Saint-Gervais. *Date de la déclaration*: 13 février 2001.

2163 – Déclaration à la préfecture de la Seine-Saint-Denis. MULTI SASS. *Objet*: faire découvrir l'audiovisuel par le biais du multimédia. *Siège social*: chez Mme Sassi (Jeanine), 5, rue Paul-Verlaine, 93240 Stains. *Date de la déclaration*: 13 février 2001.

2164 – Déclaration à la préfecture de la Seine-Saint-Denis. D'CADENCES. *Objet*: l'association D'cadences se donne pour principes d'œuvrer pour l'expression des sensibilités artistiques de chacun de ses membres, fondateurs et/ou adhérents, professionnels et/ou amateurs; ceci par la promotion et la transmission de différentes disciplines artistiques du spectacle vivant, et par une activité de création artistique, en direction des professionnels comme des amateurs, dans un esprit d'ouverture, de respect et d'échange. *Siège social*: chez Mme Herouard (Catherine) et M. Cohen (Jean-David), 4, place Jean-Jaurès, 93100 Montreuil. *Date de la déclaration*: 13 février 2001.

2165 – Déclaration à la préfecture de la Seine-Saint-Denis. ATTITUDE PRODUCTIONS. *Objet*: organiser des événements (musique, théâtre, vidéo, spectacle, etc.); aider à la recherche de jeunes talents (organisation de tournée, promotion des artistes sur tous supports, etc.). *Siège social*: chez Mlle Laratta (Valérie), 1, rue Joliot-Curie, 93450 Ile-Saint-Denis. *Date de la déclaration*: 13 février 2001.

2166 – Déclaration à la préfecture de la Seine-Saint-Denis. ENSEMBLE CHANGEONS L'ECOLE SEINE-SAINT-DENIS (E.C.E. 93). *Objet*: l'association, en engageant une réflexion citoyenne sur les objectifs et missions de l'école, de promouvoir un grand débat populaire sur les financements de l'école et de participer à la mise en place de dispositifs innovants et pionniers dans la ligne du manifeste national d'une



**PROGRAMME
MIGRATION , PARTENARIAT ET DEVELOPPEMENT**

Phase II : 2001-2004

Protocole de coopération décentralisée

**entre le
Département de
la Seine-Saint-Denis
et
la Ville de Figuig**

Jeudi 8 juin 2000

Protocole de coopération décentralisée

entre, le

LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS,

Domicilié : 124, rue Carnot – B.P. 193 – 93003 Bobigny cedex - France

Représenté par le Président du Conseil général,

Monsieur Robert Clément,

agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente du ...

d'une part, et

LA VILLE DE FIGUIG,

Domiciliée : Cité administrative – B.P 121 - 61000 Figuig - Maroc

Représentée par le Président du Conseil municipal,

Monsieur Mostafa LALI,

Agissant en vertu de l'article 39, titre deuxième, du dahir portant loi n° : 1.76.583.

du 30 septembre 1976

Et en vertu de la délibération du Conseil municipal dans sa session extraordinaire du 19 mai 2000.

d'autre part,

ci-après dénommés "partenaires",

Vu les articles L 1112-1 à L 1112-7 du Code général des Collectivités territoriales françaises, relatifs à la coopération décentralisée ;

Vu le dahir portant loi n° 1.76.583 du 30 septembre 1976 relatif à l'organisation Communale ;

CONSIDERANT leur attachement au développement d'une Culture de la Paix ;

CONSIDERANT la nécessité d'un meilleur partage des connaissances, des savoir-faire et des richesses pour que les femmes et les hommes de toutes les cultures s'épanouissent où qu'ils vivent ;

CONSIDERANT la coopération décentralisée, - entendue au sens de l'action internationale des collectivités locales -, comme un mode de coopération propice à un développement local participatif ;

CONSIDERANT la volonté exprimée de promouvoir entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Figuig, des liens d'amitié et de coopération avec et au bénéfice des populations de leurs territoires ;

CONSIDERANT la volonté des deux parties de mener conjointement des actions dans le cadre d'un partenariat durable et mutuellement avantageux ;

CONSIDERANT les accords internationaux, en particulier ceux liant la France au Maroc ;

CONSIDERANT les compétences dévolues aux collectivités locales signataires ;

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER - OBJET

1. Les partenaires décident d'engager, ensemble, une coopération, durable, fondée sur les intérêts mutuels de leurs populations et dans les domaines qui relèvent de leurs compétences.

2. Ce protocole de coopération a pour objet de définir le cadre de la coopération entre les partenaires, dans tous les domaines qui les intéressent mutuellement et dont ils conviendront ensemble.

ARTICLE 2- FORMES DE LA COOPÉRATION

Cette coopération prendra toutes les formes induites par les projets conclus d'un commun accord. Une programmation annuelle des actions sera établie et validée par les partenaires. Ces programmes d'action constitueront des annexes au présent protocole.

Dans ses formes, la coopération entre les deux collectivités locales partenaires pourra notamment se traduire par :

- des rencontres entre les populations ;
- des échanges d'expériences ;
- l'accueil de stagiaires dans les services de l'administration de part et d'autre ;
- la définition, la réalisation de projets et la recherche des financements nécessaires à leur conduite.

Pour la définition et la mise en œuvre des objectifs assignés aux projets de coopération, chaque collectivité pourra associer les partenaires de son choix.

ARTICLE 3 - PRIORITÉS DE LA COOPÉRATION

D'une manière générale, les partenaires souhaitent que leur coopération permette de renforcer la participation et le bien-être des citoyens. Pour ce faire, ils entendent :

- développer des liens entre le territoire de Figuiq et le territoire de la Seine-Saint-Denis ;
- entretenir ces liens dans la durée et avec un esprit de réciprocité ;
- mettre en œuvre des projets avec l'appui des services techniques, des associations, des entreprises et de l'ensemble des acteurs des deux collectivités locales.

Plus particulièrement, les programmes de coopération pourraient concerner les domaines suivants :

1. Participation et citoyenneté

- Formation et action de soutien de la vie associative et de la participation des citoyens aux décisions ;
- Education et formation en particulier des jeunes, des femmes et des populations défavorisées ;
- Accès à l'emploi en particulier pour les jeunes et les femmes ;
- Développement de l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- Echanges culturels et de loisirs.

2. Santé et prévention

- Renforcer l'information des populations sur les Droits fondamentaux ;
- Sensibilisation des populations aux problèmes de santé ;
- Echanges entre professionnels en matière de santé.

Les projets de développement rural intégré et de gestion des ressources naturelles

Récapitulatif	Dons CE (millions d'écus)	Prêts BEI	Total subventions et prêts	% par rapport au total	Equivalent (en dirhams)
Premier protocole					
Aménagement du Haouz central, construction du Canal de Rocade et du barrage de Sidi Driss	16,0		16,0		173,9
Crédit agricole/ligne de crédit à la CNCA		8,5	8,5		92,4
Sous-total	16,0	8,5	24,5	18,8 %	266,2
Deuxième protocole					
Barrage Aït Chouarit	35,0	18,0	53,0		576,0
Bonification intérêts/prêts		2,4	2,4		26,1
Crédit agricole/CNCA	24,0	20	44,0		478,2
Bonification intérêts/prêts à la CNCA		2,6	2,6		28,3
Sous-total	59,0	43,0	102,0	51,2 %	1108,5
Troisième protocole					
Aménagement de la Tessaout-aval (canal T2)	34,1		34,1		370,6
Protection contre les crues (Moulouya et Ouarzazate)	5,0		5,0		54,3
Périmètre irrigué des Doukkala		60,0	60,0		652,0
Soutien au dispositif de la lutte anti-acridienne	6,0		6,0		65,2
Troisième prêt global à la CNCA		50,0	50,0		543,4
Renforcement de l'intervention du FDA	30,0		30,0		326,0
Electrification rurale		30,0	30,0		326,0
Sous-total	75,1	140,0	215,1	66,3 %	2337,5
Quatrième protocole					
Aménagement de la Tessaout et du Haouz central	21,5		21,5		233,6
Aménagement anti-érosif du bassin versant de Sidi-Driss	5,5		5,5		59,8
Aménagement et mise en valeur en Bour du Sahel des Doukkala	15,0		15,0		163,0
Périmètre irrigué au Haouz		40,0	40,0		434,7
Electrification rurale décentralisée	10,0		10,0		108,7
Crédits agricoles					
Appui aux caisses locales de Crédit agricole (CLCA)	16,4		16,4		178,2
Appui aux Fonds de développement agricole (FDA)	50,0		50,0		543,4
Quatrième prêt global à la CNCA		50,0	50,0		534,4
Sous-total	118,4	90,0	208,4	44,2 %	2664,7
MEDA 1996-99					
Eau et assainissement en milieu rural (PAGER)	40,0	40,0			434,7
Routes et pistes rurales (Nord)	30,0		30,0		326,0
Développement rural intégré	28,4		28,4		308,6
Développement participatif des zones forestières et périforestières de la province de Chefchaouen	24,0		24,0		260,8
Participation à la construction de la Rocade méditerranéenne	80,0		80,0		869,4
Sous-total	202,4		202,4	34,8 %	2199,5
Hors protocoles					
Lignes de garantie et de financement agricole CNCA/Nord	5,1				
Cultures alternatives dans le Rif	1,2				
Projet GEFRI (phases 1 et 2)	4,4				
Electricité rurale décentralisée	10,0				
Sous-total	20,7				
Total général	491,6	281,5	773,1	45,3%	8401,2

* Pourcentage financement projets agricoles par rapport au total de la coopération

Programme MEDA 1996-99 (630,3 millions d'euros ; 6,5 milliards de dirhams)

Projets	Millions d'euros	Convention financement contrat (date signature)	Bénéficiaire
I. Appui à la transition économique			
1. Facilité d'ajustement structurel	120	7/4/97	Ministère de l'Economie et des Finances
2. Formation professionnelle	38	30/4/98	Ministère du Développement social (FP)/OFPPT
3. Promotion de la qualité et normalisation	15,5	9/12/98	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (DQN)
4. Appui à la privatisation	5	12/7/99	Ministère du Secteur public et de la Privatisation
5. Appui à l'ANRT	5	10/9/99	Agence nationale de la régulation des télécommunications
6. Fonds de garantie	30	***	Caisse centrale de garantie & Dar al Damane
7. Etude d'impact de la zone de libre-échange	1,3	10/8/99	Ministère de l'Economie et des Finances
8. Capitaux à risque	45	***	Banques
9. Appui aux associations professionnelles	5	8/9/99	CGEM & Associations professionnelles
10. Projet pilote de micro-crédits	1	**	Fondation Zakoura
Total I	265,8		
II. Renforcement de l'équilibre socio-économique			
11. Eau et assainissement en milieu rural	40	30/4/98	ONEP
12. Routes et pistes rurales	30	30/4/98	Ministère de l'Équipement (Direction des routes)
13. Bonification d'intérêts assainissement	7,58	19/12/96	Ville de Marrakech
14. Développement rural intégré	28,4	9/12/98	Ministère de l'Agriculture & Développement rural
15. Appui à la santé de base	20	9/12/98	Ministère de la Santé
16. Appui aux jeunes et aux sports	6	9/12/98	Ministère de la Jeunesse et des Sports
17. Appui à l'éducation de base	40	9/12/98	Ministère de l'Éducation nationale
18. Développement des zones forestières Chefchaouen	24	23/7/99	Ministère des Eaux et Forêts
19. Etude socio-économique rocade	0,3	1/6/99	Ministère de l'Équipement (Direction des routes)
20. Appui aux ONGs de développement	4	***	ONGs de développement
21. Bonification d'intérêts assainissement	5,95	6/5/99	Ville de Meknès
22. Bonification d'intérêts assainissement	2,2	8/12/98	Ville de Settat
23. Aménagement hydraulique - Sahla	28,6	***	Ministère de l'Agriculture et Développement rural
24. Appui au plan national de cartographie géologique	5	*	Ministère de l'Énergie et des Mines
25. Appui au secteur de l'emploi	3,3	*	OFPPT
26. Habitat insalubre Tanger	7	*	Agence nationale de lutte contre l'habitat insalubre
27. Appui à la pêche côtière artisanale méditerranéenne	21	*	Ministère des Pêches
28. Maisons de la culture	5	*	Ministère des Affaires culturelles
29. Rcade méditerranéenne	80	*	Ministère de l'Équipement (Direction des routes)
30. Appui au Ministère du Développement social	1,5	**	Ministère du Développement social (FP)/OFPPT
31. Bonification d'intérêts assainissement	4,7	**	Ville d'Agadir
Total II	364,53		
Total programmation MEDA 1996-99	630,33		
Total projets MEDA en exécution	434,23		

* Ces projets passeront devant le Comité MED avant la fin de l'année 1999.

** Ces projets font l'objet d'une simple procédure écrite et non d'un passage au Comité MED.

*** Projets financés en attente signature convention financement/contrat.

Taux de change 1 euro = 10,308 dirhams.

Bibliographie générale

- ABADIR, A. (2002) *L'approche participative et le développement rural*. Agadir : Université d'Agadir. 148 p. Mémoire de licence : Géographie.
- ADAMS, A. (1977) *Le long voyage des gens du fleuve*. Paris : Maspero. 226 p.
- AIT OUAZIZ, R. (1989) *Les commerçants soussis dans l'agglomération parisienne : insertion spatiale et relation avec le pays d'origine*. Poitiers : Université de Poitiers. 314 p. Th. Doct. : Géographie.
- ALBROW, M. (1996) *The global Age : state and society beyond modernity*. Cambridge : Polity.
- AMAHAN, A. (1998) *Mutations sociales dans le Haut Atlas* Paris, Rabat : éditions des sciences de l'Homme. 325 p. (coll. Méditerranée-Sud)
- ANDERSON, B. (2001) *Multiple Transnationalism : space, the state and human relations* [en ligne]. Transnational communities program. Working paper [réf. du 30/10/2002]. Disponible sur internet : <http://www.transcomm.ox.ac.uk/working_papers>
- ATTAR, R. (1993) Histoire de l'immigration maghrébine en Belgique. in A. Morelli. *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours*. Bruxelles : Vie ouvrière. pp. 290-310. (coll. Histoire).
- AUGE, M. (1992) *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*. Paris : Le Seuil. 149 p.
- AUTANT-DORIER, C. (2002) *Chemins de familles entre France et Turquie : réseaux de parenté et négociation du destin en migration*. Paris : EHESS. 608 p. Th. Doct. : Ethnologie.
- BA, A. (1999) *Mises en relation et acteurs des recompositions territoriales sabéliennes : le cas du bassin du fleuve Sénégal*. Paris : Ecole Normale Supérieure Fontenay St Cloud. 413 p. Th. Doct. : Géographie.
- BADIE, B. (1994) Flux migratoires et relations transnationales. in B. BADIE et C. WIHTOL DE WENDEN. *Le défi migratoire : questions de relations internationales*. Paris : Presses de la FNSP. pp. 27-39. (coll. le temps mondial).
- BADIE, B. (1997) *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*. Paris : Fayard. 276 p. (coll. L'espace du politique).
- BADIE, B. et DEWITTE, P. (1997) Quelle citoyenneté à l'heure de la mondialisation ? , *Hommes et migrations*, n°1206, pp. 5-13.
- BADIE, B. et WIHTOL DE WENDEN, C. (1994) *Le défi migratoire : questions de relations internationales*. Paris : 185 p. (coll. Le temps mondial).
- BADUEL, P.-R. (1983) *Etats, territoires et terroirs au Maghreb*. Aix en Provence : Annuaire d'Afrique du Nord, CNRS, IREMAM.
- BAKIS, H. (2000) *Les réseaux et leurs enjeux sociaux*. Paris : PUF. 127 p. (coll. Que sais-je ?)
- BALANDIER, G. (1992) *Afrique ambiguë*. Pocket, 379 p.
- BARTHES, R. (1957) *Mythologies*. Paris : Le Seuil. 247 p. (coll. Point essais).
- BASCH, L., GLICK SHILLER, N., et al. (1994) *Nations unbound. Transnational projects, postcolonial predicaments and deterritorialized nations states*. New-York : Gordon and Breach. 330 p.

- BAUBÖCK, R. (1994) *Transnational citizenship*. Edward Elgar Publishing limited, 360 p.
- BAYART, J.-F. (1989) *L'Etat en Afrique, la politique du ventre*. Paris : Fayard.. 439 p. (coll. L'espace du politique).
- BAYART, J.-F. (1996) *L'illusion identitaire*. Paris : Fayard. 306 p. (coll. L'espace du politique).
- BELBAH, M. (1997) *Mobilité ou intégration, l'exemple de l'étudiant marocain en France*. Paris : IEP. 411 p. Th. Doct. : Science politique.
- BELBAH M, CHATTOU, Z. (2002) *La double nationalité en question. Enjeux et motivations de la double appartenance*, Paris : Karthala 202 p. (coll. Tropiques)
- BELBAH, M. et VEGLIA, P. (2003) Pour une histoire des Marocains en France. *Hommes et Migrations*, vol. n°1242, pp. 18-31.
- BELGUENDOZ, A. (2003) *Le Maroc non africain, gendarme de l'Europe ?* Rabat : Inter graph. 129 p.
- BELKADI, A. (1996) Transferts monétaires de l'émigration internationale et activités économique dans la ville de Tiznit, in *La ville de Tiznit et sa campagne : histoire, espace et culture*, Agadir, Université Ibn Zohr, pp. 189-191.
- BELKADI, A. (1997) L'impact de l'émigration internationale sur le secteur tertiaire dans le milieu urbain du Souss. *Cahier du CEMMM*, vol. 5, pp. 111-118.
- BEN ATTOU, M. (1997) Ressortissants marocains à l'étranger et investissement dans l'immobilier à Agadir : une logique spéculative à la dérive. *Cahiers du CEMMM*, vol. 5, pp. 75-96.
- BENCHERIFA, A. (1993) Migration extérieure et développement agricole au Maroc : état de la connaissance, observations empiriques récentes et perspectives de recherches futures. *Revue de géographie du Maroc*, vol. 15, nouvelle Série, n°1-2, pp. 51-92.
- BENNABOUS, M. et GARSON, J.-P. (1981) Les Marocains. in J.-P. GARSON et G. TAPINOS. *L'argent des immigrés*. Paris : PUF. pp. 133-171. (coll. Travaux et documents, cahier n°94).
- BERQUE, J. (1978). *Structures sociales du Haut-Atlas*. Paris : PUF. 523 p. (coll. Sociologie d'aujourd'hui).
- BERRIANE, M. ET HOPFINGER, H. (1992) Migration internationale de travail et croissance urbaine dans la province de Nador (Maroc). *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 8, n°2, pp. 171-190.
- BERRIANE, M. et HNAKA, A. (2002) Les entrepreneurs migrants au Maroc. in J. Césari. *La Méditerranée des réseaux. Marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb*. Paris : Maisonneuve et Larose, Maison méditerranéenne des sciences de l'homme. pp. 117-175. (coll. L'atelier méditerranéen).
- BLACK, R., KOSER, K., et al. (2002) *The mobilisation and participation of transnational exile communities in post-conflict reconstruction : a comparison of Bosnia and Eritrea*. Londres : 4 p. Transnational Communities. People without frontiers : new global communities.
- BLION R. (2000) Associations issues de l'immigration et solidarité internationale, *Migrations Société*, vol.12, n°72, nov.-déc., pp.107-117.
- BLION, R. (dir.) (2001) *D'un voyage à l'autre – Des voix de l'immigration pour un développement pluriel*. Paris : Institut Panos Paris, Karthala., 303 p.

- BONNY, Y. (1995) Les formes contemporaines de participation : citoyenneté située ou fin du politique ? in F. V. P. MERLE. *La citoyenneté aujourd'hui : extension ou régression ?* Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- BOUAMAMA S., CORDEIRO A., ROUX M. (1992) *La citoyenneté dans tous ses états : de l'immigration à la nouvelle citoyenneté*, Paris : L'Harmattan, CIEMI, 361 p. (coll. Migrations et changements)
- BOURDIEU, P. et SAYAD, A. (1964) *Le déracinement : la crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*. Paris : Editions de Minuit. 225 p.
- BOURDIEU, P. (1979) *La distinction, critique sociale du jugement*. Paris : Les éditions de minuit. 670 p. (coll. Le sens commun).
- BOURDIEU, P. (1982) *Ce que parler veut dire, l'économie des échanges linguistiques*, Paris : Fayard (coll. Sciences humaines)
- BOUSSETTA H. (1996) *The role of migrants in the development of the home country and the new euro-mediterranean partnership*, Merger
- BOUSSETTA, H. (2001) *Immigration, post immigration politics and the political mobilization of ethnic minorities. A comparative case-study of Moroccans in four european cities*. Bruxelles : Université catholique de Bruxelles. 444 p. Th. Doct. : Science politique.
- BOUSSETTA H., MARTINIELLO M. (2003) Marocains de Belgique : du travailleur immigré au citoyen transnational, *Hommes et Migrations*, n°1242, mars-avril, pp.94-106
- BRUNEAU M. (dir.) (1995) *Diasporas*. Montpellier : Reclus, 190 p.
- BRUNET, R. (1986) L'espace, règles du jeu. in F. AURIAC et R. BRUNET. *Espaces, jeux et enjeux*. Paris : Fayard, Fondation Diderot. pp. 297-315. (coll. Nouvelle encyclopédie des sciences et techniques).
- BRUNET, R., FERRAS, R., et al. (1993) *Les mots de la géographie*. Montpellier . Paris : GIP Reclus . La documentation française. 518 p.
- BURT, S. R. (1995) *Structural Holes, the social structure of competition*. Harvard : Harvard university press. 313 p.
- BUTZBACH, E. (1992) Le rôle des collectivités locales. in *Immigration, actrice de développement*. Paris : FASTI ; L'Harmattan, pp. 61-66.
- CASTLES S. (2000) *Citizenship and migration*. Pulgrave and Macmillan, 272 p.
- CATUSSE, M. (2002) L'émancipation territoriale des acteurs économiques marocains : mobilisation de réseaux transnationaux et réforme de l'espace économique et social national. in J. Césari. *La Méditerranée des réseaux : marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb*. Paris : Maisonneuve et Larose, maison méditerranéenne des sciences de l'homme. pp. 203-230. (coll. L'atelier méditerranéen).
- CEGARRA, M. (1999) *Les mineurs marocains dans le Nord de la France*. Lille : Presses Universitaires du Septentrion, 149 p. (coll. Temps, espace, société).
- CERIANI SEBREGONDI, G. (2003) *Mobilité migratoire et pratiques spatiales: pour une nouvelle approche du rôle des migrants dans le développement local*. communication au colloque d'Agadir "Place et rôle des émigrés/immigrés dans le développement local", 15 p.
- CESARI J. (dir.) (1999) *Les anonymes de la mondialisation*, CULTURES ET CONFLITS, n°33-34, printemps-été 1999

- CESARI, J. (dir.). (2002) *La Méditerranée des réseaux. Marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb*. Paris : Maisonneuve et Larose. 293 p. coll. (L'atelier méditerranéen).
- CESARI, J. (1997) Les réseaux transnationaux entre l'Europe et le Maghreb : l'international sans territoire. *REMI*, vol. 2, n°13, pp. 81-94.
- CESARI, J. (1998) "Cette étrange étrangeté", les représentations françaises de l'Islam. *Confluences méditerranéennes*, vol. n°24, pp. 43-59.
- CESARI, J. (dir.). (2002) *La Méditerranée des réseaux. Marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb*. Paris : Maisonneuve et Larose. 293 p. (coll. L'atelier méditerranéen).
- CHARASSE, M. (2000) *Les crédits d'aide publique au développement affectés aux pays du Maghreb*. Paris : Sénat. Rapport d'information n°63, 139 p.
- CHAREF, M. (1983) L'émigration vers l'étranger et l'utilisation des transferts monétaires dans la province de Marrakech, *Etudes Méditerranéennes*, fascicule 4, pp.27-40.
- CHAREF, M. (1986) *L'émigration internationale marocaine et son rôle dans la production du logement au Maroc : une approche sociale, économique et spatiale*. Poitiers : Université de Poitiers. 352 p., Th. Doct. : géographie.
- CHAREF, M. (1999) *La circulation migratoire marocaine un pont entre deux rives*. Rabat : Edition Sud Contact. 312 p.
- CHAREF, M. (2003) Des hommes passerelles entre l'Europe et le Maghreb, *Hommes & migrations*, n°1242, pp. 6-17.
- CHARFI, A. (2002) *L'organisation interne des associations de développement en milieu rural*. : 182-188. Bulletin économique et social du Maroc.
- CHARFI, A. 2003, *La place des émigrés dans les associations de développement rural marocain*. communication au colloque d'Agadir "Place et rôle des émigrés/immigrés dans le développement local", 12 p.
- CHATTOU, Z. (1997) Impact des migrations internes et externes sur les dynamiques locales : le cas de la zone de Berkane. *Cahiers du CEMMM*, vol. n°5, pp. 119-138.
- CHATTOU, Z. (1998) *Migrations marocaines en Europe le paradoxe des itinéraires*. Paris : L'Harmattan. 254 p. (coll. Histoire et Perspectives Méditerranéennes).
- CHEMILLIER-GENDREAU, M. (1998) *L'injustifiable, les politiques françaises de l'immigration*. Paris : Bayard 300 p. (coll. Essais)
- CLASTRES, P. (1974) *La société contre l'Etat*. Paris : Editions de minuit. 187 p. (coll. Critique).
- COHEN, R. (1997) *The global diaspora. An introduction*. Londres : UCL Presse. 228 p.
- COHEN, R. (1998) *Transnational social movements : an assessment* [en ligne]. Transnational communities program. Working paper [réf. du 30/10/2002]. Disponible sur internet : <<http://www.transcomm.ox.ac.uk/working%20papers/cohen.pdf>>
- COLONOMOS, A. (1998) L'acteur en réseau à l'épreuve de l'international. in M.-C. SMOUTS. *Les nouvelles relations internationales. Pratiques et théories*. Paris : Presses de Sciences Po. pp. 203-226. (coll. Références inédites).
- COLONOMOS, A. (1995) *Sociologie des réseaux transnationaux*. Paris : L'Harmattan. 300 p. (coll. Dossiers sciences humaines et sociales).
- COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES (2002) *Intégrer les questions liées à la migration dans les relations de l'Union Européenne avec les pays tiers* Bruxelles : Commission des

- Communautés Européennes. Rapport d'information au Conseil et au Parlement, COM(2002) 703, 68 p.
- COMMISSION COOPERATION DEVELOPPEMENT, 2002, *Groupe « Organisations des Solidarité Issues des Migrations Internationales et Développement », Restitution des travaux juin 2000-février 2002*, Paris, document interne, 351 p.
- CONDAMINES C. (1998) Migrations et coopérations internationales : intégration ou exclusion ? *Politiques Africaines*, n°71, pp.75-90
- CORDEIRO, A. (2001) *Histoire des luttes de l'immigration*. Strasbourg : <<http://www.atmf.org/egi/histoiredesluttes.htm>>, Etats généraux de l'immigration et des quartiers.
- DAIDE, H. (1989) *La migration internationale de travail et son rôle dans l'urbanisation de deux petites villes au sud-ouest marocain : Tiznit et Ouled Teima*. Université de Poitiers : 341 p. Th. Doct. : géographie.
- DANESE, G. L. (2000) *Des citoyens "non-nationaux" pour des espaces démultipliés. Organisation collective, interaction sociale et participation politique des immigrés en Espagne et en Italie*. Paris : I.EP. 718 p. Th. doct. : Science politique.
- DAOUD, Z. (1997) *Marocains des deux rives*. Paris : L'Atelier, 171 p. (coll. Les acteurs du développement).
- DAOUD, Z. (2002a) *De l'immigration à la citoyenneté. Itinéraire d'une association maghrébine en France : l'ATMF, 1960-2003*. Houilles : Mémoire de la Méditerranée. 238 p.
- DAOUD, Z. (2002b) *Gibraltar improbable frontière*. Paris : Séguier. 310 p. (coll. Les colonnes d'Hercule).
- DAUM, C. (1998a) *Les associations de Maliens en France. Migrations, développement et citoyenneté*. Paris : Karthala. 253 p. (coll. Hommes et sociétés)
- DAUM, C. (1998b) Développement des pays d'origine et flux migratoires : la nécessaire déconnexion. *Hommes et Migrations*, vol. n°1214, pp. 58-72.
- DAUM, C. (2000) *Typologie des organisations de solidarité internationale issues de l'immigration*. Paris : GREM/MAE/CCD/Panos. 52 p.
- DE HAAS, H. et DE MAS, P. (1997) Retombées écologiques et humaines de la migration dans l'agriculture marginale des oasis et montagnes marocaines. *Cahiers du CEMMM*, vol. 5, pp. 47-73.
- DE HAAS, H. (2003) *Migration, development and agricultural change in the south-moroccan Todgha*. Agadir : 18 p. Place et rôle des émigrés/immigrés dans le développement local.
- DE MAS, P. (1978) *Marges marocaines. les limites de la coopération au développement dans une région périphérique. Le cas du Rif*. La Haye : Projet Remplod. 381 p.
- DE MAS, P. (1992) 1492 et 1992 : Années charnières dans les liens migratoires entre l'Europe et le Maroc. *Cahiers du CEMMM*, vol. 1, pp. 21-30.
- DE TAPIA, S. (1996). Echanges, transports et communications : circulation et champs migratoires turcs. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 12, n°2, pp. 45-71.
- DEBARBIEUX, B. (1995a) Le lieu, fragment et symbole du territoire. *Espaces et sociétés*, vol. n°82-83, pp. 13-35.
- DEBARBIEUX, B. (1995b) Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique. *L'espace géographique*, vol. n°2, pp. 97-112.

- DEGENNE, A. et FORSE, M. (1994) *Les réseaux sociaux*. Paris : Armand Colin. 288 p. (coll. U, série sociologie).
- DELEUZE, G. et GUATTARI, F. (1980) *Mille Plateaux. Capitalisme et schizophrénie 2*. Paris : Les éditions de Minuit. 645 p. (coll. Critique).
- DI MEO, G. (1998) *Géographie sociale et territoires*. Paris : Nathan. 317 p. (coll. Fac Université).
- DRESCH, J., PINCHEMEL, P., et al. (1998) Géographie. *Encyclopaedia Universalis*, vol. 10, pp. 307-319.
- EL HARIRI, A. (1994) *Les Marocains dans les bouillères du Nord-Pas-de-Calais et leurs relations avec le pays d'origine (fermeture des mines, retour et réinsertion au pays)*. Poitiers : Université de Poitiers. 550 p. Th. Doct. : Géographie.
- EL HARIRI, S. (2003). *Des femmes marocaines en migration : un essai géographique*. Poitiers : Université de Poitiers. 352 p. Th. Doct. : géographie.
- EMCEMO (1998) *Appel du Centre Euro-Méditerranéen Migration et Développement : migration, développement et citoyenneté : le triangle des malentendus*, Tanger, colloque : les Droits de l'Homme et la communauté marocaine à l'étranger », 26 nov., 2 p.
- ENTRIKIN, N. (2000) Le langage géographique dans la théorie démocratique. in J. LEVY et M. LUSSAULT. *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy*. Paris : Belin. pp. 189-199. (coll. Mappemonde).
- FAIST, T. (1997) From common questions to common concepts. in G. Brochmann, T. Hammar, K. Tamas et T. Faist. *International migration, immobility and development : multidisciplinary perspectives*. Oxford : Berg. pp. 247-276.
- FAIST, T. (1997) *International migration and transnational social spaces : the bridging functions of social capital in the economic realm*. Liège : 31 p. Mig-cities conference : The dynamics of social integration and social exclusion at the neighbourhood level
- FARET, L. (1998) *Les territoires de la mobilité champ migratoire et espaces transnationaux entre le Mexique et les Etats-Unis*. Toulouse : Université de Toulouse Le Mirail. 410 p. Th. doct. : géographie.
- FARGUES, P. (à paraître 2003) L'émigration vue d'Afrique du Nord et du Moyen Orient, ou l'économie contre la politique. *Esprit*.
- FASTI (1992) *Immigration, actrice de développement*. Paris : L'Harmattan. 207 p.
- FOUCAULT, M. (1971) *L'ordre du discours*, Paris : Gallimard, 88 p. (coll. Blanche)
- FOUCAULT, M. (1993) *Surveiller et punir : la naissance de la prison*, Paris : Gallimard 364 p. (coll. Tel n°225)
- FREMONT, A. (1999). *La région, espace vécu*. Paris : Flammarion. 288 p. (coll. Champs).
- GAUTHIER, C. (1998) Sociabilités et commercialisations des mobilités migratoires marocaines. *Revue européenne des migrations internationales : Les Catalognes, laboratoire de l'Europe*, vol. 13, n°3, pp. 183-210.
- GELLNER, E. (1969) *Saints of the Atlas*. Londres : Weinfeld and Nicholson. 317 p. (coll. The nature of human societies).
- GENESTIER, P. and LAVILLE, J.-L. 1994. Au-delà du mythe républicain : intégration et socialisation. *Le débat*, vol. n°82 (oct-déc), pp. 154-172.
- GÖKALP, A. (1995) Les étranges lucarnes des étrangers. *Migrants formation : Asiatiques, Turcs : deux communautés multiples*, vol. n°101, pp. 180-184.

- GOLD, S. (1997) Transnationalism and vocabularies of motive in international migration : the case of israelis in the United States. *Sociological perspectives*, vol. 40, n°3, pp. 409-427.
- GOLDRING, L. (1998) The power of status in transnational social field. in L. E. Guarnizo et M. P. Smith. *Transnationalism from below*. New Brunswick, London : Transaction publ. pp. 165-195. (coll. Comparative urban and community research).
- GONIN, P. (1997). *D'entre deux territoires. Circulations migratoires et développement entre le bassin du fleuve sénégal et la France*. Lille : Université des sciences et techniques. 384 p. HDR : Géographie.
- GONIN, P. (2001) Migrations développement : les utopies des années 90, in *D'un voyage à l'autre. Des voix de l'immigration pour un développement pluriel*, Paris, Karthala, pp.25-46.
- GONIN, P. (2003) *Jeux d'acteurs et enjeux territoriaux : quelles migrations pour quel développement ? L'exemple du bassin du fleuve Sénégal (République du Mali)*. communication au colloque d'Agadir "Place et rôle des émigrés/immigrés dans le développement local", 15 p.
- GOTTMAN, J. (1952) *La politique des Etats et leur géographie*. Paris : Armand Colin. 228 p.
- GRANOVETTER, M. (1973) The stengh of the weak ties. *American journal of sociology*, vol. n°78, pp. 1360-1380.
- GUARNIZO, L. E. et SMITH, M. P. (dir.). (2002) *Transnationalism from below*. New Brunswick, London : Transaction Publ. 316 p. (coll. Comparative and community research).
- GUENGANT, J.-P. (1996) Migration internationale et développement : les nouveaux paradigmes. *REMI*, vol. 12, n°2, pp. 107-121.
- GUILAINE, J. et ZAMMIT, J. (2001) *Le sentier de la guerre. Visages de la violence préhistorique*. Paris : Le Seuil. 372 p.
- GUILLOREL, H. (1991) Friedrich, Jacques, Kevin et les autres. in J. LEVY. Géographies du politique. Paris : Presses de la FNSP. pp. 22-26. (coll. Références).
- HABERMAS J. (1987) *Théorie de l'agir communicationnel T.1 : rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, Paris : Fayard.
- HADDADOU, M.-A. (1997) Nations, langues et stigmatisation sociale au Maghreb. *Peuples méditerranéens*, vol. "Barbarus", "barbar", "berbère". Une stigmatisation deux fois millénaire, n°79, pp. 71-82.
- HAMDOUCH M. et al. (2000) *Les Marocains résidant à l'étranger*, Rabat, INSEA.
- HAMDOUCH, B., DE MAS, P., et al. (1979) *Migration de développement, migration de sous-développement ? Une étude de l'impact de la migration internationale dans le milieu rural du Maroc*. Rabat : INSEA. 142 p. (coll. Etudes et recherches).
- HANNERZ, U. (1996) *Transnational connections (culture, people, places)*. : Routledge. 201 p.
- HANNERZ, U. (1997) *Flows, boundarie and hybrids : keywords in transnational anthropology* [en ligne]. Transnational communities program. Working paper [réf. du 2002]. Disponible sur internet : <http://www.transcomm.ox.ac.uk/working_papers>
- HELLY, D. (1999) Une injonction : appartenir et participer. Le retour de la cohésion sociale et du bon citoyen. *Lien social et politique*, vol. n°41, pp. 35-46
- HERMANS, P. (1991) Quelques données concernant l'immigration marocaine en Belgique. in J.-P. GAUDIER et P. HERMANS. *Des Belges marocains. Parler à l'immigré, parler de l'immigré*. Bruxelles : De Boeck Université. pp. 1-12. (coll. L'homme, l'étranger).

- HIBOU, B. (1999) De la privatisation des économies à la privatisation des Etats. in B. Hibou. *La privatisation des Etats*. Paris : Karthala, CERI. pp. 11-67. (coll. Recherches internationales).
- HILY, M.-A. (1996) Immigrés et espace d'origine : le village des Portugais. *Espace, Populations, Sociétés*, vol. 2, n°3, pp. 507-512.
- HILY, M.-A. et POINARD, M. (1997) L'attrait du va-et-vient. *Hommes et Migrations*, vol. n°1210, pp. 63-72.
- HILY, M.-A. ET MEINTEL, D. (eds.) (2000) Fêtes et rituels dans la migration, *REMI*, vol 16, n°2, 221 p.
- HOLLIFIELD, J. (1994) Entre droit et marché. in B. BADIE et C. WIHTOL DE WENDEN. *Le défi migratoire : question de relations internationales*. Paris : Presses de le FNSP, centre québécois de relations internationales. pp. 59-97.
- HOMMES ET MIGRATIONS (1993) *Migrants acteurs du développement*, n°1165, mai 1993
- HOMMES ET MIGRATIONS (1998) *Migrants et solidarités Nord/Sud*, n°1214, juillet 1998
- HOMMES ET MIGRATIONS (2003) *Marocains de France et d'Europe*, n°1242, mars 2003
- HORMI A. (1985) *les migrants internationales, l'immigration étrangère dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais : l'exemple des communautés marocaines et polonaises dans les Houillères du bassin*», Nanterre : Université de Paris X, Th. Doct. : sciences économiques
- HOUEE, P. (1990) Le développement local : imbrication d'acteurs et de dynamiques sociales. *Cahiers du LERASS*, vol. n°20, pp. 15-19.
- IKKEN, A. (1997) *Les organisations de jeunesse au Maroc*. Rabat : Al Asas. 151 p.
- INSTITUT PANOS (1991) *Villes, échanges, développement Maghreb*. Paris : Conseil National des villes et du développement social urbain, Institut Panos. 110 p.
- ION, J. (1997) *La fin des militants*. : L'atelier, Paris 124 p.
- JURGENS, J. (2001) Shifting spaces, complex identities. in *New transnational social spaces. International migration and transnational companies in the early twenty-first century*. London : Routledge. pp. 94-112. (coll. Research in transnationalism).
- JUTEAU-LEE, D. (1983) La production de l'ethnicité ou la part réelle de l'idéal. *Sociologie et société*, vol. 15, n°2, pp.39-54
- KANT, E. (2001) *Critique de la raison pure*. Paris : PUF. 616 p. (coll. Quadrige).
- KASTORYANO, R. (1997) *Transnational participation* Transnational communities : working paper series [réf. du 2002]. Disponible sur internet : <www.transcomm.ox.ac.uk/workingpapers/riva.pdf>
- KEOHANE, R. et NYE, J. (1972) *Transnational relations and world politics*. Cambridge : Harvard University Press. 273 p.
- KOFMAN, E. (1991) Guerre de frontières. in J. Lévy. *Géographies du politique*. Paris : PFNSP. pp. 28-30. (coll. Références).
- LACOSTE, Y. (1996) *Dictionnaire de géopolitique*. Paris : Flammarion
- LACROIX, T. (1998) *Les Etats Nations français et marocain face aux flux transnationaux. Le développement au service d'une intégration citoyenne*. Lille : IEP, Université de Droite et Santé de Lille II. 129 p. mem. DEA : Sc. Pol.
- LACROIX, T. (1999) *Migrants acteurs du développement de l'Anti-Atlas marocain*. Poitiers : Université de Poitiers. 104 p. mem. DEA : Géographie.

- LACROIX, T. (2002) La politique migratoire de la France : l'usage politique de l'altérité. in L. Joyeux, S. Bélaïsch, K. Gavand, T. Lacroix et F. Schaeffer. *Quand l'altérité se fait en-jeux*. Paris : L'Harmattan, MSHS. pp. coll. Dossiers sciences humaines et sociales.
- LACROIX, T. (2003) Les commerçants soussis en France, entre communautarisme et mondialisation. *Panoramique*, vol. n°65, pp. 70-76.
- LAMCHICHI, A. (1999) L'immigration marocaine en France, changements et ruptures. *Confluences méditerranéennes*, vol. n°31, pp. 147-168.
- LAURIE, N., RADCLIFF, S. A., et al. (2001) The new excluded "indigenous"? The implications of multi-ethnic policies for water reform in Bolivia. in R. Sieder. *Pluricultural and multiethnic : evaluating the implications for state and society in Meso-america and the Andes*. London.
- LE BERRE, M. (1992) Territoire. in D. Pumain, A. Bailly et R. Ferras. *Encyclopédie universelle de géographie*. Paris : pp. 601-621.
- LE GALLOU, J.-Y. (1985) *La préférence nationale : réponse à l'immigration*. Paris : Albin Michel. 270 p.
- LEBON, A. (2003) *Migrations et nationalité en France en 2001*. Paris : Ministère des affaires sociales, Département de la population et des migrations. 118 p.
- LECA, J. (1986) Individualisme et citoyenneté. in J. Leca et P. Birnbaum. *Sur l'individualisme*. Paris : Presses de la FNSP. pp. 159-209. (coll. Références).
- LEFEBURE, C. (1990) France, terre d'écueil. *Annuaire de l'Afrique du Nord, éditions du CNRS*, vol. n°tome XXIX, pp. 251-262.
- LEGENDRE, P. (1976) *Jour du pouvoir*. Paris : Editions de minuit.
- LEVEAU R. (1985) *Le fellab marocain, défenseur du trône* Paris : Presses de la FNSP, 318 p. (coll. Références)
- LEVEAU, R. (1993) *Le sabre et le turban*. Paris : François Bourin. 272 p.
- LEVEAU, R. (1999) Etat et circulation migratoire, *Cultures et Conflits*, n°33-34, printemps-été 1999, pp.141-145
- LEVEAU, R. et WIHTOL DE WENDEN, C. (2001) *La bourgeoisie. Les trois âges de la vie associative issue de l'immigration*. Paris : CNRS éditions. 188 p.
- LEVY, J. (1991) Espèces d'espaces politiques. in J. LEVY. *Géographies du politique*. Paris : Presses de la FNSP. pp. 17-40. (coll. Références)
- LEVY, J. (1991) *Géographies du politique*. Paris : Presses de la fondation nationale des sciences politiques. 220 p. (coll. Références).
- LIU X. (1997) Space, mobility and flexibility : Chinese villagers and scholars negotiate power at home and abroad in *Ungrounded Empires : the cultural politics of modern Chinese transnationalism*, Ong A., Nonini D. (dir.) New York : Routledge
- LURCAT, L. (1982) *Espace vécu et espace connu à l'école maternelle*. Paris : ESF. 204 p. (coll. Sciences de l'éducation).
- LUSSAULT, M. (2000) Action(s). in J. Lévy et M. Lussault. *Logiques d'espaces, esprit des lieux*. Paris : Belin. pp. 11-36. (coll. Mappemonde).
- MAFFESOLI, C. (1997) *Du nomadisme, vagabondages initiatiques*. Paris : Livre de poche. 190 p. (coll. Biblio essais, inédit).
- MA MUNG, E. (1999a) *Autonomie, migrations et altérité*. Poitiers : Poitiers. 448 p. HDR : Géographie.

- MA MUNG, E. (1999b) L'espace géographique entre l'espace phénoménal et l'espace du monde. in C. Chivallon, P. Ragouet et M. Samers. *Discours scientifiques et contextes culturels*. Talence : Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine. pp. 284-309.
- MA MUNG, E. (2000) *La diaspora chinoise : géographie d'une migration*. Paris : Ophrys. 175 p. (coll. GéOphrys).
- MA MUNG, E. et SIMON, G. (1990) *Commerçants maghrébins et asiatiques en France*. Paris : Masson. 136 p. (coll. Recherche en géographie).
- MA MUNG, E., BOUBAKRI, H., et al. (1996) *Mobilités et investissements des émigrés Maroc, Tunisie, Turquie, Sénégal*. Paris : L'Harmattan. 272 p.
- MA MUNG, E., DORAÏ, K., et al. (1998) *Bilan des travaux sur la circulation migratoire. Rapport final, commandé par le Ministère de la Solidarité et de l'Emploi, Direction de la Population et des Migrations (DPM)*. Poitiers : Centre National De La Recherche Scientifique Cnrs. Migrations Internationales Espaces Et Sociétés Migrinter (Poitiers).
- MARTENS, A. (1976) *Les immigrés. Flux et reflux d'une main-d'oeuvre d'appoint. La politique d'immigration de 1945 à 1970*. Louvain : Editions ouvrières, presses universitaires de Louvain. 208 p.
- MARTINIELLO, M. (1992) *Leadership et pouvoir dans les communautés d'origine immigrée*. Paris : CIEMI, l'Harmattan.
- MARTINIELLO, M. ; PIQUARD, B. (Eds.) (2002) *Diversity in the city*, Bilbao : University of Deusto, 180 p. (coll. HumanitarianNet)
- MEDAM, A. (1993) Diaspora/diasporas. *REMI*, vol. 9, n°1, pp. 59-64.
- MEKKI, A. (1998) *Rapport d'étude sur les immigrés impliqués dans le développement*. Marseille : "Migrations et Développement", CREOPS. 90 p.
- MENY, Y. et THOENIG, J. C. (1989) *Politiques publiques*. Paris : PUF. p. (coll. Thémis).
- MERNISSI, F. (1998a) *La peur modernité*. Paris : Albin Michel.
- MERNISSI, F. (1998b) *ONG rurales du Haut-Atlas. Les Aït débrouille*. Casablanca : Le fennec. 136 p.
- MEYER BISCH, P. (1997) Territorialisations démocratiques de la communication, l'habitat fragmentaire. in Y. Marin. *Citoyenneté et communauté*. Besançon : Les cahiers du CREHU. pp. 37-54.
- MIGRATION ET DEVELOPPEMENT (1994) *Echanges, développement et migrations en Europe et dans les pays du Maghreb*. Rabat, Taliouine, pp. 157.
- MIGRATION SOCIETE (2000) *Les immigrés acteurs du développement Nord-Sud ?* vol.12, n°67, janvier février 2000
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE (1999) *Stratégie 2020 de développement rural, document de référence*. Rabat : Conseil général du développement agricole. 293 p.
- MONNIER, E. (1992) *Evaluation de l'action des pouvoirs publics*. Paris : Economica.
- MONTAGNE, R. (1989). *Les berbères et le Makhzen dans le Sud du Maroc*. : Afrique Orient. 470 p. (coll. Archives).
- MONTAGNE-VILLETTE, S. (dir.). (1991) *Espaces et travail clandestins*. Paris : Masson. 157 p. (coll. recherche en géographie).
- MORELLI A. (1993) *Histoire des étrangers en Belgique de la préhistoire à nos jours*, Bruxelles : vie ouvrière, 336 p., (coll. Histoire)

- MORMONT, M. (1996) L'environnement entre localité et globalité. in M. Hirschorn et J.-M. Berthelot. *Mobilité et ancrages. Vers un nouveau mode de spatialisation ?* Paris : L'harmattan, PPSH. pp. 57-77. (coll. Villes et entreprises).
- MTER, M. A. (1997) L'émigration internationale de travail comme facteur principal des mutations économiques et sociales des oasis du Dadess et du Drâa (Sud du Maroc). *Cahiers du CEMMM*, vol. 5, pp. 97-110.
- MYRDAL G. (1962) *An American dilemma : the negro problem and modern democracy*, New York, Harper and Row
- NAIR, S. (1997) *Rapport de bilan et d'orientation sur la politique de codéveloppement liée aux flux migratoires*. Paris : mission interministérielle "Migrations/codéveloppement". 26.
- NOIN, D. (1970) *La population rurale du Maroc*. Paris : 2 vol (279 -341) p. Th Etat : Géo.
- NUNEZ SEIXAS, X. M. (1999) Révolutionnaires et réformistes, l'influence de l'émigration américaine de retour en Galice, 1900-1936. in R. Duroux et A. Montendon. *L'émigration : le retour*. Clermont Ferrand : Université Blaise Pascal, CRLMC. pp. 93-114.
- OBSERVATOIRE GEOPOLITIQUE DES DROGUES (1997) *Rapport annuel 1995-1996*, www.ogd.org
- OFFNER, J.-M. et PUMAIN, D. (1996) *Réseaux et territoires, significations croisées*. Paris : Editions de l'aube. 284 p. (coll. L'aube territoire).
- OLIVIER DE SARDAN, J.-P. (1995) La politique du terrain. Sur la production de données en anthropologie. *Essais*, vol. pp. 71-109.
- OLSON, M. (1978) *La logique de l'action collective*. Paris : PUF. 199 p.
- PASCON P., ENNAJI M. (1986) *Les paysans sans terres au Maroc*. : Toubkal. 133 p. (coll. connaissance sociale).
- PASCON, P. (1985) *La maison d'Igh et l'histoire sociale de Tazerwalt*. Rabat : SMER. 223 p.
- PAYET, M. (1994) Comment l'électricité parvint à éclairer un village marocain ? *Le monde diplomatique*, juillet, pp. 26-27.
- PERENNIS, J.-J. (1993) *L'eau et les hommes au Maghreb. Contribution à une politique de l'eau en Méditerranée*. Paris : Karthala. 646 p. (coll. Hommes et Société).
- PORTES, A. (2001) *Transnational Entrepreneurs: the Emergence and Determinants of an Alternative form of Immigrant Economic Adaptation* [en ligne]. Transnational communities programm [réf. du 31/10/2002]. Disponible sur internet : <http://www.transcomm.ox.ac.uk/working_papers.htm>
- POULTEAU E. (1999) *Les immigrés et la solidarité internationale. Contribution à la problématique Migrations-Développement* in Groupe Migrations et Populations en Mouvement 1997-1999, inventaire des documents produits, août 2000, Paris : Commission Coopération Développement Mémoire de DESS, pp. 72-110
- PRIES, L. (dir.). (2001) *New transnational social spaces. International migration and transnational companies in the early twenty-first century*. Londres : Routledge. 224 p. (coll. Research in transnationalism).
- QUIMINAL, C. (1991) *Gens d'ici, gens d'ailleurs*. Paris : Christian Bourgeois. 223 p.
- RADCLIFF, S. A. (2001) Development, the state and transnational political connections : state formation and networks in Latin America. *Global networks*, vol. 1, n°1, pp. 19-36.
- RAFFESTIN, C. (1980) *Pour une géographie du pouvoir*. Paris : LITEC. 249 p.

- RATZEL, F. 1988. *Géographie politique*. Paris : Economica, Editions régionales européennes. 385 p.
- RAY, J. (1938) *Les Marocains en France*. Paris : Librairie du recueil Sirey, Institut des hautes études marocaines. 406 p. (coll. centre d'études juridiques).
- RENAN, E. (1995) *Qu'est-ce qu'une Nation ? et autres écrits politiques*. Paris : Imprimerie Nationale. 261 p. (coll. Acteur de l'histoire).
- RETAILLE D. (1993) L'Etat, le territoire et les relations internationales : nouvelles approches géographiques, in *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n°68-69, pp. 41-64
- RETAILLE, D. (1997) *Le monde du géographe*. Paris : Presses de Sciences Politiques. 283 p. (coll. Références inédites).
- RETAILLE, D. (1998) Concepts du nomadisme et nomadisation des concepts, in R. KNAFOU *La planète nomade : les mobilités géographiques d'aujourd'hui*, Paris : Belin, pp.37-58.
- REVUE EUROPEENNE DES MIGRATIONS INTERNATIONALES (2000) *Fêtes et rituels dans la migration*, Hily M.A. et Meintel D. (dir.), vol 16, n°2.
- RIST, G. (1996) *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*. Paris : Presses de sciences po. 427 p. (coll. Références inédites).
- ROBINS, K. (1998) *Spaces of global medias* [en ligne]. Transnational communities program, working paper [réf. du 30/10/2002]. Disponible sur internet : <http://www.transcomm.ox.ac.uk/working_papers/WPTC-98-06_Robins.pdf>
- ROLLINDE, M. (2002) *Le mouvement marocain des droits de l'Homme. Entre consensus et engagement citoyen*. Paris : Karthala, Institut Maghreb-Europe. 506 p. (coll. Hommes et sociétés).
- ROSENAU, J. (1990) *Turbulence in world politics*. Princeton : Princeton university press. 480 p.
- ROSENAU, J., DURFEE, M. (1995) *Thinking theory thoroughly*. Boulder, Oxford : Westview press. 218 p.
- SACK, R. D. (1986) *Human territoriality : its theory and history*. Cambridge : Cambridge University Press. 256 p.
- SALZBRUNN M. (2003) *Globalisation et localisation des processus de transformation en Afrique de l'Ouest, en Europe et ailleurs par des réseaux internationaux de confréries musulmanes* Paris : EHESS, Th. Doct. : ethnologie
- SASSEN, S. (1991) *La ville globale : New York, Londres, Tokyo* Paris : Descartes. 530 p. (coll. Les urbanités)
- SASSEN, S. (2000) Mais pourquoi émigrent-ils ? *Le monde diplomatique* nov.2000, pp.4-5
- SASSEN, S. (2001) Cracked casings. Notes toward an analytics for studying transnational processes. in L. Pires. *New transnational spaces, international migrations and transnational compagnies in the early twenty-first century*. London, New York : Routledge. pp. 187-207.
- SAYAD, A. (1977) Les trois "âges" de l'émigration algérienne en France. *Actes de la recherche en Sciences sociales*, vol. n°15, pp. 59-82.
- SAYAD, A. (1999) *La double absence*. Paris : Seuil. 437 p. (coll. Liber).
- SCHAEFFER, F. (2001) Mythe du retour et réalité de l'entre-deux. La retraite en France ou au Maroc ? *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 17, n°1, pp. 165-176.

- SCHAEFFER, F. (2002) Ici et là-bas : le champ des possibles. in L. Joyeux, S. Bélaïsch, K. Gavand, T. Lacroix et F. Schaeffer. *Quand l'altérité se fait en-jeux*. Paris : L'Harmattan, MSHS. pp. 213-261. (coll. Sciences humaines et sociales).
- SCHAEFFER, F. (à soutenir 2003). *Réseau migratoire marocain et transnationalisme*. Poitiers : Univ de Poitiers. p. Th. Doct. : Géographie.
- SCHLÖSSER, J. (2002). *Enquête sur la formation en approche participative et en gestion communautaire*. : étude pour le compte du Ministère marocain des eaux et forêt et de la GTZ. 65 p.
- SELOUANI L. (1990) *Phénomène migratoire et insertion scolaire dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais : le cas de l'immigration marocaine*, Lille : université de Lille III, Th. Doct. : science de l'éducation
- SHEFFER, G. (1993) Ethnic diasporas : a threat to their hosts ? in M. Weiner. *International migration and security*. Boulder CO : Westview Press. pp. 263-285.
- SIMEANT, J. (1999) Le destin des immigrés. *Sciences humaines*, vol. n°96, pp. 30-32.
- SIMMEL, G. (1987) *La philosophie de l'argent*. Paris : PUF. 662 p. (coll. Quadrige)
- SIMON, G. (1979) *L'espace du travailleur tunisien en France. Structure et fonctionnement d'un champ migratoire international*. Poitiers : Poitiers. 387 p. doctorat d'Etat : géographie.
- SMITH, R. C. (1998) Transnational localities. in L. E. Guarnizo et M. P. Smith. *Transnationalism from below*. New Brunswick, London : Transaction publ. pp. 196-238. coll. Comparative urban and community research.
- SMOUTS, M.-C. (1998) *Les nouvelles relations internationales. Théories et pratiques*. Paris : PFNSP. 410 p. (coll. Références inédites).
- SOPEMI. (1994) Migrations et coopération internationale, in *Tendances des migrations internationales*. Rapport annuel 1993, Paris : OCDE. pp.59-60
- SOPEMI. (1995) Migrations et coopération internationale, in *Tendances des migrations internationales*. Rapport annuel 1994, Paris : OCDE. pp.52-54
- SOPEMI. (1997) Migrations, coopération internationale et développement économique, in *Tendances des migrations internationales*. Rapport annuel 1996, Paris : OCDE. pp.67-70
- SOPEMI. (1998) Migrations, coopération internationale et développement économique, in *Tendances des migrations internationales*. Rapport annuel 1997, Paris : OCDE. pp.74-80
- SOPEMI. (1999) Migrations, coopération internationale et développement économique régional, in *Tendances des migrations internationales*. Rapport annuel 1998, Paris : OCDE. pp.91-98
- SOPEMI. (2001) Migrations, coopération internationale et élargissement de Union Européenne, in *Tendances des migrations internationales*. Rapport annuel 2000, Paris : OCDE. pp.91-100
- SOYSAL, Y. N. (1994) *Limits of citizenship. Migrants and postnational membership in Europe*. Chicago : University of Chicago Press. 244 p.
- TALAHITE, F. (1997) Migration et développement en Méditerranée, vieux débats, nouveaux enjeux. *Maghreb Machrek*, vol. n°hors série : le partenariat euro-méditerranéen : un projet régional en quête de cohérence, pp. 71-82.
- TAPINOS, G. (1993) La coopération internationale peut-elle constituer une alternative à l'émigration des travailleurs ? in *Migrations internationales : le tournant*. Paris : OCDE, conférence internationale sur les migrations (Rome : 1991), pp.195-203
- TARRIUS, A. (1995) *Arabes de France dans l'économie mondiale souterraine*. Paris : L'aube. 220 p. (coll. Monde en cours).

- TARRIUS, A. (1996). Territoires circulatoires et espaces urbains. in *Migrants : les nouvelles mobilités en Europe*, Morokvasic, M., Hedwig, R. (dir.), Paris : L'Harmattan, pp. 93-117. Disponible en ligne : www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/datas/annales/tarrius.htm
- TARRIUS, A. (1997) *Fin de siècle incertaine à Perpignan. Drogue, pauvreté, communautés d'étranger, jeunes sans emplois et renouveau des civilités*. Perpignan : Trabucaire. 205 p.
- TASSIN, E. (1991) Espace commun ou espace public ? L'antagonisme de la communauté et de la publicité. *Hermes*, vol. n°10, pp. 23-37.
- TEITELBAUM, M. (1991) Les effets du développement économique sur les pressions à l'émigration dans les pays d'origine. in *Migrations internationales : le tournant*. Paris : OCDE, conférence internationale sur les migrations (Rome : 1991), pp. 179-182.
- TIZON, P. (1996) Qu'est-ce que le territoire ? in G. Di Méo. *Les territoires du quotidien*. Paris : L'Harmattan. pp. 17-34. (coll. Géographie sociale).
- TOZY, M. (1999) *Monarchie et islam politique au Maroc*. Paris : 319 p. (coll. Références académiques).
- TRIBALAT, M. (1995) *Faire France. Un enquête sur les immigrés et leurs enfants*. Paris : La découverte. 232 p. (coll. Essais).
- VAN DER ERF, R. et HEERING, L. (2002) *Moroccan migration dynamics. Prospects for the future*. Geneve : IOM. 108.
- VAN DER VALK, I. (1996) *Van migratie naar burgerschap Twintig jaar Komitee Marokkaanse Arbeiders in Nederland*. Amsterdam : Instituut voor publiek en politiek 253 p.
- VAN HEELSUM, A. (2003) *Moroccan berbers in Europe, the US and Africa and Africa. The concept of diaspora* [internet]. International studies electronic publishing program. Disponible sur internet : <<http://repositories.cdlib.org/international/cees/ols/1>>
- VERTOVEC, S. (2001) *Religion and diaspora* [en ligne]. Transnational communities programm : working paper [réf. du 30/10/2002]. Disponible sur internet : <<http://www.transcomm.ox.ac.uk/working%20papers/Vertovec01.PDF>>
- VIEILLE, P. et MOULIER BOUTANG, Y. (1986). *L'Etat transnational*. : p. coll.
- WATERBURY, J. (1972) *North for the trade. The life and times of a berber merchant*. Los Angeles, London : University of California Press. 226 p.
- WEBER, M. (1995). *Economie et société*. Paris : Plon. 411 p. (coll. Agora, Pocket).
- WEIL, P. (1991) *La France et ses étrangers. L'aventure politique de l'immigration*. Paris : Calmann-Lévy. 403 p. (coll. Liberté de l'esprit).
- WIHTOL DE WENDEN, C. (1988) *Les immigrés et la politique, cinquante ans d'évolution*. Paris : Presses de la FNSP. 393 p.
- WIHTOL DE WENDEN, C. (1999) *Faut-il ouvrir les frontières ?* Paris : Presses de sciences po. 115 p. (coll. La bibliothèque du citoyen).
- ZOLBERG, A. (1985) L'influence des facteurs internes sur l'ordre politique interne. in J. LECAS et M. GRAWITZ. *Traité de science politique*. Paris : PUF. pp. 567-597
- ZUMTHOR, P. (1993) *La mesure du monde*. Paris : Seuil. 448 p.

Liste des sigles

Associations, ONG et partis politiques

ACIF	Associations des Collectifs d'Immigrés de France
ADEA	Association d'entraide pour le développement du canton de l'Argentièrre
AMAPPE	Association marocaine d'appui pour la promotion de la petite entreprise
AMDH	Association Marocaine des Droits de l'Homme
AMEJ	Association Marocaine pour l'Education de la Jeunesse
AMF	Association des Marocains de France
AMREC	Association Marocaine de Recherche et d'Echange Culturel
AMSED	Association marocaine de solidarité et de développement
ARED	Association Réchida pour l'Education et le Développement
ASDHOM	Association de Défense des droits de l'Homme au Maroc
ATIME	Asociacion de trabajadoras e inmigrantes marroquies en España
ATMF	Association des Travailleurs Maghrébins de France
ATTF	Association des Travailleurs Tunisiens de France
CAD Sous	Collectif des Associations du Sous
CADIME	Coordination des Associations Démocratiques Immigrées en Europe
CAIE	Collectif des Associations d'Immigrés en Europe
CAIF	Collectif des Associations d'Immigrés en France
CCFD	Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement
CDT	Confédération Démocratique du Travail
CERES	Centre d'Etudes, de Recherche et d'Education Socialiste
CFSI	Comité français de Solidarité Internationale
CIFED	Collectif Ilhmaten France Europe de Développement
CLAP	Comité de Liaison pour l'Alphabétisation et la Promotion
CNC	Conseil National de Coordination
CNCD	Centre National Coopération et Développement
Coordination Sud	Solidarité Urgence Développement
CODENAF	Cooperacion y desarrollo para el Norte de Africa
CRID	Centre de Recherche et d'Information sur le Développement
ENCEMO	Centre Euroméditerranéen Migration et Développement
FADEF France	Fédération des associations de développement de Figuig-France
FASTI	Fédération des Associations de Soutien aux Immigrés
FAVET	Fédération des Associations Villageoises des Electriciens de la province de Taroudannt
FIDH	Fédération Internationale des Droits de l'Homme
FO.NORD	forum du Nord
GAME	Groupement d'Appui à la Micro Entreprise
GRDR Monde	Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural dans le Tiers
IDD	Immigration, Développement, Démocratie
KMAN	association des travailleurs marocains des Pays-Bas
LDDH	La Ligue des Droits de l'Homme
M/D	Migrations et Développement
MCDA	Migration et Co-Développement Alsace
MDC	Mouvement des Citoyens
MDL	Migrations et Développement local
MNP	Mouvement National Populaire

MP	Mouvement Populaire
OADP	Organisation de l'Action Démocratique et Populaire
ODICE	Office Départemental pour l'Insertion des Communautés Etrangères
OGD	Observatoire Géopolitique des Drogues
OMDH	Organisation Marocaine des Droits de l'Homme
PPS	Parti pour le Progrès Socialiste
RARBA	réseau des associations de la réserve de biosphère de l'arganier
UEA	Université d'été d'Agadir
UGTM	Union Générale des Travailleurs du Maroc
UNEM	Union Nationale des Etudiants Marocains
UNFP	Union Nationale des Forces Populaires
USFP	Union Socialiste des Forces Populaires

Institutions

AEFE	Agence pour l'Enseignement du Français à l'Etranger
AFD	Agence Française de Développement
AFME	Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie
ANHI	Agence Nationale de lutte contre l'Habitat Insalubre
BCP	Banque Centrale Populaire
BEI	Banque Européenne à l'Investissement
BIRD	Banque Internationale pour la reconstruction et le développement
BMCE	Banque Marocaine du Commerce Extérieur
CCD	Commission Coopération Développement
COCODEV	Commission Coopération Développement
DGCI	Direction Générale de la Coopération Internationale
DPA	Directions Provinciales de l'Agriculture
DPM	Direction de la Population et de Migrations
FBPCE	Fondation des Banques Populaires pour la Création d'Entreprises
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FMCU	Fédération Mondiale des Cités Unies
FORIM	Forum OSIM
HCCI	Haut Conseil de la Coopération Internationale
HNPC	Houillères du Nord-Pas-de-Calais
MAE	Ministère des Affaires Etrangères
MCNG	Mission de la Coopération Non Gouvernementale
MICOMI	Mission Interministérielle au Codéveloppement et aux Migrations Internationales
OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement en Europe
OMC	Organisation Mondiale pour le Commerce
OMI	Office des Migrations Internationales
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONA	Omnium Nord Africain
ONE	Office National d'Electricité
ONEP	Office National de l'Eau Potable
ONI	Office National d'Immigration
ORMVA	Office Régional de Mise en Valeur Agricole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle
SOPEMI	Système d'Observation Permanente des Migrations
TREVI	Terrorisme, Radicalisme, Violence et Extrémisme

USAID

Agence américaine pour le développement

Divers

ASCI	Assises de la Solidarité et de la Coopération Internationales
AVD	Association Villageoise de Développement
CRPO	Contrat de Réinsertion dans le Pays d'Origine
ECIL	Etudes Capitalisation des Initiatives Locales
FAC	Fonds d'aide et de coopération
MIDEIP	Migration, Développement et Intégration Pluriculturelles
MPD	Migration, partenariat et développement
MRE	Marocains Résidants à l'Etranger
OSI	Organisation de Solidarité Internationale
OSIM	Organisation de Solidarité Internationale issue de la Migration
PACT	Plan d'Action Concerté Taroudannt
PAGER	Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau potable des populations
PCM	Programme Concerté Maroc
PDLM	Programme Développement Local Migration
PERG	programme d'électrification rurale généralisée
PIN	Programme Indicatifs Nationaux
PMA	Pays Moins Avancé
PNCRR	Programme National de Construction de Route en milieu Rural
RAM	Royal Air Maroc
RME	Ressortissants Marocains à l'Etranger
Rurales	
TME	Travailleurs Marocains à l'Etranger

Table des cartes

Carte 1 : Région berbérophone « chleuhe ».....	52
Carte 2 : Itinéraire d'une recherche.....	52
Carte 3 : Les lignes de force du Sud marocain	66
Carte 4 : Kasbat Aït herbil : localisation des projets.....	79
Carte 5 : Les associations de second niveau	128
Carte 6 : Répartition des opérations effectuées par l'ONE dans le cadre du PERG.....	166
Carte 7 : Répartition géographique des commerçants soussis en 2002.....	181
Carte 8 : Flux financiers	193
Carte 9 : Les flux de personnes entre le Maroc et les pays limitrophes et l'UE.....	196
Carte 10 : Le collectif des migrants issus de Kasbat-Aït-Herbil en Europe, structure transnationale d'un réseau du développement	212
Carte 11 : Douars ayant fait l'objet d'une opération avec « Migrations et Développement dans la province de Taroudannt	261

Table des Schémas

Schéma 1 : Le sablier du développement local.....	42
Schéma 2 : Centralité symbolique et élites associatives dans une fête de village	139
Schéma 3 : Le sablier du développement local du Sud marocain.....	173
Schéma 4 : La position de médiateur des leaders associatifs	220
Schéma 5 : L'articulation des acteurs, des échelles et des contextes normatifs au sein des politiques de codéveloppement : l'exemple du PCM.....	327
Schéma 6 : Agencement des relations d'acteurs, la centralité des OSIM, la marginalité des migrants	347

Table des tableaux

Tableau 1 : Trois indicateurs de développement des régions marocaines : analphabétisme, chômage et personnel médical	90
Tableau 2 : Les formes d'implication selon les bénéficiaires et le mode d'implication des migrants	92
Tableau 3 : Répartition des différentes catégories d'AVD.....	111
Tableau 4 : Evolution comparée des taux de croissance des transferts et des entrées de RME	190
Tableau 5 : Les associations marocaines recensées par la Fondation Hassan II, par catégorie et par pays	199
Tableau 6 : Profils économiques des foyers kasbati en Europe.....	209
Tableau 7 : Données générales sur le dispositif d'aide publique à la réinsertion depuis 1984	296

Table des photos

Photo 1 : Paysage de l'Anti-Atlas (environs de Tafratoute, Province de Tiznit)	69
Photo 2 : Village de l'Atlas, Kasbat-Aït-Herbil.....	69
Photo 3 : Un petit centre urbain, Tafraoute, Province Tiznit.....	97
Photo 4 : Plaques photovoltaïques, Kasbat-Aït-Herbil.....	97
Photo 5 : Maison d'immigré, Imgoune.....	97
Photo 6 : Générateur électrique, Awourst.....	97
Photo 7 : mosquée, Aguerd (Kasbat-Aït-Herbil)	97
Photo 8 : Dindon et parabole	97
Photo 9 : Centre social, Douira	97
Photo 10 : Château d'eau, Tagadirt	97
Extrait 1 : Assemblée générale du 26/11/1995, Tagadirt, présence distante	119
Extrait 2 : Assemblée générale du 12/09/1999, Tagadirt, présence et conflits.....	120

Table des graphiques

Graphique 1 : Répartition de l'aide publique au développement en 2001	153
Graphique 2 : Emprunts extérieurs publics (cumul 1992-1996).....	153
Graphique 3 : Evolution des principaux postes de la balance des transactions courantes franco-marocaines	179
Graphique 4 : Entrées des touristes de séjour selon la nationalité	182
Graphique 5 : Evolution des transferts d'épargne des émigrés marocains de 1968 à 2001	188

Table des matières

DE L'OBJET AU SUJET, CONCEPTS ET METHODOLOGIE1

INTRODUCTION : UN OBJET, LES MAROCAINS IMPLIQUES DANS DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT POUR LEUR VILLAGE D'ORIGINE	1
1. ESPACES MIGRATOIRES TRANSNATIONAUX	3
1.1. <i>Le transnationalisme, un champ d'étude</i>	4
1.1.1. Transnationalisme et relations internationales	4
1.1.2. Transnationalisme et anthropologie	6
2. LE TRANSNATIONALISME, UN CORPUS CONCEPTUEL	9
2.1. <i>L'espace et le transnational</i>	9
2.1.1. De l'espace à l'espace transnational	9
2.1.2. Espace	12
2.2. <i>Le territoire et l'Etat</i>	20
2.2.1. Le territoire des géographes	21
2.2.2. Le territoire politique et ses trois fonctions	22
2.3. <i>Du réseau au réseau transnational</i>	23
2.3.1. La notion de réseau en géographie	23
2.3.2. Le réseau en science politique	24
2.3.3. Le réseau social	25
2.3.4. Réseaux transnationaux	27
2.4. <i>La relation espace/réseau</i>	28
2.4.1. L'articulation des notions	28
2.4.2. Un cas particulier de réseaux transnationaux : la circulation migratoire	29
3. PROBLEMATIQUE : LA CONSTRUCTION D'UN ESPACE TRANSNATIONAL, QUAND LES ETATS S'EN MELENT	30
3.1. <i>Spatialisation du transnational</i>	31
3.1.1. Mises en réseaux	31
3.1.2. La construction d'un espace	32
3.2. <i>Le rôle des Etats</i>	33
3.2.1. Etat-Nation et transnationalisme	34
3.2.2. Etat et mobilisation des réseaux transnationaux	37
MÉTHODOLOGIE : THÉORIE ET PRATIQUE	40
1. LA POSTURE CONCEPTUELLE	40
1.1. <i>Développement local et processus TDR complexe</i>	40
1.2. <i>Le processus TDR complexe</i>	42
1.3. <i>Choix de la méthode : l'approche par réseau</i>	43
2. LA MÉTHODE DE TERRAIN	45
2.1. <i>Définitions</i>	45
2.2. <i>Localisation des terrains d'enquête, identification des structures enquêtées</i>	47
2.2.1. Les associations de migrants	47
2.2.2. Les acteurs institutionnels	49
2.2.3. Les villages au Maroc	51
2.2. <i>Production des données et sources exploitées</i>	53
2.2.1. Justification du recours à la méthode qualitative	54
2.2.2. La méthode qualitative : entretiens semi-directifs et récits de vie	55
2.2.3. L'analyse de l'action publique	57
2.2.2. Les autres sources exploitées	58

PREMIERE PARTIE : LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL DANS LE SUD MAROCAIN61

INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE : LES CONTRAINTES LOCALES DES FLUX DE DEVELOPPEMENT 62

CHAPITRE 1 : EMIGRATION ET STRUCTURES VILLAGEOISES DANS LE SUD MAROCAIN : LES FONDEMENTS D'UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT

.....	64
1. L'ESPACE DU SUD MAROCAIN	65
1.1. <i>Présentation de l'espace</i>	65
1.2. <i>Territorialité politique</i>	71
1.2.1. Maghzen et territoire	72
1.2.2. Le système rural traditionnel	73
1.2.3. Relations locales au pouvoir central	74
1.3. <i>Les villages étudiés</i>	76
2. L'EMIGRATION CHLEUHE	80
2.1. <i>Le nomade, le guerrier et le marchand : les Chleuhs et leur relation avec la mobilité jusqu'au XIX^{ème} siècle</i>	80
2.2. <i>L'émigration interne et internationale</i>	82
2.2.1. L'émigration vers les villes côtières	82
2.2.2. Origine de l'espace migratoire international chleuh	84
3. LES RETOMBÉES MIGRATOIRES DANS LE SUD MAROCAIN	89
3.1. <i>Migration et sous-développement : un faux débat ?</i>	89
3.2. <i>Analyse des retombées migratoires à l'échelle locale</i>	91
3.2.1. Une classification des retombées migratoires	92
3.2.2. Les investissements personnels	93
3.2.3. Les transferts destinés à la collectivité	95
3.3. <i>Contraintes et effets de la relation migration/développement</i>	98
3.3.1. Les contraintes du collectif sur les initiatives individuelles	98
3.3.2. Les retombées de la migration : causes ou conséquences des évolutions internes ?	100

CHAPITRE 2 : SOCIÉTÉ CIVILE ET DEVELOPPEMENT EN MILIEU RURAL 102

1. LE PAYSAGE ASSOCIATIF MAROCAIN	102
1.1. <i>Les associations régionales</i>	103
1.2. <i>Les organisations issues de l'opposition</i>	104
1.2.1. Les organisations progressistes	104
1.2.2. Les associations islamistes	105
1.2. <i>Le mouvement « Amazigh »</i>	106
2. LES ASSOCIATIONS VILLAGEOISES DE DEVELOPPEMENT	107
2.1. <i>Origine et évolution du mouvement associatif en milieu rural</i>	108
2.1.1. La « pré » histoire des associations villageoises de développement	108
2.1.2. Le tournant des années 1990 : l'amorce du mouvement associatif rural	109
2.2. <i>Le premier niveau dynamique de développement</i>	110
2.2.1. La diversité des situations	111
2.2.2. Les causes internes de l'émergence d'une dynamique de développement local : évolution du contexte sociopolitique et résurgence de la tradition	113
2.2.3. La relation entre l'association de développement et la Jemaa	117
2.2.4. Une dynamique participative ?	121
2.3. <i>Le rôle des associations</i>	122
2.3.1. L'inscription territoriale du développement	123
2.3.2. Le développement, un horizon à définir	123
2.3.3. Négocier le développement	125
3. LE SECOND NIVEAU DES ORGANISATIONS RURALES DE DEVELOPPEMENT	127
3.1. <i>Les associations créées « par le haut »</i>	129
3.1.1. L'association Igh pour le développement et la coopération	129
3.1.2. La présence des services de l'Etat	130
3.1.3. Twiza	131
3.1.4. Migrations et Développement local	133
3.2. <i>Zeklaouia : constitution « par le bas » d'une association communale</i>	133
4. PLACE DES EMIGRES	135
4.1. <i>Les émigrés, avant-garde du développement</i>	136
4.2. <i>La fête de village</i>	137
4.3. <i>L'association et l'intégration de l'apport des émigrés de l'étranger</i>	141

CHAPITRE 3 : L'ETAT MAROCAIN FACE AUX FLUX TRANSNATIONAUX : ESPACE TRANSNATIONAL, DEVELOPPEMENT LOCAL ET CONSTRUCTION DES TERRITOIRES

.....	144
1. L'ETAT MAROCAIN ET LES FLUX TRANSNATIONAUX MIGRATOIRES.....	145
1.1. <i>La politique migratoire marocaine</i>	145
1.1.1. 1968-1989, le temps du contrôle.....	145
1.1.2. 1989... la politique migratoire actuelle.....	147
1.2. <i>Les institutions marocaines en charge de la politique migratoire</i>	149
1.2.1. Les institutions.....	149
1.2.2. La politique migratoire marocaine : ses moyens, sa réalité.....	151
2. LA COOPERATION AU MAROC.....	152
2.1 <i>La coopération étrangère</i>	152
2.2. <i>La France</i>	154
2.2.1. L'Agence Française de Développement.....	155
2.2.2. Le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC).....	156
2.3. <i>L'Union Européenne</i>	157
3. LE MAROC ET LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL.....	160
3.1. <i>La politique de développement rural au Maroc</i>	160
3.2. <i>Dynamique de développement et concurrence politique</i>	162
3.3. <i>Les programmes d'aide au projet</i>	164
3.3.1. Les programmes d'équipement ruraux : le PERG et le PAGER.....	165
3.3.2. Le cheval de Troie du développement.....	168
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE.....	173

DEUXIEME PARTIE : TRANSNATIONALISME ET FLUX DE DEVELOPPEMENT.....176

INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE.....177

CHAPITRE 4 : L'ESPACE TRANSNATIONAL FRANCO-MAROCAIN.....178

1. LES FLUX COMMERCIAUX ET FINANCIERS.....	178
1.1. <i>Les échanges commerciaux et touristiques</i>	179
1.2. <i>Le tourisme</i>	182
1.3. <i>La place de L'Etat marocain</i>	183
1.4. <i>Les flux illégaux</i>	183
1.4.1. Le trafic de drogue.....	183
1.4.2. Le trafic de marchandises.....	184
2. LES TRANSFERTS D'EPARGNE DES MIGRANTS.....	185
2.1. <i>Le sens des transferts</i>	185
2.2. <i>Les investissements</i>	187
2.3. <i>Evolution des transferts</i>	188
3. LA CIRCULATION DES PERSONNES.....	194
4. LES FLUX SOCIAUX : L'EXEMPLE DES RESEAUX POLITIQUES ET ASSOCIATIFS.....	197
4.1. <i>Les associations proches des autorités diplomatiques</i>	197
4.2. <i>Les réseaux de la gauche militante</i>	200
4.2.1. Cadrage historique.....	200
4.2.2. De l'Association des Marocains de France à l'Association des Travailleurs Marocains de France.....	201
4.2.3. De l'Association des Travailleurs Marocains de France à l'Association des Travailleurs Maghrébins de France.....	203
4.3. <i>Le mouvement amazigh en Europe</i>	204

CHAPITRE 5 : LES MIGRANTS ACTEURS DU DEVELOPPEMENT..... 207

1. L'EXEMPLE DES MIGRANTS ISSUS DE KASBAT-AÏT-HERBIL.....	208
1.1. « Les Kasbati », formation d'un collectif de migrants à l'étranger.....	208
1.2. Le réseau kasbati du développement.....	210
2. LA STRUCTURATION DES RESEAUX TRANSNATIONAUX DU DEVELOPPEMENT : LES COLLECTIFS D'EMIGRES PORTEURS DE PROJET.....	213
2.1. Formation et fonctionnement des réseaux du développement.....	213
2.1.1. Du réseau migratoire au réseau de développement.....	213
2.1.2. Les marges des réseaux.....	215
2.1.3. L'ambivalence normative.....	216
2.2. Les leaders.....	217
3. LES MOTIFS D'UNE IMPLICATION : EVOLUTION ET PLACE DE LA NORMATIVITE MIGRATOIRE DANS LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT.....	222
3.1. Les motivations exprimées.....	222
3.1.1. La sollicitation.....	223
3.1.2. Solidarité ?.....	223
3.1.3. Motivations associatives : un pont entre les deux rives.....	225
3.2. Implication et normativité migratoire.....	225
3.2.1. Mobilité et Retour : les deux piliers de la normativité migratoire.....	226
3.2.2. Les actions de développement entre perpétuation de la Mobilité et du mythe du Retour.....	229
4. DEPASSER UNE FRACTURE SUBIE : L'INVENTION DU TRANSNATIONAL.....	234
4.1. L'espace transnational des acteurs du développement.....	234
4.1.1. L'intention spatialisatrice.....	235
4.1.2. La prégnance de la dichotomie nous/eux.....	238
4.1.3. De la disruption à la continuité.....	239
4.2. Qu'est-ce qu'un transmigrant ?.....	241
4.2.1. Mercure et Janus.....	241
4.2.2. Et demain ?.....	243

**CHAPITRE 6 : LES ORGANISATIONS DE SOLIDARITE INTERNATIONALE ISSUES DE LA
MIGRATION : DES STRUCTURES ENTRE MIGRATION ET COOPERATION AU
DEVELOPPEMENT..... 247**

1. « MIGRATIONS ET DEVELOPPEMENT », UNE ORGANISATION PIONNIERE.....	248
1.1. 1986-1992 Naissance de « Migrations et Développement », entre développement local et aide au retour.....	248
1.1.1. Aux origines de l'association : le développement local et le retour.....	249
1.1.2. Premiers projets et mise en place des structures.....	250
1.2. 1993-1999 : la maturation.....	252
1.2.1. Une organisation centralisée.....	252
1.2.2. Des partenaires multiples.....	253
1.2.3. Les actions : diversification du savoir-faire.....	256
1.3. 1999-... un changement de dimension : de l'association à l'institution.....	258
1.4. Leadership et partnership de « Migrations et Développement ».....	260
1.4.1. Partnership.....	262
1.4.2. Leadership : la méthode d'un discours.....	264
2. LES ASSOCIATIONS ISSUES DE LA MOUVANCE PROGRESSISTE MAROCAINE.....	266
2.1. La controverse du développement.....	266
2.2. Les OSIM issues de la mouvance progressiste.....	269
2.2.1. EMCEMO.....	269
2.2.2. Immigration, Développement, Démocratie.....	272
2.2.3. Convergences et achoppements entre IDD et EMCEMO.....	275
2.3. Les leaders issus du mouvement beur : l'exemple de l'association « Les deux rives franco- marocaines ».....	277
3. VERS UNE EUROPEANISATION DES RESEAUX D'OSIM ?.....	278

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE : LE TRANSNATIONAL ET LES TERRITOIRES.. 281

**TROISIEME PARTIE : LES ACTEURS DU DEVELOPPEMENT FACE AUX
LOGIQUES D'ETAT..... 283**

INTRODUCTION DE LA TROISIEME PARTIE : LES FLUX SUD-NORD ET LA COOPERATION NORD-SUD.....	284
CHAPITRE 7 : DE L'AIDE AU RETOUR AU CODEVELOPPEMENT EN FRANCE ET AU NIVEAU DE L' UNION EUROPEENNE.....	286
1. L'AIDE AU RETOUR : ENTRE CYNISME POLITIQUE ET COOPERATION	286
1.1. <i>Les premiers dispositifs (1977-1981)</i>	286
1.1.1. Le « million » de Stoleru (1977-1980).....	287
1.1.2. Les accords de gouvernement (2e semestre 1980, 1er semestre 1981).....	287
1.2. <i>Du retour au projet</i>	288
1.2.1. Le revirement socialiste	289
1.2.2. L'aide à la réinsertion (décembre 1983- mai 1986)	289
1.2.3. Le CERES et le codéveloppement.....	290
1.3. <i>Le retour de la droite au pouvoir : rupture et continuité de la politique de réinsertion.....</i>	<i>291</i>
1.3.1. L'aide au retour selon l'extrême droite.....	292
1.3.2. Le gouvernement Chirac (1986-1988)	293
1.3.3. 1988-... la politique de codéveloppement.....	294
2. LA POLITIQUE DE CODEVELOPPEMENT DE LA COMMISSION EUROPEENNE	302
2.1. <i>Le contexte de l'apparition de la problématique : le débat au sein de l'OCDE</i>	<i>302</i>
2.2. <i>Le cadre des premières mesures : le rapprochement euroméditerranéen et les accords de réadmission</i>	<i>304</i>
2.2.1. Le dialogue euroméditerranéen	304
2.2.2. La politique migratoire européenne.....	305
2.2.3. La Commission et la problématique migration/développement.....	307
2.3. <i>A la recherche d'un cadre de concertation avec les migrants</i>	<i>309</i>
2.3.1. Le Forum des Migrants et son rôle dans la politique de codéveloppement.....	309
2.3.2. Vers un nouveau cadre de concertation ?	310
CHAPITRE 8 : L'AUTRE CODEVELOPPEMENT : LES ACTEURS NON ETATIQUES.....	316
1. LA PLACE DES OSIM MAROCAINES DANS LA POLITIQUE DE CODEVELOPPEMENT	316
1.1. <i>La création du FORIM</i>	<i>317</i>
2. LE POSITIONNEMENT DES ONG.....	319
2.1. <i>Le CCFD</i>	<i>319</i>
2.2. <i>L'institut Panos</i>	<i>321</i>
2.3. <i>Ailleurs en Europe</i>	<i>322</i>
3. L'ARTICULATION ENTRE LES ORGANISATIONS DE MIGRANTS LES ONG ET L'ADMINISTRATION	323
3.1. <i>Le Programme Concerté Maroc</i>	<i>325</i>
3.2. <i>Le Haut Conseil à la Coopération Internationale</i>	<i>328</i>
4. LES COLLECTIVITES TERRITORIALES : INTERET OU DESINTERET ?.....	330
4.1. <i>La coopération décentralisée en France</i>	<i>330</i>
4.2. <i>Le jumelage entre la ville de Figuiet et le Conseil général de la Seine-Saint-Denis</i>	<i>332</i>
4.3. <i>La coopération décentralisée avec le Maroc</i>	<i>334</i>
4.4. <i>Ailleurs en Europe</i>	<i>335</i>
CHAPITRE 9 : MIGRATION ET CODEVELOPPEMENT : L'INCOMPREHENSION.....	340
1. LE CODEVELOPPEMENT, UN FREIN A L'EMIGRATION ?	341
1.1. <i>Développement et dérégulation</i>	<i>341</i>
1.2. <i>L'alignement des modes de vie</i>	<i>343</i>
1.3. <i>Les motifs réels du codéveloppement</i>	<i>344</i>
2. LE CODEVELOPPEMENT, FACTEUR D'INTEGRATION ?	345
2.1. <i>Intégration et maîtrise des flux : une incompatibilité</i>	<i>345</i>
2.2. <i>Intégration et codéveloppement : le point de vue de la société civile</i>	<i>348</i>
2.2.1. Le transnationalisme, une appartenance multiple	349
2.2.2. L'imagerie citoyenne.....	350
CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE	358

CONCLUSION GENERALE : LE TRANSNATIONALISME ENTRE ESPACE, TEMPS ET POUVOIR	360
Annexes.....	377
Annexe 1 : dossier méthodologique	378
Annexe 2 : dossier statistique.....	402
Annexe 3 : dossier documentaire	410
Bibliographie générale.....	431
Liste des sigles.....	445
Table des cartes	448
Table des schémas	448
Table des tableaux.....	448
Table des photos	449
Table des graphiques.....	449
Table des matières	450